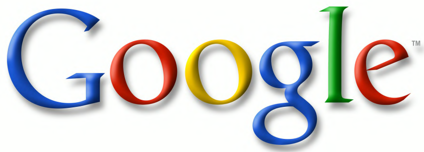




VOLTAIRE

SA VIE ET SES ŒUVRES

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Pascal, sa vie et son caractère, ses écrits et son génie. 2 vol. in-8°. 10 fr.

Provinciales de Pascal (les), texte avec les variantes de l'auteur ; réfutation. 2 forts vol. in-8°. 12 fr.

Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence, 4 forts vol. in-8° sur papier glacé, ornés de portraits et d'autographes sur acier. 24 fr.

Quelques exemplaires tirés sur vélin (papier de la *Touraine*, publié par M. Mame). 40 fr.

COULOMMIERS. — TYPOGRAPHIE DE A. MOUSSIN

VOLTAIRE

SA VIE ET SES ŒUVRES

PAR

M. L'ABBÉ MAYNARD

CHANOINE HONORAIRE DE POITIERS

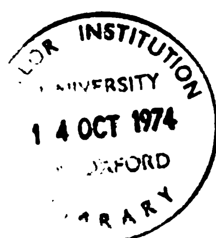
TOME SECOND

PARIS

AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

20, RUE CASSETTE, 20

1867



LIVRE TROISIÈME

VOLTAIRE EN PRUSSE

(1750-1754)

CHAPITRE PREMIER

UN MARIAGE PHILOSOPHIQUE

I

LA LUNE DE MIEL

Voltaire a bien dit : Berlin était pour lui un ciel où il trouvait tous les objets de son culte : d'abord, le Jupiter qu'il adorait depuis quinze ans ; puis, ce qui ne plaisait pas moins à son humeur avide et glorieuse, des honneurs et des pensions.

A peine arrivé, il reçut de Frédéric la clef d'or de chambellan, le cordon de l'ordre du Mérite, et il passa avec le maître un contrat d'engagement qui lui assurait une pension de vingt mille livres. A Berlin, il logeait au château ; à Potsdam, dans l'appartement du maréchal de Saxe (1), et sa vie se partageait entre les fêtes et le travail. Frédéric se partageait lui-même pour plaire à son hôte : du matin au dîner, il était roi ; dans l'après-midi, l'élève de Voltaire ; le soir, à souper, simplement son ami, le meilleur de tous les hommes et le plus joyeux des convives (2).

Ainsi, Voltaire s'appartenait tout le jour, moins les quelques heures qu'il donnait à l'instruction de son royal disciple et à

(1) A d'Argental, 24 juillet 1750. — (2) A Thibouville, 1er août; à d'Argental, 7 août 1750.

la correction des petits vers du Cotin couronné. Car Frédéric rimaillait plus que jamais; avantage, disait Voltaire, que le Marc-Aurèle prussien se donnait sur le Marc-Aurèle de Rome. Il faisait des milliers de vers, et, ajoutait le maître si bien payé pour la flatterie, il en faisait d'excellents, quand il se donnait la peine de les corriger. « Il a plus d'imagination que moi, » s'écriait le maître enchanté. Mais le maître ayant « plus de routine, » Marc-Aurèle se faisait Denis pour écouter les leçons de la critique; et, loin d'envoyer son Philoxène aux carrières, il remerciait, corrigeait, et toujours de mieux en mieux; sa prose valait ses vers (1).

Après un souper délicieux, il y avait concert, comédie ou opéra; opéra assez mauvais, mais Voltaire en souffrait peu, ne se connaissant guère à la musique, et n'ayant jamais trop senti l'extrême mérite des doubles croches. Frédéric avait pourtant de bonnes actrices: la Barberina, qu'il avait fait si singulièrement enlever à Venise, et qu'il maria au conseiller Cocceji; et surtout la signora Astrua, de Turin, à la voix ravissante. Mais s'il payait bien ses chanteuses, il se rattrappait sur ses faiseurs lyriques, et on lui en donnait pour son argent. Il avait à son service un poëte italien, nommé Villati, à 400 écus de gages, qui faisait son Hippocrène d'un flacon d'eau-de-vie, et n'en tirait que des vers valant moins encore que ses minces honoraires (2). Voltaire était meilleur poëte, mais il coûtait plus cher, et Frédéric n'était pas d'humeur à se passer deux fois pareille fantaisie.

Berlin, Potsdam, c'était Athènes sur les bords de la Sprée; c'était encore Paris, car on n'y parlait que notre langue, l'allemand n'étant que pour les soldats et les chevaux (3); mais ce n'était point le pays du Lignon. Aux compliments de madame de Pompadour, transmis par Voltaire, Frédéric répondit sèchement: « Je ne la connais pas. » Voltaire ne manda pas moins en vers à la courtisane que Mars avait reçu comme il le devait les compliments de Vénus (4).

(1) A d'Argental, 20 août 1750. — (2) A madame Denis, 22 août 1750. — (3) A Thibouville, 24 octobre 1850. — (4) A madame de Pompadour, 10 août; à madame Denis, 11 août 1750.

Il avait été plus heureux pour sa nièce, madame Denis. En réparation du refus des mille louis demandés pour son voyage, il avait arraché à Frédéric la promesse d'une pension de quatre mille livres pour sa vie, si elle voulait tenir, à Berlin comme à Paris, la maison de son oncle. La proposition agréée, elle devait venir en Prusse, au printemps de l'année suivante; Voltaire, vers la fin de l'automne de cette année 1750, ferait un pèlerinage en Italie pour voir Saint-Pierre de Rome, le Pape, la Vénus de Médicis, la ville souterraine, et ils se rejoindraient en mai à Berlin. Là, madame Denis vivrait dans une bonne maison et dans la plus grande opulence, honorée par les reines des distinctions et des bontés les plus flatteuses (1).

Madame Denis ne se laissa pas séduire, et répéta à son oncle la prophétie qu'elle lui avait faite à Paris, que Frédéric le ferait mourir de chagrin. Frédéric se crut alors obligé de rassurer Voltaire, et il lui écrivit le 23 août:

« Je serais au désespoir d'être la cause du malheur de mes ennemis, et comment pourrais-je vouloir l'infortune d'un homme que j'estime, que j'aime, et qui me sacrifie sa patrie et tout ce que l'humanité a de plus cher?... Je vous respecte comme un maître en éloquence et en savoir; je vous aime comme un ami vertueux... Quoi! parce que vous vous retirez dans ma maison, il sera dit que cette maison devient une prison pour vous? Quoi! parce que je suis votre ami, je serais votre tyran?.. »

Voltaire ajoute dans ses Mémoires (2): « Les protestations de bouche furent encore plus fortes que celles par écrit. Il était accoutumé à des démonstrations de tendresse singulière avec des favoris plus jeunes que moi; et, oubliant un moment que je n'étais pas de leur âge, et que je n'avais pas la main belle, il me la prit pour la baiser. Je lui baisai la sienne, et je me fis son esclave. »

En 1750, il croyait bien se faire pour toujours l'ami et le créancier du roi. Le billet du 23 août, qu'il ne cessera d'opposer

(1) A madame Denis, 14 août; à d'Argental, 20 août 1750. — (2) *Œuvres*, t. XL, 86.

à Frédéric, lui paraissait un titre irréfragable contre son débiteur, et le lien d'une indissoluble alliance avec lui. Ah ! le bon billet ! répétait-il, plus drôlement encore que Ninon, à sa nièce et à ses amis : « Jugez si je suis excusable... Jugez-en par la lettre que le roi de Prusse m'a écrite de son appartement au mien... Lisez-la, et vous croirez lire une lettre de Trajan ou de Marc-Aurèle. » Il y voyait une réponse péremptoire à toutes les raisons très-sages, très-éloquentes et très-fortes alléguées par sa nièce sur un simple pressentiment ; et il s'écriait : « Frédéric-le-Grand est plus grand que Louis XIV (1) ! » Oui, le bon billet ; mais gare au protêt !

Son enchantement, son ensorcellement furent au comble pendant le carrousel donné à Berlin en l'honneur du Margrave de Baireuth et de la Margrave Wilhelmine, sœur de Frédéric (2). L'attention et la faveur du public s'adressèrent moins aux hôtes illustres qu'à Voltaire, venu à cette occasion, avec toute la cour, de Potsdam à Berlin. Un peu avant l'arrivée du roi, un murmure d'admiration parcourut l'assemblée, suivi des cris répétés : Voltaire ! Voltaire ! En effet, Voltaire marchait dans un groupe de seigneurs qui traversaient à pied l'arène, pour se rendre dans une des loges de la cour. Au milieu de ce triomphe, il affectait une modestie qui couvrait mal l'enivrement de sa joie. On le traitait comme un prince. Les reines, la mère et la femme de Frédéric, l'invitaient à venir dîner ou souper chez elles quand il voudrait, et trouvaient encore bon qu'il y allât rarement. Les princes et princesses se faisaient ses comparses dans ses tragédies, et les frères du roi, dans *Rome sauvée*, donnaient la réplique à Voltaire-Cicéron.

Voltaire comparait alors les dernières froideurs de Compiègne avec l'accueil enthousiaste qui lui était fait à Berlin, et, dans cette comparaison, il trouvait encore une réponse à tous les reproches, à toutes les objections qui lui venaient de France. En effet, tant d'honneurs et de faveurs, dont il se vantait en

(1) A d'Argental, 28 août ; à Richelieu, août 1750. — (2) Voir la description de cette fête, dans la lettre à d'Argental du 28 août 1750, et dans *Mon séjour auprès de Voltaire*, par Collini, pp. 20 et suiv.

enfant vaniteux, lui étaient reprochés comme une insulte, comme une renonciation à sa patrie, et il voulut s'en expliquer dans une longue lettre d'août, adressée au maréchal de Richelieu. Il y rappelle les persécutions qui l'avaient forcé à sortir de France, et en particulier les dédains du roi et de madame de Pompadour. Quant à la pension qui semble le transformer en domestique du roi de Prusse, il fallait bien l'accepter, puisque les autres en ont. Ce n'est, à vrai dire, qu'un dédommagement. Les déplacements coûtent cher; il a renoncé à sa famille, à sa maison, à une partie de sa fortune, à ses établissements: ne méritait-il pas quelque compensation?

Ainsi présentera-t-il toujours cette pension tant reprochée (1), bien qu'il lui eût été difficile de dire à quelle partie de sa fortune, à quels établissements lucratifs il avait dû renoncer pour venir à Berlin. Il avait tout gardé, y compris ses pensions; et si l'historiographerie lui fut enlevée, ce ne fut que plus tard, et à son corps défendant.

Laissons-lui répéter, néanmoins, que les vingt mille livres du roi de Prusse balançaient à peine ce qu'il lui avait sacrifié; qu'il n'y avait « aucune honte à recevoir une pension d'un grand roi qui en faisait à tant de princes; qu'il y aurait plus de noblesse à la remettre, que de honte à la recevoir: » notons seulement qu'il ne la remettra jamais que forcé, et qu'il ne se donnera pas, par conséquent, cette noblesse. Pas plus de sincérité dans son détachement prétendu des clefs et des cordons, hochets nécessaires seulement, disait-il, « afin que les sentinelles le laissassent passer. » Tout cela lui tenait fort au cœur; mais il ne voulait pas qu'on y vît des liens qui l'enchaînaient en Prusse et le retenaient à jamais loin de la France. S'il a renoncé à tant de choses, il n'a pas renoncé à sa patrie. Il achève son *Louis XIV* pour se préparer les voies du retour, en méritant l'estime des honnêtes gens, et il reprendra le chemin de Paris dès qu'il saura l'accueil fait à cette histoire.

Cette apologie était, sans doute, pour Richelieu et les amis,

(1) Notamment dans ses débats avec La Beaumelle: voir *Supplément au Siècle de Louis XIV; Œuvres*, t. XX, p. 545.

mais bien plus pour madame de Pompadour, à qui le *héros* la devait montrer. « Ne pourriez-vous pas, disait alors Voltaire, avoir la bonté de représenter à madame de Pompadour que j'ai précisément les mêmes ennemis qu'elle? Si elle est piquée de ma désertion, si elle ne me regarde que comme un transfuge, il faut rester où je suis bien; mais, si elle croit que je puisse être compté parmi ceux qui, dans la littérature, peuvent être de quelque utilité, si elle souhaite que je revienne, ne pourriez-vous pas lui dire que vous connaissez mon attachement pour elle, qu'elle seule pourrait me faire quitter le roi de Prusse, que je n'ai quitté la France que parce que j'y ai été persécuté par ceux qui la haïssent? Il me semble que de telles insinuations, employées à propos, et avec cet ascendant que votre esprit doit avoir sur le sien, ne seraient pas sans effet; et, si elle ne les goûtait pas, ce serait m'avertir que je dois me tenir auprès du roi de Prusse. »

Sentant bien la bassesse de cette confusion entre sa cause et celle d'une courtisane, de cette attitude agenouillée devant une telle Vénus, il essaye de se redresser : « Je ne suis point un exilé, dit-il, qui demande son rappel; je ne suis point un homme nécessaire qui veut se faire acheter. » Il était un exilé vraiment, il se croyait un homme nécessaire, et il se mettait à trop bas prix, puisqu'il aurait suffi pour l'acheter, lui, sa prose et ses vers, d'un sourire, d'un signe de madame de Pompadour!

Il écrivit dans le même sens à ses autres amis, donnant toujours les mêmes raisons de son départ de Paris et de son engagement à Berlin, et s'appuyant toujours sur Frédéric lorsqu'on voulait ébranler sa confiance : « Si l'on peut répondre de quelque chose, c'est du caractère du roi de Prusse... Comment sont donc faits les grands hommes, si celui-là n'en est pas un (1)? »

Mais la personne à qui il voulait surtout faire partager ses espérances était madame Denis. C'est à elle qu'il décrit de nouveau, et avec des couleurs de plus en plus ravissantes, les enchantements de sa vie de Potsdam, où il était retourné après les fêtes de Berlin. Il a renoncé aux dîners du roi, où il y a trop de géné-

(1) A d'Argental, 1er septembre 1750.

raux et de princes; il s'en tient aux soupers, plus courts et moins nombreux, plus sains et plus gais. Il est libre, d'ailleurs: grammairien du roi, et non son chambellan, il lui suffit d'une heure pour arrondir ses vers et sa prose; le reste du jour est à lui, et la soirée finit de la façon la plus agréable.

Il est définitivement attaché à la personne du roi de Prusse, avec le consentement du roi son maître. Frédéric l'avait fait demander à Louis XV, et il ne devait pas essuyer de refus de la part d'un prince qui tenait si peu au personnage. D'ailleurs, à une première demande on était bien résolu, le pas fait, d'ajouter les prières, les sollicitations les plus pressantes; on était même résolu de passer outre, Voltaire ne pouvant plus vivre en France après avoir voulu en sortir. On n'eut besoin de recourir ni à une longue diplomatie, ni aux mesures extrêmes, et le roi de France céda en bonne forme, et avec empressement, Voltaire au roi de Prusse. La demande faite et le consentement obtenu, c'était, entre le poëte et le monarque, un mariage en quelque sorte forcé. Comment Voltaire aurait-il pu s'empêcher de dire *oui*, après tant d'années de coquetteries? Et les deux parties ne se convenaient-elles pas? N'étaient-elles pas nécessaires l'une à l'autre? Le mariage serait-il heureux? L'expérience seule le pouvait apprendre, comme dans tout mariage.

Un article du contrat était toujours un douaire de 4000 livres en faveur de madame Denis, si elle voulait le venir gagner à Berlin. Y viendrait-elle? L'oncle, qui avait renoncé au voyage d'Italie, parce que Frédéric, dit-on, lui avait refusé le titre officiel qu'il tenait à porter à Rome, se proposait d'aller l'hiver prochain à Paris pour tout conter à la nièce, et peut-être l'enlever (1).

Pour toute réponse aux cajoleries transmises par Richelieu, on ôta à Voltaire son historiographerie, qui fut donnée à Duclos; mais il eut la consolation d'en recevoir la nouvelle par madame de Pompadour, et la consolation plus grande d'apprendre par elle qu'on lui avait conservé son ancienne pension avec son brevet de gentilhomme. Toutefois, il ne s'expliquait pas qu'on

(1) A d'Argental, 20 août; à madame Denis, 13 et 28 octobre 1750.

lui eût enlevé une place qu'il pouvait exercer avec plus d'indépendance à l'étranger qu'en France, comme il se disposait à le prouver par son *Siècle de Louis XIV* (1).

II

PREMIERS NUAGES — LE JUIF HIRSCHELL

L'horizon n'était donc pas riant du côté de Versailles, et cependant le ciel de Berlin commençait à s'assombrir. Dès le 6 novembre, Voltaire, refaisant à sa nièce le tableau enchanteur de sa vie de cour, en terminait chaque trait par un *mais* inquiet et douloureux. Aussi renonçait-il au projet de l'attirer en Prusse. Potsdam, où l'on passait dix mois de l'année dans une retraite dont les dames étaient bannies, n'était pas un séjour pour une femme. Passe pour lui, qui « n'avait pas l'honneur d'être page, » et à qui était indifférent « ce qu'on faisait à Paphos et dans le voisinage ; » mais, pour une femme, il n'y avait pas place honnête en pareil lieu.

Et lui-même, il commençait à trembler. Le roi venait d'écrire à Darget une lettre touchante, pathétique, et même fort chrétienne, sur la mort de sa femme, et, le même jour, il avait décoché une épigramme contre la défunte : « cela ne laissait pas de donner à penser. » Puis la jalousie s'était mise entre « les moines du couvent, » et « le père abbé » prenait une maligne joie à l'attiser. « Les rois, en effet, sont comme des coquettes, » et se plaisent au feu de jalousie allumé par leurs regards. Or, Frédéric, « très-grande coquette, » s'y plaisait plus qu'aucune, et il l'excitait en se moquant de tout le monde. S'en tiendrait-il là ? « Dieu veuille, s'écriait Voltaire, qu'il se contente de se moquer de nous ! » Il n'était pas jusqu'à la disgrâce de Baculard d'Arnaud, provoquée par lui, qui ne lui fût un avertissement : « Mon triomphe m'attriste. Cela fait faire de profondes réflexions sur les dangers de la grandeur (2). »

(1) A madame Denis, 28 octobre 1750. — (2) A madame Denis, 17 et 24 novembre 1750.

Ces confidences étaient pour l'intimité de la famille, et non pour le public ; pas même pour l'intimité de l'amitié. Quatre jours après, il parlait à d'Argental, en termes toujours ravis, de son mariage avec le héros prussien : « La nature a fait Frédéric-le-Grand pour moi. Il faudra que le diable s'en mêle, si les dernières années de ma vie ne sont pas heureuses auprès d'un prince qui pense en tout comme moi, et qui daigne m'aimer autant qu'un roi en est capable. » A plus forte raison, écrivait-il ainsi à son trompette Thieriot, pour qu'il le redît à tous les coins de Paris. Mais la nostalgie le reprenait aussitôt de plus belle, et il déchargeait toujours son cœur dans celui de sa nièce. Lisons sa lettre mélancolique du 26 décembre, d'autant plus remarquable que la mélancolie n'était guère son fait : « Je vous écris à côté d'un poêle, la tête pesante et le cœur triste, en jetant les yeux sur la rivière de la Sprée, parce que la Sprée tombe dans l'Elbe, l'Elbe dans la mer, et que la mer reçoit la Seine, et que notre maison de Paris est assez près de cette rivière de Seine ; et je dis : Ma chère enfant, pourquoi suis-je dans ce palais, dans ce cabinet qui donne sur cette Sprée, et non pas au coin de notre feu ? Rien n'est plus beau que la décoration du palais du soleil dans *Phaéton* ; mademoiselle Astrua est la plus belle voix de l'Europe ; mais fallait-il vous quitter pour un gosier à roulades et pour un roi ? Que j'ai de remords, ma chère enfant ! que mon bonheur est empoisonné ! que la vie est courte ! qu'il est triste de chercher le bonheur loin de vous ! et que de remords si on le trouve ! »

Cette lettre s'explique mieux, si l'on se rappelle que le château de Berlin, d'où Voltaire l'écrivait, lui était alors une prison, un exil du moins, où il était retenu à distance de Potsdam et de Frédéric, sans qu'il lui fût même permis de songer à ce voyage consolateur de Paris, ajourné désormais indéfiniment, comme le retour au « palais d'Alcine, » jusqu'à la conclusion de la plus triste affaire avec un juif nommé Abraham Hirschell.

Cette affaire est aussi difficile à débrouiller aujourd'hui, même après la publication des pièces, qu'en 1750. Il y a là

complication d'agiotage et de marché de diamants, de lettres de change protestées et de commerce interlope, et les mensonges, les contradictions de Voltaire et de ses historiens, brochant sur le tout, achèvent d'enténébrer le procès. Tâchons d'y glisser un rayon de lumière.

Il y avait à Dresde, sous le nom de *la Steuer*, une banque, dont l'électeur Auguste de Saxe avait émis tant de billets, qu'ils ne pouvaient plus être payés et qu'ils perdaient la moitié de leur valeur nominale. C'était bien du temps qui suivit Law. Tous les marchés de l'Europe étaient encombrés de cette mauvaise denrée. Mais Frédéric avait fait avec Auguste un traité, par lequel ses sujets, porteurs des billets de la Steuer, devaient être remboursés au pair. De là un commerce immoral en lui-même et ruineux pour la Saxe. Les sujets prussiens achetaient partout à bon marché des billets de la Steuer, et s'en faisaient payer sans perte à Dresde. Est-ce là ce qu'avait voulu Frédéric? Quelques-uns prétendent qu'il désapprouvait ce commerce. « Mon cousin Auguste a fait une faute, aurait-il dit, mais ce n'est pas à moi d'en profiter. »

A défaut du roi, Voltaire en voulut profiter pour son compte, et il chargea le juif Abraham Hirschell d'aller acheter des billets à Dresde, après lui avoir confié des lettres de change et avoir reçu en nantissement des diamants d'une égale valeur. A peine Hirschell était-il parti pour la Saxe, qu'il apprend que les diamants n'étaient pas la propriété du juif, que ce n'était qu'un dépôt d'un officier français, nommé Chasot, forcé de s'expatrier à la suite d'un duel, et alors au service du roi de Prusse (1). Apprenant d'ailleurs que le juif n'était qu'un fri-

(1) Chasot raconte, en effet, dans ses *Mémoires*, qu'il avait reçu secrètement du premier danseur de Dresde, pour parer son costume au carrousel de Berlin, une quantité prodigieuse de diamants, faux il est vrai, mais de toute beauté et montés en argent; ils appartenaient au roi de Pologne et étaient destinés au théâtre (*Le chevalier de Chasot*, par Henri Blaze de Bury, Paris, 1862, p. 103). — Suivant Duvernet, Chasot tenait ces diamants de la duchesse de Mecklembourg, dont il avait eu la faveur. — Suivant Luchet, t. I, p. 224, les diamants n'étaient pas un gage, mais avaient été prêtés à Voltaire pour une tragédie de cour, dans laquelle il jouait avec des princesses, et le juif y avait glissé quelques pierres fausses, qu'il accusa ensuite Voltaire d'avoir changées. De là le procès.

pon, il retire aussitôt la commission qu'il lui avait donnée, et fait protester à Paris, chez son notaire Delaleu, une lettre de change de dix mille écus.

De retour à Berlin, le juif se fâche, et exige d'abord, pour frais ordinaires de voyage, deux cents écus, qui lui sont payés; puis, pour frais extraordinaires, cinq cents écus qu'on lui refuse. De son côté, il refuse de reprendre les diamants remis en gage, prétendant que ce ne sont plus les mêmes. Voltaire porte plainte, et le juif est jeté en prison.

Les ennemis de Voltaire s'emparent de cette bonne aubaine, disent comme le juif, et le poussent à plaider. Le roi, à qui le juif a eu recours, renvoie l'affaire à la justice; et, en attendant qu'elle ait prononcé, il bannit Voltaire de sa présence. Il dit même à son secrétaire Darget, ancien secrétaire de notre ambassadeur, le marquis de Valori : « Ecrivez-lui que je veux que dans vingt-quatre heures il soit sorti de mes Etats. » Darget hésite à remplir un pareil ordre : « Songez donc, Sire, objecte-*t-il*, que vous l'avez appelé auprès de vous; la Commission va le juger; si elle le trouve coupable, vous serez toujours à temps de le renvoyer. » — « Vous avez raison, répond Frédéric; vous seul êtes un honnête homme. »

Le procès suit donc son cours, et tourne contre le juif. Son emprisonnement est déclaré légitime; il est condamné à restituer les lettres de change, à payer une amende de dix écus, peine, *dit* Voltaire, qui emportait infamie, et à reprendre ses diamants à la pesée, comme ils avaient été donnés (1).

Tel est à peu près le récit de Duvernet, qui ajoute que, plus tard, Hirschell fut enfermé à perpétuité dans la citadelle de Madgdebourg, pour avoir forgé six lettres de change. Tel n'est pas le récit du juif, ou peut-être de Frédéric lui-même (2), dans le prologue de la mauvaise comédie de *Tantale en procès*, où Voltaire est désigné sous le nom grossièrementexpressif d'*Angoule-tout*. Suivant ce récit, qui paraît le plus conforme à la

(1) A Darget, 8 février 1751. — (2) Suivant l'abbé Denina (*Prusse littéraire*, t. III, p. 166), cette comédie ne serait pas de Frédéric, quoique publiée dans ses *Œuvres posthumes*, mais de Pottier.

vérité, Voltaire, le 23 novembre 1750, mande Hirschell à Potsdam, et lui propose d'aller à Dresde acheter des billets de la Steuer à trente-cinq pour cent de perte. Le juif objecte la désapprobation royale. Voltaire répond qu'il a le consentement de Frédéric, et, pour gagner le juif, il lui promet sa protection et le titre de joaillier de la couronne. Le juif consent alors, reçoit des lettres de change pour 18,400 écus, et remet en gage des diamants de même valeur. Une de ces lettres, sur un juif Ephraïm, est protestée le jour même. Le lendemain du départ d'Hirschell pour Dresde, Ephraïm offre à Voltaire de lui acheter des billets sans frais, ou du moins au prix peu coûteux de sa protection à la cour. Aussitôt Voltaire retire sa commission à Hirschell et fait protester la plus forte lettre à Paris. Le juif se plaint du tort fait par là à son crédit ; il serait ruiné et perdu, s'il avait eu le malheur d'acheter des billets, n'étant pas à couvert, comme Voltaire, contre les dangers d'un pareil trafic. De son côté, Voltaire se plaint de la lenteur du juif, de sa fraude, et assure qu'il aurait gardé les billets, si on lui en eût acheté. Toutefois, sur la menace d'un procès, il promet de dédommager le juif de ses frais de voyage et du tort que lui a pu faire le protêt ; et, pour l'adoucir davantage, il commence par acheter une partie des brillants du dépôt, qu'il avait déjà portés, disait-il, sur son habit de théâtre. Effectivement, il en retient pour trois mille écus. Trois jours après, il demande des bagues pour deux mille écus encore, et dit au juif de revenir bientôt pour le règlement du compte. Dans l'intervalle, il envoie chez le juif acheter quelques meubles. Quand le juif revient, il déclare qu'il ne payera ni les meubles, ni les bagues, pour se dédommager du prix excessif des premiers brillants, qu'il avait pourtant fait taxer, avant le marché conclu, par un joaillier de son choix ; il tire même de force une bague du doigt d'Hirschell, et le chasse. Le lendemain, il le fait venir chez un officier du roi, lui met le poing sur la gorge, le traite de fripon, et menace de le faire jeter dans une basse-fosse, s'il ne consent à reprendre ses diamants, à restituer les trois mille écus, et à remettre tous les billets signés Voltaire. Le juif refuse et porte plainte au roi,

qui renvoie les parties devant son grand chancelier. Là, Voltaire nie qu'il y ait eu entre lui et le juif aucune convention, et prétend avoir confié à Hirschell, sans le moindre contre-billet, la somme de 18,400 écus, avec la seule commission de lui acheter à Dresde des diamants et des pelisses. En vain le juif montre des billets prouvant le mensonge; Voltaire affirme que ce sont des chiffons sans valeur, retirés frauduleusement par le juif de la cheminée où il les avait jetés. Et comme il y avait un billet du juif portant l'énumération des objets vendus, il le falsifie et le transforme en compte réglé. Quant à la taxe des premiers brillants, il la nie, et y oppose une taxe nouvelle, faite par ses gens et ceux d'Ephraïm.

Entre ces deux récits, le litige ne peut porter que sur la nature de la commission donnée par Voltaire à Hirschell, et sur la falsification et le trafic des diamants. Que Voltaire ait chargé Hirschell de lui acheter des billets de la Steuer, voilà un point incontestable. Dans tout le cours du procès, Voltaire a soutenu que la première proposition, au sujet de l'achat des billets, était venue d'Hirschell et non de lui; mais qu'étant allé, le 23 novembre, consulter M. de Kirkeisen pour savoir ce qu'étaient ces effets, il avait révoqué, dès le lendemain, ses lettres de change; qu'il était donc faux qu'il eût envoyé le juif à Dresde, qu'il lui eût promis la charge de joaillier de la couronne, et surtout qu'il eût acheté, comme on l'avait rapporté au roi le 29 novembre, pour 80,000 écus de billets de la Steuer (1).

Malgré ces dénégations dix fois répétées, c'est bien Voltaire qui a proposé au juif d'aller pour son compte à Dresde, comme il était allé lui-même à Nancy, pour semblable affaire, en 1729; puis, soit qu'il redoutât la désapprobation royale, soit qu'il eût trouvé moyen d'avoir des billets à meilleur marché par le *juif* Ephraïm, il retira à Hirschell sa commission et fit protester ses lettres de change. Il est plus probable qu'il fit réellement acheter des billets de la Steuer : nous entendrons Frédéric, indigné, quinze jours après la conclusion du procès, lui

(1) A Darget, 18 janvier 1751.

en jeter encore l'accusation à la face, sans qu'il ose, cette fois, protester. Frédéric pouvait bien tolérer parmi ses sujets un commerce ignoble ; mais, malgré son immoralité et son cynisme notoires, il lui était impossible de souffrir que son chambellan mît la main dans un tripotage dont la honte rejaillissait sur sa couronne.

Quant aux diamants, deux choses sont certaines : l'une que le juif était fondé, à un titre quelconque, dans son accusation contre la fidélité du dépositaire, puisque Voltaire avoua à Darget avoir perdu un diamant de trois cent cinquante écus; l'autre, qu'il y eut entre eux discussion sur la valeur réelle de diamants vendus, et discussion probablement fondée des deux parts sur de bons motifs, le juif ayant mis sans doute sa marchandise à trop haut prix, et Voltaire ayant voulu, par une contre-expertise plus ou moins loyale, la faire descendre au-dessous de sa valeur réelle. S'il réussit à persuader aux juges, déjà trop portés pour lui, qu'il était lésé, et à faire condamner le juif, ce ne fut pas sans peine, ni sans quelque rouerie de sa façon, et il n'était pas rassuré sur le jugement rendu en sa faveur en première instance. En effet, le juif ayant menacé de s'adresser au roi pour obtenir cassation de l'arrêt du grand chancelier, et de provoquer un nouveau jugement, Voltaire, effrayé, entra en transaction avec lui, et lui offrit de reprendre pour deux mille écus ce qui avait été vendu trois mille; il était même disposé à aller plus loin pour mettre un terme à cette vilaine affaire, et rentrer en grâce avec Frédéric (1).

La seule annonce du procès, à plus forte raison le procès lui-même, avait mis Frédéric en fureur. En vain Voltaire lui faisait-il dire par Darget qu'il n'avait pas d'autre moyen d'obtenir justice contre un homme qui le voulait ruiner, en vain prétendait-il qu'il avait tout fait pour éviter le procès et pour terminer le litige à l'amiable, le roi n'en voulait rien croire et lui tenait toujours rigueur (2).

Puis, cette malheureuse affaire, l'âpreté de Voltaire au gain, l'acharnement qu'il mettait à la poursuite du juif pour éviter,

(1) A Darget, février 1751. — (2) A Darget, 18 janvier 1751.

lui si riche, la perte de quelques écus, fournissaient à ses ennemis, à Frédéric même, l'occasion de renouveler contre lui les accusations déjà vieilles de lésine et d'habitudes serrées. Le roi lui reprochait de faire trop peu de dépense, et de craindre, non-seulement de toucher à ses immenses revenus, mais d'épuiser la pension de vingt mille livres qu'il lui faisait. Et Voltaire répondait qu'il n'était pas assez riche pour rien perdre; il parlait, comme toujours en pareil cas, du grand désordre de ses affaires, de sa grosse maison de Paris ; il allait jusqu'à envoyer les notes de ses dépenses à Berlin, pour prouver qu'il n'y avait pas mis une trop chiche économie. Toutefois, pour faire à bon marché et sans risques courir acte de désintéressement, il demandait d'aller vivre à ses frais au Marquisat, maison de campagne de Frédéric près de Potsdam, et il offrait de renoncer à sa pension pendant le séjour qu'il y ferait; non pas certes qu'il prétendît rejeter les bienfaits du roi, et, au Marquisat même, il ne refuserait pas ce que Fédersdof, le factotum royal, voudrait faire pour lui; mais il voulait convaincre Frédéric qu'il n'avait pas d'autre objet que sa personne adorable. Il resterait au Marquisat jusqu'au printemps; après quoi, il irait à Paris, et reviendrait avec sa nièce, qui tiendrait son ménage à Berlin et soignerait sa santé languissante (1).

Mensonge que ce projet, nous l'avons vu; rien de plus sérieux dans cette offre de suppression de pension. Voltaire savait bien que Frédéric, tout avare qu'il fût, ne pouvait pas, sans déshon-

(1) A Frédéric et à Darget, janvier et février 1751. — C'est ce qu'il écrivait dans le même temps à la Margrave de Baireuth, avec qui il avait renouvelé connaissance pendant un séjour de près de trois mois que Wilhelmine avait fait, soit à Berlin, soit à Potsdam, en août-novembre 1750. Il ne l'avait ni vue, ni même entretenue par lettres depuis son passage à Baireuth en 1743; mais, de 1750 à 1758, leur correspondance va devenir très-fréquente. C'est Voltaire qui se chargea de procurer à la Margrave, par lui-même ou par sa nièce, des dames de compagnie, des chevaliers d'honneur et des comédiens, et qui lui procura, en effet, le comédien Heurtaud et le marquis d'Adhémar, fils du grand maréchal de Stanislas, qu'il avait connu à Lunéville. — Dans ses lettres à la Margrave de la fin de 1750 et du commencement de 1751, publiées pour la première fois dans la *Revue française* du 1er novembre 1865, il parle plusieurs fois d'un projet de voyage en Italie, bien abandonné, et surtout d'un projet de voyage à Paris, pendant lequel il passerait par Baireuth.

neur, lui retirer ses dons, ni lui retrancher un quartier comme à un valet ne faisant pas son service. Ce qui était plus sincère, c'étaient ses instances pour obtenir d'aller au Marquisat, qui le rapprochait de Potsdam et du roi, dont il était depuis si longtemps éloigné. Voyant que Frédéric fermait l'oreille à toutes ses apologies, il lui écrivit pour demander pardon. Il avait eu tort d'aller en avant, et, quoique persuadé qu'il y a mille occasions où il faut savoir perdre et se taire, d'avoir eu la rage de vouloir prouver qu'il avait raison contre un homme avec lequel il n'était même pas permis d'avoir raison, et de s'être privé par là du commerce de son adorable monarque. Il écrivit en ce sens, dans le cours de février, lettres sur lettres, toutes assez plates, malgré l'éclat et les saillies du style, et sentant au fond le valet ou l'écolier qui flatte et caresse son maître.

Frédéric resta longtemps insensible et sourd à tant d'instances, à tant d'adulations directes ou transmises par Darget, à tant de lamentations sur une santé ruinée par la colique, le scorbut, cent maladies. Il se contentait d'écrire à sa sœur Wilhelmine, la Margrave de Baireuth, le 2 février 1751 : « L'affaire de Voltaire n'est pas encore finie. Je crois qu'il s'en tirera par une gambade. Il n'en aura pas moins d'esprit, mais son caractère en sera plus méprisé que jamais. Je le verrai quand tout sera fini ; mais, à la longue, j'aime mieux vivre avec Maupertuis qu'avec lui. Son caractère est sûr et il a plus le ton de la conversation que le poëte, qui, si vous y avez bien pris garde, dogmatise toujours. »

Frédéric ne paraît pas avoir répondu à Voltaire avant le 24 février, et encore le fit-il par la lettre la plus dure et la plus humiliante : « J'ai été bien aise de vous recevoir chez moi, lui écrivit-il de Potsdam ; j'ai estimé votre esprit, vos talents, vos connaissances, et j'ai dû croire qu'un homme de votre âge, lassé de s'escrimer contre les auteurs et de s'exposer à l'orage, venait ici pour se réfugier comme en un port tranquille. » Et Frédéric rappelait comment Voltaire avait exigé de lui de ne point prendre Fréron pour correspondant, comment il avait provoqué l'expulsion de Baculard d'Arnaud ; il lui reprochait d'être

allé chez le ministre de Russie parler d'affaires dont il n'avait point à se mêler (1), de s'être entremis mal à propos dans les débats conjugaux de madame de Bentinck (2); et il continuait : « Vous avez la plus vilaine affaire du monde avec le juif. Vous avez fait un train affreux dans toute la ville. L'affaire des billets saxons est si bien connue en Saxe, qu'on m'en a porté de grièves plaintes. Pour moi, j'ai conservé la paix dans ma maison jusqu'à votre arrivée ; et je vous avertis que si vous avez la passion d'intriguer et de cabaler, vous vous êtes très-mal adressé. J'aime les gens doux et paisibles, qui ne mettent point dans leur conduite les passions violentes de la tragédie. En cas que vous puissiez vous résoudre à vivre en philosophe, je serai bien aise de vous voir ; mais si vous vous abandonnez à toutes les fougues de vos passions, et que vous en vouliez à tout le monde, vous ne me ferez aucun plaisir de venir ici, et vous pouvez tout autant rester à Berlin. »

Nous n'avons plus la réponse de Voltaire à cette lettre, et c'est dommage ; mais il a répondu, puisque, quatre jours après, Frédéric répond lui-même évidemment à une nouvelle requête : « Si vous voulez venir ici, vous en êtes le maître. Je n'y entends parler d'aucun procès, pas même du vôtre. Puisque vous l'avez gagné, je vous en félicite, et je suis bien aise que cette affaire soit finie. J'espère que vous n'aurez plus de querelle ni avec le *vieux* ni avec le *nouveau testament. Ces sortes de compromis sont flétrissants*, et, avec les talents du plus bel esprit de France, vous ne couvririez par les taches que cette conduite imprimerait à la longue à votre réputation. Un

(1) Gross, ambassadeur de la czarine Elisabeth à Berlin, avait pour mission singulière d'amener à tout prix, en vue d'une prochaine alliance austro-russe, une rupture entre les cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg. Pour y réussir, il trouva moyen de ne se pas faire inviter à un dîner diplomatique, prétendit ensuite que c'était une insulte pour sa souveraine, partit, et les relations furent interrompues entre les deux États, en attendant la rupture armée de la guerre de Sept-Ans. Voltaire alla chez Gross s'entretenir de cette affaire, et c'est ce que lui reproche Frédéric. — Voltaire y fait allusion, ainsi qu'à l'affaire du juif, dans une lettre à Wilhelmine, du 30 janvier 1751, publiée pour la première fois dans la *Revue française* du 1er novembre 1865. — (2) Voir une lettre de Voltaire à d'Argental, du 25 décembre 1750; *Recueil* de 1856, t. I, p. 212.

libraire Jore, un violon de l'Opéra, un juif joaillier, ce sont en vérité des gens, dont, dans aucune sorte d'affaires, les noms ne devraient se trouver à côté du vôtre. J'écris cette lettre avec le gros bon sens d'un Allemand, qui dit ce qu'il pense, sans employer de termes équivoques et de flasques adoucissements qui défigurent la vérité; c'est à vous d'en profiter. »

Voltaire était insolent, mais il n'était pas fier, et tout cœur un peu bien placé ne concevra guère qu'il n'ait pas répondu à des lettres si hautes et si insultantes par un départ immédiat. Mais où serait-il allé? Puis, disgrâcié en France, il aurait paru chassé de Prusse, et, avant tout, sa vanité voulait éviter ou cacher un pareil affront. Il se contenta de ne pas se rendre avec empressement à une invitation si peu courtoise et mise à des conditions si dures, et, usant du prétexte de ses maladies, qu'il avait toujours en réserve, il resta quelques jours encore à Berlin, où, en attendant qu'il retournât à Potsdam, il pria Darget, en prose et en vers, de faire agréer son retard et de lui rendre le roi plus favorable. Cependant, à Berlin, il voilait avec soin sa disgrâce sous les dehors du plus libre des favoris. Il invitait Formey, secrétaire perpétuel de l'Académie, et d'autres académiciens, à venir au château manger avec lui « le rôt du roi, » et prenait même la liberté d'envoyer un carrosse de la cour pour amener ses convives.

III

REPLATRAGE

Enfin, le 11 mars, il put dater ses lettres de Potsdam, d'où il était absent depuis la fin de décembre, sans avoir vu une seule fois Frédéric. Celui-ci lui avait rendu sa présence et la charge de correcteur royal, si bien que, pour sa rentrée en fonctions, il put emporter au Marquisat un chant à corriger de l'*Art de la Guerre*.

Il restait à effacer en Prusse les traces de sa défaveur, et surtout à empêcher que le bruit en fût porté à Paris. C'est à quoi il s'attacha dans toutes ses lettres de cette époque.

Au marquis de Ximenès (1), le 13 mars : « Ma santé a été bien mauvaise depuis trois mois ; mais les *bontés extrêmes* du grand homme auprès de qui j'ai l'honneur d'être, *m'ont bien consolé. Elles me consolent tous les jours des bruits ridicules de Paris.* En vérité, il faut remonter jusqu'aux beaux temps de la Grèce pour trouver un prince victorieux qui fasse un tel usage de son loisir, *et qui daigne avoir pour un particulier étranger des attentions si distinguées.* » — A d'Argental lui-même, le 15 mars : « Que de belles nouvelles envoyées de canaille à canaille, et perçant chez les oisifs honnêtes gens du beau monde de Paris ! A entendre ces beaux messieurs, j'avais perdu un grand procès, j'avais trompé un honnête banquier juif ; et le roi, qui sans doute prend contre moi le parti de l'*Ancien Testament*, m'avait disgracié ; et j'étais perdu... et ensuite on me faisait mort. Je suis pourtant encore en vie ; et le roi a eu tant de bonté pour moi pendant ma maladie, que je serais le plus ingrat des hommes, si je ne passais pas encore quelques mois auprès de lui. J'étais le seul animal de mon espèce qu'il logeât dans son palais, à Berlin ; et quand il partit pour Potsdam, *et que je ne pus le suivre*, il me laissa équipages, cuisiniers, etc. ; et ses mulets et ses chevaux conduisaient mes meubles de passade à une maison délicieuse (le Marquisat) dont il m'a laissé la jouissance, aux portes de Potsdam ; et il me conservait un appartement charmant dans son palais de Potsdam, où je couche une partie de la semaine ; et j'admire toujours de près ce génie unique, et il daigne se communiquer à moi ;... je vis heureux. » En mêlant adroitement le vrai et le faux, en confondant les époques, il donnait à tout une couleur favorable. Et il est vrai que le roi, cet homme dont le génie l'épouvantait, et dont le cœur le rassurait, venait de lui adresser un petit mot consolant (2), et de l'inviter, avec Darget et La Métrie pour compères et la *Henriade* pour marraine, au baptême des six jumeaux (les six chants de

(1) Voltaire avait reçu de ce marquis de Ximenès, qui faillit épouser sa nièce, une tragédie qui devait « remettre, lui disait-il, le nom de Chimène (Ximenès) aussi en vogue au théâtre qu'il y avait jamais été. » Et le même jour peut-être il écrivait à Darget : « Le ciel confonde les marquis qui m'envoient des tragédies par la poste ! » — (2) Lettre à Darget.

l'*Art de la guerre*) dont il venait d'accoucher. Aussi reprit-il ses récits enchantés et enchanteurs de sa vie de Potsdam : « N'est-il pas juste de tout quitter pour un roi aimable qui se bat comme César, qui pense comme Julien, et qui me donne vingt mille livres de rente et des honneurs pour souper avec lui ?... Notre séjour à Potsdam est une Académie perpétuelle. Je laisse le roi faire le Mars tout le matin, mais le soir il fait l'Apollon, et il ne paraît pas au souper qu'il ait exercé cinq ou six mille héros de six pieds. Ceci est Sparte et Athènes ; c'est un camp et le jardin d'Épicure ; des trompettes et des violons, de la guerre et de la philosophie. J'ai tout mon temps à moi ; je suis à la cour, je suis libre ; et si je n'étais pas entièrement libre, ni une énorme pension, ni une clef d'or qui déchire la poche, ni un licou qu'on appelle *cordon d'un ordre*, ni même les soupers avec un philosophe qui a gagné cinq batailles, ne pourraient me donner un grain de bonheur... Quelle reconnaissance dois-je témoigner au roi pour toutes ses bontés ! Je ne peux faire autre chose que de les publier. Je lui dois mon bonheur et mon loisir. Personne n'est logé dans son palais plus commodément que moi. Je suis servi par ses cuisiniers. J'ai une reine à droite, une reine à gauche, et je les vois très-rarement... point de gêne, point de devoirs. Il faut que vous disiez tout cela, afin que la bonne compagnie m'excuse, que les méchants soient un peu punis, et que l'on sache comment nos belles-lettres sont accueillies par un si grand monarque (1). »

Oui, il fallait dire tout cela bien haut au public, pour étouffer les mauvais bruits, pour dépiter et dépister les ennemis ; mais Voltaire ne se le disait pas à lui-même, et il ne se méprenait pas sur la valeur et la durée de ce retour de fortune. Presque aussitôt, en effet, un nouveau nuage s'éleva dans ce beau ciel de Potsdam, si souvent troublé. Une indiscrétion avait porté à Paris la nouvelle d'un mauvais et dangereux poëme du roi, le *Palladion*, et Frédéric en accusait Voltaire. Bien vite, Voltaire lui adressa une longue apologie. Il lui envoyait en même temps les dernières lettres qu'il avait reçues, notamment six

(1) A d'Argental, 27 avril et 4 et 29 mai ; à Devaux, 8 mai.

lettres de sa nièce, où il n'était pas dit un mot du poëme; mais il en gardait une sans doute, dans laquelle madame Denis avait dû répondre à celle du 3 janvier, où l'oncle, après avoir parlé de *Jeanne*, ajoutait : « Savez-vous bien que le roi de Prusse a fait un poëme dans le goût de cette *Pucelle*, intitulé *le Palladium?* Il s'y moque de plus d'une sorte de gens; mais je n'ai point d'armée comme lui, je n'ai point gagné de batailles, et vous savez que,

Selon ce que l'on peut être,
Les choses changent de nom. »
(Molière, *Amphitrion.*)

Dans sa lettre à Frédéric, Voltaire ne se contentait pas de se défendre d'une indiscrétion dont il était vraiment coupable; il saisissait cette occasion pour revenir sur les autres griefs du roi, le Juif, les procès, etc.; puis il venait encore d'avoir on ne sait quel démêlé avec Chasot, peut-être pour les diamants de Dresde, et le bruit courait que Frédéric ne souffrirait plus qu'il logeât dans son palais de Berlin. Dans cette nouvelle disgrâce, il ne mendiait que la faveur de ne pas paraître chassé : « Je demande à Votre Majesté de ne me point chasser de l'appartement qu'elle a daigné me donner à Berlin, jusqu'à mon voyage de Paris (1). Si j'en sortais, on mettrait dans les gazettes que Votre Majesté m'a chassé de chez elle, que je suis mal avec elle; ce serait une nouvelle amertume, un nouveau procès, une nouvelle justification aux yeux de l'Europe, qui a les yeux fixés sur vos

(1) Cet appartement lui-même rappelait sans cesse à Voltaire la malice sanglante et l'humeur cruellement rancunière du roi. Pendant une absence du poëte, Frédéric s'était plu à le faire arranger de manière à y peindre tout ce qu'il avait dans l'âme de persiflage, d'ironie, d'amertume, et, au retour de Voltaire, il mit le comble à sa vengeance en l'y conduisant lui-même et l'y réinstalant. La chambre de Voltaire, telle qu'on la voit aujourd'hui encore, a pour tenture une étoffe jaune comme l'Envie, sur laquelle s'étalent diverses fleurs emblématiques de la Haine et de la Trahison. Le long du mur, des singes grimpent; dans un coin, un écureuil mordille; plus loin, un paon fait la roue à côté d'un perroquet qui jabote, tandis qu'une volée d'oiseaux de passage ouvrent les ailes en glapissant. Siéges, canapés et fauteuils sont recouverts de tapisseries représentant celles des fables de La Fontaine où le renard joue le principal rôle. Et du sol au plafond, jusque dans l'encadrement des miroirs, revit et apparait, dans les circonstances les plus bizarres, la haine du maître contre son valet (*Le chevalier de Chasot*, p. 209).

moindres démarches, et sur les miennes, parce que je vous approche. J'en sortirai dès qu'il viendra quelque prince dont il faudra loger la suite, et alors la chose sera honnête. » La chute de la lettre était plate : « Mon nom ira à la suite du vôtre à la postérité, comme celui de l'*affranchi* de Cicéron. J'espère que, en attendant, le Cicéron, l'Horace et le Marc-Aurèle de l'Allemagne me fera achever ma vie en l'admirant et en le bénissant. »

Pour gagner le Marc-Aurèle prussien, il lui envoya un *Dialogue entre Marc-Aurèle et un Récollet* (1), sotte plaisanterie, cent fois répétée depuis Voltaire et Gibbon, contre la transformation de Rome payenne en Rome chrétienne, et contre l'apothéose des monuments payens, sanctifiés et sauvés par le signe de la Croix.

Il nenégligeait pas la diplomatie plus directe et plus personnelle des petits vers adulateurs. Il adressait au roi épître sur épître (2), stances sur stances (3), avec tout l'à-propos des temps et des sujets. Il choisissait le jour du Vendredi saint pour vomir quelque impiété; dans l'épître des *Deux tonneaux*, il blasphémait la Providence, et mettait le gouvernement de Frédéric bien au-dessus du gouvernement de Dieu. Puis, pour apitoyer l'idole déjà enivrée de l'encens de la louange, revenaient les éternelles plaintes sur le scorbut, les douleurs d'estomac, une santé battue par cent maux divers.

L'idole ne s'attendrissait guère, et le fidèle reconnaissait mieux de jour en jour la nécessité d'abandonner au plus tôt le temple et son service. Alors il priait tous ses amis parisiens de lui servir de précurseurs, et de lui préparer les voies parmi le public et à la cour. Si défrisée qu'elle fût, la vieille coquette avait encore la prétention d'être un peu désirée; et comme les spectacles contribuent plus que toute autre chose, et surtout plus que du mérite, à ramener le public, du moins le public qui crie, elle demandait la reprise de *Sémiramis*, d'*Adélaïde*, de *Rome sauvée*, et elle achevait *Oreste* pour payer sa bienvenue; *Louis XIV* lui devait ramener les gens sérieux (4).

(1) *Œuvres*, t. XXXIX, p. 359. — (2) *Œuvres*, t. XIII, pp. 205 et suiv. — (3) Ibid., t. XII, pp. 530 et suiv. — (4) A d'Argental, 4 mai 1751.

Visant plus haut, Voltaire s'adressait, le 7 juin, à Moncrif, son introducteur à l'Académie et lecteur de la reine. Il lui développait et l'engageait à redire les raisons de sa sortie de France et de sa retraite en Prusse; ses excuses pour les faveurs nécessaires, indispensables, qu'il avait acceptées à Berlin, faveurs qui ne lui étaient pas plus un lien de nationalité qu'un lien de cœur. « Je vous demande en grâce, continuait-il, d'exposer mes sentiments à M. le comte d'Argenson. Je serais au désespoir qu'il blamât ma conduite. Je lui suis attaché dès ma plus tendre jeunesse, et il est l'homme du royaume dont j'ambitionne le plus les suffrages et les bontés. J'avoue encore que je ne me consolerais pas si madame de Pompadour, à qui je dois une éternelle reconnaissance, pouvait me soupçonner de la moindre ombre d'ingratitude. Je vous conjure donc, mon cher confrère, de faire valoir auprès de l'un et de l'autre mes raisons, mes regrets, mon attachement. » Après cet hommage à la courtisane, à la reine de fait, il daignait encore se souvenir de la reine en titre, dont il était le pensionnaire : « Je n'ose vous prier de faire mention de moi à la reine. Je ne me flatte pas d'être en son souvenir; mais je suis auprès d'un roi qui est le meilleur ami du roi son père. Je n'ai que ce titre pour prétendre à sa protection ; mais peut-être que, si vous lui disiez un mot de moi, elle pourrait s'en souvenir avec cette bonté indulgente qu'elle a pour tout le monde. »

Le *roi père* de la reine de France, il s'efforçait encore de regagner ses bonnes grâces perdues, afin de se ménager comme autrefois, à défaut de Paris, une retraite à Lunéville, et il chargeait Devaux, officier de Stanislas, le *Pampan* de madame de Graffigny, de cette négociation.

En attendant, il fallait se faire de plus en plus petit, obséquieux et idolâtre devant le terrible dieu de Berlin, pour n'être pas écrasé de sa foudre. « Sire, vous êtes adorable! » lui écrivait-il à propos des *Mémoires de Brandebourg*, que Frédéric venait de lui envoyer; « mais, ajoutait-il, ne me faites jamais de niches ! Si des rois de Danemark, de Portugal, d'Espagne, etc., (il n'osait dire de France), m'en faisaient, je ne m'en soucierais

guère : ce ne sont que des rois, mais vous êtes le plus grand homme qui peut-être ait jamais régné! »

Sachons-lui encore gré de ce *peut-être*. Quel métier! Et voilà le chef des hommes qui riaient et se moquaient de ceux qui s'agenouillent devant Dieu et devant son Fils Jésus-Christ!

Quel métier! Cette attitude prosternée, que la crainte et l'intérêt forçaient de prendre à Berlin, la vanité, le besoin de cacher une fausse démarche et une disgrâce mettaient dans l'obligation de la garder à Paris, et là encore, il fallait répéter, en parlant de Frédéric : *Deus, ecce deus! Namque deus mihi semper erit!* Et on ne pouvait se relever de ce prosternement que par le mensonge, en vantant sa liberté, son indépendance et son bonheur (1)! Et encore on ne réussissait à tromper personne (2) : les correspondants riaient du dieu et du servant; ou, s'ils trouvaient l'un redoutable, ils n'en plaignaient l'autre que davantage, et l'engageaient fort à s'arracher au plus tôt aux prétendues délices de son paradis. Ils lui écrivaient qu'on le regrettait à Paris, et qu'il fallait profiter en hâte de ces dispositions favorables (3). Mais il répondait qu'il lui était impossible de partir de quelques mois, ayant deux éditions sur les bras, son *Siècle* qui s'imprimait à Berlin, et ses *Œuvres* que Walther rééditait à Dresde. Il y avait une autre raison, plus forte et moins noble, qu'il va nous dire bientôt, une raison d'argent : l'oiseau battu par le mauvais temps ne voulait pas laisser à Berlin la moindre plume de son aile dorée.

Et pourtant un autre bruit précurseur du naufrage venait de l'avertir qu'il était peut-être prudent d'abandonner quelque chose à la tempête pour sauver tout le reste.

(1) A madame du Deffand, 20 juillet; à madame de Fontaine, 17 août 1751. — (2) Le baron Scheffer écrivait, le 26 septembre 1752, à madame du Deffand : « La lettre de Voltaire a dû vous amuser; mais quelque art qu'il ait pu mettre dans la peinture qu'il vous a faite de son bonheur, je vois bien qu'il ne vous a pas persuadée, et vous n'avez pas dû l'être. Je l'ai vu de près, je puis vous assurer que son sort n'est pas digne d'envie. Il passe toute la journée seul dans sa chambre, non par goût, mais par nécessité; il soupe ensuite avec le roi de Prusse, par nécessité aussi beaucoup plus que par goût : il sent bien qu'il n'est là qu'à peu près comme les acteurs de l'Opéra à Paris, dans le temps que la bonne compagnie les admettait seulement pour chanter à table. Je suis fort trompé, ou il ne tiendra pas longtemps contre l'ennui qu'il mène. » — (3) D'Argental à Voltaire, 6 août 1751.

Frédéric avait pour lecteur le médecin La Métrie, homme sans conséquence, avec qui il causait familièrement. Un jour, la lecture finie, La Métrie parlait de la prétendue faveur de Voltaire et de la jalousie qu'elle excitait. « J'aurai besoin de lui encore un an tout au plus, répondit le roi; on presse l'orange, et on en jette l'écorce. » La Métrie vint conter le propos à Voltaire, qui s'écria : « Quelle conclusion de seize ans de bontés et de mille promesses ! Et dans quel temps? Alors que je lui faisais une rhétorique et une poétique suivies en marge de ses ouvrages ! Quel contraste entre ces mots méprisants et tant d'éloges emphatiques! Mais que valaient ces éloges? Le roi ne vient-il pas d'adresser à son barbouilleur Pesne, à un homme qu'il ne regarde seulement pas, une épître dans laquelle il le traite de *cher Pesne* et le met *au rang des dieux?* Simples traits d'esprit, mais le cœur est bien loin! Décidément, j'ai joué le rôle de M. Jourdain, qui disait : « Puis-je rien refu-« ser à un seigneur de la cour, — à un roi, — qui m'appelle son « cher ami? » Que faire ? Partir, je ne le peux, chargé de deux éditions, et lié encore quelques mois par mon engagement. Le mieux est d'ignorer le propos et d'attendre (1). »

Il était lié par son engagement, vient-il de nous dire : lien non pas d'honneur et de fidélité, mais d'argent, la pension de vingt mille livres ne lui devant être payée qu'à la fin de son année de service. Cette première question d'argent se compliquait d'une autre de même nature. Il avait apporté et fait venir en Prusse de grosses sommes, et avait mis un ou deux millions (2) dans une espèce de Compagnie des Indes que le roi formait au port d'Emden. Or, faute de succès, la compagnie venait de se dissoudre, et il fallait du temps pour retirer ces fonds et leur trouver un placement avantageux. Aussi Voltaire, quoiqu'il eût l'*écorce d'orange* sur le cœur, qu'elle lui revînt toujours, et que Frédéric lui en renouvelât l'arrière-goût « en l'honorant de quelque bon coup de dent » de fois à autre, se résignait à attendre et à faire bonne mine contre mauvais jeu. Mauvais jeu, en effet,

(1) A madame Denis, 2 septembre 1751.— (2) Un million seulement, suivant Duvernet, p. 169, et deux suivant Longchamp, *Mémoires*, t. II, p. 335.

où les deux joueurs, le roi et lui, n'avaient pas d'autre préoccupation que de se tricher. Vrais Janus, langues doubles, qui avaient deux visages et deux langages, l'un pour le devant, l'autre pour le derrière. Nous avons vu et entendu Voltaire, et aussi Frédéric, qui encore, le jour peut-être de l'*écorce d'orange*, disait qu'il aurait donné une province à Voltaire pour l'avoir auprès de lui (1).

A cette guerre sourde et déloyale entre le maître et le valet, qu'on joigne les jalousies, les rancunes, les piques des compagnons de service, et qu'on juge du bonheur et de la dignité du *couvent* de Potsdam. Et voilà les hommes qui ont passé leur vie à vilipender les moines! Convenons que les moines, dans leur couvent, font une autre figure!

Nouvelle affaire, à l'occasion du *Siècle*, dont Voltaire accusait son imprimeur de Berlin d'avoir livré des feuilles à un professeur de Francfort-sur-Oder, pendant qu'on l'accusait lui-même, comme on fera toujours, d'avoir simultanément vendu son livre à deux libraires. De là, nouvelles tracasseries, menaces d'un nouveau procès, qui indignèrent Frédéric, et le bruit courut encore que Voltaire était en disgrâce. — C'était fait depuis longtemps ! — Et Voltaire de demander humblement à son maître en quoi il l'avait offensé; de lui rappeler pour la centième fois le *bon billet* du 23 août 1750, protesté cent fois déjà ; de prier à deux genoux Frédéric de le souffrir par bonté, par générosité, s'il lui était inutile désormais comme correcteur, maintenant que le disciple avait dépassé le maître, et connaissait toutes les finesses de la langue, en prose et en vers ; en un mot, prière de garder l'écorce sèche et ridée de l'orange après en avoir exprimé le jus (2). Et toujours éloges du grand roi, cris de joie et de félicité de son heureux courtisan, jetés à tous les échos parisiens! « Je veux passer ma vie à Potsdam, port tranquille et fortuné où m'a poussé l'orage (3). » Et la veille il avait écrit à madame Denis : « C'est une vérité démontrée

(1) A madame Denis, 29 octobre et 24 décembre 1751. — (2) A Frédéric, 30 janvier et 20 février 1752. — (3) A Thibouville, 14 mars, à Darget et à Hénault, 25 juillet 1752.

qu'il faut s'enfuir de ce pays! » Rien de curieux et de comique, mais rien aussi d'avilissant pour son auteur comme cette correspondance en partie double!

IV

REFUGE DANS LE TRAVAIL — LA LOI NATURELLE, ETC. LE SIÈCLE DE LOUIS XIV

Chose étonnante, au milieu de tous ces déboires, de ces souffrances de toute sorte, de toutes ces tracasseries absorbantes pour tout autre, Voltaire travaillait toujours, et l'étude lui était une diversion, une consolation et un remède. Il venait de prendre à son service le florentin Collini, qui, arrivé un peu avant lui à Berlin, à la recherche de la fortune littéraire, désirait s'attacher au grand homme, et qui va nous être un témoin si précieux. Avant Collini, Voltaire avait pour secrétaire Tinois, qu'il avait pris à Reims en 1750, séduit par quelques vers sur sa tragédie de *Rome sauvée*, et, arrivé en Prusse, il lui avait adjoint le jeune Francheville, de Berlin, fils d'un conseiller aulique. Or, il venait de chasser Tinois, qui avait vendu quelques manuscrits à des libraires, et livré la *Pucelle* au prince Henri (1), et il le remplaça par Collini, qui vint le rejoindre à Potsdam le 10 avril 1752. A Potsdam, l'appartement de Voltaire était au rez-de-chaussée; une grande pièce, partagée en deux par une cloison, servait de logement à Collini et à Francheville. Voltaire dînait avec eux, servi des cuisines de la cour; et le soir, quand il n'était pas banni de la présence royale, il soupait avec Frédéric. Dans les moments de faveur, il était du voyage de Sans-Souci, où il passait quelques jours, laissant à Potsdam ses secrétaires ; mais ceux-ci devaient, chaque matin, se rendre auprès de lui, pour prendre de la besogne, car le maître ne leur voulait pas laisser plus de chômage qu'il ne s'en accordait à lui-même (2).

(1) A madame Denis, 3 janvier 1752.— (2) Collini, *Mon séjour auprès de Voltaire*, pp. 26-34.

De cette vie de travail sortirent quantité d'ouvrages en prose ou en vers, les uns de circonstance, les autres d'un intérêt plus durable; ceux-ci commencés ailleurs et finis à Potsdam, ceux-là conçus et éclos à l'instant même, ou simplement ébauchés.

Nous avons parlé de tous les ouvrages en vers, moins la *Pucelle*, qui était toujours l'intermède impur de poëmes d'une autre sorte; moins le poëme de la *Religion naturelle* (1), entrepris dans le goût du roi et pour ressaisir ses bonnes grâces. Mais Frédéric, qui, en fait de religion, ne voulait pas plus de la naturelle que de la révélée, ne le trouva pas assez impie; il accusa l'auteur d'avoir sacrifié au préjugé du remords, et Voltaire dut s'excuser « de n'avoir enfoncé le poignard qu'avec respect, tout en traitant les sottises humaines comme elles le méritent. » Et il ajoutait : « Le véritable but de cet ouvrage est la tolérance, et votre exemple à suivre. La *Religion naturelle* est le prétexte. » Et il promettait de le retravailler, pour le mieux mettre « selon les vues » du maître (2).

L'objet du poëme, tel que nous l'avons, est une morale universelle et indépendante, non-seulement de toute religion, mais de toute idée particulière sur Dieu, c'est-à-dire de Dieu même:

Soyez juste, il suffit; le reste est arbitraire.

Mais qu'est-ce que le juste ? Quelle en est l'origine, la nature, la loi, la sanction? La jolie loi naturelle qui se suivait à Potsdam, où l'on vivait contre nature! Et où aboutit cet affranchissement de tout dogme? La tolérance ou la liberté est le but de l'ouvrage, a dit Voltaire; et il conclut à la suppression de toute puissance spirituelle indépendante de la puissance civile, à la remise de tous les intérêts religieux entre les mains de l'État; au régime turc, en un mot, auquel conclut toujours l'impiété, au régime du sabre :

Qui conduit des soldats peut gouverner des prêtres !

Sous ce régime seul règne la paix, comme à Potsdam, où Fré-

(1) *Œuvres*, t. XII, p. 143. — (2) A Frédéric, 5 septembre 1752.

déric, dit Voltaire, avait réussi à faire vivre dans *une paix constante* les enfants de Luther et ceux de Calvin, le Romain et le Grec, le quiétiste et le quaker, tous, sans dispute, d'accord pour le bénir ! Or, en ce temps, Potsdam était un enfer, où tout le monde, sans distinction de secte et de croyance, était à couteaux tirés ! Philosophiquement, la *Religion naturelle* est donc détestable; poétiquement, cela ne vaut absolument rien; historiquement, c'est grotesque ! Aussi, bientôt, Voltaire fut-il fort embarrassé de sa dédicace à Frédéric,

Son patron, *son* disciple et *son* persécuteur;

et il se hâta d'en changer l'étiquette pour y mettre le nom de la duchesse de Saxe-Gotha (1).

De cette année 1752 date encore le commencement du *Dictionnaire philosophique*, dont le plan fut conçu à Potsdam, en septembre, à un souper, où on s'était amusé de cette idée, convertie aussitôt en projet sérieux. Tous les gens de lettres de la cour, et Frédéric lui-même, y devaient travailler de concert et s'en distribuer les articles; mais personne ne se pressa, fors Voltaire, qui, toujours vif et ardent, s'y mit dès le lendemain (2). Ce livre, qui n'a paru sous une forme restreinte qu'en 1764, s'est grossi successivement jusqu'aux proportions énormes des modernes éditions : c'est l'encyclopédie de Voltaire, comme la la Babel de Diderot est l'encyclopédie du siècle.

A ces années appartiennent aussi quelques opuscules en prose, composés à la requête ou pour la défense des compagnons de Voltaire à Berlin. Pour Formey, qui cumulait les fonctions de pasteur et de secrétaire perpétuel de l'Académie, Voltaire rédigea ses mémoires sur Ninon de Lenclos (3), dont il écrivait, le 29 mai 1751, à d'Argental : « Il y a ici un ministre

(1) A la duchesse de Saxe-Gotha, 22 et 24 mars, et 26 avril 1756 (*Recueil* de 1860). — A la date de ces lettres, la margrave de Baireuth répandait, et l'on réimprimait à Paris le poëme dans sa première forme, tel qu'il avait été dédié au roi de Prusse. On l'imprima aussi dédié « à une princesse, » et le plaisant de l'affaire, c'est qu'on crut que cette princesse était la sœur de Frédéric. Voltaire et la duchesse laissèrent dire. — (2) Voir, sur les premiers articles, sa correspondance du temps avec Frédéric; et Collini, p. 32. — (3) *Œuvres*, t. XXXIX, pp. 385 et 401.

du saint Évangile qui m'a demandé des anecdotes sur cette célèbre fille ; je lui en ai envoyé d'un peu ordurières, pour apprivoiser les huguenots. »

Pour l'abbé de Prades, il composa le *Tombeau de la Sorbonne* (1), qui est bien de lui, malgré toutes ses dénégations et celles de son secrétaire Collini (2). Lié avec les encyclopédistes et encyclopédiste lui-même, l'abbé de Prades avait soutenu en Sorbonne, le 18 novembre 1751, une thèse à laquelle, dit-on, Diderot avait mis la main, et où s'était glissée, à travers des propositions matérialistes, une comparaison entre les miracles de Jésus-Christ et les guérisons d'Esculape. Signée et approuvée par quelques docteurs qui ne l'avaient pas lue, ou n'en avaient fait qu'une lecture trop légère, la thèse fut enfin dénoncée, puis condamnée par la Sorbonne elle-même et par le Parlement, par plusieurs évêques et par le pape Benoit XIV, et une lettre de cachet en bannit l'auteur de Paris. Beau sujet de moquerie pour Voltaire, qui ne manqua pas un si bon coup à lancer contre la Sorbonne, et qui, sur la recommandation de d'Alembert (3), hébergea l'exilé à Berlin, en attendant que Frédéric lui eût donné un bénéfice. L'abbé de Prades, toutefois, n'était pas aussi *digne* qu'on le pourrait croire des faveurs et des éloges dont le voulurent déshonorer le philosophe et le monarque impie. Il fit une *Apologie*, mauvaise défense, il est vrai, de sa thèse, mais démonstration manifeste qu'il n'était pas incrédule. Aussi, en 1754, il signa une rétractation, et rentra en grâce avec le pape, qui le fit rétablir dans ses droits universitaires (4).

De Prades succéda à La Métrie, qui venait de mourir, dans les fonctions de lecteur du roi. C'était encore un banni que ce La Métrie. Si le grossier matérialiste avait échappé au Parlement pour son *Histoire naturelle de l'âme*, le médecin sceptique succomba à la Faculté ameutée contre lui par son *Machiavel en médecine*, et se rendit à Berlin, refuge de tous les bannis du monde.

(1) *Œuvres*, t. XXXIX, p. 530. — (2) *Mon séjour auprès de Voltaire*, p. 51. — (3) A madame Denis, 19 août 1752. — (4) Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* XVIIIe *siècle*, 3e édition, 1854, t. III, p. 185.

Fou et athée en titre du roi, vrai pourceau d'Épicure, il n'inspirait aucune confiance au maître malade par sa science médicale, mais il amusait le prince impie et corrompu par sa morale effrontée et son athéisme impudent. L'auteur de l'*Homme-Machine*, audacieusement dédié, à la grande joie de Voltaire, au religieux Haller; l'auteur de l'*Homme-Plante*, qui aurait dû faire encore l'*Homme-Pourceau*, ne manqua pas non plus sa fin, et il creva, comme il avait vécu, en porc trop gorgé. Etant allé voir lord Tyrconnel (1) malade, il trouve la famille à table, s'y met, mange et boit plus que personne ; il en a déjà jusqu'au menton, lorsqu'on apporte un pâté truffé ; il l'ingurgite tout entier, est pris d'indigestion, et meurt le lendemain chez son malade qui l'a tué. Le roi demanda s'il avait passé par les formes, et, apprenant qu'il était mort en philosophe, il lui composa sur-le-champ une oraison funèbre, qu'il fit lire en son nom à l'Académie par son secrétaire Darget, ce qui indigna, même à Berlin (2).

Voilà ce qui s'appelait, à la cour de Frédéric, mourir en philosophe. On devait crever comme un chien pour plaire au maître, pour se faire une bonne place dans ses éloges et dans son souvenir. Un comte de Rothembourg étant mort presqu'en même temps que La Métrie, il fallut qu'un valet de chambre assurât bien le roi qu'il n'était point entré de prêtre chez son maître, et que ceux qui disaient le contraire étaient des calomniateurs qui voulaient faire tort à la mémoire du comte (3).

Autre banni, d'Argens, l'auteur des infâmes *Lettres Juives*, que Voltaire appelait pour cela son *cher Isaac*. Marié à une comédienne aussi laide que mauvaise, et incapable de gagner à aucun métier quoiqu'elle en fît plusieurs, le marquis d'Ar-

(1) Ministre de France — « Que dites-vous de la destinée qui envoie un Irlandais ministre de France à Berlin, et un Ecossais (Georges Keit, milord Maréchal, si connu par ses rapports avec Jean-Jacques), ministre de Berlin à Paris ? Cela a l'air d'une plaisanterie (à madame Denis, 24 août 1751). » — (2) Il fit encore une pension de 600 livres à une fille de joie amenée de Paris par La Métrie, pendant que la femme et les enfants abandonnés du médecin athée mouraient de faim. Il est vrai que Frédéric laissait manquer sa propre femme du nécessaire (*Mémoires* de Voltaire, *Œuvres*, t. XL, p. 88 ; lettre à Richelieu, du 27 janvier 1752, et correspondance, *passim*). — (3) A madame Denis, 18 janvier 1752.

gens, ruiné en France, mal payé comme chambellan à Berlin, ne trouvait une ressource à son indigence que dans les humiliations dont Frédéric se plaisait à l'abreuver (1). Et il restait là quand même; il y resta après Voltaire; il y resta après Darget, qui prétexta une maladie pour faire un tour à Paris, et ne revint plus; après Algarotti, qui partit presque en même temps que Voltaire.

Cet Algarotti, ce Newtonien des dames, que Voltaire appelait le plus aimable *infarinato* d'Italie (2), n'était qu'un vagabond sans foi ni mœurs, que nous avons déjà rencontré partout, notamment à Cirey, où il fit plusieurs séjours en tiers avec Voltaire et Émilie.

Tels étaient, sous la présidence de Frédéric, les plus illustres Pères du concile de Berlin, qui s'était donné pour mission de réformer l'univers !

Cependant, Voltaire achevait de mettre ordre à ses affaires littéraires et à ses affaires d'argent, qui le retenaient encore en Prusse. Il venait de publier, dans les premiers mois de 1752, son *Siècle de Louis XIV*, auquel il travaillait depuis vingt ans. C'est par là qu'il voulait finir, écrivait-il, en septembre 1732, à son ami Formont; mais il ne réserva pas ce travail pour sa vieillesse, et il s'y mit aussitôt, puisque, le 26 juin 1735, il pouvait écrire à Cideville : « Mon principal emploi à présent est ce *Siècle de Louis XIV,* dont je vous ai parlé il y a quelques années. C'est la sultane favorite; les autres études sont des passades. J'ai apporté avec moi (à Cirey) beaucoup de matériaux, et j'ai déjà commencé l'édifice ; mais il ne sera achevé de longtemps ; c'est l'ouvrage de toute ma vie. »

Chaque année, désormais, sa correspondance portera trace de cette préoccupation (3); chaque année, il tiendra ses corres-

(1) *Mémoires de Voltaire, Œuvres*, t. XL, p. 92. — Quand d'Argens mourut, en 1771, Voltaire exprima à Frédéric (1er mars) sa douleur de la mort « d'un impie très-utile à la bonne cause, malgré son bavardage; » et il consola la comédienne (1er février) en lui suggérant des doutes sur l'immortalité de l'âme. — (2) A Formey, 17 juin 1764, année de la mort d'Algarotti. — Voltaire en fit l'éloge dans la *Gazette littéraire* du 27 juin (*Œuvres*, t. XLI, p. 488). — (3) Voir *Conseils à un Journaliste*, 1737 (*Œuvres*, t. XXXVII, p. 364).

pondants au courant des progrès de son travail, et il demandera à tous, à l'abbé d'Olivet, à l'abbé Dubos, à Berger, à Thieriot, à Lévesque de B igny, etc., des anecdotes littéraires et des matériaux pour l'achever. En 1738, l'œuvre était déjà fort avancée ; le dessin du moins, le caractère propre, en étaient fort distincts dans son esprit, lorsqu'il écrivait : « Il y a quelques années que j'ai commencé une espèce d'histoire philosophique du siècle de Louis XIV ; tout ce qui peut paraître important à la postérité doit y trouver place ; tout ce qui n'a été important qu'en passant y sera omis. Les progrès des arts et de l'esprit humain tiendront dans cet ouvrage la place la plus honorable. Tout ce qui regarde la religion y sera traité sans controverse, et ce que le droit public a de plus intéressant pour la société s'y trouvera. Une loi utile y sera préférée à des villes prises et rendues, à des batailles qui n'ont décidé de rien. On verra dans tout l'ouvrage le caractère d'un homme qui fait plus de cas d'un ministre qui fait croître deux épis de blé là où la terre n'en portait qu'un, que d'un roi qui achète ou saccage une province (1). »

Mêmes idées dans une lettre du lendemain à l'abbé Dubos, et déjà indication précise du plan qu'a gardé l'ouvrage ; indication aussi des mémoires, tant imprimés que manuscrits, qu'il a consultés, sans préjudice de la tradition orale : « J'ai ce que j'ai entendu dire à de vieux courtisans, valets de grands seigneurs, et autres, et je rapporte les faits dans lesquels ils s'accordent. »

Vers la fin de 1739, pour tâter le public, il lança comme ballon d'essai, dans un recueil de pièces, un *Essai sur le siècle de Louis XIV*, et, en 1748, il publia des *Anecdotes sur Louis XIV*(2); puis il en resta là. Jusqu'à la mort d'Émilie, qui n'aimait pas l'histoire et mettait sous clef son manuscrit, il ne paraît pas s'en être beaucoup occupé. C'est en Prusse qu'il y revint avec ardeur, poussé moins par l'amour de son œuvre, que par le désir de s'en faire un titre de recommandation à Versailles. L'année 1751 fut principalement consacrée à l'achèvement de l'édifice, à l'aide des matériaux insuffisants emportés à Berlin ou trouvés dans la bibliothèque du roi. Dès le commencement de cette

(1) A Lévesque de Burigny, 29 octobre 1738. — (2) *Œuvres*, t. XXXIX, p. 3.

année, Voltaire est dans la prose du *Siècle de Louis XIV* jusqu'au cou, et ne fait plus de vers (1). Au mois d'août, grâce à un travail de bénédictin, l'édition était commencée et s'imprimait à Berlin ; car comment imprimer en France un ouvrage où l'auteur s'était constitué, de son autorité privée, juge des rois, des généraux, des parlements, de l'Église, des sectes qui la partagent ? Et pourtant Voltaire osait se flatter qu'il avait élevé à la gloire de Louis XIV un monument plus durable que toutes les adulations dont ce prince avait été accablé pendant sa vie : « On a fait beaucoup d'histoires de lui ; peut-être ne le trouvera-t-on véritablement *grand* que dans la mienne. »

Ainsi parlait l'auteur ; le plat et hideux courtisan ajoutait : « Je me flatte que si le roi avait le temps de lire cet ouvrage, il n'en serait pas mécontent. Je crois surtout que madame de Pompadour pourrait ne pas désapprouver la manière dont je parle de mesdames de La Vallière, de Montespan et de Maintenon, dont tous les historiens ont parlé avec une grossièreté révoltante et avec des préjugés outrageants ! » Quel rapprochement ! madame de Maintenon, même madame de Montespan et mademoiselle de La Vallière, et la fille de la Poisson ! Pourquoi pas madame Du Barry ? Il est vrai que la Du Barry aura son tour, et que tout cela était écrit à ce proxénète qu'on appelait le maréchal de Richelieu (2) !

Voltaire poursuivait avec plus de raison et de dignité apparente, mais avec le désir plus réel de faire bien venir à Paris le livre et l'auteur : « Malgré tous mes soins et malgré celui de plaire, la nature de l'ouvrage est telle, que, malgré mon zèle pour ma patrie, j'ai cru devoir imprimer cette histoire en pays étranger. Un historiographe de France ne vaudra jamais rien en France. J'ajouterai encore que peut-être les éloges que je donne à ma patrie acquerront plus de poids lorsque je serai loin d'elle ; que ce qui passerait pour adulation, s'il était d'abord

(1) A Darget, 30 janvier ; à Mme Denis, 20 février 1751.— On voit le compte qu'il faut faire des indications de Voltaire lui-même sur ses propres ouvrages, lorsque, par exemple, il dit de son *Siècle* : « Composé en 1745 et imprimé en 1750 (XIIIe *Fragment d'histoire générale* ; *Œuvres*, t. XLVII, p. 580). » — (2) Lettre du 31 août 1751.

imprimé à Paris, passera seulement pour vérité quand il sera dit ailleurs. »

Dès les derniers jours de 1751, Voltaire pouvait envoyer son livre à Hénault, en le priant de lui renvoyer des critiques, c'est-à-dire des louanges. Hénault hésita à répondre, craignant, d'un côté, de contredire l'irritable historien, et voulant, de l'autre, que l'ouvrage fût tel qu'il pût être admis en France et y ramener l'auteur, le plus bel esprit du siècle, disait-il, qui se perdrait en pays étranger. « C'est, disait-il encore, un fou que la jalousie en a banni... Tel qu'il est pourtant, il faudrait, s'il est possible, le mettre à portée d'y revenir, et cet ouvrage en pourrait être l'occasion (1). » C'est pourquoi Hénault se décida à envoyer ses *remarques*, dont il adressa une copie au comte d'Argenson. A ces remarques Voltaire répondit en donnant sa théorie historique : « Il faut une exposition, un nœud et un dénouement dans une histoire, comme dans une tragédie... Mon secret est de forcer le lecteur à se dire lui-même : Philippe V sera-t-il roi ? Sera-t-il chassé d'Espagne ? La Hollande sera-t-elle détruite ? Louis XIV succombera-t-il ? En un mot, j'ai voulu émouvoir, même dans l'histoire. » Il se défendait ensuite d'y avoir mis de l'esprit, qu'il laissait à Duclos, et surtout de l'impiété : « Peut-être j'ai mérité davantage le reproche d'être un philosophe libre; mais je ne crois pas qu'il me soit échappé un seul trait contre la religion (2). »

Quelques jours après, il avait envoyé à Paris son premier tome corrigé selon les vues de Hénault, et il se flattait qu'on ne s'opposerait pas à ce qu'on imprimât en France un ouvrage qui faisait l'éloge de la patrie et qui allait inonder l'Europe. Comme d'Argenson, qui, d'ailleurs, devait être content de « l'article de son père, » avait blâmé le parallèle entre Louis XIV et Guillaume, il envoyait un trait final, qu'il prétendait avoir été omis dans l'impression de Berlin, et qui donnait l'avantage au roi de France. En somme, il espérait bien qu'on ne le lapiderait pas avec les pierres d'un monument élevé à la gloire de sa patrie (3).

(1) Au comte d'Argenson, 31 décembre 1751. — (2) A Hénault, 8 janvier 1752. — (3) A Hénault, 28 janvier 1752.

Du reste, il présentait l'édition de Berlin seulement comme un *essai* qui ne pouvait être conduit à sa perfection que par le concours des personnes instruites. « L'histoire du siècle de Louis XIV, disait-il, doit être en quelque façon l'ouvrage du public. » Aussi ne cessera-t-il de la corriger sur les indications qu'on lui fournira, et La Beaumelle lui-même ne lui sera pas inutile (1).

Le *Siècle de Louis XIV* est le meilleur des ouvrages historiques de Voltaire, parce que c'est le moins fait « pour son couvent. » C'est le meilleur et le plus durable de ses écrits en prose, parce que c'est celui qui tient le moins aux circonstances passagères et personnelles de sa vie mesquine et de sa polémique étroite ; parce que c'est une œuvre d'art, et non de passion ; parce que c'est le seul livre où il ait montré le sens de l'admiration, qui lui fait défaut ailleurs; parce qu'il est inspiré d'une grande idée, aussi neuve que patriotique. Cette idée est bien française : faire de la France le centre de l'Europe et des affaires humaines, les autres nations lui servant de satellites, et de Louis XIV le soleil de tout le système. Cette idée est originale et bien à lui. « Ce n'est pas seulement la vie de Louis XIV qu'on prétend écrire; on se propose un plus grand objet. On veut essayer de peindre à la postérité, non les actions d'un seul homme, mais l'esprit des hommes dans le siècle le plus éclairé qui fut jamais (2). » C'est l'histoire des mœurs, plus que des batailles ; le tableau des caractères des révolutions, plus que des révolutions mêmes ; des grands faits et de l'esprit qui les a conduits, plus que des petits détails (3). Voilà une nouvelle manière d'entendre et d'écrire l'histoire, qui manquait même à l'antiquité, et que nul moderne n'avait pratiquée avant Voltaire.

Après avoir posé la France au centre de l'Europe, l'historien aborde la politique; il raconte la Fronde, cahos d'anarchie d'où Louis XIV tira son monde; suit la partie militaire, dans ses

(1) Voir deux *Avertissements* de 1752, pour nouvelles éditions, *Œuvres de Voltaire*, t. XXXIX, pp. 466 et 468. — (2) *Siècle de Louis XIV*. Introduction; *Œuvres de Voltaire*, t. XIX, p. 237. — (3) Ibid., chap. XI; ibid., p. 403.

causes et ses effets, dans ses grands combats, telle qu'il la faut aux lecteurs qui ne sont pas stratégistes; puis, les anecdotes ou l'histoire de la cour; l'histoire prise par les petits côtés, sans diminuer en rien Louis XIV; le tableau des lois, des finances, du gouvernement, des arts et des lettres; enfin, les affaires religieuses.

Plan trop morcelé, a-t-on dit; ou plutôt, défaut absolu de plan. Sans doute, un vaste tableau, où toutes les parties seraient réunies au lieu d'être isolées, répondrait mieux à la loi d'unité, loi essentielle de l'art; mais la clarté et l'ordre ne sont pas des conditions moins nécessaires de tout ouvrage; et on ne voit pas bien comment il eût été possible autrement d'éviter l'obscurité et la confusion. Ce qui manque au livre, c'est un résumé synthétique, mais chaque lecteur peut se le faire à son gré.

Voltaire a pris toutes les précautions pour être vrai, il nous l'a dit; aussi a-t-il bien vu toute la partie extérieure du drame, la décoration et les acteurs; mais l'âme du tout lui a échappé, faute de sens moral et de sens religieux. De là les faiblesses de l'auteur du *Mondain* pour le luxe, mortel à la longue aux civilisations les plus fortes, et en quoi il fait consister toute civilisation; les faiblesses du courtisan pour les maîtresses royales, dans le dessein de flatter madame de Pompadour; de là l'impuissance de l'impie à s'élever à la taille des personnages religieux, d'un Bossuet qu'il marie, d'un Fénelon qu'il enrôle sous le drapeau du matérialisme, de tant d'autres qu'il rapetisse; de là son inintelligence de la religion, qui ne lui est qu'un accessoire embarrassant et odieux, tandis qu'elle était l'âme, le mouvement et la vie du XVII[e] siècle; son inintelligence de ce qu'il y avait de grandeur dans les querelles religieuses, qu'il ne sait voir que par le côté ridicule qu'y joint toujours la misère humaine, et qu'il raconte d'un ton léger et sarcastique qui gâte jusqu'à son style; aussi, son livre, quelle que soit la beauté du reste, *desinit in piscem*, et, comme un grand fleuve qui se perd dans les sables, il va finir dans les steppes de l'Asie. Et, malgré tout, c'est, pour l'époque, un beau et grand livre, et bien qu'au-

jourd'hui nous ayons pénétré plus avant et plus loin dans le siècle de Louis XIV, rien de mieux encore pour en prendre une idée générale et s'en faire comme un panorama (1).

V

PRÉPARATIFS DE DIVORCE — MADAME DENIS

Débarrassé de son *Siècle,* Voltaire n'avait plus à sortir que de ses embarras financiers. Rentré en possession de l'argent qu'il avait placé dans la Compagnie des Indes, il en remit une partie entre les mains du duc de Wurtemberg, pour en constituer, sur sa tête et celle de sa nièce, une rente viagère hypothéquée sur les domaines que le duc possédait en France, près de Colmar, et il attendit la fin de cette affaire (2).

Cependant, que faisait sa nièce à Paris? Etablie par l'oncle son ministre des affaires extérieures, elle devait observer les effets de son absence et recueillir sur lui tous les bruits de la ville et particulièrement de la cour; mais le département de l'intérieur avait été confié au valet de chambre Longchamp, qui lui devait compter cent louis par mois pour son ménage de la rue Traversière et ses dépenses personnelles. Grand chambellan encore et ministre des finances, Longchamp tenait les clefs et la bourse, entrait seul dans l'appartement et surtout dans le cabinet du maître, seul disposait de la bibliothèque, dont il avait ordre de ne confier à madame Denis que deux ou trois volumes à la fois. L'oncle se défiait de l'humeur indiscrète et dépensière de la nièce et de son goût pour les fêtes et l'ostentation. Naturellement, madame Denis supportait impatiemment

(1) Le *Siècle de Louis XIV* est, dit-on, le premier ouvrage imprimé avec ce qu'on appelle l'orthographe de Voltaire. Mais qu'est-ce que l'orthographe de Voltaire? A part le changement des *o* en *a* dans les imparfaits et conditionnels des verbes, et certains mots, nous avouons l'ignorer. A vrai dire, Voltaire n'eut jamais d'orthographe constante, comme on en peut juger par ses manuscrits, et même, lui qui reprochait à Louis XIV de n'avoir pas su l'orthographe de sa langue, souvent il n'avait pas d'orthographe du tout. — (2) A madame Denis, 9 septembre et 1er octobre 1752.

sa dépendance d'un valet, et, oubliant que Longchamp l'avait réconciliée avec son oncle, elle lui gardait rancune, lui faisait une guerre sourde, jusqu'à ce qu'enfin, profitant d'une indélicatesse de Longchamp lui-même, qui avait disposé de quelques manuscrits, elle réussit à le faire renvoyer par son maître.

Longchamp n'était pas seulement un serre-frein à l'entraînement de ses dépenses, c'était bien plus un témoin gênant de sa vie débordée. Pour amadouer son oncle au temps de leur discorde, elle lui avait fait le sacrifice de son musicien allemand, nommé Greff, dont la taille colossale portait ombrage à la grêle stature de Voltaire, et excitait sa jalousie. Mais, Voltaire à peine parti pour Berlin, Greff reparut, et aussi un marquis génois nommé Caraccioli, amateur de lettres, qui était venu passer une soirée un peu avant le départ de Voltaire, et avait été retenu à souper par madame Denis. Dès lors, ce fut une vie de tumulte et de fêtes, de spectacles et de soupers. De là grandes dépenses, auxquelles les cent louis mensuels, une jolie somme pourtant, ne suffisaient plus. Malgré ses quarante-deux printemps, son teint bourgeonné et sa laideur (1), madame Denis se trouva encore assez de jeunesse et de charmes pour s'en faire une ressource supplémentaire. Elle assiégea Caraccioli de cajoleries, le retint en tête-à-tête, et lui tira cent louis. Mais, le lendemain, de bonne heure, le Génois retourne pendant que la dame est à sa toilette, se fâche, jure, tire l'épée en s'écriant : « Rends-moi mes cent louis! » Au bruit infernal qu'il fait, Longchamp accourt, et en demande la cause. On la devine ; elle est inexprimable; elle prouve que madame Denis, si bien payée pour ce qu'elle donnait, ne s'en tenait pas à son Génois (2).

(1) Un jour, à Ferney, qu'elle s'arrangeait le visage, Voltaire, dans un moment d'humeur et d'impatience, laissa échapper cette épigramme :

Si par hasard, pour argent ou pour or,
A vos boutons vous trouviez un remède,
Peut-être vous seriez moins laide,
Mais vous seriez bien laide encor.

(*Œuvres de Voltaire*, t. XIV, p. 484).

(2) Longchamp, *Mémoires*, édition Albanès-Havard, p. 82; — édition de 1828, pp. 291-299.

De quelque côté qu'on se tourne dans cette histoire de Voltaire et des siens, on patauge toujours dans une boue fétide!

Madame Denis essaya de remplacer le Génois par un Prussien, un nommé d'Hamon, chambellan de Frédéric, envoyé à Paris pour négocier un traité concernant les toiles de Silésie. Logé par le roi, Voltaire trouva juste de loger son envoyé, et il écrivit à sa nièce de préparer un appartement pour d'Hamon (1). Madame Denis reçut l'envoyé avec un empressement dont le mobile était moins dans la recommandation de son oncle que dans le dessein qu'elle avait sur lui. Elle l'entoura de prévenances et d'agaceries; mais elle en fut pour ses frais, et le Prussien, obsédé par cette vieille coquette, prétexta que l'appartement était trop petit, et s'en alla, au bout de huit jours, loger ailleurs (2).

Si madame Denis ne gagna rien à l'hospitalité donnée à d'Hamon, Voltaire essaya d'en tirer profit pour son compte auprès de Frédéric. Il répandit partout qu'on allait voir d'Hamon chez lui par curiosité, « comme un homme venant de la part de Frédéric le Grand, » et il eut soin de faire passer sous les yeux du roi les lettres qu'il recevait en réponse. Mais Frédéric ne se laissa pas plus toucher par là que par tant d'autres flatteries : tout était bien fini entre le maître et le disciple.

Heureusement que Voltaire reçut enfin les deux contrats de rente viagère du duc de Wurtemberg. Il les envoya à sa nièce avec son testament, le 18 décembre 1752, et lui annonça qu'il « ne songeait plus qu'à déserter honnêtement. »

Il allait y être forcé, car voici La Beaumelle, doublé de Maupertuis, dont les querelles vont faire tout éclater.

(1) A madame Denis, 3 et 12 janvier 1751. — (2) Longchamp, ibid.

CHAPITRE SECOND

VOLTAIRE ET LA BEAUMELLE

I

COMMENCEMENTS DE LA BEAUMELLE, ET SES PREMIERS RAPPORTS AVEC VOLTAIRE

La Beaumelle était arrivé en Prusse vers la fin de l'année 1751. Qui était-il? d'où venait-il?

Il était né à Valleraugue, aujourd'hui département du Gard, le 28 janvier 1726, d'un père protestant et négociant, et d'une mère catholique, qu'il perdit en 1729. Ces noms et ces dates suffisent déjà pour renverser toute la biographie injurieuse que lui a composée Voltaire, dans un article supplémentaire de son *Dictionnaire philosophique,* dédaigné par les éditeurs de Kehl et publié pour la première fois par Beuchot (1). Il importait à Voltaire de le faire débuter par la friponnerie, la diffamation et le plagiat, car tous ses ennemis étaient nécessairement des voleurs et des faussaires. De là cet article, où rien ne manque à la vraisemblance, ni détails précis, ni dates, ni noms propres, et où tout manque néanmoins à la vérité.

La vérité est que Laurent Angliviel de La Beaumelle fut élevé, comme fils d'une mère catholique, au collége de l'Enfance de Jésus, à Alais; que de là, à la fin de 1745, il passa à Genève, où il revint au protestantisme; qu'à Genève il ne fut pas plus précepteur chez M. Bude de Boissy, que ministre, que prédicant, ou même que proposant; qu'il en sortit de lui-même, et non chassé, au bout de dix-huit mois, pour se rendre à Copenhague, auprès d'un seigneur danois qui le faisait gouverneur de son fils; qu'un an après son arrivée en Danemark, il présenta

(1) Au mot *Quisquis; Œuvres,* t. XXIXI, p. 81.

au roi un projet d'établissement d'une chaire de langue et de littérature française, et que, le projet agréé, il en fut nommé titulaire.

Professeur à Copenhague, il rédigea, avec un ou deux compatriotes, un recueil périodique, la *Spectatrice danoise*. Plein d'ardeur, d'esprit et déjà d'instruction, il publia en moins d'un an, outre trois volumes de sa *Spectatrice*, une *Défense de l'Esprit des lois* et un roman philosophique, l'*Asiatique tolérant*, qu'on lui fit l'honneur d'attribuer à Montesquieu; il entama trois autres ouvrages, et conçut le dessein d'une collection de classiques français à l'usage du prince royal de Danemarck, *ad usum Delphini Danemarkii*, dit plus tard Voltaire (1). Mais Voltaire, que ce projet mit en rapport épistolaire avec La Beaumelle, n'en riait pas ainsi avant leur brouille, puisqu'il s'y associa sérieusement, et qu'il le proposa à son éditeur Walther comme une source de fortune (2).

En 1750, La Beaumelle vint à Paris pour enrôler quelques écrivains dans son projet de classiques, et il s'y mit en relation particulière avec Louis Racine. Héritier de l'affection des dames de Saint-Louis pour son père, Louis Racine avait obtenu d'elles, d'abord quelques lettres de madame de Maintenon; puis, par un ami, une collection de lettres plus nombreuses, avec des anecdotes tirées probablement des *Mémoires de mademoiselle d'Aumale* ou des *Notes des dames de Saint-Cyr*. De tout cela il fit un extrait, y ajouta notice et notes, et déposa le recueil dans sa blibliothèque. C'est alors que La Beaumelle obtint de lui la communication de son trésor, et même l'autorisation d'en disposer, à des conditions qui ne furent point remplies.

La Beaumelle quitta Paris en 1750 pour retourner en Danemark. Il s'attarda en route, et, chemin faisant, il lut le manuscrit de Louis Racine. Il comprit aussitôt le parti qu'il en pouvait tirer, à une époque où les documents sur Louis XIV et sur madame de Maintenon, la plupart encore inédits, étaient recherchés par la curiosité publique.

De retour en Danemark, il se remit à ses classiques, dont le

(1) A d'Argental, 18 décembre 1752. — (2) A Walther, 28 décembre 1751.

projet échoua; mais il s'en consola aisément dans l'espérance du bruit qu'il ferait avec ses lettres de madame de Maintenon. Pour sonner déjà la cloche, il publia, sous le titre de *Mes Pensées* ou du *Qu'en dira-t-on*, le livre le plus outrecuidant en politique, le plus grossier en morale ; livre qui, par cela même, par ce ton libre, badin, indécent, qui plaisait au siècle, fit fracas et fureur. Le *Qu'en dira-t-on* eut encore l'honneur d'être attribué à l'auteur des *Lettres persanes*, se vendit à Paris jusqu'à 48 francs avant d'être proscrit par la police, et eut en deux ans six contrefaçons. Il y avait là de quoi faire tourner une tête plus solide et plus mûre que cette tête légère et présomptueuse de vingt-cinq ans!

Croyant sa fortune faite, et voyant dans sa célébrité naissante un passe-port assuré pour tout pays, La Beaumelle quitta le Danemark, non chassé, comme dit toujours Voltaire, — Voltaire bien et dûment chassé de partout!—mais avec un congé, une gratification considérable, et la liberté de retourner à Copenhague reprendre son poste (1).

C'est alors, dit Voltaire, que La Beaumelle « arriva avec un plumet à Potsdam. Il venait voir Frédéric et moi. Cette cordialité pour le roi me parut forte (2). » Elle eût paru naturelle et flatteuse à Voltaire, par l'égalité qu'elle établissait entre le monarque et lui, si La Beaumelle n'eût commis l'imprudence de mettre entre eux un tiers détesté, Maupertuis, et surtout de se faire précéder à Berlin par son livre des *Pensées*.

Il avait bien été prévenu par lord Tyrconnel, qui lui avait dit de flatter seulement Voltaire, homme dangereux, et ne s'attacher qu'à Maupertuis, honnête homme, le seul des Français de Berlin que Frédéric estimât, et le seul, en effet, qui méritât quelque estime; mais, fasciné par son admiration pour le poëte dont il connaissait pourtant l'humeur méchante, il dédaigna ce sage conseil, et fut confirmé dans sa résolution contraire par une amie de Voltaire, la comtesse de Bentinck : la comtesse, à la veille de la guerre qui menaçait déjà son protégé, était

(1) *Mémoire de Voltaire apostillé par la Beaumelle*, note (i). — (2) A d'Argental, 18 décembre 1752.

heureuse de lui faire un défenseur d'un jeune homme en qui l'audace et le caractère, sans le moindre scrupule, suppléaient à la gravité et à l'autorité de l'âge.

La Beaumelle arriva à Potsdam, où était alors Voltaire, le 14 novembre 1751, et il s'annonça par une lettre où il lui disait qu'il n'était venu en Prusse que pour voir trois grands hommes. « Quels sont ces trois grands hommes? » lui demanda Voltaire. « D'abord, le roi » répondit La Beaumelle. « Oh! dit Voltaire, il n'est pas si aisé de voir *le révérend père abbé!* Et le second? » C'était Voltaire lui-même — « Et l'autre? » — « M. de Maupertuis! » — Et Voltaire sourit amèrement.

Décidément, La Beaumelle était un audacieux ou un maladroit; l'un et l'autre, probablement; plus audacieux encore que maladroit, gonflé de prétentions ridicules, qui lui faisaient oublier qui il était et devant qui il parlait. Aussi, lui, un tout jeune homme, un inconnu, il va se poser de pair à compagnon avec Voltaire, dans toute la maturité de son âge et dans tout l'éclat de sa célébrité. « Il me parla, raconte-t-il, de *SON Siècle de Louis XIV;* je lui parlai de *MES Lettres de madame de Maintenon* (1). » Mais Voltaire pouvait dire *mon Siècle,* puisqu'il l'avait fait, tandis que La Beaumelle n'avait pas le droit d'appeler *siennes* des lettres qu'il n'avait ni écrites, ni mêmes payées à Louis Racine le prix convenu; et, eût-il rempli les conditions du marché, il restait encore une énorme distance entre un travail original et une publication d'éditeur, et il était ridicule à La Beaumelle d'établir entre lui et son interlocuteur une telle égalité. Il ne fut pas seulement ridicule; il fut blessant, en éludant toutes les questions indiscrètes de Voltaire sur ses projets à Berlin, en lui chichant les louanges, et surtout en lui refusant, par un soupçon injurieux, la vue des lettres de madame de Maintenon, ce qui provoqua ce mot brutal : « Eh! qui est-ce qui vous les demande? »

Après une entrevue de quatre heures, malgré un dîner offert et accepté, ces deux hommes sortirent mécontents l'un de l'au-

(1) *Lettre sur mes démêlés avec M. de Voltaire.* — C'est cette *Lettre* que nous suivons et contrôlons dans ce récit.

tre, et chacun d'eux mécontent de soi-même. Dans cette longue conversation, il y avait eu entre eux un sous-entendu délicat, que ni l'un ni l'autre n'avait osé aborder, bien qu'il tînt la première place dans leur préoccupation mutuelle : c'était le livre des *Pensées*, dont un passage avait blessé Voltaire, ce que La Beaumelle devait bien soupçonner. Ils avaient manœuvré, louvoyé, tourné longtemps, sans oser prendre l'initiative, l'un de l'attaque, l'autre de la défense. Voltaire se dédommagea d'abord de sa couardise accidentelle, en semant contre son adversaire des bruits dangereux, tellement que Darget conseilla déjà à La Beaumelle de quitter Berlin. Quelques jours après, Voltaire provoqua enfin la grande bataille.

II

DÉCLARATION DE GUERRE

Le 1er décembre, il écrivit à La Beaumelle : « Vous m'obligeriez beaucoup de me prêter vos *Pensées*, dont on m'a dit beaucoup de bien. » Il les avait déjà lues ! — La Beaumelle hésita. Il allègue dans sa *Défense* qu'ayant loué beaucoup le roi de Prusse dans son livre, il ne voulait pas qu'on regardât comme intéressées à Berlin des louanges qu'on avait trouvées excessives à Copenhague; mais il est plus probable que son hésitation venait d'ailleurs, de la crainte d'un éclat de colère et de vengeance.

Cependant, sur l'avis de madame de Bentinck, il envoya son livre, avec une lettre où il se défendait seulement de l'intention que Voltaire lui avait prêtée de succéder à La Métrie.

Au bout de trois jours, Voltaire lui renvoyait le livre par son valet de chambre, sans lettre, mais non sans une sorte de réponse muette et significative : une corne à la page 70, où on lisait : « Qu'on parcoure l'histoire ancienne et moderne, on ne trouvera point d'exemple de prince qui ait donné 7,000 écus de pension à un homme de lettres, à titre d'homme de lettres. Il

y a eu de plus grands poëtes que Voltaire; il n'y en eut jamais de si bien récompensé, parce que le goût ne met jamais de bornes à ses récompenses. Le roi de Prusse comble de bienfaits les hommes à talents, précisément par les mêmes raisons qui engagent un petit prince d'Allemagne à combler de bienfaits un bouffon ou un nain. »

Le 7 décembre, le roi arriva de Potsdam à Berlin, et Voltaire avec lui. La Beaumelle eut le courage de l'aller voir. L'attaque commença par une critique du livre, faite d'un ton chagrin et dur, mais du reste judicieuse, dont La Beaumelle, quoique blessé dans le moment, profita plus tard. Voltaire ayant exprimé un reproche du triste prix qu'il avait reçu de son empressement à entrer dans le projet des classiques français, La Beaumelle témoigna ou feignit de la surprise, et demanda en quoi il l'avait offensé. Voltaire cita le fameux passage du *Qu'en dira-t-on?* La Beaumelle le répéta à son tour, et soutint à Voltaire qu'il était à sa gloire et à celle du roi. « Je ne sais donc pas lire ! » interrompit Voltaire. — « Peut-être bien en ce moment, » répliqua La Beaumelle; « mais toujours est-il que je ne vous ai ni offensé, ni voulu offenser; » et il retourna le passage en cent façons différentes, sans pouvoir faire convenir son interlocuteur d'un sens favorable.

Il n'y avait pas cent façons d'entendre le passage; il n'y en avait que deux : l'une à laquelle La Beaumelle s'attacha sans doute pour donner au passage ce sens bienveillant : Le roi de Prusse est autant au-dessus des autres princes que ses goûts dépassent les leurs, et qu'un homme de talent l'emporte sur un bouffon ou un nain. Était-ce là sa pensée? Il l'a soutenu, et c'est possible; mais avouons qu'elle était assez mal exprimée.

Malheureusement, le passage était susceptible d'un second sens, qui se présente le premier au lecteur, à savoir, que le roi de Prusse, au lieu du bouffon ou du nain de tel petit prince d'Allemagne, prenait des gens de lettres pour s'amuser ou s'en amuser, pour amusoire ou pour amusette. Sens d'autant plus blessant, qu'il était plus vrai en fait, sinon dans l'intention de l'écrivain, et que les gens de lettres n'étaient réellement que

cela pour Frédéric, qui jouait avec eux, non pas seulement comme tel principicule avec un bouffon ou un nain, mais comme le chat avec la souris (1).

Peut-être Voltaire même, roi des beaux-esprits et égal dans son estime aux autres rois, eût-il passé condamnation sur le passage, s'il y avait été simplement confondu dans une dérision commune à tous les gens de lettres de Berlin, qu'il détestait et dont il se moquait bien davantage; mais il y était distingué, et il y avait sa place à part dans cette phrase : « Il y a eu de plus grands poëtes que Voltaire; il n'y en eut jamais de si bien récompensé. » Il n'osa pas insister sur la première partie de la phrase, qui le piquait le plus, lui qui se disait à peu près tout net plus grand poëte que Corneile et Shakespeare, que le Tasse, le Dante et Milton, et qui s'estimait l'égal de Virgile et de Racine; mais il se rejeta sur la seconde partie : « Il n'y eut jamais de poëte aussi bien récompensé. » — « Que parlez-vous de récompense, répéta-t-il ? Ce n'est qu'un simple dédommagement. Me prendriez-vous par hasard pour un homme sans argent? » — « Je sais que vous êtes fort riche, répondit La Beaumelle; mais ce n'est point par là que vous êtes estimable. » — « Je suis de plus, ajouta Voltaire, officier et chambellan de deux grands rois! » — « Je vous répéterai, répliqua La Beaumelle, ce que vous avez dit à Congrève, que si vous n'étiez que chambellan, je ne me donnerais pas la peine de vous venir voir. »

(1) Ici, d'ailleurs, la Beaumelle, sans le savoir, n'avait été que l'écho de Frédéric, qui, le 28 novembre 1740, au sortir de sa première entrevue avec Voltaire, auprès de Clèves, avait écrit à son fidèle Jordan : « Ton avare boira la lie de son insatiable désir de s'enrichir; il aura 1300 écus. Son apparition de six jours ne coûtera par journée 550 écus. C'est bien payer un *fou;* jamais *bouffon* de grand seigneur n'eut de pareils gages. Ce que je puis t'assurer, c'est que Voltaire a fait une subtile collection de tous les ridicules de Berlin, pour la produire en temps et lieu, et que le secrétaire des impromptus y trouvera sa place comme la mienne. » Mais Frédéric voulait avoir ce *bouffon* pour correcteur, quoiqu'il le connût déjà si bien, et il écrivait encore à Jordan : « La cervelle du poëte est aussi légère que le style de ses ouvrages, et je me flatte que la séduction de Berlin aura assez de pouvoir pour l'y faire revenir bientôt, d'autant plus que la bourse de la marquise (du Châtelet) ne se trouve pas toujours aussi bien fournie que la mienne. Tu rendras à cet homme extraordinaire en tout la lettre ci-incluse, avec un petit compliment en style de m... »

Ces derniers mots semblèrent adoucir Voltaire, qui assura qu'il ne gardait aucun ressentiment du passage contre lequel il venait de s'emporter, mais qu'il serait plus difficile à La Beaumelle de faire sa paix avec les académiciens traités de bouffons et de nains, et avec le roi constitué le chef d'une telle ménagerie. — « Le roi connaîtrait-il ce passage? » interrompit La Beaumelle. — « Oui, répondit Voltaire, et il en est indigné. » — « Qui le lui a donc montré? Votre lettre m'avait promis le secret. » — « Oh! peut-il y avoir secret, après que vous avez montré votre livre à un homme sans honneur et sans foi, tel que Darget? »

La Beaumelle va trouver Darget, et lui reproche d'avoir montré son livre au roi, contre la parole qu'il lui avait donnée. Darget proteste qu'il n'est point un traître, et, pour la seconde fois, lui conseille néanmoins de partir au plus vite. Quel était donc le traître? Si ce n'était Darget, c'était nécessairement Voltaire, car ils étaient les deux seuls à qui La Beaumelle eût confié son livre. Que s'était-il passé?

Le 2 décembre, le lendemain même de l'envoi à Voltaire, le livre avait fait le meilleur plat du souper royal. On l'avait accommodé à toutes les sauces, plus piquantes les unes que les autres; chacun y avait mis du sien, et Frédéric, sans doute, malgré le parallèle entre lui et les petits princes d'Allemagne, n'avait pas été le dernier à fournir son condiment, pour exciter un peu l'appétit de ceux qu'il aurait pu, comme madame Geoffrin, appeler « ses bêtes. » Mais Voltaire, plus irrité qu'aucun, empoisonna la sauce par ses commentaires, et la fit tourner contre La Beaumelle. Il l'a nié, comme il niait tout; et il a imputé au marquis d'Argens la dénonciation du fameux passage, prenant à témoin de son dire le marquis et le roi lui-même. Loin de vouloir porter ces misères aux oreilles du roi, il avait presque mis la main sur la bouche du marquis, en lui disant: « Taisez-vous donc, vous révélez le secret de l'Église (1). » Bien plus, il fit assurer La Beaumelle, par madame de Bentinck, qu'il était son ami; qu'il l'avait seul défendu au souper du roi,

(1) A Roques, novembre 1752, et avril 1753.

et avait même dit, en retirant brusquement sa chaise : « Il est affreux qu'un jeune étranger ne puisse paraître à Berlin sans être opprimé. »

Il avait pris d'Argens à témoin. Or, voici comme d'Argens a raconté le fait. Pendant le souper du roi, au meilleur moment, alors que les moines échauffés s'épanchaient davantage : « Frère, lui dit Voltaire à l'oreille, modérez votre joie ; un auteur vient de nous comparer à des bouffons et à des nains. » D'argens rit aux éclats. Le roi en demanda la cause.. « Sire, répondit d'Argens, c'est une plaisanterie qui ne vaut pas la peine d'être redite à votre Majesté. » Le roi ayant insisté, le marquis répéta la phrase de Voltaire. « Quel est donc cet auteur ? » demanda le roi. « Je ne connais, Sire, ni l'auteur ni le livre, et je n'en sais que ce que vient de m'en dire monsieur de Voltaire. » Frédéric se tourna alors vers Voltaire, qu'il invita à lui nommer l'auteur. « Sire, répondit Voltaire *malgré lui*, c'est La Beaumelle (1). »

Ce *malgré lui* est charmant ! Qui croira que Voltaire ait parlé dans une autre intention que de piquer la curiosité royale, et que d'amener Frédéric à provoquer une dénonciation qui lui brûlait les lèvres ?

On voit en quel sens il a pu dire que d'Argens fut le dénonciateur. D'Argens n'avait été que son écho ; et si vraiment il lui mit la main sur la bouche, tremblant qu'elle ne s'ouvrît pas, ou plutôt bien sûr que Frédéric la forcerait à s'ouvrir, ce ne fut qu'une scène de comédie. Telle aussi la phrase soufflée à la comtesse de Bentinck ; phrase qu'il a dite peut-être sur un ton ironique, après avoir excité contre La Beaumelle une indignation dont il n'était plus possible d'arrêter les effets. Déjà il avait dit au roi que La Beaumelle désirait lui être présenté, et le roi avait répondu : « Je ne le verrai point ; mais, s'il veut un brevet d'étourdi, il lui sera expédié (2). »

La Beaumelle apprit tout par Maupertuis, qui, sans doute, ne fut pas fâché, au prix même d'une de ces indiscrétions dont aucun des convives de Potsdam, Voltaire moins qu'aucun, ne se faisait faute, de dénoncer à son tour son grand ennemi ; il en

(1) Luchet, t. I, p. 221. — (2) Duvernet, p. 178.

fut instruit encore par Algarotti, qui vint le trouver pour lui dire, avec un enthousiasme plus ou moins affecté, qu'il n'était pas plus indisposé contre lui que le président, qu'il n'avait à lui offrir que des remercîments et des regrets d'avoir été trop crédule, que le trait était à la louange du roi, que le roi était Trajan, que l'auteur des *Pensées* était Pline, et « qu'entre tant de héros il n'osait se placer. » — Par exemple, nous soupçonnons La Beaumelle d'avoir été quelque peu dupe de ce rusé Italien, qui était trop ami de Voltaire pour entrer si avant dans l'idée de Maupertuis !

Quoi qu'il en soit, La Beaumelle, sur le conseil de Maupertuis, envoya son livre au roi, avec une lettre explicative ; mais Voltaire, averti par madame de Bentinck, empêcha, de concert avec Darget, le livre et la lettre de parvenir à sa Majesté. Voltaire et Darget arrêtèrent encore à leur douane un mémoire sur le projet d'édition des classiques français, que La Beaumelle avait adressé à Frédéric. En même temps, Voltaire ne cessait de lui rendre, auprès de qui il pouvait, toute sorte de mauvais offices, disant aux uns que c'était un petit esprit, aux autres, un homme dangereux, et lui faisant répéter, de la part soit de quelque grand personnage, soit du roi, qu'il lui était essentiel de partir incessamment.

La Beaumelle, qui avait fondé en Prusse on ne sait quel projet de fortune, essaya encore de désarmer le tigre en le caressant, et, le 3 janvier 1752, il alla voir Voltaire en compagnie de l'astronome La Lande, déjà célèbre à vingt ans et membre de l'Académie de Berlin. Dans cette visite, il prétend avoir été si modéré, qu'il étonna La Lande, si modéré lui-même.

Trois jours après, il publiait, sur la mort de la reine de Danemark, une ode, belle, dit-il, pour Copenhague, et même pour Berlin, mais que Voltaire ne manqua pas de trouver et de faire trouver au roi mauvaise, quoiqu'elle valût encore mieux que ses procédés ou que telle des siennes. Dans la même conversation, Voltaire insinua à Frédéric que le possesseur des lettres de madame de Maintenon pourrait bien avoir *butiné* ce trésor, qu'il déprécia ensuite, en disant qu'on se le pouvait

procurer à Saint-Cyr, pour la bagatelle de quatre louis. Enfin, il brouilla La Beaumelle avec son protecteur, lord Tyrconnel, en persuadant à celui-ci qu'il n'était pas plus français que catholique, et qu'il avait trompé l'ambassadeur sur le but de son voyage à Berlin.

III

PAIX FICTIVE ET GUERRE RECRUDESCENTE

Cependant une sorte de traité de paix avait été conclu entre eux, par l'entremise et sous les auspices de madame de Bentinck. La Beaumelle consentait à retirer tous les exemplaires du *Qu'en dira-t-on*, et Voltaire à désavouer toutes les noirceurs qu'on lui imputait. Mais ni La Beaumelle ne pouvait retirer un livre si public, ni Voltaire ne voulait renoncer à des calomnies qu'il se proposait bien de redoubler; trêve, par conséquent, impossible d'un côté, menteuse de l'autre, et qui s'allait rompre au premier choc.

Là-dessus, le 27 janvier, une aventure de galanterie débarrassa provisoirement Voltaire de son ennemi. Un capitaine de cavalerie nommé Cocchius, de compte à demi avec son intrigante de femme, tendit un piége à La Beaumelle, à l'Opéra, le pipa avec les œillades de celle-ci, le surprit dans un rendez-vous avec elle, le battit, le rançonna en supplément de sa maigre solde, le dénonça, par surcroît, au comte de Hake, commandant de Berlin, et, sans comparution ni interrogatoire, le fit enfermer à Spandau. Pendant plusieurs jours, les lettres au roi, au prince de Prusse, au comte de Podewils, au grand chancelier, par lesquelles le prisonnier réclamait la protection des lois violées à son égard, furent interceptées par Darget, ministre des vengeances de Voltaire. Enfin, Maupertuis seul eut le courage d'éclairer le roi, et, le 8 février, La Beaumelle

retournait à Berlin, pendant que Cocchius et sa prostituée allaient le remplacer à Spandau.

A la vue de son ennemi libre, et voulant couvrir le rôle qu'il avait joué, Voltaire lui fit dire, par madame de Bentinck, qu'il avait hautement condamné l'iniquité du comte de Hake, et que si l'on avait suivi son conseil, tous les Français de Berlin seraient allé se jeter aux pieds des reines, pour se plaindre de l'infraction aux lois commise à l'égard d'un Français. Aussitôt La Beaumelle va porter ses remercîments à Voltaire, qui les reçoit et lui jure amitié en retour de sa reconnaissance.

Mais, le même jour, La Beaumelle apprend par le baron de Taubenheim que Voltaire avait dit chez notre ambassadeur : « Cette affaire ne regarde pas les Français, La Beaumelle n'étant pas Français; ou, s'il l'est, étant banni de France; ou, s'il n'est pas banni de France, l'étant du Danemark; ou, s'il n'a été banni de nulle part, étant du moins un mauvais chrétien, indigne, comme tel, de l'appui du ministre de Sa Majesté très-chrétienne; — » et, sur un ton goguenard, cent autres choses de cette force.

La Beaumelle fit demander, par madame de Bentinck, une explication à Voltaire, qui le reçut le 14. A peine fut-il assis, que ce dialogue s'ouvrit entr'eux : « — J'ai appris avec le plus sensible chagrin, commença Voltaire, qu'on a débité ici quelques exemplaires de ce livre, où un chambellan du roi est traité de bouffon et de nain. — C'est avant le traité de paix négocié entre nous par madame de Bentinck, répondit La Beaumelle, que j'en avais donné une douzaine à un libraire; mais hier j'en ai racheté la moitié au prix de 250 livres, en sorte qu'il n'y en a que six exemplaires de distribués. — Six exemplaires! mais ce sont six coups de poignard! — Je ne vous avais point promis de racheter des exemplaires; je l'ai fait par égard pour moi-même; je m'attendais à des remercîments, et vous me faites des reproches! Je croyais que tout était fini entre nous, et vous recommencez avec plus d'aigreur que jamais! Quelle conduite! — Il y a un moyen de réparer l'outrage, reprit Voltaire, après avoir fait deux tours dans sa chambre, il

faudrait un carton et un désaveu par les contraires. — Je n'aime pas les cartons, répondit La Beaumelle; et, d'ailleurs, comment insérer un carton dans un livre répandu à Paris, et qu'y mettre? — Ne faites-vous pas à Hambourg une seconde édition? — Oui, mais vous n'y sauriez entrer : on en ôtera tout ce qui n'est pas politique; on n'y laissera que de grands hommes. — Mais vous y laisserez M. de Montesquieu? — Assurément; mais M. de Montesquieu est un homme grand dans le grand, au lieu que les poëtes ne sont grands que dans le petit. — Puisque vous ne m'entendez pas, c'en est fait. — Volontiers; aussi bien n'était-ce que par respect pour le public que j'ai eu jusqu'ici quelque égard pour vous. — Traiter ainsi un officier de deux monarques! » s'écrie Voltaire, avec des yeux enflammés, la bouche écumante, dans l'attitude de la majestueuse fureur qu'il déployait en jouant *Rome sauvée*; « traiter ainsi un chambellan du roi! — Si vous n'êtes pas content, répond tranquillement La Beaumelle, je vous traiterai comme il vous plaira : vous n'avez qu'à choisir! » Et il ajoute, pendant que Voltaire battait en retraite vers un cabinet voisin, en assez piteuse contenance :

Que mes armes, consul, ne blessent point vos yeux!

« Je ne violerai point l'hospitalité; mais, à cela près, craignez tout de moi! — Dieu! quelle insolence! dans ma maison! le téméraire s'en repentira! — Le repentir, misérable que tu es, sera pour toi! Je sais toutes tes noirceurs; je souillerais ma bouche en les répétant; mais je saurai les punir. Je te poursuivrai jusqu'aux enfers; je veux que tu dises : « Hélas! Des Fontaines et Rousseau vivent encore! » Mon ressentiment vivra plus longtemps que tes vers! »

Il faut avouer que La Beaumelle portait ici l'audace et l'infatuation de lui-même jusqu'à l'insolence et à la brutalité; mais reconnaissons d'autre part qu'il avait été poussé à bout par les procédés odieux de Voltaire. Et d'ailleurs, si, dans un accès d'emportement et en tête à tête, il semble avoir dépassé toute borne, Voltaire va trouver le moyen d'aller encore plus loin

dans l'injure et dans la cruauté, et cela en public et pendant plus de vingt années !

Voltaire avait bien dit : c'en était fait entr'eux ; et l'on ne comprend pas que madame de Bentinck se soit mis en tête de les raccommoder encore. Elle exigea qu'au lieu d'entrevues qui dégénéraient en prises de corps, ils s'écrivissent, et que La Beaumelle écrivît le premier. La Beaumelle obéit, et il reçut de Voltaire une réponse qu'il refusa parce qu'elle était sans signature, et qu'elle n'avait trait qu'à la suscription de la sienne, où était omis le titre de gentilhomme ordinaire, « titre, disait le vaniteux parvenu, que le roi m'a conservé. »

La Beaumelle menaça Voltaire d'un examen de son *Siècle de Louis XIV*, et Voltaire menaça La Beaumelle d'armer contre lui tous les souverains, associés à sa vengeance ; et cette menace, qui ne semble partir que d'une ridicule présomption, il va l'exécuter à la lettre.

C'est à sa requête et à sa poursuite, sans aucun doute, que La Beaumelle partit de Berlin au mois de mai 1752, et qu'il en partit plus ou moins chassé. Il alla d'abord à Gotha, où il fit imprimer quatre feuilles de ses *Remarques* sur le *Siècle de Louis XIV*, qu'il brûla cette fois par égard pour madame de Bentinck. Son départ de Gotha, à en croire Voltaire, aurait été plus ignominieux que son départ de Berlin. Dans une lettre bien postérieure, adressée de Ferney à La Condamine, un ami de La Beaumelle, le 8 mars 1771, on lit : « Lorsqu'il fut en France, il demanda un certificat de madame la duchesse de Gotha. Cette princesse lui fit expédier celui-ci : « On se rappelle très-bien que vous partîtes d'ici avec la gouvernante des enfants d'une dame de Gotha, qui s'éclipsa furtivement avec vous, après avoir volé sa maîtresse, ce dont tout le public est pleinement instruit ici. Mais nous ne disons pas que vous ayez part à ce vol. A Gotha, 24 juillet 1767. *Signé* ROUSSEAU, conseiller aulique de Son Altesse sérénissime. » — Son Altesse eut la bonté de m'envoyer la copie de cette attestation, et m'écrivit ensuite ces propres mots, le 15 auguste 1767 : « Que vous êtes aimable d'entrer si bien dans mes vues au sujet de ce misérable La Beaumelle !

Croyez-moi, nous ne pouvons rien faire de plus sage que de l'abandonner, lui et son aventurière, etc. » Je garde les originaux de ces lettres, écrites de la main de madame la duchesse de Gotha. »

La Beaumelle a répondu qu'il ne s'était point enfui de Gotha, qu'il était parti seul, qu'il avait été longtemps en correspondance, après son départ, avec un ministre de cette cour, dont il devait déposer les lettres à la bibliothèque du roi.

Entre l'accusation et la défense, également appuyées de pièces, nous pencherions du côté de l'accusé, tant l'accusateur était coutumier en fait de calomnies, si Formey, qui n'était pas un ami de Voltaire, et qui refusa toujours d'entrer dans sa querelle avec Maupertuis, n'avait inséré, dans ses *Souvenirs d'un citoyen* (1), cette lettre à lui adressée de Gotha, en date du 29 juillet 1753, un an, par conséquent, après l'aventure : « Une veuve nommée Schwecker, qui a fait quelque séjour à Berlin, vient d'être chassée d'une des meilleures maisons de Gotha, où elle était sur un excellent pied, pour avoir volé quelques bijoux... M. de La Beaumelle s'est associé à cette aventurière, de sorte qu'il est parti d'ici avec une mauvaise réputation, très-justement méritée. Il a laissé des créanciers qui crient beaucoup contre lui. C'est un homme d'esprit à la vérité, mais qui n'a ni mœurs ni conduite. »

Grâce à la publication récente de quelques lettres de Rousseau, le conseiller aulique, à La Beaumelle, et de Voltaire à la duchesse de Saxe-Gotha (1), l'affaire est aujourd'hui à peu près éclaircie. Le conseiller Rousseau, loin d'induire La Beaumelle en complicité avec la Schwecker, comme le lui fait dire Voltaire en faisant remarquer qu'il ne le disait pas, avait écrit expressément à La Beaumelle que non-seulement il n'avait jamais dit, mais « qu'on n'avait jamais cru qu'il eût la moindre part aux vols et à la mauvaise conduite de cette personne ; » ce qu'il lui répéta dans une autre lettre du 5 septembre 1767, en ajoutant qu'on ne l'avait même pas soupçonné de connaître les méfaits de sa compagne.

(1) T. II, p. 235. — (2) *Recueil* de 1860, p. 283-292.

Quant au fait principal, il n'est que trop certain : La Beaumelle était parti pour Francfort avec sa veuve, sinon de Gotha, comme le disait le public, du moins d'Erfurth, comme il l'avouait lui-même ; et, conséquemment, l'on voit ce qu'il peut y avoir de vrai, de faux ou d'incomplet dans sa réponse à Voltaire.

Ce qui est absolument faux, c'est que Voltaire ait été encouragé dans sa lutte avec La Beaumelle par la duchesse de Saxe-Gotha, et qu'il ait reçu d'elle cette lettre du 15 auguste : « Que vous êtes aimable d'entrer si bien dans mes vues au sujet de ce misérable La Beaumelle, etc.! » Des lettres de Rousseau à La Beaumelle et de Voltaire à la duchesse, il résulte clairement que la cour de Gotha fut très-mortifiée de ce qu'on la faisait intervenir dans cette ignoble tracasserie. Quatre fois au moins, le 3, le 5, le 14 et le 26 août 1767, Voltaire dut s'en excuser en cachant sa querelle particulière sous la défense prétendue de cette « auguste maison, » outragée, disait-il, par La Beaumelle; quatre fois il eut à résister aux instances de la duchesse, qui l'invitait à laisser là cette vilaine affaire, et exigeait qu'au moins son nom n'y fût pas mêlé; et, en effet, s'il continua de poursuivre La Beaumelle, pour venger, disait-il, la vérité et son honneur, il effaça le nom de la duchesse de ses mémoires publiés, et il ne parla pas de l'aventure de Gotha dans celui qu'il envoya au ministère de France.

Mais il reste toujours vrai que La Beaumelle, à vingt-six ans, après ses deux aventures de Berlin et de Gotha, n'était pas en droit de traiter de calomniateurs ceux qui mettaient en doute sa moralité; seulement, il n'en était guère parmi ceux-là qu'il ne pût écraser sous le poids d'une terrible rétorsion.

IV

GUERRE LITTÉRAIRE — REMARQUES DE LA BEAUMELLE ET SUPPLÉMENT DE VOLTAIRE AU SIÈCLE DE LOUIS XIV

De Gotha, la Beaumelle se rendit à Francfort, où il publia trois petits volumes, dont le premier était le commencement d'une *Vie de madame de Maintenon*, et dont les deux autres contenaient ses lettres. A la lecture de ces volumes, Louis Racine ne s'y reconnut pas. Sur 298 lettres, 163 seulement étaient vraies, et encore plusieurs étaient-elles tronquées, arrangées, modifiées, quelques-unes même méconnaissables ; quant au 135 autres, 60 lui étaient inconnues ou suspectes, dont 20 de la jeunesse de madame de Maintenon, faites à plaisir ; 75 lui paraissaient entièrement fausses ou inventées, et la plupart étaient adressées à des personnages de fantaisie. Louis Racine, après examen et contrôle, apostilla de sa main chacune de ces lettres sur son exemplaire (1), et n'en parla qu'à quelques amis.

Mais, à Francfort, la Beaumelle s'occupa d'une seconde publication, autrement inquiétante pour Voltaire. Pendant que Walther préparait à Dresde une nouvelle édition du *Siècle de Louis XIV*, il porta ses notes à Esslinger, libraire de Francfort, qui travaillait, de son côté, à une édition subreptice de cet ouvrage. Voltaire, averti par Roques, conseiller ecclésiastique du landgrave de Hesse-Hombourg, prit pour intermédiaire cet ami de La Beaumelle, et il lui écrivit, le 28 octobre 1752 : « Je suis fâché que monsieur de La Beaumelle, qui m'a paru avoir beaucoup d'esprit et de talent, ne veuille s'en servir à Francfort que pour faire de la peine à mon libraire et à moi, qui ne l'avons jamais offensé... Il ne fera pas grande fortune en se bornant à écrire contre moi ; il devrait tourner ses talents d'un côté plus utile

(1) C'est cet exemplaire qui est tombé de nos jours aux mains de M. Théophile Lavallée. — Voir son intéressante introduction à la *Correspondance générale* de madame de Maintenon, où nous puisons tous ces détails.

et plus honorable... Il a de l'éloquence, et je ne doute pas que les conseils d'un homme comme vous ne le ramènent dans le bon chemin. »

Ainsi, après les premières injures, et en attendant des injures nouvelles, les compliments ne lui coûtaient rien pour payer à La Beaumelle une renonciation à son projet. Les compliments n'ayant pas réussi, ni la représentation du tort qui allait être fait à Walther, il en vint aux menaces : Walther, en possession d'un privilége de l'Empereur, libraire du roi de Pologne, protégé par de hauts personnages, était résolu d'attaquer La Beaumelle par toutes les formes juridiques. Enfin, radoucissant le ton, mais recourant à une rare impudence, il se plaignait du procédé de La Beaumelle, qu'il ne connaisssait, disait-il, que « par les services qu'il avait tâché de lui rendre. » Et il racontait l'histoire du projet des classiques, de l'accueil fait à son auteur à Berlin, des démarches qu'il prétendait avoir multipliées pour le tirer de Spandau, etc.; revenant à l'intimidation, il menaçait de révéler sur son compte des particularités déshonorantes ; et il finissait par offrir le prix de l'édition commencée. — Cette lettre devait être montrée à La Beaumelle.

On trouve les mêmes détails dans une dernière lettre à Roques, sorte de dédicace du *Suplément au Siècle de Louis XIV* (1). Voltaire y disait encore : « On avait vu jusqu'à présent des libraires ravir aux auteurs le fruit de leurs travaux en contrefaisant leurs ouvrages ; mais on n'avait point vu d'homme de lettres exercer cette piraterie. » Et, dans un post-scriptum : « Vous m'apprenez que La Beaumelle promet de me poursuivre jusqu'aux enfers. Il est bien le maître d'y aller quand il voudra. »

L'intervention de Roques avait échoué des deux parts : elle n'empêcha ni La Beaumelle de publier ses Remarques, ni Voltaire d'y répondre par son *Supplément*, et La Beaumelle ne s'arrêta pas plus devant la menace de Voltaire de publier contre lui des particularités infamantes, que Voltaire devant la menace réciproque de La Beaumelle de se venger, en cas de réponse,

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XX, p. 481.

par l'impression de beaucoup de choses personnelles qui feraient rire le public.

La dernière lettre de Voltaire à Roques ne plut pas au conseiller, qui écrivit à son ami La Beaumelle : « J'ai écrit à Voltaire que sa dédicace me ferait honneur, si vous y étiez ménagé, et dans le corps de l'ouvrage. Vous vous serez rappelé que tout ce que je lui écrivis était concerté entre vous et moi. Ainsi, vous n'aurez pas été peu surpris à la lecture de son épître : il y épargne plus d'une fois la vérité dans ce qu'il *va disant*. Il m'attribue des choses que vous avez dites, et d'autres que ni vous ni moi n'avons dites, et qui n'existent que dans son imagination. On pourrait le lui prouver, si tout cela en valait la peine. Mais il faut mépriser tout cela, et ne pas répondre (1). »

Revenons aux *Remarques* de La Beaumelle sur le *Siècle de Louis XIV*. Nous disons *Remarques* et non pas *édition*, car La Beaumelle s'est toujours défendu, malgré toutes les accusations de son ennemi, d'avoir fait « en pirate une édition clandestine » du livre de Voltaire. Le seul pirate, suivant lui, en cette affaire, si pirate il y eut, fut Esslinger, à qui il se contenta de vendre ses *Remarques*, non pas au prix minime de quinze ducats, comme le disait par mépris Voltaire, mais cent cinquante florins, cinquante exemplaires de l'édition, un certain nombre de livres, et quarante rames de papier qui servirent à l'impression des lettres de madame de Maintenon. Il a aussi constamment soutenu que l'addition au titre du *Siècle : augmenté d'un très-grand nombre de Remarques par M. de la B****, était le fait du seul Esslinger, et expressément contraire à leurs conventions; que les notes du premier volume étaient seules de lui, et celles des deux autres, du chevalier de Mainvillers (2).

Les *Remarques* de La Beaumelle, rédigées dans des circonstances mauvaises et sous une inspiration de rancune et de vengeance, perdaient nécessairement, en valeur littéraire et historique, tout ce qu'elles usurpaient en pédanterie et en insolence. Ce jeune homme, de talent et de science il est vrai,

(1) *Lettres de La Beaumelle à Voltaire*, *Lettre* III, p. 19. — (2) *Lettres de La Beaumelle*, etc., *Lettre* II, p. 15.

mais néophyte dans l'art d'écrire et plus encore dans la connaissance du XVII[e] siècle, prenait à l'égard d'un vieil écrivain, nourri de son sujet depuis vingt ans, le ton d'un pédagogue; il contrôlait non-seulement ses récits et ses idées, mais son style; et cela avec une forme interrogative ou impérative, aussi inconvenante que ridicule: — « Effacez, lui disait-il, effacez sans pitié; on n'écrit pas ainsi. Corrigez... — Variez, éloignez ces expressions... — Retranchez ce passage... — Où avez-vous pris ce fait, cette anecdote, etc.? » Puis il y avait des percées dans la vie et le caractère de l'auteur, plus irritantes de beaucoup que les critiques littéraires.

Néanmoins, il ne faut pas juger de ces *Remarques* et de leur rédacteur par le mépris que Voltaire affecta d'en faire plus tard. En 1751, il pensait mieux de La Beaumelle, à qui il avait écrit plusieurs lettres, conservées précieusement par celui-ci, pour le prier de corriger son *Siècle,* le jugeant très-capable « de donner de très-bons avis. » Et, après coup, pendant qu'il se moquait à grand bruit, il profitait sans rien dire de plusieurs des observations de son adversaire pour corriger sa nouvelle édition. Du reste, il ne put répondre qu'à quelques-unes des quatre cents notes critiques environ dont La Beaumelle avait chargé son premier volume, et, pour l'écraser, il se fit des armes déloyales de notes qu'il savait n'être pas de lui (1).

A peine l'édition d'Esslinger eut-elle paru à Francfort, en septembre 1752, qu'il écrivit de tous côtés contre La Beaumelle; qu'il souleva contre lui, comme il avait fait contre Des Fontaines, les ministres, les magistrats, toutes les puissances, et qu'il se chercha des alliés et des complices dans sa famille et dans ses amis. Madame Denis fut sa plénipotentiaire. A sa requête, le comte d'Argenson commença par refuser à La Beaumelle la permission de rentrer en France. La Beaumelle revint néanmoins à Paris en octobre 1752, et s'y cacha. Voltaire mit tous ses limiers aux trousses du malheureux, et finit par le découvrir. Au mois d'avril 1753, madame Denis, informée par son oncle, parut à l'audience du comte d'Argenson, armée des trois

(1) *Lettres de La Beaumelle*, etc.; *Lettre* VI, pp. 38-40.

volumes de l'édition d'Esslinger, remplissant l'antichambre de ses clameurs, montrant à tout le monde un trait du troisième volume contre feu le Régent, et protestant au ministre que le duc d'Orléans était fort irrité contre La Beaumelle. Celui-ci, se sachant découvert, et ayant appris cette scène par l'abbé Sallier, un des spectateurs, se disposait à réfuter la calomnie en donnant des preuves authentiques qu'il n'était pas l'auteur des notes du second et du troisième volume, parmi lesquelles se trouvait le trait contre le Régent; lorsque, le 23 avril, il vit entrer dans sa retraite les gens de police, qui firent parmi ses papiers une perquisition scrupuleuse, saisirent plusieurs exemplaires de l'édition d'Esslinger, l'arrêtèrent lui-même, et l'enfermèrent le lendemain à la Bastille (1).

Cependant Voltaire préparait une autre vengeance. Il avait été d'abord fort inquiet à l'annonce de la publication des critiques de la Beaumelle, et surtout des lettres de madame de Maintenon. Il les lut avec empressement, s'irrita des unes et se rassura sur les autres. Son *Siècle* était perdu si ces lettres l'avaient démenti; mais heureusement elles le confirmaient, et il se trouvait que madame de Maintenon avait signé par avance tout ce qu'il avait dit d'elle (2). Une fois soulagé, il ne s'occupa plus que de la manière dont La Beaumelle se les était procurées : « Comment se peut-il faire qu'un nommé La Beaumelle, prédicateur à Copenhague, depuis académicien, bouffon, joueur, fripon, et d'ailleurs ayant malheureusement de l'esprit, ait été le possesseur de ce trésor? Il vient aussi d'écrire la vie de madame de Maintenon. On disait, il y a quelques années, qu'on avait volé à M. de Caylus ces lettres et ces mémoires sur sa tante. N'en sauriez-vous pas des nouvelles (3)? » D'Argental lui ayant répondu dans le sens qu'il désirait, il lui récrivit le 18 décembre : « Je m'étais toujours douté que ce La Beaumelle avait volé ces lettres. Il est donc avéré qu'il a fait ce vol chez Racine. Ce La Beaumelle est le plus hardi coquin que j'aie encore

(1) *Lettres de La Beaumelle*, etc.; *Lettre* Ire, p. 8. — Delort, *Détention des philosophes*, t. II, pp. 231 et suiv. — (2) *Supplément au Siècle de Louis XIV*; *Œuvres de Voltaire*, t. XX, p. 551. — (3) A d'Argental, 22 novembre 1752.

vu...; mais le vol des lettres de madame de Maintenon pourrait bien le faire mettre au carcan. C'est un rare homme; il parle comme un sot, mais il écrit quelquefois ferme et serré; et ce qu'il pille, il l'appelle ses *Pensées*. Dieu merci, ce vaurien est de Genève et calviniste; je serais bien fâché qu'il fût français et catholique; c'est bien assez que Fréron soit l'un et l'autre (1). »

Il y a plus d'insultes encore dans ces lettres que nous n'en transcrivons. Voltaire y reproduit, comme il fera en vingt endroits pendant vingt ans, toutes ses diatribes contre La Beaumelle. Il l'affichera à tous les coins de ses ouvrages, comme on affiche un malfaiteur public à tous les coins d'une ville, et il prétendra faire en cela œuvre pie : « Il est bon de faire connaître de pareilles canailles, comme on donne dans les gazettes le renseignement des voleurs de grands chemins (2). »

Voltaire faisait fausse route : il cherchait un voleur là où il n'y avait qu'un faussaire; et il était d'autant plus exposé à s'égarer, que les intéressés ne réclamaient pas, et que la falsification des correspondances était une mode du siècle, comme le prouve l'exemple illustre du chevalier de Perrin, éditeur de madame de Sévigné. Peu lui importait du reste; La Beaumelle n'en était que mieux vilipendé, et il ne voulait pas autre chose.

Mais ces lettres de Voltaire, quoique divulguées par les amis, n'étaient que pour les particuliers; il écrivit pour le public un *Mémoire*, faisant feu à la fois contre La Beaumelle et contre Maupertuis. Contre La Beaumelle, il ne pouvait que ramasser les injures qu'il lui avait décochées dix fois déjà pour l'en accabler de nouveau. Le *Mémoire* fut répandu par les soins de madame Denis, qui l'envoya à La Beaumelle avec une lettre de Berlin, où Voltaire le menaçait de mille personnalités dans un Supplément qu'il préparait à son *Siècle de Louis XIV*. La Beaumelle renvoya le *Mémoire* à la dame, avec sa réponse à mi-marge et prière de la répandre aussi. « Ne faisant que d'entrer dans le monde, lui écrivait-il le 3 mars 1757, il me serait sans doute glorieux d'y être annoncé par M. de Voltaire : mais je n'aime

(1) Voir encore la lettre à Formey, du 17 janvier 1753. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XXXIX, p. 578.

point les personnalités ; non que je croie qu'il y ait du mal à dire de moi, mais je sais par expérience que M. de Voltaire aime à en imaginer sur mon compte. Si vous daignez, Madame, prendre encore quelque intérêt à lui, conseillez-lui de se jeter sur mes faibles ouvrages, je les lui abandonne ; mais qu'il évite avec soin les injures, je ne les lui pardonnerais pas. Il vomira contre moi des calomnies ; j'y opposerai des vérités. Il manque un tome à la *Voltairomanie ;* ce tome on le fera peut-être (car qui peut répondre de son ressentiment ?) en donnant un abrégé de sa vie, un détail de ses procédés à mon égard, et une relation de l'affaire du Juif, sur laquelle on a des mémoires qui vous étonneraient peut-être. »

Les *Apostilles* repoussaient l'injure par l'injure, mais elles n'étaient pas calomnieuses comme le *Mémoire* lui-même (1). En y défendant sa personne, La Beaumelle y défendait Maupertuis, accusé par Voltaire, sur une lettre tronquée de La Beaumelle, d'être allé chez celui-ci pour y faire l'office de délateur, tandis que La Beaumelle a constamment soutenu que Maupertuis n'était venu chez lui que plusieurs jours après le fameux souper de Potsdam, alors que le secret lui en était déjà connu, et uniquement pour rendre la visite qu'il lui avait faite trois semaines auparavant à Berlin.

Passant par Cassel, Voltaire apprit que Maupertuis y avait séjourné quatre jours, sous le nom de Morel (2), et qu'il y avait fait imprimer un libelle de La Beaumelle, sous le titre de Francfort, revu et corrigé par lui. « Vous remarquerez, écrivait Voltaire à d'Argental, le 4 juin, qu'il imprimait cet ouvrage au mois de mai, sous le nom de La Beaumelle, dans le temps que ce La Beaumelle était à la Bastille dès le mois d'avril. C'est bien mal calculer pour un géomètre. »

Ce libelle était le *Mémoire apostillé*, précédé de la *Lettre sur mes démêlés*, adressée à Roques. Dans une lettre à Mésangi, du 15 juillet 1754, La Beaumelle a nié que Maupertuis eût été

(1) Voir ce *Mémoire apostillé* dans le *Siècle politique de Louis XIV*, 1753, p. 213. — (2) De *Bonnel*, dit-il, dans sa lettre du 28 mai 1753 à madame de Buchwald, tandis qu'il dit *Morel* dans une lettre à Kœnig.

son éditeur ; et il en a donné d'assez bonnes raisons. Quel qu'ait été cet éditeur, inconnu de La Beaumelle lui-même, Voltaire n'avait guère le droit de se plaindre, puisqu'il lançait dans le même temps contre son adversaire, malgré toutes les représentations de Collini, le factum connu sous le titre de *Supplément au Siècle de Louis XIV* (1). Dans ce pamphlet, il y a l'insulte et la discussion, et ce n'est pas la discussion qui domine. Ecervelé, ignorant, menteur, insolent, le plus vil des écrivains, à qui il est dégoûtant de répondre : telles sont les moindres aménités adressées à La Beaumelle. Le fier parvenu s'y targue de ses hautes connaissances, dont alors il n'avait pourtant guère le sujet de se vanter, et il reproche à La Beaumelle de n'avoir jamais pu approcher les princes et les grands. Il n'a d'esprit de bon aloi que dans sa rétorsion de la formule impérative si chère à La Beaumelle : « Apprenez, jeune homme, apprenez; » formule plus plaisante et plus convenable dans sa bouche que dans celle d'un écrivain de vingt-six ans. Du reste, dans la discussion sérieuse, il répondait moins à La Beaumelle qu'à Mainvillers, auteur de la critique des deux derniers volumes du *Siècle*, et il laissait encore la partie assez belle à son adversaire, si celui-ci voulait répliquer.

V

RÉPONSE DE LA BEAUMELLE
MÉMOIRES ET LETTRES DE MADAME DE MAINTENON
DÉLATION ET PERSÉCUTION

Répliquer, hélas ! le malheureux ne le pouvait pas, puisqu'il était à La Bastille quand le *Supplément* parut. Il a accusé Voltaire d'avoir cruellement choisi le moment où il avait les mains liées pour lui porter les plus sensibles coups (2). Voltaire avait tâché d'avance de se justifier, dans un lettre à Roques du 18 mai 1853 : « Je suis fâché à présent d'avoir répondu à La Beaumelle

(1) *Œuvres*, t. XX, p. 475. — Collini, p. 59. — (2) *Lettres de La Beaumelle*, *Lettre* Ire, p. 9.

avec la sévérité qu'il méritait. On dit qu'il est à la Bastille ; le voilà malheureux, et ce n'est pas contre les malheureux qu'il faut écrire. Je ne pouvais deviner qu'il serait enfermé dans le temps même que ma réponse paraissait. » Pardon, il le pouvait deviner, puisque c'était à sa poursuite et à sa requête que La Beaumelle avait été recherché, découvert, saisi et emprisonné ; et si l'on doit accorder à Voltaire qu'il avait composé, imprimé même son libelle avant l'embastillement du malheureux, on peut supposer qu'il choisit en effet le moment où il le savait réduit à l'impuissance de lui répondre pour lancer le libelle dans le public. La Beaumelle avait été embastillé le 24 avril ; Voltaire en dut être informé aussitôt par madame Denis, et c'est dans la première quinzaine de mai que parut le *Supplément* : coïncidence remarquable qui ôte beaucoup à la générosité de la lettre citée du 18 mai, générosité d'ailleurs suspecte lorsqu'on songe que cette lettre était adressée à un ami de La Beaumelle.

Après avoir rejeté longtemps les supplications du prisonnier et de sa famille, d'Argenson, ne pouvant pas se montrer plus sévère que le duc d'Orléans, qui avait pardonné, accorda, le 5 octobre, l'ordre de mise en liberté, mais avec ordre d'exil à cinquante lieues de Paris. Le 12, La Beaumelle obtint la permission d'y demeurer pendant trois mois, à partir du 18, après quoi il devait obéir à la sentence d'exil (1). Il sortit le 12 de la Bastille, où il était resté près de six mois.

Le premier usage qu'il fit de sa liberté fut de répondre à son ennemi. Sa *Réponse*, adressée directement à Voltaire, est divisée, dans la seconde édition, en 21 lettres, dont la première est datée du 15 octobre, et la dernière, du 18 novembre 1753 ; mais il ne put la publier qu'en avril 1754. Cette Réponse est non-seulement le meilleur écrit de La Beaumelle ; mais c'est en soi un petit chef-d'œuvre d'esprit, de discussion, d'éloquence, bien supérieur et au *Supplément* et à toutes les diatribes de Voltaire contre lui (2). L'auteur s'y donne un autre avantage en re-

(1) Delort, *Détention des philosophes*, t. II, pp. 231 et suiv. — (2) C'est cette

connaissant ses premiers torts envers son adversaire et ses folies de jeunesse (1). Noble confession dont Voltaire se montra toujours incapable.

Cette *Réponse* atterra Voltaire, qui ne répliqua que par l'injure et la persécution. Il écrivit à l'électeur palatin, Charles-Théodore, une épître dédicatoire, où il disait que La Beaumelle, pour vivre quelques semaines, avait fait imprimer un libelle absurde (2). Mais, voyant que le public ne prenait pas le change et n'épousait pas son mépris affecté pour une si vigoureuse réponse, il tenta encore d'armer contre elle l'autorité suprême, et il envoya madame Denis supplier d'Argenson de la faire supprimer : « Je n'y ai rien trouvé de contraire à l'État et aux mœurs, répondit le ministre, juste cette fois ; et ce n'est pas ma faute, si l'on bombarde votre oncle avec des cominges. »

Cependant La Beaumelle, qui voulait opposer au *Siècle* autre chose qu'une critique, et dresser en face un monument rival, avait profité de ses trois mois de répit pour se mettre en communication avec les dames de Saint-Cyr et leur demander les matériaux nécessaires. Pendant son exil même il arracha souvent la permission de revenir à Paris, et, chaque fois, il allait à Saint-Cyr continuer ses fouilles. Quoique protestant et éditeur déjà infidèle, il gagna la confiance des dames de Saint-Louis, et obtint d'elles, probablement avec le consentement du maréchal de Noailles, les documents dont il se servit pour faire ses *Mémoires* et ses *Lettres de madame de Maintenon* (1755-1756), où il se donna même licence qu'avec les documents fournis par Louis Racine. Là, le volume de 1752 s'était étendu jusqu'à former six volumes de *Mémoires*, et les deux volumes des *Lettres*, portées, cette fois, de 298 à 2500, se multiplièrent en huit volumes, auxquels s'ajoutèrent deux volumes supplémentaires.

Les *Lettres* inquiétèrent peu Voltaire, qui se douta enfin de leur falsification ; mais les *Mémoires* excitèrent sa fureur, et il

Réponse, réimprimée en 1763, sous le titre de *Lettres de M. de la Beaumelle à M. de Voltaire*, que nous avons tant de fois citée. — (1) Ibid., lettres II et IX, pp. 14 et 51. — (2) Ibid.; p. 177. — Ces mots ne se lisent plus dans la dédicace de l'*Essai sur les mœurs* (*Œuvres de Voltaire*, t. XV, p. IV) ; ils en ont été probablement retranchés.

les dénonça aussitôt à ses amis, à quelques intéressés, et enfin aux puissances. « Vous soucieriez-vous de savoir, écrivit-il le 14 juin 1756 à Richelieu, que La Beaumelle, qui s'est fait, je ne sais comment, héritier des papiers de madame de Maintenon, a fait imprimer quinze volumes, soit de *Lettres*, soit de *Mémoires* ? Ce ramas d'inutilités est relevé par un tas d'impudences et de mensonges.... Il y a quatre-vingts ou cent familles outragées..... Il y a ... une lettre de M. le duc de Richelieu votre père qui certainement n'était pas faite pour être publique. Les termes qui vous regardent sont bien peu mesurés, et il est désagréable que monsieur votre fils soit à portée de les voir. Il me paraît bien indécent de révéler ainsi des secrets de famille du vivant des intéressés. » Et le lendemain, à d'Argental : « Je lis cette compilation des *Mémoires de madame de Maintenon*, et j'admire comment un homme a l'audace... d'insulter tant de familles, de parler si insolemment de tout ce qu'il ignore, et comment on a la bonté de le souffrir. Il est assez singulier que cet homme soit à Paris, et que je n'y sois pas. » Mêmes colères, mêmes délations dans plusieurs autres lettres à d'Argental et à Thieriot : « L'ouvrage de La Beaumelle est bien plus mauvais et bien plus coupable qu'on ne croit;.... c'est un tissu d'impostures et d'outrages faits à toute la maison royale et à cent familles, etc., etc. (1). » Il est indubitable qu'il ne manqua pas de faire son office de délateur auprès de quelques-unes des cent familles outragées. A sa prière, sans aucun doute, l'abbé de Voisenon « recommanda au prône d'un avocat général les infamies de La Beaumelle, » de quoi il fut félicité et remercié comme d'une « action de bon citoyen (2). » Enfin, profitant du moment où les deux cours de France et d'Autriche se rapprochaient par le traité de Versailles, Voltaire porta sa dénonciation jusqu'à Marie-Thérèse, à qui il adressa ce passage des *Mémoires* (3) : « Le prince de Bavière mourut à Bruxelles, âgé de sept ans. Valincour impute sans détour cette mort subite à la cour de Vienne,

(1) A Thieriot, 16 juin et 21 juillet; à d'Argental, 28 juin, 2 et 16 juillet 1756. — A la duchesse de Saxe-Gotha, 10 juin et 23 août 1756 (*Recueil* de 1860). — (2) A l'abbé de Voisenon, 24 juillet 1756. — (3) T. VI, p. 6.

de tout temps infectée des maximes de Machiavel, et soupçonnée de réparer par des empoisonnements les fautes de ses ministres. »

Ce manége odieux aboutit au but désiré, et La Beaumelle rentra à La Bastille, le 6 août 1756, après saisie, chez les libraires, de ses deux publications (1). Aussitôt Voltaire d'applaudir : « Vous avez bien raison de détester le style d'un polisson qui veut faire le plaisant, et parler en homme de cour des princes et des femmes dont il n'a jamais vu l'antichambre (2)... Il est très-bien à la Bastille... C'était un chien enragé qu'on ne pouvait plus laisser dans les rues (3). » Sa joie ne fut tempérée que par la douceur trop grande du traitement infligé à la Beaumelle : Hélas! « il n'a été puni que par six mois de cachot!... Ses crimes, sous un ministère moins indulgent, l'auraient conduit au supplice (4)! » — Mais Voltaire n'en est pas moins toujours l'apôtre de la justice, de la tolérance et de l'humanité!

Si Voltaire s'était borné à faire une vraie critique des *Lettres* et des *Mémoires*, il eût rendu service à l'histoire et à la littérature, en nous débarrassant plus tôt de cette denrée falsifiée. Faussaire, en effet, La Beaumelle n'a guère été autre chose; faussaire de son vivant, faussaire posthume; et il s'est fait des complices innocents jusque dans sa famille (5). Mais l'intérêt général occupait peu Voltaire, qui n'avait d'autre souci que de défendre son *Siècle* et que de se venger de son ennemi. Il ne le trouvait pas assez puni de *six mois* de Bastille : le temps paraissait court à sa haine, car, en réalité, l'infortuné La Beau-

(1) Delort, ouvrage et endroit cités; — Th. Lavallée, *Introduction* à la Correspondance générale de madame de Maintenon, Paris, 1865. — (2) Voir même idée et même critique dans les *Honnêtetés littéraires; Œuvres de Voltaire*, t. XLII, p. 701. — (3) A madame de Lutzelbourg, 6 octobre 1756; — à la duchesse de Saxe-Gotha, 23 août 1756 (*Recueil* de 1860). — (4) *Fragment sur l'histoire générale*, art. XI: *Œuvres de Voltaire*, t. XLVII, p. 572. — (5) En 1856, un de ses neveux, M. Maurice Angliviel, a publié sa *Vie de Maupertuis*, avec 87 *Lettres inédites de Frédéric à Maupertuis*, tandis que les *Œuvres de Frédéric* publiées à Berlin en contenaient sept seulement. Mais il est prouvé par les originaux, qui existent dans le cabinet de M. Feuillet de Conches, que la Beaumelle a traité Frédéric comme madame de Maintenon (Voir la *Causerie* de M. Sainte-Beuve, du 26 octobre 1857).

melle fut enfermé plus d'un an, du 6 août 1756 au 1er septembre 1757. A sa sortie de prison, il fut exilé dans son pays natal, à Valleraugue, où il paraît avoir longtemps oublié Voltaire. Mais Voltaire ne l'oubliait pas; et, en 1759, dans un accès plus violent de la fièvre continue de haine qu'il nourrissait contre lui, il le logea injurieusement dans la préface de son *Histoire de Russie* (1), où on ne l'irait pas chercher, et dans cet ignoble chant à ajouter à la *Pucelle*, le XVIIIe, sa *Capilotade*, dont il a fait le bagne de tous ses ennemis (2). La Beaumelle se contenta de déférer ces infamies au parlement de Toulouse, et il allait obtenir justice, lorsque l'affaire des Calas porta d'un autre côté son attention et celle de ses juges. Il prit part au procès, épousa ensuite une sœur de Lavaysse, qui y avait été impliqué, et se retira auprès de Mazères, au pays de Foix, dans une terre de sa femme. Voltaire ne l'y laissa pas en repos. Sans plus parler de ses *Honnêtetés*, ou plutôt de ses *Malhonnêtetés littéraires* (1767), dont la dix-septième (3) est une diffamation dix fois rééditée, il attribua, ou feignit d'attribuer à La Beaumelle quatre-vingt-quatorze lettres anonymes, toutes de la même écriture, qu'il prétendait avoir reçues de Lyon et brûlées. N'y a-t-il pas là une contradiction? Qui croira que Voltaire ait brûlé tant de pièces qu'il voulait être de son ennemi, et dont il se pouvait faire contre lui des armes si redoutables? Il est donc douteux qu'il les ait reçues; mais il cherchait un prétexte pour reprendre la lutte contre La Beaumelle, et pour le déférer à la vindicte publique. Il feignit d'abord de s'arrêter, pour se donner des airs généreux, devant l'intérêt qu'il portait à la famille Lavaysse dans laquelle son ennemi était entré, et il envoya à Lavaysse le père une déclaration qu'il devait rendre publique et qu'il supprima, en attendant mieux. Il exigeait que les Lavaysse forçassent « le malheureux à rentrer dans son devoir, » ou même qu'ils « le renonçassent, » l'un pour son fils, l'autre pour son beau-frère, afin de poursuivre le *scélérat* sans risquer d'atteindre une famille à qui il avait rendu service dans l'af-

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XXV, p. 14. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XI, p. 286. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XLII, p. 659.

faire des Calas. Et pour leur faciliter cette renonciation abominable, il disait partout que mademoiselle Lavaysse avait fait son « indigne mariage » avec La Beaumelle, malgré son père. En vain lui objectait-on qu'il n'était pas sûr que les lettres anonymes fussent de La Beaumelle : il en était sûr, puisqu'il voulait absolument qu'elles lui servissent à le perdre ; en vain l'invitait-on à demeurer lui-même en repos et à y laisser un homme oublié : « Oublié ! s'écriait-il, tandis qu'il y a sept éditions de ses calomnies infâmes, et qu'il en a fait commencer secrètement une nouvelle dans Avignon ! » Et il reprenait, auprès de tous les hommes importants, son rôle de délateur; il mettait le crime de La Beaumelle à côté du crime de Damiens, pour le faire rouer vif, apparemment, n'ayant réussi jusqu'alors qu'à le faire enfermer à la Bastille par un ministère trop indulgent (1).

Il éclata à propos d'une quatre-vingt-quinzième lettre anonyme, qu'il disait avoir reçue et qu'il mettait encore au compte de son ennemi : « Elle ne peut être écrite que par La Beaumelle, ou par son frère, ou par quelqu'un à qui ils l'auront dictée (2). » Que ne disait-il : « Ou par quelqu'un des siens, » pour imiter jusqu'au bout la logique et plagier textuellement le langage du *Loup* de la Fable ! Il envoya cette lettre au ministère. Il en rédigea une lui-même, datée de Ferney, le 24 avril 1767, supposée écrite à un tiers, à l'occasion de la quatre-vingt-quinzième, datée de Lyon, le 17 précédent. Il y ressassait tous ses dires contre La Beaumelle, chassé de Genève, chassé de Danemark, chassé de Berlin, de Gotha, chassé de partout, et, ce qui est le comble, falsificateur de son *Siècle*; et il terminait en disant : « Je suis indulgent, je suis tolérant, on le sait ! » — Et on le voit !

Cette lettre, de quatre pages d'ignominies, il l'adressa à La Beaumelle lui-même (3). La Beaumelle était malade quand elle arriva à Mazères, et c'est sa femme qui la reçut et l'ouvrit. Ma-

(1) A d'Argental, 4 et 22 juillet; à Damilaville, 4 juillet et 14 août; à Richelieu, 22 juillet; à Villevieille, 18 août 1767, etc., etc. — (2) A Damilaville, 4 juillet 1767. — (3) Le voir, *Œuvres de Voltaire*, t. XLIII, p. 34.

dame de La Beaumelle, indignée et blessée au cœur, adressa à Voltaire une lettre pleine de chaleur, de sentiment et de raison, pour l'engager à désavouer ces calomnieuses atrocités, et Voltaire ne répondit que par une lettre pleine d'absinthe et de fiel. Loin de désavouer ses calomnies, il renchérissait sur elles, et, chose horrible, il flattait la femme dans le dessein de lui inspirer du mépris et de la haine pour son mari. Il eut l'impudence d'envoyer une copie de cette lettre à Lavaysse le père, dans l'espoir d'amener le vieillard à l'aider dans son œuvre infâme auprès de sa fille, de brouiller la famille entière, et de la détacher au moins de La Beaumelle, qui serait resté seul exposé à ses coups. Cette lettre, il l'envoya encore au juge et au curé de Mazères, aux consuls et à l'archiprêtre de Carlat, dont La Beaumelle venait d'acheter la seigneurie.

Il fit plus : il délaya sa lettre en un *Mémoire* de vingt pages (1), et, quinze jours après, il en inonda le Languedoc et le pays de Foix. Les curés, les juges, les consuls reçurent encore des premiers leurs exemplaires. On y lisait, entre autres accusations pendables : « Un de ces mauvais Français qui croient faire quelque fortune dans les pays étrangers en décriant leur patrie (ce que Voltaire a toujours fait !), s'avisa de falsifier cet ouvrage (le *Siècle*) en 1752, et de le charger de notes infâmes contre la mémoire de Louis XIV, contre Sa Majesté aujourd'hui régnante, contre Mgr le duc d'Orléans, les maréchaux de Villars et de Villeroy, tous les ministres et tous ceux qui ont servi leur patrie. » Et il citait, en les falsifiant et les tronquant, plusieurs passages. « Il n'en a été puni, ajoutait-il, que par six mois de cachot. Mais, à peine sorti de prison, comment répare-t-il des crimes, qui, sous un ministère moins indulgent, l'auraient conduit au dernier supplice ? Il fait publier un libelle, etc. » Il voulait parler des *Lettres de La Beaumelle*, reproduction, sous forme épistolaire, de la *Réponse* au *Supplément*. C'est là que le bât blessait Voltaire, qui cachait sa blessure et ses projets vindicatifs sous le tort prétendu fait à la mémoire de Louis XIV et le prétexte de la venger. L'intérêt de la

(1) Le voir, *Œuvres de Voltaire*, t. XLIII, p. 293.

société était tout ce qui l'animait. Cet intérêt, disait-il encore, « demande qu'on effraie ces criminels insensés... On supplie les ministres de Sa Majesté, qui ignorent ces excès, de considérer que ce même La Beaumelle, retiré à présent à Mazères, en Guienne, outrage continuellement des particuliers qui ne peuvent se défendre. »

Ces derniers mots étaient une allusion aux lettres anonymes, et on voit si Voltaire était sans défense. On a remarqué avec quel soin il donnait l'adresse de La Beaumelle, pour que le ministère pût happer le coquin. On aura bien voulu encore se rappeler que toutes ces imputations étaient prises dans les deux derniers volumes du *Siècle* annoté, qui n'étaient pas l'œuvre de La Beaumelle. Or, si Voltaire l'ignorait en 1753, il le savait, à n'en pas douter, en 1767.

Ce *Mémoire* était destiné à être mis en tête d'une édition du *Siècle de Louis XIV*; mais les amis de Voltaire l'ayant engagé à n'en pas déshonorer son livre, il l'imprima séparément, ne voulant ni perdre ce morceau, ni manquer ce coup contre La Beaumelle, et, pour justifier sa conduite, il écrivait à ses amis qu'il remplissait en cela « un devoir indispensable (1). » Pour donner au *Mémoire* une publicité plus grande, il le fit insérer dans le *Journal encyclopédique* des 1er et 15 août 1767, sous ce titre : *Mémoire présenté au Ministère de France*. En effet, le 8 juillet précédent, il l'avait adressé au comte de Sartines, lieutenant général de police, en lui signalant « les horribles noirceurs imputées à toute la famille royale. » Et il ne manquait pas d'indiquer encore l'adresse de La Beaumelle, tant il avait peur que le *scélérat* échappât à la justice.

De son côté, la Beaumelle, informé de la menace de Voltaire « de mettre au pied du trône certains écrits, dont la plupart étaient des crimes de lèse-majesté, » écrivit, le 13 juillet, au comte de Sartines pour lui faire observer combien il était incroyable qu'ayant combattu Voltaire, en 1753, à visage découvert, il eût pris, en 1767, le masque de l'anonyme pour lui porter de nouveaux coups. Il ajoutait qu'il avait fait tout son possible, ne vou-

1) A d'Argental, 22 juillet 1767.

lant pas reprendre la plume contre lui, pour avoir, signées de de sa main, des imputations qu'il était dans l'intention de poursuivre en justice réglée; mais qu'il n'avait jamais obtenu que des signatures imprimées, et, par conséquent, désavouables, de l'homme qui déclarait pourtant vouloir soutenir ses assertions devant tout l'univers. Il protestait enfin de son innocence, priait Sartines de ne le pas juger sur les allégations de Voltaire, et demandait, au besoin, la communication préalable des pièces pour y opposer une réponse péremptoire.

Voltaire, rapetissant enfin le débat à sa taille et n'en faisant plus qu'une affaire mesquine d'intérêt personnel, obtint du prince de Condé et du comte de Saint-Florentin que le comte de Gudane, commandant du pays de Foix, défendît à La Beaumelle, au nom du roi, de réimprimer à Avignon le *Siècle de Louis XIV*, sous peine d'être jeté dans un « cul de basse fosse, » en cas de désobéissance (1). Il réclama aussi contre La Beaumelle l'appui du bras de son ami Richelieu, trouvant sans doute qu'un pareil exploit était digne du vainqueur de Mahon ; mais il pressa vainement le maréchal, qui se borna à répondre que La Beaumelle n'était pas de son département. A défaut de Richelieu, il fatigua de ses plaintes contre « un esprit indomptable, un énergumène, » les ministres de France, le maréchal d'Estrées, toute la maison de Noailles, les ministres étrangers même, tous les personnages, en un mot, qu'il disait outragés dans les libelles de son ennemi. Ce n'était plus le silence seulement qu'il demandait, mais une rétractation ; non pas seulement une rétractation, mais une punition exemplaire : « il fallait écraser (2) » La Beaumelle.

Il n'obtint que le silence, ou que le pseudonyme dans l'attaque. En effet, en 1768, parut une brochure sous ce titre : *Examen de l'Histoire de Henri IV par M. de Bury,* excellent morceau de critique historique et militaire. Outre certaines hardiesses *dangereuses*, il y avait là quelques traits contre Voltaire, qu'on accusait d'avoir écrit l'histoire en poëte. On y lisait, en

(1) Au prince de Condé, 20 juillet; à d'Argental, 22 juillet; à Tabareau, 27 juillet 1767. — (2) A Richelieu, 22 juillet: à Damilaville, 14 et 22 août 1767.

particulier, cette phrase : « Nous sommes malheureux en historiens. Nous avons d'excellentes tragédies,... un poëme épique dont la France daigne s'honorer, un roman (*Télémaque*) encore plus épique et plus poétique que le poëme, et nous n'avons pas en notre langue un bon historien. »

D'Alembert dénonça la brochure à Voltaire (1), et comme le président Hénault y avait aussi son coup de patte, Voltaire la dénonça à Hénault (2). Cette fois encore, l'auteur critiqué de la *Henriade* et du *Siècle* cacha son dépit sous l'intérêt de la royauté. Après avoir cité un de ces passages *dangereux,* qu'il prétendait injurieux à Louis XIV et à Louis XV, il disait à Hénault : « Je vous crois à portée de faire un usage utile de ce que je vous mande; je m'en remets à votre sagesse. » Inutile d'ajouter qu'il mettait la brochure sur le compte de La Beaumelle.

Elle était, en effet, de La Beaumelle, qui, ayant défense, grâce à la persécution du grand apôtre de la liberté de la presse, de rien imprimer, avait prié son ami, le marquis de Belestat, de se laisser attribuer l'*Examen.* Voltaire eut donc soin d'écrire à Belestat, qu'il chercha à effrayer pour en faire un dénonciateur de La Beaumelle : « Cette calomnie peut vous faire des ennemis puissants...; le nommé La Beaumelle est noté chez les ministres; il lui est défendu de venir à Paris... C'est à vous, Monsieur, de consulter vos amis et vos parents sur cette aventure, et à voir si vous devez écrire à M. le comte de Saint-Florentin pour vous justifier, et pour faire connaître que ce n'est pas vous, mais La Beaumelle, qui a composé et imprimé cet écrit. » Que dire d'une dénonciation si lâche pour un mot contre la *Henriade*?

Voltaire envoya à Paris des exemplaires de cette brochure, chargés de notes manuscrites contre La Beaumelle. Son but était de la faire supprimer, et il réussit à en faire mettre six cents exemplaires au pilon, toujours en l'honneur de la liberté de la presse (3)!

(1) D'Alembert à Voltaire, 15 juin 1768. — (2) A Hénault, 13 septembre 1768. — (3) Voir Barbier, *Dict. des anonymes*, et Quérard, *France littéraire*.

La dernière réponse de La Beaumelle à Voltaire, qui ne cessait de le calomnier, est du 25 août 1770, et elle est adressée, sous forme de lettre, à deux libraires de Genève (1). La Beaumelle s'y défendait noblement, et renouvelait le projet, annoncé à madame Denis en 1753, de donner une édition commentée des œuvres de Voltaire : de ce projet il n'a exécuté que le commentaire sur la *Henriade*. Le temps lui manqua : rappelé en 1772 à Paris, où ses amis lui avaient procuré une place à la bibliothèque du roi, il y mourut l'année suivante, à l'âge de quarante-sept ans.

Ainsi finit l'homme que Voltaire a honoré de sa haine la plus profonde et la plus vivace, de ses persécutions les plus acharnées, de ses réponses les plus étendues et les plus retentissantes. Des Fontaines et Fréron eux-mêmes le cèdent en cela à La Beaumelle. C'est que La Beaumelle n'était pas seul, qu'il était doublé de Maupertuis, et que Maupertuis fut la cause ou l'occasion de la plus éclatante disgrâce et du plus cruel affront qu'ait jamais essuyés Voltaire.

(1) Elle fut insérée dans l'*Année littéraire*, 1770, t. IV, p. 240.

CHAPITRE TROISIÈME

VOLTAIRE ET MAUPERTUIS

I

RAPPORTS EN FRANCE

Né à Saint-Malo le 28 septembre 1698, Maupertuis, mousquetaire dans sa jeunesse, puis capitaine de dragons, quitta de bonne heure, à l'instigation de Fréret, le service militaire pour le commerce des sciences et des lettres. A vingt-cinq ans à peine, il était membre de l'Académie des sciences. Dans cette compagnie, il fut le premier à faire prévaloir contre Cassini et Fontenelle, derniers défenseurs de la physique de Descartes, les théories de Newton. Dans un voyage qu'il fit alors en Angleterre, il reçut sa récompense, et fut associé à la Société royale de Londres. De là il alla à Bâle, où il se lia avec les Bernouilli, chez qui il devait mourir. Revenu en France, il reprit sa propagande newtonienne. Les cartésiens jetèrent les hauts cris. La lutte était partout, dans les Parlements comme dans les Académies, lorsque le pacifique cardinal de Fleury crut prudent de la transporter, en quelque sorte, aux extrémités du monde. Il s'agissait de vérifier une des idées les plus hardies du système newtonien, l'aplatissement du globe terrestre aux pôles. Pendant que La Condamine se rendait au Pérou, Maupertuis, accompagné de Clairault, de Camus, de le Monnier et de l'abbé Outhier, partait pour la Laponie (1736). Après seize mois de fatigues et d'aventures, d'expériences et de calculs, les commissaires revenaient à Paris et proclamaient la justesse de la conjecture de Newton. Dans ces opérations et ces découvertes, Maupertuis, dit-on, n'avait pas eu la plus grande part, mais il eut le talent d'accaparer toute la gloire. C'est lui qui rendit

compte à l'Académie, dans un mémoire habile et piquant, du voyage scientifique, et l'historien de l'expédition en fut aux yeux de tous le héros. Doué d'un esprit vif et original, fort répandu dans le monde et chez les ministres, il ne négligea rien pour cultiver sa faveur. Il se montrait accompagné de deux Laponnes, qu'il avait amenées et qu'il célébrait en méchants vers. Au Palais-Royal, dans tous les lieux publics, on ne le voyait plus qu'habillé à la laponne, qu'enveloppé de fourrures, dont il se drapait comme d'un manteau triomphal. Il devint l'homme à la mode, l'objet de l'engoûment public, l'idole de la popularité. Malgré l'irrégularité de ses traits, « sa perruque ronde et courte, composée de cheveux roux et de crins poudrés en jaune (1), » le peu de soin qu'il prenait de sa personne, il réussit principalement auprès des femmes, dont chacune voulait avoir son géomètre, et il sut s'imposer comme tel à plusieurs des plus belles et des mieux titrées.

Mais sa vogue passa, comme toute vogue ; et pendant que le public se lassait d'entendre parler de Laponie, le voyageur s'irritait de ne plus s'entendre appeler grand homme. C'est alors que, dégoûté de Paris et de la France, il reçut l'offre que lui faisait Frédéric de venir à Berlin pour l'aider à réorganiser son Académie. Il accepta avec empressement, et se rendit en Allemagne (1740). Frédéric était alors en guerre avec l'Autriche. L'ancien mousquetaire, l'ancien dragon voulut reparaître sur un champ de bataille ; mais, fait prisonnier à Molwitz, il fut emmené à Vienne, où on le traita avec honneur. Rendu à la liberté, il vint à Paris, pour s'y faire recevoir à l'Académie française (1743). Il retourna ensuite en Allemagne, et se fixa à Berlin (1745). Pour se l'attacher davantage, Frédéric lui fit épouser une noble Poméranienne, lui accorda de riches pensions, et lui remit, avec le titre de président perpétuel, la direction absolue de l'Académie fondée par Leibnitz et récemment rétablie. Par ses sages réglements, par sa vive impulsion, Maupertuis se montra digne de la confiance du roi ; mais il abusa un peu de son crédit et de sa position pour dominer ses con-

(1) Collini, p. 36.

frères. Ce n'est pas lui qui aurait répondu avec Fontenelle, pressé par le Régent d'accepter la présidence perpétuelle de l'Académie des sciences : « Ah ! ne m'ôtez par la douceur de vivre avec mes égaux ! » D'égaux, il n'en pouvait souffrir, et il fallait que tout le monde pliât sous sa supériorité. Il se vantait sans cesse de ses relations avec tous les savants de France et d'Angleterre ; il reprenait l'éternel récit du voyage au pôle, répétant en mille variantes : « J'ai vu des Lapons ... j'ai mesuré moi-même une Laponne, » et il condamnait ses confrères à des applaudissements sans fin. Le moindre titre qu'il daignât accepter était celui d'*illustre président ;* le moindre éloge, celui de *second Leibnitz*, de second fondateur de la Rome académique. Il n'était pleinement satisfait qu'en entendant dire de lui : « Il raisonne en philosophe, il invente en géomètre, il parle en orateur. » Frédéric lui-même se prêtait à ce jeu, et, enchanté de la bonne direction donnée à son Académie, il se contentait de rire quelquefois de tout ce que les Lapons avaient appris à son président.

Mais, un jour, arrive à Berlin le trouble-fête, Voltaire; et, si nous avons insisté sur les petits ridicules de Maupertuis, si même nous en avons fait quelque peu la charge, c'est pour mieux faire deviner quel flanc cet homme, bien qu'honnête et savant, va prêter au grand moqueur.

Voltaire et lui se connaissaient depuis 1732, et leurs relations avaient été pendant longtemps celles de disciple à maître. C'est à un maître que Voltaire, le 30 octobre de cette année, proposait ses doutes newtoniens ; et, ses doutes éclaircis, il écrivait à Maupertuis : « Me voici newtonien de votre façon ; je suis votre prosélyte, et fais ma profession de foi entre vos mains.... Votre première lettre m'a baptisé dans la religion newtonienne; votre seconde m'a donné la confirmation. » Et il recommandait à Maupertuis de brûler ses objections, qui auraient sans doute mis trop à nu son ignorance de néophyte (1). Peu après, il soumit au même juge ses *Lettres anglaises*, dont Maupertuis, par ses corrections, assura le succès.

(1) A Maupertuis, 3 et 8 novembre 1732.

Leur correspondance continua sur ce ton en 1733 et 1734, bienveillante d'une part, pleine de l'autre de protestations d'une reconnaissance, d'une admiration et d'une amitié éternelles (1). Elle se ralentit ensuite, parce que les relations entre les deux correspondants devinrent plus directes et plus personnelles, soit à Paris, soit à Cirey. Mais Voltaire ne manquait aucune occasion de féliciter Maupertuis de ces mêmes travaux (2), qu'il devait plus tard tourner en ridicule. Nul ne parla avec plus d'enthousiasme de ce voyage au pôle dont il affectera ensuite de ne voir que le côté bouffon, c'est-à-dire l'enlèvement des deux Laponnes. Il le célébra en vers et en prose. Discours en vers, épître, ode, toutes les formes de sa muse, rien ne fut épargné pour chanter la gloire des « Argonautes nouveaux (3). » Et quand Maupertuis, passé dieu, se fit peindre en sorte de Jupiter aplatissant un globe, il écrivit au bas du portrait :

Son sort est de fixer la figure du monde,
De lui plaire et de l'éclairer (4).

Il lui fit fête à Cirey, en 1738, parce que le physicien novice avait encore besoin de lui pour ses *Éléments de philosophie newtonienne*, et c'est lui que le poursuivant des concours académiques chargea de ses commissions pour l'Académie des Sciences, l'assurant toujours de sentiments auxquels il ne devait renoncer qu'avec la vie (5). En 1740, il y eut un peu de refroidissement à l'occasion de Kœnig, que Maupertuis avait connu à Bâle, et donné à madame du Châtelet pour maître de mathématiques : Maupertuis prenait alors le parti de Kœnig, leibnizien entêté dont Voltaire se moquait, et dont il traitait la conduite à l'égard de la marquise de malhonnête et d'indigne (6). Mais l'amitié et l'admiration reprirent bientôt le dessus, et ils se quit-

(1) A Maupertuis, octobre 1734. — (2) A Maupertuis, janvier et 25 juin 1738. — (3) *Épîtres* à Algarotti et à madame du Châtelet; *Œuvres*, t. XIII, pp. 117 et 94; — 4° *Discours sur l'homme*, t. XII, pp. 72 et 78 ; — *Ode*; t. XII, p. 130; — *Russe à Paris*, t. XIV, p. 180; — *Micromégas*, t. XXXIII, p. 182. — (4) *Œuvres*, t. XIV, p. 383. — (5) A Maupertuis, 25 mai, 15 et 25 juin 1738. — (6) A Helvétius, 24 janvier; à Maupertuis, 9 août 1740.

tèrent dans les meilleurs termes, en 1740, après leur entrevue au château de Meuse, près de Clèves : « Quand nous partîmes tous deux de Clèves, écrivait quelques jours après Voltaire à Maupertuis, et que vous prîtes à droite, et moi à gauche, je crus être au jugement dernier, où le bon Dieu sépare ses élus des damnés. *Divus Federicus* vous dit : Asseyez-vous à ma droite, dans le paradis de Berlin, et à moi : Allez, maudit, en Hollande (1). »

Ils devaient se retrouver dans ce paradis, dont ils firent un enfer. Mais, pour qu'il y eût enfer, il fallait que leur séjour à tous deux y eût l'éternité que comporte la vie humaine, c'est-à-dire la perpétuité. Voltaire n'ayant fait qu'y passer en 1741 et 1743, leur paix céleste ne fut pas trop troublée; et, toutefois, Voltaire pouvait déjà écrire à Maupertuis, le 28 mai 1741 : « Je ne vous cacherai pas qu'on m'a mandé que vous vous étiez plaint à Berlin d'expressions dont je m'étais servi en parlant de vous. Je ne me souviens pas d'en avoir jamais employé d'autres que celles de digne appui de Newton, de mon maître dans l'art de penser; » et, le premier juillet suivant, il revint sur ces rapports, et protesta encore de ses bons sentiments. Au deuxième voyage, en 1743,tout paraît s'être bien passé entre eux; car, le 16 octobre, sur le point de rentrer à Paris, Voltaire écrivait : « Je serai très-malheureux si je ne vois pas l'unique Maupertuis, que j'admire et que j'aime pour toute ma vie. »

Ils se virent à Paris en 1745. Le 1er mai de l'année suivante, Voltaire annonça à Maupertuis ses honneurs de Cour et son élection à l'Académie; le 3 juillet, il lui raconta la séance de réception, et la radiation qu'on lui avait imposée, disait-il, du petit article sur Platon et Denis; radiation volontaire et préméditée, a prétendu Maupertuis, qui en voulut à Voltaire d'avoir omis son nom parmi les illustres vivants : première cause de leur querelle.

(1) A Maupertuis, 18 septembre 1740.

II

RAPPORTS EN PRUSSE — MAUPERTUIS ET KŒNIG

Voici Voltaire en Prusse, non plus passagèrement, mais à poste fixe. Comment y va-t-il vivre avec Maupertuis, qu'il n'a plus besoin de ménager, et à qui il n'est pas disposé à céder le pas, lui qui ne le voulait pas céder même aux princes! Lorsque Buffon apprit leur présence simultanée à Berlin, il écrivit: « Ces deux hommes ne sont pas faits pour demeurer ensemble dans la même chambre (1). » Ils s'observèrent d'abord, et se traitèrent publiquement avec une déférence mutuelle, sincère, dit-on, du côté de Maupertuis, qui assurait ne plus garder rancune du discours de réception (2), affectée du côté de Voltaire, qui s'en dédommageait par des plaisanteries secrètes. La jalousie se mit bientôt entre eux. Voltaire avait plus d'esprit que Maupertuis, et lui enlevait ordinairement la primauté aux soupers de Potsdam; mais il n'en avait pas toujours, et Maupertuis, toujours égal à lui-même, reprenait quelquefois l'avantage. Un jour que Voltaire avait été sombre et taciturne, et Maupertuis rayonnant et en verve, ils revenaient ensemble de Sans-Souci à Potsdam, au milieu de la nuit, dans un carrosse du roi: « Il faut avouer, dit Maupertuis, que la soirée a été charmante. — Je n'en ai jamais vu de si sotte, » répondit Voltaire; et ils se turent le reste de la route, dévorant en silence leur mutuel dépit (3). Lors du procès du Juif, Maupertuis refusa d'user en faveur de Voltaire de son crédit auprès du président de Jarriges, disant qu'il ne se pouvait mêler d'une si mauvaise affaire. Il refusa encore à Voltaire de mettre l'abbé Raynal dans l'Académie de Berlin, et ce fut, suivant Lalande, une des principales causes de leur brouillerie (4).

(1) A l'abbé Le Blanc, 22 octobre 1750; *Correspondance inédite de Buffon*, Paris, 1860, t. I, p. 48. — (2) Lettre de Maupertuis, dans sa *Vie*, par la Beaumelle, p. 134. — (3) Thiébault, *Mes Souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin*, t. V, p. 257. — (4) Note de la *Vie de Maupertuis*, p. 169. — Voltaire avait encore voulu donner Raynal, au lieu de Fréron, pour correspondant littéraire au roi de Prusse; lettre à Darget du 21 avril 1750.

De son côté, Voltaire, dont la pension l'emportait de deux mille écus sur celle de Maupertuis, et ne le cédait qu'à celle de deux danseuses, convoitait encore sa place. Il avait essayé d'élever autel contre autel, et avait soumis à Frédéric le projet d'une Académie des Beaux-Arts, dont il aurait eu la présidence. Ayant échoué, il ne pouvait plus présider les savants de Berlin qu'en supplantant Maupertuis. Les circonstances lui paraissaient favorables. Maupertuis était alors fort malade; s'il venait à mourir, la chose allait d'elle-même, et Voltaire lui succédait nécessairement; s'il revenait à la vie, il serait obligé d'aller se rétablir en France, et Voltaire se proposait de le couvrir d'assez de ridicule pour rendre impossible son retour à Berlin et la reprise de sa présidence (1).

Tout éclata à propos d'une nouvelle découverte que Maupertuis croyait avoir faite : la loi de la *moindre action*, fondamentale, suivant lui, en mathématiques, en physique et en philosophie. Or, le suisse Kœnig, l'ancien ami de Cirey, alors professeur et bibliothécaire à La Haye, et correspondant de l'Académie de Berlin, prétendit lui ravir sa gloire d'inventeur. Esprit ardent et séditieux, accusé de complicité avec le capitaine Henzi, décapité à Berne pour crime de haute trahison, Kœnig s'était réfugié en Hollande, d'où il vint, en 1750, à Berlin, pour voir, disait-il, Maupertuis seul, et il s'y brouilla avec Maupertuis et Euler, tous deux anti-leibniziens. En 1751, il envoya aux *Actes des savants* de Leipsik une dissertation, dans laquelle il prétendait que la loi de la *moindre action* ou de l'*épargne* n'avait de fondement ni dans l'expérience ni dans la raison, et que, d'ailleurs, elle se trouvait depuis longtemps formulée dans une lettre de Leibniz, dont il citait un fragment. A la lecture de ce passage, Maupertuis et Euler furent fort étonnés, Leibniz ayant toujours professé une doctrine contraire; et Maupertuis écrivit à Kœnig pour lui demander où il avait pris cette lettre inconnue. Kœnig répondit qu'elle était manuscrite; qu'il n'en avait qu'une copie, qu'il transcrivait entière cette fois, mais avec des variantes suspectes, et il

(1) *Vie de Maupertuis*, p. 169; Frédéric à sa sœur de Baireuth.

renvoyait pour l'original aux papiers d'un mort, du capitaine Henzi. Par le marquis de Paulmy, notre ambassadeur et membre de l'Académie de Berlin, à la requête de Frédéric lui-même, Maupertuis fit faire à Berne des recherches qui n'aboutirent pas.

Dans le débat avec Kœnig, il y avait deux questions, l'une de science, l'autre de propriété. La dernière semblait pouvoir être résolue sans rien coûter à l'honneur de Maupertuis, car Kœnig n'avait pas dit que le président eût pillé sa prétendue découverte dans une lettre de Leibniz qu'il ignorait peut-être, et il était permis de conclure que le premier et le second fondateur de l'Académie de Berlin avaient deviné la même loi : nouveau prétexte pour les associer, comme on était accoutumé à le faire, dans la même gloire. Mais Maupertuis ne se contenta pas d'un tel partage, si honorable qu'il fût pour lui; et, laissant de côté la question scientifique, il voulut se réserver le mérite exclusif de l'invention. Il faut bien rappeler, pour expliquer sa conduite, qu'il était allé à Bâle, et qu'il pouvait être, par conséquent, accusé d'y avoir vu la lettre de Leibniz, si vraiment elle existait.

Après un arrêté de l'Académie, rendu sur son rapport, Kœnig fut donc invité par le secrétaire Formey à indiquer ou à produire l'original. Après un long délai et une nouvelle requête, Kœnig écrivit à Maupertuis, le 10 décembre 1751, du ton le plus humble, lui laissant l'initiative de la découverte, mais ne disant pas un mot de la lettre. A une troisième requête, il s'emporta contre Maupertuis, et répondit enfin (février 1752) qu'il n'avait pas l'original, qu'il n'accusait pas le président de plagiat, et qu'il s'offrait à discuter sa loi. Maupertuis ne voulut pas accepter le débat sur ce terrain, et il le concentra dans l'unique point de priorité. Le 13 avril 1752, Euler, qui faisait cause commune avec lui, lut un rapport à l'Académie, à qui il persuada que l'honneur du corps était intéressé dans l'honneur de son chef. Il discuta ensuite le fragment cité par Kœnig, et le taxa non-seulement de suspect, mais de *forgé*, « ou pour faire tort à M. de Maupertuis, ou pour exagérer, par une fraude pieuse, les louanges de Leibniz. » Cette conclusion fut adoptée par l'Aca-

démie, qui, sous le couvert d'une transparente prétermission, déclara de plus Kœnig presque faussaire. Kœnig répondit, le 18 juin, par le renvoi de son diplôme d'associé, ce qui n'empêcha pas l'Académie de lui faire l'outrage de rayer son nom du tableau des académiciens. Les gazettes germaniques prirent sa défense. Excité par ses amis, il fit son *Appel au public*, suivi bientôt d'une *Défense*, double apologie dans laquelle il prenait l'offensive contre Maupertuis et Euler. Maupertuis s'en plaignit à La Haye, et supplia, dit-on (1), la princesse d'Orange d'imposer silence à Kœnig, et même de lui ôter sa place; mais il prouva par ses lettres mêmes qu'il n'avait voulu lui faire interdire que les personnalités, et non la critique de son principe.

III

ENTRÉE DE VOLTAIRE ET DE FRÉDÉRIC DANS LA QUERELLE AKAKIA

C'est alors que Voltaire, qui suivait le débat d'un œil content et avide, guettant le moment favorable pour y entrer de sa personne, s'y jeta avec toute son ignorance de la question, mais avec tout son esprit, toute sa haine, tout son besoin de vengeance. Non qu'il se souciât de Kœnig, qu'il détestait comme homme et comme philosophe, comme *fou*, comme *enragé* (2) et comme leibnizien; mais il détestait bien davantage Maupertuis, et Kœnig ne le gênait pas. Il commença par passer en revue, dans un article de la *Bibliothèque raisonnée* (3), journal de Hollande, les œuvres de Maupertuis qui venaient d'être publiées à Dresde. Il se moqua de la démonstration de Dieu par A + B divisé par Z, que Maupertuis voulait substituer à toutes les autres,

(1) Kœnig, dans son *Appel*, et Voltaire, *Comm. hist.*; *Œuvres*, t. XLVIII, p. 353. — (2) Lettre manuscrite de Voltaire à Maupertuis, citée par la Beaumelle, *lettre* II, p. 21. — Voltaire ne l'appelle pas moins « son ami » et son « ami intime » dans ses *Mémoires*, *Œuvres*, t. XL, p. 90, et dans son *Commentaire historique*, *Œuvres*, t. XLVIII, p. 353. — (3) Mois de juillet, août et septembre 1752. — *Œuvres de Voltaire*, t. XXXIX, p. 438.

de sa loi de la moindre action, de l'attraction plus que bizarre par laquelle il expliquait la formation de l'homme dans le sein de sa mère, du voyage en Laponie, de la ville latine, de l'enduit de poix résine, de la dissection des têtes de géants, du trou creusé jusqu'au centre de la terre, de la prédiction de l'avenir en exaltant son âme, etc.; en un mot, de toutes les idées au moins singulières que Maupertuis avait mêlées à des idées saines dans ses divers ouvrages. Il félicita Kœnig de son *Appel*, l'excita contre Maupertuis, et l'encouragea dans la lutte (1). Mais il intervint de sa personne sur le champ de bataille, avec son artillerie légère de sarcasmes, meilleure à Kœnig et plus redoutable à Maupertuis que tous les arguments scientifiques. Sans parler d'une foule de brochures réunies ensuite dans l'*Histoire du docteur Akakia*, il écrivit, en date du 18 septembre 1752, sa *Réponse d'un Académicien de Berlin à un Académicien de Paris,* tout à l'avantage de Kœnig. Mais Maupertuis avait trouvé un vengeur anonyme dans l'auteur de la *Lettre au Public*, où Kœnig était fort malmené, et, avec Kœnig, ses partisans, Voltaire en particulier, traités tous d'envieux, de sots et de malhonnêtes gens. Voltaire répondit dans les journaux d'Allemagne, avec une grande supériorité d'esprit, et il chantait déjà sa victoire sur l'anonyme, lorsque la *Lettre au Public* fut réimprimée à Berlin, avec l'aigle de Prusse, une couronne, un sceptre, au-devant du titre, en un mot, avec tous les équivalents de la signature royale. Voltaire, qui n'avait pas reconnu l'ongle du lion, qu'il était pourtant chargé de rogner ou de polir, apprit trop tard qu'il venait de « tirer sur les plaisirs du roi. » Outre le devoir de défendre le président de son Académie, César-Cotin avait obéi à sa démangeaison d'écrire, et il avait fait de la prose pour Maupertuis, comme il avait fait des vers pour d'Arnaud, pour le plaisir d'en faire. Il avait cédé surtout au plaisir de mortifier son pédagogue, sans que celui-ci osât lui répondre. « C'était être bien auteur (2)! »

Mais Voltaire n'était pas moins auteur que Frédéric, et, après

(1) A Kœnig, 17 novembre 1752, et 12 mars 1753. — (2) A madame Denis, 15 octobre 1752.

avoir frappé un masque, il voulut se donner la consolation de combattre le roi à visière abaissée, et il fit l'*Akakia*. Le difficile était, non pas de composer ce libelle, mais de l'imprimer. Informé de l'existence du libelle, dont Voltaire avait fait sans doute quelques lectures, Frédéric avait mandé tous les imprimeurs de Berlin, et leur avait fait défense de rien imprimer sans une permission et une attache écrites de sa main. En effet, le premier imprimeur auquel Voltaire proposa son manuscrit, refusa de le prendre avant qu'il fût revêtu de la signature royale. Cette signature, il fallait donc la surprendre.

Formey venait de fournir, pour la *Nouvelle bibliothèque germanique*, un extrait des opuscules de Zimmermann, théologien de Zurich. Il avait choisi une dissertation sur l'incrédulité, dans laquelle il avait introduit une sortie contre les incrédules, où il y avait plus du sien que de son auteur. Au souper du roi, qui était alors un vrai festin de Damoclès, Voltaire, d'accord avec d'Argens, parla de cet extrait à voix basse, de manière à exciter la curiosité de Frédéric. Interrogé, Voltaire répondit : « Il s'agit, Sire, de la manière dont on nous traite, sans que votre Majesté elle-même soit épargnée. » Et il récita le passage le plus blessant de l'Extrait de Formey (1). Profitant de l'indignation de Frédéric : « Sire, lui dit-il, je me charge de punir l'insolent, si vous voulez me donner un privilége. » Le privilége accordé, il écrit et imprime sa *Défense de milord Bolingbroke* (2).

Cette défense n'était pas un but; ce n'était qu'un moyen. Que voulait Voltaire? Venger le déisme? punir Formey de son attachement à Maupertuis? Un peu; mais bien plus arracher un privilége à l'aide duquel il pût imprimer *Akakia* à Potsdam même. En effet, il livre à l'imprimeur le manuscrit de sa *Défense*, revêtu du visa royal; le lui redemande, après quelques feuilles, sous prétexte d'addition d'un chapitre; lui passe *Akakia*, et, *Akakia* achevé, lui rend le reste du premier manuscrit; fait brocher séparément les deux libelles, et les répand l'un et l'autre (3).

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XXXIX, p. 461. — (2) *Œuvres*, t. XXXIX, p. 454.— (3) Formey, *Souvenirs d'un citoyen*, t. I, pp. 265 et suiv. — Longchamp, dans ses

Un exemplaire d'*Akakia* arrive à Frédéric, qui charge Fédersdorff d'éclaircir l'affaire. L'imprimeur déclare par écrit que c'est Francheville, ami et agent de Voltaire, qui lui en a commandé l'impression. Muni de cette pièce, Fédersdorff va chez Voltaire, et lui demande, au nom du roi, la remise de l'édition. Voltaire nie tout. Francheville, interrogé à son tour, signe sous serment la déclaration de l'imprimeur. C'est alors que Frédéric écrit à Voltaire ce billet, copié servilement par Beuchot, ainsi que la réponse de Voltaire, sur les originaux de la Bibliothèque du roi : « Votre effronterie m'étonne après ce que vous venez de faire, et qui est clair comme le jour. Vous persistez au lieu de vous avouer coupable. Ne vous imaginez pas que vous ferez croire que le noir est blanc : quand on ne voit pas, c'est qu'on ne veut pas tout voir; mais si vous poussez l'affaire à bout, je ferai tout imprimer, et l'on verra que si vos ouvrages méritent qu'on vous élève des statues, votre conduite vous mériterait des chaînes. L'éditeur est interrogé, il a tout déclaré. »

« Ah! mon Dieu, Sire, répondit Voltaire, dans l'état où je suis! je vous jure encore sur ma vie, à laquelle je renonce sans peine, que c'est une calomnie affreuse. Je vous conjure de faire confronter tous mes gens. Quoi! vous me jugeriez sans entendre! Je demande justice et la mort! »

Fédersdorff retourne chez Voltaire, qui nie encore; mais, à la vue de la déposition de Francheville, il tourne la chose en plaisanterie. Menacé de châtiment, et « d'une amende qui le réduirait à l'aumône (1), » il pâlit et avoue enfin. Il livre l'édition, qui est brûlée sous ses yeux dans la chambre du roi. En même temps, Frédéric l'écrase de sa colère, et lui fait écrire en sa présence aux libraires de Hollande de supprimer l'édition qu'ils préparaient, et la promesse signée de ne jamais rien écrire contre la France et son ministère, ni contre Maupertuis (2).

Mémoires, t. II, p. 311, dit à tort que c'est le petit roman de *Micromégas*, et non la *Défense*, qui servit d'instrument à la fraude. — (1) D'Alembert à madame du Deffand, 17 janvier 1753. — Suivant d'Alembert, Frédéric aurait dit à Voltaire : « Je ne vous chasse point, parce que je vous ai appelé; je ne vous ôte point votre pension, parce que je vous l'ai donnée; mais je vous défends de paraître jamais devant moi. » — (2) Tel est le récit, très-vraisemblable et très-conforme aux

Cependant l'*Akakia* arrivait de Leyde, où Luzac, à qui Voltaire l'avait encore adressé, en avait fait une copieuse édition. Formey en reçut le premier exemplaire, qu'il cacha. Mais la poste suivante en apporta d'autres, en petit nombre, qui se vendirent fort cher. Le roi eut le sien, le lut, et le Jupiter prussien ne se laissa pas désarmer par le rire désopilant et contagieux qui émane de ce pamphlet.

Le bon *Docteur Akakia, médecin du pape*, défère la personne et les écrits de Maupertuis à la sainte inquisition, qui en fait une condamnation théologique, pendant que les professeurs du collége de la Sapience soumettent à un examen scientifique et con-

pièces, de La Beaumelle, dans sa *Vie de Maupertuis*, pp. 141-176. — On voit combien est fausse la scène de l'*Akakia* sauvé des flammes par Frédéric, scène renouvelée de la *Henriade* (Duvernet, p. 198 ou 183); combien est faux encore ce que raconte Thiébault (*Souvenirs de vingt ans*, t. V, p. 262), que l'*Akakia* n'aurait été brûlé dans la chambre du roi qu'après une lecture préalable, interrompue par des rires et des applaudissements, et par ces exclamations du roi, à chaque feuillet jeté au feu : « O Vulcain, dieu cruel et vorace, on ne fit jamais un plus grand sacrifice! » Comédie très-plaisante, il est vrai, mais incompatible avec le billet royal transcrit tout à l'heure. On y représente Frédéric et Voltaire comme deux complices, ligués contre Maupertuis; et Voltaire lui-même, ne se doutant pas que toutes les pièces arriveraient à la postérité, a dit dans ses *Mémoires* (*Œuvres*, t. XL, p. 91) : « Il protégeait Maupertuis, et se moquait de lui plus que personne. Il se mit à écrire contre lui, et m'envoya son manuscrit dans ma chambre par un des ministres de ses plaisirs secrets, nommé Marvits; il tourna beaucoup en ridicule le trou au centre de la terre, sa méthode de guérir avec un enduit de poix résine, le voyage au pôle austral, la ville latine, et la lâcheté de son Académie, qui avait souffert la tyrannie exercée sur le pauvre Kœnig. Mais comme sa devise était : *Point de bruit, si je ne le fais*, il fit brûler tout ce qu'on avait écrit sur cette matière, excepté son ouvrage. » L'histoire du page est racontée bien autrement par Thiébault (*Op. cit.*; t. V, p. 267), qui dit la tenir d'un témoin de la scène. Ce n'est pas un écrit contre Maupertuis que Marvits aurait été chargé de porter à Voltaire, mais ce billet du roi : « Vous avez le cœur cent fois plus affreux encore que votre esprit n'est beau. » Sur quoi Voltaire vociféra des injures, marchant à grands pas dans sa chambre, et effrayant le page de sa fureur. « Monsieur, se hasarda à dire le page, songez donc qu'il est roi, que vous êtes chez lui, et que moi, qui vous entends, je suis à son service. » Voltaire alors, prenant le page par le bras : « Eh bien, dit-il, c'est vous que je prends pour juge entre lui et moi. Cherchez, et dites quel tort j'ai envers lui. Je n'en ai qu'un seul, irréparable celui-là, c'est de lui avoir appris à faire les vers mieux que moi. Allez, et portez-lui cette réponse. » Le page remonte chez le roi, qui se promenait d'impatience dans son cabinet : « Eh bien, qu'a-t-il dit? » Le page hésite d'abord, et raconte toute la scène. Au récit de la première partie, Frédéric murmure, s'irrite, et sa colère va faire explosion, lorsqu'il entend les derniers mots de Voltaire; il part alors d'un éclat de rire, et s'écrie : « C'est un fou! »

damnent également le « natif de saint-Malo. » Les professeurs concluent : « Nous prions M. le docteur Akakia de lui prescrire des tisanes rafraîchissantes; nous l'exhortons à étudier dans quelque université, et à y être modeste. » Et comme le « natif de Saint-Malo » a fait brûler l'ordonnance et persiste dans sa folie, le bon docteur imagine, avec quelques-uns de ses confrères, « d'adoucir l'âcreté des humeurs en réconciliant le président avec le docteur Helvétius, qui lui avait tant déplu en lui montrant sa mesure. » De là un *Traité de paix*, qui est le plus plaisant résumé de toutes les singularités de Maupertuis. Naturellement, Maupertuis refuse de signer, et, dans un redoublement de *philotimie* et de *philocratie*, « il s'emporte contre son bon médecin Akakia, qui était alors malade dans la cité de Leipsick, en Germanie (1). »

Bientôt nous les y verrons aux prises. En attendant, pour ne pas laisser tout l'avantage à Voltaire, remarquons bien que si la personne et les œuvres de Maupertuis prêtaient à la plaisanterie, elles avaient leur côté très-sérieux et très-estimable. Il est vrai : son traité *Du Bonheur* est la chose la plus maussade du monde, c'est à en dégoûter et à faire souhaiter d'être malheureux; sa *Vénus physique*, indépendamment de ses bizarreries, est de la science écrite en style du *Temple de Gnide*. Que dire de son trou à creuser jusqu'au noyau de la terre, ce qui exigerait une excavation aussi large que la moitié de l'Europe? de son moyen de prolonger la vie jusqu'à huit ou neuf cents ans, se bouchant, avec de la poix, les pores et les conduits de la respiration? de son projet de disséquer le cerveau des Patagons ou des criminels vivants, pour prendre sur le fait la nature de l'âme, et de tant d'autres excentricités répandues principalement dans ses *Lettres philosophiques*? Mais, à côté de ces choses bizarres, seules mises en vue par le malin Voltaire, il y a mille idées justes ou ingénieuses. Il est vrai encore : Maupertuis savait de la géométrie, de l'astronomie, sans être précisément astronome ni géomètre; il était propre à tout sans exceller en rien; mais ce n'était pas moins un homme très-distingué, et

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XXXIX, pp. 472 et suiv.

qui rendit à Berlin de vrais services, justement appréciés de Frédéric. Ajoutons à sa louange qu'à Berlin, dans cette métropole de l'athéisme et du matérialisme, il professa toujours l'existence de Dieu et la spiritualité de l'âme; que, toute sa vie, il conserva le respect des choses religieuses, et qu'il mourut en chrétien, — « entre deux capucins, » a dit Voltaire, cruel pour lui jusqu'au tombeau et au-delà; mais mieux valait cela que mourir, comme Voltaire, en enragé!

Frédéric voulut punir Voltaire de sa désobéissance et faire justice de son pamphlet, et, le 24 décembre 1752, il fit brûler *Akakia* sur la *Place des gendarmes*, vis-à-vis la maison de Francheville. Voltaire, qui était venu de Potsdam à Berlin pour les fêtes, fut témoin d'un auto-da-fé d'autant plus outrageant, que c'était chose inouïe sur ce théâtre de tant de licences imprimées. Collini aperçut le premier la flamme, et alla l'avertir. « Ah! répondit Voltaire, je parie que c'est mon docteur qu'on brûle! » Arrivent d'Argens et l'abbé de Prades, envoyés peut-être en espions par le roi, et la colère du brûlé tourne soudain en plaisanterie. De la fenêtre où il est accoudé, Voltaire s'écrie : « Ah! voyez l'esprit de Maupertuis, qui s'en va tout entier en fumée! oh! quelle fumée noire et épaisse! Mais quelle peine perdue! Et ces pauvres petits déserteurs qui courent la poste et se sauvent en Hollande (1)! » En effet, il avait déjà envoyé en Hollande, malgré la promesse contraire faite au roi, toutes ses atires, dont l'Europe fut bientôt inondée.

IV

LA QUERELLE TOURNE CONTRE VOLTAIRE — SA LÉSINE

Il ne rit pas longtemps, car la chose devint bientôt menaçante pour lui. Sa disgrâce, éclatante comme la flamme du bûcher d'*Akakia*, avait mis en liberté les langues de tous ses ennemis, c'est-à-dire de presque tout le monde à Berlin, et cha-

(1) Collini, p. 45; Thiébault, t. V, p. 264.

cun se soulageait en répétant toutes celles de ses paroles insolentes qui le pouvaient compromettre davantage auprès de Frédéric. « La charge d'athée du roi est vacante, » avait-il dit à la mort de La Métrie. Frédéric avait été peu touché de ce mot, mais il fut plus sensible à celui-ci : « Cet homme-là, c'est César et l'abbé Cotin. » Toucher à ses vers, c'était le toucher à son plus sensible. Aussi, quel dut être son dépit, lorsqu'on vint lui raconter cette anecdote : un jour que Voltaire était occupé avec le général Manstein à mettre en français les *Mémoires sur la Russie* de cet officier, on lui apporta une pièce de vers de la façon du roi à examiner : « Mon ami, dit-il alors à Manstein, à une autre fois. Voilà le roi qui m'envoie son linge sale à blanchir ; je blanchirai le vôtre ensuite. » Et combien de mots de même nature furent colportés à la cour ! Celui-ci, par exemple, à quelqu'un qui lui parlait du roi : « Le roi ! dites le maréchal-des-logis ! » Et sur l'adresse d'une lettre qui lui était adressée « au château, » il avait récrit, disait-on, après rature : « Au corps de garde (1). »

Pour le rendre indigne de pitié et tout à fait méprisable, on rappelait alors tous ses traits de lésine, et même d'escroquerie. On racontait qu'étant arrivé un jour de Potsdam avec le roi, et ayant été invité à souper chez la reine-mère, il s'était tiré de la plus singulière façon d'un embarras de costume. C'était pendant un deuil de cour, et il n'avait pas d'habits noirs à Berlin. Son embarras était d'autant plus grand, que la reine-mère était sévère observatrice de l'étiquette. Son domestique lui dit alors qu'il connaissait un honnête négociant, du nom de Fromery, qui, comme tout bon réformé, avait un habit noir pour aller à la communion, et se ferait plaisir et honneur de le prêter à un si grand homme. L'habit arrive : il était bien pour la longueur, mais ridiculement ample pour le squelette de Voltaire. Ce ne fut pas une affaire. L'habit est porté chez un tailleur, qui, au lieu de rentrer simplement les coutures, coupe l'étoffe et retranche tout le superflu. Désor-

(1) Voltaire, *Mémoires ; Œuvres*, t. XL, p. 89 ; — *Commentaire historique ; Œuvres*, t. XLVIII, p. 353. — Thiébault, t. V, pp. 265, 266.

mais, l'habit va à merveille, Voltaire s'en drape au souper, et le renvoie le lendemain à Fromery avec force remerciements. Quelques jours après, le marchand veut passer son habit pour un acte de religion, et n'y peut entrer. Il a le bon sens de rire de l'aventure, et le bon goût ne s'en pas plaindre. Bien plus, en bon bourgeois, il transforme son habit en sorte de relique, qu'il montrait encore, vingt ans après, aux fanatiques voltairiens. Voltaire, ajoute Thiébault, le narrateur le plus explicite de l'anecdote, ignorait la faute du tailleur, et n'eut, par conséquent, aucune part au léger tort fait à Fromery (1). On peut en croire Thiébault sur cette circonstance atténuante, bien que Formey, qui lui aussi a parlé de l'habit, n'en dise mot (2).

On en racontait bien d'autres. Au temps de sa plus grande faveur, alors que princes, maréchaux, ministres d'Etat, ministres étrangers, seigneurs du plus haut rang, lui faisaient la cour comme au roi, et étaient reçus avec une hauteur plus dédaigneuse, un grand prince avait la complaisance de jouer aux échecs avec lui, et de lui laisser gagner les pistoles des enjeux. Mais quelquefois la pistole disparaissait avant la fin de la partie; on la cherchait et on ne la trouvait point (3).

Outre la pension, le cordon et la clef, Voltaire avait droit, chaque jour, à une table décente de six couverts, servie des cuisines royales. Or, il avait la malice d'inviter huit ou dix convives : il y avait de quoi manger, mais les gens de l'office n'ayant pas été prévenus, il manquait toujours quelque chose en menus articles, comme café, sucre et liqueurs, et Voltaire de s'égayer alors, par des railleries et des épigrammes, sur l'humeur parcimonieuse de son hôte royal : « La peau du lion, disait-il, laisse échapper les aiguillettes du pourpoint d'Harpagon. »

Ce pourpoint paraissait bien davantage sous le manteau du poëte; et peut-être ses invitations de surcroît n'avaient-elles

(1) Thiébault, ouvrage cité, t. V, p. 282. — (2) *Souvenirs d'un citoyen*, t. I, p. 236. — (3) *Souvenirs d'un citoyen*, t. I, p. 235.

d'autre but que d'arracher à l'économie de Frédéric un surcroît de sucre et de café. Tout avait été réglé pour la dépense de Voltaire. Il avait droit à deux bougies par jour, et par mois, à tant de livres de sucre, café, thé et chocolat. Or, ces denrées lui étaient quelquefois remises avariées ou insuffisantes. Soupçonnant une origine royale à cette fraude sur la quantité et la qualité, il s'en plaignit non plus à l'*Alliotus* de Potsdam, mais à Frédéric en personne. « Ce que vous me dites, répondit l'Harpagon-roi, me fait une peine infinie. Un homme comme vous, ainsi traité chez moi, malgré mon amitié éclatante! En vérité, cela est affreux! Mais voilà les hommes : tous des canailles! Je vous remercie de m'en avoir parlé; je vais donner des ordres si positifs que ce scandale cessera. » Le scandale continua, et Voltaire, de plus en plus indigné, renouvela ses plaintes : « Il est affreux, répliqua Frédéric, d'être si mal obéi; mais, après les ordres que j'ai donnés, que puis-je davantage? Je ne ferai pas pendre ces canailles-là pour un morceau de sucre ou pour une pincée de mauvais thé; ils le savent et se moquent de moi. Ce qui me fait le plus de peine, c'est de voir M. de Voltaire distrait de ses idées sublimes par de semblables misères. Ah! n'employons pas à ces bagatelles les moments que nous devons aux muses et à l'amitié! Allons, mon cher ami, vous pouvez vous passer de ces petites fournitures, qui vous occasionnent des soucis indignes de vous : eh bien, n'en parlons plus; je vais ordonner qu'on les supprime. » — « Ah! se dit Voltaire, blessé de la suppression dans sa cupidité et de l'ironie royale dans son amour-propre, c'est donc ici sauve ou gagne qui peut! En ce cas, sauvons et gagnons ce que nous pourrons! Le pire, en ces rencontres, est d'être dupe :

Car, dans le cas d'être dupe ou fripon,
Tout bien pesé, c'est fripon qu'il faut être. »

C'est alors qu'il fit revendre en paquets les douze livres de bougies qu'on lui donnait par mois. Ne voulant rien retrancher à ce commerce pour son usage, il avait toujours dix pré-

textes, tous les soirs, d'aller dans son appartement; et, chaque fois, il s'armait d'une des plus grandes bougies allumées chez le roi, qu'il ne rapportait jamais, disant sans doute : « C'est mon sucre et mon café (1). »

C'était la fable de Berlin, dont nous venons de recueillir, sous la plume de témoins sincères et bien informés, la tradition toute vive. Le roi savait tout; mais, comme il l'écrivait à Algarotti dès le 12 septembre 1749, il ne faisait semblant de rien, ayant encore besoin de Voltaire pour l'étude de l'élocution française. Et il disait : « On peut apprendre de bonnes choses d'un scélérat. Je veux savoir son français; que m'importe sa morale? Cet homme a trouvé le moyen de réunir les contraires : on admire son esprit en même temps qu'on méprise son caractère. » — Encore une goutte de jus à exprimer de l'orange, avant d'en rejeter l'écorce!

Mais, l'orange mise à sec, ou ne croyant plus avoir besoin de la sucer, Frédéric ne se gênait plus, et il se plaisait à répéter toutes les anecdotes sur la lésine de Voltaire (2). Il disait déjà ce qu'il écrira bientôt à Darget : « Voltaire s'est conduit ici en faquin et en fourbe consommé; je lui ai dit son fait comme il le mérite. C'est un misérable, et j'ai honte pour l'esprit humain qu'un homme qui en a tant soit si plein de malfaisance. Voltaire est le plus méchant fou que j'aie connu de ma vie; il n'est bon qu'à lire. Vous ne sauriez imaginer toutes les duplicités, les fourberies et les infamies qu'il a faites ici : je suis indigné que tant d'esprit et tant de connaissances ne rendent pas les hommes meilleurs. » Et il s'amusait à refaire le portrait de Voltaire par le marquis de Charost, y ajoutant des traits contre cet homme « plus avaricieux que vain, ne se lassant d'amasser, quoique fait pour jouir; » traits, a dit M. Sainte-Beuve, « d'une précision définitive et terrible (3). »

Dans cette guerre universelle contre lui, dont Frédéric se faisait en quelque sorte le capitaine, Voltaire se cherchait vai-

(1) Thiébault, *Op. cit.*, t. V, pp. 246 et suiv.; — Formey, *Op. cit.*, t. I, p. 236; — Pottier, *Tantale en procès*, scène 4e. — (2) Formey, *Op. cit.*, t. I, p. 77. — (3) *Causeries du Lundi*, 8 novembre 1852; t. VII, p. 99.

nement des alliés. Il fit tous ses efforts pour détacher Formey du parti de Maupertuis, espérant que par le secrétaire perpétuel il aurait quelques membres de l'Académie. Gagner Formey, c'était un coup hardi, car Formey s'était plaint d'avoir été attaqué dans la *Défense de milord Bolingbroke*. Voltaire avait répondu de Potsdam par des plaisanteries sur la dispute elle-même, puis sur Maupertuis. Mais la brûlure changea ses dispositions plaisantes, et dans les lettres qui suivirent, écrites des derniers jours de Berlin, il ne mit que de l'humeur, des tracasseries, qu'il entremêlait habilement de retours d'amitié, et d'invitations à venir manger avec lui le rôt du roi. Son plan était de brouiller Formey avec Maupertuis, pour le contraindre à se rejeter entre ses bras. Formey, alors malade, ne sortait pas. S'il était allé chez Voltaire, Maupertuis, malade lui-même, en eût été bientôt informé, et aurait été froissé de se voir préférer son ennemi. Ce manége dura trois mois, décembre 1752, et janvier et février 1753, sans que Voltaire lâchât prise et cessât de harceler Formey, sans que Formey se laissât gagner. De guerre lasse, Voltaire prit le parti de venir lui-même trouver le secrétaire perpétuel. C'était le 1er février. Formey fit retirer sa compagnie, ce jour-là fort nombreuse, et resta seul avec Voltaire; mais la compagnie, avide d'entendre cet homme, se tenait cachée à proximité, et elle put recueillir toutes ses déclamations injurieuses contre le roi, contre La Beaumelle contre Maupertuis, contre tout le monde de Berlin (1).

V

RUPTURE, PUIS RAPPROCHEMENT ENTRE FRÉDÉRIC ET VOLTAIRE

Dans l'intervalle, il y avait eu, entre Frédéric et lui, rupture éclatante, puis rapprochement peu sincère et momentané. Nous avons vu qu'il songeait, depuis longtemps, à quitter la Prusse. Dès le mois d'octobre, madame Denis lui avait suggéré le pré-

(1) Formey, *Souvenirs*, t. I, pp. 227 et suiv.

texte des eaux de Plombières, et il l'avait rejeté (1) : « Il n'y avait pas moyen de dire : Je vais à Plombières, au mois de novembre ou de décembre. » Et pourtant, à la date de cette lettre, au fort de la guerre d'*Akakia* et à la veille de l'auto-da-fé, il devenait urgent de se raccrocher, pour partir, au prétexte même le plus invraisemblable. Voltaire venait de se faire, pour son instruction, un petit dictionnaire à l'usage des rois et de ceux qui les fréquentent : « *Mon ami* signifie *mon esclave.* — *Mon cher ami* veut dire *vous m'êtes plus qu'indifférent.* — Entendez par *je vous rendrai heureux : je vous souffrirai tant que j'aurai besoin de vous.* — *Soupez avec moi ce soir* signifie *je me moquerai de vous ce soir.* — Le dictionnaire peut être long, ajoutait Voltaire; c'est un article à mettre dans l'*Encyclopédie.* » — « Sérieusement, disait encore Voltaire à sa nièce, cela serre le cœur. Tout ce que j'ai vu est-il possible? Se plaire à mettre mal ensemble ceux qui vivent ensemble avec lui! (Voltaire intervertissait les rôles.) Dire à un homme les choses les plus tendres, et écrire contre lui des brochures! et quelles brochures! Arracher un homme à sa patrie par les promesses les plus sacrées, et le maltraiter avec la malice la plus noire! que de contrastes! Et c'est là l'homme qui m'écrivait tant de choses philosophiques, et que j'ai cru philosophe! et je l'ai appelé le *Salomon du Nord!* — Vous vous souvenez de cette belle lettre (2) qui ne vous a jamais rassurée. *Vous êtes philosophe*, disait-il; *je le suis de même.* Ma foi, Sire, nous ne le sommes ni l'un ni l'autre (3). »

Mais l'embarras était toujours de sortir de Berlin. Un pasteur nommé Pérard, Français lui aussi, venait de demander la permission d'aller à Paris pour ses affaires; et le roi lui avait fait répondre qu'il connaissait mieux ses affaires que lui-même, et qu'il n'avait nul besoin d'aller à Paris (4); et à Voltaire lui-même il avait déjà dit que telles eaux de Moravie valaient celles de Plombières.

(1) A madame Denis, 1752; lettre rappelant une lettre égarée du 1er novembre. — (2) La fameuse lettre du 23 août 1750. — (3) Lettre citée à madame Denis, du 18 décembre 1752. — (4) Même lettre du 18 décembre.

Mais, après la scène du 24, Voltaire s'était fait donner une consultation par Bagieu, chirurgien-major des gendarmes de la garde du roi de France, qui lui prescrivait les eaux de Plombières comme indispensables à sa santé (1), et il l'avait envoyée à Frédéric, avec la demande d'un congé, promettant de revenir, mais bien résolu à ne revoir le monarque de sa vie. Frédéric lui répondit le 29 ou 30 décembre (2) : « Il n'était pas nécessaire que vous prissiez le prétexte du besoin que vous me dites avoir des eaux de Plombières pour me demander votre congé (3). Vous pouvez quitter mon service quand vous voudrez; mais, avant de partir, faites-moi remettre le contrat de votre engagement, la clef, la croix et le *volume de poésies que je vous ai confié* (4). Je souhaiterais que mes ouvrages (la *Lettre au public*) eussent été seuls exposés à vos traits et à ceux de Kœnig. Je les sacrifie de bon cœur à ceux qui croient augmenter leur réputation en diminuant celle des autres. Je n'ai ni la folie, ni la vanité de certains auteurs. Les cabales des gens de lettres me paraissent l'opprobre de la littérature. Je n'en estime cependant pas moins les honnêtes gens (Maupertuis) qui les cultivent. Les chefs de cabale (Voltaire) sont seuls avilis à mes yeux. »

Jusqu'ici on avait dit que c'était Voltaire qui, dans un premier et noble mouvement, avait renvoyé au roi son brevet et ses insignes; et Voltaire lui-même avait donné ouverture à ce bruit en écrivant dans ses *Mémoires* (5) : « Je lui renvoyai son ordre, sa clef de chambellan, ses pensions ; il fit alors tout ce qu'il put pour me garder, et moi tout ce que je pus pour le quitter. Il me rendit sa croix et sa clef, il voulut que je soupassse avec lui, etc. » Duvernet a même raconté (6), probablement sur des mémoires fournis par Voltaire, une scène dont

(1) A Bagieu, 19 décembre 1752. — (2) Nous suivons pour ces dates, confondues dans l'édition Beuchot, les conjectures évidemment vraies de M. Foisset (*Supplément à la correspondance de Voltaire avec Frédéric II*, à la suite de *Voltaire et le président de Brosses*, nouvelle édition, Paris, 1858, p. 5), qui le premier et le seul a disposé les lettres que nous allons citer en un ensemble où tout se suit, se lie et se coordonne. — (3) Voltaire, note très-bien M. Foisset, p. 14, avait demandé *un* congé, et non *son* congé. — (4) Ne laissons pas passer sans le bien remarquer ce *volume de poésies*, qui renferme en ses pages l'aventure de Francfort. — (5) *Œuvres*, t. XL, p. 91. — (6) *Vie de Voltaire*, p. 196 ou 182.

Collini (1) s'attache à montrer la grossière invraisemblance. Suivant Duvernet, Voltaire, étant un jour dans l'antichambre du roi à Potsdam, aurait dit à son domestique : « Débarrasse-moi de ces marques honteuses de la servitude ! » Et le domestique ne comprenant pas : « Je te dis, aurait-il ajouté en montrant sa clef et son cordon, de m'ôter ce carcan. » Il les aurait alors suspendus à la clef de la porte du roi, et serait parti pour Berlin.

Voltaire n'était pas à Potsdam; d'ailleurs, pas plus à Potsdam qu'à Berlin, il n'aurait, ni pu tenir ce langage à un domestique qu'il n'avait jamais quand il allait chez le roi, ni osé faire au prince irrité une telle injure.

Les choses ne se passèrent ni avec cette insolence, ni avec cet héroïsme. Insolent, Voltaire l'était volontiers et naturellement, mais lorsqu'il n'avait aucun risque à courir; héroïque, il ne le fut jamais, ce héros de tant de gens, apparemment fort peu héroïques eux-mêmes; et, entre deux rôles que peut faire supposer telle circonstance de sa vie, l'un noble, l'autre bas, on doit toujours *a priori,* vu le caractère de l'homme, choisir pour son rôle réel celui où il fera la plus piètre figure. A plus forte raison si les documents, comme dans cette affaire et dans celle de Francfort, viennent à l'appui de la conjecture tirée de la connaissance générale du personnage.

Ici encore, intervertissons donc les rôles. Le roi a parlé en maître, le poëte va répondre en suppliant. Le 1er janvier 1753, il fit de ses insignes un paquet, qu'il envoya au château par le jeune Francheville, chargé de le remettre à Fédersdorff, qui, à son tour, était prié de le remettre entre les mains du roi. Sur l'enveloppe du paquet, cacheté par lui-même, il avait écrit de sa main :

Je les reçus avec tendresse,
Je vous les rends avec douleur ;
C'est ainsi qu'un amant, dans son extrême ardeur (2),
Rend le portrait de sa maîtresse.

(1) P. 49. — (2) Voltaire a changé ce vers, dans son *Commentaire historique,* pour le rendre un peu plus fier, et il a mis :

Comme un amant jaloux, dans sa mauvaise humeur...

Au paquet était jointe « une lettre passionnée et respectueuse, dans laquelle il exposait au roi qu'il était inconsolable de lui avoir déplu, et que, persuadé qu'il était indigne des marques de distinction dont il avait bien voulu l'honorer et le décorer, il prenait la liberté de les remettre à ses pieds. »

Ainsi raconte Collini (p. 47); mais cette lettre, récemment publiée (1), n'était ni aussi franche, ni aussi noble. Comme Voltaire l'écrivait sous les yeux du chevalier de La Touche, envoyé de France, et qu'il craignait à bon droit que Frédéric la fît passer sous des yeux ennemis, il y dissimulait l'injonction qu'il avait reçue de rendre ses insignes, et, ne voulant point paraître chassé, il feignait de ne céder qu'aux instances de sa famille en demandant son congé. Puis, pour fournir à Frédéric l'occasion de lui offrir un répit et même de le retenir, il disait : « Il est bien dur de partir dans cette saison quand on est accablé de maladies; » et il protestait de sa résignation, de sa douleur, de sa reconnaissance, de son culte immuable pour le prince dont il avait fait son *idole* : sentiments dont il rendait l'envoyé de France le témoin et le garant.

En remettant copie de cette lettre au chevalier de La Touche, dans les papiers duquel elle a été trouvée, il invoquait son entremise pour obtenir de Frédéric « quelques paroles de consolation et de bienveillance » qui écartassent toute apparence de renvoi, et qui adoucissent « le tort à jamais irréparable qui lui avait été fait; » il le priait de parler « d'une manière touchante » au comte de Podewils, l'ancien ambassadeur à La Haye, et alors premier ministre d'État et de cabinet à Potsdam, « et de l'engager par la plus pressante sollicitation à représenter au roi son maître combien il était digne de sa grandeur et de sa bonté de laisser sortir *à son gré* un étranger malheureux et malade; » enfin il se mettait sous sa protection « comme un Français, comme un domestique du roi, comme un officier de sa maison. » Au moment où se brisaient les liens qui l'attachaient à Frédéric, il cherchait à se rapprocher de Louis XV, à qui il n'avait « jamais cessé d'appartenir, » et qui ne l'avait

(1) Par M. Foisset, p. 15.

« cédé à Sa Majesté prussienne qu'en lui conservant tous ses droits dans sa patrie. » Dans l'incertitude où il était du succès de ses démarches, il demandait le secret à Podewils jusqu'à son départ, et il osait le demander au roi lui-même; par là il prévenait au moins le bruit de sa disgrâce (1).

Le lendemain, il pouvait écrire au chevalier de La Touche : « A vous seul.—Voici, Monsieur, une aventure que je vous confie avec le secret qu'on me recommande et avec un abandonnement entier à votre protection et à vos conseils. J'ai renvoyé au roi ma clef, mon ordre et ma pension, à trois heures et demie. Il m'a envoyé Fédersdorff à quatre heures me dire de n'en rien faire, qu'il réparerait tout, et que je lui écrivisse une autre lettre. » En effet, Collini raconte de son côté que Fédersdorff,—jadis fifre dans le régiment de Frédéric prince royal, et maintenant secrétaire de Frédéric roi, son intendant, son valet de chambre, son grand maître-d'hôtel, son grand échanson, son grand panetier, en un mot, espèce de factotum ou de maître Jacques qui réunissait, sans même avoir besoin de changer de souquenille, les emplois les plus disparates dans la maison de l'Harpagon royal (2),—était descendu de fiacre, dans l'après-midi du 1er janvier, devant la porte de la maison Francheville, où Voltaire, banni du château, s'était réfugié, et qu'il lui avait rapporté la croix de l'ordre et la clef de chambellan. Il y eut entre eux une longue conférence, raconte toujours Collini, qui crut comprendre, à quelques exclamations entendues de la pièce voisine où il était, que son patron ne s'était déterminé qu'après un débat très-vif à reprendre les présents renvoyés (3).

En tout cela, il y avait encore comédie, et comédie des deux parts. Frédéric ne désirait point garder Voltaire, mais il ne voulait pas davantage le laisser partir mécontent, dans la crainte des flèches de Parthe que lui pouvait décocher le redoutable sagittaire devenu libre. Voltaire, de son côté, ne consentait à reprendre les cordons d'honneur qu'à la condi-

(1) Voir cette lettre, avec les annotations ingénieuses de M. Foisset, dans l'opuscule cité, p. 17. — (2) Quand son maître était mécontent de lui, il le remettait dans son premier état de *pfeifer* (*Note* du chevalier de La Touche, citée par M. Foisset, p. 21.) — (3) Collini, p. 49.

tion qu'on ne lui en ferait pas des chaînes et qu'on ne le retiendrait plus à Berlin; il ne voulait que rentrer en grâce apparente et quitter la Prusse.

Il écrivit à Frédéric, le 2 janvier, une seconde lettre qui, sans démentir la première, était plus capable de toucher le prince irrité : « Sire, ce n'est sans doute que dans la crainte de ne pouvoir plus me montrer devant Votre Majesté, que j'ai remis à vos pieds des bienfaits qui n'étaient pas les liens dont j'étais attaché à votre personne. Vous devez juger de ma situation affreuse, de celle de toute ma famille. Il ne me reste qu'à m'aller cacher pour jamais et déplorer mon malheur en silence. M. Fédersdorff, qui vient me consoler dans ma disgrâce, m'a fait espérer que Votre Majesté daignerait écouter envers moi la bonté de son caractère, et qu'elle pourrait réparer par sa bienveillance, s'il est possible, l'opprobre dont elle m'a comblé. Il est bien sûr que le malheur de vous avoir déplu n'est pas le seul que j'éprouve. Mais comment paraître? Comment vivre? Je n'en sais rien. Je devrais être mort de douleur. Dans cet état horrible, c'est à votre humanité à avoir pitié de moi. Que voulez-vous que je devienne et que je fasse? Je n'en sais rien. Je sais seulement que vous m'avez attaché à vous depuis seize années. Ordonnez d'une vie que je vous ai consacrée, et dont vous avez rendu la fin si amère. Vous êtes bon, vous êtes indulgent, je suis le plus malheureux homme qui soit dans vos États. Ordonnez de mon sort. »

Jamais condamné n'a imploré sa grâce, en des termes plus pitoyables, du juge ou du prince qui peut disposer de sa vie et de sa mort. En même temps, Voltaire, pour se réserver la ressource de la France et de son envoyé, prenait le chevalier de La Touche pour *arbitre*, l'investissait d'un *ministère de paix*, et le laissait libre de « dicter les conditions. » Il n'était guère en passe de les dicter, lui qui tremblait de se rendre à une invitation de Frédéric, alors à Berlin : « On parle de souper, je ne peux être assez hardi, si vous n'y êtes pour me seconder. Moi souper (1)! » Il continuait de se recommander à l'envoyé de

(1) Au chevalier de La Touche, 2 janvier 1753, dans la brochure de M. Foisset, p. 22.

France, et, par l'envoyé de France, au ministre Podewils; il cherchait à se couvrir, en quelque sorte, de l'inviolabilité de l'ambassadeur et de la majesté de Louis XV : « Je vous prie instamment de mettre le comble à vos bontés, en disant à M. de Podewils l'intérêt que vous daignez prendre à moi en général, en me regardant comme un officier de la maison du Roi notre maître, qui est ici avec un passeport du Roi, et avec une recommandation à tous ses ministres, et enfin comme un homme qui vous est particulièrement attaché (1). » A la torture de ces phrases, à peine françaises, on sent la torture morale dans laquelle était Voltaire. Il restait toujours chez Francheville, caché dans sa honte et sa douleur, n'osant se montrer, heureux d'une fièvre qui l'empêchait de sortir, et tremblant à la fois qu'on ne dît à Potsdam « que cette fièvre était de commande. Il faudra, disait-il, que je meure pour me justifier (2). » Il ne savait que faire, ne voulant « ni choquer le roi de Prusse, ni compromettre le roi son maître (3). » Il est évident qu'il redoutait l'accueil que Frédéric lui ferait, et qu'il se rejetait de plus en plus du côté de la France. Malgré les avances dont Fédersdorff avait été le porteur, il n'était pas sûr du roi de Potsdam, bien plus son maître, alors surtout, que le roi de Versailles, et il attendait, pour se présenter à lui, une invitation qui lui donnât toute sécurité.

Enfin, il put écrire au chevalier de La Touche (4) : « J'ai l'honneur de vous faire part que S. M. le roi de Prusse vient de m'inviter à retourner avec elle à Potsdam, le 30, jour de son départ (de Berlin). Si vous écrivez à Paris et à Versailles, je vous prie de vouloir bien mander cette nouvelle, pour détruire les faux bruits qui y courent. »

Il va se charger de la mander lui-même, non-seulement à Paris et à Versailles, mais à Berlin et à toute l'Europe. Déjà il avait rédigé une note, retrouvée dans les papiers de La Touche et destinée évidemment aux journaux, dans laquelle il racontait l'envoi et le renvoi de la clef, du cordon et du brevet; une lettre « pleine de bonté, » que le roi lui avait écrite le lendemain;

(1) Au chevalier de La Touche, 5 janvier, ibid., p. 24. — (2) Au chevalier de La Touche, ibid., p. 25. — (3) Au même, ibid., p. 26. — (4) Ibid., p. 27.

sa persistance à supplier Sa Majesté, « malgré son respect et sa reconnaissance, de vouloir bien accepter sa démission entière et de lui conserver l'honneur de sa protection et de sa bienveillance, qu'il préférait à tous les biens et à tous les titres, etc. » La note finisssait par ces mots : « On ignore encore si le roi de Prusse a accepté sa démission (1). »

Il fut bien plus hardi après l'invitation de suivre le roi à Potsdam, et il l'annonça *urbi* et *orbi*. Pendant qu'il la faisait mettre dans les feuilles de Berlin, il l'écrivait, le 28 janvier, à Thibouville et à la Virotte; et, cherchant à se relever de son humiliation des jours précédents, il disait à ce dernier : « En me donnant au roi de Prusse, je ne me suis pas donné comme un courtisan, mais comme un homme de lettres, et, en fait de disputes littéraires, je ne connais point de rois. » C'est ce qu'il adressait aux gazettes de Hollande, en désavouant son désaveu des libelles contre Maupertuis, dont Frédéric avait fait une condition du traité de paix, et dont il avait exigé l'insertion dans la *Gazette de Berlin* (2). Enfin, le 1er février, il écrivit à son libraire Walther : « Voici un avertissement que je vous prie trèsinstamment de faire mettre dans toutes les gazettes : « On apprend par plusieurs lettres de Berlin que M. de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de France, ayant remis à Sa Majesté prussienne son cordon, sa clef de chambellan, et tout ce qui lui est dû de ses pensions, non-seulement Sa Majesté prussienne lui a tout rendu, mais a voulu qu'il eût l'honneur de la suivre à Potsdam, et d'y occuper son appartement ordinaire dans le palais. »

Il ne suivit pas immédiatement le roi à Potsdam, ne voulant ni paraître trop empressé, ni se lier de nouveau trop étroitement, car il était de plus en plus dans la résolution de partir. C'est ce qu'il avait écrit à madame Denis dès le 13 janvier, en lui racontant ses dernières aventures sur un ton qui contraste singulièrement avec celui que nous venons d'entendre : « J'ai renvoyé au *Salomon du Nord*, pour ses étrennes, les grelots et la marotte qu'il m'avait donnés, et que vous m'avez tant repro-

(1) M. Foisset, ibid., p. 21. — (2) *Vie de Maupertuis*, p. 177.

chés. Je lui ai écrit une lettre très-respectueuse, car je lui ai demandé mon congé. Savez-vous ce qu'il a fait? il m'a envoyé son grand factotum de Fédersdoff, qui m'a rapporté mes brinborions. Il m'a écrit qu'il aimait mieux vivre avec moi qu'avec Maupertuis. Ce qui est bien certain, c'est que je ne veux vivre ni avec l'un ni avec l'autre. Je sais qu'il est difficile de sortir d'ici; mais il y a encore des hippogriffes pour sortir de chez madame Alcine. Je veux partir absolument... J'ai déclaré à Fédersdoff que ma santé ne me permettait pas plus longtemps un climat si dangereux. »

IV

VOLTAIRE SE PRÉPARE A QUITTER LA PRUSSE

Il voulait si bien partir, que, dans la lettre citée du 1er février, il chargeait Walther de lui trouver, à Leipsick ou à Dresde, plutôt à Leipsick, un appartement commode pour lui, un secrétaire et deux domestiques, et il promettait de s'y rendre dans quinze jours ou trois semaines.

Mais il lui fallait le congé du roi; or, le roi ne répondait à ses sollicitations qu'en lui envoyant du quinquina pour sa fièvre (1). Cette fièvre, plus ou moins réelle ou feinte, il n'avait guère envie de la couper, décidé qu'il était à n'aller à Potsdam que muni d'un passe-port, et que pour dire adieu à Frédéric (2). C'est ce qu'il écrivait encore le 26 février à d'Argental, avec toute la liberté que lui laissait « un extraordinaire, » car, par l'*ordinaire*, toujours décacheté par le soupçonneux Frédéric, il ne pouvait dire toute sa pensée; et encore redoutait-il l'inquisition prussienne au point de prier d'Argental et madame Denis, à qui il écrivait le même jour, de brûler ses lettres : « On m'écrit de tous côtés : » Partez.

... Fuge crudeles terras, fuge littus *iniquum*. »

Mais partir quand on est depuis un mois dans son lit, et qu'on

(1) A d'Argens; à d'Argental, 10 février 1753. — (2) Au chevalier de La Touche, 27 janvier; à d'Argens, 16 février 1753.

n'a point de congé; se faire transporter couché, à travers cent mille baïonnettes, cela n'est pas tout à fait aussi aisé qu'on le pense. Les autres me disent : « Allez-vous-en à Potsdam, le roi vous a fait chauffer votre appartement; allez souper avec lui; » cela m'est encore plus difficile. » Et, après avoir déclamé, comme dans toutes les lettres de cette époque, contre Maupertuis; contre le roi auteur, jaloux de son maître; contre le roi défenseur de Maupertuis, désapprouvé, prétendait-il, par tous ses sujets, mais sans que personne osât le lui dire, il ajoutait : « Il faut qu'il se dise tout à lui-même; et ce qu'il se dit en secret, c'est que j'ai la volonté et le droit de laisser à la postérité sa condamnation par écrit. Pour le droit, je crois l'avoir; mais je n'ai d'autre volonté que de m'en aller... loin des griffes des rois qui font des vers et de la prose. Je lui ai mandé tout ce que j'ai sur le cœur.... je n'ai plus qu'à lui demander une seconde fois mon congé. Nous verrons s'il refusera à un moribond la permission d'aller prendre les eaux. Tout le monde me dit qu'il me la refusera; je le voudrais pour la rareté du fait. Il n'aura qu'à ajouter à l'*Anti-Machiavel* un chapitre sur le droit de retenir les étrangers par force, et le dédier à Busiris. »

Il la refusa longtemps. A une demande nouvelle d'aller à Plombières, il fit répondre encore par son factotum qu'il y avait des eaux excellentes à Glatz, en Moravie. « Voilà qui est horriblement vandale, et bien peu *Salomon*, s'écriait Voltaire; c'est comme si on envoyait prendre les eaux en Sibérie (1). »

Inutile de faire observer que Voltaire n'avait pas plus envie d'aller prendre les eaux de Plombières, que Frédéric de l'empêcher d'y aller : ils ne cherchaient tous les deux qu'un prétexte, l'un pour partir, l'autre pour retarder et pour adoucir le départ.

Cependant Voltaire tenait toujours ses paquets prêts. Le 5 mars, il quitta la maison Francheville, et congédia le jeune Francheville, un de ses deux secrétaires, donnant pour raison qu'il craignait de déplaire au roi en lui emmenant un de ses sujets, mais craignant, en réalité, de traîner à sa suite un espion. Du centre de Berlin, il se retira dans un faubourg, où il

(1) A madame Denis, 15 mars 1753.

occupa une espèce de maison de campagne appartenant à un gros marchand. Le ménage se composait du maître, d'une cuisinière, d'un domestique, et de Collini, secrétaire, copiste, intendant, vrai Fédersdorff de cet autre roi de Prusse. Là Voltaire attendait son congé avec inquiétude et encore plus d'impatience. Un soir qu'il n'y tenait plus, il dit à Collini : « Sauriez-vous conduire un chariot attelé de deux chevaux? — Oui, répondit Collini, qui savait qu'il ne fallait pas contrarier immédiatement les idées du maître. — Eh bien, achetez chevaux, chariot et une provision de foin. — Eh! qu'en ferons-nous? — Le voici : nous mettrons le foin dans le chariot, nos bagages dans le foin, et, sur le foin, ma personne déguisée en pasteur réformé allant voir une de ses filles mariée dans le voisinage. Vous serez mon voiturier. Nous gagnerons, par le chemin le plus court, les frontières de la Saxe, où nous vendrons chariot, chevaux et foin; après quoi, nous prendrons la poste pour nous rendre à Leipsick. — A ce plaisant projet, il n'y a que deux difficultés : la première, que ni vous ni moi ne savons un mot d'allemand, et que nous nous trahirions à la moindre question; la seconde, que je ne sais pas conduire, et que je risquerais fort de verser mon pasteur dans quelque fossé, ce qui m'affligerait sensiblement. » Cette scène grotesque, — il y a toujours du grotesque dans les circonstances les plus sérieuses de la vie de Voltaire, — s'acheva par des éclats de rire, et on se résigna à attendre le congé royal (1).

Le congé arriva enfin, avec une lettre du roi qui témoignait à Voltaire le désir de le voir avant son départ. Les malles sont aussitôt faites, moins pour la visite royale que pour quitter la Prusse, et, le 18 mars, à sept heures du soir, Voltaire arrive à Potsdam, où il occupe son même appartement, mais où il a bien soin de ne pas s'installer. Le lendemain, après dîner, il se rend dans le cabinet du roi, qu'il n'avait pas vu depuis le mois de décembre, et il y reste deux heures. Que se passa-t-il dans cette scène entre deux si grands acteurs? Voltaire en sortit content de lui et du roi, dit à Collini que la paix était faite, et

(1) Collini, pp. 51-55.

que Maupertuis avait été immolé à la réconciliation. Il est plus vrai que les deux grands comédiens cherchèrent à se tromper l'un et l'autre, et qu'ils crurent tous les deux avoir réussi. Frédéric, avec mille marques d'une confiance et d'une amitié hypocrites, invita à revenir le plus tôt possible le poëte tracassier et frondeur dont il désirait être débarrassé pour toujours, et le poëte promit « à sa maîtresse » de retourner, dès qu'il serait guéri, en octobre au plus tard, « baiser la main charmante qui venait de lui donner un gros soufflet, » bien qu'il fût résolu à ne lui tendre jamais la joue. Nous lisons tout cela dans une lettre à Richelieu du 20 mars, au lendemain de l'entrevue; lettre charmante d'ironie, mais d'une ironie assez adroite pour ne pas offenser le roi, dans le cas où la lettre lui tomberait entre les mains. Voltaire envoyait à Richelieu les *Lettres au public*, dont il faisait l'éloge le plus ingénieusement satirique, et il priait « Alcibiade » de les montrer à madame de Pompadour, en le mettant lui-même aux pieds de la courtisane dont il voulait regagner, au besoin, la faveur.

Voltaire ne resta à Potsdam que huit jours, faisant chaque soir avec le roi ce qu'il appelait un souper de Damoclès. Comme Frédéric devait partir le 26 pour la Silésie, il fit en toute hâte ses derniers préparatifs de voyage, et, le 26 au matin, il alla prendre congé de son maître (1). Le roi était à la parade, a-t-on raconté, quand on vint lui dire : « Voici M. de Voltaire qui vient prendre les ordres de votre Majesté. » S'adressant alors au poëte, le roi lui aurait dit : « Eh bien, monsieur de Voltaire, vous voulez donc absolument partir? —Sire, des affaires indispensables, ma santé... — C'est bien, monsieur; je vous souhaite un bon voyage. » Et il aurait tourné le dos (2). Récit peu vraisemblable.

Ce qui l'est davantage, c'est ce qu'a dit Voltaire lui-même : « Je partis avec promesse de revenir, et avec le ferme dessein de ne le revoir de ma vie (3). »

(1) Collini, pp. 55-57. — (2) Thiébault, *Mes Souvenirs*, etc., t. V, p. 271. — (3) *Mémoires; Œuvres*, t. XL, p. 91.

CHAPITRE QUATRIÈME

VOLTAIRE A FRANCFORT

I

LEIPSICK — GOTHA — CASSEL — PRÉLIMINAIRES DE L'AVENTURE DE FRANCFORT

Voltaire partit de Potsdam le 26 mars 1753, à neuf heures du matin, et il arriva le lendemain à Leipsick, à six heures du soir. Il voyageait dans sa propre voiture, carrosse-coupé, large, commode, bien suspendu, garni partout de poches et de magasins, chargé de malles par derrière, de valises sur le devant, et traîné par quatre ou six chevaux, selon la difficulté des routes. Sur le banc étaient deux domestiques, dont l'un, originaire de Potsdam (1), servait de copiste et d'interprète; à l'intérieur, Voltaire et Collini, avec deux ou trois portefeuilles enflés de manuscrits, et une cassette remplie d'or, de lettres de change et de bijoux. Un train si opulent excitait partout le respect, et, à chaque poste, dans chaque auberge, Voltaire était salué du titre de *baron* ou de *comte*, et quelquefois il attrapait l'*Excellence*. Comme la progression des titres n'entraînait pas, pour le nouveau bourgeois gentilhomme, une progression correspondante de pourboires, il en riait extérieurement avec indifférence, et, quoi qu'en dise Collini (2), s'en repaissait avec complaisance dans son cœur.

Comme nous le savons par la lettre du 1er février à Walther, Leipsick devait être pour Voltaire une station, où il se proposait de s'arrêter le temps nécessaire pour se concerter avec sa nièce

(1) Il se nommait Villaume, et il fut réclamé, en 1755, par le roi de Prusse, qui voulait en faire aussi son copiste (A Darget, 11 juin; à d'Argental, 6 juillet 1755). — (2) *Mon séjour auprès de Voltaire*, p. 72.

et ses amis de France; c'est pourquoi il ne resta point à l'auberge, et prit un appartement dans la rue de Neumarkstran.

Il s'arrêtait encore à Leipsick pour reprendre contre Maupertuis la guerre interrompue à Berlin par l'intervention royale, et pour y ouvrir une campagne vengeresse contre Frédéric. Nouveau phénix, *Akakia redivivus* sortit de toutes les presses comme du bûcher de Berlin, et prit son vol par toute l'Allemagne. Justement irrité, Maupertuis écrivit de Berlin à Voltaire, le 3 avril, la fameuse lettre qui donna lieu à d'autres sarcasmes. Après avoir rappelé les impertinences précédentes et le mépris qu'il en avait fait jusqu'à ce jour, il ajoutait: « Mais s'il est vrai que votre dessein soit de m'attaquer encore, et de m'attaquer, comme vous avez déjà fait, par des personnalités, je vous déclare qu'au lieu de vous répondre par des écrits, ma santé est assez bonne pour vous trouver partout où vous serez, et pour tirer de vous la vengeance la plus complète. — Rendez grâce au respect et à l'obéissance qui ont jusqu'ici retenu mon bras, et qui vous ont sauvé de la plus malheureuse aventure qui vous soit encore arrivée (1). »

Voltaire-Akakia ne répondit que par des bouffonneries. Il lança d'abord une requête fictive, adressée à l'Université de Leipsick, par laquelle il suppliait les docteurs et écoliers de s'armer de leurs écritoires et de leurs canifs contre un barbare Lapon, natif de Saint-Malo, qui voulait absolument le venir assassiner dans les bras de ladite Université; il supposait ensuite un décret de l'Université, en vertu duquel le natif de Saint-Malo devait être arrêté aux portes de la ville, lorsqu'il viendrait pour exécuter son dessein parricide contre le bon Akakia, qui lui avait servi de père; et il donnait son signalement : « C'est un philosophe qui marche en raison composée de l'air distrait et de l'air précipité, l'œil rond et petit et la perruque de même, le nez écrasé, la physionomie mauvaise, ayant le visage plein et l'esprit plein de lui-même, portant toujours scalpel en poche pour disséquer les gens de haute taille. » A ce

(1) Dans l'*Histoire du docteur Akakia* (*Œuvres*, t. XXXIX, p. 507), Voltaire ajoute le mot : *Tremblez!* qui n'était pas dans la lettre de Maupertuis.

décret, qu'il fit insérer dans le *Gouverneur*, journal de Leipsick, il joignit une réponse directe au natif de Saint-Malo, plus burlesque encore, où il appliquait à la circonstance toutes ses turlupinades ordinaires sur certaines idées de Maupertuis, et il finissait ainsi : « Au reste, je suis encore bien faible, vous me trouverez au lit, et je ne pourrai que vous jeter à la tête ma seringue et mon pot de chambre; mais, dès que j'aurai un peu de force, je ferai charger mes pistolets *cum pulvere pyrio*, et, en multipliant la masse par le carré de la vitesse jusqu'à ce que l'action et vous soyez réduits à zéro, je vous mettrai du plomb dans la cervelle; elle paraît en avoir besoin. » C'est de l'esprit du *Malade imaginaire*, esprit peu fin et peu délicat, dont le grossier Freytag sera tout à l'heure le digne vengeur.

Enfin, *Akakia* adressa « au secrétaire éternel de l'Académie dudit Malouin (Formey) » et « l'arrêt de mort du président, » — car il se disait toujours menacé d'assassinat, — et son appel au public, et sa réponse (1).

Voltaire resta vingt-trois jours à Leipsick, et voilà l'emploi qu'il y fit de son temps. Il visita encore les savants professeurs de l'Université, s'entretint avec le célèbre Gottsched sur l'état de la littérature allemande, qui attendait Goëthe, âgé alors de quatre ans à peine; parcourut l'imprimerie renommée de Breitkoff, qui avait sous presse, au compte de Walther, plusieurs de ses ouvrages; et, quoique tiède amant de la nature, il se promena dans les beaux jardins qui entourent la ville.

Après avoir rangé ses papiers et ses livres dans des caisses, et chargé un négociant de les lui expédier à Strasbourg, il quitta Leipsick et se rendit à Gotha, où il descendit à l'auberge des Hallebardes. Mais à peine le duc et la duchesse eurent-ils appris son arrivée, qu'ils l'invitèrent à prendre un appartement au château.

Il était depuis quelque temps déjà en relation avec la duchesse, Louise-Dorothée de Meiningen, née en 1710, et mariée en 1729 au duc de Saxe-Gotha, femme distinguée par l'élévation de son esprit et la bienveillance de son cœur; mais, comme

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XXXIX, pp. 507 et suiv.

tous les princes de son temps, peu scrupuleuse dans ses entretiens et ses lectures, sinon dans ses mœurs. Il lui avait adressé plusieurs lettres, aujourd'hui perdues, et, l'année précédente, en lui envoyant son *Siècle*, il avait manifesté son désir de lui faire sa cour (1). A Gotha, il trouva une société choisie, parmi laquelle il distingua, outre le duc et la duchesse, une femme belle et spirituelle, la comtesse de Buchwald, grande maîtresse du palais, qu'il appellera désormais « la grande maîtresse des cœurs. » Il mena là la même vie qu'à Anet et à Sceaux, vie de fêtes et de spectacles, avec la lecture de *Jeanne* en intermède, que ces femmes écoutaient sans avoir besoin de mettre leur pudeur aguerrie à l'abri d'un éventail.

C'est à la prière de la duchesse qu'il entreprit cet abrégé de l'histoire d'Allemagne, qui deviendra les *Annales de l'Empire*, et, en reconnaissance, la duchesse travailla à le réconcilier avec Frédéric, sur lequel elle avait quelque crédit, en attendant qu'ils travaillassent ensemble à réconcilier les partis engagés dans la guerre de Sept Ans. Les *Annales de l'Empire* furent commencées au milieu de la bibliothèque ducale, et Collini employa les trente-trois jours de Gotha à en recueillir les matériaux.

Parti de Gotha le 15 mai 1753, Voltaire dirigea sa route vers Strasbourg par Francfort-sur-le-Mein. Le 26 au soir, il arriva à Cassel. Le landgrave de Hesse-Cassel, Guillaume VIII, était alors à Wabern, et il le fit prier, par le prince héréditaire Frédéric, de s'y rendre. Il s'y transporta dès le lendemain à midi, et y passa deux jours avec le landgrave et son fils, celui qu'il a surnommé « le juste et le bienfaisant. » Il avait aussi connu Guillaume dans un de ses précédents voyages en Allemagne, et il restera quelque temps en correspondance avec le père et le fils, qui, comme tous ces principicules allemands, se piquaient de science et de philosophie.

A Cassel, il reçut un avertissement de l'avanie qui l'attendait à Francfort, sans le comprendre ou en savoir profiter. Dès le lendemain de son arrivée dans cette ville, il apprit par l'aubergiste que le baron de Pollnitz s'y trouvait aussi ; et, en effet, il

(1) Lettre du 10 février 1752, *Recueil* de 1860, p. 85.

le rencontra le jour même. Or, peu de temps auparavant, le baron était à Berlin et à Potsdam. Que faisait-il à Cassel? C'est ce que se demanda plusieurs fois Voltaire, et, ne trouvant pas de réponse à sa question, il n'y pensa plus. Suivant Collini, que nous suivons dans cet itinéraire, il ne dit qu'un mot en passant à un homme dont il faisait peu de cas; mais, suivant Pollnitz lui-même, leur entrevue ne fut ni aussi courte ni aussi pacifique. Pollnitz a raconté plus tard à Thiébault (1), qu'il n'avait jamais été témoin d'une colère plus violente. « Votre maître m'a traité indignement, lui criait Voltaire; mais dites-lui bien que je ne l'oublierai jamais! Dites-lui que je m'en vengerai! Oui, je m'en vengerai! La postérité le saura! Il aura lui-même longtemps à s'en repentir, mais en vain; je serai vengé! »

Est-ce avant, est-ce après ce voyage de Pollnitz à Cassel, que se serait passée la scène racontée par Duvernet dans la seconde édition seulement de sa *Vie de Voltaire* (p. 190)? A son retour de Silésie, raconte Duvernet, Frédéric exprimait un jour devant Pollnitz et l'abbé de Prades les inquiétudes que lui donnait Voltaire: « Il va, disait-il, passer sa vie à me déshonorer. » — « Sire, aurait répondu Pollnitz, ordonnez, et je vais le poignarder au sortir de Leipsick! » — « Quoi, aurait aussitôt repris l'abbé de Prades, à la vue du roi interdit et muet, pensez-vous que Sa Majesté voudra souiller sa gloire par l'assassinat d'un homme qu'elle a aimé! » Frédéric, en effet, était incapable d'un tel assassinat, que Pollnitz, lui, quatre fois renégat, homme avide et sans conscience, était fort capable de lui avoir proposé; mais, d'un assassin en disponibilité, il a bien pu faire un espion, et envoyer Pollnitz à la suite de Voltaire pour recueillir les bruits que le poëte irascible et vindicatif devait semer sur son compte.

On doit bien croire, en effet, que Voltaire, passant par toutes ces petites cours plus ou moins jalouses de la cour de Potsdam, accueilli partout avec un empressement et des honneurs qui contrastaient si vivement avec ses derniers jours de Berlin, et lui en rappelaient, lui en irritaient les froissements et les bles-

(1) *Mes souvenirs*, etc., t. V, p. 276.

sures, ne se faisait pas faute de crier contre *Salomon-Denys*, *Marc-Aurèle-Busiris*, et de raconter bien des traits plus ou moins infamants de sa vie et de son caractère. Par ses émissaires ou par ses amis, Frédéric en avait sans doute appris déjà quelque chose, et il voulait être instruit jusqu'au bout avant d'arracher à l'ennemi son arme la plus dangereuse, ce *volume de poésies*, qui sera la pièce maîtresse dans le débat de Francfort. Ce volume contenait, outre le *Palladium*, que nous connaissons, une foule d'autres pièces, dans lesquelles *César-Cotin* ne se gênait guère à l'égard des plus hauts personnages. Imprimé secrètement en 1751, dans une chambre du château de Potsdam, à un très-petit nombre d'exemplaires, il n'avait été distribué qu'aux plus intimes favoris; et son royal auteur craignait tant qu'il sortît de leurs mains, qu'aussitôt que l'un d'eux était à la mort, il l'envoyait vîte réclamer comme sa part d'héritage. Or, il se rappelait que Voltaire en avait un exemplaire, qu'il n'avait pas osé lui retirer, au départ de Potsdam, dans la crainte de l'irriter davantage, et dans l'espoir de le désarmer par cette marque de confiance. Quel usage dangereux en pouvait faire cet homme, et qu'en avait-il déjà fait? On ne saurait douter qu'il n'en eût régalé, au dessert des soupers joyeux, ses hôtes princiers de Gotha ou de Wabern ; et il était probable qu'il allait s'en faire le troubadour ou le trouvère malin dans tous les châteaux où il passerait, si même il ne le livrait à tout le monde par l'impression.

Voilà ce que se disait Frédéric, et avec d'autant plus de raison qu'il était déjà averti. Il avait fait jurer à Voltaire, au départ de Potsdam, de ne plus imprimer de satires. Eh bien, le jour même avait paru à Berlin une brochure dont l'épigraphe était formée de quatre vers de Frédéric parodiés contre lui-même. A Potsdam, avait couru une épigramme où on lui disait :

Cesse donc d'écrire au public,
Ou bien crains qu'il ne te réponde.

Et tout cela était attribué, non sans motifs, à Voltaire. Ce n'était pas que le poëte n'y mît encore une certaine mesure,

car il cherchait toujours à dissimuler sa disgrâce. A Leipsick, il avait envoyé de tous côtés, hors à Berlin, de vieux vers où il chantait les faveurs du roi. Ailleurs, il montrait d'anciennes lettres de Frédéric, toutes pleines d'admiration et d'amitié, dont il taisait la date avec le même soin qu'il gardait en portefeuille celles d'un autre ton qui avaient suivi. Il faisait mettre dans la *Gazette d'Utrecht* du 3 avril une note où il était dit que sa démission n'avait pas été acceptée, et le roi permettait qu'on imprimât dans les papiers publics la fameuse lettre par laquelle il avait réclamé son brevet et ses insignes. Ayant appris qu'il préparait de nouveaux libelles, Frédéric le lui avait défendu par une lettre expresse. Lors du cartel de Leipsick, il avait fait imprimer la lettre de Maupertuis, munie de son approbation, et lui avait donné copie d'une lettre qu'il avait adressée à Voltaire, en date du 19 avril : « J'étais informé, quand vous arrivâtes à Potsdam, que votre dessein était d'aller à Leipsick pour faire imprimer de nouvelles injures contre le genre humain. Mais je suis un grand admirateur de votre adresse, et je voulus me donner le spectacle de vos artifices. Je m'amusai de vous voir débiter avec gravité la nécessité de votre voyage fabuleux aux eaux de Plombières... Je ne doute pas que vous ne vous soyez rétabli à Leipsick ; il y a apparence que les imprimeurs de cette ville vous ont purgé d'une surabondance de fiel... Je sais qu'on a vendu à Berlin mes *Éloges*, en y ajoutant un quatrain de mes vers parodiés. Je sais, à n'en pas douter, que le trait part de vous ; mais je ris de votre colère impuissante... Je ne sais si vous regrettez Potsdam ou si vous ne le regrettez pas ; à en juger par l'impatience que vous avez marquée d'en partir, je dois croire que vous aviez de bonnes raisons pour vous en éloigner. Je ne veux point les examiner ; j'en appelle à votre conscience, si vous en avez une. J'ai vu la lettre que Maupertuis vous a écrite, et je vous avoue que votre réponse m'a fait admirer la sublimité de votre esprit. Oh ! l'homme éloquent ! Maupertuis dit qu'il saura vous trouver, si vous continuez à publier des libelles contre lui ; et vous, le Cicéron de notre siècle, quoique vous ne soyez ni consul, ni père de la patrie,

vous vous plaignez à tout le monde que Maupertuis veut vous assassiner!... Vous faites déposer sa lettre à Leipsick, tronquée apparemment, devant les magistrats de cette ville... Y avez-vous aussi déposé les libelles que vous avez faits contre lui? Jusqu'à présent, vous avez été brouillé avec la justice; mais, par une adresse singulière, vous trouvez le moyen de vous la rendre utile. C'est ce qui s'appelle faire servir son ennemi à l'exécution de ses desseins... Pour moi, je ne vous écris point moi-même, parce que je n'ai pas assez de finesse pour composer une lettre dont on ne puisse pas faire mauvais usage... Vous avez l'art de corriger les dates et de transposer les événements comme il vous plaît. Vous avez, de plus, l'adresse de prendre une phrase d'un endroit et une phrase d'un autre, et de les joindre ensemble pour en faire l'usage que vous jugez le plus convenable à vos desseins. Tous ces grands talents, qui me sont si connus dans votre personne, m'obligent à quelque circonspection; et vous ne devez pas vous étonner si, par la main de mon secrétaire, je vous recommande à la sainte garde de Dieu, quand vous êtes abandonné des hommes. — Vous pouvez faire imprimer cette lettre;... mais ne soyez pas assez maladroit pour y changer quelque chose, parce que nous en avons un *vidimus* devant la justice (1). »

Voltaire se garda bien d'imprimer cette lettre; mais il acheva les pamphlets contre Maupertuis dont il a composé son *Histoire du docteur Akakia*, et c'est alors que Frédéric écrivit à Darget, en date du 25 avril, la lettre déjà citée : « Je ne crois pas qu'il y ait un fou plus méchant que Voltaire..... »

Peu après, courut manuscrite, et en partie imprimée, une *Vie privée de Frédéric*, dans laquelle les mœurs, la cuisine et le ménage du roi étaient l'objet d'une diffamation, malheureusement fondée, mais non moins odieuse de la part de son auteur, car cet auteur était Voltaire lui-même. Il l'a niée,

(1) Cette lettre ne nous est connue que par La Beaumelle (*Vie de Maupertuis*, p. 185), et elle n'a que la valeur qu'elle peut avoir, transmise par ce grand falsificateur. — Toutefois, il est juste de noter que toutes celles des lettres insérées dans cette *Vie de Maupertuis*, qui ont été publiées ensuite sur autographes ou copies authentiques, se sont trouvées exactes.

comme tous ses ouvrages compromettants, et l'a rejetée, tantôt sur le compte d'un mort, lord Tyrconnel, tantôt sur le compte d'un ennemi, La Beaumelle (1), mais elle était bien de lui. C'était la première ébauche de ses *Mémoires*, achevés en 1759, et publiés après sa mort. Maupertuis, alors à Paris, se donna beaucoup de mouvement, soit auprès du comte d'Argenson, soit auprès des libraires, pour arrêter le libelle. Le roi le sut, et lui écrivit : « Je viens d'apprendre par hasard une chose qui ne m'étonne point : c'est que Voltaire est l'auteur des satires qu'on a imprimées en dernier lieu contre moi. Après les avoir faites en français, il les a fait traduire en allemand ; et d'allemand, il les a fait traduire, par une autre personne, en français, pour mieux cacher son style. Rions du faux, mon cher Maupertuis, et, s'il y a quelque chose de vrai, corrigeons-nous (2). » Maupertuis porta cette lettre à d'Argenson pour disculper La Beaumelle, et l'imputation resta sur Voltaire, qui se chargea de la fortifier.

Tous ces préliminaires expliquent suffisamment l'aventure de Francfort.

II

AFFAIRE DE FRANCFORT

Parti de Wabern le 30 mai au matin, Voltaire arriva le soir à Marbourg, d'où, le lendemain, il continua sa route sur Francfort, en traversant Giessen, Butzbach et Friedberg, dont il visita les salines. Nous ne voyons pas que, dans toutes ces courses à travers l'Allemagne, pas plus qu'auparavant dans ses voyages en Hollande et en Angleterre, il se soit arrêté une seule fois pour contempler un monument sacré ou profane, tant le sentiment des arts, comme celui de la nature, lui faisait défaut. Il arriva à Francfort le même jour, à huit heures du soir, et

(1) A la duchesse de Saxe-Gotha, *Recueil* de 1860, p. 93. — (2) *Vie de Maupertuis*, p. 190. — C'est presque le mot de Voltaire, lettre citée à la duchesse de Saxe-Gotha : « Il y a du vrai, il y a du faux. »

alla descendre à l'auberge du Lion-d'Or. Il se disposait à repartir dès le lendemain, 1er juin, lorsque fondit sur lui l'orage qu'il avait chargé par ses imprudences, et que l'on dirigeait de Berlin.

Dès le 11 avril, le factotum Fédersdorff, que nous connaissons, avait adressé une instruction détaillée au baron de Freytag, résident prussien à Francfort. Qu'était ce Freytag? Un fugitif de Hanau, a dit Voltaire, banni de Dresde après y avoir été mis au carcan et condamné à la brouette; devenu depuis agent du roi de Prusse, qui se servait volontiers de tels ministres, parce qu'ils n'avaient de gages que ce qu'ils pouvaient voler aux passants; voleur, en effet, de Voltaire d'abord, puis d'un officier de l'empereur qui lui donna un supplément en coups de bâton (1). Ainsi Voltaire va parler de tous les acteurs dans ce drame de Francfort; ainsi a-t-il parlé de tous ses ennemis, nécessairement escrocs et dignes des galères. En réalité, Freytag n'était qu'un homme au-dessous de son rôle, que la défiance des ruses de Voltaire poussa à la brutalité.

Freytag devait se faire accompagner du conseiller aulique Schmid, un marchand « condamné ci-devant à l'amende pour fausse monnaie, après avoir à grand'peine évité la potence (2). » Freytag et Schmid avaient ordre de réclamer à Voltaire sa clef et sa croix, et de fouiller toutes ses malles, caisses, sans oublier ses coffres particuliers, pour y saisir toutes lettres et écritures « de l'auguste main de Sa Majesté, ainsi qu'un *livre*. » Fédersdorff ajoutait : « Comme ce Voltaire est fort intrigant, vous aurez soin l'un et l'autre de prendre toutes les précautions pour qu'il ne puisse rien soustraire à vos recherches. Quand vous aurez tout fouillé, les objets saisis devront être empaquetés avec soin et envoyés à Potsdam à mon adresse. Dans le cas où Voltaire ne consentirait pas de bonne grâce à la saisie, on le menacera de l'arrêter; si cela ne suffit point, on l'arrêtera en effet, puis, l'opération terminée sans compliments, on le laissera poursuivre son voyage (3). »

(1) *Mémoires, Œuvres*, t. XL, p. 93; — *Journal de ce qui s'est passé à Francfort, Œuvres*, t. LVI, p. 338. — (2) Voltaire, ibid. — (3) Nous prenons toutes

Il y avait dans cet ordre à la fois un vague et un absolutisme brutal qui devaient jeter Freytag dans un égal embarras. Quelles étaient ces écritures? Quel était surtout ce livre? Mais il s'agissait évidemment d'une affaire d'Etat, pour qu'on les réclamât au risque même de l'arrestation d'un étranger, officier de deux rois, dans une ville libre où se faisait le couronnement des empereurs.

Aussi, remettant à un autre jour l'éclaircissement de ses doutes, Freytag propose à Schmid, qui l'approuve, un plan de campagne pour garder toutes les avenues de Francfort, les portes de Francfort même, et ne pas manquer Voltaire. Précautions et peines perdues, puisque le voyageur ne se doutait de rien. Cependant, le 19 avril, Freytag demande à Fédersdorff, et le titre du livre, et un supplément d'instructions pour le cas où les caisses auraient déjà traversé Francfort. Le livre est intitulé : *Œuvres de poésie*, répond Fédersdorff le 21, et Voltaire doit être retenu, si ses caisses l'ont précédé, jusqu'à ce qu'il les ait fait revenir. Nouvelle incertitude : le volune est-il manuscrit ou imprimé? Manuscrit, évidemment, se répond Freytag; manuscrit et secret : interprétation assez naturelle qui va compliquer encore l'affaire.

Voltaire arrive : Freytag l'a appris par un journal et par ses espions; il est arrivé, et a passé la nuit au Lion-d'Or. Il est déjà en appareil de voyage, lorsque, le 1er juin au matin, apparaît Freytag, escorté d'un officier recruteur, le lieutenant de Brettwitz, ne sachant pas un mot de français, qu'il a amené « pour sa sûreté personnelle autant que pour imposer respect au Voltaire, » et « d'un bourgeois de mauvaise mine, » dit Collini, qui n'était que le sénateur Rücker, choisi pour remplaçant par Schmid, qui avait été obligé de se rendre au port d'Emden, pour une assemblée générale de la compagnie des Indes.

Que se passa-t-il dans cette entrevue? Voici le plaisant récit

ces pièces officielles dans un volume de Mélanges de Varnhagen d'Ense, Leipsick, 1859, qui contient (p. 173-284) un long morceau intitulé : *Voltaire à Francfort-sur-Mein*. — Nous usons de la traduction de M. Saint-René Taillandier (*Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1865).

de Voltaire : « Ils me signifièrent, de la part de Sa Majesté le roi de Prusse, que j'eusse à ne point sortir de Francfort, jusqu'à ce que j'eusse rendu les effets précieux que j'emportais à Sa Majesté. « Hélas! Messieurs, je n'emporte rien de ce pays-là, je vous jure, pas même les moindres regrets. Quels sont donc les joyaux de la couronne brandebourgeoise que vous redemandez? » *C'être, monsir,* répondit Freytag, l'*Œuvre de poëshie du roi mon gracieux maître.* « Oh! je lui rendrai sa prose et ses vers de tout mon cœur, lui répliquai-je, quoique après tout j'aie plus d'un droit à cet ouvrage. Il m'a fait présent d'un bel exemplaire imprimé à ses dépens. Malheureusement cet exemplaire est à Leipsick, avec mes autres effets. » Alors Freytag me proposa de rester à Francfort jusqu'à ce que le trésor qui était à Leipsick fût arrivé; et il me signa ce beau billet : « Monsir, sitôt le gros ballot de Leipsick sera ici, où est l'œuvre de *poëshie* du roi mon maître, que Sa Majesté demande, et l'œuvre de *poëshie* rendu à moi, vous pourrez partir où vous paraîtra bon. A Francfort, 1er de juin 1753. FREYTAG, résident du roi mon maître. » J'écrivis au bas du billet : *Bon pour l'œuvre de poëshie du roi votre maître;* de quoi le résident fut très-satisfait (1). »

Evidemment les choses ne se passèrent pas avec cette gaîté insolente, comme il résulte du rapport officiel de Freytag, et comme la suite le montrera.

Suivant Freytag, à la seule réclamation des papiers du roi, Voltaire fut consterné, ferma les yeux, se renversa sur son fauteuil, et se trouva mal, peut-être pour attendrir son homme. Puis, au milieu de mille protestations de fidélité à Frédéric, il ouvrit caisses et portefeuilles, livra les papiers et jura que c'était tout. Ce fut bien pis à la réclamation des *Œuvres de poésie* : il ne les avait pas, elles étaient dans une grande caisse de voyage, et il ignorait si la caisse était à Hambourg ou à Leipsick. Il savait bien où elle était, mais il voulait dépister les recherches; aussi, dès que Freytag lui eut déclaré que la condition de sa délivrance était la livraison de cette caisse, il se rappela aussitôt qu'elle était à Leipsick, et il donna ordre, sous

(1) *Mémoires, Œuvres de Voltaire,* t. XL, p. 93.

les yeux du résident, de l'envoyer à Francfort. Mais ce ne fut pas sans faire mille instances pour continuer sa route, sans se trouver mal encore, sans crier qu'il était un homme mort. Freytag était fort embarrassé : il se défiait du Conseil de la ville, qui autoriserait difficilement l'arrestation d'un gentilhomme de la chambre; il se défiait des grenadiers de Francfort, qu'il avait songé à lui donner pour gardiens; il n'avait quelque confiance que dans l'hôtelier, dont le frère était au service de Sa Majesté Prussienne, mais c'était peu rassurant : dans cette perplexité, il crut qu'il pourrait faire plus de compte sur la promesse de Voltaire, confirmée par serment, que sur la surveillance des gardes, et il le laissa au Lion-d'or, prisonnier sur parole. Pour l'adoucir et le gagner davantage, il lui donna le meilleur médecin de Francfort, mit à sa disposition sa cave et sa maison tout entière, et, le trouvant passablement calme et consolé, — malgré le refus que son économie lui avait faite d'un courrier pour porter une supplique à Fédersdoff, parce qu'il trouvait que la journée était déjà suffisamment chère à trois louis d'or de frais, — il sortit, emportant papiers cachetés, clef et cordon. La séance avait duré huit heures!

Quoiqu'il eût mené à sa satisfaction ce premier acte du drame, Freytag était toujours inquiet sur le dénouement définitif. Combien devait-il venir de caisses de Leipsick? Les papiers qu'il avait à saisir étaient-ils nombreux ou non? Il l'ignorait. D'ailleurs, parmi ces papiers, comment discernerait-il les plus importants, lui qui ne connaissait même pas l'écriture de Sa Majesté? Et il appelait à son secours un secrétaire du roi. Enfin, les ruses de Voltaire, ses hésitations, ses contradictions, lui donnaient, plus que tout le reste, à penser. Mettons-nous dans la situation de ce pauvre homme, placé entre des ordres si pressants et un tel adversaire, si nous ne voulons pas être trop injustes envers lui.

Voltaire et Freytag ne s'étaient pas quittés sans se faire des promesses écrites. Il y eut entre eux deux billets échangés. Le premier, transcrit plus haut, se trouve reproduit, dans les lettres de Voltaire et de madame Denis, de dix façons différentes,

toutes ridicules, mais dont aucune n'approche du grotesque de la leçon des *Mémoires*. Inutile de dire que l'orthographe de *monsir* et *poëhsie* est prise de la prononciation tudesque, et non de l'écriture de Freytag ; que Freytag n'a pas fait suivre sa signature de la qualification : *résident du roi mon maître*, ni Voltaire mis au bas du billet : *Bon pour l'œuvre de poëhsie du roi votre maître*, apostille qui aurait été mal reçue à Potsdam. Voltaire n'avait alors ni si bonne envie de rire, ni l'humeur si insolente. On peut juger du premier billet par le second, que Varnaghen d'Ense a transcrit littéralement. Freytag avait exigé de Voltaire, comme gage de sa promesse, des papiers précieux, et il en délivra ce récépissé : « J'ai reçu de M. de Voltaire deux paquets d'écritures cachetés de ses armes, et que je lui rendrai après avoir reçu la grande malle de Leipsick ou de Hambourg où se trouve l'*œuvre des poésies* que le roi demande. — Francfort, le 1er juin 1753. — Freytag résident. » Au verso, Voltaire traça ces mots en grosses lettres, formées avec soin, et contrastant avec l'écriture hâtive du résident : *Promesses de M. de Freytag.*

Ces assurances données et reçues, Voltaire resta relativement assez calme, plus calme que Freytag lui-même. Il donna avis de ce contre-temps à madame Denis, qui l'attendait à Strasbourg, et se remit à ses *Annales de l'Empire.*

Mais, deux ou trois jours après, arrive à Francfort le duc de Meiningen, parent de la duchesse de Saxe-Gotha, et il veut sortir pour lui aller présenter ses hommages. Freytag refuse, avec toute la politesse possible, mais il refuse. « Comment! s'écrie alors Voltaire, votre roi me veut arrêter ici, dans une ville impériale! Pourquoi ne l'a-t-il pas fait dans ses Etats? Vous êtes un homme sans miséricorde, vous me donnez la mort, et vous serez tous sûrement dans la disgrâce du roi! » Freytag, voyant qu'il n'a rien gagné par la douceur, répond assez sèchement, et il se demande toujours, le naïf allemand : « Est-ce une comédie? » Mais il est de plus en plus effrayé des bons amis que son prisonnier s'est faits en si peu de jours, et de la protection des magistrats que ces amis lui promettent. D'autre part, convaincu désormais que Voltaire a par devers lui bien

d'autres papiers, que le pauvre résident, trop vaguement renseigné par Fédersdoff, et n'ayant aucuns moyens personnels de se renseigner lui-même, prend pour des papiers d'Etat, intéressant la couronne prussienne, il réclame un ordre ostensible ou une réquisition pour le faire arrêter dans les formes, et reconduire sur le territoire de Frédéric; c'est-à-dire qu'il se croit obligé, pour le service du roi, à violer ses promesses.

Voltaire a vent, sans doute, de ces hésitations, dont Freytag veut sortir par une résolution extrême, car c'est le 5 juin, le jour même où le résident a rédigé son second rapport, qu'il s'adresse à l'ennemi naturel du roi de Prusse, à l'empereur François Ier, à l'époux de Marie-Thérèse. Suivant son usage, il va faire de son cas personnel une affaire d'intérêt général, et il remettrait volontiers le feu à l'Europe pour se venger de Frédéric et recouvrer sa liberté. « C'est moins à l'Empereur, écrit-il à François Ier, qu'au plus honnête homme de l'Europe que j'ose recourir en une circonstance qui l'étonnera peut-être, et qui me fait espérer en secret sa protection. » Et il raconte à sa manière ses engagements avec Frédéric, sa sortie de Prusse et son arrivée à Francfort. « Je n'importunerais pas Sa Sacrée Majesté, continue-t-il, s'il ne s'agissait que de rester prisonnier jusqu'à ce que l'*œuvre de poëshie* fût arrivée à Francfort; mais on me fait craindre que M. Freytag n'ait des desseins plus violents, en croyant faire sa cour à son maître, d'autant plus que cette aventure reste encore dans le plus profond secret. » Il ne fera pas à Frédéric l'injure de le croire l'instigateur d'une action si odieuse « contre un vieillard moribond qui lui avait tout sacrifié, qui ne lui a jamais manqué, qui n'est point son sujet,qui n'est plus son chambellan, et qui est libre; » mais le résident peut se porter à des violences funestes, « dans l'ignorance où il est des sentiments nobles et généreux de son maître. — C'est dans ce cruel état, poursuit-il, qu'un malade mourant se jette aux pieds de Votre Sacrée Majesté, pour la conjurer de daigner ordonner, avec la bonté et le secret qu'une telle situation me force d'implorer, qu'on ne fasse rien contre les lois, à mon égard, dans sa ville impériale de Francfort. Elle

peut ordonner à son ministre en cette ville de me prendre sous sa protection; elle peut me faire recommander à quelque magistrat attaché à son auguste personne. Sa Sacrée Majesté a mille moyens de protéger les lois de l'Empire et de Francfort; et je ne pense pas que nous vivions dans un temps si malheureux, que M. Freytag puisse impunément se rendre maître de la personne et de la vie d'un étranger, dans la ville où Sa Sacrée Majesté a été couronnée. Je voudrais, avant ma mort, pouvoir être assez heureux pour me mettre un moment à ses pieds. Son Altesse royale Madame la duchesse de Lorraine (sœur du Régent), sa mère, m'honorait de ses bontés. Peut-être, d'ailleurs, Sa Sacrée Majesté pousserait l'indulgence jusqu'à n'être pas mécontente, si j'avais l'honneur de me présenter devant elle, et de lui parler. »

Cette dernière phrase mystérieuse a son explication dans une lettre secrète du même jour, adressée au comte de Stadion, conseiller intime de l'Empereur, et alors ministre d'Etat de l'électeur de Mayence, que Voltaire priait de transmettre sa lettre à François Ier : « Votre Excellence, y disait-il, peut assurer l'Empereur, ou Sa Sacrée Majesté l'Impératrice, que, si je pouvais avoir l'honneur de leur parler, je leur dirais des choses qui les concernent;.... et peut-être mon voyage ne serait pas absolument inutile. » Il a beau ajouter qu'il pourrait donner des marques de sa reconnaissance à Leurs Majestés Impériales, « sans blesser aucun de ses devoirs : » il est trop évident, ou qu'il ment pour se donner de l'importance et s'attirer la protection de la cour de Vienne, ou qu'il s'offre à jouer le rôle d'un malhonnête homme en trahissant les secrets de Frédéric. Par là, il légitimait, en quelque sorte, toutes les brutalités dont il avait été déjà l'objet, et toutes celles qui le menaçaient encore.

Il répète ses propositions déloyales dans une autre lettre du 7 juin au même comte de Stadion, et il demande en même temps, pour se sauvegarder contre une violence dont le résident de Mayence est venu le prévenir, une lettre portant en suscription : « A M. de Voltaire, chambellan de Sa Sacrée

Majesté, » et, à l'intérieur, l'ordre de se rendre à Vienne.

Le 9 juin, madame Denis, prévenue par son oncle, arrivait à Francfort. Avant de partir de Strasbourg, elle s'était recommandée à milord Maréchal, dont elle reçut la réponse à Francfort même. Réponse curieuse, qui prouve qu'on connaissait déjà toutes les trahisons passées de Voltaire, et qu'on ne cherchait qu'à se mettre en garde contre ses trahisons futures. Lord Maréchal rappelait à la nièce que son oncle s'était fait partout des affaires ou des ennemis; que tout pays lui était désormais fermé, hors la Chine, dont son âge lui interdisait le voyage et le mandarinat, hors la France, que ses amis lui pourraient rouvrir, s'il était sage; qu'il devait donc s'abstenir de discours et d'épigrammes contre Frédéric, qui, d'un mot dit à la cour de France, lui fermerait tout retour; en un mot, ajoutait le vieux ministre, « empêchez votre oncle de faire des folies, il les fait aussi bien que les vers. »

La lettre de lord Maréchal indiquait une autre condition mise à la liberté de Voltaire : la restitution, non plus seulement des insignes, des manuscrits royaux et de l'*œuvre de poésie*, mais encore de son contrat d'engagement et de pension. Or, Voltaire affirmait qu'il l'avait perdu ou égaré, et il faisait écrire par sa nièce, en date du 11 juin, deux lettres, l'une à lord Maréchal, l'autre à Frédéric lui-même, par lesquelles il s'engageait à le remettre sitôt qu'on viendrait à le retrouver; et, en attendant, il avait dicté, se prétendant trop malade pour écrire lui-même, une déclaration signée de l'oncle et de la nièce, tous les deux inscrits à l'article pension, par laquelle ils renonçaient à tout et annulaient tout contrat (1). Suivant cette déclaration, la pièce réclamée était un petit papier ne contenant que des remercîments de la pension accordée à l'oncle et à la nièce, et de la croix et de la clef de chambellan, au bas duquel le roi avait écrit : « Je signe de grand cœur le marché que j'avais envie de faire il y a plus de quinze ans. »

Les lettres et la déclaration étaient pleines encore de pardons, d'excuses, d'appels à la compassion et à la grandeur

(1) Voir cette déclaration, *Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, p. 356.

d'âme du roi, où n'était pas oubliée l'éternelle mention du bon billet du 23 août 1750.

La caisse attendue arriva à Francfort le 17 juin, et fut portée le jour même chez Freytag. Mais, dans l'intervalle, Freytag avait demandé de nouvelles instructions, et, dans l'absence du roi, Fédersdoff lui avait ordonné de surseoir jusqu'au prochain courrier, c'est-à-dire, vu la lenteur des postes du temps, de garder Voltaire prisonnier sept à huit jours encore. Malgré Schmid lui-même, qui, revenu d'Emden, était d'avis de passer outre, Freytag refuse d'ouvrir la caisse, et déclare que les choses resteront dans l'état où elles sont jusqu'à la première poste. On juge de la fureur de Voltaire, qui se croyait enfin libre de partir après avoir satisfait à tous ses engagements. Pour l'adoucir, l'imbécile Freytag ose bien lui présenter ce retard comme une faveur, suite du rapport avantageux qu'il avait fait sur son compte quelques jours auparavant, et il s'imagine bien « mériter avec tout cela son amitié et sa bienveillance! »

A la lecture de ce billet, qui, venu d'un autre homme que Freytag, aurait ressemblé à une ironie cruelle, nouvel accès de rage, dont madame Denis se fait l'interprète indignée, dans une lettre du 18 juin à l'abbé de Prades.

C'est alors que Voltaire prend le parti de s'évader. Le 20 juin, il laisse en gage, entre les mains de Freytag, les malles, la caisse et la nièce; et, emportant seulement avec lui quelques valises, les manuscrits et l'argent renfermé dans la cassette, il sort de l'auberge, avec Collini, qui l'accompagne, et un domestique chargé des bagages, qui le suit, atteint une voiture de louage préparée d'avance, y monte et s'enfuit comme un coupable. Il était déjà arrivé à la porte de la ville qui conduit au chemin de Mayence et se croyait enfin libre, lorsqu'un espion de Freytag arrête le carrosse. La première pensée de Voltaire, — pensée singulière en pareil cas! — est de tirer quelques papiers d'un portefeuille et de les passer à Collini, qui les cache dans sa culotte : c'était la *Pucelle!*

Cependant Freytag, qu'on vient d'avertir, paraît bientôt dans une voiture escortée de soldats, y fait monter ses prisonniers

reconquis, y monte avec eux, et leur fait traverser ainsi la ville au milieu de la populace attroupée. Il les conduit chez Schmid, son lieutenant, fait barricader l'entrée et y aposte des factionnaires pour contenir la foule. Introduits dans un comptoir, les prisonniers sont bientôt entourés de commis, de valets et de servantes. N'oublions pas madame Schmid, qui passe devant Voltaire d'un air dédaigneux, pour venir écouter de plus près le baron Freytag, racontant, d'un air de matamore, avec quelle adresse et quel courage il était parvenu à ressaisir sa proie. « Ah ! s'écriait-il, j'ai vu enfin à quelles gens nous avions affaire! Les plus terribles bandits n'eussent pas fait de tels mouvements pour échapper à nos mains ! » Il était plus fier de son exploit que « le roi son maître » de la plus belle victoire!

On s'empare des effets et de la cassette, on vide les poches des prisonniers, et on ne laisse même pas à Voltaire sa tabatière, sous prétexte que l'usage est « de s'emparer de tout. » « Comptez cet argent, dit Schmid à ses commis, ce sont des drôles capables de dire qu'il y en avait une fois autant. » Voltaire demande une reconnaissance, on la refuse; Collini, de quel droit on l'arrête, et il est menacé d'être jeté dans un corps de garde. Les yeux de Voltaire étincellent de fureur et interrogent ceux de Collini. Tout à coup, apercevant une porte entr'ouverte, il s'y précipite et sort. Madame Schmid et son escouade se précipitent après lui. « Ne puis-je donc, demande-t-il en se baissant, satisfaire aux besoins de la nature? » Que voulait-il? Offenser la pudeur de madame Schmid? Non, mais plutôt s'évader encore, comme Freytag l'en accusa. Quoiqu'il en soit, on se range en cercle autour de lui, et on attend. Bientôt Collini est appelé à son secours. Collini sort, et le trouve dans un coin, courbé, se mettant les doigts dans la bouche et faisant des efforts pour vomir. « Vous trouvez-vous donc mal? » s'écrie Collini effrayé. Voltaire le regarde avec des yeux d'où sortaient des larmes, et lui dit à voix basse : *Fingo, fingo!* Et Collini se rassure. Toutefois, il feint lui-même de croire à la maladie de son maître, qui voulait par là attendrir ses geôliers, il lui donne le bras et le ramène dans le comptoir.

Quelle grotesque comédie! et comédie qui manque son effet, car Schmid, loin de s'adoucir, sent redoubler sa colère; et, se croyant offensé dans sa personne et celle de sa femme, il crie au grand acteur : « Malheureux! vous serez traité sans pitié et sans ménagement! » Voltaire, hors de lui, s'élance une seconde fois dans la cour; une seconde fois on le ramène.

Altérés par tant de mouvements, le résident et sa suite demandent à boire. Schmid fait apporter du vin, et l'on trinque sur le comptoir à la santé de Son Excellence Monseigneur Freytag. Cependant arrive un nommé Dorn, ci-devant notaire de Francfort, cassé par sentence de la ville, dit toujours Voltaire, et actuellement simple copiste de Freytag. Il avait été envoyé sur une charrette à la poursuite des fugitifs. Apprenant, aux portes de la ville, que Voltaire avait été arrêté, il rebrousse chemin, arrive au comptoir, et s'écrie : « Si je l'avais attrapé en route, je lui aurais brûlé la cervelle! » — Il va sans dire qu'il n'y a pas un mot, dans le rapport de Freytag, de cette scène bachique et sauvage, racontée par le seul Collini.

La scène dura deux mortelles heures; après quoi, il fut question d'emmener les prisonniers. Portefeuilles, cassette, tout est jeté dans une malle, qu'on scelle des armes de Voltaire et du chiffre de Schmid. Le redoutable Dorn prend la tête du convoi, et conduit les prisonniers non pas au Lion-d'Or, dont l'hôtelier, a prétendu Freytag, trouvant Voltaire trop ladre, refusait absolument de le recevoir, mais dans une mauvaise gargotte, à l'enseigne du Bouc,où les attendaient douze soldats commandés par un bas officier. On sépare Voltaire et Collini, et on les enferme chacun dans une chambre, avec trois soldats portant la baïonnette au bout du fusil.

Cependant madame Denis était allée porter ses réclamations au bourgmestre, qui, non-seulement refusa de l'écouter, mais lui ordonna de garder les arrêts dans son auberge du Lion-d'Or. C'est là que Dorn vient la trouver. Il laisse dans l'escalier son inséparable escouade, se présente à la dame, lui dit que son oncle veut la voir, et lui donne le bras pour la conduire. Sur le seuil, se retrouvent les soldats, qui l'entourent et la

mènent à l'auberge du Bouc, où, loin d'être réunie à son oncle, elle est reléguée dans un galetas, avec un petit lit il est vrai, mais aussi avec « quatre soldats, qui, la baïonnette au bout du fusil, lui tiennent lieu de rideaux et de femmes de chambre. » Et, pourtant, ajoute Voltaire, « elle n'avait jamais corrigé les vers du roi de Prusse (1)! »

Dorn s'installa dans la chambre de madame Denis, de son autorité privée, disent Collini et Voltaire; sur la prière de la dame, qui voulait être rassurée par sa présence et lui donna un louis d'or pour sa peine, a prétendu Freytag. Il s'y fit apporter à souper, continuent les victimes transformées en accusateurs; et, sans s'inquiéter des convulsions dans lesquelles une pareille aventure avait jeté la dame, il se mit à manger et à vider bouteille sur bouteille. Voltaire, dans un *journal* des faits adressé au comte de Stadion, et dans une note d'une copie de certaine lettre de sa nièce à Frédéric, a même ajouté une particularité plus odieuse : à savoir que Dorn passa seul la nuit dans la chambre de madame Denis, qu'il osa insulter cette femme, et qu'il ne renonça à une tentative abominable qu'intimidé par ses cris (2); mais nulle mention de ce fait, ni dans Collini, ni dans les *Mémoires*, ni dans le *Commentaire historique*, ni dans la leçon de la lettre de madame Denis citée par Varnhagen, et qui doit être la leçon envoyée au roi, ni dans le duplicata de cette lettre adressé au chevalier de La Touche; calomnie de Voltaire, à n'en pas douter, qui rend suspectes bien des circonstances de son récit et de celui de son secrétaire.

A peine enfermés, et dès le soir de ce 20 juin, l'oncle et la nièce envoient de tous côtés et à toute adresse lettres et mémoires. Pendant que madame Denis rédige, sous la dictée de Voltaire, une note pour madame de Pompadour (3), Voltaire lui-même écrit à la Margrave de Baireuth une lettre pleine de larmes pour provoquer sa pitié, pleine aussi de pardons, de protesta-

(1) *Mémoires*, *Œuvres*, t. XL, pp. 94, 95. — (2) *Œuvres*, t. LVI, pp. 328, 337. — Voltaire parle encore de cette particularité dans une lettre à la Margrave de Baireuth, publiée récemment dans la *Revue Française* (1er novembre 1865). — (3) *Recueil* de 1860, p. 88. — Toutes les pièces citées sans indication spéciale sont dans Beuchot ou dans Varnhagen d'Ense.

tions de respect et de fidélité, pour rendre plus facile et plus efficace l'intervention de cette sœur de Frédéric. « Hélas! disait-il en signant, c'était autrefois *frère* Voltaire! » Wilhelmine intervint, en effet, un peu à contre-cœur, et le 29 juin seulement, après que son frère, comme nous le verrons, avait déjà donné des ordres plus doux. Flatteuse pour la nièce, sa lettre l'était peu pour l'oncle, « le plus indigne, le plus misérable et le plus méprisable des hommes, s'il avait manqué de respect envers Frédéric dans ses écrits ou dans ses paroles. » Mais, — ajoutait Wilhelmine en plaidant les circonstances atténuantes d'une façon qui n'eût guère plu à son client, — « un homme vif et bilieux comme lui entasse sottise sur sottise, lorsqu'il a une fois commencé à en faire. Son âge, ses infirmités et sa réputation, qui est flétrie par cette catastrophe, m'inspirent cependant quelque compassion pour lui. » Elle osait même insinuer la menace : « Un homme réduit au désespoir est capable de tout. » Il est vrai qu'elle s'excusait bien vite de la séduction qu'avait exercée sur elle l'homme d'esprit, et de la pitié que lui inspirait le coupable malheureux, pour qui elle prévoyait la fin obscure du Tasse et de Milton.

Le lendemain, 21, nouveau mémoire, nouvelle lettre de madame Denis, secrétaire de son oncle, adressés cette fois à Frédéric lui-même; nouveau récit des faits exposés, avec plaintes amères sur le traitement infligé à une femme qui n'était pas de la partie, et explication de la fuite de la veille (1).

Même jour, très-humbles requêtes de Voltaire, d'abord à Freytag seul, puis à Freytag et Schmid réunis, pour implorer leur pitié, la délivrance d'une garde nombreuse, la grâce de retourner au Lion-d'Or, où il y a un petit jardin nécessaire à sa santé, où se trouvent ses meubles et ses domestiques; pour s'excuser d'avoir obéi, en fuyant, aux « fausses terreurs qu'on lui avait données; » enfin, pour promettre avec serment que ni sa nièce, ni Collini, ni lui ne sortiront que quand il plaira à Sa Majesté Prussienne : « Pardonnez, je vous prie, disait-il en

(1) *Supplément à la correspondance de Voltaire avec Frédéric II*, publié par M. Foisset, pp. 34-42.

finissant, et ne nous accablez pas. Madame Denis a vomi toute la nuit, elle se meurt. Nous vous demandons la vie. »

Plaintes, serments, abaissements, supplications inutiles! Certes, Voltaire était excusable de laisser échapper quelques cris de fureur. Mais ces cris, rapportés par un laquais, mirent Freytag dans une irritation plus vive. De là, autres excuses, autres promesses de Voltaire et de madame Denis : « J'implore votre justice et votre bonté, et je suis très-malade, » dit la nièce; — « ma nièce est au lit mourante, ajoute l'oncle; au nom de Dieu, ayez pitié de nous, et surtout d'une femme respectable et désespérée! » Et, comme si ce n'était pas assez de tous ces cris suppliants, Voltaire, le même jour, 23 juin, écrit une autre lettre plus étendue à Freytag en faveur de madame Denis, et il profite de l'occasion pour rappeler son obéissance à tous ses engagements, pour réitérer ses explications et ses excuses, pour implorer la clémence du roi et protester qu'il ne lui manquera jamais.

A cette lettre en était jointe une autre pour Frédéric, recommandée à Freytag. Mais, dans leur juste défiance du résident, les deux captifs en envoyaient un duplicata au chevalier de La Touche (1), avec prière de tout rendre ou tout faire rendre en mains propres au roi de Prusse.

Les lettres se suivent avec les jours. Le 25, le 26, lettres de plus en plus vives et pressantes de Voltaire et de sa nièce au roi, envoyées toujours sous le couvert du chevalier de La Touche (2). Madame Denis, dans la crainte que ses lettres précédentes ne fussent pas parvenues, rappelait tous les faits. Le 21, on avait ouvert la caisse et pris l'*œuvre de poésies*. Freytag et Schmid avaient alors signifié aux captifs qu'ils seraient libres à trois conditions : la première, de payer, pour frais d'emprisonnement, 128 écus d'Allemagne et 42 creutzers par jour; la seconde, de signer un écrit, par lequel Voltaire s'engageait à « se taire sur tout ce qui était arrivé, » et avouait que « les billets de Freytag n'étaient que des billets de consolation et d'amitié qui ne tiraient point à conséquence; » la dernière, de rendre ces deux

(1) Foisset, p. 42. — (2) Foisset, pp. 47-52.

billets (1). Ces conditions acceptées, ils étaient restés néanmoins en prison. Le 22, Dorn leur avait fait signer le modèle d'une supplique à Freytag et Schmid, leur promettant qu'ils seraient aussitôt élargis, et, leur signature apposée, on les avait retenus prisonniers. Le 25, Dorn était revenu dire à madame Denis qu'elle était libre de retourner en France, mais seule, et qu'elle ne pouvait rester avec son oncle que prisonnière comme lui. « Pourquoi prisonnière ? » avait-elle demandé.—« Pour avoir excusé votre oncle chez le bourgmestre, » lui avait-il été répondu.

Aux supplications de la nièce, l'oncle unissait les siennes : « Quelle funeste suite de quinze ans de bonté ! Sire, si j'ai fait des fautes, je vous en demande pardon mille fois. J'oublierai à jamais Maupertuis. Mais, au nom de votre humanité, rendez la vie à une femme qui a fait deux cents lieues pour avoir soin d'un malade infortuné; et qu'une mort affreuse, que cette aventure peut lui causer, ne soit pas le prix de sa belle action. Pardonnez-moi, sire, je vous en conjure ! »

N'osant pas trop compter sur la clémence royale, Voltaire, le même jour, 26 juin, implorait de nouveau, par le comte de Stadion, la protection de l'Empereur et de Marie-Thérèse; le 28, il adressait, par le comte d'Argenson, une requête au roi de France (2); puis, doublé de sa nièce, le 29, il revenait à la charge auprès de Frédéric (3).

Une particularité curieuse de ce triste débat, c'est que Frédéric, dès le 16, c'est-à-dire après les premières requêtes, avait ordonné à Freytag de laisser Voltaire poursuivre son voyage, sous la seule condition de s'engager par écrit à lui renvoyer son livre de poésies *fidèlement, in originali*, sans en prendre ou laisser prendre copie. Or, Voltaire avait plus fait déjà qu'il ne lui était demandé, et néanmoins Freytag, qui avait reçu l'ordre royal vers le 23, le retenait toujours prisonnier. C'est que, dans l'intervalle, avait eu lieu la fuite du 20, qui, aux yeux du rési-

(1) Suivant Collini, p. 88, un acte de ces clauses avait été dressé, et Voltaire y avait apposé sa signature, lorsque Schmid, craignant l'usage terrible qu'il en pouvait faire, le déchira en disant : « Ces précautions sont inutiles entre gens comm nous. » —(2) *Œuvres de Voltaire*, t. I, *Pièces justificatives*, p. 406.— (3) Foisset, p. 53.

dent, changeait l'état des choses. Pour nouveau crime, pensait-il, nouveau châtiment. D'ailleurs, cette fuite ne faisait-elle pas supposer quelque complot ignoré du roi, contre lequel il était prudent de se précautionner en retenant le chef dans l'impuissance d'agir? Et, avant de le relâcher, n'était-il pas nécessaire de prendre de nouvelles instructions?

Cette situation se serait prolongée indéfiniment, si Frédéric, harcelé par des plaintes nouvelles, n'eût récrit à Freytag : « J'ai reçu une lettre de la nièce de Voltaire que je n'ai pas trop comprise. Elle se plaint que vous l'avez fait enlever à son auberge, et conduire à pied avec des soldats qui l'escortaient. Je ne vous avais rien ordonné de tout cela. Il ne faut jamais faire plus de bruit qu'une chose ne le mérite. Je voulais que Voltaire vous remît la clef, la croix et le volume de poésies que je lui avais confié. Dès que tout cela a été remis, je ne vois pas de raison qui ait pu vous engager à faire ce coup d'éclat. Rendez-leur donc la liberté dès ma lettre reçue. Je veux que cette affaire en reste là, qu'ils puissent aller où ils voudront, et que je n'en entende plus parler. »

Cette lettre était datée du 26 juin. Le 9 juillet, l'ordre est renouvelé à la suite d'une autre réclamation de Voltaire : « Ne différez point, disait le roi à son ministre, de mettre fin à tout cela, parce que, sans doute, s'il était survenu quelque incident nouveau, vous m'en auriez averti. »

Ces derniers mots eussent rejeté dans ses perplexités premières le pauvre Freytag, qui aurait pu supposer que le roi ignorait encore l'*incident nouveau* du 20; et peut-être eût-il tardé à obéir, si Voltaire, qui avait fait agir en sa faveur les magistrats de Francfort, n'eût été déjà libre. Dès le 26 juin, le conseil de ville avait envoyé son secrétaire à l'auberge du Bouc pour interroger les captifs, et pour savoir si Sa Majesté Prussienne avait donné des ordres de les arrêter. Ils avaient répondu qu'ils n'avaient vu aucun ordre, et qu'il était, de plus, impossible qu'un ordre fût venu de Potsdam du 17 juin, jour de l'arrivée de la caisse, au 20, jour de leur emprisonnement (1). Le secré-

(1) Au chevalier de La Touche, 26 juin; Foisset, p. 52.

taire comprit alors que le bourgmestre avait été trompé, et il lui fit reconnaître son erreur. En conséquence, ce magistrat fit donner à madame Denis et à Collini, qui déjà pouvaient se promener dans la maison, la liberté de sortir; quant à Voltaire, il avait l'auberge pour prison jusqu'à ce qu'on eût reçu de Potsdam des ordres positifs. Craignant de garder trop longtemps les arrêts, Voltaire fit écrire par sa nièce à l'abbé de Prades, et, le 5 juillet, il en reçut une réponse précise qui fut montrée au bourgmestre. Il fut aussitôt remis en pleine liberté, moins par le ministère de Freytag et de Schmid, que par l'intervention de ce magistrat. Il est pourtant juste de dire que ce même jour, 5 juillet, Voltaire, qui n'avait plus rien à craindre de Freytag, lui écrivait : « On lui fait beaucoup de compliments sur son esprit de conciliation, sur sa justice et sur la bonté de son cœur. »

Le lendemain, 6, les prisonniers rentrèrent à l'auberge du Lion-d'Or. Voltaire manda aussitôt un notaire, devant lequel il protesta, avec Collini, contre tant de vexations et d'injustices, et particulièrement contre le vol d'une partie de son argent. « Je perdis, a-t-il dit dans ses *Mémoires* (1), environ la somme que le roi avait dépensée pour me faire venir chez lui, et pour prendre mes leçons. Partant, nous fûmes quittes. » Il a dit avec plus de précision dans son *Journal* (2), qu'on les avait tellement volés et accablés de frais, lui, sa nièce et Collini, qu'ils furent obligés d'emprunter de l'argent pour continuer leur route. On lui avait volé à lui seul « papiers, bagues, un sac de carolins, un sac de louis d'or, et jusqu'à une paire de ciseaux d'or et de boucles de souliers. » Nous ne sommes pas réduits à l'en croire sur parole.

Le 7 juillet au matin, on se disposait à partir, après trente-six jours de captivité, lorsqu'une nouvelle folie de Voltaire faillit tout remettre en question. Collini venait de charger deux pistolets qu'ils avaient ordinairement dans leur voiture. A la vue du sergent Dorn qui passait dans le corridor en attitude d'espionnage, et au souvenir de sa menace de lui brûler la cervelle, Voltaire saisit un pistolet et se précipite sur son geôlier.

(1) *Œuvres*, t. XL, p. 95. — (2) T. LVI, p. 338.

Collini s'écrie et l'arrête; Dorn prend la fuite, et court chez un commissaire, qui dresse procès-verbal de cette tentative, peu sérieuse, croyons-nous, d'assassinat. Selon Voltaire (1), Dorn ne s'était plaint que pour avoir un prétexte de garder l'argent volé qu'il rapportait; le pistolet n'avait ni poudre, ni plomb, ni pierre, comme en avaient déposé sous serment trois témoins, dont deux notaires jurés : mensonges qui ne peuvent prévaloir sur le témoignage si net de Collini.

Heureusement que le secrétaire de la ville intervint encore et arrangea tout. Dans la journée, Voltaire et Collini quittaient Francfort. Madame Denis y resta encore un jour pour quelques arrangements, et, au lieu d'accompagner l'oncle qu'elle était venue chercher et conduire, disait-on, à Plombières, elle partit pour Paris, où elle avait la mission plus pressante de lui préparer les voies.

Ainsi se termina cette aventure de Francfort. Certes, nous ne saurions justifier en tout ce Freytag, qui s'excusait de ses brutalités par cette brutalité nouvelle : « Je croyais l'affaire si grave, j'étais si résolu à me faire restituer tous les manuscrits de Votre Majesté, que, si Voltaire m'eût échappé, et que je

(1) *Journal*, *Œuvres*, t. LVI, p. 338, et lettre au roi de Prusse, chez M. Foisset, p. 57. — Le séjour de Francfort fut signalé par un autre trait de vivacité que nous tenons de Collini, p. 181, et de Voltaire lui-même, *Mémoires*, p. 95. Van Duren, l'imprimeur de l'*Anti-Machiavel*, « fripon de profession, a dit Voltaire, et banqueroutier par habitude, » était alors retiré à Francfort : « On retrouve ses amis dans l'occasion. Il prétendit, continue Voltaire, que Sa Majesté lui redevait une vingtaine de ducats, et que j'en étais responsable. Il compta l'intérêt, et l'intérêt de l'intérêt. » Suivant Collini, c'était un compte de treize ans, sur lequel Voltaire trouva des exemplaires de ses propres œuvres. Quand Van Duren se présente pour se faire payer, Voltaire, qui se promenait avec Collini dans le jardin de l'auberge, court sur lui, plus rapide que l'éclair, lui applique un soufflet, et se retire. Collini essaye de consoler le souffleté, en lui disant qu'au bout du compte, il peut se vanter d'avoir reçu le soufflet d'un grand homme. Van Duren trouve qu'un soufflet, même venant d'un grand homme, ne vaut pas payement, et va se plaindre au bourgmestre *régnant*. « Le bourgmestre, raconte Voltaire, trouva, en qualité de bourgmestre, le compte très-juste, et, en qualité de régnant, il me fit débourser trente ducats, en prit vingt-six pour lui, et en donna quatre au fripon de libraire. » Lorsqu'on songe que ce bourgmestre est celui qui vient de se montrer si bienveillant pour Voltaire, on est porté à croire que ce récit est moins vrai que spirituel, que la réclamation du libraire était fondée, et que le poëte fut condamné justement à payer.

l'eusse atteint, non à la barrière, mais en pleine campagne, et qu'il eût refusé de retourner à Francfort, je n'aurais pas hésité à lui casser la tête d'un coup de pistolet. » Nous ne signerions donc pas le certificat que lui adressa Fédersdorff le 14 juillet : « Vous avez agi en fidèle serviteur du roi, conformément à ses augustes ordres; personne ici, personne dans le monde entier ne sera dupe des mensonges et des calomnies de Voltaire. » Si Freytag pouvait être accusé d'avoir dépassé, dans un excès de son zèle brutalement naïf, les ordres du roi, le roi était bien coupable de les avoir confiés à de tels hommes, et de s'être choisi de pareils instruments.

Et, malgré tout, quelque blâme qu'on soit contraint d'infliger à Frédéric et à ses agents, on ne saurait éprouver pour la victime ni sympathie, ni pitié. Après avoir provoqué, légitimé d'avance le châtiment par ses folies, Voltaire l'a subi avec si peu de dignité, avec un tel oubli de son rang, de sa noblesse dans l'ordre des esprits, de ses soixante ans, qu'on ne peut s'empêcher de rire quand on voit ce *Pulcinello* si bien frotté par les diables de Francfort.

III

NÉGOCIATIONS DE VOLTAIRE POUR RENTRER DANS SES FONDS ET DANS LA FAVEUR ROYALE

Voltaire était libre, et il ne lui restait plus qu'un compte à régler, compte d'argent, compte de vengeance.

Le jour même de son départ, il priait Frédéric d'ordonner qu'on lui rendît ses effets, son argent, et de lui permettre de s'adresser aux justices ordinaires (1). Tout le mois de juillet, il fatigua le roi de ses réclamations, et le 31 le roi écrivit à Freytag : « J'ai encore reçu une lettre de Voltaire, dans laquelle il me demande qu'on lui fasse rendre les effets qu'on lui retint lorsqu'on l'arrêta. Je vous ai déjà donné mes ordres là-

(1) Dans M. Foisset, p. 57.

dessus. Ne manquez pas, dès ma lettre reçue, de le satisfaire là-dessus; et, quant aux frais, qu'il ne veut peut-être pas payer, il n'est pas nécessaire pour cela de lui retenir le tout : ne gardez que ce qu'il faudra pour les payer, et rendez-lui le reste. »

Rien n'était fait encore le 4 août, jour où Voltaire s'en plaignait au landgrave de Hesse-Cassel; ni même le 5, date d'une lettre à un ministre de Berlin, toujours pour réclamer ses effets « dissipés comme dans un pillage, » les frais extorqués à madame Denis, et l'argent « volé dans les poches de Collini et dans les siennes, dont le compte était entre les mains des magistrats de Francfort. » Freytag répondit, le 7 août, que les effets étaient sans valeur; que les ballots avaient été rendus sans être ouverts; que l'argent était en dépôt chez Schmid; qu'on avait voulu le rendre à Voltaire, qui, au lieu de le recevoir, avait menacé du pistolet; que la somme déposée montait à peine à cinq cent vingt écus, dont la plus grande partie était absorbée par les frais, et encore s'était-on relâché de vingt florins. Le 18 août, Fédersdorff envoya de Berlin l'ordre de rendre cette somme, les frais prélevés, contre un reçu; ordre qui fut sans doute exécuté, puisque là s'arrêtent les pièces officielles publiées par Varnhagen d'Ense.

Mais Voltaire ne mit pas de terme à ses plaintes et à ses réclamations pécuniaires, et, toute sa vie, il nourrit le dessein de se venger. Sa correspondance avec Collini, de 1757 à 1762, en garde la trace encore toute vive. Si d'abord, et sous la première impression de son ressentiment, il parut s'abstenir, c'est que la duchesse de Saxe-Gotha s'était entremise pour le réconcilier avec Frédéric, et qu'il avait eu assez peu de dignité pour se prêter à ce projet de paix. Dès le 22 septembre 1753, il avait adressé à la duchesse une lettre ostensible pour rentrer dans « les bonnes grâces du roi de Prusse. » Le comte de Gotter, grand maréchal de la maison du roi, avait accepté l'office de négociateur. Voltaire implorait encore l'intervention de Wilhelmine, margrave de Baireuth, sœur chérie du roi.

En septembre, il l'informa du projet de la duchesse de Saxe-

Gotha, et, dans une longue lettre, où il faisait amende honorable de ses torts envers le roi de Prusse, il la suppliait d'intercéder auprès de son frère : « Il s'agit, madame, de signaler la grandeur de votre âme et de toucher la sienne (1). » Mais la margrave, quoique gagnée à Voltaire, n'osait trop intervenir auprès du roi, qui lui avait écrit, le 12 avril précédent : « Quant à vous, ma chère sœur, je vous conseille de ne lui point écrire de votre main, j'y ai été attrapé. » Voltaire, repoussé de ce côté, revint à la duchesse de Saxe-Gotha, et lui indiqua la voie pour arriver au cœur d'un monarque « sensible à la gloire ; » à défaut de faveur, il voulait au moins « adoucir un homme puissant et dangereux. » Il sentait bien l'ignominie de ce rôle de battu demandant grâce au battant ; il redoutait les plaisanteries qu'on en ferait à Paris. « On me lapiderait en France, écrivait-il, si je retournais à sa cour. Je ne le pourrais avec bienséance, ajoutait-il aussitôt, qu'en cas qu'il fît une satisfaction éclatante à ma nièce, qu'il punît Freytag et Schmid, et qu'il me rappelât avec distinction, seulement pour venir passer quinze jours avec lui (2). » Mais il se désolait à la pensée que ni le rang, ni le caractère de Frédéric ne lui permettraient de descendre à une telle réparation. En désespoir de cause, il écrivit au comte de Gotter, il écrivit même « à son infidèle (3) : » démarches, humiliations perdues ! Nous pouvons juger des réponses de Frédéric par cette lettre à Darget : « Croiriez-vous bien que Voltaire, après tous les tours qu'il m'a joués, a fait des démarches pour revenir ? Mais le ciel m'en préserve ! il n'est bon qu'à lire, et dangereux à fréquenter (4). »

Voltaire voulut espérer encore. Retiré à Colmar, cette porte de la France qu'on tenait fermée devant lui, ne sachant où aller, il regrettait Berlin, seul refuge qui restât à cet esprit cosmopolite et proscrit, révolté et rampant. Il avait traversé plusieurs

(1) Lettres inédites, *Revue française*, 1er novembre 1865. — (2) A la duchesse de Saxe-Gotha, 27 septembre 1753. — (3) A la duchesse de Saxe-Gotha, 21 novembre 1753. — (4) Le 20 novembre 1753, d'Argens écrivait à Dalembert : « Voltaire a fait plusieurs tentatives pour retourner ici, mais le roi n'a pas voulu entendre parler de lui : il avait employé, pour faire sa paix, la Margrave de Baireuth et la duchesse de Saxe-Gotha. »

petites cours d'Allemagne; partout on l'avait reçu en prince, nulle part on n'avait fait le moindre effort pour le fixer. A en croire La Beaumelle, au début de sa *Réponse*, il avait offert d'établir son séjour et les arts de la Seine à Hanovre, au prix modique de mille livres sterling, et il avait été rebuté. Suivant une lettre plus sûre adressée de Gotha à Formey (1), il avait insinué qu'il ne serait pas fâché d'être attaché à cette cour par quelque pension, et sa proposition n'avait excité qu'un embarras dont on sortit par quelque présent. Repoussé de toutes parts, il se retourna du côté de Frédéric. Par l'entremise d'un anonyme, probablement du comte de Gotter, il rappela au roi ses anciennes bontés et en sollicita le retour. C'était une chose si flatteuse pour lui d'être le témoin assidu et officiel du travail d'un prince qui, né à trois cents lieues de Paris, écrivait mieux qu'aucun académicien, qu'assurément il n'avait pu chercher à s'en priver. Aussi n'avait-il d'autre ambition que de vivre auprès de sa personne (2).

Ayant échoué dans ce nouvel assaut livré au cœur de Frédéric, il repoussa l'idée qu'il eût fait quelque proposition de paix. « Je ne sais pas quelle est la paix dont vous me parlez, écrivit-il. Ni mon cœur, ni ma bouche ne feront de paix avec un homme qui m'avait trompé, et qui payait par une ingrate jalousie les soins que j'avais pris de l'enseigner, et les sacrifices que je lui avais faits (3). »

Trois jours après, il faisait tenir à Frédéric, par les mains du marquis d'Argens, un mémoire justificatif de sa conduite : « Sérieusement, frère, disait-il à d'Argens, il me doit quelque justice et quelque compassion (4). »

Au mémoire, Frédéric daigna répondre par une lettre flat-

(1) *Souvenirs d'un citoyen*, t. II, p. 235. — (2) A M***, 21 décembre 1753. — (3) A Formont, 29 février 1754. — (4) A d'Argens, 3 mars 1754. — Voir le *Mémoire*, avec la lettre d'envoi d'un duplicata au chevalier de La Touche, dans la publication de M. Foisset, pp. 61, 63. — En janvier, il avait déjà fait tenir ses *Annales de l'Empire*, par les mains de Vilhelmine, « à celui qui avait toujours été l'objet de ses pensées et de ses écrits. » Mais le roi répondit à sa sœur, le 10 mars : « J'ai été fort surpris de recevoir le livre de Voltaire, avec une grande lettre de sa part; j'y ferai répondre par l'abbé (de Prades), de sorte que je ne me commettrai pas. »

teuse, dont Voltaire se vanta à tous ses correspondants, mais où manquait la flatterie convoitée, c'est-à-dire un rappel à Potsdam. Aussi Voltaire trouvait-il que « ces éloges flatteurs ne flattaient point, » sans parler de lettres bien différentes, écrites en même temps à d'autres, et où le prince n'épargnait pas « les choses piquantes sur son compte (1). »

Quelques mois après, une visite de la margrave de Baireuth lui parut annoncer un retour de fortune. Cette sœur de Frédéric, toujours séduite par l'esprit et les impiétés de Voltaire, et par le titre de *grand homme* qu'il ne manquait jamais de donner en sa présence au frère qu'elle adorait comme son unique Dieu, était pour lui, en effet, l'avocate et la patronne dont il pouvait le plus espérer. Atteinte déjà du mal dont elle devait mourir cinq ans plus tard, la margrave, que ses médecins envoyaient passer l'hiver en Languedoc, traversa Colmar, et, le 23 octobre 1754, elle fit inviter Voltaire à souper avec elle à l'auberge de la Montagne-Noire. Voltaire s'y rendit avec sa nièce, que la margrave demandait à voir. La sœur fit ce que le frère se refusa toujours à faire, et elle excusa comme elle put, par paroles et par présents, l'aventure de Francfort. Elle offrit même à Voltaire de l'emmener à Avignon, en terre papale, où elle devait s'arrêter quelques mois; mais Voltaire ne s'était pas encore condamné à sortir de France, et ce n'est que deux mois plus tard qu'il s'y résigna, et qu'il put faire une seconde fois sa cour à la margrave dans une auberge de Lyon (2).

Dans ces deux entrevues, il fut beaucoup parlé, entre la margrave et le poëte, d'une réconciliation avec Frédéric et d'un retour à Berlin; et d'Avignon, la margrave en écrivit encore au poëte, soit à Prangins, soit aux Délices. Mais si la sœur donnait des assurances, le frère se taisait; et Voltaire refusa de s'exposer une seconde fois « aux caprices cruels » qui l'attendaient peut-être sur les bords de la Sprée (3).

(1) A d'Argental, 16 avril; à la duchesse de Saxe-Gotha, 3 avril et 3 mai 1754. — (2) A Moncrif (*Recueil* de 1856), 24 octobre; à la duchesse de Saxe-Gotha (*Recueil* de 1860), 24 octobre et 16 décembre 1754. — (3) A la duchesse de Saxe Gotha, 29 janvier et 25 mars 1755.

Frédéric méprisait l'homme, mais il estimait toujours le poëte, et c'est au poëte qu'il adressa, vers la fin de 1755, une *ode sur la mort*, signée de *main de maître*, où il l'appelait

> Soutien du goût, des arts, de l'éloquence,
> Fils d'Apollon, Homère de la France (1).

C'etait le premier pas d'un rapprochement au moins poétique. Bientôt le prince en fit un second, plus avancé. Il mit en opéra sa tragédie de *Mérope*, lui envoya cette œuvre lyrique, et la fit représenter le 27 mars 1756 sur son théâtre de Potsdam. A en croire Voltaire, il ne tenait qu'à lui d'aller à Berlin entendre sa tragédie en musique italienne. Mais aucun de ses correspondants ne crut à cette invitation, et moins que tous les autres ceux d'entre eux à qui il avait jeté des échantillons de l'œuvre royale comme une proie à leurs railleries. Thierot, le trompette, avait reçu mission de réciter partout ces mauvais vers en leur donnant un accent ridicule. A la galanterie de Frédéric il répondait donc par une vengeance, et à cette vengeance il associait madame de Pompadour, raillée par le poëte roi; ainsi il témoignait son attachement et sa reconnaissance à la courtisane, « espérant qu'elle serait longtemps en état de faire du bien (2). »

Cet opéra de *Mérope* fut pourtant le lien de raccommodement entre Cynéas et Pyrrhus. Pyrrhus-Frédéric se remit à écrire à Cynéas-Voltaire, et le commerce de prose et de vers se rétablit, tantôt rare, tantôt presque quotidien, « entre le héros-poëte-philosophe-guerrier-malin-singulier-brillant-fier-modeste, etc., et le Suisse Cynéas, retiré du monde. » Le Suisse Cynéas se serait même montré aussi désintéressé que le Cynéas épirote envers le Pyrrhus prussien, et il aurait refusé clef et pensions, biens et dignités, que Pyrrhus lui proposait, à la condition de retourner en jouir sur les bords de la Sprée. Mais nous ne le savons que par le Suisse Cynéas, sujet à mentir par amour-propre ou par

(1) A d'Argental, 8 novembre; à la duchesse de Saxe-Gotha, 11 novembre 1755 (*Recueil* de 1860). — (2) A la duchesse de Saxe-Gotha, 1er janvier, 10 février et 5 mars; à d'Argental, février et 26 mars; à Richelieu, 7 février; à Dalembert, 10 février 1756.

intérêt, et le motif d'intérêt n'est pas difficile à deviner, lorsqu'on l'entend dire à Richelieu, à qui il vient de raconter son noble refus : « Le roi ne s'en soucie guère; mais je voudrais qu'il pût en être informé (1). » Évidemment, aux faveurs du Pyrrhus de Potsdam, le Suisse Cynéas eût préféré les bonnes grâces du Pyrrhus de Versailles. D'ailleurs, nous l'entendrons bientôt redemander ces mêmes faveurs, qu'il prétendait qu'on lui avait proposées, et on les lui refusera : preuve qu'il intervertissait les rôles, suivant sa coutume, que la proposition partît de lui et que le refus vînt toujours du roi de Prusse.

Louis XV n'ayant pas prêté, plus queFrédéric, l'oreille à ses insinuations, il avisa d'autres princes, car il voulait toujours, disait-il, avoir trois ou quatre rois à son service. Marie-Thérèse ayant livré ses écoles au jansénisme hollandais, il fit une Épître sur l'inauguration de l'université de Vienne, et l'impératrice-reine lui « fit dire des choses très-obligeantes (2). » Déjà il s'était mis en relation avec la cour de Vienne lors de son emprisonnement à Francfort, et avait promis de l'aider contre Frédéric. La guerre de Sept Ans, qui éclata alors, lui fournit l'occasion de tenir sa promesse.

IV

DIPLOMATIE DE VOLTAIRE PENDANT LA GUERRE DE SEPT ANS — IL POUSSE A LA GUERRE

Pendant cette longue guerre, nous allons le voir jouer tour à tour, quelquefois simultanément, un double et triple jeu : le jeu de Frédéric, le jeu d'Élisabeth de Russie, le jeu de Marie-Thérèse et de la cour de France; ou plutôt, il n'en jouera qu'un seul, toujours le même, son jeu à lui, habilement dissimulé sous les voiles de l'humanité et du patriotisme. Tantôt il travaillera à l'anéantissement de Frédéric, mais dans l'humiliation

(1) *Mémoires, Œuvres de Voltaire*, t. XL, p. 99; à la duchesse de Saxe-Gotha, 10 juin; à Tronchin, 24 juillet (*Recueil* de 1856); à Richelieu, 6 octobre 1756; à Darget, 8 janvier 1758. — (2) A Thieriot, 9 août 1756 (*Recueil* de 1856); — voir l'*Epître*, *Œuvres*. t. XIII, p. 217.

de *Luc* (1), il ne cherchera qu'une vengeance de l'aventure de Francfort, et, pendant que les armées se disputeront des provinces, l'argent volé par Freytag sera pour lui l'unique enjeu de la guerre; tantôt il passera du côté de Frédéric et le félicitera de ses triomphes, mais seulement pour arracher au monarque victorieux, comme sa part du butin, la restitution des honneurs qu'il a perdus. Souvent il se jettera en négociateur entre les parties belligérantes, mais ce sera encore pour goûter le plaisir d'amener Frédéric à merci et à composition; ce sera surtout pour attirer sur lui-même, par un patriotisme prétendu, les regards favorables de la cour de Versailles, pour ressaisir et garder, avec tous les honneurs et tous les avantages qu'il en attend, le titre et la fonction de diplomate officiel, objet perpétuel de son ambition. S'il aspire quelquefois à la paix, c'est moins par humanité que par intérêt personnel; c'est que la guerre le ruine, soit en détruisant les vaisseaux de la compagnie des Indes dont il est un riche actionnaire, soit en réduisant de moitié la valeur de ses titres sur le trésor royal, soit enfin en suspendant le payement de ses pensions, qui lui sont retenues pendant ces sept années (2). Et tout cela, ce n'est pas nous qui le disons, c'est lui qui nous le dira lui-même, et avec une impudeur, une persévérance qui mettront à nu l'égoïsme de ses pensées et de sa conduite.

La guerre avait commencé sur mer, où les Anglais captureraient nos vaisseaux avant de nous enlever le Canada et les Indes, et c'est sur mer qu'elle était particulièrement désavantageuse à Voltaire (3). Aussi fit-il des vœux pour le triomphe de

(1) Ainsi Voltaire appelle souvent Frédéric, soit parce que ce prince l'avait mordu comme un singe du même nom, soit plutôt par un anagramme rappelant les goûts du chef des Potsdamites. — (2) Il perdit beaucoup à la guerre, ce qui ne l'empêcha pas de hasarder 80,000 livres au jeu nouveau que le roi jouait avec ses sujets par l'établissement des tontines ou loteries (à Tronchin de Lyon, 13 avril 1757; *Recueil* de 1860). — C'était son habitude de profiter des malheurs publics pour accroître sa fortune, et il en donne la théorie dans ses *Mémoires* (*Œuvres*, t. XL, p. 99) : « Il faut être attentif à toutes les opérations que le ministère, toujours obéré et toujours inconstant, fait dans les finances de l'État. Il y en a toujours quelqu'une dont un particulier peut profiter. » — (3) « On me mande que nos affaires de Cadix sont désespérées (à d'Argental, 1er avril 1756). »

nos armes maritimes, d'autant plus que son *héros*, le duc de Richelieu, était chargé de l'expédition de Minorque. D'ailleurs, il était intéressé dans un vaisseau considérable que le gouvernement Espagnol envoyait contre les Jésuites du Paraguay. Ce vaisseau s'appelait *le Pascal*, et il trouvait doublement plaisant de faire la guerre aux Jésuites de sa terre hérétique, et de la faire sous le nom de leur grand ennemi (1). Ajoutons qu'il joua un noble rôle, en travaillant, avec le maréchal, à sauver la vie à l'amiral Byng; et s'il n'arracha pas le malheureux vaincu de la Galissonnière à un supplice renouvelé des Carthaginois, il eut l'honneur de l'avoir généreusement entrepris (2).

Cependant Frédéric, dès le commencement de 1756, avait traité avec le roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, et c'était une obligation pour les puissances menacées ou ambitieuses, ou de désarmer le roi de Prusse, ou de se faire des alliances. La France paraît avoir songé d'abord à celle de Frédéric, malgré les infidélités qu'il lui avait faites pendant la guerre de la succession d'Autriche, et c'est encore sur Voltaire, le négociateur de 1743, qu'on jeta les yeux en 1756, pour ramener son *Salomon du Nord* à des sentiments dignes du titre qu'il lui avait donné. En mai 1756, nous le trouvons à Soleure, où il était allé voir Chavigny, notre ambassadeur en Suisse. Chavigny lui proposa, dit-on, de retourner à Potsdam, chargé d'une négociation secrète auprès de Frédéric. Il refusa, prétend-il (3); mais peut-être était-ce déjà trop tard pour négocier avec Frédéric, pendant qu'on signait à Versailles un traité avec Marie-Thérèse.

C'était le renversement des alliances et du système de Richelieu. Vengeance contre la Prusse, a-t-on dit, et de la courtisane que Frédéric avait appelée *Cotillon Ier*, et du poëte dont le même prince avait écrit :

Evitez de Bernis la stérile abondance (4).

(1) A d'Argental, 8 janvier; à madame de Lutzelbourg, 12 avril; à Richelieu, 16 avril 1756. — (2) A Richelieu, 20 décembre 1756, et 13 et 19 février 1757; à d'Argental, 12 septembre 1757; à Schomberg, 31 octobre 1769. — (3) A Collini, 18 mai; à Thieriot, 4 juin; au prince de Wurtemberg, 14 juin 1756. — (4) Voltaire, *Mémoires*, *Œuvres*, t. XL, p. 101.

Que madame de Pompadour ait été irritée des sarcasmes de Frédéric, et gagnée, au contraire, par les caresses de Marie-Thérèse, qui s'abaissa jusqu'à se dire « sa bien bonne amie, » rien de plus certain; mais Bernis, qui tenait d'abord pour le système de Richelieu, demeura étranger à ces petites passions, et il n'eut que le tort de se prêter à des vues qu'il condamnait, et dont il sentait l'imprudence. Il avait été le négociateur du traité avec l'Autriche, signé en mai 1756; il entra au conseil, à titre de ministre d'État, en janvier 1757, et fut nommé secrétaire d'État aux affaires étrangères en juin de la même année. Notons bien ces dates, qui nous aideront à expliquer la conduite de Voltaire. Lié de tout temps avec la maîtresse royale, dont il attendait son retour, et avec l'abbé de Bernis, qui pouvait le puissamment appuyer auprès de leur commune protectrice, il devait se porter de préférence du côté de la courtisane et du ministre, vers lequel l'inclinaient encore ses relations récentes avec la cour de Vienne et sa rancune contre le roi de Prusse. D'autre part, Élisabeth de Russie, fille de Pierre I[er], avec laquelle il avait été en « flagorneries » dès 1745, et qui venait de lui faire de nouvelles avances en l'invitant à écrire la vie de son père, piquée, elle aussi, des épigrammes de Potsdam, entrait avec la Suède, gouvernée pourtant par Ulrique, sœur de Frédéric, et avec l'électeur de Saxe, roi de Pologne, dans la coalition de l'Europe entière, moins l'Angleterre, contre le roi de Prusse, et y entraînait encore son historiographe. Ou plutôt, à cette date, Voltaire était moins entraîné qu'il n'entraînait lui-même : du moins, les modernes biographes allemands de Frédéric l'ont accusé, et non sans raisons, d'avoir armé Élisabeth et tous les autres contre son ancien protecteur, qui, devenu son ennemi, le devenait, suivant sa disposition à faire entrer le genre humain dans ses querelles, du monde tout entier.

Toujours est-il que nous le voyons d'abord tout à la guerre. Il se réjouit de l'alliance entre Louis XV et Marie-Thérèse, entre le *Bien-Aimé* et la *Bien-Aimée,* et sa joie n'est tempérée que par la crainte des 150,000 hommes qu'a toujours Frédé-

ric (1). « Priez pour notre Marie-Thérèse, » crie-t-il quand il apprend que Frédéric a envahi la Saxe sans déclaration de guerre. « Ne seriez-vous pas bien aise, ajoute-t-il, de voir deux femmes, deux impératrices (Élisabeth et Marie-Thérèse), peloter un peu notre grand roi de Prusse, notre *Salomon du Nord* (2)? » Mais il ne s'oublie pas lui-même, et, rapetissant la grande querelle aux minces proportions de sa querelle privée, il ne voit dans les Français qui vont envahir l'Allemagne que des vengeurs de son aventure de Francfort : « Je me soucie peu que la scène soit bien ensanglantée, pourvu que le bon M. Freytag soit pendu (3). » Et alors il excite, toujours dans son intérêt privé, toutes les passions politiques et toutes les rancunes de femme : Frédéric n'a jamais été attaché à la France; madame de Pompadour n'a pas sujet de se louer de lui, tandis que Marie-Thérèse parle d'elle avec beaucoup d'éloges. C'est à Richelieu qu'il écrit ainsi (10 octobre 1756), et il se glisse dans une sorte de post-scriptum, qui, comme il arrive presque toujours, était l'essentiel de la lettre : « Si j'osais un moment parler de moi, je vous dirais que je n'ai jamais conçu comment *on* (le roi et la maîtresse) avait de l'humeur contre moi de mes coquetteries avec le roi de Prusse... Si on savait que, cette année, on m'a offert carte blanche, on avouerait que je suis un philosophe guéri de ma passion. J'ai, je vous l'avoue, la petite vanité de désirer que deux personnes le sachent, et... le sachent par vous. Qui connaît mieux que vous le temps et la manière de placer les choses? » En attendant ce moment favorable, il proteste de son attachement pour Marie-Thérèse et de sa haine contre Frédéric. Il propose à Richelieu son char armé de faux, « sa petite drôlerie, » avec laquelle il espère qu'on tuerait force Prussiens. Il ne s'illusionne pas, toutefois, sur les ressources de son *diable de Salomon*, qu'il prévoit devoir l'emporter tôt ou tard. Mais, dit-il, « s'il est toujours heureux et plein de gloire, je serai justifié de mon ancien goût pour lui; s'il est battu, je serai vengé (4). » Ainsi, il trouvera toujours son compte.

(1) A madame de Lutzelbourg, 2 juillet 1756. — (2) A la même, 13 et 23 aoû 1756. — (3) A d'Argental, 13 septembre 1756. — (4) A madame de Lutzelbourg 25 octobre, à Richelieu et à d'Argental, 1er novembre 1756.

Il ne le trouvait pas à la cour de Versailles. Richelieu et d'Argental lui avaient écrit que leurs efforts communs pour le ramener à Paris avaient échoué. Pour essayer encore de vaincre tant de résistances, il continua de faire des vœux pour Marie-Thérèse, et il s'associa aux mauvais poëtes qui chansonnaient *Salomon-Mandrin*, par des vers où il flétrissait l'envahisseur de la Saxe (1). Mais ignorant toujours de quel côté se déterminerait la fortune, et s'il n'aurait pas encore besoin de Frédéric, il fit courir les vers et en nia la paternité : « C'est, déclarait-il, le comble de la lâcheté d'écrire contre un prince à qui on a appartenu (2). » Dans son système de bascule, toujours dirigé par son égoïsme, il inclinait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, suivant les événements. Il insultait Frédéric, et bafouait l'insulteur; il écrivait contre Salomon-Mandrin à Versailles, et il entretenait de bons rapports avec lui à Potsdam ou à Dresde; il le faisait maudire, et il lui arrachait des lettres tendres, pleines de bonté, dont il se vantait partout. Il ne se montrait pas moins fier d'une invitation de la czarine de se rendre à Saint-Pétersbourg (3). Mais ce n'était pas à Saint-Pétersbourg qu'il aurait voulu aller, c'était à Versailles, et il espérait que tant d'invitations et de caresses royales arracheraient enfin un consentement à Louis XV.

Séduit par la lettre de Frédéric, le voilà revenu à sa vieille admiration: « Madame, Madame, écrit-il à la Margrave de Baireuth, le roi de Prusse est un grand homme! » Aussi ne veut-il plus être soupçonné même d'être l'auteur des vers qu'il a lancés contre lui : « Il m'a rendu toutes ses bontés; il sait combien je le respecte; et il a trop de goût pour m'imputer ces sottises (4). » Et, dès lors, croyant s'être mis en règle avec tout le

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XIV, p. 423. — A madame de Lutzelbourg, 9 et 23 novembre 1756. — (2) A Thieriot, 28 novembre 1756; même jour, à d'Argental. — (3) A Richelieu, 4 février; à Tronchin de Lyon, 5 et 6 février (*Recueil* de 1856); à d'Argental, 6 février; à madame de Lutzelbourg, 8 février; à la duchesse de Saxe-Gotha, 8 février; à Cideville, 9 février 1757. — En janvier 1757, il écrivait à la Margrave de Baireuth : « Je prendrais la liberté de le supplier (Frédéric) de m'envoyer des graines de ses melons, et je demanderais la protection de Votre Altesse Royale, s'il était à Berlin. » — (4) A la duchesse de Saxe-Gotha, 8 février et 21 avril 1757 (*Recueil* de 1860).

monde, il s'enferme dans son bien-être, et chante, quelles que soient les péripéties de la guerre, ce refrain épicurien de toutes ses correspondances : « Que faire à tout cela? Cultiver son champ et sa vigne, se promener sous les berceaux qu'on a plantés, être bien logé, bien meublé, bien voituré, faire très-bonne chère, lire de bons livres, vivre avec d'honnêtes gens au jour la journée, ne penser ni à la mort, ni aux méchancetés des vivants. Les fous servent les rois, et les sages jouissent d'un repos précieux (1). »

Mais il ne s'endormait pas dans les délices de Capoue, et il surveillait tous les événements pour en tirer le meilleur avantage. Le 18 juin, Frédéric perd contre Daun la bataille de Kollin, et il tressaille à cette bonne nouvelle qui lui donne l'espoir de faire rendre gorge à Freytag et à Schmid (2). « Si vous passiez par Francfort, écrit-il le 19 juillet à son *héros*, madame Denis vous supplierait très-instamment d'avoir la bonté de lui envoyer les quatre oreilles de deux coquins. » Il triomphe plus que le vainqueur de Frédéric; et, apprenant que les Russes marchent sur Berlin : « L'ennemi public sera pris de tous côtés, s'écrie-t-il; vive Marie-Thérèse (3)! » Mais comme il faut prévoir un retour de fortune et tout ménager, il adresse en même temps à Frédéric un compliment de condoléance sur la mort de sa mère (4).

V

NÉGOCIATION PACIFIQUE AVEC LA MARGRAVE DE BAIREUTH

Frédéric se croyait perdu, et il songeait lui-même à mourir. C'est alors que sa sœur chérie, la margrave de Baireuth, se jeta à travers les belligérants et voulut y entraîner Voltaire, pour obtenir un traité de paix et sauver le vaincu de Kollin. Quelques jours auparavant, elle s'était mise à la tête d'une autre négo-

(1) A madame de Lutzelbourg, 4 juin 1757.— (2) A Collini, 29 juillet 1757. — (3) A madame de Lutzelbourg, 6 août 1757. — (4) A Dalembert, 23 juillet 1757.

ciation portée aux pieds de madame de Pompadour; et, le 7 juillet, son frère l'avait autorisée à offrir à la courtisane, pour prix de la paix, jusqu'à 500,000 écus, en ajoutant qu'il était disposé à aller beaucoup au-delà. Cette négociation ayant échoué, *sœur Wilhelmine, sœur Guillemette,* — comme la margrave s'appelait, avec son esprit prussien, aussi malheureux, dans sa lutte avec l'esprit français de son correspondant, que Frédéric dans sa lutte contre Daun, — s'adressa à *frère Voltaire*, vers le mois d'août, pour lui proposer le rôle de pacificateur, et Voltaire se hâta d'accepter. Il écrivit à la margrave et au roi, avec des transports bien joués de dévouement, et la margrave l'en remerciait le 19 : « Je ne saurais vous témoigner combien je suis sensible à votre procédé; le roi l'est autant que moi. » Et elle lui envoyait un billet de Frédéric, où le roi lui disait : « J'ai appris que vous vous étiez intéressé à mes succès et à mes malheurs... Il ne me reste plus qu'à vendre cher ma vie. »

Voltaire triomphait. Frédéric lui rendait, en quelque sorte, les armes plus qu'à son vainqueur autrichien. « Qui eût dit, s'écriait-il dans sa joie de voir Frédéric humilié devant lui, qu'un jour je prendrais la liberté de le consoler?... Je ne hais pas ces petites révolutions; elles amusent et elles exercent (1). » Il s'amusait et s'exerçait : il s'amusait dans sa vengeance satisfaite; il reprenait l'exercice de ce rôle diplomatique, rêve et mirage de toute sa vie.

Il s'agissait, cette fois, de sauver Frédéric en détachant la France de la coalition, et de détacher la France en lui persuadant qu'il n'était pas de son intérêt de rendre aux successeurs de Charles-Quint leur ancienne suprématie en Europe, et de rompre l'équilibre européen par la destruction de la Prusse. Très-lié avec les Tronchin de Genève, Voltaire eut la pensée de se servir de Tronchin de Lyon, leur parent et son banquier, comme d'intermédiaire entre lui et le cardinal-archevêque de Tencin, oncle de son ami d'Argental, qui, à son tour, ferait l'office de médiateur entre la margrave et la cour de Versailles.

(1) A la duchesse de Saxe-Gotha, 22 septembre (*Recueil* de 1860); à Tronchin de Lyon, 2 septembre 1757 (*Recueil* de 1856).

Pendant son séjour à Lyon, en 1754, la Margrave avait beaucoup vu le cardinal et conféré souvent avec lui, si bien qu'on avait dit à Berlin qu'elle se faisait endoctriner dans la foi catholique. Pour Voltaire, il pardonnait à Tencin, dans l'intérêt plus haut de sa diplomatie, le mauvais accueil qui lui avait été fait, en 1754, lors de son passage à Lyon. Tencin, autrefois du conseil, était au courant des affaires, et, quoique écarté de la politique officielle, il avait une correspondance particulière avec Louis XV, des intelligences à Versailles et l'espoir d'y rentrer.

Le 27 septembre 1757 (1), Voltaire écrit donc à Tronchin pour le prier de demander « à l'homme qui est au fait, à l'homme instruit, » si réellement on est dans l'intention, à Versailles, d'abandonner le roi de Prusse à sa destinée, et de rompre une balance longtemps jugée nécessaire. Tronchin répondit, au nom du cardinal, par un conseil à la margrave d'aller à Paris; mais, déjà mourante, et incertaine du succès, la margrave ne pouvait entreprendre un voyage de tous points si hasardeux. S'appuyant de plus en plus sur la confiance du frère et de la sœur, Voltaire récrivit à Tronchin, le 20 octobre, qu'il s'était borné à conseiller à la margrave une démarche auprès de la cour de France; mais, cette démarche, il la fallait préparer en faisant comprendre à Versailles combien il était important de maintenir la balance européenne. Il voulait bien que l'Autriche reprît la Silésie, la Suède une partie de la Poméranie, qu'Auguste de Saxe rentrât dans son électorat et dans sa Pologne, que le roi de Prusse perdît beaucoup, mais non qu'il fût entièrement dépouillé. Quel beau rôle par Louis XV, s'écriait-il, de se rendre l'arbitre de l'Europe, et de renouveler le traité de Westphalie!

Voltaire avait imaginé de faire écrire au roi par la margrave « une lettre touchante et raisonnée, » qu'elle ferait passer par « l'homme respectable (Tencin) » pour lequel elle avait « une estime particulière; » et l'*homme respectable* « pourrait, sans se

(1) Toutes ces lettres à Tronchin ne sont que dans le *Recueil* de 1856, t. I, pp. 173 et suivants. — Voir le récit que Voltaire a fait de cette négociation avec le cardinal de Tencin dans ses *Mémoires*, *Œuvres*, t. XL, pp. 109 et suiv.

compromettre, l'appuyer de son crédit et de son conseil. » Le négociateur ajoutait : « Il serait, ce me semble, bien difficile qu'on refusât d'être l'arbitre de tout, et de donner des lois absolues à un prince qui croyait, le 17 juin (veille de Kollin), en donner à toute l'Allemagne. Qui sait même si la *personne principale*, qui aurait envoyé la lettre de madame la margrave au roi, qui l'aurait appuyée, qui l'aurait fait réussir, ne pourrait pas se mettre à la tête du congrès qui réglerait la destinée de l'Europe? Ce ne serait sortir de sa retraite honorable que pour la plus noble fonction qu'un homme puisse faire dans le monde; ce serait couronner sa carrière de gloire. » Voltaire réfutait ensuite les objections tirées de la position particulière de Tencin; et il ajoutait que si le cardinal-archevêque ne trouvait pas mauvais qu'il insistât auprès du frère et de la sœur pour les engager à se mettre à la discrétion du roi, alors il écrirait avec plus de force. « J'ai parlé au roi de Prusse dans mes lettres avec beaucoup de liberté, disait-il en finissant : il m'a mis en droit de lui tout dire... Je sais bien qu'après les procédés que le roi de Prusse a eus avec moi, il est fort surprenant qu'il m'écrive, et que je sois peut-être le seul homme à présent qu'il ait mis dans la nécessité de lui parler comme on ne parle point aux rois; mais la chose est ainsi. »

Le cardinal fut enchanté de l'ouverture, et, le 24 octobre, il dicta cette note à Tronchin : « Le plan est admirable; je l'adopte en entier, à l'exception de l'usage qu'il voudrait faire de moi en me mettant à la tête de la négociation. Je n'ai besoin ni d'honneurs ni de biens, et... je ne songe à vivre qu'en *évêque philosophe.* » Evêque philosophe! O temps! Et dire que Tencin ne se sentait pas ridicule!

Tencin consentait donc à se charger de la lettre de la margrave. Il engageait à la rédiger dans le sens de celle de Voltaire, en y ajoutant quelque chose de flatteur pour l'abbé de Bernis, qui, promu récemment aux affaires étrangères, avait le plus grand crédit à la cour.

Le ministère de Bernis, lié avec Voltaire, semblait être une conjoncture favorable pour le succès de la négociation; et bien

plus l'entrée récente du maréchal de Richelieu dans le Hanovre, où il venait de forcer l'armée anglaise à capituler (8 septembre). Aussi la margrave prit-elle à son compte une idée que lui avait communiquée Voltaire dès le mois d'août (1) : c'était d'ouvrir un commerce direct entre son frère et le maréchal, qui, lui aussi, était partisan de la balance européenne. En effet, Voltaire écrivit à Richelieu pour le prévenir de l'ouverture qui lui allait être faite et l'y bien disposer; et Frédéric lui-même, dès le 6 septembre, lui députa un nommé Delchetet, avec une lettre flatteuse à l'adresse du petit neveu du grand cardinal. Richelieu répondit qu'il n'avait pas d'instructions pour traiter, et qu'il allait en demander à Versailles. Il y fut autorisé, apparemment, même après la capitulation de Closterseven, puisque, le 27 octobre, Voltaire annonçait à Tronchin que la négociation était sortie du rêve, et qu'elle était établie entre le roi et le maréchal. Mais Frédéric, avant de céder, voulait un succès qui le tirât de l'humiliation de Kollin, et il était déterminé « à des partis terribles. (2) » Il ne négociait avec Richelieu, alors en Saxe, que pour gagner du temps et attendre l'occasion d'une revanche. Il tenait à cette revanche avant d'autoriser sa sœur à faire une seconde démarche. La première démarche de la margrave avait été une lettre écrite, non au roi, mais au cardinal de Tencin, et elle attendait, pour écrire directement à Louis XV, qu'on eût sondé le terrain à Versailles.

Cependant Frédéric était pressé de toutes parts. Sa capitale avait été deux jours au pouvoir des Autrichiens, et elle ne s'en était délivrée qu'au prix d'une rançon énorme. Frédéric ne voyait plus de refuge que dans la mort. Mais César-Cotin, qui tournait tout en rimes, qui clouait des rimes à tout événement, n'était pas homme à mourir sans petits vers, et, dans une mauvaise épître à d'Argens, il rima son prochain suicide. Il le rima encore, mais plus richement, dans une lettre à Voltaire, à qui il adressa ces vers si connus, les meilleurs qu'il ait faits :

(1) Lettre inédite, *Revue française*, 1er novembre 1865. — (2) A Tronchin, 11 novembre 1757.

Pour moi, menacé du naufrage,
Je dois, en affrontant l'orage,
Penser, vivre et mourir en roi.

La margrave et Voltaire s'attachèrent à lui pour le détourner de son funeste dessein : la margrave, en lui disant qu'elle le suivrait dans la mort, — et il y comptait bien ; — Voltaire, d'une façon assez noble, morale à part, et avec une obstination qui l'honore. Pendant tout le mois d'octobre, il lui adressa lettres sur lettres, de plus en plus vives et pressantes. Il commença par complimenter le poëte sur son épître à d'Argens; puis il s'adressa au roi et au philosophe. Il déroula, pour lui arracher son projet, tous les motifs pris de la politique, de la philosophie, de la famille, sans oublier les insultes dont les bigots ne manqueraient pas de charger sa mémoire. Frédéric résistait à tout, mais Voltaire était content de son rôle, quel qu'en dût être le succès. « Je m'intéresse à sa gloire par amour-propre, écrivait-il; je ne veux pas avoir loué un sot; et je suis bien aise en même temps, par raison et par équité, qu'il soit un peu puni... ce n'est pas un rôle désagréable pour moi de lui avoir donné des conseils paternels. L'anecdote est curieuse (1). »

Trois jours avant cette lettre, le canon victorieux de Rosbach avait été plus puissant que toute l'éloquence et toute la philosophie de Voltaire pour arracher à Frédéric toute pensée de suicide. Voltaire, vaincu ce jour-là avec Soubise, passa, comme toujours, du côté du vainqueur, et se mit, en quelque sorte, à sa discrétion. « J'admire l'homme dont Votre Altesse sérénissime me parle, écrivit le bon citoyen à la duchesse de Saxe-Gotha, je la remercie de tout ce qu'elle aura daigné lui dire de moi (2). » Ce n'était plus à Frédéric à demander grâce; le vainqueur de Rosbach, dans sa juste fierté, ne se résignait plus à écrire à Louis XV l'humble lettre dont le projet avait été remis après l'événement qui en ôtait toute idée (3). Non-seulement

(1) A d'Argental, 8 novembre 1747. — Voir le piquant récit que Voltaire a fait de toute cette négociation dans ses *Mémoires; Œuvres*, t. XL, pp. 101 et suiv. — (2) 24 novembre 1757 (*Recueil* de 1860). — (3) A Tronchin, 17 et 23 novembre 1757.

la négociation était suspendue ; non-seulement Voltaire devait renoncer à la récompense qu'il en espérait; mais elle tournait contre lui ; et, en ce sens encore, il perdait, lui aussi, sa bataille de Rosbach. Ces correspondances avec Frédéric, la margrave et le cardinal de Tencin, toute cette diplomatie qui, dans sa pensée, devait aboutir à son rappel, on lui en faisait maintenant, sous la pression de la cour de Vienne, un crime à Versailles, et on maintenait, on renouvelait contre lui la sentence d'exil (1). Il feignait bien d'en rire et de prendre sa disgrâce confirmée en épicurien content : « Que faire ! Ce n'est pas ma faute. Je suis un pauvre philosophe qui n'y prends ni n'y mets; et cela ne m'empêchera pas de passer mon hiver à Lausanne dans une maison charmante... Ce qui me console, c'est que nous avons pris un vaisseau anglais chargé de tapis de Turquie, et que j'en aurai à fort bon compte. Cela tient les pieds chauds (2). »

Sans doute, l'égoïsme de l'épicurien consolait un peu le dépit du diplomate; mais le diplomate évincé ne revenait pas moins à la charge, pour triompher des préventions de la cour de Versailles. Sur le conseil de son ami d'Argental, il écrivit à l'abbé de Bernis pour se justifier, et il écrivit en même temps à d'Argental lui-même : « Serait-il possible qu'on eût imaginé que je m'intéresse au roi de Prusse? J'en suis pardieu bien loin ! Il n'y a mortel au monde qui fasse plus de vœux pour le succès des mesures présentes. J'ai goûté la vengeance de consoler un roi qui m'avait maltraité... Ce n'est pas là chercher à déplaire à Marie-Thérèse (3). » On a pris le change sur ces correspondances; Bernis et madame de Pompadour se sont trompés sur ses sentiments à l'égard du roi de Prusse; il n'avait voulu que les informer de l'état des choses; madame de Pompadour l'avait d'abord bien pris, et le lui a écrit; Bernis seul s'obstine à garder le silence; il ne répond même pas à la lettre justificative qu'il a reçue; qu'il sache, de plus, qu'en 1755, Frédéric lui a tout offert, à lui Voltaire, par l'abbé de

(1) A d'Argental, 19 novembre 1757. — (2) A Thieriot, 20 et 23 novembre 1757. — (3) A d'Argental, 2 décembre 1757.

Prades, et que Voltaire a tout refusé, ne désirant qu'une réparation en faveur de sa nièce, dont le roi de Prusse n'a jamais voulu entendre parler; que le ministre réponde au moins un mot de politesse; que les correspondances ne soient plus un obstacle à un retour qu'on pourait attribuer à ces correspondances mêmes; « sa première correspondance est celle de son cœur avec la France (1). »

Chose curieuse, pendant que Voltaire se justifiait ainsi de ses premières correspondances, il en entamait de nouvelles, soit pour jouer ce double jeu qui lui plaisait si fort, soit pour prouver, par le succès d'une seconde négociation, l'innocence et le patriotisme prétendu de la première.

Dès le 23 novembre, la margrave de Baireuth lui avait écrit que, même après Rosbach, elle persistait dans son système de paix, et, le 2 décembre, il en informait, par Tronchin, le carnal-archevêque de Lyon. Toutefois, il tâchait de dégager sa responsabilité, et se mettait à l'abri derrière une protestation d'humanité et de patriotisme : « Je ne fais d'autre office que celui d'un grison qui rend les lettres; mais mon cœur s'acquitte d'un autre devoir auquel il s'attache uniquement, celui d'aimer son roi, sa patrie et le bien public. »

Un succès des armes autrichiennes à Breslau (22 novembre) rendit la cour de Versailles plus difficile sur les propositions nouvelles du roi de Prusse. L'Autriche, momentanément victorieuse, ne voulant plus traiter que sur les champs de bataille, la France, incapable de se soutenir en Allemagne sans son alliée, ne pouvait traiter pour son compte, et l'union d'un moment devenait indissoluble (2).

Cependant la margrave poursuivait son dessein, et employait, pour le faire réussir, d'abord les compliments, ensuite la menace et la terreur, déclarant qu'il ne resterait pas dans six mois un seul Français en Allemagne (3). La victoire de Lissa, non plus surprise comme celle de Rosbach, mais ouvertement et pleinement gagnée par Frédéric (5 décembre), vint donner un

(1) A d'Argental, 3, 10 et 17 décembre 1757. — (2) A Tronchin, 7 et 8 décembre 1757. — (3) A Tronchin, 8 et 11 décembre 1757.

commencement de justification à sa prophétie. Et, malgré tout, la margrave continuait à ne « respirer que la paix. » Mais cette paix, comment l'atteindre? Comment s'accommoder avec Frédéric sans se brouiller avec Marie-Thérèse? Comment rester maître du Hanovre sans avoir rien à craindre du roi de Prusse (1)? Et pourtant, cette paix, tout le monde la désirait, et Frédéric lui-même; elle était plus facile à négocier qu'avant les dernières victoires du roi de Prusse, qui avaient rétabli la balance; mais, comme personne ne voulait rien céder, ni relâcher, elle était encore remise au sort des batailles.

Les choses restèrent en cet état pendant tout janvier et tout février 1758. Mais, le 7 mars, mourait le cardinal de Tencin, et la négociation finissait faute de négociateurs, car la margrave allait bientôt mourir elle-même.

Selon Voltaire (2), le cardinal était mort du chagrin d'avoir été forcé de répondre à Wilhelmine, par une lettre dictée par Bernis, et qui était un refus d'entrer en négociation.

N'ayant pas réussi à pacifier l'Europe, Voltaire tâcha de faire sa paix personnelle avec chacune des parties belligérantes. Pendant qu'il prodiguait ses louanges au vainqueur de Rosbach et de Lissa, louanges tellement exagérées, tellement ultra-prussiennes, que Frédéric se croyait obligé d'en renvoyer une partie à « Sa Sacrée Majesté le hasard, » (3), il priait Chauvelin, par son ami d'Argental, de lui procurer les bonnes grâces du comte de Staremberg, ambassadeur de la cour de Vienne et signataire du traité de Versailles, et d'encourager les sentiments favorables que Bernis pouvait lui conserver (4). Le 19 août, il écrivit

(1) A Tronchin, 20 décembre 1757. — (2) Lettre à Frédéric; — *Mémoires*; *Œuvres*, t. XL, p. 110. « Je n'ai jamais conçu, dit à ce propos l'égoïste Voltaire, comment on meurt de chagrin, et comment des ministres et de vieux cardinaux, qui ont l'âme si dure, ont pourtant assez de sensibilité pour être frappés à mort par un petit dégoût : mon dessein avait été de me moquer de lui, de le mortifier, et non de le faire mourir. » Tout ce qui précède prouve que Voltaire plaisante après coup, et que sa négociation avec Tencin fut très-sérieuse. Elle l'était tellement, qu'il la conduisit à l'insu même de son ami d'Argental, neveu du cardinal de Tencin (à d'Argental, 7 mars 1758). — (3) Frédéric à Voltaire, 16 janvier, 28 septembre et novembre 1758; 12 mars 1759. — (4) A d'Argental, 24 mai et 21 juin 1758. — Chauvelin devait parler de lui-même, et non sur l'invitation du seigneur des Délices.

à Bernis lui-même, dans le dessein de se défendre encore de toute faiblesse de cœur « pour son ancien ingrat. » Et, après s'être mis ainsi en règle avec tout le monde, il entonna son refrain habituel : « Que la guerre continue, que la paix se fasse, *vivamus et bibamus* (1)! »

La margrave de Baireuth mourut le 14 octobre 1758, et, le 6 novembre, Frédéric écrivit au poëte : « Rassemblez, je vous prie, toutes vos forces, pour élever un monument à son honneur. » Voltaire répondit par une lettre mêlée de vers, où l'éloge du frère était associé à celui de la sœur. « Je désire quelque chose de plus éclatant et de plus public, récrivit le roi. Il faut que toute l'Europe pleure avec moi une vertu trop peu connue. Il ne faut pas que mon nom partage cet éloge; il faut que tout le monde sache qu'elle est digne de l'immortalité, et c'est à vous de l'y placer. »

Voltaire était impuissant à donner une autre immortalité que celle du ridicule. En pareil cas, le Pompignan tant moqué se serait mieux tiré d'affaire. Outre que Voltaire n'était « point du tout fait, comme il l'avouait à Berger, pour le genre lyrique, » reconnaissons qu'une ode commandée par Frédéric, ayant Wilhelmine pour objet, et Voltaire pour auteur, ne pouvait être que mauvaise. Lequel des trois était le plus incroyant sur cette immortalité qu'on voulait assurer à une mémoire? Aussi l'ode est-elle détestable, malgré les efforts visibles du poëte, qui se bat ses vieux flancs et n'en tire que des accents essoufflés et ridicules. Frédéric, tout en faisant de l'ode une espèce de critique, la trouva *très-belle*, à travers le prisme de sa douleur (2). Mais Voltaire, dépité de son échec et en colère contre lui-même, s'en déchargea sur ses ennemis et sur ceux de la philosophie, et, sous le nom de *Morza*, il fit suivre son ode imprimée d'une longue diatribe en prose, dont les ricanements forcés, après ces cris funèbres, font un contraste qui achève d'étaler le ridicule de l'œuvre (3).

(1) A Tronchin de Lyon, 4 octobre 1758. — (2) Frédéric à Voltaire, 2 mars et 22 avril 1759. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XII, p. 460.

VI

NÉGOCIATION DIRECTE AVEC FRÉDÉRIC, OU SOUS LE COUVERT DE LA DUCHESSE DE SAXE-GOTHA

Se trouvant, néanmoins, trop peu payé en monnaie de compliments, il tâcha d'arracher à Frédéric un salaire plus solide, et il se remit à réclamer réparation de l'avanie de Francfort, et remise des *brimborions* arrachés par Freytag. Frédéric répondit, le 2 mars 1759 : « J'en viens à l'article qui doit vous toucher le plus, et je vous donne toute assurance de ne plus songer au passé et de vous satisfaire; mais laissez auparavant mourir en paix un homme (Maupertuis) que vous avez cruellement persécuté, et qui, selon toutes les apparences, n'a plus que peu de jours à vivre (1). »

Voltaire répliqua (27 mars) par de nouvelles insultes contre Maupertuis, dont la mort même ne le devait pas désarmer; puis il protesta contre les vues intéressées que Frédéric, pénétrant au fond de son âme égoïste, avait exprimées avec une crudité blessante. Je suis riche, je n'ai besoin de rien, répétait l'orgueilleux parvenu; il est vrai qu'on n'aurait pas dû m'ôter certaines marques de faveur, mais je n'y tenais, je n'y tiendrais encore aujourd'hui qu'en raison de la main du donateur, la main d'un grand homme.

Frédéric se laissait toujours tirer l'oreille. Il envoyait bien à Voltaire pardon sur pardon; mais, de *brimborions*, point. « Je pardonne en faveur de votre génie, écrivait-il (18 avril 1759), toutes les tracasseries que vous m'avez faites à Berlin, tous les libelles de Leipsick, et toutes les choses que vous avez dites ou fait imprimer contre moi, qui sont fortes, dures, et en grand nombre, sans que j'en conserve la moindre rancune. » — Oui, mais la moindre aune de ruban, le moindre sac de ducats, eussent bien mieux fait l'affaire de la victime de Freytag.

(1) Maupertuis mourait à Bâle, le 27 juillet suivant.

Pour regagner Frédéric, Voltaire recourut aux moyens qu'il avait employés pour conquérir une première fois sa faveur : il abjura la France, et, en rimes cyniques, il insulta les vaincus et félicita le vainqueur de Rosbach. En réponse à une mauvaise pièce de Frédéric, il lui écrivit, le 2 mai :

Héros du Nord, je savais bien
Que vous avez vu les derrières
Des guerriers du roi très-chrétien,
A qui vous taillez des croupières;
Mais que vos rimes familières
Immortalisent les beaux cus
De ceux que vous avez vaincus,
Ce sont des faveurs singulières, etc.

Sachant bien à quel mauvais Français il s'adressait, le roi de Prusse continua d'envoyer à Voltaire des vers ignobles contre la France, et, notamment, une ode, signée Frédéric, où l'armée française, Louis XV et madame de Pompadour étaient grossièrement insultés. Cette fois, Voltaire est transi de frayeur, en reconnaissant que le paquet a été ouvert en route. Correcteur des vers du roi de Prusse, ne va-t-on pas l'accuser d'être l'auteur de ceux-ci? Et, dès-lors, le voilà criminel de lèse-majesté, « et, qui pis est, coupable envers madame de Pompadour (1). » Dans cette perplexité, il montre le paquet à Montperoux, résident de France à Genève. Le résident convient qu'il a été décacheté en chemin, et conseille à Voltaire de l'envoyer au duc de Choiseul, qui, en décembre 1758, avait remplacé Bernis disgracié aux affaires étrangères. Voltaire suit ce conseil, et adresse au ministre le paquet tel qu'il l'a reçu, en demandant le secret. L'ode est montrée au roi et à la marquise, qui se confirment dans leur haine contre le roi de Prusse et dans leur résolution de ne plus traiter avec lui. Choiseul, qui se mêlait aussi de vers, veut encore payer Frédéric en même monnaie : il commande à Palissot, au nom de Louis XV, une ode qui ôte à Frédéric l'envie de répandre la sienne. L'ode (2), toute pleine d'al-

(1) Voltaire, *Mémoires; Œuvres*, t. XL, p. 122. — (2) La voir tout entière, avec un récit de l'aventure plus détaillé que dans les *Mémoires de Voltaire*, dans une note de Collini, pp. 340 et suiv. Elle n'est que là, Voltaire n'en ayant cité que quelques strophes, et Palissot ne l'ayant admise dans aucune édition de ses *Œuvres*.

lusions vigoureuses aux goûts infâmes du roi de Prusse, lui est envoyée, avec avis que, s'il donnait de la publicité à la sienne, la réplique serait aussitôt imprimée. Frédéric se le tient pour dit, et, désertant le Parnasse, il regagne ses champs de bataille.

Choiseul garda le secret à Voltaire, et lui envoya l'ode de Palissot. « Il ne tenait qu'à moi, si j'avais voulu me réjouir, a raconté Voltaire, de voir le roi de France et le roi de Prusse faire la guerre en vers : c'était une scène nouvelle dans le monde. Je me donnai un autre plaisir, celui d'être plus sage que Frédéric : je lui écrivis que son ode était fort belle, mais qu'il ne devait pas la rendre publique, qu'il n'avait pas besoin de cette gloire, qu'il ne devait pas se fermer toutes les voies de réconciliation avec le roi de France, l'aigrir sans retour, et le forcer à faire les derniers efforts pour tirer de lui une juste vengeance. J'ajoutai que ma nièce avait brûlé son ode, dans la crainte mortelle qu'elle ne me fût imputée. Il me crut, me remercia, non sans quelques reproches d'avoir brûlé les plus beaux vers qu'il eût faits en sa vie (1). »

Il y a quelque chose de cela dans la lettre de Voltaire à Frédéric du 19 mai 1759; mais croyons bien que Voltaire n'eut jamais la moindre tentation de se servir de l'ode pour rallumer entre la France et la Prusse une guerre dont il eût été la première victime. Pour Frédéric, irrité de la brûlure, et encore plus de l'ode de Palissot et de l'avis de Choiseul, bien loin de remercier Voltaire, il lui adressa une réponse brutale, dans laquelle il sabrait ses conseils de paix et relevait de haut ses familiarités insolentes : « Votre nièce a fait éclater le faste de son zèle en faveur de sa nation; elle m'a brûlé comme je vous ai fait brûler à Berlin et comme vous l'avez été en France. » Et après s'être moqué de cette nièce, qu'il ne pouvait souffrir, il ajoutait à l'adresse de Voltaire : « Pour vous, qui ne vous battrez point, pour Dieu, ne vous moquez de personne... Sachez jouir sans inquiétude d'une tranquillité que vous avez obtenue après avoir couru soixante ans pour l'attraper... Mais êtes-vous sage à soixante-dix ans? Apprenez à votre âge de quel style il vous

(1) *Mémoires*, p, 124.

convient de m'écrire. Comprenez qu'il y a des libertés permises et des impertinences intolérables aux gens de lettres et aux beaux esprits. Devenez enfin philosophe, c'est-à-dire raisonnable. Puisse le ciel, qui vous a donné tant d'esprit, vous donner du jugement à proportion!... Vous criez tant pour la paix : qu'il vous conviendrait mieux d'écrire, avec cette noble impertinence qui vous va si bien, contre ceux qui en retardent la conclusion!... Ce serait un trait singulier dans l'histoire, si on écrivait au dix-neuvième siècle que ce fameux Voltaire, qui, de son temps, avait tant écrit contre les libraires, contre les fanatiques et contre le mauvais goût, avait fait, par ses ouvrages, tant de honte aux princes de la guerre qu'ils se faisaient, qu'il les avait obligés à faire la paix dont il avait dicté les conditions (1). » Oui, c'était un singulier spectacle, que le grand batailleur se transformant en apôtre et en arbitre de la paix!

Tout tournait donc contre Voltaire. Frédéric ne le payait pas mieux de ses vers et de ses conseils, que la cour de Versailles de sa diplomatie, que la cour de Vienne de ses vœux et de ses *hosanna*. Comme il lui fallait au moins une impératrice dans ses intérêts, il se mêla de plaire à Élisabeth de Russie. Ne pouvant plus en conscience aimer *Luc*, qui n'avait pas une assez belle âme pour lui, il voulait qu'Élisabeth se chargeât de sa vengeance (2). Du reste, il y avait longtemps déjà qu'il comptait sur *ses* Russes (3), dans sa campagne contre Freytag, qui avait devancé la guerre de Sept Ans et qui devait durer après elle. Russes, Français, Autrichiens, Suédois, il prenait tous les peuples, en quelque sorte, à sa solde, et il s'indignait lorsqu'ils ne piquaient pas assez leurs chiens, et que sa proie, le sieur Freytag, menaçait d'échapper à eux et à lui (4). Au commencement de 1759, il apprend que Soubise, qui brûlait de reprendre sa revanche de Rosbach, va rentrer en Allemagne et marcher sur Francfort. Vite il écrit à Collini, alors à Strasbourg, de faire assigner Schmid devant le conseil de Francfort, et de demander, outre la restitution de deux mille écus volés, vingt

(1) Frédéric à Voltaire, 10 et 20 juin 1759. — (2) A d'Argental, 29 juin 1759. — (3) A Collini, 2 septembre 1758. — (4) A Collini, 14 décembre 1758.

mille francs de dépens, dommages et intérêts. Sans doute, la ville déniera justice; mais il se fait fort de faire condamner Schmid à Vienne, sans qu'il en coûte rien à Collini. Que Collini aille lui-même à Francfort, dût-il s'y rendre en pèlerin: il lui fournira l'argent et les lettres de recommandation nécessaires (1).

Voici que Soubise est entré dans Francfort et occupe la ville. C'est le moment favorable : que Collini lui présente un mémoire, à l'effet d'obtenir restitution du vol et punition des voleurs. Collini rédige le mémoire et l'envoie à Voltaire. Peu satisfait, Voltaire, courrier par courrier, lui en adresse un autre de sa façon, avec la minute d'une lettre à écrire à Soubise. Collini ne fait aucun usage de ces pièces et renonce à poursuivre; mais Voltaire ne lâchera pas si aisément prise; et, à défaut de Soubise et des Français, il recourra encore à Frédéric et à ses Prussiens.

C'était toujours à Frédéric qu'il revenait, lorsqu'il avait été repoussé d'un autre côté. Vers le milieu de 1759, il écrivit donc à Frédéric pour le féliciter de quelques nouveaux succès; Frédéric le remercia, le 15 juillet, de se montrer « si bon Prussien, » et renouvela le pardon qu'il lui avait déjà accordé tant de fois pour tous ses tours, toutes ses tracasseries, toutes ses méchancetés de Berlin et de Leipsick.

Quelques jours après, Voltaire imagina de poser les premiers fondements de la paix de l'Europe sur les deux pièces de vers qui devaient perpétuer la guerre jusqu'à l'écrasement de Frédéric. Une correspondance s'étant établie, à l'occasion de ces pièces, entre Choiseul et lui, il fit sur ce point quelques insinuations au ministre. Choiseul lui écrivit plusieurs lettres ostensibles tellement conçues, que le roi de Prusse pût se hasarder à faire quelques ouvertures de paix, sans que l'Autriche pût prendre ombrage du ministère de France, et Frédéric lui en adressa de pareilles, dans lesquelles il ne risquait pas de déplaire à la cour de Londres. Tout cela, néanmoins, ressemblait

(1) A Collini, 16 janvier et 2 février 1759.

aux mines de deux chats qui montrent d'un côté patte de velours, et des griffes de l'autre (1).

L'affaire une fois entamée, Voltaire, par ordre du ministère de France, écrivit à Frédéric une lettre qu'il soumit d'abord au cabinet de Versailles, et que l'ambassadeur Chauvelin lui renvoya avec quelques observations. Chauvelin l'invitait à adoucir le passage relatif à la restitution des conquêtes, et à développer le système général de pacification sur les propres idées du roi de Prusse, qui tenait à ne pas traiter sans ses alliés. Or, pour cela, Frédéric n'avait qu'à pousser les Anglais à la paix en même temps qu'il la ferait lui-même, et la France, en compensation, demanderait à ses alliés des sacrifices équivalents. « Il me semble, disait Chauvelin, que cette tirade, maniée par le génie de M. de Voltaire, embellie des grâces nerveuses de son style, et ajoutée aux notions qu'il a déjà prises du roi de Prusse, et des objets les plus propres à l'émouvoir, peut mettre en tout son jour l'idée d'un plan qu'il serait très-heureux que ce prince saisît, adoptât, et conduisît à maturité (2). »

Voltaire modifia sa lettre d'après ces observations, et il l'adressa à la duchesse de Saxe-Gotha, le 2 septembre 1759, pour la faire tenir à *la personne* qu'elle regardait. « Vous vous intéressez à elle, écrivait-il à la duchesse, et je ne devrais pas m'y intéresser; mais les affaires de ce monde tournent quelquefois d'une manière ridicule. Il est sans doute bien extraordinaire que je sois à portée de servir cette personne. Elle est très-capable de n'en rien croire; car, avec de très-grandes qualités, on a quelquefois des caprices. Je n'ose en dire davantage (3). »

La duchesse de Saxe-Gotha va être l'intermédiaire de cette négociation entre Frédéric et Voltaire : c'était la seule voie sûre; adressés directement à Frédéric, quelques paquets, interceptés sans doute par l'ennemi, ne lui étaient pas parvenus (4).

(1) *Mémoires de Voltaire; Œuvres*, t. XL, p. 125. — (2) Pièces justificatives de la *Vie de Voltaire*, par Condorcet; *Œuvres*, t. I, p. 416. — (3) A la duchesse de Saxe-Gotha, 4 septembre 1759 (*Recueil* de 1860). — (4) A la duchesse de Saxe-Gotha, 22 octobre 1759.

Frédéric répondit à Voltaire le 22 septembre. Il ne refusait pas d'entrer en négociation; mais il ne voulait la paix qu'à deux conditions, qu'on s'était montré d'avance disposé à admettre : que ses fidèles alliés y seraient compris, et qu'elle serait honorable et glorieuse.

On écrivit de part et d'autre, et Voltaire fit passer toutes les lettres par la duchesse de Saxe-Gotha (1). Nous avons deux lettres de Frédéric, écrites coup sur coup le 17 et le 19 novembre 1759. La première, piquée et entrelardée de rimes, n'était qu'un remercîment de l'envoi que Voltaire lui avait fait de son drame de *Socrate* (2), et qu'une invitation à ensevelir sa haine dans la tombe où venait de descendre Maupertuis : « Jouissez en paix de votre solitude, disait le roi au vindicatif et batailleur philosophe jouant alors l'office de pacificateur. Ne troublez plus les cendres de grands hommes. Que la mort mette fin à votre injuste haine, et que Maupertuis trouve au moins un asile dans le tombeau! Songez que les rois, après s'être longtemps battus, font la paix. Je crois que vous descendriez aux enfers, comme Orphée, non pas pour en ramener l'immortelle Émilie, mais pour persécuter dans ce séjour (supposé qu'il existe) un homme que votre rancune a poursuivi violemment dans ce monde-ci. Immolez cette haine qui vous flétrit, et fait tort à votre réputation. Que le plus beau génie de la France soit le plus généreux des hommes! »

Dans la lettre du 19, après des déclamations sur la guerre et contre ses ennemis, Frédéric ajoutait : « Je ne pourrai vous écrire à tête reposée qu'après être arrivé à Dresde. Le projet de faire la paix est celui de rendre raisonnables des hommes accoutumés à être absolus, et qui ont des volontés obstinées. Réussissez; je vous féliciterai de vos succès, et je m'en féliciterai davantage. »

(1) A Tronchin de Lyon, 24 octobre 1759. — (2) Cette pièce en prose (*Œuvres de Voltaire*, t. VI, p. 489), publiée comme traduite de l'anglais de Thomson, par le hollandais Fatéma, n'est qu'une allégorie satirique très-transparente, où le voile d'Athènes, de l'aréopage et des prêtres de Cérès, cache mal Paris, le parlement et les prêtres *persécuteurs* de la philosophie. Voltaire en refusa la représentation aux instances du comte d'Argental (A d'Argental, 25 mai et 13 juin 1759).

Le lendemain, au lieu d'entrer à Dresde, Frédéric était battu par Daun à Maxen (1). Cette sanglante défaite était de nature à le rendre plus traitable. Mais, avant de pousser l'affaire plus loin, Voltaire voulut s'assurer le plein agrément de sa cour et la récompense qui lui avait tant de fois échappé; il proposa même d'entrer de sa personne dans la négociation, et de partir en ambassade plus ou moins secrète et officielle. Il demanda d'abord si le duc de Choiseul était aussi content de Voltaire que Voltaire était désireux de plaire au duc de Choiseul, et comme son obligé, et comme citoyen. Quelque ulcéré que Voltaire puisse et doive être contre *Luc*, il a étouffé son ressentiment au point d'être avec *Luc* en correspondance suivie, et il l'étouffera bien mieux quand il s'agira de servir. Il est bien avec l'électeur palatin, avec le duc de Wurtemberg, avec la maison de Gotha, ayant eu des affaires d'intérêt avec ces trois maisons, qui sont contentes de lui, et lui écrivent avec confiance. Il a été le confident du prince de Hesse. Il a des amis en Angleterre. Toutes ces liaisons le mettent en droit de voyager partout, sans causer le moindre soupçon, et de rendre service sans conséquence. Il a déjà été envoyé secrètement, en 1743, auprès de *Luc*, et il a eu le bonheur de préparer un traité entre *Luc* et la France. Il pourrait rendre aujourd'hui quelque service non moins nécessaire. Il faut la paix à présent, ou des victoires complètes sur terre et sur mer. Les victoires complètes sont incertaines, et la paix vaut mieux qu'une guerre ruineuse.

pareil cas, on se sert d'un homme obscur comme lui, comme on envoie un piqueur détourner un cerf, avant qu'on aille au rendez-vous de chasse. Il n'ose ni se proposer, ni se faire de fête, ni prévenir les vues du ministère, ni se croire même digne de les exécuter; il désire seulement qu'on hasarde ces idées, qu'on les échauffe dans le cœur du duc de Choiseul, et il répond sur sa tête que le duc ne sera jamais compromis, qu'un pas ne sera jamais fait ni en-deçà ni au-delà de ce qu'il aura prescrit. Nos finances sont épuisées, nos colonies compromises; l'avenir est plus menaçant encore : la paix est néces-

(1) *Mémoires; Œuvres*, t. XL, p. 126; à d'Argental, 5 décembre 1759.

saire, et il s'offre à la négocier avec l'agrément du duc de Choiseul (1).

Choiseul fit répondre à Voltaire qu'il était content de lui. Il ne l'envoya point en mission, mais il lui permit de continuer son commerce épistolaire. En conséquence, Voltaire reprit sa correspondance avec Frédéric, sous le couvert de la duchesse de Saxe-Gotha. La négociation de la paix y est déguisée sous une affaire fictive de banque ou de mariage. Frédéric y est « mademoiselle de Pestris, ou Pertris, ou Pertriset (2), » en quête d'une somme d'argent ou d'un fiancé. Le banquier, c'est Louis XV ou le roi d'Angleterre, bailleur de fonds du roi de Prusse; les créanciers à satisfaire, ce sont les ennemis; le fiancé, c'est le cabinet de Versailles, c'est le traité de paix, et il y a là un *oncle* à ménager, qui est tantôt Louis XV, tantôt Georges d'Angleterre, oncle en effet de Frédéric (3). C'était du roi d'Angleterre que la paix surtout dépendait, et Georges l'offrit, mais en vainqueur. « Comme citoyen, » Voltaire s'en réjouit; comme ennemi privé de Frédéric, il s'affligea d'avoir sitôt réussi : avant d'admettre *Luc* à composition, il aurait voulu voir le coupable frotté, sa capitale envahie de nouveau; comme comédien, il appelait encore une catastrophe, car, en toute tragédie, il exigeait que le crime fût puni; d'ailleurs, toujours comme comédien, il s'intéressait vivement à la pièce, et il n'était pas pressé de voir tomber la toile. Dès que les Autrichiens avaient un avantage, le comte de Kaunitz disait à madame de Bentinck : « Écrivez vite cela à notre ami. » Dès que *Luc* avait le moindre succès, il lui mandait : « J'ai frotté les oppresseurs du genre humain. » Tout cela l'amusait. Lui seul, dans tant d'horreurs, avait de quoi rire. Mais, bien vite, l'homme de finances condamnait le rire de l'amateur de spectacles, et ses annuités, actions, billets de loterie, faisaient mille vœux pour une paix immédiate (4). Toutes ses valeurs perdaient de moitié, on ne lui payait point ses rentes, et le bon financier redevenait bon

(1) A d'Argental, novembre 1759. — Nouvelle instance dans une lettre au même du 24 du même mois. — (2) Quelquefois « le chevalier de Pertriset. » — (3) A la duchesse de Saxe-Gotha, 25 décembre 1759, 4, 15, 26 janvier 1760. — (4) A d'Argental, 11 décembre 1759.

Français pour demander la fin d'une guerre qui le ruinait comme la France (1). Frédéric avait pénétré le secret de l'homme d'argent, et il l'accusait de ne proposer la paix que par ladrerie. Non, répondait l'homme d'argent; et reprenant aussitôt le faux masque de l'ami, il écrivait : « C'est uniquement afin que vous ne risquiez pas tous les jours de vous faire tuer par des Croates, des housards, et autres barbares, qui ne savent pas ce que c'est qu'un beau vers (2). »

Frédéric et Voltaire trahissaient l'un et l'autre le secret de leur correspondance. Voltaire envoyait à Choiseul les lettres de Frédéric, et Frédéric envoyait à Londres les lettres de Voltaire (3) : germes de paix ou de zizanie qui s'étouffaient réciproquement ou ne produisaient que des broussailles de plus en plus inextricables. Et Voltaire, ami du chamaillis, de se frotter toujours les mains; d'autant plus que Choiseul l'honorait de lettres charmantes. « Fou de Choiseul, » il adressait de nouveau au ministre « ses impertinentes rêveries, » plan stratégique d'une campagne qui devait amener la défaite de *Luc*. Choiseul triompherait de *Luc*, et alors quelle joie! *Luc* était si fou, que Voltaire ne désespérait pas de le mettre lui-même à la raison (4).

En effet, dans le cours de février 1760, Voltaire reçut de Frédéric des propositions de paix, « non sans quelques vers, » car il fallait toujours que Cotin prêtât la main à César. Voltaire envoya prose et vers à Versailles; mais avec moins d'espoir qu'il n'en affichait quelques jours auparavant. Frédéric, au lieu d'entendre raison, ne voulait rien céder. Il proposait, pour dédommager l'électeur de Saxe, qu'on lui donnât Erfurth, qui appartenait à l'électeur de Mayence : il fallait toujours qu'il dépouillât quelqu'un; c'était sa façon (5). Dans cette lettre, datée du 24 février, Frédéric disait à Voltaire : « Virgile a fait d'aussi beaux vers que vous, mais il n'a jamais fait la paix. Ce

(1) A Thieriot, 28 avril 1760. — (2) A Frédéric, 15 avril 1760. — (3) A d'Argental, 11 janvier 1760; — *Mémoires; Œuvres de Voltaire*, t. XL, p. 127; — à la duchesse de Saxe-Gotha, 26 janvier 1760. — (4) A d'Argental, 15 février 1760. — (5) *Mémoires; Œuvres*, t. XL, p. 127.

sera un avantage que vous gagnerez sur tous vos confrères du Parnasse, si vous y réussissez. » Et comme Voltaire avait encore parlé de Francfort et d'un rappel auprès du roi, Frédéric ajoutait : « Je sais que l'on vous a fait rendre à Francfort mes vers et des babioles; mais je n'ai jamais su ni voulu qu'on touchât à vos effets et à votre argent. Cela étant, vous pouvez le redemander de droit, ce que j'approuverai fort, et Schmid n'aura sur ce sujet aucune protection à attendre de moi... Je serais bien aise de vous recevoir;... mais où, quand et comment? »

En ce temps, parurent à Paris, par trahison (1), les *Poésies du Philosophe de Sans-Souci*, parmi lesquelles se lisait une épître au maréchal Keit, imitée de Lucrèce, sur les vaines terreurs de la mort et d'une autre vie, où l'impie outrageait « les lâches chrétiens. » Pouvant prendre sans péril, sur ce terrain poétique, une revanche de ses défaites dans les champs militaires de l'Allemagne, le cabinet de Versailles fit saisir l'édition et traita le poëte-roi en gibier de police. Voltaire n'y vit qu'une occasion de crier contre le royal auteur pour plaire au duc de Choiseul : « Il faut avouer que c'est dommage qu'un roi si philosophe, si savant, si bon général, soit un ami perfide, un cœur ingrat, un mauvais parent, un mauvais maître, un détestable voisin, un allié infidèle, un homme né pour le malheur du genre humain, qui écrit sur la morale avec un esprit faux, et qui agit avec un cœur gangrené. Je lui ai enseigné du moins à écrire. Vous savez comme il m'a récompensé. Ce qui me console, c'est que M. le duc de Choiseul est, révérence parler, une bien aimable créature; c'est que son esprit est juste, et son cœur noble. » Et dans le livre poursuivi par le ministère, il démêlait une pièce où il prétendait avoir mis la main, et dont il se faisait un titre auprès de la cour de Versailles : « Vous êtes instruits des vers abominables que Luc avait faits

(1) Frédéric à Voltaire, 24 février 1760. — Frédéric venait de publier lui-même l'oraison funèbre d'un *cordonnier*, déclamation contre les rois qui se retournait contre lui-même ! Comme disait Voltaire à Thieriot, c'était « un rare corps ! »

contre le roi. Vous verrez à la fin du poëme de *la Guerre* l'antidote de ce poison; c'est un éloge de Louis XV, qui est à peu près de ma façon. Mais Louis XV n'en saura rien; il aimera mieux être loué du roi de Prusse que de moi (1). »

Quelques jours plus tard, le livre ne lui était plus qu'un thème pour reprendre ses indécentes plaisanteries sur les vaincus de Rosbach et sa poursuite acharnée de la mémoire de Maupertuis. Il écrivit à madame Lutzelbourg, le 9 février : « Apparemment qu'à Rosbach nos Français étaient de bons chrétiens, et ont cru leur âme immortelle. Ils n'ont pas voulu perdre un si beau trésor et hasarder d'être damnés. Ils ont pardonné au roi de Prusse en bons chrétiens, et ont sauvé leurs âmes. » En train d'insulter les morts, et n'ayant pas épargné ses malheureux compatriotes, il devait être encore moins réservé à l'égard de son ennemi, et il accusa Maupertuis, qui, comme tous les intimes de Potsdam, avait reçu un exemplaire des *Poésies*, d'avoir été l'auteur de leur publication frauduleuse. « Quelle rage vous anime encore contre Maupertuis? lui répondit Frédéric, le 3 avril; vous l'accusez de m'avoir trahi : sachez qu'il m'a fait remettre ses vers bien cachetés après sa mort, et qu'il était incapable de me manquer par une pareille indiscrétion. » Voltaire s'excusa (21 avril) en disant que le bruit avait couru qu'on avait trouvé l'œuvre de poésies dans la cassette du défunt, et que l'infidélité venait peut-être de l'avidité d'un libraire; mais il ne disait pas tout, et nous serions fort trompés si l'auteur de l'édition subreptice n'était pas Voltaire lui-même, qui, si habile à se ménager des armes pour tous les cas possibles, avait dû garder une copie de l'œuvre rendue en original à Freytag.

Cependant, Voltaire continuait sa diplomatie à Berlin et à Versailles, auprès de Frédéric et auprès de Choiseul, poursuivant deux lièvres à la fois, la paix et la faveur royale, dans l'espérance de faire mentir le proverbe et d'atteindre au moins l'un ou l'autre gibier. La faveur de Versailles, le gibier auquel il tenait le plus, le fuyait toujours davantage. Choiseul lui

(1) A d'Argental, 1er février 1760 (*Recueil* de 1860).

refusait jusqu'à « un petit mot de bonté. » N'était-ce pas une honte, qu'il reçut « quatre lettres de *Luc* contre une de l'aimable duc? » Aurait-il fait quelque sottise entre le roi et le ministre? Il avait tâché pourtant de ne se point brûler avec des charbons ardents, et il osait encore se flatter que le duc n'était pas mécontent de sa conduite, ayant tant de preuves de son zèle et de sa tendre reconnaissance (1).

La paix ne venait pas plus que la faveur. Frédéric trouvait les propositions qui lui avaient été faites si extravagantes, qu'il les renvoyait aux Petites-Maisons. Il menaçait de faire changer la scène en moins de deux mois, et de faire convenir qu'il n'était pas au bout de ses ressources. La paix, désormais, ne serait signée que le roi d'Angleterre à Paris, et lui à Vienne. « Mandez cette nouvelle à votre petit duc, écrivait-il à Voltaire; il en pourra faire une gentille épigramme (2). Et vous, monsieur *le comte*, vous payerez des vingtièmes jusqu'à extinction de vos finances... Je n'étais point aussi pressé de la paix qu'on se l'est imaginé en France, et on ne devait point me parler d'un ton d'arbitre. On s'en mordra les doigts, à coup sûr (3). »

Voltaire se le tint pour dit, et, à la réception de cette lettre, il écrivit, le 14 mai, à l'entremetteuse, la duchesse de Saxe-Gotha : « Je crois mon commerce fini avec le chevalier Pertriset. J'ai pris la liberté de lui dire tout ce que j'avais sur le cœur; mon âge, mon ancienne liberté, les malheurs auxquels il s'expose, m'ont autorisé et m'ont peut-être conduit trop loin. Il ne tenait certainement qu'à lui de s'arranger très-bien avec son oncle; mais il aime mieux plaider. Je suis sûr que mademoiselle Pertriset en est fâchée. »

« La paix envolée avec les papillons, » Voltaire ne voulut pas qu'il en fût ainsi de sa paix particulière avec Frédéric, pour laquelle il négociait sans relâche depuis Francfort. Dans tout le cours de la négociation générale, il n'avait jamais négligé de

(1) A d'Argental, 17 mars et 27 avril 1760. — (2) Allusion à l'ode de Palissot, envoyée sous le nom de Choiseul. — (3) Frédéric à Voltaire, 20 mars, 3 avril et 1er mai 1760.

glisser un mot de ses petites affaires à travers les grandes affaires de l'Europe. Dans le vaste tableau des horreurs de la guerre, il avait toujours réservé un coin pour peindre son intéressante nièce, traînée dans les boues de Francfort, avec quatre baïonnettes dans le ventre, gardée la nuit par des soldats et outragée par le brutal Dorn, etc. Débarrassé provisoirement des soins de sa diplomatie générale, il s'attacha avec plus d'instance à sa diplomatie domestique, et il demanda de nouveau une réparation. Mais, sur ce terrain personnel, Frédéric le repoussa avec plus de brutalité encore que sur le terrain politique, et il lui répondit, le 12 mai : « Je n'entre point dans la recherche du passé. Vous avez eu sans doute les plus grands torts envers moi. Votre conduite n'eût été tolérée par aucun philosophe. Je vous ai tout pardonné, et même je veux tout oublier. Mais, si vous n'aviez pas eu affaire à un fou amoureux de votre beau génie, vous ne vous en seriez pas tiré aussi bien chez tout autre. Tenez-vous-le donc pour dit, et que je n'entende plus parler de cette nièce qui m'ennuie, et qui n'a pas autant de mérite que son oncle pour couvrir ses défauts. On parle de la servante de Molière, mais personne ne parlera de la nièce de Voltaire. » — On en a parlé malheureusement, et ce n'est à la gloire ni de la nièce ni de l'oncle.

Furieux de cette réponse, et voulant, comme toujours, entraîner le genre humain dans sa vengeance, Voltaire écrivit, le 19 juin, à d'Argental, qui avait l'oreille de Choiseul : « Je vous conjure de ne vous jamais servir de votre éloquence auprès de M. le duc de Choiseul, en faveur d'un homme qui lui a manqué personnellement et indignement. Quoi! on renoncerait à ses engagements dans la seule idée de soutenir... Ici, l'auteur s'embarrasse, et ne peut dicter. Il faut, tout malingre qu'il est, qu'il écrive... Oui, de soutenir un homme qui, dans quatre ans, peut se joindre contre nous avec l'Autriche, si on lui offre quatre lieues de pays de plus vers le duché de Clèves! Songez, je vous prie, à ce qui arriverait de nous, si *Luc* avait joint 150,000 hommes à l'armée de la reine de Hongrie, il y a dix ans. — Vous ne pouvez à présent manquer à vos engagements

sans vous déshonorer, et vous ne gagneriez rien à votre honte. Les Russes et les Autrichiens doivent écraser *Luc* cette année, à moins d'un miracle... Si *Luc* est perdu, vous devenez l'arbitre de l'Empire, et tous ses princes sont à vos pieds... L'avantage que M. le duc de Broglie vient de remporter (le 10 juillet, à Corbach) présage les plus grands succès. Tout peut finir dans une campagne... Dites à M. le duc de Choiseul qu'il ne doit faire la paix qu'après une campagne triomphante. »

Comprend-on que dans le temps même où Voltaire écrivait cette lettre belliqueuse, il osât encore parler de paix à Frédéric? Il le fit pourtant, puisque Frédéric lui répondait, le 21 juin : « Vous me parlez toujours de la paix. » Mais Frédéric, après avoir tout fait, prétendait-il, pour la ménager entre la France et l'Angleterre, « à son inclusion, » plantait là la France, qui l'avait voulu jouer, et le duc de Choiseul, qui, selon Voltaire, n'était pas libre d'agir conformément à sa pensée; et, dût-il périr, il était résolu à s'adresser plutôt au Grand-Mogol qu'à Louis *le Bien-Aimé*, pour sortir du labyrinthe où il se trouvait. En vain l'accusait-on d'avoir compromis la paix par des personnalités injurieuses : il ne se repentait que d'avoir célébré Louis XV en vers au-delà de son mérite; et, quant à la fameuse ode, outre qu'elle n'était connue de personne, n'admettait-on pas que, en temps de guerre, il est permis de se défendre de toutes armes? « Je ne comprends donc rien à ces personnalités, concluait Frédéric, à moins que, par là, vous ne désigniez la Pompadour. Je ne crois cependant pas qu'un roi de Prusse ait des ménagements à garder avec une demoiselle Poisson, surtout si elle est arrogante, et qu'elle manque à ce qu'elle doit de respect aux têtes couronnées. » Et il terminait par des douceurs à Voltaire, aigries pourtant d'un filet d'ironie à l'adresse du *comte de Tourney*.

VII

ÉCHEC DIPLOMATIQUE DE VOLTAIRE

N'ayant plus rien à gagner auprès de Frédéric, Voltaire se recommanda à Choiseul et à madame de Pompadour, et renouvela le vœu que Luc fût déconfit dans l'année. Luc méritait-il mieux, lui qui avait refusé de réparer, par la moindre galanterie, l'indigne traitement fait à madame Denis à Francfort? Aussi, tout en reconnaissant qu'il entrait un peu de haine contre Luc dans sa politique, Voltaire reprit son rôle de boute-feu, pour rallumer une guerre qu'il condamnait (1).

La haine contre Luc, le besoin d'une réparation et d'une vengeance, voilà, en effet, toute la fin de cette année 1760, les seuls mobiles de sa conduite. Le 11 juillet, il écrit à Collini : « Notre ministre doit de l'argent à la ville de Francfort. M. le duc de Choiseul me protége beaucoup; le roi est content de moi. Voici le moment de faire arrêt sur l'argent dû à Francfort. » Et il demandait une procuration pour répéter deux mille écus. Quelques jours après, il apprend que le corps de Saint-Germain a été détruit; mais cela ne doit pas empêcher de présenter la requête. En effet, « l'affaire est entamée, et elle réussira, pour peu que nos armées aient du succès... Les fers sont au feu,... mais on ne pourra battre ce fer que quand les choses qui se décident par le fer auront été entièrement jugées (2). » Hélas! nos armées n'ont pas de succès, et le fer n'a encore rien décidé : Voltaire s'en afflige surtout dans l'intérêt de sa vengeance. Le 29 décembre, il écrit à Collini : « Je mourrai avec le regret de n'avoir pu finir notre affaire de Francfort : les événements s'y sont opposés. » Mais il est bien résolu à la reprendre, pour peu qu'il y trouve une ouverture favorable, et nous l'y verrons revenir.

(1) A d'Argental, 6 juillet et 3 août; à Thieriot, 7 juillet 1760. — (2) A Collini, 30 juillet, 20 septembre, et 12 novembre 1760.

Cependant, tout commerce était interrompu entre lui et Frédéric. Pour tout le reste de cette année 1760, nous n'avons qu'une lettre de Frédéric à Voltaire, datée du 31 octobre, et pas une de Voltaire à Frédéric. Il en est de même pour l'année 1761, vide de toute lettre de Voltaire au roi, et n'offrant qu'une lettre du roi à Voltaire (novembre), lettre de poëte à poëte, en envoyant des vers. Pour l'année 1762, il ne nous en reste pas une ni de l'un ni de l'autre.

En ces années, Voltaire est tout à sa guerre contre la Prusse, tout à sa paix avec Versailles. En 1761, lorsque Choiseul a joint le portefeuille de la guerre à celui des affaires étrangères, il demande, pour la dixième fois, comment il est avec le tout-puissant ministre, et il s'étonne de ne pas recevoir de réponse à une lettre dont le ministre a dû être content (1). Il écrit de nouveau à Choiseul, qui lui avait demandé son avis, et il déraisonne politique tout à son aise. Il rappelle les trahisons perpétuelles de « messieurs de Brandebourg, » et les deux trahisons de Luc pendant la guerre de 1741, et il espère bien que Choiseul ne le mettra pas en état de trahir une troisième fois. Luc est ruiné et perdu, « avec ses vers, et ses plaisanteries, et ses injures, et sa politique, tout cela étant également mauvais; » et Voltaire, aveuglé par sa haine et sa rancune, croit voir un nouveau traité de Westphalie au bout d'une guerre qui ne devait avoir pour dénouement que le traité de Paris (2).

Mais la chute de Pondichéry (15 janvier 1761), qu'il apprit alors, rabattit et son caquet et son humeur belliqueuse. Cette chute lui « coûtait juste le quart de son bien, » et « il n'avait plus envie de rire (3). » Pondichéry, Pondichéry! ce nom fatal va revenir dans toutes ses jérémiades, comme le nom de Jérusalem dans les lamentations du prophète (4). Il ne veut plus être consolé, parce que Pondichéry n'est plus. « Divins anges, écrit-il le 24 août aux d'Argental, tout ce que vous me dites de la compagnie indienne est bel et bon; mais il est dur de vendre 700 fr. ce qu'on a acheté 1,400. Voilà le nœud, voilà le mal! »

(1) A d'Argental, 11 avril 1761. — (2) A Choiseul, 13 juillet 1761. — (3) A Damilaville, 20 juillet 1761. — (4) A d'Argental, 9 août 1761.

Il s'agit bien maintenant de l'honneur et de la fortune de la France! il s'agit de sauver le reste de son bien, que les Anglais menacent de lui ravir; il lui faut la paix, la paix à tout prix, même au prix du Canada (1). Que lui importe le Canada, où il n'a pas de fonds engagés, comme il en avait à Pondichéry? Pour recouvrer Pondichéry, c'est-à-dire ses actions de la compagnie des Indes, il sacrifierait de grand cœur toutes nos colonies.

Comment sauver au moins les épaves du grand naufrage? « On a assassiné Luc; » mais, hélas! « on l'a manqué! » Il espère bien « qu'on sera plus heureux une autre fois, » et qu'on le débarrassera enfin de ce « maître fou, » de ce « dangereux fou, » d'où lui vient tout son mal (2). En attendant, qu'opposer à Luc et aux Anglais? Il espérait beaucoup des Russes pour obtenir enfin justice (3); mais sa chère Élisabeth s'est laissé mourir (4), et la paix va se faire entre la Russie et la Prusse (5) : voilà le comble! « Mon plus grand malheur est la mort d'Élisabeth... On dit la paix faite entre Pierre III et Frédéric III. Ma chère Élisabeth détestait Luc, et je n'y avais pas peu contribué, et je riais dans ma barbe, car je suis un drôle de corps; mais je ne ris plus (6). »

Que faire donc? le *Pacte de famille* (7) n'a pas rétabli les affaires de la France et n'a fait qu'achever la ruine de l'Espagne. Il faut donc encore négocier.

En effet, Voltaire eut l'idée d'ouvrir une dernière négociation avec le secrétaire de l'ambassade anglaise, qui avait un beau-frère et un ami dans un homme de la famille Tronchin. Or, ce Tronchin, fils d'un premier syndic de Genève, et dévoué à la France comme tous les Tronchin, se chargeait de faire agréer à son beau-frère certaines insinuations, contre lesquelles on aurait été en garde si elles étaient venues du ministère de France, et qu'on aurait reçues avec moins de défiance, si elles avaient été inspirées par un parent et un ami. Voltaire soumit cette idée à Choiseul par l'intermédiaire du comte d'Argental (8);

(1) A Choiseul, 6 septembre 1762. — (2) A Dalembert, février 1762. — (3) A Collini, 20 janvier 1762. — (4) Elle mourut le 5 janvier 1762. — (5) Elle fut signée le 5 mai 1762. — (6) A d'Argental. — (7) Signé le 15 août 1761. — (8) A d'Argental, 23 septembre 1762.

mais Choiseul n'y accéda pas, comme le prouve cette lettre à d'Argental, du 11 octobre : « Tant mieux que M. le comte de Choiseul n'ait besoin de personne; tant mieux que la prise de la Havane (1) ne nuise point aux négociations de la paix; tant mieux que les malheurs de la France et de l'Espagne, qui, réunies à la maison d'Autriche, auraient dû donner la loi à l'Europe, contribuent à cette paix, devenue si nécessaire ! »

On reconnaît, à cet accent, le dépit de l'homme qui n'a rien pu, ni pour la guerre, ni pour la paix, et qu'on renvoie enfin, fatigué de ses bourdonnements et mouvements importuns, comme l'inutile et vaniteuse mouche du coche. En soufflant le chaud et le froid, Voltaire avait bien excité les passions en lutte, mais il n'avait pas réussi à les diriger dans son intérêt personnel, seule boussole, on l'a vu, sur laquelle il se réglât. Il n'avait pu ni se venger de Frédéric, qui gardait sa Silésie, ni faire quelque chose d'avantageux à la France, qui sortait de la lutte ruinée dans ses finances et dans ses enfants, et dépouillée de ses colonies. Ni par force, ni par consentement bénévole, il n'avait rien arraché à Frédéric pour sa nièce ni pour lui, et Freytag demeurait vainqueur. D'autre part, vaincu avec la France, il ne recevait, du cabinet de Versailles, aucun salaire de ses soins inutiles, et il restait Suisse.

(1) Enlevée aux Espagnols par les Anglais.

CHAPITRE CINQUIÈME

VOLTAIRE A LA RECHERCHE D'UNE RÉSIDENCE

I

DE FRANCFORT A COLMAR — MAYENCE — MANHEIM STRASBOURG

Nous venons de laisser Voltaire en Suisse, et, en commençant le dernier chapitre, nous l'avions pris à Francfort. C'est cet intervalle, franchi d'un bond pour ne pas rompre l'analogie des idées et du sujet, qu'il nous faut maintenant parcourir, étape par étape, à sa suite.

Retournons donc à Francfort. Parti de cette ville, le 7 juillet 1753, Voltaire arriva le même jour à Mayence, et descendit à l'auberge de l'Empereur. Il s'y reposa trois semaines, pour « sécher, disait-il, ses habits mouillés par le naufrage, » et, dans l'accueil qu'il reçut de la maison de Stadion et de toute la noblesse, il tâcha d'oublier sa mésaventure. Il y chercha encore une diversion dans l'étude, et se remit avec ardeur à ses *Annales de l'Empire*.

Toutefois, la blessure saignait toujours, et, le 9 juillet, son cœur ulcéré s'épancha dans une lettre à sa nièce. Ses yeux, secs depuis plusieurs années, fondaient en larmes, au souvenir surtout du traitement infligé à madame Denis, et il espérait que le roi de Prusse réparerait l'indignité commise en son nom. Mais, dans cette lettre, évidemment destinée à passer sous d'autres yeux que ceux de madame Denis, notamment sous les yeux de milord Maréchal, ambassadeur de Frédéric à Paris, il repoussait le titre de Prussien, qu'on lui donnait à la cour de Versailles, et il se proclamait, lui l'auteur du *Siècle*

de Louis XIV, le chantre de Henri IV et le panégyriste de Louis XV, Français et bon Français. Aussi comptait-il que le roi de Prusse, par l'intermédiaire de milord Maréchal, serait le premier à demander « au roi son maître, qu'on lui laissât finir ses jours dans sa patrie. »

En attendant l'effet de cette lettre et des démarches de sa nièce et de ses amis, il céda à l'invitation qu'un de ses illustres débiteurs, l'électeur palatin Charles-Théodore de Sultzbach, lui avait adressée, à son départ de Brandebourg, de venir à Manheim. Ami des sciences et des arts, du luxe et du faste, Charles-Théodore attirait Voltaire par le rapport de leurs goûts autant que par la communauté de leurs intérêts.

Voltaire partit de Mayence le 28 juillet, et se dirigea vers le Palatinat. A la vue des plaines ravagées par Turenne et des ruines encore amoncelées, il dit à Collini : « Le nom français doit être détesté dans ce pays ; donnons-nous pour Italiens. » Et, en effet, à Worms, où il coucha, il se donna pour un gentilhomme de Florence, et s'entretint en langue toscane avec l'aubergiste, non sans déguiser le fond comme la forme de la conversation, ce qui égaya beaucoup le souper.

Le lendemain, de bonne heure, il arrivait à Manheim, résidence ordinaire des électeurs palatins. Comme l'Électeur se trouvait alors à sa maison de plaisance de Schwetzingen, il profita de quelques jours de répit et d'incognito pour mettre de l'ordre dans ses affaires. Il arrangea ses papiers, négocia avec un Juif, au prix d'un fort escompte, le change en numéraire de France de l'argent échappé au naufrage de Francfort, et attendit, à la porte de sa patrie, le moment d'y rentrer.

Cependant, informé de l'arrivée du voyageur, Charles-Théodore s'empressa de lui envoyer un de ses équipages pour le transporter à Schwetzingen. Voltaire logea au château, lui et sa suite, et n'eut pas d'autre table que celle de l'Électeur. Au milieu des fêtes et des chasses, des opéras et des comédies, des concerts et des bals, au milieu de cette petite cour empressée autour de lui, il se retrouva dans son élément, et recommença sa double vie d'artiste et de grand seigneur. Tantôt il donnait

aux acteurs du spectacle français des leçons dramatiques et les exerçait à jouer ses œuvres (1); tantôt il s'entretenait avec les savants et les lettrés, ou recevait les hommages des courtisans. Chaque jour, après le dîner, il avait une conférence avec l'Électeur, à qui il lisait ses ouvrages ou parlait de littérature. Avant son départ, Charles-Théodore lui montra les galeries, la belle bibliothèque et les riches collections de son palais de Manheim.

Après quinze jours de cette vie, promesse échangée d'un commerce épistolaire qui s'établit entre le prince et le poëte et dura jusqu'à la fin, parole donnée d'un prompt retour qui se fit attendre cinq ans, Voltaire quitta l'Électeur et sa cour. Le 15 août, il couchait à Rastadt, et, le lendemain, il arrivait par Kehl à Strasbourg.

A Strasbourg, il se logea dans une mauvaise hôtellerie, dans le plus mauvais quartier de la ville, à l'enseigne de l'*Ours blanc*, non par avarice, comme on l'a dit, mais, assure Collini, par bonté de cœur, par reconnaissance pour les soins empressés d'un bon fils, garçon d'auberge à Mayence, qui lui avait fait promettre d'aller loger chez son père.

Au bout de quelques jours passés à l'*Ours blanc*, Voltaire fit la connaissance du fils de la directrice de la poste aux lettres en Alsace, nommé Dufresney, jeune homme intelligent qu'il prit en affection. L'entendant parler du bonheur de vivre à la campagne, Dufresney lui proposa une maisonnette et un grand potager, situés à peu de distance de la ville, proche la porte des Juifs; et la propriétaire, une dame Léon, lui en ayant laissé la libre disposition, il alla s'y installer le 21 août.

Dans ce modeste ermitage, il reçut la visite de ce que Strasbourg avait de plus distingué par la naissance et le talent, et de tous les étrangers de marque. C'était encore un dédommagement de l'avanie de Francfort; c'était un avant-goût de Ferney.

Là, condamné par son médecin Gervasi « aux racines et aux cloportes, » il continuait encore ses *Annales de l'Empire*. « De-

1) « L'Electeur palatin m'a fait la galanterie de faire jouer quatre de mes pièces (à d'Argental, 10 août 1753). »

puis Gotha jusqu'à Strasbourg, de princes en *Yangois* (1), et de palais en prison et cabarets, il avait tranquillement travaillé cinq heures par jour au même ouvrage (2). » Il prenait son délassement au château de l'Isle de Jar, où vivait retirée la comtesse de Lutzelbourg, fille d'un prêteur royal de Strasbourg, auprès de laquelle il allait passer quelquefois ses soirées. Il rentrait aussi de temps en temps à Strasbourg, pour y consulter les professeurs Schœpflin et Lorentz sur l'histoire d'Allemagne, et soumettre à leurs corrections ses *Annales de l'Empire* (3).

Il comptait ne rester en Alsace que le temps nécessaire à sa nièce et à ses amis pour lui obtenir de la cour la permission de continuer son voyage vers l'intérieur de la France. Lui-même, il mettait en mouvement les plus en crédit de ses protecteurs : « Est-ce que vous seriez assez bon, écrivait-il à Richelieu (7 septembre), pour vouloir bien me mettre aux pieds de madame de Pompadour? » Et pour exciter la pitié et désarmer la haine, il ajoutait avec Argan : « A propos, je suis bien malade; daignez vous en souvenir. Il n'y a que mes ennemis qui disent que je me porte bien. »

Quoiqu'il semblât qu'on n'eût rien à craindre de ce mourant, la politique et la foi s'obstinèrent à redouter sa présence à Paris; et, obligé dès lors de fixer pour plus longtemps sa tente en Alsace, il choisit pour lieu de sa résidence la ville de Colmar, où il pouvait faire imprimer sous ses yeux, par le frère du professeur Schœpflin, ses *Annales de l'Empire*. Il quitta sa maisonnette le 2 octobre, arrangea en chemin quelques affaires avec les administrateurs des domaines de son débiteur, le duc de Wurtemberg (4), et arriva le 4 ou le 5 à Colmar. Il descendit d'abord à l'auberge du *Sauvage;* puis, après quelques jours, il alla loger chez un nommé Goll, rue des Juifs, « dans une vilaine maison de cette vilaine petite ville (5), » où il était servi par un cabaretier.

(1) Allusion à une des malencontreuses excursions de Don Quichotte.— (2) A d'Argental, 10 août; à madame de Lutzelbourg, 22 août 1753. —(3) A la duchesse de Saxe-Gotha, 27 septembre 1753. — (4) A Dupont, 1er octobre 1753. — (5) A d'Argental, 29 octobre 1753.

Là, dans le travail d'impression de ses *Annales*, dans la société agréable et lettrée des membres du conseil souverain d'Alsace, il attendait, comme à Strasbourg, le résultat des nouvelles négociations de sa nièce, lorsque la menace d'un nouvel orage, causé par la publication frauduleuse de son *Histoire universelle*, le força d'aller chercher un abri et l'incognito au village de Luttenbach, dans les montagnes des Vosges. Son imprimeur y avait une papeterie, grand bâtiment isolé, exposé à tous les vents, et qui ne pouvait offrir qu'un logement incommode. N'importe, Voltaire s'y dut enterrer quinze jours, ne voyant que les filles d'ouvriers qui venaient faire sa chambre et sa cuisine. Il y serait mort d'ennui, sans un Français, nommé Bellon, envoyé là par le gouvernement pour surveiller la fabrication des cartes à jouer, qui seul tenait sa partie de conversation et d'échecs.

Dans le voisinage de la papeterie était le château de Horbourg, dépendant d'une terre seigneuriale hypothéquée à Voltaire par le duc de Wurtemberg. Voltaire pensa à l'acheter, pour peu qu'il fût habitable. Il l'alla visiter le 23 octobre, et ne trouva que des ruines et des terres en friche. Sur ces ruines il aurait pu bâtir; mais le duc était en procès pour cette masure au conseil privé, et il ne voulait pas « bâtir un hospice qui aurait eu un procès pour fondement (1). » D'ailleurs, il n'avait pas encore renoncé à l'espoir d'habiter la France, ni même Paris. C'est pourquoi il refusa le château de Sainte-Palaye, près d'Auxerre, dont d'Argental lui avait proposé l'acquisition : c'était trop loin de la capitale. Tout au plus aurait-il consenti à louer tout meublé le château d'Oberberghein, à quelques lieues de Colmar, appartenant à la famille de madame de Lutzelbourg, et il en fit la proposition à cette dame (2). Mais rien de sérieux dans tous ces projets, subordonnés aux nouvelles de Paris.

Il rentra à Colmar, le 28 octobre, pour les attendre. Cette ville, ouverte à la fois sur l'Allemagne, sur la Suisse et sur la

(1) A madame de Lutzelbourg, 21 octobre 1753.— (2) Lettre citée du 23 octobre.

France, était un bon poste d'expectative. Ignorant quand son sort serait fixé, il prit le parti de monter un ménage, dont Collini fut le directeur, et une jeune fille de Montbéliard la cuisinière et la gouvernante. Il reprit sa société de conseillers et d'avocats, parmi lesquels il distingua Dupont, jurisconsulte, littérateur et homme de chicane, à qui il soumit d'abord l'examen de la partie juridique de ses *Annales*, puis la conduite de ses affaires avec le duc de Wurtemberg.

C'est alors que la publication de l'*Histoire universelle* le compromit davantage auprès de la cour de France.

II

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE

En 1739, il avait confié à Frédéric de Prusse une copie de cette *Histoire*, commencée à Cirey. A la bataille de Sohr, le 30 septembre 1745, on prit l'équipage du roi de Prusse, au lieu de sa personne, et on porta sa cassette à son vainqueur, le prince Charles de Lorraine. Or, il y avait « dans cette cassette gris-rouge de l'avare, » outre force ducats et des fragments de la *Pucelle*, le manuscrit confié en 1739. Un valet de chambre du prince Charles, nommé Gamont, vendit ce manuscrit à Jean Néaulme, libraire à La Haye et à Berlin, et Jean Néaulme l'imprima à La Haye en deux volumes, vers la fin de 1753, sous le titre d'*Abrégé de l'histoire universelle, attribué à M. de Voltaire* non-seulement sans en donner avis à l'auteur, mais en tronquant, en dénaturant à dessein, s'il faut en croire Voltaire, plusieurs passages. Cette publication faisait à l'auteur un double tort : dans ses *Annales de l'Empire*, il avait, bien libre d'user de son bien, cousu quelques lambeaux de cette *Histoire universelle*, et Néaulme lui coupait la gorge (1); d'autre part, certaines phrases de l'édition Néaulme pouvaient fournir des armes à ses ennemis. Dès le 28 décembre, il écrivit au libraire

(1) A d'Argental, 21 décembre 1753.

hollandais pour protester contre son procédé déloyal, assurant qu'il y avait des différences essentielles entre la leçon publiée à La Haye et les manuscrits du même ouvrage qui se trouvaient à Paris, à Potsdam, à Manheim ou à Gotha, et accusant Néaulme de l'avoir voulu perdre. C'est ce qu'il écrivait aussi à d'Argental, le 7 février 1754 : « Il est certain qu'on m'a voulu perdre en France après m'avoir perdu en Prusse, et qu'on a engagé ces coquins de libraires de Berlin et de La Haye à imprimer un ancien manuscrit informe pour m'achever. » Ce qui, notamment, le perdait et l'achevait, c'était cette phrase de l'édition Néaulme : « Les historiens, semblables en cela aux *rois*, sacrifient le genre humain à un seul homme. » Il eut beau substituer *tyrans* à *rois* dans d'autres manuscrits, il ne put convaincre Louis XV, blessé de cette phrase, que telle était la leçon véritable (1); et, en effet, rien ne le prouve, et il est probable que Néaulme n'avait point falsifié ce passage.

Il travailla beaucoup, et toujours en vain, à ramener Louis XV de sa première impression. Il s'adressa, comme il faisait en cas pareil, à madame de Pompadour. Il lui envoya des pièces « pour prouver du moins son innocence au roi; » puis, pour apitoyer sur lui la marquise et son royal amant, il étala, pour la centième fois, le tableau de sa mésaventure à Francfort, de sa triste position à Colmar, où il était malade et sans secours; et, parlant à une femme, il n'oublia pas l'attendrissante peinture de la malheureuse nièce. Ah! s'écriait-il, « le roi de Prusse était bien né pour mon infortune! » Par là, il voulait montrer encore qu'il n'était plus du tout Prussien. Il insinuait même que la publication de Néaulme pouvait bien être un mauvais tour que lui aurait joué Frédéric, et il faisait remarquer avec grand soin que ce Néaulme « imprimait les ouvrages de Sa Majesté Prussienne. » Il terminait en disant : « Le roi est plein de clémence et de bonté; il daignera peut-être songer que j'ai employé plusieurs années de ma vie à écrire l'histoire de son prédécesseur, et celle de ses campagnes glorieuses; que, seul des académiciens, j'ai fait son panégyrique, traduit en cinq langues.

(1) A d'Argental, 21 mars 1754.

S'il m'était permis, Madame, de venir à Paris pour arranger, pendant un court espace de temps, mes affaires bouleversées par quatre années d'absence, et assurer du pain à ma famille, je mourrais consolé, et pénétré pour vous, Madame, de la plus respectueuse et de la plus grande reconnaissance. »

Il envoya les mêmes pièces à Richelieu (30 décembre), avec une copie de sa lettre à madame de Pompadour; mais il priait que cette lettre ne fût pas vue des secrétaires du maréchal, car, disait-il, « j'ai un petit malheur, c'est que je n'écris pas une ligne qui ne coure l'Europe. » Dans un post-scriptum essentiel et destiné à compléter l'insinuation ébauchée dans la lettre à madame de Pompadour, il racontait que la fameuse cassette avait été rendue à Frédéric par le prince Charles; qu'on lui avait tout rendu, jusqu'à son chien; que le roi ayant demandé depuis un nouvel exemplaire de l'*Histoire universelle*, il lui en avait envoyé un plus correct et plus ample : « Il a gardé celui-là, affirmait Voltaire; *son libraire*, Jean Néaulme, a imprimé l'autre. » Oui, mais dans cet autre se trouvait la phrase incriminée, ou, du moins, Voltaire ne prouvait pas qu'elle y eût été ajoutée ou falsifiée.

Pour apaiser le scandale de la cour et faire taire les rumeurs partout répandues (1), Voltaire vit bien qu'il fallait des protestations plus solennelles et plus authentiques. Il commença par publier un écrit « à un professeur d'histoire (2); » et, le 22 février, il fit dresser par deux notaires de Colmar un *procès-verbal* (3), constatant les différences qui existaient entre les deux volumes publiés par Néaulme et un manuscrit, reçu la veille de Paris, « dans un paquet contresigné *Bouret* (4). » Il envoya cette pièce à Versailles et la répandit de toutes parts.

En même temps il poursuivait auprès de Malesherbes une négociation commencée et mal menée quelques jours auparavant par sa nièce. Il avait conjuré sa nièce d'aller trouver Ma-

(1) A madame de Lutzelbourg, 23 janvier 1754. — (2) *Œuvres*, t. XXXIX, p. 549. — (3) Le voir dans Collini, p. 121. — (4) Le 10 février 1754, il avait prié la duchesse de Saxe-Gotha de lui prêter sa copie de l'*Histoire universelle*, que l'arrivée du manuscrit de Paris rendait inutile (à la duchesse de Saxe-Gotha, 23 février; *Recueil* de 1860).

lesherbes et l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, pour obtenir d'eux la suppression du livre de Néaulme. Madame Denis ne prit conseil que de ceux qui étaient contents du livre, et elle manda à son oncle que Malesherbes le trouvait excellent (1). Mais elle avait été trompée sur le compte de Malesherbes; ou peut-être Malesherbes avait-il tourné au vent défavorable de la cour, et changé d'opinion, du moins officiellement, sur l'*Histoire universelle*. Voltaire reçut à la fois des lettres de l'archevêque et du ministre de la librairie, d'où il ressortait que madame Denis n'avait pas rempli sa mission. Malesherbes lui refusait même un témoignage demandé avec instance, le témoignage de son empressement à exiger la suppression du livre qui avait soulevé le clergé de France et déplu à Sa Majesté. Il attestait, auprès de Malesherbes, deux lettres consécutives écrites dans ce dessein à sa nièce; mais, ajoutait-il, pour pallier la négligence ou la maladresse de madame Denis, sa nièce était malade alors, et ensuite il avait été trop tard pour arrêter un ouvrage si répandu. Toutefois, les deux lettres ne subsistaient pas moins comme un monument de sa bonne volonté. De plus, il avait envoyé à madame Denis un placet au roi, par lequel il suppliait Sa Majesté de se faire rendre compte par le chancelier des différences entre le texte imprimé et le texte authentique. N'aura-t-on pas pitié, demandait-il alors, d'un vieillard malade, privé des médecins et des chirurgiens qui ne se trouvent que dans une grande ville? Ne lui permettra-on pas de venir mettre ordre à des affaires dérangées par une longue absence? Le laissera-t-on mourir dans un pays étranger, sans bien et sans secours (2)?

Pendant plus de six mois, de la fin de décembre 1753 à la fin de juillet 1754, Voltaire ne cessa de plaider sa cause larmoyante au tribunal de Malesherbes, implorant toujours du ministre un mot qui l'empêchât de mourir hors de sa patrie. Que pouvait-il faire de plus pour réparer un mal dont il était innocent? Oui, innocent, car ni directement, ni indirectement, il n'a envoyé le

(1) A d'Argental, 7 février 1754. — (2) A Malesherbes, 7 février 1754. — Toutes ces lettres à Malesherbes ne se trouvent que dans le *Recueil* de 1856.

manuscrit à Néaulme; et, s'il avait pris la moindre part à cette publication, Néaulme, en pays libre, ne souffrirait pas de sa part des reproches si violents et si publics. En vain Néaulme a-t-il dit et fait croire au roi et à madame de Pompadour que Voltaire n'était pas si fâché de la publication qu'il le paraissait : Voltaire a bien prouvé le contraire par tant de protestations et de démarches, et c'est un devoir pour Malesherbes de détromper sur ce point le roi et la marquise. D'ailleurs, voici un troisième volume de cette *Histoire universelle* qu'il vient de publier lui-même, et il est aisé de voir combien il diffère d'idées, de ton et de style avec les deux volumes de Néaulme (1). Et encore, si l'on y trouve quelque chose à reprendre, il s'offre à faire tous les changements exigés au moyen d'un carton. Il est désintéressé dans ce travail, qu'il ne poursuit que pour désabuser la cour; il en a fait présent à Schœpfling, conjointement avec Walther, et il a même prêté à Schœpfling 20,000 fr. sans intérêts (2). Il voudrait bien finir cette histoire, où il a été engagé malgré lui (3), et qui n'était pas destinée à voir le jour; mais il lui faudrait santé, grande bibliothèque, et retraite libre. Au moins, un mot de Malesherbes soit à madame de Pompadour, soit au roi même, soit à ceux qui l'approchent (4)!

Nulle réponse à ces cris de douleur, à ces lamentables prières! Voltaire était réduit à ne plus implorer que le droit de se choisir un exil et un tombeau. Le 20 février 1754, il écrivait au marquis de Paulmy : « Comme je n'ai reçu aucun ordre positif du roi, et que je ne sais ce qu'on me veut, je me flatte qu'il me sera permis de porter mon corps mourant où bon me semblera. Le roi a dit à madame de Pompadour qu'il ne voulait pas que j'allasse à Paris : je pense comme Sa Majesté; je ne veux point aller à Paris; et je suis persuadé qu'elle trouvera bon que je me promène au loin. Je remets le tout à votre bonté et à

(1) Voir encore les lettres à d'Argental et à Thibouville, du 27 août 1754. — Il écrivit à madame de Fontaine, le 12 septembre, que ce volume avait été trouvé « passable et modéré. » — (2) Il ne dit que 10,000 dans son *Commentaire historique*, *Œuvres*, t. XLVIII, p. 358. — (3) A Cirey, par madame du Châtelet. — (4) A Malesherbes, 24 et 28 février, 29 mars, 6 juin et 6 juillet 1754 (*Recueil* de 1856.)

votre prudence; et, si vous jugez à propos d'en dire un mot au roi, *in tempore opportuno*, et de lui en parler comme d'une chose simple qui n'exige point de permission, je vous aurai réellement obligation de la vie. Je suis persuadé que le roi ne veut pas que je meure dans l'hôpital de Colmar. — En un mot, je vous supplie de sonder l'indulgence du roi. Il est bien affreux de souffrir tout ce que je souffre pour un mauvais livre qui n'est pas de moi. Daignez me faire savoir si je puis voyager. »

Il avait écrit dans le même sens à madame de Pompadour, et lui avait mandé que, n'ayant reçu aucun ordre positif de Sa Majesté, étant revenu en France uniquement pour aller à Plombières, sa santé empirant, et ayant besoin d'un autre climat, il comptait qu'il lui serait permis d'achever ses voyages; et il lui avait ajouté que, comme elle avait peu de temps d'écrire, il prendrait son silence pour une permission.

Quel besoin avait-il d'une permission semblable? Il l'explique dans une lettre du 21 mars à d'Argental. Par cette déférence obséquieuse, il tâchait d'abord de tenir entr'ouverte devant lui la porte de sa patrie; ensuite, par ce soin d'éviter l'air même d'être dans le cas d'une désobéissance, il s'assurait la jouissance de son bien : « Si je cherchais un asile ignoré, écrivait-il, et si je le pouvais trouver; si l'on croyait que cet asile est dans un pays étranger, et si cela même était regardé comme une désobéissance, il est certain qu'on pourrait saisir mes revenus. »

III

FAMEUSE LETTRE DE MADAME DENIS

Malgré tant de précautions, il était « perdu sans ressource et exilé pour jamais de Paris (1). » A la peine de l'auteur se joignait la peine non moins sensible de l'oncle. Menacé d'un éternel exil, et peut-être d'une saisie de son bien, il devait veiller au meilleur arrangement possible de ses affaires. Pen-

(1) A d'Argental, 10 et 21 mars 1754.

dant son séjour en Prusse, tout en laissant madame Denis à la tête de son hôtel de la rue Traversière, il s'était réservé l'administration de sa fortune, et Longchamp communiquait directement avec lui pour tout ce qui concernait les recettes et les dépenses. C'était de la main du valet intendant que madame Denis recevait les cent louis par mois affectés au train de la maison. Gênée dans ses goûts de luxe, madame Denis avait saisi l'occasion d'une infidélité littéraire pour faire renvoyer Longchamp; et, libre désormais avec le notaire Delaleu, dépositaire des fonds, elle puisa largement dans la caisse de son oncle. Elle avait toujours quelque prétexte, quelque besoin ou quelque ordre supposé de Voltaire, pour demander au notaire peu soupçonneux, trop occupé ou trop négligent, des sommes plus ou moins considérables. Informé de cette dilapidation, Voltaire songea à remplacer Longchamp, et il demanda à d'Argental un homme sage, probe et discret qui serait chargé du maniement de ses affaires, de l'emballage ou de la vente de ses meubles, de sa correspondance et de ses commissions de ménage ou de littérature (1). Madame Denis ne put supporter cette mise en tutelle, ni ce frein passé à son humeur dépensière, et, le 20 février 1754, elle écrivit à son oncle : « Le chagrin vous a peut-être tourné la tête; mais peut-il gâter le cœur? L'avarice vous poignarde ; vous n'avez qu'à parler... Je n'ai pris de l'argent chez Laleu que parce que j'ai imaginé à tout moment que vous reveniez, et qu'il aurait paru trop singulier, dans le public, que j'eusse tout quitté, surtout ayant dit à la cour et à la ville que vous me doubliez mon revenu. Ne me forcez pas à vous haïr... Vous êtes le dernier des hommes par le cœur. Je cacherai autant que je pourrai les vices de votre cœur. »

C'est par Voltaire que nous connaissons cette lettre de la femme qu'il traitait, disait-il, comme sa fille, et c'est Voltaire qui s'excusa et demanda, en quelque sorte, pardon! Il ne répondit que par des lamentations sur ses malheurs et sur les duretés d'une personne qui lui avait été si chère. Bien plus, non-

(1) A d'Argental, 7 et 24 février; à M***, 12 mars 1754.

seulement il maintint la pension qu'il faisait à cette indigne femme, mais il songea à l'augmenter et à lui assurer une fortune honnête et très-supérieure à ce qu'il avait reçu de patrimoine (1). Quel secret du caractère et de la conduite de l'oncle avait surpris la nièce pour se croire en droit de lui parler ainsi? Qu'y avait-il entre cet homme et cette femme, pour que cette femme osât outrager ainsi cet homme, pour que cet homme baissât la tête en gémissant et en demandant grâce devant cette femme?

Madame Denis mentait dans l'explication qu'elle donnait de sa conduite. Elle savait bien que son oncle n'était pas sur le point de revenir, puisque, dans le même temps, elle lui écrivait, au rapport de Collini, que la cour de Versailles, le regardant comme un être infecté, ne voulait pas qu'il vînt apporter la contagion à Paris.

IV

PREMIÈRE COMMUNION DE VOLTAIRE

A Colmar même, le parti religieux s'agitait autour de lui. Le 17 février 1754, il écrivit à ce Père Menoux, aumônier du roi de Pologne, qu'il a calomnié dans ses *Mémoires*, pour se plaindre de prétendues calomnies qu'un Père Mérat répandait sur son compte. Il s'en étonnait d'autant plus, qu'il se croyait en droit d'attendre de la consolation de ces Jésuites qu'il avait toujours tant aimés, et qu'il venait de défendre à Breslau; et le bon chrétien, le bon apôtre dictait un plan de conduite au Père Mérat, qui, au lieu de révolter les honnêtes gens par ses discours et ses démarches, aurait dû bien plutôt le venir voir dans sa maladie, et exercer envers lui le zèle et la charité convenables à son état et à son ministère. Le P. Menoux répondit de Nancy, le 23 février (2), qu'il ne pouvait croire cela du

(1) A d'Argental, 28 février et 10 mars 1754. — Voltaire finit par laisser à sa nièce non pas une fortune simplement honnête, mais une fortune opulente. — (2) *Recueil* de 1862, p. 337.

P. Mérat, et qu'il allait pourtant lui en écrire; et il ajoutait : « De bonne foi, Monsieur, comment voulez-vous que des gens dévoués comme nous à la religion, par conviction, par devoir, par zèle, se taisent toujours quand ils entendent attaquer sans cesse la chose du monde qu'ils envisagent comme la plus sacrée et la plus salutaire? Voilà cependant ce que l'on voit souvent dans les écrits répandus sous votre nom, et récemment dans le prétendu *Précis de l'histoire universelle* (1). »

Cette lettre ne toucha pas un cœur inaccessible à tout sentiment religieux, mais elle le décida à un acte de profanation hypocrite. Suivant Collini (p. 127), ici mal informé, ou traduisant ses informations en langage odieux, des espions étaient apostés pour examiner si Voltaire ferait ses pâques; et ses amis de Paris, instruits de l'épreuve par laquelle on le voulait juger, l'engageaient à céder à la nécessité, et à user d'un expédient sacrilége pour faire lever la sentence d'exil. De son côté, le marquis de Luchet (2) raconte que l'évêque de Bâle, de qui relevait Colmar, le menaça des foudres de l'Église, s'il ne remplissait pas à Pâques le devoir imposé à tout bon chrétien, et que Voltaire lui répondit, non-seulement par un acte d'obéissance, mais par une lettre très-orthodoxe, dont l'évêque se déclara satisfait. Voltaire parle lui-même de la persécution des Jésuites allemands, ours à soutane noire, qui, cinq ans auparavant, avaient commis le crime de faire brûler *Bayle* en place publique, et qui maintenant excitaient contre lui l'évêque de Porentruy, et voulaient faire agir le procureur général (3).

Qu'on observât la conduite de Voltaire, c'est possible; qu'on le poussât par la menace au sacrilége, c'est plus qu'invraisemblable; que ses amis de Paris l'y engageassent eux-mêmes, c'est plus douteux encore, puisque nous les verrons, en 1768 et

(1) Voltaire prétend (à madame de Lutzelbourg, 26 mars 1754) que le P. Mérat vint s'excuser chez lui, et que le P. Menoux désavoua la lettre qui courait sous son nom. D'autre part, Collini assure (p. 118) qu'aucun jésuite ne vint voir Voltaire à Colmar. La visite du P. Mérat est donc plus que douteuse; douteux aussi est le désaveu que le P. Menoux aurait fait, — à grand tort, — de sa belle lettre. — (2) *Hist. litt. de Voltaire*, t. II, p. 17. — (3) Au marquis de Paulmy, 20 février; à d'Argental, 3 mars; à la duchesse de Saxe-Gotha, 23 et 27 février 1754 (*Recueil* de 1860).

1769, lui reprocher la même comédie. Une seule chose est certaine, — et nous y reviendrons pour expliquer ces communions de Voltaire, jusqu'ici peu comprises, — c'est qu'il communia, et qu'il ne communia que par vil intérêt.

Aux approches de Pâques, il demanda un jour à Collini s'il ferait son devoir ; et le Florentin ayant répondu que telle était son intention : « Eh bien, ajouta-t-il, nous le ferons ensemble. » Il fit venir un capucin chez lui, et, le lendemain, il se rendit avec son secrétaire à l'église, où ils communièrent l'un et l'autre. « J'avoue, raconte Collini (p. 128), que je profitai d'une occasion aussi rare pour examiner la contenance de Voltaire pendant cet acte important. Dieu me pardonnera cette curiosité et ma distraction ; je n'en eus pas moins de ferveur. Au moment où il allait être communié, je levai les yeux au ciel, comme pour l'exaucer, et jetai un coup d'œil subit sur le maintien de Voltaire. Il présentait sa langue, et fixait ses yeux bien ouverts sur la physionomie du prêtre. Je connaissais ces regards-là ! »

En rentrant, il envoya au couvent des capucins douze bouteilles de bon vin et une longe de veau. A cette occasion, on plaisanta à Paris, et on dit qu'il venait de faire sa première communion. Oui, sa première communion de cette espèce ; car, pour sa première communion proprement dite, il l'avait faite, et peut-être, hélas ! également sacrilége, chez les Jésuites du collége de Clermont. Ajoutons à l'honneur de la cour de Versailles, qu'elle ne se laissa pas prendre à cette comédie abominable, que Voltaire renouvellera pourtant à Ferney, après avoir si peu réussi à Colmar.

V

SENONES ET PLOMBIÈRES — ANNALES DE L'EMPIRE

Réduit à prendre un parti, il avait besoin de se concerter avec sa nièce, à qui il avait tout pardonné. Il fut décidé entre eux que le rendez-vous serait à Plombières, et qu'ensuite ils reviendraient ensemble à Colmar. Bien loin de lui être néces-

saires ou utiles, les eaux de Plombières lui avaient été interdites par Gervasi l'année précédente (1). Mais elles étaient un prétexte commode pour faire quelques pas dans l'intérieur de la France et sonder encore le terrain. Il répétait depuis plus d'un an qu'il n'avait quitté Berlin que pour aller à Plombières, et son état maladif, son régime de casse et de rhubarbe, son tempérament frileux qui exigeait du feu jusque dans les chaleurs de l'été, faisaient croire qu'en effet il avait besoin d'aller y réparer une santé perdue. Au lieu d'effrayer la cour et les ennemis, un tel voyage était de nature à les réjouir par l'espérance d'une fin qui les délivrerait bientôt du gênant personnage; cette fin, ils avaient à l'attendre vingt-quatre ans encore!

Voltaire partit de Colmar le 8 juin 1754, avec un copiste et un seul domestique; il laissait Collini à Colmar pour veiller à l'impression des *Annales de l'Empire*, et pour avoir soin de ses effets, livres et manuscrits. A son départ, il reçut une lettre de sa nièce, qui lui mandait que Maupertuis et la Condamine se rendaient eux-mêmes à Plombières; qu'il ne fallait pas absolument qu'il s'y trouvât avec eux; que cela produirait une scène odieuse et ridicule; qu'il ne devait aller aux eaux qu'après avoir reçu d'elle un nouvel avis (2). Il se rappela alors qu'en 1748, il avait projeté un voyage à l'abbaye de Senones, et qu'il avait même écrit, le 13 février, à Dom Calmet pour lui demander permission d'aller passer quelques semaines dans sa compagnie et celle de ses livres. Il reprit ce projet en 1754, et il alla se faire bénédictin à Senones. Retraite et poste d'attente, l'abbaye, avec son docte abbé, ses moines laborieux, sa bibliothèque de douze mille volumes, lui était encore une école et un lieu d'étude où il pouvait s'instruire et travailler sérieusement à cette *Histoire générale*, que la publication intempestive de Jean Néaulme le condamnait à finir. D'ailleurs, à Senones, terre d'Empire et non de France, ne dépendant que du pape pour le spirituel, rien ne le venait troubler. Il se mit donc à lire tranquillement les Pères et les Conciles, les vieilles chroniques et les Capitulaires, Dom Mabillon et Dom Martène, Dom

(1) A d'Argental, 10 août 1753. — (2) A d'Argental, 12 juin 1754.

Thuillier et Dom Ruinart ; ou plutôt, « vivant délicieusement au réfectoire, » il se fit compiler par les moines « ces fatras horribles, disait-il, d'une érudition assommante, » c'est-à-dire ces montagnes de science, qui auraient écrasé ses épaules si faibles (1). C'était, disait-il encore, une assez bonne ruse de guerre, d'aller chez ses ennemis se pourvoir d'artillerie contre eux. Il aurait fait plus de cas de la bibliothèque luthérienne de Gotha que des livres orthodoxes des Bénédictins de Senones (2); mais on se sert de ce qu'on a. Il trouva pourtant de bonne prise et de bonne portée, pour ses projets de campagne anti-biblique, les armes que lui fournit l'arsenal des *Commentaires* de Dom Calmet. Il y copia toutes les objections, sans tenir compte des réponses, et il en fit le fond de ses dégoûtantes diatribes contre nos saintes Ecritures. Conduite ignoble, que le Luthérien suédois Biœrnsthal (3), qui avait vu les notes pillées et écrites de la main de Voltaire, dit n'être pas le fait d'un galant homme. Du reste, il se tint avec décence à Senones, feignit d'écouter les conseils des moines, tellement que Dom Calmet, dans la naïveté crédule de sa vertu et de sa science, se vantait d'avoir « converti le déiste le plus décidé de l'Europe. » Le docte et simple religieux écrivit à son *néophyte* pour l'entretenir dans ses bons sentiments, et le loup échappé de la bergerie, gardant encore à distance sa peau de mouton, répondit par des regrets d'avoir quitté une respectable et charmante solitude, où son âme trouvait bien plus de secours que son corps à Plombières, et par l'envoi reconnaissant et moqueur de quelques livres anglais, livres hérétiques, pour la bibliothèque de l'abbaye (4).

Il quitta Senones, au commencement de juillet, après trois semaines de séjour, et alla rejoindre à Plombières ses amis d'Argental, et ses deux nièces, madame Denis et madame de Fontaine. Il ne resta à Plombières que quinze jours, et, vers le 22 juillet, il était de retour à Colmar, où il amenait madame Denis tout-à-fait réconciliée. Il fit faire peu à peu des préparatifs qui annon-

(1) A d'Argental, 12, 16 et 24 juin; à Richelieu, 6 août 1754. — (2) A la duchesse de Saxe-Gotha, 24 octobre 1754 (*Recueil* de 1860). — (3) *Lettres sur la France et l'Italie*. — (4) A Dom Calmet, 16 juillet 1754.

çaient un départ prochain; et, néanmoins, il resta encore trois mois à Colmar. Il y acheva l'impression de ses *Annales de l'Empire* (1), dont le second tome dut paraître vers le milieu de 1754. Il en avait corrigé les dernières épreuves à Senones et à Plombières, ou plutôt il les avait fait corriger par Collini, car il avouait qu'il était un mauvais correcteur d'imprimerie (2). Entrepris à la prière de la duchesse de Saxe-Gotha, qui ne pouvait lire aucune histoire de son pays, et dédié à cette princesse, ce livre, comme tout ouvrage de commande, est non-seulement médiocre, mais, — tout le monde en convient, — fort ennuyeux. Voltaire, qui l'avait fait avec dégoût, en avait lui-même le pressentiment, et il avait peur d'ennuyer jusqu'à la duchesse. « Neuf ou dix siècles en sont bien capables, lui écrivait-il. J'ai fait pourtant ce que j'ai pu pour les rendre aussi ridicules qu'ils le sont : les papes quelquefois font mourir de rire, et avec cela je tremble. » On voit que si ce livre n'a aucune valeur historique et littéraire, il n'en est pas moins mauvais au point de vue religieux ou simplement philosophique. Nous le redirons : ne chercher que le ridicule dans l'histoire, c'est faire fausse route et s'exposer à ne rencontrer que le mensonge ; ou, si l'on trouve le ridicule tant cherché, c'est le trouver à ses propres dépens plus qu'aux dépens des illustres personnages qu'on en veut couvrir. Voltaire n'a jamais eu d'autre système historique. Il a dit de son *Histoire générale,* pillée, du reste, au profit de ses *Annales de l'Empire :* « J'ai pris les deux hémisphères en ridicule ; c'est un coup sûr (3). » Oui, c'est un coup sûr pour faire un livre d'histoire en tous sens détestable!

La duchesse de Saxe-Gotha voulut lui payer mille louis ses *Annales de l'Empire*, bien au-dessus de leur valeur ! « Faut-il que la petite-fille d'Ernest-le-Pieux, répondit-il, veuille, par ses générosités, me faire tomber dans le péché de simonie? » Il n'accepta qu'un portrait, et se plaignit même des ornements ajoutés à un objet par lui-même si précieux (4); mais il est

(1) *Œuvres de Voltaire*, T. XXIII. — (2) A Collini, 21 juin et 6 juillet 1754. — (3) A d'Argental, 5 octobre 1754. — (4) A la duchesse de Saxe-Gotha, 10 février, 16 mars et 30 juillet 1754 (*Recueil* de 1860).

fâcheux que ce désintéressement ne soit venu qu'après la demande de pension racontée par Formey (1).

VI

DE COLMAR A LYON

Il sortit enfin de Colmar; et, au rapport de Luchet (2), il en sortit sur un ordre que le P. Kroust, recteur du collége des Jésuites, avait obtenu par l'entremise de son frère, confesseur de la Dauphine. Il fuyait encore une bombe qui, disait-il, devait crever tôt ou tard pour l'écraser. Il y avait dix copies de *Jeanne*, à Paris, à Vienne, à Berlin surtout. Le satirique Chevrier se vantait d'avoir tenu *Jeanne* dans ses vilaines mains, et prétendait qu'elle serait bientôt prostituée au public; et le coquin de Fréron en avait parlé dans ses *Malsemaines*. Bien plus, Voltaire venait d'apprendre qu'on commençait à imprimer le poëme, et avec le chant de l'*Ane* (3). Il se hâta donc de se mettre en sûreté.

Il partit de Colmar le 11 novembre, avec sa nièce et son secrétaire, un copiste, un domestique et une femme de chambre, et il se dirigea sur Lyon, où le duc de Richelieu lui avait donné rendez-vous (4).

Nous avons deux récits bien différents de cette hégyre, et tous les deux du même narrateur, Collini : l'un dans son livre tant cité, *Mon séjour auprès de Voltaire;* l'autre, dans ses lettres à l'avocat Dupont (5). Dans son livre, évidemment destiné au public, quoique posthume, Collini ne fait guère qu'un panégyrique de Voltaire, de son caractère humain et compatissant, de son humeur libérale et généreuse; il compte que plus il donnera de gloire au patron, plus il en rejaillira sur le secrétaire, et le livre ne semble avoir été entrepris que pour servir de commentaire à ce vers d'*Œdipe*, mis en épigraphe :

> L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.

(1) Voir plus haut, p. 142 — (2) *Hist. litt. de Voltaire*, t. II, p. 16. — (3) A d'Argental, 8 septembre, 15 octobre et 7 novembre 1754. — (4) A Richelieu, 17 octobre; à d'Argental, 29 octobre et 10 novembre 1754. — (5) *Recueil* de 1821.

Dans les lettres à Dupont, c'est toute autre chose ; et on croirait à une satire, faisant écho contradictoire au panégyrique, si l'on ne savait que ces lettres, que leur auteur recommandait de taire et de brûler, ont été écrites sans intention de nuire, et seulement sous une impression vive et sincère. Notons bien qu'adressées à un ami de Collini, elles l'étaient en même temps à un ami de Voltaire, à un de ses plus assidus correspondants, à un homme qui attendait de son commerce avec lui, non-seulement gloire, mais avancement et profit : dans ce temps-là, en effet, l'avocat était l'agent d'affaires du poëte millionnaire, et il comptait sur sa recommandation pour obtenir la prévôté de Munster (1). Les lettres de Collini à ce Dupont ne sont donc pas suspectes, et, entre leur témoignage et celui du livre, nul n'hésitera.

Or, à peine arrivé à Lyon, Collini écrit à Dupont : « Je vous dois mille remercîments pour les bontés que vous avez eues pour moi à Colmar; elles faisaient ma consolation au milieu des chagrins attachés à mon sort. Je ne suis pas plus heureux à Lyon, où la dureté du philosophe que j'ai le malheur de suivre ne cesse de me rendre la vie affreuse. C'est un esclavage dans lequel je vis depuis trois ans, et dont j'allais briser les chaînes à mon départ de Colmar. » Collini raconte alors le fait. On allait partir de Colmar, et les chevaux étaient attelés. La berline paraît trop chargée à Voltaire, qui ordonne sur-le-champ qu'on détache tout bagage, et qu'on n'y laisse que ses malles et celles de sa nièce. Peu enrichi au service du philosophe, Collini n'avait avec lui qu'un petit porte-manteau contenant les hardes indispensables : Voltaire lui fait dire de tout vendre. A cette proposition extravagante, Collini répond par une demande de congé et de réglement de compte. Il ne lui était dû que 19 livres. Voltaire lui met un louis d'or dans la main de la même façon qu'on ferait un présent de dix mille pistoles dont on voudrait paraître honteux. Collini se met en devoir de lui rendre

(1) Au président Hénault, 3 janvier 1755; à Dupont, même jour, et 7 janvier 1755; Dupont à Voltaire, 14 janvier 1755 ; à Chenevières, 13 janvier 1755 (*Recueil* de 1856).

cinq livres, et, après débat, il est forcé d'accepter cette petite bagatelle. Il accepte pour la rareté du fait, avec remercîment, et protestation ironique qu'on avait trop de bontés pour lui. Il allait gagner sa chambre, quand le philosophe, à qui madame Denis venait de dire un mot, court après lui en criant : « Tenez, comme je ne sais pas si vous avez de l'argent, ni ce que vous allez devenir, prenez encore cette bagatelle. » C'était encore un louis d'or, qu'il fallut accepter avec nouveaux remercîments pour une générosité si grande. Un quart d'heure plus tard, après nouvelle conférence avec la nièce, le philosophe, redoutant l'éclat d'une pareille aventure, revient dans la chambre du secrétaire, qu'il engage à refaire ses paquets et à partir avec lui. Bien repentant de n'avoir pas écouté ceux qui lui conseillaient à Berlin de ne pas suivre Voltaire, honteux « de l'abrutissement et de la soumission basse et servile où il avait vécu trois ans auprès d'un philosophe le plus dur et le plus fier des hommes, » Collini part, en effet, mais en se jurant à lui-même de sortir le plus tôt possible d'esclavage, et de ne se plus donner « à aucun philosophe qui soit sec, pâle, hideux, et, ce qui pis est, toujours mourant. »

Parti le 11 novembre de Colmar, le cortége traversa la Haute-Alsace, la Franche-Comté et la Bourgogne, et arriva le 15 à Lyon. Le voyage fut plus gai que ne l'avait fait craindre la scène du départ. Voltaire descendit à l'hôtel du Palais-Royal, au coin de la rue du Plat (1). Il passa quelques jours avec son *héros*, qui se rendait aux États du Languedoc. Sans être pleinement rassuré lui-même, Richelieu tâcha de le rassurer tant sur les suites de la publication de Néaulme, que sur la menace de la publication de la *Pucelle*, et il chercha à lui persuader qu'on revenait sur son compte à Versailles (2). Les Lyonnais se chargèrent du reste, et lui firent perdre de vue, dans d'universelles ovations, le passé et l'avenir. Outre ses amis Bordes et Pernetti, les savants et les lettrés de la ville s'empressèrent de lui en rendre le séjour agréable. Invité à une séance de l'Académie, il y fut

(1) A Dupont, 18 novembre 1754. — (2) A d'Argental, 23 novembre ; madame Denis à Tronchin de Lyon, 14 décembre 1754 (*Recueil* de 1856, t. I, p. 173).

reçu avec la distinction due à sa célébrité. Dans tous les lieux publics, il était salué par des acclamations. Au théâtre surtout, les applaudissements allaient chercher sa personne, plus que les acteurs et la pièce, même quand cette pièce était son *Brutus* : il se croyait revenu au premier jour de *Mérope* (1).

Les deux chefs de la cité, l'intendant et le cardinal-archevêque, firent seuls exception à l'enthousiasme général, et entraînèrent de leur côté les personnes qui suivaient l'impulsion de la cour. Le cardinal, en particulier, ne reçut pas Voltaire en ami de son neveu d'Argental (2). Il lui déclara qu'il ne pouvait donner à dîner en public à un homme qui était mal avec le roi de France. « Je ne dîne jamais, prétend avoir répondu Voltaire; et, à l'égard des rois, je suis l'homme du monde qui prends le plus aisément mon parti, aussi bien qu'avec les cardinaux (3). » Il est douteux qu'il ait fait cette réponse insolente à un homme qui, même disgracié, entretenait une correspondance avec Louis XV. Il est plus sûr qu'il dit à Collini, qui l'avait accompagné au palais primatial : « Mon ami, ce pays n'est pas fait pour moi. » Le bruit de la réception faite par le cardinal à Voltaire se répandit en ville. Voltaire en fit des plaintes, et le cardinal publia son peu de bienveillance. Cette aventure contribua pour beaucoup à abréger le séjour à Lyon (4). Mais Voltaire ne voulait pas rester brouillé avec un personnage aussi considérable. Il lui fit une seconde visite, dont il fut plus content; et, à peine arrivé en Suisse, il le fit assurer, par l'intermédiaire de sa nièce et du banquier Tronchin (5), qu'il n'avait aucune rancune contre lui, qu'il parlait partout de lui en termes très-convenables, et qu'il avait la plus grande envie de mériter son amitié. En effet, il chercha les occasions de donner les marques les plus fortes de son respect pour le chef d'une famille à laquelle il était si tendrement attaché (6), et nous avons vu en quels termes il se mit avec lui, lors de la négociation avec la

(1) A d'Argental, 2 et 9 décembre; à Dupont, 6 décembre 1754; *Mémoires*, *Œuvres*, t. XL, p. 96. — (2) A d'Argental, 20 novembre 1754. — (3) *Mémoires*. *Œuvres*, t. XL, p. 96. — (4) A Richelieu, 5 janvier 1755; madame Denis à Tronchin de Lyon, 14 décembre 1754 (*Recueil* de 1856). — (5) Lettre du 14 décembre citée tout à l'heure. — (6) A d'Argental, 6 février 1755.

margrave de Baireuth. Mais, le cardinal à peine mort, il reprit sa rancune; et, indépendamment de la vengeance réservée des *Mémoires,* il écrivit sur-le-champ au résident de France à Genève : « Je perds dans le cardinal de Tencin un très-bon ami que je m'étais fait depuis quelques mois. Les choses n'avaient pas été toujours ainsi. On dit que c'est un signe mortel, quand les vieillards changent de caractère. Son Éminence ne l'a pas porté loin. Dieu veuille avoir son âme! c'était un terrible mécréant, *sicut sunt omnes hujus farinæ homines* (1). » Pour lui avoir refusé à dîner, le cardinal devait être un impie, comme Fréron un galérien pour l'avoir critiqué!

La mauvaise réception du cardinal de Tencin ne fut pas la seule cause du prompt départ de Lyon. La bombe de la *Pucelle*, comme il disait, devenait de plus en plus menaçante, et il lui importait de se mettre bien vite à couvert de ses éclats. Le coup pouvait partir de dix côtés, tant sa vanité, la cupidité, l'indiscrétion, la haine, avaient multiplié les copies du poëme. Vers la fin de novembre, il était rassuré au point de décharger Richelieu de la mission qu'il lui avait donnée à ce sujet (2). Mais, quelques jours après, il était repris par des inquiétudes mortelles. Sa terreur venait surtout d'une demoiselle du Thil, ancienne femme de chambre de madame du Châtelet, qui possédait un exemplaire du temps de Cirey, et, par conséquent, avec le chant de l'*Ane*. Ce chant avait été lu chez un homme qui le tenait d'elle. L'exemplaire tout entier était probablement déjà entre les mains de l'imprimeur, et allait paraître incorrect et funeste. Que devenir? Voltaire ne pouvait ni rester à Lyon dans de si horribles circonstances, ni aller ailleurs dans un état où il était incapable de se remuer. Il demandait au moins qu'on l'avertît à temps, pour qu'il ne finît pas ses jours en prison (3).

(1) A Montperoux, 7 mars 1758 (*Recueil* de 1862). — (2) A Richelieu, 29 novembre 1754. — (3) A d'Argental, 2 décembre 1754.

VII

NÉGOCIATIONS POUR L'ACHAT D'UNE TERRE — ALLAMAN PRANGINS — MONRION — LES DÉLICES

Il reçut, sans doute, l'avertissement demandé, et partit en hâte. Du reste, il y avait longtemps qu'il prenait ses mesures. A Colmar, dès le commencement de 1754, il attendait la permission d'aller mourir sur les bords du lac de Lausanne, où on lui offrait un appartement, ou plutôt un tombeau. Ce projet de Lausanne remontait même au temps de Berlin, puisque, le 5 novembre 1752, il avait écrit aux avoyers de Berne, dont relevait alors le pays de Vaud, pour leur faire une proposition qui fut mal accueillie. Toute l'année 1754, il revint à son projet d'établissement en Suisse; et il se disait prêt à l'accomplir, si on lui donnait l'espérance d'y être aussi libre qu'en Angleterre. Il était même disposé à faire l'acquisition d'une belle terre sur le bord du lac de Genève, à la condition que le prix n'en dépasserait pas 200,000 livres de France. C'était la terre d'Allaman, dont on lui demandait 225,000 livres, et dont il offrait 150,000 livres comptant, et le reste en billets sur la meilleure maison de Cadix, payable à divers termes, pourvu, toutefois, qu'un bon papiste comme lui pût acquérir, posséder et tester dans le pays de Zwingle et de Calvin. La terre ne devait pas d'abord être achetée sous son nom, le moindre bruit devant nuire au marché, c'est-à-dire, sans doute, faire monter les prétentions du propriétaire; puis, par contrat secret, elle serait passée au nom de sa nièce, si les lois du pays permettaient à cette nièce, aussi bonne papiste que lui, d'en disposer par vente ou testament. En tout cas, il lui fallait l'agrément de la cour de France; de plus, n'ayant pas plus de 230,000 livres à mettre dans cette terre, il ne pouvait encore payer le sixième, ni dépenser en meubles un argent considérable. Réduit alors à l'impossibilité d'acheter Allaman, ou il se rabattrait sur une terre moins chère, ou il se

contenterait de louer une maison de campagne, bien qu'il préférât de beaucoup être chez lui (1).

Il en était là, lorsqu'il fut obligé de quitter Lyon. Parti le 10 décembre (2), en disant qu'il allait aux eaux d'Aix, il prit la route de la Suisse, bien qu'il n'y eût pas encore de domicile arrêté. Toutefois, il avait eu soin de prévenir madame de Pompadour et le comte d'Argenson, et il avait reçu du roi son maître la permission de voyager (3). Il arriva à Genève le 12 au soir, jour anniversaire de l'escalade (4), circonstance qui rendait plus difficile l'ouverture des portes ; mais le conseiller Tronchin les lui fit garder jusqu'à six heures (5). Il soupa chez le docteur Tronchin, qu'il prétendait venir chercher en Suisse. Il resta peu à Genève, et, dès le 14, nous le trouvons établi au château de Prangins, près Nyon, que lui avait prêté le propriétaire Giger (6), riche banquier de Saint-Gall, ami de sa famille : château magnifique, dans la plus belle situation de la terre (7). Malgré l'enchantement du lieu, la visite de plusieurs habitants de Lausanne et des frères Cramer, libraires de Genève, il y mena une vie dont Collini traçait à Dupont, le 26 décembre 1754, ce tableau peu séduisant : « Que faisons-nous à ce château ? 1° On s'ennuie un peu ; 2° on est de mauvaise humeur plus qu'à l'ordinaire ; 3° on fait beaucoup d'histoire ; 4° on mange fort peu, comme de coutume, car on veut être sobre ; 5° on y philosophe tout aussi mal que dans les grandes villes ; et, en dernier lieu, on ne sait pas ce qu'on deviendra. »

(1) A Polier de Bottens, 10 février et 19 mars ; à de Brenles, 12 février, 13 août, 6 et 18 octobre, et 5 novembre 1754. — (2) Collini dit à tort le 21, puisque madame Denis écrivait, le 14, à Tronchin de Lyon (lettre citée du *Recueil* de 1856) : « Nous sommes arrivés à Genève le troisième jour, comme nous l'avions projeté. » D'ailleurs, nous avons des lettres de Voltaire datées aussi de Prangins, 14 décembre. — (3) A d'Argental, 9 décembre ; à de Brenles, 20 décembre 1754. — — (4) Fête célébrée en commémoration du succès avec lequel les Génevois, en décembre 1602, avaient repoussé l'attaque nocturne des troupes du duc de Savoie. — (5) Lettre citée de madame Denis. — Collini dit qu'on fit parvenir dans la ville le nom de Voltaire, et que l'ordre fut aussitôt donné d'ouvrir à lui et à toute sa suite. — (6) Ou Guiger ou Guiguer, suivant qu'on veut ou non marquer la prononciation. — Le château de Prangins a été acquis par Joseph Bonaparte, qui l'habita de juillet 1814 au 4 mars 1815, et racheté de nos jours par le prince Napoléon. On y a conservé l'appartement de Voltaire, avec la majeure partie des meubles qui lui avaient servi. — (7) A Thieriot, 23 janvier 1755.

Le château était beau, mais la saison fort laide; le doux lac était devenu terrible; les zéphyrs, transformés en vents furieux, battaient la place, et effrayaient le philosophe, qui s'y tenait blotti et calfeutré. Madame Denis, la parisienne, peu accoutumée à un pareil site, regrettait la Seine et la rue Traversière; elle mourait de peur au bruit des aquilons; et Collini, plus aguerri contre l'orage, avait à craindre, de son côté, le bruit et la fureur d'*Apollon* (1).

Heureusement que cette aimable vie ne dura guère plus de deux mois. Voltaire les avait employés à se trouver une demeure. Il n'était plus question d'Allaman, ni d'aucune terre seigneuriale, les lois s'opposant à ce qu'un catholique s'établît à titre de seigneur dans le pays. On lui avait parlé de la Grotte, près Lausanne, avec un beau jardin; puis d'une très-belle maison près de Vevai, que son propriétaire d'Hervart pourrait louer (2). Assuré de la bienveillance du gouvernement, que les deux seigneurs de la régence de Berne lui avaient promise par écrit (3), il marchait avec plus de hardiesse dans ses projets.

Il commença par louer, à titre provisoire, la maison de Monrion, entre Lausanne et le lac Leman, qui appartenait à son banquier Giez (4). Mais, quand il l'eut visitée, il hésita à conclure définitivement l'affaire. Monrion n'avait ni jardin pour l'été, ni poêle ou cheminée pour l'hiver. Son correspondant de Brenles lui proposait Prélaz, à une demi-lieue de Lausanne. Comme Prélaz n'avait qu'un seul appartement pour l'hiver, et qu'ils étaient deux, lui et sa nièce, tenant à être logés à l'aise, il prêta l'oreille à l'offre qu'on lui fit encore de la belle maison d'Hauteville, près de Vevai, et il consentit soit à l'acheter, soit à l'affermer pour neuf ans, si le propriétaire d'Hervart lui en assurait la pleine jouissance. Mais il trouva Hauteville trop considérable pour lui. Il ne possédait, disait-il, que peu de bien libre; il avait perdu un tiers de ses rentes à Paris; et sa fortune, comme sa réputation, était un petit objet qui excitait beaucoup d'envie (5).

(1) Collini, à Dupont, 31 janvier 1755. — (2) A de Brenles, 20 décembre 1754. — (3) A Dupont, 26 décembre 1754. — (4) A de Brenles, 7 janvier 1755. — (5) A de Brenles, 27 et 31 janvier, et 9 février; à Elie Bertrand, premier pasteur à

Cependant il se tournait de tous côtés pour ne pas rester sans maison. Dans le même temps, il négociait l'acquisition d'une campagne, située sur un plateau qui domine Genève, et qu'on appelait Sur-Saint-Jean. Il la désirait fort, pourvu qu'on sût et qu'on approuvât que le malade était venu se mettre à portée de son médecin. Mais il y avait une difficulté plus grande du côté des lois de Genève, qui interdisaient à un étranger catholique le droit d'acquérir et même d'habiter dans le territoire de la république. Il fit demander le droit d'habitation par Tronchin de Lyon, qui envoya sa lettre, avec recommandation à l'appui, au Magnifique Conseil, et, dès le 1er février, la permission fut gracieusement accordée (1). Il y eut bien, toutefois, un semblant d'opposition religieuse, puisque Jacob Vernet se crut obligé de lui écrire : « La seule chose qui a troublé un peu la satisfaction générale de voir arriver parmi nous un homme aussi célèbre que vous l'êtes, c'est l'idée que des ouvrages de jeunesse ont donnée au public de vos sentiments sur le fond même de la religion, quoique des ouvrages d'un âge plus mûr semblent s'en prendre aux abus de la religion... Les gens sages qui nous gouvernent, et la bonne bourgeoisie, ont manifesté dans leurs discours quelque inquiétude qu'il ne tient qu'à vous de dissiper entièrement. » — Voltaire répondit, le 9 février : « Ce que vous m'écrivez sur la religion est fort raisonnable. Je déteste l'intolérance et le fanatisme; je respecte vos lois religieuses. J'aime et je respecte votre république. Je suis trop vieux, trop malade, et un peu trop sévère pour les jeunes gens. Vous me ferez plaisir de communiquer à vos amis les sentiments qui m'attachent tendrement à vous. » Les Génevois devaient apprendre à leurs dépens ce que valait la profession de foi du *sévère* vieillard qui songeait alors à publier la *Pucelle*.

Les difficultés légales une fois levées, il recula devant le prix de la maison, portée, disait-il, un grand tiers au-dessus de sa

Berne, 31 janvier 1755. — (1) A Tronchin de Lyon, 16 et 30 janvier ; Tronchin à Voltaire, 1er février 1755 (*Recueil* de 1856, t. I, pp. 474-478). — Registres du Conseil, du 1er février.

valeur. Elle était charmante, toute meublée; les jardins en étaient délicieux; et il convenait qu'on devait savoir payer cher son plaisir et sa convenance. Mais, pour se débarrasser d'une parole déjà donnée, il invoquait bien d'autres formalités, et il exigeait qu'on se chargeât de tous les frais et qu'on fît l'impossible pour l'établir en sûre et paisible possession (1). Malgré ses efforts « au-dessus du pouvoir des hommes » pour se dégager, le Génevois qui l'avait « empoigné ne quittait pas prise (2). » En effet, l'affaire fut conclue le 8 ou 9 février 1755. La maison était achetée à son propriétaire, le conseiller Mallet, par le conseiller Tronchin, au prix de 87,000 livres prêtées par Voltaire, et Tronchin, au lieu de payer les intérêts de cette somme, cédait Sur-Saint-Jean au prêteur par un contrat à vie; une somme de 38,000 livres devait être remboursée à Voltaire dans le cas où il en quitterait la jouissance, ce qui arriva dix ans après (3). C'est ainsi qu'on donna une petite entorse à la loi touchant les étrangers catholiques. Marché rare, marché singulier, ainsi que disait Voltaire, par lequel il paraissait établi à Sur-Saint-Jean, moins comme propriétaire que comme concierge du conseiller Tronchin (4). Mais il trouvait plaisant de posséder une terre, par quelque moyen que ce fût, précisément dans le pays où il ne lui était pas permis d'en avoir. Il signa aussitôt *le suisse Voltaire*, et rebaptisa sa maison les *Délices*, ne voulant pas souffrir qu'un saint lui donnât son nom (5). Encouragé par là à terminer l'affaire de Monrion, il le loua définitivement quelques jours après, et il eut ainsi deux domiciles, les Délices pour l'été, Monrion pour l'hiver, en attendant sa maison de Lausanne, et ses châteaux de Ferney et de Tourney : en tout cinq habitations, sans compter les théâtres de Mon-Repos et de Châtelaine, pour l'homme qui, jusqu'à soixante ans passés, n'avait pas eu de gîte en propre.

Aussi, dans son double enthousiasme de poëte et de parvenu,

(1) A de Brenles, 31 janvier 1755. — (2) Collini à Dupont, 4 février 1755. — (3) A Giger, 12 février (*Recueil* de 1856); au chevalier de Taulès, 1er mai 1766; Collini à Dupont, 12 février 1755. — (4) Au conseiller Tronchin, 16 février 1755 (*Recueil* de 1856); *Mémoires; Œuvres*, t. XL, p. 97. — (5) A de Brenles, 9 février; à Richelieu, 13 février 1755; à Pictet, 27 mars 1757.

il prend sa lyre, et adresse à tous les échos de Paris et du monde des vers sous ce titre seigneurial : *L'Auteur arrivant dans sa terre, près du lac de Genève* (1), où il chante la beauté du lac, les avantages de la liberté protestante et l'épicuréisme de sa retraite. Au rapport de Grimm (2), l'Epitre fut sifflée à Paris, et l'abbé de Voisenon y répondit par une sanglante épigramme, dans laquelle il renvoyait au culte de Plutus le faux amant de Pomone et de Flore. Voltaire nous a fait la description des *Délices* dans ses Mémoires (3) : « La maison est jolie et commode; l'aspect en est charmant; il étonne et ne lasse point. C'est d'un côté le lac de Genève, c'est la ville de l'autre; le Rhône en sort à gros bouillons, et forme un canal au bas de mon jardin; la rivière d'Arve, qui descend de la Savoie, se précipite dans le Rhône; plus loin on voit encore une autre rivière. Cent maisons de campagne, cent jardins riants, ornent les bords du lac et des rivières; dans le lointain s'élèvent les Alpes, et à travers leurs précipices on découvre vingt lieues de montagnes couvertes de neiges éternelles. »

Sa maison de Monrion était plus belle, avait une vue plus étendue encore, mais elle était beaucoup moins agréable; aussi s'en défit-il dès 1757. Au printemps de 1755, il alla s'établir aux Délices, et y commença son métier d'architecte et de planteur, qu'il continuera outre mesure à Ferney et à Tourney. La maison avait été occupée un été par le fils de la duchesse de Saxe-Gotha, et il y restait un trône qu'on avait élevé au jeune prince pour lui faciliter la vue de Genève et du lac. Voltaire abattit le trône, mais il abattit aussi toutes les murailles qui lui cachaient la vue (4), et il se mit à embellir et à accroître sa demeure. C'est lui qui a planté les beaux marronniers qu'on voit encore sur la terrasse. Il ne vivait plus qu'au milieu des maçons, des charpentiers et des jardiniers; il se disait maçon,

(1) *Œuvres*, t. XIII, p. 210. — Les *Délices* étant situées vis-à-vis de Ripaille, Voltaire n'a pas manqué d'adopter la tradition, aujourd'hui démontrée fausse, qui en a fait, pour Amédée VIII, un lieu de débauche.—Voir la *Revue des questions historiques*, 1re livraison, p. 192. — (2) *Correspondance littéraire*, juillet 1755, t. I, p. 391. — (3) *Œuvres*, t. XL, p. 97. — (4) A la duchesse de Saxe-Gotha, 25 mars 1755 (*Recueil* de 1860).

charpentier, jardinier lui-même, renversant sa maison, bâtissant des loges pour ses amis et pour ses poules, faisant faire carrosses et brouettes, taillant vignes et arbres, plantant orangers et oignons, tulipes et carrottes : il fallait fonder Carthage (1).

Avec cela, toutes les commodités de la vie en ameublements, en équipages, en bonne chère; quatre, puis six chevaux dans son écurie, quatre voitures, cocher et postillon, deux laquais, valet de chambre, cuisinier français, jolies femmes gouvernant la maison; de plus, bonne société, reçue à une table bien servie, où l'amphitrion ne s'asseyait guère que pour souper; en un mot, tout le luxe du *Mondain :* le nécessaire, et le superflu, plus nécessaire encore. Quel changement dans la situation, le caractère et les habitudes! Le philosophe se faisait libéral et splendide, pour faire crever de douleur ses chers confrères les gens de lettres (2). Seul, Collini trouvait sa position toujours la même auprès de l'étrange philosophe, qui lui usait tellement les doigts à force de le faire écrire, qu'il ne lui restait presque plus que les ongles, ne tenant à rien, — ce qui ne l'empêchera pas, quarante-cinq ans plus tard, de parler des Délices comme d'un nouvel Eden, dont le charmant souvenir ne pouvait s'effacer de sa mémoire (3)!

C'est dire que Voltaire, au milieu de ses occupations de seigneur des Délices, n'oubliait pas ses histoires, moins encore son théâtre. Lekain l'étant venu voir dans sa retraite, ce fut une occasion de jouer la comédie. Les principaux Génevois et presque tout le Magnifique Conseil assistèrent à une représentation de *Zaïre*, où Lekain-Orosmane avait pour vis-à-vis Zaïre-Denis et Voltaire, faisant, comme toujours, le bon vieux Lusignan. On ne vit jamais plus de larmes. Jamais les Calvinistes n'avaient été si tendres. Calvin ne se serait jamais douté que des Catholiques feraient un jour pleurer des huguenots dans le territoire de Genève (4). Mais cela fut trouvé mauvais par les pasteurs et les rigoristes génevois, et Voltaire dut interrompre ses repré-

(1) A d'Argental, 8 mars; à Thieriot, 24 mars 1755. — (2) *Mémoires; Œuvres*, t. XL, p. 98. — Collini, *Mon séjour*, etc., p. 148 ; lettres à Dupont du 7 novembre 1755 et du 21 mars 1756. — (3) *Mon séjour*, etc., p. 149 ; lettre à Dupont du 7 novembre 1755. — (4) A Richelieu et à Tronchin de Lyon, 2 avril 1756.

sentations scèniques ou ne plus jouer qu'à la dérobée. Il se vengea par cette lettre ironique au conseiller Tronchin : « Je veux bien que vos ministres aillent à l'opéra-comique ; mais je ne veux pas qu'on représente dans ma maison, devant dix personnes, une pièce pleine de morale et de vertu, si cela leur déplaît (1). »

C'était toujours à Versailles qu'il craignait particulièrement de déplaire. Aussi priait-il Richelieu de lui mander si « certaines personnes » approuvaient qu'il se fût retiré auprès du fameux médecin Tronchin, et à portée des eaux d'Aix (2). Mais, tout à coup, sa tranquillité, sa sécurité même aux Délices, furent menacées par la publication de deux ouvrages diversement dangereux : l'*Histoire de la guerre de* 1741, et l'éternelle *Pucelle;* deux grosses affaires pour lesquelles il dut mettre en jeu tous ses agents et toutes les ressources de sa politique. Racontons-les l'une après l'autre, quoiqu'elles aient été simultanément poursuivies.

VIII

HISTOIRE DE LA GUERRE DE 1741

Nommé historiographe de France en 1746, Voltaire, voulant remplir aussitôt les devoirs de sa charge, avait entrepris d'écrire l'histoire de la guerre alors allumée pour la succession d'Autriche, laquelle ne se devait terminer que deux ans plus tard par le traité d'Aix-la-Chapelle. Il en rédigea plusieurs chapitres à Versailles, chez le comte d'Argenson, ministre de la guerre, qui en margina quelques pages (3). Trois copies au moins en furent faites, destinées au ministre, au duc de Richelieu et à madame de Pompadour. L'ouvrage était fort avancé en 1748, lorsqu'une généreuse indignation, au rapport de Longchamp, le fit interrompre. Malgré la clause du traité

(1) *Recueil* de 1856, t. I, p. 484. — (2) A Richelieu, 1er mai 1755. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XLII.

d'Aix-la-Chapelle qui portait que la cour de France ne permettrait pas au jeune prétendant, Charles-Edouard, de séjourner dans le royaume, l'héroïque et généreux prince continuait de rester à Paris. Or, Voltaire, alors à la cour de Lunéville, venait d'y lire le chapitre où sont racontés les malheurs de Charles-Edouard et de sa maison, et il avait arraché des larmes, lorsque des lettres apportées de Paris à Stanislas apprirent que le prétendant avait été arrêté en sortant de l'opéra par de Vaudreuil, sur la demande des Anglais et sur l'ordre du roi. « O ciel! s'écria Voltaire, est-il possible que le roi souffre cet affront, et que sa gloire subisse une tache que toute l'eau de la Seine ne saurait laver ! » Et, rentrant chez lui, il jeta de dépit ses cahiers dans un coin, et renonça à continuer son ouvrage (1). Il le reprit, toutefois, en Prusse (2); mais il ne songeait pas à l'imprimer, même en 1755, parce qu'il lui aurait fallu une permission de la cour, et que le roi et la marquise lui avaient fait défense, au contraire, de le donner au public. Il risquait donc, par cette publication intempestive, non-seulement de perdre leurs bonnes grâces, mais d'être écrasé par le monument même qu'il avait érigé à la gloire de Louis XV. D'un autre côté, dans la copie destinée à madame de Pompadour, sinon dans les deux autres, il avait glissé un passage en l'honneur « d'une jeune dame d'un haut rang, célèbre par ses charmes, par des talents singuliers, et par une place enviée; » et mettant en parallèle Marie-Thérèse et madame de Pompadour, il avait donné la palme à la courtisane. Or, il craignait, et avec raison, « qu'on ne l'accusât de flatterie, et d'avoir voulu s'attirer quelque grâce par des louanges (3). » Il fallait donc, à tout prix, soit empêcher la publication, soit obtenir la suppression de cette histoire; et, vers la fin de juillet, il envoya à Paris son secrétaire Collini, muni d'instructions, de lettres et de pouvoirs.

L'ouvrage était déjà publié. Des brouillons sans suite, des

(1) *Mémoires* de Longchamp, art. xx, p. 224. — (2) A Chenevières, 25 août 1752 (*Recueil* de 1856). — (3) A d'Argental, 10 et 17 septembre; à Richelieu, 27 septembre 1755.

minutes informes, avaient été dérobés à Paris, rue Traversière, par le marquis de Ximenès, qui avait été l'amant de madame Denis, et qui le redevint encore, au rapport de La Harpe, aux Délices et à Ferney (1). Ce Ximenès, qui avait mangé une fortune de six cent mille livres, vendit ces papiers vingt-cinq louis au libraire Prieur, par les mains du chevalier de La Morlière, qui alla encore à Rouen les vendre une seconde fois (2).

Quelle était, en cette affaire, la complicité de madame Denis? Il est difficile de le dire; mais Collini assure qu'elle y était compromise; il raconte qu'ils cachaient l'un et l'autre une partie de leurs démarches à Voltaire, pour ne point augmenter ses inquiétudes, dit-il, mais plutôt pour ne pas compromettre davantage la nièce auprès de l'oncle. Dans les lettres que madame Denis écrivait presque tous les jours au Florentin, elle exprimait la crainte qu'on ne dît tout à son oncle, et assurait que, dans ce cas, elle serait perdue (3). Elle n'avoua toute l'aventure que dans les premiers jours de septembre, après avoir obtenu la saisie de l'ouvrage; et Voltaire en ressentit une impression qu'il exprime en termes contradictoires, suivant les correspondants et le besoin de la négociation. Si, pour excuser sa nièce auprès de Malesherbes, il dit qu'elle s'est conduite « avec le zèle et la fermeté de l'amitié (4), » il écrit, le 6 septembre, à madame de Fontaine : « Cette nouvelle horreur de votre sœur me plonge dans un embarras dont je ne puis plus me tirer. »

Quoi qu'il en soit, madame Denis et Voltaire travaillèrent de concert, avec un intérêt différent, à la suppression de l'ouvrage. Pendant que Voltaire écrivait à madame de Pompadour et au comte d'Argenson, qui, volés l'un ou l'autre, croyait-il, devaient tenir à connaître par qui, surtout en une affaire où il s'agissait de la gloire du roi (5); pendant qu'il protestait par

(1) Non-seulement la nièce, mais l'oncle aussi oublia les torts de Ximenès, et, en 1761, il exigea, et il obtint aisément, pour seule condition de raccommodement, que le marquis endossât ses *Lettres* contre la *Nouvelle Héloïse* (*Œuvres de Voltaire*, t. XL, p. 205). — (2) Madame Denis à Collini, 13 août (*Mon séjour*, etc., p. 154); à Thieriot et à d'Argental, 10 septembre; à Richelieu, 27 septembre 1754. — (3) Lettre citée du 13 août. — (4) A d'Argental, 10 septembre 1755. — (5) A madame de Fontaine, 2 juillet; à d'Argental, 29 août 1755.

une lettre du 30 août, à Jean-Jacques Rousseau, et par une préface de son *Orphelin*, « petits boucliers, disait-il, pour repousser les coups qu'on lui portait (1); » madame Denis racontait tout, de son côté, à madame de Pompadour; elle écrivait à Malesherbes, chargé de la librairie, au comte d'Argenson, au président Hénault, tout-puissant sur l'esprit du comte, et elle envoyait Collini raisonner de l'affaire chez tous ces personnages.

La saisie obtenue, il fallut apaiser Malesherbes, qui se trouvait compromis dans la suppression d'un livre dont il avait approuvé l'édition, et se répandait en plaintes et paroles blessantes, et il n'est pas sûr qu'on ait réussi à lui faire entendre raison (2). Pendant tous ces déboires, Voltaire n'eut de consolation que dans le succès de son *Orphelin*, joué le 20 août et applaudi à tout rompre, dit Collini (3), qui assistait à cette représentation.

Avant la suppression de l'ouvrage, bien des exemplaires en avaient été vendus, dont on ne put empêcher la circulation, et il fut réimprimé en plusieurs endroits. Voltaire fut obligé de s'y remettre; il l'augmenta de plusieurs chapitres, et en fit son *Précis du siècle de Louis XV* (1768) (4). Malgré les pièces et morceaux qu'il y ajouta à diverses époques, pour le compléter, il y a laissé bien des lacunes. En revanche, il y a introduit des fragments qui, en raison de leur développement disproportionné, y font la figure d'épisodes : tels les chapitres sur Charles-Edouard, sur Lally, sur la Corse, etc. Rien, dans ce livre, sur la cour ni les mœurs; peu de chose sur l'histoire littéraire; quelques pages seulement sur le progrès des sciences; mais des turlupinades sur les querelles religieuses, les Jésuites, etc. L'histoire militaire seule, bien qu'incomplète elle-même, y est passablement traitée. En résumé, c'est fort au-dessous du *Siècle de Louis XIV*.

(1) A d'Argental, 12 septembre 1755. — (2) A d'Argental, 10, 12, 20 et 27 septembre 1755. — (3) Collini à Dupont, 7 novembre 1755; *Mon séjour*, etc., pp. 152-161. — (4) *Œuvres*, t. XXI.

IX

LA PUCELLE

Plus longue, plus difficile et moins heureuse dans son succès fut l'affaire de la *Pucelle*, dont nous allons reprendre et exposer toute l'histoire.

Il faut remonter au moins à 1730 pour trouver l'origine de ce poëme. Suivant Longchamp et Voltaire lui-même (1), il serait né, — et il ne pouvait guère naître ailleurs, — dans une orgie, chez le duc de Richelieu. Une discussion moqueuse et grivoise s'étant engagée sur Chapelain, qui avait fait, suivant l'histoire, de son héroïne une sainte, le duc et ses jeunes convives, ivres de vin et de discours lubriques, portèrent le défi à Voltaire de mettre le beau et pur sujet au diapason de leurs mœurs et de leur conversation licencieuses. Voltaire releva le gant, et, quelques jours après, il apportait quatre chants ébauchés, qu'il lut après souper en même compagnie. On l'engagea à continuer, et il continua : pendant plus de trente années, dans tous les intervalles de ses autres débauches littéraires, il soumit la Pucelle à son contact impur. En 1734 (2), il feignait d'être honteux d'avoir tant avancé un tel ouvrage; mais il trouvait qu'après tout on pouvait plus mal employer son temps. Il le destinait moins au public, qu'au divertissement d'un petit nombre d'amis. Quelques mois plus tard, il en avait huit, neuf et même dix chants de faits (3). Dès la fin de 1735, il fut en alarmes au sujet de ce poëme, dont plusieurs chants couraient déjà dans Paris (4). Quoiqu'il en dise, il en avait prêté légèrement des copies à quelques amis et à de grands personnages. Aussi, quand arriva, en 1736, la poursuite du *Mondain*, madame du Châtelet, plus soucieuse que lui de sa tranquillité, s'empara de son manuscrit, et ne

(1) Longchamp, p. 184; — lettre du 23 décembre 1760 au marquis Albergati Capacelli. — (2) Lettre de juin, à Formont. — (3) A Cideville, 6 février et 26 juin; à d'Olivet, 24 août 1735. — (4) A Thieriot, 8 décembre 1735.

voulut plus s'en dessaisir (1). Néanmoins, quelques années après, Frédéric pouvait lui écrire qu'il possédait six chants sur les dix qui étaient alors composés (2); mais, malgré ses prières, il ne put obtenir le reste avant 1750, parce qu'il aurait fallu user de violence pour l'arracher à la marquise (3).

Chose singulière, pendant que Voltaire et madame du Châtelet gardaient le dangereux poëme avec un soin si jaloux, la fantaisie leur prit, en 1748, de l'imprimer secrètement à Cirey (5), à petit nombre, et pour quelques amis discrets. Or, à cette époque, le poëme était souillé de toutes ses personnalités et de toutes ses ordures. Ils s'adressèrent à un homme qu'on disait fils de Voltaire, Michel Lambert, alors ouvrier imprimeur avant d'être imprimeur en titre. Ils le chargèrent d'acheter tout l'attirail d'une imprimerie, à laquelle il devait présider, avec madame du Châtelet pour compositeur, et Voltaire pour correcteur ou prote. Tout manqua, soit par l'opposition de Voltaire, effrayé des suites de l'entreprise, soit du fait des ouvriers, qui craignirent pour leur liberté ou ne reçurent pas l'argent qu'ils avaient demandé pour quitter Paris. Cependant les caractères achetés restaient déposés à Paris chez madame du Châtelet. Les termes du payement échus, le fondeur voulait poursuivre en justice. On finit par lui donner une indemnité, il reprit sa marchandise, et les châtelains de Cirey retirèrent leur projet.

Plusieurs années devaient s'écouler avant que le poëme fût livré à l'impression, et l'on s'étonne qu'il n'en ait pas paru plus tôt d'édition subreptice. On se rappelle, en effet, que les six chants confiés à Frédéric furent pris dans sa cassette, à la bataille de Sohr, en 1745, avec une copie de l'*Histoire universelle*, et vendus en Hollande. En 1750, Voltaire en avait donné enfin une copie complète à Frédéric, pendant que son secrétaire Tinois en livrait une furtive au prince Henri (5). La margrave de Baireuth eut aussi la sienne; et Longchamp prétend même que

(1) A Frédéric, juillet 1737 — (2) Lettre du 8 septembre 1743. — (3) A Frédéric, 22 septembre 1746. — (4) *Mémoires* de Longchamp, pp. 184 et suiv. — Suivant l'édition Decroix, l'idée n'en vint qu'à madame du Châtelet, sûre d'ailleurs de l'assentiment de Voltaire. Suivant l'édition Havard, p. 166, ils s'en occupèrent de concert. — (5) A madame Denis, 3 janvier 1751.

c'est sur cette copie, dérobée à la margrave, que se fit la première impression (1). En 1754, nous avons vu Voltaire effrayé de cette impression comme inévitable et très-prochaine. Ses inquiétudes redoublèrent et ne le quittèrent plus pendant toute l'année 1755. Trois copies, en particulier, lui paraissaient menaçantes. L'une était entre les mains de mademoiselle du Thil, l'ancienne femme de chambre de madame du Châtelet; copie d'autant plus dangereuse, qu'elle contenait le chant intolérable de l'*Ane*. C'était le plus cruel de ses chagrins; c'était ce qui l'avait déterminé à s'ensevelir dans sa retraite; tôt ou tard, cette copie serait imprimée, et alors il vaudrait mieux mourir en Suisse qu'à Paris. Il aurait voulu qu'on proposât un marché à mademoiselle du Thil, qu'on lui offrît cinq chants pour un : elle y aurait gagné, et il aurait été délivré de crainte (2).

Une autre copie en quinze chants avait été lue à Vincennes, devant un auditoire favorable, par Darget, l'ancien secrétaire de Frédéric, qui la tenait de son beau-frère, secrétaire lui-même, pendant un temps, du prince Henri; copie défectueuse, suivant Voltaire, qui offrait, non-seulement de la remplacer par une véritable, mais de supporter toute dépense pour la supprimer; copie exacte, prétendait Darget, mais mal écrite, apportée d'un lieu d'Allemagne où elle existait de l'aveu de l'auteur, pour être mise au net à Paris, ce que Darget avait empêché dans la crainte d'une indiscrétion. Voltaire soupçonnait que ce manuscrit venait du roi de Prusse, qui lui avait juré pourtant qu'il ne sortirait jamais de ses mains, et écrit qu'il ne l'avait prêté à personne; puis l'avait livré à Darget, dans l'espoir que le secrétaire l'imprimerait, et qu'alors le malheureux auteur serait forcé de lui demander asile. Et si encore le manuscrit eût été exact! Mais le copiste Tinois, qui se mêlait de rimailler, y avait cousu plus de deux cents vers de sa façon. C'est pourquoi Voltaire suppliait Darget, son ancien ami, de jeter au feu cet exemplaire très-infidèle, et d'assurer par là le repos de sa vie. En vain Darget cherchait-il à le rassurer en lui disant que le manuscrit de son beau-frère, enfermé dans une cassette, n'a-

(1) *Mémoires*, p. 187. — (2) A d'Argental, 6 février et 4 mai 1755.

vait été copié par personne, et à dépister ses soupçons en lui rappelant tant d'autres copies qui couraient en Allemagne : Voltaire s'obstinait, et sans doute avec raison, à tout imputer à quelqu'un de la cour de Prusse, le roi ou le prince Henri, et à déclamer contre les prétendus falsificateurs de son ouvrage : « Quand ils ont su que j'étais en France, disait-il, ils y ont ajouté des vers aussi plats qu'offensants contre les amis que j'ai en France, et contre les personnes et les choses les plus respectables de France; quand ils m'ont vu auprès de Genève, ils y ont glissé des vers contre Calvin (1). »

Enfin, une troisième copie, d'origine également prussienne, était arrivée à un libraire de Lausanne, nommé Grasset. Il se disposait à l'imprimer, et il était déjà entré en marché avec un facteur en librairie de Paris, nommé Corbi, qui se chargeait de débiter l'ouvrage, lorsque Voltaire, informé du danger, écrivit à Grasset, le 26 mai 1755, pour le détourner et du marché avec Corbi, et même de son projet d'impression, en se niant l'auteur du poëme, dont il disait mille horreurs. En même temps, il agissait sur les magistrats de Lausanne, qui intimidèrent Grasset. Le libraire vint à Genève, et, n'osant pas y imprimer le poëme plus qu'à Lausanne, il alla trouver Voltaire aux Délices et lui offrit, au prix de cinquante louis d'or, le manuscrit dont il avait déjà vendu cinq ou six copies. Voltaire en retint un échantillon des plus abominables, que Grasset lui proposait de copier, et il le porta au résident de France à Genève. Il l'adressa encore, le 2 août, au premier syndic de Genève, avec une lettre où il disait : « Je fus saisi d'horreur à la vue de cette feuille, qui insulte, avec autant d'insolence que de platitude, à tout ce qu'il y a de plus sacré. Je lui dis que ni moi, ni personne de ma maison, ne transcririons jamais des choses si infâmes, et que si un de mes laquais en copiait une ligne, je le chasserais sur-le-champ... Ni vous, Monsieur, ni le Magnifique Conseil, ni aucun membre de cette République, ne

(1) A Darget, 23 mai, 11 et 13 juin, et 5 août; — Darget à Voltaire, 1er juin, juillet, 6 septembre ; — à la duchesse de Saxe-Gotha (Recueil de 1860), 16 juin; à madame de Fontaine, 18 juin; à Thieriot, 19 juin 1755.

permettra des ouvrages et des calomnies si horribles, et, en quelque lieu que soit Grasset, j'informerai les magistrats de son entreprise, qui outrage également la religion et le repos des hommes. Mais il n'y a aucun lieu sur la terre où j'attende une justice plus éclairée qu'à Genève. »

Cette comédie de pudeur, d'indignation, de respect, réussit auprès des Magnifiques Conseillers, qui jetèrent Grasset en prison, à la sollicitation de Voltaire, puis le chassèrent de Genève. Voltaire poussa la comédie jusqu'à mettre tout le Conseil à sa disposition et à se faire remercier d'avoir dénoncé, dans les termes que nous venons de lire, son propre ouvrage (1).

Grasset s'étant réfugié à Paris, à sa sortie de Genève, Voltaire l'y poursuivit, et le dénonça à Berryer, lieutenant de police, comme « un voleur public (2). »

Quelques années plus tard, Grasset se vengera.

De ces diverses copies, quelle que fût celle qu'on livrât à l'impression, Voltaire était également inquiet : conforme ou non au manuscrit original, cette publication ne pouvait que le déshonorer et le perdre. Tel qu'il l'avait fait il y avait plus de vingt ans, l'ouvrage était aujourd'hui un contraste bien désagréable avec son état et son âge ; tel qu'il courait le monde, il était horrible à tout âge. C'était le comble de l'opprobre d'y voir son nom ; c'était à faire frémir le bon goût (3).

Voltaire se plaignait donc non-seulement qu'on publiât son ouvrage malgré lui, mais qu'on le publiât défiguré, envenimé de satires, de vers scandaleux contre ses meilleures amis, contre les personnes les plus respectables de France et de l'étranger, souillé de détails impies et obscènes ; et de ces dangereuses interpolations il accusait tantôt Tinois et Maubert, tantôt d'Arnaud et la Beaumelle.

Que quelques vers, omis ou estropiés par les premiers copistes, aient été rétablis ou corrigés par les suivants et par les premiers éditeurs ; que quelques autres même aient été défi-

(1) A de Brenles, 29 juillet ; à d'Argental, 30 juillet : à Thieriot, 4 août ; à Polier deBottens, 5 août ; à madame de Fontaine, 23 août 1755. — (2) Lettre du 30 août 1755 ; *Œuvres de Voltaire*, t. I, p. 409. — (3) A d'Argental, 24 mai 1755.

gurés par l'ignorance ou la malice, c'est possible ; mais c'était peu de chose, et presque tous les passages contre lesquels il va le plus bruyamment réclamer étaient incontestablement de lui. Tel ce chant de l'*Ane*, rejeté maintenant aux variantes, et qui est bien la version originale du dénouement de l'infâme poëme. En transportant en un pareil sujet et en appliquant à une pareille héroïne une des conceptions les plus licencieuses du paganisme, Voltaire dépassait les plus hideux persécuteurs, qui ont bien envoyé les jeunes martyres au lupanar, mais jamais au haras ! Par là, le poëte lubrique donnait au *damnatus ad bestias* une extension dont a dû être jalouse l'ombre d'Héliogabale !

De lui encore étaient les vers dégoûtants contre saint Louis et les Bourbons ; les vers plus vrais, mais non moins dangereux pour l'hôte de Genève, contre le *féroce Calvin;* les vers contre Louis XV, « qu'on méprise et qu'on aime, » et contre « l'heureuse grisette, » élevée par sa mère au lit d'un fermier, et par l'amour au lit royal ; de lui toujours, les vers contre Frédéric et contre Thibouville, accusés d'habitudes antiphysiques, contre le *fanfaron* Villars, son ancien protecteur, contre son héros Richelieu, transformé en entremetteur du plus bas étage ; de lui enfin tant de vers sortis des bas-fonds les plus fétides, qu'il a mensongèrement désavoués, tant de vers impies, qu'il disait « faits par le laquais d'un athée. »

Il eut l'habileté impudente d'écrire à tous les outragés encore vivants, Thibouville, Richelieu, madame de Pompadour, pour se défendre de tant de personnalités ordurières ; il fit plus, il leur adressa à chacun la leçon qu'il disait la véritable ; il l'adressa au duc de la Vallière et au marquis de Paulmy ; il l'adressa à Thieriot-Trompette et à sa nièce de Fontaine, avec recommandation d'en faire tirer des copies (1). Puis il se plaignait que les copies se multipliassent, au point d'être offertes, non plus à cinquante louis, comme on avait fait au duc de la

(1) A Thibouville, 21 mai; à Richelieu 26 mai ; à Thieriot, 28 mai, 6 19 et 30 juin, et 22 juillet; à d'Argental, 4, 13 et 15 juin, 6, 18, 21 et 28 juillet ; à madame de Fontaine, 2 juillet 1755.

Vallière, mais à cinq louis seulement, et même à un louis (1).

Il alla plus loin encore. Au rapport de Palissot, qui était venu aux Délices en octobre 1755 et dut y apprendre bien des choses, il employa un singulier moyen pour dépister la police et égarer l'opinion sur la part véritable qu'il avait soit dans la composition, soit dans la diffusion de telle ou telle copie. Il imagina d'employer, à Paris même, un grand nombre de copistes, occupés jour et nuit à répandre dans le public des manuscrits de la *Pucelle*. Tous ces manuscrits différaient les uns des autres; tous étaient plus ou moins chargés de turpitudes qu'il y faisait insérer à dessein; tous s'achetaient avec une égale avidité. Chacun se flattait d'avoir la leçon authentique; et, lorsqu'on opposait à l'auteur tel ou tel morceau scandaleux : « Ce n'est point là mon ouvrage, répondait-il; qui pourrait me reconnaître à de pareils vers; qui oserait me soupçonner d'avoir écrit ces infamies? » Et il renvoyait à un manuscrit différent, qu'il désavouait à son tour pour un autre passage (2).

Et, malgré tout, il continuait de trembler. Les villes de province étaient infectées de copies comme Paris, notamment Lyon. Le cardinal de Tencin en avait écrit au roi, et avait même montré les réponses. Le bruit courait qu'on forcerait Voltaire à quitter son asile, qui lui avait déjà coûté plus de quarante mille écus (3).

Alors il s'adressa audacieusement à l'autorité, pour se faire une sorte de complice du pouvoir même qui le menaçait. Déjà, sous sa dictée, madame Denis avait écrit au lieutenant général de police, au comte d'Argenson et à Malesherbes, pour les prier de faire des recherches, et d'empêcher la publication du poëme. Il écrivit lui-même aux syndics de la librairie dans le même dessein, les suppliant de prévenir « l'impression d'un ouvrage impertinent, composé par quelques jeunes gens sans

(1) A Darget, 13 juin; à madame de Fontaine, 18 juin; à d'Argental 15 et 22 juillet 1755; — Collini, p. 145; — Rapports du 19 juin et du 24 juillet 1755, de l'inspecteur de police d'Hémery (cités par Beuchot, préface de la *Pucelle*, *Œuvres de Voltaire*, t. XI, p. III), constatant la quantité de manuscrits qui étaient à Paris dans les mains d'amis ou de connaissances de Voltaire. — (2) *Le Génie de Voltaire*, Paris, 1806, p. 188. — (3) A d'Argental, 15 juillet 1755.

goût et sans mœurs, sur un canevas vieux de trente ans, » et il adressa copie de cette lettre à Berryer, lieutenant de police, en recommandant l'affaire à sa protection et à sa justice (1).

Voltaire, néanmoins, apprit, dès les premiers jours d'octobre, que la *Pucelle* se vendait à Francfort, imprimée sous la rubrique de Louvain, et bientôt que deux autres éditions s'en publiaient en Hollande (2). L'édition princeps était probablement l'œuvre de l'ex-capucin Maubert, et avait dû être faite sur le manuscrit du libraire Grasset. Quant aux deux suivantes, Voltaire en accusa d'Arnaud et La Beaumelle, quoi qu'elles ne fussent ni de l'un ni de l'autre, et s'il reconnut qu'il s'était trompé, « du moins quant à d'Arnaud, » son acharnement contre La Beaumelle le fit s'obstiner longtemps à les lui attribuer (3).

Il s'empressa de protester par une lettre de novembre « à Messieurs de l'Académie française, » qu'il engageait à élever la voix pour réprouver un pareil brigandage littéraire. Cette lettre, il la voulut rendre publique, avec la réponse que Duclos, secrétaire perpétuel, lui adressa au nom de l'Académie. C'est pourquoi il les envoya, accompagnées d'un désaveu, à Gottsched et à Walther (1er janvier 1756), avec prière de tout faire imprimer dans les journaux d'Allemagne. La plus grande publicité lui était nécessaire pour le laver d'une honte telle, à son âge, « que ses montagnes ne lui paraissaient pas avoir assez de cavernes pour le cacher (4). » Il s'adressa encore aux magistrats de Genève, qui lui promirent « d'empêcher cette capucinade effrontée d'entrer dans leur petit district, » et il sollicita la même interdiction à Lausanne et à Berne. A Lausanne, Polier

(1) Pièces justificatives de la *Vie de Voltaire*, par Condorcet; *Œuvres de Voltaire*, t. I, pp. 407 et suiv. — (2) A la duchesse de Saxe-Gotha (*Recueil* de 1860), 9 octobre et 11 novembre; à de Brenles, 24 octobre; à d'Argental, 29 octobre et 10 décembre 1755. — (3) A d'Argental, 1er et 28 novembre; à Thieriot, 28 novembre et 19 décembre; à Dalembert, 29 novembre; à Richelieu, 20 décembre 1756. — Les vers à l'adresse de la *grisette* Pompadour l'embarrassaient toujours plus que tout le reste : « Madame de Pompadour y est outragée d'une manière infâme : et comment encore se justifier de ces horreurs? Comment écrire à madame de Pompadour une lettre qui ferait rougir et celui qui l'écrirait et celle qui la recevrait (à d'Argental, 28 novembre 1756)? » — Le duc de la Vallière s'en chargea (à d'Argental, 20 décembre 1756). — (4) A d'Argental, 14 novembre 1755.

de Bottens, sur sa prière, assembla le corps académique pour défendre « le débit de l'œuvre de ténèbres. » Recommandé aux magistrats de Berne par le marquis de Paulmy, ex-ambassadeur de France en Suisse, il leur soumit une semblable requête (1). Alors il put écrire à sa nièce madame de Fontaine : « J'ai tiré mon épingle du jeu du mieux que j'ai pu; et, grâce à vos bontés, nous avons évité le grand scandale (2). »

A mesure que d'autres éditions paraissaient, il protestait de nouveau, soit dans les feuilles publiques (3), soit dans des lettres évidemment destinées à la publicité (4), soit dans quelqu'un de ses ouvrages (5). Enfin, il se détermina à suivre le conseil que Dalembert lui avait donné dès le 13 décembre 1756, c'est-à-dire à désavouer les éditions précédentes par une édition qu'il pût avouer; et, en 1762, il publia lui-même son ouvrage, augmenté et corrigé, mais avec des figures dont plusieurs sont obscènes comme l'ouvrage même.

Tout a été dit sur ce triple crime de lèse-religion, de lèse-morale, de lèse-patriotisme. Voltaire, qui s'était proposé l'Arioste pour modèle, est tombé au-dessous de l'Arétin. Ce n'est pas de l'amour, ce n'est pas du plaisir, pas même de la débauche; c'est de la bestialité. L'impiété y est grossière, la gaîté grotesque.

Mais ce qu'on ne redira jamais assez, c'est, — à part quelques jolis débuts, quelques détails spirituels et même gracieux, — la médiocrité littéraire de ce poème, sans invention, sans plan, sans composition, et où l'on ne retrouve même pas toujours *disjecti membra poetæ*. Voltaire l'avait fait en dix, en quinze, en dix-huit, et il le donna enfin en vingt et un chants : il pouvait multiplier à son aise les divisions d'un ouvrage où rien ne se tient, où tout est en épisodes. Pendant trente ans, la *Pucelle* fut le déversoir où il vidait confusément toutes les impiétés obscènes qui infectaient son imagination, son esprit et son cœur; et quand elle lui fut ôtée par une publicité devenue nécessaire, il la remplaça par ce *sottisier*, conservé à Saint-Pétersbourg,

(1) A Polier de Bottens, 14 novembre; à Bertrand, 30 novembre 1755.—(2) 16 décembre 1755. — (3) A Pierre Rousseau, fondateur de la *Revue encyclopédique*, 28 novembre 1756. — (4) Au marquis Albergati Capacelli, 23 décembre 1760. — (5) *Honnêtetés littéraires; Œuvres*, t. XLII, p. 666.

sorte de sentine qui recevait les malpropretés quotidiennes de sa plume ordurière.

La *Pucelle* ne nous offre plus qu'un intérêt historique. L'infame poëme est tout Voltaire, tout le dix-huitième siècle. Pas d'ouvrage que Voltaire ait entrepris avec plus d'ardeur naturelle, couvé, choyé plus longtemps et avec plus de soin et d'amour (1); pas d'ouvrage qui ait autant charmé ses contemporains. Dans tous les salons, toutes les cours de France et d'Allemagne, l'ouvrage qu'on lui demandait toujours, c'était la *Pucelle*. C'était la *Pucelle* dont tous ses correspondants, rois, princes ou grands seigneurs, imploraient la confidence. C'était par une lecture de la *Pucelle* qu'il devait payer sa bienvenue dans tout palais ou tout château. Troubadour de la *Pucelle*, sa vraie *chanson de gestes*, il n'a guère été que cela pendant trente ans. Les femmes, les jeunes filles, se délectaient sans rougir à cette lecture publique, aussi bien que les soudards et les roués. Pendant que le poëte en régalait à Berlin la reine-mère, la princesse Amélie, cachée dans un coin, n'en perdait pas sa part (2); pendant que Richelieu faisait de la *Pucelle* son « vrai bréviaire (3), » les femmes, gâtées par lui et ses pareils, ne se donnaient même pas la peine de la cacher sous leur chevet, et elles l'étalaient sur leur toilette. La société polie tout entière faisait ses délices de ce qui serait à peine toléré aujourd'hui dans un cabaret ou un corps-de-garde.

X

LE DÉSASTRE DE LISBONNE ET J.-J. ROUSSEAU

Comme s'il n'eût pas eu assez de la *Pucelle* sur les bras, Voltaire, en ces années, composa ou mit la dernière main à des ouvrages non moins compromettants. En 1755, Lisbonne ayant été renversée par un tremblement de terre, il remua ces décombres pour y chercher de nouveaux arguments contre le

(1) Malade ou triste, raconte Wagnière (*Mémoires*, t. I, p. 25), c'était *sa Jeanne* qu'il demandait. — (2) A la duchesse de Saxe-Gotha, 9 octobre 1755 (*Recueil* de 1860). — (3) A Richelieu (*Recueil* de 1856, t. I, p. 252).

Dieu-Providence qu'il détestait, et il fit un poëme sur ce grand *Désastre* (1). Comme il rééditait, dans le même temps, sa *Religion* ou sa *Loi naturelle*, il appelait cela ses « sermons du P. Liebaut, » ou son « Petit-Carême. » D'autres fois, il appelait son poëme sur Lisbonne « ses lamentations de Jérémie, » et sa *Loi naturelle* « son testament en vers. » Il se disait partagé entre deux craintes, dans la composition de son poëme sur Lisbonne : celle d'être « mauvais théologien, » et celle « d'être trop orthodoxe, ce qui ne lui seyait pas. » Pour se mettre en règle sur l'orthodoxie, il consulta ses amis, il assembla les chefs du Conseil et de l'Église de Genève, fortifia par des notes « toutes les avenues par lesquelles l'ennemi pouvait pénétrer, » arrondit l'ouvrage autant qu'il put; et, quoiqu'il y eût dit tout ce qu'il pensait, il se flatta pourtant d'avoir « trouvé le secret de ne pas offenser beaucoup de gens. » Rassuré par le sanhédrin génevois (2), et n'ayant plus à craindre que la Sorbonne, dont il se moquait, il protesta de ses bonnes intentions, malheureusement gênées, au troupeau encyclopédique qu'il voulait édifier. En chargeant Thierot de distribuer des exemplaires du poëme à Dalembert, Diderot, Jean-Jacques, etc. : « Ils m'entendront assez, dit-il; ils verront que je n'ai pu m'exprimer autrement, et ils seront édifiés de quelques notes (3). »

Ce poëme, dans lequel quelques beaux vers et mille précautions insidieuses ne cachent guère le but de l'auteur, est dirigé contre la maxime de Leibniz et de l'ami Pope, que tout est bien, et tend à établir, au contraire, que tout est mal dans le gou-

(1) *Œuvres*, t. XII, p. 185. — (2) Collini dit pourtant (à Dupont, 21 mars 1756, *Recueil* de 1821) que les Suisses à qui Voltaire « eut la bêtise » de lire son poëme, n'en furent pas contents, et lui firent « quelques petites tracasseries. » — (3) A d'Argental, 6 janvier et février; à Thieriot, 29 février, 12 mars, 12 avril et 4 juin; à Cideville, 12 avril 1756. — En attendant le prononcé de l'opinion, il commença par désavouer ses vers : « Si j'en faisais, écrivit-il, ils seraient respectueux pour la divinité, et pleins de sensibilité pour les malheurs des hommes : il n'y a que de jeunes fous qui puissent penser autrement... Les vers que vous m'avez envoyés sur Lisbonne sont de quelque bel esprit de café ou d'antichambre. Permettez-moi de vous dire que les laquais des gens d'esprit ne m'attribueraient pas ces pauvretés..... J'apprends que vos petits vers sont d'un jeune homme de condition. Je les croyais d'un jeune homme en condition (à Chenevières, 1er et 8 février 1756 (*Recueil* de 1856). »

vernement de la Providence. Dalembert, Diderot et Rousseau, n'en furent pas satisfaits, les deux premiers, parce qu'il n'était pas assez franchement impie, Jean-Jacques, — disons-le à son honneur, — parce qu'il n'entendait pas raillerie sur Dieu. Entre Voltaire et lui, jusqu'à ce jour, il n'y avait eu que quelques rapports de politesse, à peine altérés par de mauvaises plaisanteries de Voltaire. En 1755, Jean-Jacques ayant adressé aux Délices son *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, Voltaire avait répondu, le 30 août : « On n'a jamais employé autant d'esprit à vouloir nous rendre bêtes; il prend envie de marcher à quatre pattes, quand on lit votre ouvrage. » Mais, sur la question de la Providence, Jean-Jacques prit feu, et il adressa à Voltaire, le 18 août 1756, une longue et belle lettre, où il disait : « Le poëme de Pope adoucit mes maux, et me porte à la patience; le vôtre aigrit mes peines, m'excite au murmure, et, m'ôtant tout, hors une espérance ébranlée, il me réduit au désespoir... Une pareille doctrine me paraît plus cruelle encore que le manichéisme. Si l'embarras de l'origine du mal vous forçait d'altérer quelqu'une des perfections de Dieu, pourquoi voulez-vous justifier sa puissance aux dépens de sa bonté? S'il faut choisir entre deux erreurs, j'aime encore mieux la première. » Après une belle discussion, malheureusement gâtée par ses préventions anti-sociales, Jean-Jacques finissait par cette touchante comparaison entre lui et Voltaire : « Je ne puis m'empêcher, Monsieur, de remarquer à ce propos une opposition bien singulière entre vous et moi dans le sujet de cette lettre. Rassasié de gloire et désabusé des vaines grandeurs, vous vivez libre au sein de l'abondance. Bien sûr de l'immortalité, vous philosophez librement sur la nature de l'âme; et si le corps ou le cœur souffre, vous avez Tronchin pour médecin ou pour ami. Vous ne trouvez pourtant que mal sur la terre; et moi, homme obscur, pauvre et tourmenté d'un mal sans remède, je médite avec plaisir dans ma retraite, et trouve que tout est bien. D'où viennent ces contradictions apparentes? Vous l'avez vous-même expliqué : vous jouissez, mais j'espère, et l'espérance embellit tout. »

Il s'agissait de faire accepter cette lettre. Rousseau l'envoya au docteur Tronchin, avec autorisation de la remettre à son adresse ou de la supprimer, suivant qu'on en espérerait ou non un effet favorable. Le 1er septembre, le docteur Tronchin, répondant à Rousseau, lui laissait peu d'espoir sur le succès de sa lettre. Il la remit néanmoins à Voltaire, dont le sens moral, altéré dès l'enfance et perverti par ses adulateurs, était inaccessible à une impression honnête (1).

A tant de raison et d'éloquence, Voltaire ne pouvait répondre que par une de ses gambades ordinaires : « Vous me pardonnerez, écrivit-il le 12 septembre, de laisser là toutes ces discussions philosophiques, qui ne sont que des amusements. Votre lettre est très-belle, etc. » Puis il se dit malade et garde-malade, et tourna le dos. Le naïf Jean-Jacques fut enchanté de cette lettre, et il écrivit à Tronchin : « J'ai été charmé de la réponse de M. de Voltaire. Un homme qui a pu prendre ma lettre comme il a fait mérite le titre de philosophe, et l'on ne peut être plus porté que je le suis à joindre à l'admiration que j'eus toujours pour ses écrits l'estime et l'amitié pour sa personne (2). » Le même jour peut-être, Voltaire écrivait au professeur Pictet : « Ce pauvre *citoyen* est le cynique des philosophes ! »

XI

SCÈNES DE JALOUSIE — DÉPART DE COLLINI — DOMESTICITÉ ET FAMILLE DE VOLTAIRE

Ce Pictet avait une fille qui, en se prenant d'une belle passion pour Voltaire, alluma entre sa nièce et lui une jalousie fatale à Collini. Un jour, mademoiselle Pictet avait fait présent au philosophe d'un bonnet brodé de sa main. Elle en fut remerciée par un madrigal et une jolie lettre où Voltaire lui disait : « Vous me tournez la tête encore plus que vous ne

(1) *Rousseau et les Génevois*, par M. Gaberel, pp. 102-106. — (2) Cité par M. Sayous, *Le* XVIIIe *siècle à l'étranger*, t. I, p. 258.

la coiffez, mais vous en tournerez bien d'autres. » Ce bonnet, raconte Collini (1), tourna encore plus la tête à la *louche ouvrière*, madame Denis. Furieuse du présent et de la lettre, elle voulut, à quarante-cinq ans, entrer en lutte avec une jolie fille de vingt ans, et, désespérant de triompher, vieille et laide, avec les armes de Vénus, elle essaya de combattre sa rivale avec l'art de Minerve. Elle fabrique donc, de son côté, un bonnet magnifique, digne d'un sultan, qu'elle met en évidence sur la cheminée du philosophe. Celui-ci se doute du jeu, et fait la malice de ne rien voir. La belle croit que le bonnet n'est pas assez visible; elle le change de place, et le malin vieillard, tournant toujours à côté du turban, s'obstine à fermer les yeux. Piquée enfin, elle lui montre l'objet, lui arrache remercîments et compliments, et lui fait même avouer que son bonnet est plus beau que celui de la jeune Génevoise. « Il n'en est pas de même de votre figure, » murmure Voltaire; et la nièce presque quinquagénaire continue d'être jalouse d'un oncle de soixante-deux ans.

Mais le plus mystérieux et le plus incroyable de l'affaire, c'est qu'il y avait, dans le même temps, réciprocité, et que le vieil oncle était jaloux, à son tour, de la vieille nièce. Madame Denis ne se contentait pas d'être comédienne, et bonne comédienne, prétendait l'oncle aveuglé; elle aspirait, de plus, comme son oncle, à la gloire d'auteur dramatique, et elle avait toujours une comédie ou une tragédie sur le métier. N'osant pas tout confier à son oncle, dont l'humeur sarcastique devait gâter plus d'une fois les meilleurs compliments, elle avait fait de Collini son confident littéraire, ce qui nécessitait entre eux de nombreuses et secrètes conférences. Voltaire s'en aperçut, forma des soupçons et vit dans Collini un rival! Collini, évidemment, n'avait aucune prétention sur la vieille Denis; — il aimait alors une femme plus intéressante; — mais la vieille Denis pouvait bien préférer le jeune Florentin au vieil oncle, et c'était assez pour donner un fondement à la jalousie de Voltaire. Jalouse de l'oncle, madame Denis devint encore jalouse du Flo-

(1) A Dupont, 19 janvier 1758; *Recueil de 1821*.

rentin, et toutes ces jalousies entrecroisées firent tout éclater. Collini, dont le cœur, en ce temps, était pris d'une autre passion, en faisait la confidence écrite à une demoiselle d'une ville voisine, lorsqu'on vint le prier, de la part de Voltaire, d'aller au-devant de madame de Fontaine, qui arrivait aux Délices. Il se lève et sort, laissant chambre et lettre ouvertes. Une servante entre aussitôt, jette les yeux sur la lettre, y aperçoit le nom de madame Denis encadré dans des plaisanteries sur ses amours surannées, et la porte à sa maîtresse. A son retour, Collini est reçu avec une froideur dont la disparition de sa lettre lui donne bientôt l'explication. Après deux jours d'un silence boudeur, Voltaire le fait appeler : « Vous avez manqué à madame Denis, lui dit-il en montrant la lettre fatale; je suis obligé de vous renvoyer : madame Denis, très-irritée, exige cette satisfaction. » Collini proteste de ses meilleurs sentiments, demande grâce à l'oncle et à la nièce pour son étourderie : Voltaire eût pardonné, mais le cœur blessé de la nièce ne pardonna pas, et il fallut partir. Au bout de quelques jours, Collini prenait congé de Voltaire, après une conférence de plus d'une heure. Voltaire lui demanda s'il était suffisamment pourvu d'argent; et, sans attendre une réponse, il alla à son bureau, en tira un rouleau de louis, et lui dit : « Prenez cela, on ne sait ce qui peut arriver. » — « Je le remerciai, raconte Collini; il m'embrassa, et je quittai, les larmes aux yeux, la maison des Délices (1). »

C'était en juin 1756.

Voilà une séparation qui contraste, à l'avantage de Voltaire, avec celle qui avait failli se faire, deux ans auparavant, à Colmar, telle que Collini nous l'a lui-même racontée. On ne dirait ni le même philosophe, ni le même narrateur, et pourtant c'est toujours Voltaire et toujours Collini. Il est à regretter que nous n'ayons pas ici quelque lettre de Collini à Dupont, qui nous aiderait à réduire au plus juste la libéralité de l'un et la sensibilité de l'autre, évidemment exagérées dans le récit posthume. De Voltaire, nous n'avons, sur cette séparation, que ces quel-

(1) *Mon séjour auprès de Voltaire*, pp. 170-176.

ques lignes, adressées le 6 juillet, c'est-à-dire peu de jours après, à l'avocat Dupont, confident des deux parties : « Il est vrai que l'homme en question s'est conduit avec ingratitude envers ma nièce et moi, qui l'avions accablé d'amitiés et de présents. J'ai été obligé de le renvoyer. Je ne me suis jamais trompé sur son caractère, et je sais combien il est difficile de trouver des hommes. »

A défaut de paroles plus explicites de Voltaire et de Collini, voici un petit récit de Wagnière que nous pouvons adopter de confiance, car il part d'un homme qui, bien qu'assez mal payé pour défendre le philosophe, a été son plus intrépide panégyriste. Wagnière raconte donc (1) que, pendant une absence de Collini, Voltaire et madame Denis firent enfoncer les portes de sa chambre, de ses armoires, de son bureau, et lui enlevèrent tous ses papiers. A son retour aux Délices, et à la vue d'une telle violence, Collini entra en fureur, courut chez Voltaire, et tira l'épée dans sa chambre, en lui disant : « Si je ne respectais votre âge, je vous forcerais de me rendre raison de l'outrage qu'on vous a engagé à me faire dans votre maison. » Le beau rôle, ici, n'est plus à Voltaire, et peut-être les caresses et le rouleau de louis avaient-ils pour but d'adoucir le Florentin et d'acheter son silence. Voltaire fit mieux : il répara ses torts envers Collini en veillant à sa fortune, et en le plaçant auprès de l'Électeur palatin.

Après Collini, Voltaire n'eut plus, à proprement parler, de secrétaire, et il se contenta d'un ou deux valets-copistes, qu'il employait simultanément à tenir l'état de ses vaches et de son foin en parties doubles, à sa correspondance, à ses tragédies et à ses autres ouvrages (2). Le premier fut Jean-Louis Wagnière, né en 1740, et qui n'était encore qu'un enfant au départ de Collini. Voltaire, qui l'avait depuis deux ans à son service, se chargea de son éducation; mais, soit négligence du maître, soit incapacité du disciple, Wagnière, auditeur et copiste d'un grand écrivain, ne profita ni aux leçons ni aux exemples, et il ne sut jamais qu'un mauvais français savoisien. Aussi, quand,

(1) *Mémoires*, t. I, p. 10, note C. — (2) A d'Argental, 24 novembre 1759.

en 1826, Beuchot et Decroix voulurent publier ses trois écrits : *Additions au Commentaire historique, Examen des Mémoires de Bachaumont*, et *Voyage de Voltaire à Paris*, ils durent préalablement les purger d'une foule de solécismes. Par exemple, ces mêmes écrits, où les mensonges sont aussi nombreux que les fautes de grammaire, prouvent qu'il profita mieux à l'école de celui qui recommandait à ses adeptes de mentir hardiment, de mentir toujours. Peut-être, cependant, y a-t-il souvent chez Wagnière moins mauvaise foi que sottise et duperie : il s'était livré corps et âme à Voltaire, au prix de deux cents francs par an!

Un peu plus tard, Voltaire eut encore à ses gages un autre valet-copiste, Antoine Bigex, aussi savoisien, que Grimm avait d'abord arraché, à Paris, au métier de frotteur pour en faire son scribe, et qu'il céda, en la même qualité, au patron de la philosophie. Le copiste Antoine Bigex eut maille à partir avec l'aumônier Antoine Adam, qui l'accusait d'avoir volé nuitamment des fruits dans un jardin. De là, entre eux, guerre de langue et de plume, puis procès en calomnie au baillage de Gex, dont s'amusait beaucoup le philosophe (1).

Un mot, pour achever cette revue de la domesticité de Voltaire, de l'ex-jésuite Antoine Adam, que son maître, s'emparant, suivant son usage, d'un mot ayant déjà servi (2), disait n'être pas « le premier homme du monde. » Né en Lorraine, vers 1705, et élevé en Bourgogne, il avait professé vingt ans la rhétorique chez les Jésuites de Dijon. A la dissolution de la Société, Voltaire le prit chez lui, vers la fin de 1763, après s'être assuré que l'ex-jésuite était assez bon diable pour qu'un philosophe s'en pût accommoder. Il fut content de son choix : père Adam n'était point gênant, disait la messe fort proprement, et jouait très-bien aux échecs, les deux seules choses dont il se mêlât (3). La chronique disait même qu'il poussait la complai-

(1) Grimm, *Correspondance litt.*, novembre 1763, t. VI, p. 432. — (2) Le *Ménagiana*, notamment (t. II, p. 208), le met au compte du prince de Guémenée. — (3) A Dupont, 20 janvier 1759; à l'abbé de Sade, 12 février 1764; au prince de Ligne, 14 mars 1765; à Damilaville, 9 décembre 1765.

sance jusqu'à se laisser gagner au jeu, pour ne pas mettre de mauvaise humeur son irritable partenaire. Il est à croire que Voltaire occupait le père Adam à autre chose qu'à dire une messe qu'il n'entendait guère, et qu'à tenir sa partie d'échecs, qu'il aimait, il est vrai, beaucoup, mais seulement dans les heures de fatigue et d'ennui : il a dû charger l'ancien professeur de toutes les recherches d'érudition dont il avait besoin pour ses ouvrages. Singuliers emplois, néanmoins, auprès d'un pareil patron, pour un ancien Jésuite! Et qu'*Antonius Adam* justifiait bien l'anagramme trouvée dans son nom : *Ad omnia natus!*

Nous aurons fait connaissance avec toute la *famille* de Voltaire, après nous être fait présenter à madame de Fontaine, dont l'arrivée aux Délices fut si fatale à Collini. Sœur cadette de madame Denis, Marie-Elisabeth Mignot, veuve, cette année-là même, de Dampierre de Fontaine, vécut, jusqu'en 1762, dans une intimité, qu'on voudrait croire honnête, avec le marquis de Florian, oncle de l'auteur d'*Estelle,* qu'elle finit par épouser. Gourmande comme sa sœur, qui se donnait de continuelles indigestions (1), elle mettait son talent sur le pastel au service de la vieillesse lubrique de son oncle. « Amusez-vous toujours à peindre de beaux corps nus, lui écrivait le cynique vieillard, en attendant que le docteur Tronchin rétablisse et engraisse le vôtre (2). » Et, quelques mois après, il lui écrivait encore : « Votre idée de faire peindre de belles nudités d'après Natoire et Boucher, pour ragaillardir ma vieillesse, est d'une âme compatissante, et je suis reconnaissant de cette belle invention. On peut... faire copier, au Palais-Royal, ce qu'on trouvera de plus beau et de plus immodeste (3). » Madame de Fontaine copia, et bientôt toutes les maisons de l'auteur de la *Pucelle* devinrent autant de musées où s'étalaient les nudités de son pinceau. Pourvoyeuse des yeux lubriques de son oncle, telle était madame de Fontaine; nous avons laissé deviner, plus que nous n'avons dit, ce qu'était l'autre nièce à cet oncle : quelle famille que cette famille de Voltaire !

(1) A madame de Fontaine, 17 mars; à d'Argental, 1er novembre 1756. — (2) A madame de Fontaine, 8 janvier 1756. — (3) A la même, juin 1757.

XII

ŒUVRES DE VOLTAIRE — MONRION ET LE CHÊNE ACQUISITION DE FERNEY

Une des premières occupations de Voltaire aux Délices fut l'édition de ses œuvres donnée par les frères Cramer, de Genève. Gabriel Cramer s'était rendu à Colmar pour lui offrir de l'entreprendre, et cette proposition du libraire, la distinction séduisante de sa personne, avaient contribué encore à l'attirer en Suisse (1). En tête de cette édition, il fit mettre une lettre aux frères Cramer, sorte de préface destinée à prévenir les objections et à désarmer les ennemis. « Il n'y a presque aucun de mes ouvrages dont je sois content, disait-il, et il y en a quelques-uns que je voudrais n'avoir jamais faits... Je suis né Français et catholique, et c'est principalement dans un pays protestant que je dois marquer mon zèle pour ma patrie, et mon profond respect pour la religion dans laquelle je suis né, et pour ceux qui sont à la tête de cette religion. » Il ne croyait pas que, dans aucun de ses ouvrages, il y eût un seul mot qui démentît ces sentiments; et, s'il s'y trouvait quelques expressions répréhensibles, il serait le premier, assurait-il, à les condamner et à les réformer.

Pourquoi ces déclarations d'une fausseté comique? pourquoi cette confession de bon chrétien et bon français (2), en tête d'œuvres qui lui donnaient un si éclatant démenti? C'est que, à cette époque, ses amis Richelieu et d'Argental, à sa prière, essayaient de nouvelles démarches pour le faire rentrer à Paris; démarches qui échouèrent comme tant d'autres, et

(1) Gaberel, *Voltaire et les Genevois*, p. 5; à P. Rousseau, 24 février 1757. — Dans son *Comm. hist.* (*Œuvres*, t. XLVIII, p. 258), Voltaire parle de lettres des Cramer, et non d'une visite qu'ils lui auraient faite à Colmar; mais, dans une lettre à Dupont du 30 mars 1770, il dit : « Le Cramer que vous avez vu à *Colmar chez moi*... — (2) A peu près dans le même temps, l'attentat de Damiens lui était encore une occasion de protester qu'il aimait véritablement la France et son roi (Mme Denis à Cideville, 16 janvier 1756).

qu'il désavoua alors devant le public (1) : « Dieu me préserve, s'écriait-il, de quitter ma retraite charmante (2)! »

Et il reprit son train de vie épicurienne, et les descriptions qu'il en faisait à tous ses correspondants. Jardinier, le printemps, aux Délices, il était histrion, les hivers, à Monrion, près de Lausanne. Lausanne, très-vilaine ville, avait beaucoup de noblesse et de très-bonnes maisons; il n'y avait là que familles françaises, mœurs françaises, goût français; il n'y restait de suisse que la cordialité; c'était l'âge d'or avec les agréments du siècle de fer (3). Circonstances favorables pour se remettre à l'histrionnage qu'on lui avait interdit aux Délices. Il construisit donc à Mon-Repos, à l'une des extrémités de Lausanne, dans une grange, « un joli théâtre, » sur lequel on représentait ses pièces. La louche madame Denis, avec de moins beaux yeux, jouait mieux que la Gaussin; pour lui, il faisait les rôles de vieillards, qui lui convenaient : Lusignan dans *Zaïre,* Euphémon dans l'*Enfant prodigue.* Il avait trouvé des acteurs pour les autres rôles, entre autres, un très-beau et très-bon Orosmane, un Nérestan excellent. Avec tout cela, il attirait de trente lieues à la ronde, et faisait fondre en larmes. Après les larmes, le rire; et, la grande pièce finie, la société chantait un opéra-buffa. Son pays roman était devenu l'asile des arts, des plaisirs et du goût, tandis qu'à Paris il n'y avait que des *margouillistes.* Les sens avaient leur part comme l'esprit. On servait des rafraîchissements à tous les spectateurs, et la représentation était suivie de soupers excellents, où l'on mangeait des gélinottes, des coqs de bruyère, des truites de vingt livres. Ce qui ravissait Voltaire, c'était de débaucher à Lausanne les pasteurs qui l'avaient condamné à Genève. Ainsi, à la première représentation de *Zulime,* il avait eu douze ministres du saint évangile, avec tous les petits proposants. Quelle leçon Genève recevait de Lausanne (4)!

(1) A d'Argental, 1er octobre, 1er novembre et 20 décembre; à Richelieu, 20 décembre 1756. — (2) A madame de Lutzelbourg, 27 décembre 1756. — (3) A Moncrif, 27 mars 1757. — (4) A Cideville, 7 février; à madame de Fontaine, 19 février et 6 mars; à Thieriot, 3 mars; à d'Argental, 13 mars; à Dupont, 10 mars; à Pictet, 27 mars 1757.

Comédien, encore une fois, que Voltaire ! Sa vie n'a été, dans tous les sens du mot, qu'une longue comédie. Dans un sens plus strict, il se hâtait d'exploiter son théâtre, d'escompter sa gloire dramatique, comme s'il eût eu le pressentiment que la postérité lui ferait banqueroute.

Enchanté de Lausanne, il voulut se rapprocher du centre de la ville, et, vers le milieu de 1757, il acheta, rue du Grand-Chêne, une belle maison qui avait quinze croisées de face en cintre ; de son lit, il voyait le beau lac Léman et toute la Savoie, sans compter les Alpes. Madame Denis, qui, à ses talents de musique et de déclamation, joignait le talent parisien de meubler les maisons et d'y procurer bonne chère, acheva de faire de cette demeure un délicieux séjour (1). Madame de Fontaine, l'autre nièce, l'orna de ses nudités comme elle avait orné les Délices. Plus grande, plus régulière que les Délices et ayant un plus bel aspect, l'aspect même du Bosphore, la maison du Chêne devait remplacer Monrion et servir de palais d'hiver pour le temps des spectacles (2). En effet, dès l'hiver suivant, tout en enrageant d'être condamné aux bonnes mœurs par son âge, il s'applaudissait d'avoir formé une excellente troupe avec des femmes assez belles pour en avoir de très-mauvaises (3). Un seul tempérament à sa joie : la coquetterie de la vieille nièce, qui, tandis que l'oncle, avec sept ou huit aunes d'étoffe de Lyon, arrangeait très-bien ses guenilles de vieux bonhomme, croyait qu'on ne pouvait avoir une jarretière bien faite, sans la faire venir de Paris à grands frais. Après avoir acheté, réparé, raccommodé, meublé, embelli une maison spacieuse, ces dépenses réitérées le ruinaient (4). Le succès théâtral de madame Denis, applaudie comme mademoiselle Clairon, le consolèrent, et lui-même, « le meilleur fou qu'il y eût dans aucune troupe, » oublia la dépense, en voyant sa *Zulime* « très-bien jouée, très-bien sentie, très-bien jugée, suivie de danses exécutées à merveille, et d'un opéra-buffa encore mieux exécuté; le tout par de belles

(1) A Thieriot, 2 juin 1757 et 5 janvier 1758 ; à Larget, 8 janvier 1758. — (2) A madame de Fontaine, juin 1757. — (3) A Thieriot, 21 janvier 1758. — (4) A madame de Fontaine, 26 janvier 1758.

femmes, par des jeunes gens bien faits, qui avaient de l'esprit, et devant une assemblée qui avait du goût. » Il avait formé cette troupe en un an, et il se croyait plus grand que César, qui avait ravagé seulement ce coin de terre, où il avait, lui, fait naître plus d'esprit qu'il n'y en eut jamais à Rome.

Néanmoins, à Lausanne, tout le monde ne céda pa ségalement aux séductions de Voltaire et à l'enchantement théâtral. Deux partis divisaient la ville. L'*Olympe*, composé de familles ecclésiastiques, blâmait la facilité des *Gens d'esprit* à suivre l'entraînement d'un poëte si souvent impie et licencieux. Malgré les foudres de l'*Olympe*, les dames de Langallerie, d'Aubonne, d'Hermenches, de Constant, transformées en actrices par Voltaire, furent fidèles à sa muse, et maintinrent après lui à Lausanne le goût et l'habitude des représentations théâtrales. D'ailleurs, sa correspondance avec plusieurs hommes distingués de Lausanne continua d'y entretenir ce qu'y avaient commencé son esprit et sa philosophie, son talent et son théâtre. Aussi, les vieux gentilshommes du pays, les puritains protestants firent-ils dater de son passage la décadence des mœurs nationales; et, dans ses notes sur l'*Essai de tactique* de Guibert, le général de Warnery dit que, depuis Voltaire, le goût du militaire a été remplacé par l'amour des romans et des vers (1).

Il était donc temps, pour le bien du pays, que Voltaire quittât Lausanne et son voisinage. Il y avait été attiré par le pasteur Polier de Bottens, père de madame de Montolieu, qu'il avait connu en Allemagne, et c'est Polier qui contribua à l'en chasser. Mécontent déjà du philosophe qui passait un vernis impie sur certains articles qu'il fournissait à l'*Encyclopédie*, il rompit toute relation avec l'homme peu délicat qui s'était permis de lui détruire tout un dossier dans l'affaire de Saurin. Comme sa famille tenait un rang élevé dans Lausanne, cette rupture acheva de désorganiser le cercle de Voltaire; des paroles de mauvaise humeur, adressées aux actrices, en éloignèrent plu-

(1) *Voltaire à Lausanne*, par J. Olivier, Lausanne, 1842, pp. 29 et 35; *le* XVIIIe *siècle à l'Étranger*, par Sayous, t. II, pp. 80 et suiv. — C'est à Lausanne que Voltaire fit la découverte des lettres de mademoiselle Aïssé, qu'il annota.

sieurs; et le poëte philosophe, sentant décliner son influence, prendra bientôt le parti de se défaire de ses propriétés dans le pays de Vaud, et de se fixer définitivement à Genève et à Ferney (1).

Au printemps, il quitta son théâtre pour courir aux Délices, à ses plants, à ses vignes, à ses tulipes (2).

Mais le vieillard intéressé faisait toujours tort au vaniteux parvenu et à l'enthousiaste histrion. Chêne, Délices, tout cela coûtait fort cher, et ne rapportait rien du tout, ce dont il enrageait. De plus, après sa mort, tout cela devait faire retour au propriétaire. Aussi cherchait-il une bonne terre, un bon fonds, un bien assuré, rapportant de bonnes rentes et qu'il pût transmettre à sa nièce, toujours pour la dédommager, à défaut de Frédéric, du traitement subi à Francfort. Il chercha en Lorraine. Mais tantôt la terre était substituée, tantôt elle rendait trop peu (3). D'ailleurs, pouvait-il consentir à quitter la Suisse? Il voulait avoir un pied sur le territoire de France, il en voulait avoir un autre sur le territoire de Genève, seule position où il pût être en équilibre. Il chercha donc sur la limite. Par Fabry, maire de Gex, il entra en marché pour la terre de Ferney, appartenant à M. Budée de Boissi, dont il offrait 80,000 livres sans les effets mobiliers qui formaient un objet à part. Il avait déjà donné sa parole à M. de Boissi, mais sous la condition expresse que la diminution de la moitié des lods et ventes lui serait accordée : il ne voulait payer que quatre mille livres de frais. Il avait écrit à ce sujet au comte de la Marche, engagiste du pays de Gex, qui s'était réservé les deux tiers de ces droits; et, quant à l'autre tiers, appartenant à Fabry, il en passerait par ce que Fabry lui voudrait bien prescrire (4).

Ces droits à payer, ou plutôt à éluder, tinrent longtemps en suspens la négociation entamée (5). Enfin, le 25 novembre, il put annoncer à Cideville qu'il venait d'acheter, à une lieue des Délices, une terre donnant beaucoup de foin, de blé, de paille

(1) J. Olivier, ouvrage cité, p. 28, et Gaberel, *Voltaire et les Génevois*, p. 12. — (2) A Cideville, 3 mars 1758. — (3) A Saint-Lambert, 9 juillet; à madame de Lutzelbourg, août et 20 septembre; à d'Argental, 20 août 1758. — (4) A Fabry, 15 octobre 1758. — (5) A Bertrand, 28 octobre 1758.

et d'avoine, plantée de chênes droits comme des pins et touchant le ciel, et pourvue de beaux droits seigneuriaux. Il s'était déjà mis à l'œuvre : il semait avec le semoir, et faisait des expériences sur notre mère commune. Le voilà encore transformé en vieux laboureur et idolâtre de la campagne; mais il avait bien de la peine à réduire madame Denis, qui n'aspirait qu'à être Thalie parisienne, au rôle de Cérès, de Pomone et de Flore suisse. Il s'entoura aussitôt de maçons pour rebâtir son château (1). Il avait chez lui la terre et le bois, le marbre lui venait par le lac de Genève : il pouvait bâtir à bon compte. En même temps, il améliorait cette terre, aussi bonne qu'elle avait été négligée; il l'arrondissait par des acquisitions utiles, et lui faisait rendre dix mille livres de rente qui lui en épargnaient plus de vingt, puisque ses produits défrayaient presque une maison où il avait plus de trente personnes et plus de douze chevaux à nourrir. Il menait donc grand train. Pour lui, il aurait bien vécu avec cent écus par mois; mais madame Denis, l'héroïne de l'amitié et la victime de Francfort, méritait des palais, des cuisiniers, des équipages, grande chère et beau feu (2).

Pendant que Voltaire faisait acte de propriétaire en vertu d'une simple promesse de vente, en attendant le jour d'en signer le contrat, il poursuivait l'acquisition d'une autre terre, le comté de Tourney, auprès du président de Brosses.

XIII

TOURNEY ET LE PRÉSIDENT DE BROSSES

Il connaissait, par relation de voisinage, le président depuis deux ans (3). Le 9 septembre 1758, il lui écrivit : « Voulez-vous me vendre votre terre à vie? Je suis vieux et malade. » Il en offrait 25,000 francs comptant et 25,000 en réparations. Il pro-

(1) A Thieriot, 6 décembre 1758. — (2) A Thieriot, 24 décembre 1758. — (3) A Ruffey, 12 septembre; de Brosses à Ruffey, 14 octobre 1756 (*Voltaire et le président de Brosses; Correspondance inédite,* par M. Foisset). — C'est cet ouvrage que nous allons suivre.

mettait de ne pas mourir de deux ans pour achever la réparation du château, et s'engageait à ne pas vivre plus de quatre ou cinq ans. Moyennant ces offres honnêtes, il demandait pleine possession de Tourney, droits, meubles, bois, bestiaux, même du curé, et garantie du tout jusqu'à ce que ce curé l'enterrât.

Le 14, le président lui fit une réponse d'homme d'affaires doublé d'un homme d'esprit. Après avoir repris la proposition article par article et demandé 30,000 livres, il ajoutait : « Vous vous obligez à ne vivre que quatre ou cinq ans; point de cet article, s'il vous plaît, sinon marché nul. » Il promettait et exigeait le secret, parce que Tourney, terre de l'ancien dénombrement, jouissait de priviléges qui n'étaient transmissibles que dans la famille de Brosses, ou en cas de vente à un Gènevois, et que Voltaire, quoique mauvais catholique, pouvait bien n'être pas jugé assez bon huguenot pour en hériter.

Dans sa seconde lettre, qui est du 23 septembre, Voltaire semble oublier ce qu'il a proposé; il hésite, il recule, il substitue, sans qu'il y paraisse, d'autres propositions; aussi de Brosses trouva-t-il le projet tellement travesti et chargé de prétintailles, qu'il ne le pouvait plus reconnaître. Dans une nouvelle lettre (1), Voltaire n'insista plus, et le président lui répondit qu'il avait bien vu que ce projet d'acquérir Tourney n'avait été chez lui qu'une fantaisie passagère. Voltaire y tenait toujours, mais il cachait son désir pour acheter à meilleur compte. En effet, il revint à la charge, et proposa de nouvelles conditions. Le 12 novembre, de Brosses acceptait, en spécifiant que les meubles du château resteraient tels qu'ils étaient, et qu'ils y seraient laissés, après la mort de Voltaire, tels qu'ils seraient. Voltaire se dit prêt à transiger, mais pour un achat, et non plus pour un bail, et encore si l'on ne devait pas l'impôt goth et vandale des lods et ventes, quand on achetait pour le temps de sa courte vie. Du reste, il acquiesçait à la clause relative aux meubles, pourvu qu'on lui laissât la forêt, les cens et tous les droits seigneuriaux (2). Cette substitution d'achat à bail pouvant compromettre les priviléges de la terre, le prési-

(1) Du 21 octobre. — (2) 18 novembre.

dent, pour en finir plus vite, proposa (1) une entrevue qui fut acceptée par le poëte (2). De Brosses et Voltaire s'abouchèrent à Tourney, et, le 11 décembre, ils signaient un acte de bail à vie, aux conditions débattues et acceptées de part et d'autre, mais avec la réserve de bois abattus et vendus à un nommé Charles Baudy, et de quelques chênes sur pied, vendus également à un tonnelier de Genève. Quelques jours après, le 17, de Brosses, dans une lettre à Voltaire, confirmait l'acte du 11, et y ajoutait sa parole d'honneur; il autorisait, de plus, le poëte à agir en seigneur suzerain, et à prendre le titre de comte de Tourney.

En effet, le comte improvisé se hâta de faire à Tourney une entrée seigneuriale : il ne lui manquait qu'un ventre pour ressembler à Sancho Pança prenant possession de son île. Le curé le harangua; Chouet, le fermier précédent dont il avait exigé le renvoi, lui donna un repas dans le genre de ceux d'Horace et de Boileau, fait par le traiteur du village; les sujets effrayèrent ses chevaux avec de la mousqueterie et des grenades; les filles lui apportèrent des oranges dans des corbeilles garnies de rubans (3). A cette pompe triomphale, le président joignit son hosanna : « Honneur, salut, joie, santé et bénédiction *ad multos annos* au seigneur comte de Tourney, ci-devant mon voisin, aujourd'hui patron de ma case, dans tous les temps, dans tous les lieux, à ce que j'espère, mon ami! »

Tout allait au mieux. Voltaire promettait (4) de pousser les 12,000 livres de réparations convenues au-delà de vingt-quatre, et déjà il était en bon train. L'accord dura peu. Entre gens de bonne foi, l'acte du 11 décembre était suffisamment explicite; mais, avec un peu de *bonne volonté*, — et Voltaire n'en manquera pas, — il prêtait à quelques chicanes. Dès le 5 janvier 1759, le poëte écrivait au président : « Je lis et relis votre contrat, et, plus je le relis, plus je vois que vous m'avez dicté la loi en vainqueur. » — Après trois mois de pourparlers et de correspondances! — N'importe, il est content, et il annonce par-

(1) 27 novembre. — (2) 10 décembre. — (3) A de Brosses, 25 décembre. — (4) 29 décembre.

tout l'achat d'une terre « qui ne paye rien au roi, qui ne doit rien à Genève, » et qui lui assure une indépendance toujours cherchée (1). Le nouveau seigneur réclame une permission de chasse pour son parent Daumart, et pour lui la lieutenance des chasses et le droit de nommer tous les officiers.

Le président était déjà excédé des importunités du poëte, lorsque celui-ci, qui cherchait à ne pas payer quatorze moules de fagots, fournis à sa maison en décembre par Charles Baudy, sans doute pour se dédommager du mauvais marché qu'il se plaignait toujours d'avoir fait, le prie de trouver bon qu'il prenne une certaine quantité de bois pour son chauffage (2). Ce bois, il le demandait évidemment à titre de faveur. Il ne se croyait donc pas, à cette époque, propriétaire du bois exploité par Charles Baudy, formellement excepté dans l'acte de bail. Il est probable que Baudy pressait déjà le riche poëte pour le payement des quatorze moules ou voies de bois vendues en décembre, et que Voltaire, prétendant, pour éluder l'exception de l'acte, que Baudy n'était que le prête-nom du président, essayait d'amener celui-ci à lui abandonner ce bois par dessus un marché trop cher. Ce malheureux bois va devenir une forêt de Bondy, un vrai coupe-gorge!

En même temps, Voltaire fatiguait de Brosses et le conseil des finances pour ne pas payer le centième denier ou un demi-droit sur son bail à vie. Profitant d'un séjour du président à Paris, il lui écrit : « Il faut se remuer, se trémousser, agir, parler, et l'emporter (3). » Il regrettait de n'avoir pas demandé lui-même, dans un brevet qu'il venait de recevoir pour Ferney, l'insertion des droits de Tourney : « Figurez-vous, disait-il, quel plaisir ce serait, d'avoir deux terres entièrement libres, et comme cela irait à l'air de mon visage (4)! » N'ayant plus l'insolence d'importuner, pour obtenir un second brevet d'exemption, le duc de Choiseul, à qui il voulait paraître attaché par goût, par reconnaissance et non par intérêt; moins encore d'importuner le roi, qui venait de l'accabler de ses

(1) A Tressan, 12 janvier 1759. — (2) Février 1759. — (3) 23 mai 1759.— (4) A d'Argental, 3 juin 1759.

bontés, et qui avait besoin d'argent dans la nécessité pressante de son Etat(1); n'osant pas, du moins, hasarder autre chose que ces adroites insinuations, c'était de Brosses qu'il chargeait de demander brutalement pour lui le droit de ne rien payer. Une telle obsession, coïncidant avec les plaintes des agents du président sur les dégradations faites à Tourney par l'usufruitier qui prétendait tout embellir, acheminait à une rupture. Cependant de Brosses usait de ménagements délicats dans ses réclamations, par exemple, à propos d'un bois converti en pré; il cherchait à prévenir un éclat, et à maintenir ses droits sans blesser la susceptibilité irritable du poëte. C'est pourquoi il réclama une reconnaissance en forme de la forêt, pour en constater l'état actuel. A cette proposition d'usage, Voltaire répondit par des récriminations et des plaintes : les agents du président calomniaient et persécutaient le généreux et malheureux usufruitier qui faisait de son mieux, améliorait tout, avait déjà dépensé plus de 15,000 livres, quoiqu'il ne tirât pas 2,000 livres de la terre. Or, notez qu'il avait forcé le président, bien sûr d'y trouver meilleur compte, à résilier un bail de 3,200 et 3,300 livres! Sans s'émouvoir plus que de raison, le président continuait à presser ses agents de dresser un état des lieux, mais d'accord avec Voltaire, « qu'il ne voulait pas du tout inquiéter. » Pour échapper à une reconnaissance de la terre qui aurait été la reconnaissance de ses dégradations, Voltaire feignit de vouloir convertir son bail en marché de vente totale (2). De là des pourparlers qui suspendirent pendant huit mois la visite et la reconnaissance juridique. De Brosses entra à regret dans une négociation, dont Voltaire, pour gagner du temps, sortait sous le moindre prétexte. Tantôt c'était le pays de Gex qu'il fallait arracher à la tyrannie des fermiers généraux; tantôt, le curé de Moëns qu'il voulait envoyer aux galères; tantôt, des frais de justice qu'il se refusait à payer.

Le comte de Tourney voulait bien des droits, mais non des charges de sa seigneurie. Un procès criminel avait été fait à un nommé Panchaud, du village de La Perrière, entre Tourney et

(1) A d'Argental, 19 août: à Chauvelin, 7 septembre 1759.—(2) 14 novembre 1759.

Genève, pour un coup de sabre porté dans une rixe occasionnée par un vol de noix. Or, les frais de ce procès tombaient à la charge du seigneur haut-justicier, c'est-à-dire de Voltaire, qui avait retenu avec tant d'insistance tous les droits attachés au comté de Tourney. Voltaire aimait les titres, mais les titres qui lui apportaient profit, ou du moins ne lui coûtaient rien. Être seigneur haut-justicier à la condition de payer cent pistoles pour une demi-douzaine de noix, non pas! Il n'a plus d'ambition, il se démet de son titre, il ne veut plus être haut-justicier malgré lui; il renonce au seigneurial pour s'en tenir au rural. D'ailleurs, La Perrière ne dépend pas de Tourney : qu'on lui signifie un titre, un exemple, prouvant que ce village est sous sa juridiction. Et si on lui cite la preuve demandée, il la conteste : La Perrière est un *bouge*, et il ne voit pas l'avantage d'être le haut-justicier d'un *bouge*. Il présente requête au Parlement pour faire retomber les frais au compte de Sa Majesté; il s'adresse à Courteilles, intendant des finances; il porte l'affaire jusqu'au Conseil (1). Cela dura sept mois et fatigua énormément de Brosses, qui finit par ne plus répondre. Mais Voltaire ne lâcha pas prise, et se vengea par une dénonciation en forme contre le président, qu'il accusa, devant le Conseil d'État, d'entreprendre sur les droits de souveraineté du roi en s'emparant de la justice de La Perrière (2).

Cependant, la négociation se poursuivait pour l'achat de Tourney (3). Le 10 janvier 1760, un projet de vente, annoté par Voltaire, avait été dressé et signé du président de Brosses; mais Voltaire ne signa pas un duplicata qui l'aurait engagé juridiquement. La Perrière, Moëns, Gex, il échappait par ces tangentes ordinaires; puis il se disait en instance auprès du comte de La Marche, engagiste du pays de Gex, à l'effet d'obtenir fixation d'une somme modique et honnête pour les lods et ventes de Tourney, afin de n'avoir pas à essuyer les très-désagréables discussions qu'il essuyait encore pour sa terre de Ferney;

(1) A de Brosses, 3 décembre 1759; 8, 10 et 20 février (*Recueil* de 1856); 5, 10 et 17 mars, 9 avril 1760; à d'Argental, 7 et 17 mars 1760. — (2) A Courteilles, 18 novembre 1761. — (3) A de Brosses, 2 janvier 1760.

et, dans ce dessein, le petit *antifétichier* demandait au grand *antifétichier* (1) son crédit et sa protection auprès du seigneur engagiste (2).

De Brosses se lassa, et, vers la fin de mai 1760, il revint à son état des lieux, différé si longtemps par l'intervention du projet de vente. Quoiqu'il ne fût lié par sa signature que jusqu'au 1er février, il ne retirait pas sa parole; mais, dans le cas où le marché ne se ferait pas, il demandait qu'on reprît les choses au point où elles avaient été laissées.

Pour éviter encore une reconnaissance qui aurait compromis l'usufruitier destructeur, Voltaire se rejeta sur la question des bois, dont il accusait le président d'avoir coupé une partie depuis le traité, et le président le renvoya à ce traité même, qui contenait de formelles exceptions; il recourut à un nouveau grief, sur lequel il revint à satiété, la contenance de la forêt, qu'il prétendait, sans en fournir la moindre preuve, que le président lui avait garantie plus forte. Cette fois, le président dédaigna de répondre, et il y eut une interruption de quelques mois dans leur correspondance.

En janvier 1761, le président écrivit à Voltaire : « Agréez, Monsieur, que je vous demande l'explication d'une chose tout à fait singulière que je trouve dans le compte de mes affaires que l'on vient de m'envoyer du pays de Gex, pour les années 1759 et 1760. C'est à l'article des paiements qu'a faits le nommé Charlot Baudy, d'une coupe de bois que je lui avais vendue *avant notre traité.* Il me porte en compte et en paiement « quatorze moules de bois vendus à M. de Voltaire, à trois patagons le moule. » Et comme il pourrait paraître fort extraordinaire que je payasse le bois de la fourniture de votre maison, il ajoute pour explication, qu'ayant été vous demander l'argent de sa livraison, vous l'aviez refusé en affirmant que je vous avais fait don de ce bois. Je vous demande excuse si je vous répète un tel propos : car vous sentez bien que je suis fort éloigné de croire que vous l'avez tenu, et je n'y ajoute pas la moindre foi. Je ne prends

(1) Allusion à l'*Histoire des dieux-fétiches*, ouvrage anti-chrétien du président de Brosses. — (2) A de Brosses, 10 et 17 mars 1760.

ceci que pour le discours d'un homme rustique fait pour ignorer les usages du monde et les convenances; qui ne sait pas qu'on envoie bien à son ami et son voisin un panier de pêches ou une demi-douzaine de gélinottes; mais que, si on s'avisait de lui faire la galanterie de quatorze moules de bois ou de six chars de foin, il le prendrait pour une absurdité contraire aux bienséances, et il le trouverait fort mauvais. »

Le président raconte ensuite comment il était intervenu pour procurer du bois de chauffage à Voltaire, qui se plaignait de n'en pas trouver, et il continue : « Voilà toute la part que j'ai à ceci; et je vous offenserais sans doute si je m'avisais d'y avoir celle de payer la commission. J'espère que vous voudrez bien faire incontinent payer cette bagatelle à Charlot, parce que, comme je me ferai certainement payer de lui, il aurait infailliblement aussi son recours contre vous, ce qui ferait une affaire du genre de celles qu'un homme tel que vous ne veut point avoir. »

Le 30 janvier, Voltaire, au lieu de s'arrêter aux « *quatre* moules de bois, » passa à des questions étrangères; mais, le 11 février, le président, après avoir répondu à ses demandes, le ramena adroitement au point en litige : « Je ne vous parle plus de Charles Baudy, ni des *quatre* moules de bois (lisez *quatorze;* c'est un chiffre que vous avez omis; nous appelons cela *lapsus linguæ*). J'ai peut-être même eu tort de vous en parler... Si je vous en ai parlé, peut-être trop au long, ce n'a été que comme ami et voisin, en qualité d'homme qui vous aime et vous honore, n'ayant pu m'empêcher de vous représenter combien cette contestation allait devenir publiquement indécente, soit que vous refusassiez à un paysan le paiement de la marchandise que vous avez prise près de lui, soit que vous prétendissiez faire payer à un de vos voisins une commission que vous lui aviez donnée. Je ne pense pas qu'on ait jamais ouï dire qu'on ait fait à personne un présent de quatorze moules de bois, si ce n'est à un couvent de capucins. »

Or, Voltaire, à cette époque, n'était pas encore père temporel des capucins!

Voltaire laissa passer plusieurs mois sans répondre à une réclamation faite pourtant avec grande dignité et convenance de langage. Fatigué d'un silence qui ne lui disait rien de bon, de Brosses assigna Baudy, le 2 juin; et Baudy, de son côté, assigna Voltaire, le 31 juillet. L'affaire fut appelée à l'audience du baillage de Gex le 24 septembre, et renvoyée, après jonction, sans ajournement fixe.

Alors Voltaire tâcha d'ameuter contre de Brosses tout le parlement de Bourgogne, et, en particulier, le conseiller Lebault et le président de Ruffey, à qui il raconta (30 septembre) le fait à sa manière : Il avait acheté à 66 ans (lisez 64), sans connaissance des lieux et de pleine confiance (après trois mois de visites et de pourparlers); la terre ne rapportait pas 1,200 fr. (et il avait fait annuler un bail de 3,200 et 3,300); au lieu des 12,000 fr. convenus, il avait déjà fait en trois mois pour 18,000 fr. de réparations (dégradations); on lui avait donné pour cent arpents un bois qui n'en contenait pas quarante (mensonge); avant de conclure, le président lui ayant persuadé qu'il avait vendu une partie *abattue*, il s'en était rapporté, et avait signé le contrat de *sa ruine;* se voyant lésé, il s'était plaint *modestement;* mais il avait été bien surpris, lorsqu'on lui avait montré qu'il n'y avait point eu de vente, et que Charles Baudy n'était qu'un commissionnaire comptant avec le président de clerc à maître; n'ayant pas de bois de chauffage, il avait eu parole du président qu'il pouvait prendre *douze* moules des bois prétendument vendus, dont il avait pris *quatre ou cinq tout au plus;* puis, au bout de trois années, on lui faisait un procès; procès injuste, ce qu'il cherchait à prouver en disant qu'il n'y avait pas eu de vente réelle à Charlot, et en suscitant mille chicanes; et il concluait en soutenant que, non-seulement il ne devait rien, mais qu'il était en droit de répéter le prix de tous les bois vendus à d'autres par Charlot, sans compter l'indemnité qui lui était due pour le dommage que l'enlèvement de ces bois avait causé à sa forêt.

Il envoya aux Etats de Bourgogne ses réponses à l'assignation du *fétiche :* grosse injure contre celui qu'il qualifiait d'abord

d'*antifétichier*. Dans la lettre où il annonçait cette nouvelle à Ruffey (7 octobre), il répétait toutes ses chicanes absurdes et tous ses mensonges, et il terminait par cette menace odieuse contre de Brosses : « Qu'il tremble! Il ne s'agit pas de le rendre ridicule : il s'agit de le déshonorer! »

Pour commencer à tenir parole, il adressa au président lui-même, le 20 octobre, une lettre diffamatoire, où tout était calculé évidemment pour la publicité. Sur les marges de cette lettre, de Brosses incrusta une belle réponse, à mettre à côté de la lettre de Haller, pour faire cesser les manéges où Voltaire essayait de l'engager. « Souvenez-vous, lui disait-il, des avis prudents que je vous ai ci-devant donnés en conversation, lorsqu'en me racontant les traverses de votre vie, vous ajoutâtes que vous étiez d'un caractère *naturellement insolent*. Je vous ai donné mon amitié; une marque que je ne l'ai pas retirée, c'est l'avertissement que je vous donne encore de ne jamais écrire dans vos moments d'aliénation d'esprit, pour n'avoir pas à rougir dans votre bon sens de ce que vous avez fait pendant le délire. » De Brosses, ensuite, répondait victorieusement à tout. Quant aux moules, il répétait qu'il aurait cru insulter Voltaire par un présent de cette espèce. « Mais enfin, ajoutait-il, puisque vous ne le dédaignez pas, je vous le donne, et j'en tiendrai compte à Baudy, en par vous m'envoyant la reconnaissance suivante : « Je soussigné François-Marie Arouet de Voltaire, chevalier, seigneur de Ferney, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, reconnais que M. de Brosses, président du Parlement, m'a fait présent de .... voies de bois de moule, pour mon chauffage, en valeur de 281 f., dont je le remercie. »

Il finissait avec grande noblesse : « C'est très-hors de propos que vous insistez sur le crédit que vous dites que j'ai dans les tribunaux. Je ne sais ce que c'est que de crédit en pareil cas, et encore moins ce que c'est que d'en faire usage. Il ne convient pas de parler ainsi : soyez assez sage à l'avenir pour ne rien dire de pareil à un magistrat. »

Dans le même temps, Ruffey rappelait Voltaire à la sagesse : « Quoi! quelques onces d'un métal que vous possédez abon-

damment, demandées *peut-être* mal à propos, pourraient-elles altérer votre philosophie?... L'enchanteur qui écrit votre vie apprendra-t-il à la postérité que vous avez plaidé pour des moules de bois? Vous êtes mécontent du président, vous savez de quel bois il se chauffe, payez-le et ne vous chauffez plus à son feu. »

Ruffey conseilla à madame Denis de payer à l'insu de Voltaire; mais madame Denis n'osa pas, craignant la colère de son oncle; et à la lettre de la nièce, l'oncle ajoutait : « Je ne crains point les fétiches, et les fétiches doivent me craindre. Il est clair que le fétiche en question a fait une vente simulée; et un magistrat m'a dit qu'un homme coupable de cette infamie ne resterait pas dans le corps dont est ce magistrat. Je ne présume pas que le Parlement de Dijon pense autrement. » Voltaire tourna cela en mille variantes pour tous ses correspondants.

Harcelé par ce chicaneur injurieux, de Brosses se défendit bien. A ses amis, qui l'invitaient à céder, il répondit : « Vous êtes décidé à lui jeter ces quatorze voies de bûches à la tête, parce qu'il ne me convient pas d'avoir un procès pour un objet si mince. C'est donc à dire qu'il faut les lui donner parce qu'il est un impertinent..... A ce prix, je vous jure qu'il n'y aurait rien dont il ne se fournît : il n'est pas délicat!... On dit : C'est un homme dangereux. Et à cause de cela faut-il donc le laisser être méchant impunément? Ce sont au contraire ces sortes de gens-là qu'il faut châtier... Écoutez : il me vient en ce moment une idée. C'est la seule honnêtement admissible pour moi, et tout sera fini. Qu'en votre présence il envoie les 281 livres au curé de Tourney ou à madame Galatin, pour être distribuées aux pauvres habitants de la paroisse;... alors tout sera dit. De mon côté, je passerai en quittance les 281 livres à Charles Baudy dans son compte; et voilà le procès terminé au profit des pauvres (1). »

Il y a lieu de croire, comme le note M. Foisset, que ce *mezzo termine* fut accepté par Voltaire, et que l'affaire finit de la sorte.

Restait la question des abus de jouissance, qui, il est vrai,

(1) De Brosse, à Fargès, 10 novembre 1761.

ne devait être réglée qu'après la mort de Voltaire. Mais Voltaire voulut prévenir les poursuites contre ses héritiers; et, le 30 janvier 1768, dans une lettre à Ruffey, il revint sur sa proposition de vente définitive, menaçant, si on ne l'accueillait, de vivre autant que Fontenelle.

Cette proposition, en 1768 comme en 1759, avait sans doute pour but de tirer l'usufruitier infidèle du mauvais pas où il s'était jeté par ses dégradations; mais elle tenait aussi à l'embarras que lui suscitait l'humeur égoïste, tracassière et dépensière de sa nièce. Le contrat de Ferney était au nom de madame Denis, mais il avait été convenu qu'elle donnerait à son oncle un contre-billet ou une reconnaissance qu'elle n'en était que titulaire, et que l'oncle en était le vrai possesseur. Quand Voltaire demanda cette déclaration à sa nièce, il ne reçut qu'un refus net et dur. Il se fâcha beaucoup, et résolut sur-le-champ d'acheter à vie d'abord, puis définitivement, la terre de Tourney, dont il aurait fait son séjour. Craignant l'effet de cette résolution, ou même que son oncle n'achetât quelque autre terre dont il l'aurait frustrée, elle lui donna sans doute satisfaction, et il demeura avec elle à Ferney (1).

En 1768, nouvelle querelle entre l'oncle et la nièce, qui fut renvoyée à Paris. Voltaire voulut encore vendre Ferney et se retirer à Tourney, acheté sous son propre nom. Il entra en marché avec diverses personnes de Genève. Mais madame Denis ne saisit pas assez tôt une occasion favorable et unique qui se présentait, et manqua un marché qui ne devait plus se retrouver. Toutefois, quelques mois après son arrivée à Paris, elle envoya à son oncle la permission demandée de vendre Ferney, ce qui lui aurait procuré à elle-même une somme considérable d'argent comptant. Voltaire eut alors la velléité d'acquérir l'entière propriété de Tourney, d'abord pour sa nièce, ensuite pour lui-même. Mais soit qu'il n'ait pu se résoudre à quitter le château qu'il avait bâti, soit qu'il y eût leurre plus que sincérité dans la proposition nouvelle faite au président De Brosses, l'affaire, cette fois encore, n'eut pas de suites (2).

(1) Wagnière, *Mémoires*, t. II, p. 38. — (2) A Chabanon (*Recueil* de 1856),

Ayant renoncé à échapper aux futurs embarras de l'usufruitier par un contrat qui l'eût fait propriétaire, Voltaire recourut à la diffamation pour amener le président à transiger sur les dégradations qu'il s'était permises; mais le président ne transigea que sur l'article des meubles. Pour obtenir davantage, il insinua lâchement de nouvelles calomnies (1). Il inventa des lettres, dans lesquelles de Brosses le menaçait de dénoncer ses écrits irréligieux (2), et il en envoya de prétendues copies à ses correspondants. Une de ces copies ayant été communiquée à Sainte-Palaye, celui-ci fit répondre que Voltaire « avait sûrement mal entendu, et qu'il le croyait trop honnête pour qu'un démêlé purement d'intérêt privé devînt une querelle académique. » Et, à cette occasion, Sainte-Palaye traitait Voltaire de « chien enragé, qui mord n'importe où. »

Sainte-Palaye vient d'accuser Voltaire de faire d'un démêlé privé une querelle académique. C'est qu'en effet le poëte vindicatif s'arma de tous ses mensonges calomnieux pour fermer à de Brosses l'Académie française. Le 10 décembre 1770, il écrivit à Dalembert : « On dit que le président de Brosses se présente. Je sais qu'outre *les Fétiches* et les *Terres australes*, il a fait un livre sur les langues, dans lequel ce qu'il a pillé est assez bon, et ce qui est de lui, détestable. » Et, après avoir répété ses accusations mensongères, il ajoute : « Je puis produire ces belles choses à l'Académie, et je ne crois pas qu'un tel homme vous convienne. »

Cette lettre n'était pas encore arrivée à son adresse, lorsque, de son côté, Dalembert, qui déjà avait averti Voltaire dans une lettre aujourd'hui perdue, lui confirma la nouvelle de la candidature du président, candidature tellement appuyée, qu'on était « menacé de cette plate acquisition, si l'on ne faisait l'impossible pour

14 mars; à madame de Florian, 4 avril 1768; — Grimm, *Correspondance litt.*, avril 1768, t. VI, p. 9; — Wagnière, *Mémoires*, t. II, p. 269; — M. Foisset, *Voltaire et le président de Brosses*, p. 384.— En 1769, Voltaire poussa un génevois, nommé Sales de Prégny, à acheter Tourney, dans l'espérance que le nouvel acquéreur ne lui refuserait pas un « petit dédommagement. » Il se serait ainsi tiré d'affaire avec profit (à Sales de Prégny. 11 janvier 1769; *Recueil* de 1856). — (1) A Ruffey, 24 septembre 1768. — (2) A Legoux de Gerland, 2 janvier 1771.

la parer. » Or, le promoteur du *plat* président étant le *doucereux* Foncemagne, Dalembert engageait Voltaire à faire agir d'Argental sur ce Foncemagne, son intime ami, qui peut-être craindrait alors de désobliger l'adversaire du candidat; il l'engageait encore à écrire fortement à l'abbé de Voisenon, gagné à de Brosses par Montazet, archevêque de Lyon (1), et sinon à cet archevêque lui-même, « janséniste hypocrite, » au moins au duc de Nivernais, que l'archevêque pourrait entraîner. Voltaire feignit de rejeter ce plan de campagne contre « le président nasillonneur, délateur et persécuteur. » « Si j'écris au petit abbé, répondit-il le 19 décembre, il se mettra à rire, montrera ma lettre, comme cela lui est arrivé plus d'une fois; si j'écris à d'Argental, il n'en parlera pas à Foncemagne, parce qu'il ne s'agit pas là de comédie. » Il écrivit, toutefois, à d'Argental ce jour-là même, pour le prier de transmettre à Foncemagne ses calomnies ordinaires; mais il fit bien plus : il écrivit à Duclos, secrétaire perpétuel, le 24 : « Je vous conjure de ne jamais laisser entrer un homme qui menace les gens de lettres d'être leur délateur; » enfin, il « passa le Rubicon, » et fit tenir à l'abbé de Voisenon et à tous les gens de lettres intéressés à la candidature, en leur recommandant le secret, une déclaration, par laquelle il renonçait à son titre d'académicien, si on lui donnait le président pour confrère (2). En même temps, il conjura Richelieu de ne le lui donner que pour successeur, promettant de ne pas le faire longtemps attendre, et menaçant de mourir de mort subite si on lui faisait l'affront de le nommer académicien de son vivant; et encore doutait-il qu'on pût faire jamais de l'Académie un homme obligé par sa place à résider toujours en province (3). Aussi cria-t-il à Dalembert : « Ne me donnez le nasillonneur ni pour confrère ni pour successeur (4)! »

Après avoir réussi dans cette odieuse campagne, il osa bien écrire, le 27 février, au président de Ruffey : « On a persuadé à M. de Brosses que je m'étais opposé à son élection, parce que

(1) Dalembert à Voltaire, 12 et 21 décembre 1770. — (2) A Dalembert, 19, 21 et 28 décembre 1770. — (3) A Richelieu, 9, 14 (*Recueil* de 1856), et 19 janvier et 4 février; à d'Argental, 6 février 1771. — (4) A Dalembert, 2 et 4 février 1771.

j'avais écrit plusieurs lettres en faveur de M. Gaillard. Mais je le prie de considérer que j'avais écrit ces lettres longtemps avant que j'eusse appris que M. de Brosses voulût être notre confrère. Il nous fera certainement bien de l'honneur à la première occasion. *Multæ sunt mansiones in domo patris mei.* » Ces lettres en faveur de Gaillard, adressées à Dalembert ou à Richelieu, sont toutes du mois de février, et nous venons de voir que c'est au mois de décembre de l'année précédente, avant qu'il fût question de Gaillard, qu'il ouvrit le feu contre le président. Mais qu'est-ce qu'un mensonge de plus ou de moins dans le compte de Voltaire? Une goutte d'eau de plus ou de moins dans la mer!

Tous ses vœux furent remplis : il n'eut point de Brosses pour confrère, et, de Brosses étant mort avant lui, il ne l'eut pas pour successeur. Il était rassasié de vengeance; mais la perspective d'un procès l'effrayait toujours. C'est pourquoi, en 1775, il s'adressa au garde des sceaux Miromesnil pour réclamer son intervention entre lui et le président, et pour amener celui-ci à s'en rapporter à des arbitres. Miromesnil écrivit à ce sujet au président (2 avril). De Brosses répondit qu'il n'avait aucune discussion avec Voltaire, quoique avec grand lieu d'en avoir pour les ravages faits dans sa terre; qu'en temps opportun on verrait si l'usufruitier avait rempli les obligations contractées, et qu'alors on terminerait par jugement ou par arbitrage.

L'année suivante, le 28 novembre, Voltaire osa bien écrire à de Brosses pour lui demander ses ordres, ses conseils et sa protection dans une affaire qu'il poursuivait; et il donnait cette conclusion à sa lettre : « Pour moi, à l'âge où je suis, je n'ai d'autre intérêt que celui de mourir dans vos bonnes grâces. »

C'est par cette platitude, qu'explique la récente promotion de M. de Brosses à la charge de premier président du Parlement de Bourgogne, que finit leur correspondance. De Brosses eut plus de dignité et de noblesse. Ayant à juger Voltaire, à la fin de sa Vie de Salluste (1777), il le loua au delà de son mérite, en l'appelant « le plus grand coloriste qui fut jamais. » Mais il toucha plus juste en ajoutant qu'il n'avait qu'une manière, qu'une prose, qu'il appliquait à toutes sortes de sujets.

M. Sainte-Beuve a formulé en ces termes l'impression dernière qui ressort de cette histoire : « Sa mémoire (à de Brosses), à l'heure qu'il est, resterait entachée de ces odieuses imputations de dol, insinuées avec tant d'impudeur par Voltaire, si la correspondance mise au jour ne montrait nettement de quel côté est l'honnête homme, de quel côté le calomniateur et le menteur (1). »

L'affaire de Tourney ne se termina qu'en 1781, par une transaction en vertu de laquelle madame Denis, alors madame Duvivier, fut condamnée à payer 40,000 livres à la succession du président pour abus de jouissance de son oncle.

Quelques jours après la signature du bail à vie de Tourney, le 24 décembre 1758, Voltaire mandait à Thieriot : « J'ai quatre pattes au lieu de deux ; un pied à Lausanne, dans une très-belle maison pour l'hiver ; un pied aux Délices près de Genève : voilà pour les pieds de devant. Ceux de derrière sont à Ferney et dans le comté de Tourney, que j'ai acheté, par bail emphytéotique, du président de Brosses. » C'est à peu près ce qu'il écrivait plus tard à Dalembert (2) : « Nous avons Tourney pour jouer la comédie, et les Délices sont la troisième corde à notre arc. Il faut toujours que les philosophes aient deux ou trois trous sous terre, contre les chiens qui courent après eux. »

Quoiqu'il eût rendu, après l'acquisition de Tourney, sa maison du Chêne, à Lausanne, qu'il avait achetée comme les Délices, à la condition qu'on lui rembourserait une certaine somme quand il la quitterait (3) ; quoique, par cette restitution, il se fût coupé une de ses quatre pattes, il se croyait encore assez solide sur trois, même sur deux, puisque, plus tard, il se débarrassera des Délices. Pour être tranquille et libre, il lui suffisait de n'être exclusivement ni Français ni Gènevois, car alors il ne dépendait ni de la France ni de Genève (4). Quel usage va-t-il faire de cette indépendance ?

(1) *Causeries du lundi*, t. VII, p. 97. — (2) 25 avril 1760. — (3) *Comm. hist.*; *Œuvres*, t. XLVIII, p. 358. — (4) A madame de Bassewitz, 25 décembre 1761.



LIVRE QUATRIÈME

VOLTAIRE A FERNEY

CHAPITRE PREMIER

VOLTAIRE SEIGNEUR CHATELAIN ET GRAND MANUFACTURIER

I

DÉMARCHES POUR NE RIEN PAYER AU ROI NI A L'ÉTAT

A Ferney, comme à Tourney, Voltaire fit une entrée seigneuriale. Il s'y rendit des Délices dans un carrosse de gala, accompagné de madame Denis, qui avait mis la robe la plus riche, et qui portait sur elle tous les diamants de la maison. Lui-même il avait passé un habit de velours cramoisi, doublé et à parements d'hermine, et galonné de queues d'hermine sur toutes les tailles; et quoique cet habit parût un peu chaud pour la saison, tout le monde fut obligé d'en admirer le goût et la magnificence. C'est dans cet accoutrement que l'oncle et la nièce se rendirent à l'église paroissiale, où ils assistèrent à une messe chantée en faux bourdon, avec accompagnement de boîtes d'artifice (1).

Malgré cette prise de possession solennelle, Voltaire n'était pas encore légalement propriétaire de Ferney. Il n'avait qu'une promesse de vente, avec autorisation provisoire de faire dans la terre tout ce qu'il jugerait à propos. Il mit aussitôt *ses* paysans

(1) Grimm., *Corresp. litt.*, mai 1768, t. VI, p. 29.

à l'œuvre, et les fit travailler aux chemins. Il se croyait d'autant plus en droit d'exiger d'eux cette corvée, qu'il leur faisait gagner depuis deux mois, prétendait-il, plus d'argent qu'ils n'en gagnaient dans une année. Il leur offrait, d'ailleurs, un petit salaire.

Le retardement des dernières formalités légales avait sa cause dans les exigences du conseil du comte de La Marche, engagiste du pays de Gex, ou plutôt dans l'humeur serrée de Voltaire, qui ne voulait payer que le moins de droits possible. Afin de se donner le temps de gagner toutes les puissances, il déclarait nécessaire d'établir l'état des domaines, pour répondre à tous ceux qui prétendaient des lods et ventes; prétentions, disait-il, préjudiciables aux intérêts du seigneur engagiste et de Fabry, maire de Gex, qui avait un tiers dans le produit des droits de mutation. Il cachait ainsi son intérêt sous l'intérêt même de ceux qu'il cherchait à léser (1).

Cependant il harcelait Chauvelin, intendant des finances, de ses lettres et de ses requêtes (2); il adressait un mémoire aux fermes générales (3), toujours pour échapper aux exigences du Domaine. Fabry lui remit quittance de son tiers; mais le conseil du comte de La Marche fut moins accommodant, et d'Espagnac, chef de ce conseil, exigea tous les droits dus à son maître. En vain Voltaire fit-il obséder le comte par Chauvelin et d'Argental, en vain lui présenta-t-il à lui-même requête sur requête : le comte donna gain de cause à son conseiller, et Voltaire dut s'exécuter en enrageant (4).

Comme il n'y avait pas pour lui de petites économies, il chercha à rattraper une bagatelle de cinquante francs dans une autre affaire. Un nommé Bétems était détenu en prison à Genève pour une dette de mille écus. « Il y serait mort, écrivait Voltaire à de Brosses, le 9 novembre 1759, si je n'avais pas payé pour lui. — Oui, a mis en note le président (5), en profitant de la nécessité où il se trouvait, pour acheter son bien à vil prix. »

(1) A Fabry, 3 janvier 1759. — (2) A Chauvelin, 3, 9 et 15 février, 14 mars 1759 (*Recueil de* 1860). — (3) 26 mars 1759 (*Recueil de* 1860). — (4) A d'Argental, 7 mars 1760. — (5) *Voltaire et le Président de Brosses*, par M. Foisset, p. 78.

— Or, Voltaire se refusait à payer les droits de cette acquisition, prétendant qu'on ne devait rien pour un acte de « pure charité; » et il écrivit en ce sens à l'intendant des finances, le 7 septembre 1759, la lettre la plus pressante et la plus spirituelle. Chauvelin fut inflexible, et Voltaire dut encore donner ses cinquante francs, non, toutefois, sans protester contre « une injustice et une rapacité qui révoltaient et allumaient sa bile (1). »

Il se consola en voyant « son nom couché en parchemin, dans une patente signée *Louis* (2). » Il avait demandé à madame de Pompadour et à Choiseul la transmission à lui et à ses hoirs des priviléges attachés autrefois à Ferney, et qui étaient perdus pour le nouvel acquéreur, et la courtisane et le ministre philosophe lui venaient d'obtenir un brevet plus favorable qu'il n'avait osé le demander et l'espérer (3). Il eut bien encore à payer quelque chose pour la reprise de ce fief de Ferney, quoiqu'il eût lésiné le plus possible sur les frais dus à la chambre des comptes (4); il eut bien le regret d'avoir manqué de présomption ou de courage, et de n'avoir pas osé parler de Tourney, qui lui appartenait en propre, dans sa requête pour Ferney, acheté au nom de madame Denis (5) : néanmoins, comme le brevet était pour lui aussi bien que pour sa nièce (6), il en prit son parti, et fit éclater sa reconnaissance et sa joie. Il remercia Choiseul ; il songea à faire une ode pour madame de Pompadour ; il voulut même faire monter jusqu'au roi le cri reconnaissant d'un bon et utile citoyen : « Oh ! le roi le saura, Monsieur le duc, écrivit-il au duc de la Vallière, et je vois d'ici qui lui en fera ma cour. »

« Je suis libre; mes terres sont libres comme moi, libres comme ma façon de penser : » voilà ce qu'il annonce triomphalement à tous ses amis. Il s'est fait un drôle de petit royaume, de deux lieues de pays, dans son vallon des Alpes; il est le Vieux de la Montagne, à cela près qu'il n'assassine personne (7); il est entre la France et la Suisse sans dépendre ni

(1) A d'Argental, 1er octobre 1759. — (2) A d'Argental, 3 juin 1759. — (3) *Comm. hist* ; *Œuvres*, t. XLVIII, p. 359. — (4) A Ruffey, juin et 21 juillet 1759 (dans la publication de M. Foisset). — (5) A Chauvelin, 3 juin 1759 (*Recueil de 1860*). — (6) A d'Argental, 3; à Cideville, 29 juin 1759. — (7) Au duc de la Vallière, juin 1759.

de l'une ni de l'autre ; et ce qui le touche le plus, il jouit de tous les anciens priviléges de Ferney, priviléges qui sont de ne rien payer du tout : « On paye assez en France, ajoutait le bon citoyen de tout à l'heure ; il est doux de n'avoir rien à payer dans ses possessions (1). »

Ne rien payer au roi ni à l'État, telle a été, telle sera la préoccupation de toute sa vie. Le plus riche des hommes de lettres, un des plus riches seigneurs de son temps, il s'est toujours arrangé de façon à ne contribuer en rien aux charges publiques ; et Lepan (2) est resté au-dessous du vrai, lorsqu'il a évalué à huit cent mille francs ce qu'a dérobé à l'État, ce qu'a fait retomber sur le pauvre un homme qui, pendant soixante ans, a joui d'un revenu dont la moyenne a dû dépasser cent mille livres.

Nous verrons ce qu'il fit dans son intérêt personnel, plus que dans l'intérêt du pays, pour soustraire le territoire de Gex aux fermes générales. En attendant, il ne paye rien pour ses terres ; il ne paye rien pour son vin et autres denrées, qu'il fait toujours arriver francs de droits dans sa cave et sur sa table en se servant des baillis pour frauder l'octroi (3) ; et si quelque commis s'avise de réclamer, il lui fait un procès et porte ses plaintes au contrôleur-général, aux fermiers-généraux, à l'intendant, au subdélégué, et jusqu'au duc de Choiseul (4) ; il ne paye rien ou presque rien pour sa vaste correspondance, ni pour le recouvrement ou le change de ses fonds. Il esquive tous les droits. D'abord il renvoyait au rebut toutes les lettres inconnues, après un *Avertissement* imprimé dans le *Mercure* de janvier 1762 (5). Peu habile à distinguer les écritures, il s'en rapportait, pour s'y reconnaître, au cachet ; et c'est pourquoi il se fit un espèce d'album ou de répertoire héraldique, sur les pages duquel il réunissait et rangeait les cachets de ceux qu'il admettait à l'honneur de correspondre avec lui, avec le nom au-

(1) A Cideville, 29 juin 1759 et 30 mars 1760 ; à Mme de Fontaine, 5 novembre 1759 ; à Darget, 7 janvier 1760. — (2) *Vie de Voltaire*, p. 290. — (3) A Bertrand, 9 et 21 septembre 1757. — (4) A d'Argental, 1er février 1760 (*Recueil* de 1856). — (5) *Œuvres de Voltaire*, t. XL, p. 385.

dessous et le jugement qu'il portait de chacun (1). Les lettres et paquets qu'il voulait bien recevoir finirent par ne lui pas coûter beaucoup plus que les rebutés. N'ayant guère pour correspondants que des personnages jouissant par eux-mêmes ou par leurs connaissances du privilége du contre-seing, tout lui arrivait franc de port; et, de son côté, muni d'enveloppes contre-signées, il répondait en franchise. Grâce à ses relations européennes, il obtint pour l'étranger le même privilége que pour la France (2). Son intimité avec La Borde, banquier de la cour, lui permit de recevoir ses immenses revenus, sans payer aucuns droits de transport, d'escompte ou de change. La Borde avait un correspondant à Genève, qui lui faisait tenir toutes ses rentes de Paris, ou même les lui avançait, jusqu'à ce que son notaire Delaleu remboursât La Borde (3).

S'il faisait à l'un de ses deux curés une aumône de huit cents livres, il ruinait l'autre, et il y avait compensation (4). Sur le mince revenu du maître d'école, il retenait le prix du loyer. Trouvant que c'était bien assez de payer pour lui Tronchin, il fit payer par Choiseul le médecin de ses *vilains*, un nommé Coste (5). Ce médecin avait fort à faire pour visiter les pauvres, car le seigneur de Ferney parla souvent, mais ne s'inquiéta jamais de les réunir dans un hôpital (6).

Si habile à éluder les droits d'autrui, Voltaire était fort âpre à réclamer les siens. Une famille gènevoise, dont l'aïeul était un de ses conseillers d'affaires, possède une collection de ses lettres autographes, où son aptitude aux petits démêlés et son âpreté envers ses voisins se dévoilent de la manière la plus curieuse (7).

Il soutint pendant trois ans un procès contre le curé de Ferney, pour une dîme qu'il prétendait attachée à sa terre depuis deux cents ans. « Confondre un prêtre, c'était déjà une bonne œuvre (8); » mais la haine du prêtre le poussait encore moins que l'amour de l'argent, car il avouait que « ses dîmes lui te-

(1) *Encore une visite au château de Ferney-Voltaire*, par J.-A Dufresne, Paris, 1834, p. 14. — (2) A Tabareau, 3 mars 1770. — (3) A Delaleu, 30 mars 1768 ; à La Borde, 7 et 16 avril 1770. — (4) A d'Argental, 4 mai 1759. — (5) A Choiseul, 16 juillet 1769. —(6) A d'Argental, 30 janvier 1761. — (7) Gaberel, *Voltaire et les Génevois*, p. 14. — (8) A Damilaville, 17 août 1763.

naient terriblement à cœur (1). » Ayant intéressé dans cette affaire la république de Genève, il la présenta au duc de Praslin, ministre des affaires extérieures, comme une affaire d'État, dans le dessein de la raccrocher au croc du Conseil, dont on l'avait décrochée pour la porter au parlement de Dijon, qui avait déjà prononcé contre lui. Il agit dans ce sens pendant toute l'année 1763, et envoya à Mariette, avocat au Conseil, mémoire sur mémoire, à Praslin, requête sur requête (2). Praslin, au nom du roi, écrivit au parlement de Dijon, et donna de grandes espérances à Voltaire, qui ne voulait pas absolument « semer et labourer pour la sainte Église, » ni se laisser « voler ses dîmes par son cher curé (3). » Le parlement de Dijon retint l'affaire, et le curé présenta requête au procureur général. Les espérances de Voltaire se changèrent alors en terreurs nouvelles : « Nous allons être à la merci d'un prêtre ivrogne, — tous ses adversaires doivent avoir quelque défaut infamant, — notre terre va être dégradée, tous les agréments dont nous jouissons vont être perdus, si M. le duc de Praslin n'a pas pitié de nous (4). » Praslin n'y pouvait rien à moins d'aller contre la justice, car le curé était évidemment dans son droit; et la preuve, c'est que Voltaire, après avoir bataillé deux ans encore contre lui, accepta avec joie, et comme « un très-bon accommodement » même au prix de « quelques louis d'or » qu'il lui en coûta, une transaction que le prêtre désintéressé lui proposa en lui donnant plein désistement du procès (5).

Ainsi en possession de sa terre, de ses privilèges et de ses dîmes, il continuait de se plaindre, suivant l'usage; mais, dans le fond, il était fort aise (6). Le fier seigneur était fort aise, en particulier, d'avoir mis tout le monde à la raison. Il menait bon train tous les faquins de pasteurs gènevois; ses curés recevaient ses ordres, et les prédicants n'osaient le regarder en face. Au prix de quelques petits plaisirs qu'il leur avait faits, les

(1) A d'Argental, 23 avril 1764. — (2) A d'Argental, 1er et 18 août, 15 et 27 septembre; à Damilaville, 13, 17 et 29 août, 13 et 21 septembre 1763. — (3) A d'Argental, 17 novembre 1763, 21 mars et 7 décembre 1764 (*Recueil de* 1856). — (4) A d'Argental, 10 avril 1764. — (5) A d'Argental, 2 décembre 1765 et 12 mai 1766. — (6) A d'Argental, 19 août 1759.

jésuites venaient lui dire la messe quant il voulait bien l'entendre, et lui avaient abandonné frère Berthier (1). Frère Berthier, le savant rédacteur du *Journal de Trévoux*, rendant compte d'une lettre d'un jeune homme qui appelait Voltaire « le digne rival d'Homère et de Sophocle, » avait mis froidement en note: « Nous ne le connaissons pas! » Voltaire se vengea par la *Relation de la Maladie, de la Confession, de la Mort, et de l'Apparition du jésuite Berthier, avec la Relation du Voyage de frère Garassise* (2), trois bouffonneries d'un très-gros sel qui n'ôtèrent rien au jésuite de son courage modéré, ni de la justesse de ses critiques.

II

LE CHATEAU ET L'ÉGLISE DE FERNEY

Se trouvant mal logé dans le vieux château des Budée, le seigneur frais émoulu se mit en tête de le rebâtir. Il construisit donc un nouveau château, très-joli, de charmante structure, d'ordre dorique, qui aurait eu des approbateurs même en Italie. Comme le château, digne de Palladio, devait durer mille ans, il mit sur la frise : *Voltaire fecit*, afin de passer dans la postérité pour un fameux architecte (3).

Hélas! ce château qui devait durer mille ans, bâti en pierres d'une mauvaise qualité, a déjà dû, plusieurs fois, être réparé et reconstruit en partie. Mal orienté, il tourne le dos à une vue splendide. Façade démesurée en longueur, sans proportion avec le reste de l'édifice; rez-de-chaussée disgracieux, un seul étage: voilà le château du seigneur de Ferney, ou plutôt la maison du riche bourgeois gentilhomme.

A l'intérieur, rien qui dénotât davantage le goût et la connaissance des arts : quelques tableaux, dont pas un original; au salon, dans la chambre à coucher, des portraits, des gravures médiocres, qui, par le pêle-mêle, la confusion de leurs sujets et de leurs originaux, faisaient de ces deux pièces une

(1) A Dalembert, 25 août 1759. — (2) *Œuvres*, t. XL, pp. 12, 23 et 27. — (3) A madame d'Argental, 20 juillet 1759; à madame de Fontaine, 5 novembre 1759 et 1er février 1760; à d'Argental, 15 févierr 1760.

sorte de panthéon, ou plutôt de pandémonium. Dans la salle à manger, une *apothéose* détestable de dessin et de coloris, ridicule de pensée, œuvre d'un peintre obscur, natif de Ferney, nommé Alix. Ce tableau représente une Gloire coiffée à la française, présentant Voltaire à Apollon, qui descend de son char pour lui donner une couronne; sur un autre plan, le Temple de Mémoire avec ses colonnes, entre lesquelles les bustes d'Euripide, de Sophocle, de Corneille et de Racine, et celui de Voltaire, couronné cette fois par les Amours;— dans le lointain, Pégase;— à droite, Fréron, Sabatier, Patouillet, Des Fontaines, tous les ennemis, écrasés, foulés aux pieds et fouettés par les Furies: thème, pendant les repas, de plaisanteries dignes du sujet.

La science et les lettres étaient-elles mieux traitées que les arts au château de Ferney? Éloigné des centres littéraires, des grandes bibliothèques, l'écrivain universel, comme l'appellent encore ses fanatiques, sut-il s'entourer des livres nécessaires à toutes les études qu'il avait la présomption d'aborder? De son vivant même, ses admirateurs étaient bien obligés de reconnaître que sa bibliothèque, composée alors de six à sept mille volumes, n'était ni aussi nombreuse, ni aussi choisie que sa fortune et ses besoins l'auraient fait présumer, et que la plupart des livres en étaient médiocres, surtout en histoire (1), malgré les notes, ou plutôt à cause des notes dont ils étaient couverts. Et voilà pourtant ce que la *grande* Catherine acheta à madame Denis cinquante mille écus, et pareille somme en diamants et en pelisses (2). Joseph de Maistre, qui avait vu cette bibliothèque au palais de l'Hermitage, a écrit : « On ne revient pas de son étonnement en considérant l'extrême médiocrité des ouvrages qui suffirent jadis au patriarche de Ferney. On y chercherait en vain ce qu'on appelle les *grands* livres et les éditions recherchées, surtout des classiques. Le tout ensemble donne l'idée d'une bibliothèque formée pour amuser les soirées d'un campagnard. Il faut encore y remarquer une

(1) Luchet, *Histoire littéraire de Voltaire*, t. II, p. 276; Lettre du 8 décembre 1774, dans les *Mémoires* de Bachaumont du 22 décembre 1774, t. VII, p. 253. — (2) Wagnière, *Mémoires*, t. I. p. 8.

armoire remplie de livres dépareillés, dont les marges sont chargées de notes de la main de Voltaire, et presque toutes marquées au coin de la médiocrité et du mauvais ton. La collection entière est une démonstration que Voltaire fut étranger à toute espèce de connaissances approfondies, mais surtout à la littérature classique. S'il manquait quelque chose à cette démonstration, elle serait complétée par des traits d'ignorance sans exemple qui échappent à Voltaire en cent endroits de ses œuvres, malgré toutes ses précautions. Un jour, peut-être, il sera bon d'en présenter un recueil choisi, afin d'en finir avec cet homme (1).»

Architecte, Voltaire, à Ferney comme aux Délices, se faisait encore laboureur et planteur. Dans l'intérêt du pays, disait-il, et aussi dans l'intérêt de ses terres, il obtenait du Conseil le dessèchement de marais qui infectaient la province et y portaient la stérilité; il proposait des règlements pour les taupes (2); il défrichait des bruyères immenses; il dessinait des jardins singuliers; il plantait des arbres, ce qu'il appelait *mettre des enfants en nourrice*; il faisait un parc d'une lieue de circuit, ayant pour point de vue, en vingt endroits, dix, quinze, vingt, trente lieues de paysage; en un mot, il mettait en pratique toute la théorie de son *Épître sur l'Agriculture* (3). Ainsi, il ne sacrifiait pas qu'à l'agréable; il y joignait l'utile; Ferney était devenu une terre de sept à huit mille livres de rente dans le pays le plus riant de l'Europe (4). Et ce qui le ravissait toujours, c'est qu'à Ferney, comme à Tourney, comme aux Délices, on n'entendait point parler d'intendant, qu'on y était libre, qu'on ne devait au roi que son cœur, — mince tribut pour le roi! — tandis qu'on se faisait bien payer les dîmes par ses vassaux (5). Et il criait à tue-tête : « Vive la campagne!

(1) *Soirées de Saint-Pétersbourg*, note 4 du 4e Entretien, t. I, p. 281. — M. Léouzon Leduc, qui a parcouru à son tour les 7500 volumes environ dont cette bibliothèque se compose, confirme en tout le jugement de M. de Maistre (*Études sur la Russie*, p. 366). — (2) A Fabry, 2 février et 9 avril 1760 (*Recueil de 1860*); à madame de Fontaine, 1er février 1761. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XIII, p. 232. — (4) A madame de Fontaine, 5 novembre 1759 et 1er février 1761; à d'Argental, 16 décembre 1762. — (5) A Cideville, 22 septembre; à Bertrand, 2 décembre 1760.

Vivent les terres, et surtout les terres libres, où l'on est chez soi maître absolu, et où l'on n'a point de vingtièmes à payer! C'est beaucoup d'être indépendant; mais d'avoir trouvé le secret de l'être en France, cela vaut mieux que d'avoir fait la *Henriade* (1). » — Oh! oui!

Des malvivants, des ennemis de la philosophie, prétendaient bien que ces terres si libres lui étaient un exil; ils l'imprimaient, ils cherchaient à le faire croire. Fi! les vilaines gens! Il fallait bien dire, bien soutenir qu'il ne tenait qu'à lui d'aller rire à leur nez à Paris, mais qu'il aimait mille fois mieux rire à Ferney; qu'il était trop vieux, qu'il aimait le repos, la campagne, la charrue et le semoir; il fallait que ces méchants sussent qu'il était heureux, et qu'ils crevassent (2)!

Pour fermer la bouche à ces méchants, qui dans l'exil de Ferney voyaient une punition de l'impiété, il fit savoir qu'il bâtissait une église; il voulut que « Mons de Limoges, » Coetloquet, ex-précepteur des Enfants de France, qui allait faire son entrée à l'Académie, le dît dans son discours de réception, et lui rendît la justice que le Franc de Pompignan, en pareille circonstance, lui avait refusée; il voulut que Thieriot-trompette annonçât cette nouvelle consolante à tous les enfants d'Israël, et que tous les saints s'en réjouissent. Ces mêmes méchants disaient bien qu'il ne bâtissait cette église que pour faire jeter à bas celle qui lui cachait un beau paysage, et pour avoir une grande avenue; mais il trouvait cela plaisant, il laissait dire les impies, et faisait son salut (3).

Il vient de l'avouer : il n'avait abattu l'ancienne église que pour donner une grande avenue et une belle vue à son château.

(1) A madame de Fontaine, 27 février 1761. — (2) A d'Argental, 6; à Senac de Meilhan, 16; à Thieriot, 18 juillet 1760. — En 1759, Georges Littelton avait publié des *Dialogues des Morts*; et, dans un dialogue entre Boileau et Pope, il parlait de l'exil de Voltaire. En septembre 1760, Voltaire lui écrivit en anglais pour réclamer contre le titre d'exilé qu'on lui donnait, et contre les motifs, surtout religieux, de son bannissement; et il parlait de ses terres seigneuriales, situées en France et non en Suisse, des priviléges que le roi lui avait accordés, etc. Lord Littelton lui fit, en octobre, amende honorable, et promit de corriger ce passage de son livre. Voltaire n'a jamais voulu passer pour un banni. — (3) A d'Argental, 3; à Thieriot, 8; à Algarotti, 15 avril 1760.

L'ayant abattue, il fallait bien la reconstruire, ici ou ailleurs. Mais, en cette affaire, il avait négligé toutes les formalités de droit. Il s'était contenté d'on ne sait quelle entente avec son curé, qui devait être un assez pauvre homme, et d'un acte extorqué aux habitants de Ferney, qui étaient dans sa dépendance (1). Poussé, s'il fallait l'en croire, par le curé de Moëns, qui exerçait une vengeance contre lui (2), l'évêque d'Annecy réclama dès le commencement de la démolition, alors que la nef et le chœur subsistaient encore. Aimant passionnément à être le maître, Voltaire jeta par terre toute l'église, pour répondre aux plaintes d'en avoir abattu la moitié. Il prit les cloches, l'autel, les confessionnaux, les fonts baptismaux, et envoya ses paroissiens entendre la messe à une lieue (3).

L'autorité diocésaine avait d'autres griefs contre lui. Ne pouvant avoir aucun respect pour les morts, lui qui ne respectait pas Dieu, il avait bouleversé le cimetière en même temps que l'église, et on le menaçait d'un procès criminel. Un procès criminel « pour quelques os de morts dérangés dans un cimetière, » ou plutôt « pour deux côtelettes de mouton qu'on avait prises pour des os de morts déterrés (4), » quelle abomination! Il n'essuie que des chicanes affreuses pour prix de ses bienfaits. Il est assez sot pour se ruiner à faire un portail, des pilastres d'une pierre aussi chère et aussi belle que le marbre, et plus difficile à tailler; il a déjà dépensé plus de mille écus, et il ira jusqu'à douze mille livres pour rebâtir une jolie église, dans un pays où Dieu n'est servi que dans des écuries : au lieu de remercier les généreux *seigneur* et *dame de Ferney*, au lieu de les encourager, on leur fait un procès avec autant d'ingratitude que d'impertinence. Le *seigneur* est « martyr de son zèle et de sa piété : heureusement qu'une bonne âme trouve ses consolations dans sa conscience (5) ! »

Enfin, Voltaire avait renversé une croix de bois, qui ne pou-

(1) A Fabry, 22 mai 1761 (*Recueil de* 1860). — (2) A Fabry, 17 juin 1761 (*Recueil de* 1860); à Ruffey, 24 juin 1761 (dans la publication de M. Foisset); Wagnière, *Mémoires*, t. I, pp. 41-45. — (3) A d'Argental, 21 juin 1761. — (4) A d'Argental, 21 mai et 21 juin 1761. — (5) A d'Argental, 21 mai; à Fabry, 22 mai et 19 juin (*Recueil de* 1860); à Arnoult, 9 juin et 6 juillet 1761.

vait subsister, disait-il, devant son beau portail, et en aurait dérobé aux yeux toute l'architecture. A la profanation de l'acte, il avait joint le sacrilége des paroles, en disant avec colère et mépris : « Otez-moi cette potence! » — De quoi vous plaignez-vous? osait-il répondre. Est-ce que cette croix, placée juste vis-à-vis du portail, avec sa tige et ses bras qui l'offusquaient, avec un de ces bras étendu vis-à-vis le frontispice de mon château, ne figurait pas réellement une potence? Sachez, d'ailleurs, que potence, en terme d'art, signifie soutien, en sorte que je n'aurais parlé qu'en bon architecte (1).

Sous ces plaisanteries dégoûtantes il cachait mal sa colère. Le vindicatif seigneur fit tous ses efforts pour connaître les noms des lâches et des ingrats qui avaient déposé cette *calomnie* contre leur bienfaiteur, car il faut dans une terre, pour y maintenir le bon ordre, connaître le caractère de ses vassaux (2); et si réellement on les lui fit connaître, les malheureux furent à plaindre!

Cependant les procédures suivaient leur cours. Le promoteur et l'official, au nom de l'autorité diocésaine, le lieutenant criminel et le procureur du roi, au nom de l'autorité civile, étaient venus informer et instrumenter. « J'ai envoyé promener tout le monde, a raconté Voltaire ; je leur ai signifié qu'ils étaient des ânes, comme de fait ils le sont. J'avais pris des mesures de façon que M. le procureur général du Parlement de Dijon leur a confirmé cette vérité. Je suis à présent sur le point d'avoir l'honneur d'appeler comme d'abus... Je crois que je ferai mourir de douleur mon évêque, s'il ne meurt pas auparavant de gras fondu (3). »

Voltaire, en effet, s'était recommandé à Quarré de Quintin, procureur général au Parlement de Bourgogne (4). Il envoya à Dijon les actes qu'il avait fabriqués et fait signer du curé et des gens de Ferney. Il se mit sous la protection de la cour contre

(1) A Arnoult, 6 juillet 1761. — (2) A Fabry, 18 juin 1761 (*Recueil de* 1860). — (3) A d'Argental, 21 juin 1761. — (4) A Ruffey, 24 juin 1761 (dans M. Foisset). — Wagnière (*Mémoires*, t. I, pp. 41-45) dit qu'on attendait l'ordre d'arrêter Voltaire, lorsque le conseiller François Tronchin, se trouvant à Dijon, engagea le procureur général à tout enterrer dans la poudre du greffe.

les entreprises d'un évêque savoyard qui n'était pas le roi de France, et rendit compte au duc de Choiseul de l'attentat d'un évêque étranger. D'accusé qu'il était, se transformant en accusateur, suivant sa tactique accoutumée, et de défendeur en demandeur, il requérait dépens, dommages et intérêts contre ceux qui l'avaient troublé dans la fabrique de son église, en effarouchant et dispersant ses ouvriers par leur descente illégale; et il voulait intenter à l'évêque et à ses officiers un procès comme d'abus. Il avait demandé à son avocat Arnoult des ouvrages sur la juridiction ecclésiastique, et, en quelques jours, il était devenu grand canoniste. Il avait découvert une ordonnance du roi de 1627, défendant, article 14, à tout curé d'être promoteur ou official. Or l'official et le promoteur qui avaient fait les procédures, étaient tous deux curés dans le pays. Il se disait bien que le pauvre évêque d'Annecy, n'ayant pas moyen de payer des officiers, faisait remplir ces fonctions comme il pouvait : n'importe, il voulait voir si, en effet, des curés étaient en droit de les remplir, malgré les lois du royaume, et si un évêque étranger, sous prétexte qu'il n'était pas riche, pouvait contrevenir à ces lois. D'ailleurs, eussent-ils été fondés de pouvoir, ces deux officiers avaient agi d'une façon très-illégale et très-répréhensible, en procédant contre des séculiers sans intervention de la justice du roi (1).

Tout ce remue-ménage, ces niches, cette chasse aux prêtres, « bêtes puantes qui auraient été mieux à une mangeoire qu'à un autel, » rien ne lui paraissait plus amusant dans la vieillesse (2). Gagnée par lui, la justice séculière abandonna ses procédures ; et la justice ecclésiastique, impuissante contre un si redoutable adversaire, fatiguée de ses récriminations, et d'ailleurs ne pouvant plus remédier à un mal accompli, fut réduite à le laisser faire. Et aussitôt Voltaire de sonner sa victoire : « J'ai mis mes prêtres à la raison, évêque, official, promoteur, jésuite; je les ai tous battus, et je bâtis mon église comme je le veux, et non comme ils le voulaient. Quand j'aurai mon bailli philosophe, je

(1) A Fabry, 22 mai, 17 et 18 juin (*Recueil de* 1860) ; à Arnoult, 5 et 15 juin 1761. — (2) A Damilaville, 19 juin; à Arnoult, 6 juillet 1761.

les rangerai tous. Je suis bienfaiteur de l'Église; je veux m'en faire craindre et aimer (1). »

Encouragé par l'aventure de *Mahomet*, il s'avisa de mettre le pape lui-même à la raison; car sa destinée était de bafouer Rome, et de la faire servir à ses petites volontés. Il s'adressa donc au pape en droiture, et lui fit une belle requête, par laquelle il demandait des reliques pour son église, un domaine absolu sur son cimetière, une indulgence *in articulo mortis*, et, pendant sa vie, une belle bulle pour lui tout seul, portant la permission de cultiver la terre les jours de fête, sans être damné, puisque son sot évêque allobroge n'avait pas voulu la donner au malheureux petit pays de Gex, et avait préféré maintenir la malheureuse coutume de s'enivrer en l'honneur des saints, au lieu de labourer (2).

Entre la glèbe et le cabaret, entre la bêche et la bouteille, pas de milieu pour cet homme, qui évita toujours de se faire une famille, et ignora les besoins et les joies du foyer domestique; qui ignora bien davantage les besoins religieux du cœur humain, et qui, tout en leur abandonnant l'*infâme*, condamna toujours, nous le verrons, le peuple et les travailleurs à une ignorance absolue. Aussi, n'ayant pu faire céder les prêtres sur ce point, il voulait que le roi, non-seulement permît, mais ordonnât les travaux champêtres les jours de fête (3). Les champs transformés en un vaste bagne! Les laboureurs condamnés, de par le roi, aux travaux forcés à perpétuité! Et voilà le dieu de nos démocrates!

Il aura au moins ses reliques. Il a fait passer sa requête par Choiseul, pour que le ministre philosophe en rît et l'appuyât (4). Il en riait lui-même, et c'est parce qu'il trouvait cette affaire si comique, qu'il la poursuivait très-sérieusement. Il voulait son *corps saint*, et, sinon un corps entier, au moins pied ou aile (5). Il n'eut qu'un fragment du cilice de saint François (6), le doux et affectueux apôtre de la pauvreté, qui, si l'on souffrait au ciel,

(1) A Damilaville, 15 juin 1761. — (2) A d'Argental, 21 juin 1761. — (3) Lettre citée à d'Argental. — (4) Même lettre à d'Argental. — (5) A madame d'Épinay, 5 août 1761. — (6) A d'Argence de Dirac, 26 octobre 1761.

aurait dû bien souffrir d'être le patron d'un si riche client, patron lui-même si dur pour le pauvre peuple. Il reçut ses reliques de Rome le même jour que lui arrivait de Paris le portrait de madame de Pompadour, ce qui le mettait très-bien à la fois pour ce monde-ci et pour l'autre (1).

Son église achevée, il fit graver au frontispice, en lettres d'or, sur un marbre noir : *Deo erexit Voltaire;* monument de vanité, et aussi profession de foi déiste de l'architecte, qui ne manqua pas de dire et d'écrire à tous que son église était la seule qui ne fût dédiée ni à la Vierge ni aux saints, mais à Dieu seul. C'est pour cela, sans doute, qu'il la préférait à Saint-Pierre de Rome. En 1777, Trudaine et Delille, revenant d'Italie, étant passés à Ferney, il leur demanda : « La basilique de Saint-Pierre est-elle toujours ferme sur ses fondements? » — « Oui, » répondirent-ils. — « Tant pis! » s'écria Voltaire (2).

Il fit bénir son église en grande cérémonie. Son grand Christ sans croix, simple figure en bois doré où l'on croyait voir les traits du fondateur, attira tous les regards. « Quelle piété! disait-on. Je l'avais toujours prévu, que ce mauvais plaisant finirait par être dévot (3). » — Nous nous plaisons presque à répéter toutes ces indécentes bouffonneries, auxquelles fait écho la terrible parole que Bossuet appliquait à un autre rieur moins coupable : « Malheur à vous qui riez! »

L'église bâtie par Voltaire n'est pas l'église actuelle de Ferney, mais la construction qu'on laisse sur sa gauche en arrivant au château, « et qu'on prendrait, si elle était moins négligée, pour une grange ou pour la loge du portier (4). » Du vivant même de Voltaire, son église ne pouvait contenir que le tiers des habitants de Ferney, dont la plupart étaient protestants. Il feignait de s'en affliger; et, trop vieux pour se faire encore bâtisseur d'églises, ou plutôt aimant mieux bâtir des maisons productives, il laissait le soin d'en faire une autre à la piété de madame Denis (5), qui se hâta de vendre Ferney. Si cette église

(1) A madame de Lutzelbourg, 11 octobre 1761. — (2) Lettre du 5 juin, dans les *Mémoires* de Bachaumont du 15 juin 1777, t. X, p. 152 ; *Mémoires* de Wagnière, t. I, p. 412. — (3) A La Marche, 23 décembre 1761 (dans M. Foisset). — (4) M. Foisset, p. 272. — (5) *Mémoires* de Bachaumont du 15 juin 1777, t. X, p. 151

était si petite, c'est que Voltaire avait rétréci les proportions de l'ancienne, pour en pouvoir employer tous les matériaux (1). Et, en effet, un mémoire autographe conservé à Saint-Pétersbourg, dans un portefeuille qui contient toutes les pièces relatives à cet édifice, dit expressément qu'il devait être construit sur de telles dimensions, que « les mêmes bois de charpente et menuiserie de l'ancienne église pussent servir à la nouvelle, avec mêmes fenêtres et même portail (2). »

Comme appendice à cette église, Voltaire, qui appelait tombeaux tous ses séjours, s'en fit construire un véritable, tout petit, fort propre et sans luxe, de bonne pierre de roche, et d'une simplicité convenable à un philosophe (3). Il exigea qu'on prît la mesure de sa bière, comme un tailleur prend la mesure d'un habit; et, pendant que le maçon le toisait : « Au moins, disait-il, on ne m'accusera pas d'avoir manqué de précaution (4). » Comme le tombeau était moitié dans l'église et moitié dans le cimetière : « Les malins, continuait-il, diront que je ne suis ni dehors ni dedans (5). » Ce tombeau devait rester vide, aussi bien que le ridicule cénotaphe en faïence dressé dans le salon par le marquis de Villette pour y loger son cœur, avec l'inscription plus ridicule encore :

Son esprit est partout, mais son cœur est ici.

L'établissement du seigneur histrion n'eût pas été complet, si, avec son église et son château, il n'eût pas bâti un théâtre. Il en bâtit donc un, fort joli à son goût, comme tout le reste, et il y célébra ses mystères avant d'avoir entendu la messe dans son église (6).

(1) *Biographie des hommes célèbres du département de l'Ain*, par M. Depery, t. I, p. 131. — (2) Léouzon Leduc, *Études sur la Russie*, p. 350. — (3) A Ximenès, 3 février; à Taulès, 1er mai 1766; à Marin, 19 août 1768. — (4) Duvernet, p. 249. — (5) Lettre de Ferney du 5 juin 1777, dans les *Mémoires* de Bachaumont du 15 juin, t. X, p. 151. — (6) A Bernis, 26 oct. 1761. — Voltaire, néanmoins, allait tous les dimanches à la messe afin de s'y faire encenser (à Dalembert, 6; à d'Argental, 30 janvier 1761) ; il rendait le pain bénit en personne le jour de Pâques, et y joignait une très-bonne brioche pour le curé (à madame du Bocage, 27 décembre 1758; à d'Argental, 22; à Dalembert, 27 avril 1768; Wagnière, *Mémoires*, t. I, p. 71).

Ainsi installé, il se mit à tous ses métiers de seigneur et d'industriel, de philosophe et d'histrion, de patriarche et de rimailleur. Il arma son château comme une forteresse féodale ; et, secondé par le père Adam, « qui ne tirait pas mal son coup de fusil, » muni lui-même d'une petite baïonnette, entouré de tous ses gens sous les armes, il attendit de pied ferme les contrebandiers ou les brigands de la troupe de Mandrin (1).

Dans un pays propre à fournir d'excellents chevaux et dépourvu de haras, il voulut avoir le sien. Il s'était procuré huit vieilles cavales, qu'il trouvait fort belles, et il avait avec lui son parent Daumart, qui lui paraissait avoir beaucoup de talent pour les haras. Son sérail prêt, il lui manquait un sultan, et il en demanda un au marquis de Voyer, intendant des écuries du roi . Pour se faire respecter de tous les palefreniers d'alentour, il demandait à prendre le titre pompeux de capitaine ou de directeur des haras dans le pays de Gex, et il pria le marquis de Voyer de lui en envoyer la patente. Pour lui, il avait assez de l'honneur du titre et de la fonction, et du plaisir de rendre service au pays ; mais, si le marquis était content, on pourrait donner un petit appointement à Daumart (2). Or, ce Daumart étant à sa charge, les sacrifices qu'il faisait pour lui auraient été allégés d'autant. Le marquis se moqua sans doute de l'entrepreneur de haras ; et Voltaire, tenant à son projet, fit l'emplette d'un vieil étalon danois, qu'il donna pour compagnon à ses vieilles cavales. Il n'en résulta que des scènes d'une indécence intraduisible, auxquelles l'impudique auteur du chant de l'*Ane* forçait d'assister tous ses visiteurs, et de préférence les femmes et même les toutes jeunes filles. Huber en fit une découpure, qu'il envoya à Paris pour associer les salons philosophiques aux sales plaisirs de Ferney (3).

Cet Huber est particulièrement célèbre pour son habileté à reproduire la figure de Voltaire, qu'il découpait les mains derrière le dos, sans ciseaux quelquefois, en déchirant une carte

(1) A Fabry, 28 et 29 janvier, et 3 février 1765 (*Recueil de* 1860). — (2) Au marquis de Voyer, 16 décembre 1757 (*Recueil de* 1860), et 5 mai 1758 (*Recueil de* 1856). — (3) Grimm, *Corresp. litt.*, août 1764, t. IV, p. 177.

en différents sens ; il avait même réussi à diriger les dents de son chien et de son chat autour d'une mie de pain aplatie ou d'une tranche de fromage, de manière à en tirer le profil du patriarche. C'est tout au plus si le patriarche était content de ce travail sur sa figure, partagé entre un artiste et un animal. Il se fâcha tout à fait, quand Huber, laissant les ciseaux pour le pinceau, qu'il maniait moins habilement, se fit son historiographe, et entreprit une suite de tableaux représentant sa vie domestique : Voltaire au milieu de ses vassaux, Voltaire à table, Voltaire au saut du lit, etc. Voltaire au saut du lit était particulièrement grotesque, et Huber ne reçut son pardon qu'en 1769, à l'occasion d'un autre *saut du lit*, où il avait peint le courtisan de Catherine II, couché, malade, n'ayant plus qu'un souffle de vie, et se relevant dans tout le feu de sa première jeunesse pour recevoir les envoyés de sa *Sémiramis*, qui lui apportaient une boîte d'ivoire à gorge d'or, enrichie de brillants et du portrait de la Czarine, tournée de sa propre main, plus une lettre enthousiaste et une pelisse magnifique (1).

Quelques années plus tard, Denon fut moins heureux. En 1775, il avait apporté à Ferney toute la coquetterie de son esprit ; et Voltaire, en le recevant, avait mis un peu de la vieille coquetterie du sien. Mais Denon eut la fantaisie de dessiner le portrait de Voltaire, et le malheur de le faire ressemblant. Ayant achevé son dessin à Paris, il l'envoya à Ferney, avec une lettre pleine de compliments. « Je ne sais pourquoi vous m'avez dessiné en singe estropié, » lui répondit Voltaire. De là des récriminations de six mois, au bout desquels Denon oublia tout dans l'ambassade de Naples (2).

(1) Grimm, *Corresp. litt.*, mars 1769, t. VI, p. 348, et novembre 1772, t. VIII, p. 350; *Comm. hist.*, *Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, p. 379.—(2) Éloge de Denon, par le marquis de Pastoret, *Journal des Débats* du 27 octobre 1851.

III

PÈLERINAGES A FERNEY

Puisque le sujet nous y conduit, faisons, nous aussi, ce pèlerinage de Ferney, une des grandes folies du XVIIIᵉ siècle. Durant vingt ans, Ferney fut la métropole de l'Europe, et reçut la visite et le tribut d'hommages du monde entier. La Mecque encyclopédique, tous les sectaires, hommes et femmes, princes et particuliers, prêtres et peuple, se croyaient obligés d'en faire le pèlerinage au moins une fois en leur vie. On feignait quelquefois de se rendre au temple d'Épidaure ; mais, en réalité, le but du voyage était le temple d'Apollon, et c'était Voltaire qu'on allait voir, plutôt que Tronchin (1). On faisait exprès le voyage ; en se rendant à une ambassade, à un poste quelconque, même à Rome, on se détournait pour aller à Ferney. Un tour de France ou d'Europe était incomplet si l'on n'avait passé par là, et il n'était pas permis de rentrer à Madrid, à Londres, à Stockholm, à Berlin, à Saint-Pétersbourg, à Paris surtout, sans pouvoir répondre affirmativement à cette question : « Avez-vous vu Voltaire ? »

Voir Voltaire, ce n'était pas toujours chose facile. Le Grand-Lama, pour se faire désirer et respecter davantage, se rendait quelquefois invisible. Guibert, l'auteur du *Connétable de Bourbon*, et le rival heureux du bâtard Dalembert auprès de la bâtarde Lespinasse, passa huit jours à Ferney sans réussir à le voir. En partant, il remit ce quatrain à un valet :

Je croyais voir ici le vrai dieu du génie,
L'entendre, lui parler, l'admirer en tout point ;
Mais, tout semblable au Christ en son Eucharistie,
On le mange, on le boit, et l'on ne le voit point.

Piqué par cette pointe d'idolatrie et de sacrilége, Voltaire

(1) A Bernis, 11 octobre 1761.

attelle, court, réjoint Guibert, l'embrasse, le ramène à Ferney et l'y garde longtemps.

Un jour, un inconnu se présente, demande à le voir, et ce dialogue s'engage : « Dites que je n'y suis pas. — Mais je l'entends. — Dites que je suis malade. — Je lui tâterai le pouls, je suis du métier. — Dites que je suis mort. — Je l'enterrerai ; ce ne sera pas le premier ; je suis médecin. — Voilà un monsieur, bien opiniâtre.... qu'il entre !... Eh Monsieur, vous me prenez donc pour une bête curieuse ? — Oui, Monsieur, pour le phénix. — Eh bien, sachez qu'il en coûte 12 sols pour me voir. — En voilà 24, et je reviendrai demain. » Et l'inconnu reçut bon accueil et fut comblé de politesses (1).

S'il ne voulait pas recevoir, il était suppléé par sa nièce, et on s'amusait encore. Cette petite grosse femme toute ronde, femme comme on ne l'est point, laide à faire peur, menteuse comme son oncle, sans esprit, et voulant paraître en avoir ; criant, décidant, politiquant, versifiant, raisonnant, déraisonnant ; ayant avec cela un petit vernis d'amour masculin qui perçait à travers la retenue qu'elle s'était imposée ; adorant son oncle en tant qu'oncle et en tant qu'homme; chérie de cet oncle et moquée sans cesse : cette femme était à mourir de rire (2).

Quelquefois on n'était admis qu'à une réception collective. A une heure indiquée, Voltaire sortait de son cabinet d'étude, et traversait le salon pour aller à la promenade. On se tenait sur son passage, comme sur celui d'un souverain, pour le contempler un instant. Il marchait gravement entre la double haie de ses admirateurs, ou s'écriait d'une voix pitoyable : « Vous voyez un pauvre homme ! » La valetaille, qui n'avait pas été admise au salon, voulait avoir son tour. Elle se raccrochait

(1) Gaberel, *Voltaire et les Genevois*, p. 18. — Cette anecdote, comme tant d'autres dits et gestes de Voltaire, est racontée de plusieurs personnages : elle remonte au moins, suivant le *Menagiana*, à l'académicien Bautru. — Voltaire savait congédier ceux qui le menaçaient d'un séjour trop prolongé. L'abbé Coyer, par exemple, ayant témoigné le désir indiscret de rester six semaines à Ferney : « Don Quichotte, lui dit Voltaire, prenait les auberges pour des châteaux, et vous prenez les châteaux pour des auberges (lettre de Ferney du 10 juin, dans les *Mémoires* de Bachaumont du 18 juin 1777, t. X, p. 154). » — (2) Madame d'Épinay, *Mémoires*, t. III, pp. 214 et suiv.

aux grilles du jardin, et le bon seigneur faisait quelques tours pour elle au milieu des cris répétés : « Le voilà! le voilà (1)! »

En règle ordinaire, il fallait être introduit par un ami, Bordes de Lyon ou Tronchin de Genève, ou par une lettre de quelque philosophe, Dalembert, d'Argental, Helvétius ou Damilaville. Voltaire recevait les intimes dans son lit. « Vous me trouvez mourant, criait-il en leur tendant les bras et les embrassant; venez-vous me rendre à la vie ou recevoir mon dernier soupir? » Les néophytes s'effrayaient; les autres, faits depuis longtemps à ce jeu, les rassuraient d'un signe, jusqu'à ce que Voltaire les rassurât lui-même en se levant ingambe et les conduisant à la promenade (2).

C'était toujours le même accueil : « Vous venez voir un malade à l'extrême-onction, un agonisant qui fait un dernier effort pour vous recevoir. La mort s'est déjà emparée de mes dents, de mes yeux, de mes oreilles ; comme Fontenelle, j'envoie devant mes gros équipages. » Et il mettait ou faisait mettre la dernière main à son costume : souliers de drap blanc, bas blancs de laine, culottes rouges, deux gilets; robe de chambre et veste bleues, semées de fleurs jaunes et doublées de jaune; perruque grise à trois marteaux; et par dessus, un bonnet de soie, brodé d'or et d'argent. Ainsi bariolé, il se levait, droit, vif, agile; se mettait en marche d'un pas souple et ferme, et conduisait dans ses jardins. Aux Anglais, il faisait remarquer qu'ils étaient à l'anglaise, et se vantait d'avoir introduit cette mode en France, où tout le monde l'avait saisie avec fureur. Il s'animait peu à peu; et, oubliant ce qu'il venait de dire, qu'il était vieux, malade et mourant, il parlait avec la chaleur d'un jeune homme, surtout contre Moïse et ses bêtes d'aversion en littérature (3).

Voulant savoir à quoi s'en tenir sur ses prétendues infirmités et maladies, les malins se plaisaient à le mettre à l'épreuve. L'un d'eux, dans une promenade, baissa insensiblement la voix, et il se rassura sur ses oreilles. Par quelques observations

(1) Lettre de Ferney du 1er septembre 1777, dans les *Mémoires* de Bachaumont du 23 septembre, t. X, p. 230. — (2) Marmontel, *Mémoires*, t. II, pp. 230 et suiv. — (3) Sherlok, *Lettres d'un voyageur anglais*, pp. 136, 137.

sur son jardin, il excita ses cris et ses jurements contre le jardinier, et il cessa de trembler pour ses poumons. En le voyant arracher, tout en jurant, de petites herbes très-fines, cachées sous les feuilles de ses tulipes, qu'il avait toutes les peines du monde, lui jeune homme, à distinguer de sa hauteur, il se convainquit de l'excellence de ses yeux; et à la facilité avec laquelle il se courbait et se relevait, il estima qu'il avait les mouvements très-souples, les ressorts très-liants, en un mot, et à tout prendre, qu'il n'était, quoi qu'il en dît, ni sourd, ni aveugle, ni podagre (1).

On rentrait, et on s'asseyait à une table richement servie : vaisselle d'argent, armoiries sur toutes les assiettes; cuillers, couteaux en vermeil au dessert; deux services et cinq domestiques, dont deux en livrée. A table comme à la promenade, Moïse et Jésus-Christ, Des Fontaines et Fréron, Nonnotte et Patouillet, Chaumeix et Jean-Jacques, on ne sortait pas de là; ou si le discours sautait à quelque autre sujet, bien vite le maître le ramenait aux deux points fixes, uniques, de sa conversation comme de ses écrits : la Bible et ses ennemis. Quel dommage qu'avec une mémoire et une présence d'esprit aussi nettes qu'à vingt ans, qu'avec une finesse, une grâce, dont rien n'avait pu émousser, altérer la pointe et le charme, il n'aimât pas mieux régaler ses convives d'anecdotes sur un siècle qu'il avait traversé tout entier, et qui se personnifiait en lui!

Rarement il les admettait à pareille fête. Rarement même il dînait avec eux. Échappant à ses adorateurs par une trappe qui communiquait à la salle des bains, il allait s'enfermer dans sa chambre ou sa bibliothèque, où il vivait d'étude et de régime (2). Très-sobre, le chocolat et le café à la crème étaient, pendant tout le jour, sa seule nourriture, quand la casse, la rhubarbe et les lavements (3), dont Argan lui-même usait avec plus de modération, ne lui tenaient pas lieu de tout. Et cependant il écrivait prose et

(1) Lettre de Ferney du 1er juillet 1769, dans les *Mémoires* de Bauchaumont du 14 juillet, t. IV, p. 269.— (2) Lantier, *Voyageurs en Suisse*, t. I, pp. 263 et suiv. — (3) Chasot, chargé par Frédéric de l'accompagner en voyage, et de payer tous les frais, présenta au roi, à leur retour, une note où des lavements au savon, à deux kreutzers chacun, faisaient une somme assez forte. « Comment diable ! s'é-

vers, corrigeait en une même heure des épreuves d'histoire ou de tragédie, de philosophie ou de conte, de science ou de roman ; et, malgré la diversité des genres, passant d'une table à l'autre, il faisait sur-le-champ des corrections et des additions considérables (1).

Le soir, il reparaissait au salon, et présidait à la conversation, quand il ne la transformait pas en un perpétuel monologue. Il regardait le parquet en parlant, puis relevait ses yeux vifs, pour s'assurer qu'il était compris. S'il survenait un importun, le sémillant causeur n'était plus qu'un vieillard maussade et moribond ; mais si l'étranger était digne de l'entendre, il reprenait avec un nouvel entrain. Il ne faisait pas bon lui déplaire, moins encore blâmer ses écrits : railleries, calomnies, injures empruntées au vocabulaire des halles pleuvaient alors sur le déplaisant ou le contradicteur. Il était d'autant plus difficile d'y échapper, que le malin vieillard, pour tendre un piége aux naïfs, mettait la conversation sur les ordures dont il avait désavoué la paternité, les flétrissait le premier ; et si quelque étourneau s'associait au blâme, il se retournait sur le malheureux et l'accablait de ses sarcasmes, au grand plaisir quelquefois, plus souvent au grand embarras de la galerie (2).

Les auteurs seuls étaient plus maltraités. Il écoutait ordinairement avec impatience la lecture de leurs ouvrages, ne pouvant souffrir d'autre personnalité que la sienne ; et sa vivacité, qui ne savait dompter ni régler aucun mouvement, l'empêchait d'écouter jusqu'au bout. L'humeur alors le rendait injuste, forcené, féroce. « Il est comme cela, disait madame Denis pour consoler le malheureux lecteur ; on ne peut pas le refondre. » Il ne reprenait sa gaîté que si on l'invitait à réciter quelques-unes de ses tragédies, qu'il déclamait, qu'il criait avec emphase, et en scandant désagréablement les vers (3).

cria le roi, quel compte d'apothicaire me présentez-vous là ? — Sire, répondit Chasot, je n'en rabattrai pas un denier à Votre Majesté, car mon compte est de la plus grande exactitude (Wagnière, *Mémoires*, t. I, p. 35). » — (1) Wagnière, *Mémoires*, t. I, pp. 51, 92 ; — Madame Denis à l'abbé ..., 6 mars 1759 (*Recueil de* 1860). — (2) Gaberel, *Voltaire et les Genevois*, p. 15. — (3) Chabanon, *Tableau de quelques circonstances de ma vie*, pp. 129 et suiv.

Il recourait aux farces les plus grotesques pour se débarrasser des auteurs importuns. Barthe avait été conduit à Ferney par Moultou,— un ami pourtant, — pour lui lire son *Homme personnel*. Dès le premier mot, Voltaire s'agite sur son siége; au dixième vers, grimaces, rires, contorsions; au deuxième acte, baîllements terribles, colique feinte, retraite au cabinet. Barthe devait souper et coucher. Madame Denis prend Moultou à part: « Emmenez-le, lui dit-elle; il y aurait une scène à table. » Et Moultou ramène Barthe à Genève. Le lendemain, billet de Voltaire réclamant la continuation de la lecture, avec promesse que l'accident de la veille ne se renouvellerait pas. On retourne à Ferney, et la lecture est reprise. Le deuxième acte est écouté en baîllant; au troisième, évanouissement avec tout l'appareil imaginable. « Hélas! dit Voltaire en revenant à lui; si Dieu n'était pas venu à mon secours, j'étais perdu (1)! »

Il se montrait plus aimable envers les femmes, pourvu, toutefois, qu'elles ne fussent pas nièces de l'abbé Terray, qui lui avait retranché ses rescriptions, comme cette dame de Paulze, qui avait eu la maladresse de se faire recommander précisément à titre de nièce de l'abbé : « Dites-lui, fit répondre Voltaire, qu'il ne me reste qu'une dent, et que je la garde contre son oncle (2); » pourvu encore qu'elles le louassent avec quelque délicatesse, ce que négligea de faire cette dame qui lui dit à brûle-pourpoint: « Ah! monsieur, vous avez bien travaillé pour la postérité, » et qui s'attira cette brusquerie : « Oui, Madame, j'ai planté quatre mille pieds d'arbres dans mon parc. »

En général, excité par les femmes elles-mêmes, il agissait plus galamment. Les femmes se jetaient à sa tête, voulaient être chantées par lui, et prenaient au mot ses vers comme sa politesse. Il leur faisait des vers, leur adressait des compliments en face, et se moquait d'elles par derrière. Toutes ne s'y laissaient pas prendre. C'est une femme, une de celles qu'il a le plus choyées, celle qu'il appelait « sa belle philosophe, » et qui, par son impiété et son immoralité, était digne du titre; c'est madame

(1) Grimm, *Corresp. litt.*, oct. 1777, t. X, p. 96. — (2) Lettre de Ferney du 10 juin, dans les *Mémoires* de Bachaumont du 18 juin 1777, t. X, p. 153.

d'Épinay qui a écrit : « Je n'aimerais pas à vivre de suite avec lui ; il n'a nul principe arrêté, il compte trop sur sa mémoire, et il en abuse souvent ; je trouve qu'elle fait tort quelquefois à sa conversation ; il redit plus qu'il ne dit, et ne laisse jamais rien à faire aux autres ; il ne sait point causer, et il humilie l'amour-propre ; il dit le pour et le contre, tant qu'on veut, toujours avec de nouvelles grâces à la vérité, et néanmoins il a toujours l'air de se moquer de tout, jusqu'à lui-même. Il n'a nulle philosophie dans la tête ; il est tout hérissé de petits préjugés d'enfants ; on les lui passerait peut-être en faveur de ses grâces, du brillant de son esprit et de son originalité, s'il ne s'affichait pas pour les secouer tous. Il a des inconséquences plaisantes, et il est au milieu de tout cela très-amusant à voir. Mais je n'aime point les gens qui ne font que m'amuser (1). »

Séduites par ses coquetteries, les femmes, la plupart plus que coquettes, qui l'allaient voir, s'abandonnaient au charme. Il était d'usage, surtout pour les jeunes, de s'émouvoir, de s'attendrir, et même de se trouver mal en sa présence. On se précipitait dans ses bras, on balbutiait, on pleurait, on éprouvait ou on feignait le trouble de l'amour le plus passionné. Le calme même le plus respectueux, la politesse même la plus obligeante, étaient pris pour impertinence ou sottise. L'étiquette exigeait qu'on baisât le vieux singe à face ridée ; et, si on y manquait, le vieux singe baisait lui-même la main dans les bons jours, et griffait dans les autres (2).

Si l'on veut voir, dans toute sa naïveté effrayante, l'idolâtrie de tant de jeunes femmes, quelques-unes pures encore et n'ayant pas abjuré Dieu, pour ce vieil impie et ce vieil impudique, il faut lire la lettre ou madame Suard rend compte à son mari de son voyage à Ferney (3). Jeune et jolie, elle parle non-seulement du feu de l'esprit et des yeux de Voltaire, mais du charme de sa figure, « dont pas une ride qui ne formât une grâce. » Et elle le traitait en conséquence. Elle le couvrait de caresses, et le vieillard, qui se laissait faire, lui disait : « Vous me gâtez, vous

(1) *Mémoires*, t. III, pp. 243, 244. — (2) Madame de Genlis, *Mémoires*, t. II, pp. 317 et suiv. — (3) Dans les *Mélanges* de Suard, t. II, pp. 5 et suiv.

voulez me tourner la tête. » Elle lui demandait sa bénédiction; oui, la bénédiction d'un vieillard qui avait tout souillé et tout profané, et à cette demande le vieillard répondait en l'embrassant. Rien n'effrayait ni ne repoussait cette jeune femme, ni ses cris de fureur à table, qui faisaient pourtant tressaillir tous les étrangers, ni même les blasphèmes qu'il ne savait pas contenir devant elle. Au salon, dans son cabinet, en voiture, lorsqu'il la menait voir ses établissements et ses fermes, et jusque dans son lit, elle continuait de lui prodiguer des caresses. Bien plus que du duc de Guise, la France était folle de cet homme.

C'était une procession continuelle à Ferney. Il y avait toujours au château deux ou trois personnes de Paris, qui restaient un mois, six semaines. A peine parties, elles étaient remplacées. Avec les châtelains, les visiteurs de Genève, pas de jour où il n'y eût douze ou quinze personnes à dîner, avec ou sans Voltaire, qui ne paraissait guère qu'un moment, avant ou après le repas (1). Voltaire parle souvent de soixante, quatre-vingts, et même cent personnes, maîtres, ouvriers, domestiques, qu'il avait à nourrir chaque jour; et, quoique les récits des voyageurs fassent grande diminution sur ces chiffres, il est certain que, pendant les années tumultueuses de Ferney, il y eut là un va-et-vient continuel et nombreux de toutes sortes de personnages.

Nous avions commencé à dresser une liste de tous les pèlerins plus ou moins célèbres qui passèrent par Ferney, mais nous avons dû bien vite y renoncer. Ducs et pairs de France, lords et pairs d'Angleterre surtout, princes et grands seigneurs d'Espagne et d'Italie, de Danemark et de Suède, de Prusse et de Russie, de toutes les cours grandes ou petites d'Allemagne : les noms seuls, avec un mot pour caractériser chacun, exigeraient un vaste armorial; il y faudrait les in-folio du P. Anselme.

Un ou deux princes seulement, fort désirés de Voltaire, refusèrent ou furent empêchés de lui faire une visite. En 1775, Monsieur, depuis Louis XVIII, le seul voltairien de la vraie maison de Bourbon, eut la fantaisie de visiter Genève et de passer par Ferney, et Voltaire en tressaillit d'espérance et de joie;

(1) *Voyages* de John Moore, t. I, pp. 183 et suiv.

mais le roi Louis XVI détourna son frère de voyager dans ces cantons (1).

Deux ans plus tard, Joseph II voyageait en Suisse, sous le nom de comte de Falkenstein. A Paris, il avait vu Buffon ; à Lausanne, il vit Haller, et Voltaire, qui se mettait beaucoup au-dessus de Haller et de Buffon, espérait bien qu'il voudrait voir et entendre à Ferney « l'homme du siècle. » Ainsi lui avait écrit Frédéric (2), et, au rapport de Wagnière, il avait répondu : « Je suis sûr que non. » C'est bien ce qu'il écrivit à ses amis de Paris et d'ailleurs (3), mais il y comptait comme Frédéric, comme tout le monde. Aussi fit-il de grands préparatifs pour recevoir l'Empereur. Suivant une lettre de Bonnet à Haller, il fit enlever toutes les pierres sur la portion de la route qui joignait Versoix à Ferney. Il assembla tous ses amis, tous les notables des environs, pour grossir sa cour et assister à l'entrevue. Il composa des vers, que mademoiselle de Varicourt devait réciter. Lui-même, à l'heure présumée de la visite impériale, il se tint au salon en toilette splendide. Cependant l'Empereur, qui se rendait de Lausanne à Genève, s'arrêta à Versoix, ville rivale de la colonie de Ferney, et il eut l'affectation cruelle d'en visiter les arsenaux et les fabriques. En sortant de Versoix, il ne se détourna pas, quoique un poteau, placé à l'angle du chemin, portât en lettres énormes : ROUTE DE FERNEY, et il fila droit sur Genève. Deux horlogers, pourtant, députés de la colonie, sinon du maître, avaient couru au-devant de lui, et l'un d'eux, montant sur le marchepied de la voiture, lui avait demandé s'il ne viendrait pas voir M. de Voltaire. « L'Empereur ne dit jamais où il va, » s'était contenté de répondre Joseph II; et il avait continué sa route. Cependant les heures s'écoulaient, et le temps paraissait long dans le salon de Ferney. La conversation commençait à languir, quand un ami venant de Genève, qui ignorait tout, entre et dit : « Il y a bien du mouvement dans la ville; Joseph II vient d'arriver; tout le peuple est assemblé

(1) *Mémoires* de Bachaumont du 7 septembre 1775, t. VIII, p. 195. — (2) Frédéric à Voltaire, 17 juin 1777. — Le 28 juillet, Frédéric écrivait dans le même sens à Dalembert, en ajoutant que « cette visite *impériale* donnerait au patriarche plusieurs années de vie. » — (3) A d'Argence de Dirac, 27 juin 1777.

autour de son auberge; mais il part demain matin. » On se regarde interdit. Voltaire sort à pas de loup; bientôt, pâle, en robe de chambre et en bonnet de nuit, il entr'ouvre la porte, et d'une voix cassée : « Qu'est-ce que tous ces importuns font là ? Ne laissera-t-on pas mourir en paix un pauvre vieux malade comme moi ? » Wagnière ajoute qu'il congédia la foule assemblée autour du château, en disant : « Ne vous l'avais-je pas annoncé (1)? » Il fallut apprendre la triste nouvelle aux correspondants, et dissimuler la déconvenue et le dépit. Voltaire rejeta tout sur le compte de son âge, de ses maladies, qui l'avaient empêché de se trouver sur la route de l'Empereur, et ne lui auraient même pas permis de le recevoir; sur le compte des deux horlogers, dont l'excès d'impertinence avait dégoûté, et avec beaucoup de raison, le prince de venir à Ferney (2); il écrivit même, s'il faut en croire Wagnière, à Cobentzel et à Colloredo, pour les prier d'excuser ces impertinents auprès de leur maître. En vain Frédéric, qui lui avait donné de si belles espérances, chercha-t-il à le consoler, en lui disant qu'à la place de l'Empereur, il aurait mieux aimé voir un Voltaire, que des siècles ne suffisent pas à produire, que des arsenaux, qui se rencontrent partout; que Joseph II s'était fait plus de tort qu'il ne lui en avait fait; qu'une telle visite pouvait flatter la vanité d'un homme ordinaire, et qu'un Voltaire était au-dessus de ces petitesses (3) : très-petit et très-vain, Voltaire n'accepta pas cette fiche, et il garda rancune à l'Empereur ou plutôt à l'Impératrice, à sa « chère Marie-Thérèse », très-peu philosophe, qui avait défendu à son fils de voir le patriarche de l'impiété.

C'est par cet épisode que se termine l'histoire des pèlerinages de Ferney. Dans cette folie contagieuse qui avait gagné toutes les cours, deux princes au moins gardèrent leur bon sens : Marie-Thérèse d'Autriche et Louis XVI de France.

(1) Wagnière, *Mémoires*, t. I, p. 417 ; *Mémoires* de Bachaumont, 23 et 26 juillet, 9 août 1777, t. X, p. 178, 181, 195 ; Gaberel, *Voltaire et les Genevois*, p. 17. — (2) A de Lisle, 23 juillet 1777 ; à Florian, même jour (*Recueil de* 1856); à d'Argental, 4 août; à La Touraille, 18 août 1777. — (3) Frédéric à Voltaire. 13 août; à Dalembert, 13 août et 5 octobre 1777.

IV

LE THÉATRE A FERNEY ET A GENÈVE

Cette affluence de pèlerins, il fallait l'amuser; il fallait en profiter pour s'amuser soi-même. Quelle belle occasion de jouer la comédie! Double profit, d'ailleurs, à faire pour *Raton* :

Son bien premièrement, et puis le mal d'autrui.

Le mal d'autrui, c'était de faire enrager les magistrats et les pasteurs gènevois. Toute représentation dramatique était interdite à Genève. Toutefois, en 1737, à l'occasion des troubles, les ambassadeurs des puissances médiatrices, France, Sardaigne et Cantons suisses, s'ennuyant beaucoup dans la ville puritaine, avaient obtenu l'ouverture d'un théâtre provisoire, qui devait être fermé au bout d'un an. L'année écoulée, les Gènevois, surtout les Figaros du lieu, garçons barbiers et perruquiers, mis en goût de spectacle, jouèrent à domicile, malgré les réprimandes et les censures du Consistoire. Voltaire, alors aux Délices, voulut user de ce goût pour « corrompre la pédante ville. » De plus, encouragé par son succès de Lausanne, il y vit un moyen d'attirer les familles riches, et de « dominer la société gènevoise. » Aussi fut-il furieux, lorsque, le 31 juillet 1755, sur la motion du pasteur Roches, le Conseil d'État déclara maintenir la proscription des spectacles, et invita les pasteurs à visiter les acteurs improvisés, pour les engager à s'abstenir. Tronchin signifia ces mesures à Voltaire, qui, ayant quelque intérêt à dissimuler son dépit, et pouvant d'ailleurs tourner la difficulté, répondit tantôt par une franche ironie, tantôt par la promesse ironique encore d'observer toujours avec respect les sages lois du gouvernement.

En effet, pendant quelques années, passant ses hivers à Monrion et à Lausanne, il s'abstint d'organiser un spectable aux Délices. Mais, à peine eut-il acheté Tourney, sur la frontière gènevoise, qu'il se hâta d'en changer la grande salle en *tripot*

de comédie, et d'y construire un théâtre, dont il aurait bien voulu passer les frais en compte au président de Brosses. On n'eût pas hésité en Grèce, disait-il, à regarder une pareille dépense comme de première nécessité. Hélas! le pays de Gex n'était pas l'Attique, et le président eut la barbarie de tout laisser à sacharge.

Charge peu lourde, à en juger par la description que les amis eux-mêmes nous ont faite de ce théâtre. Les châssis des coulisses étaient couverts d'oripeaux en clinquant et de fleurs de papier; le fond représentait des arcades percées dans le mur; au lieu de frise, un drap, sur lequel était peint, en couleur cannelle, un immense soleil. Quelle que fût la pièce, telle était l'invariable décoration (1). Tout en l'appelant « théâtre de marionnettes, théâtre de polichinelle, » Voltaire le trouvait néanmoins « le plus joli des théâtres quoique le plus petit (2). » Le 23 octobre 1759, on y essaya *Tancrède*. On y tenait neuf en cercle assez à l'aise; encore avait-on des lances, des boucliers, et on attachait des écus et l'armet de Mambrin aux bâtons vert et clinquant, qui passaient, si l'on voulait, pour pilastres vert et or. Une troupe de racleurs et de sonneurs de cors saxons, chassés de leur pays par *Luc*, composait l'orchestre. « Que nous étions bien vêtus! écrivait le lendemain l'impressario à d'Argental; que madame Denis a joué supérieurement les trois quarts de son rôle! Je souhaite, en tout, que la pièce soit jouée à Paris comme elle l'a été dans ma masure. » A côté de la *divine* Denis, Voltaire jouait comme personne les rôles de bon homme; à eux deux, ils faisaient pleurer les gens quand ils voulaient (3). Les autres acteurs valaient bien ceux de Lyon, mais madame Denis, sans népotisme, ne le cédait à aucune de Paris (4).

Pour attirer à Tourney les gens de Genève, Voltaire y fit jouer des comédiens français amenés aux Délices par Lekain, auxquels se joignirent quelques dames génevoises. De là, grand scandale « dans le couvent de Genève appelée ville; » cabale

(1) Luchet, *Hist. litt. de Voltaire*, t. II, p. 43. — (2) A d'Argental, 24 octobre; à madame de Fontaine, 5 novembre 1759; à Bordes, 5; à Cideville, 22 septembre 1760. — (3) A d'Argental, 1er septembre 1760. — (4) A Bordes, 5 septembre 1760.

très-forte « contre les concitoyens qui déshonoraient la religion de Calvin, et les mœurs des usuriers et des contrebandiers de Genève, au point de venir quelquefois jouer *Alzire* et *Mérope* dans le château de Tourney, en France (1). »

En effet, la Compagnie des pasteurs adressa une remontrance au Conseil, pour exiger une défense expresse à tous les sujets de Genève de prendre une part quelconque aux représentations théâtrales tant sur le territoire de la République que dans les environs. Faisant droit à cette requête, le Conseil prit des mesures contre les acteurs de Tourney; mesures d'autant plus opportunes, que, si on jouait à Tourney, on répétait aux Délices, où on marchait, écrivait une Génevoise du cercle de Voltaire, sur les casques et les cuirasses. « On jouera la comédie, non-seulement à Tourney, mais à Ferney, mais aux Délices, s'écria Voltaire; on la jouera malgré les perruques génevoises. Je veux créer les plaisirs, je veux corrompre toute la jeunesse de la pédante ville. Les prédicants enragent; je les écraserai. Ainsi soit-il de tous les prêtres insolents et de tous les cagots!.. Je vais jouer aux enfants de Calvin un tour dont ils me sauront mauvais gré : je me suis procuré un vieux fauteuil qui servait de chaise ou de chaire à leur réformateur; je l'emploierai dans l'entretien d'Auguste et de Cinna; le beau bruit quand les prédicants le sauront (2)! »

Il profita de la présence aux Délices du duc de Villars, « excellent acteur, qui voulait jouer la comédie en chambre, pour ne pas compromettre sur le théâtre la dignité de gouverneur de province (3); » il profita d'un nouveau voyage de Lekain; il profita surtout du surcroît qu'il venait de procurer à sa troupe

(1) A Dalembert, 6 janvier 1761. — (2) Au marquis Albergati, 5; à d'Argental, 27 septembre 1760. — Le trait relatif au fauteuil de Calvin est encore un plagiat de Voltaire, qui, en tout, même en esprit, ne se trouvait jamais assez riche, et butinait sans cesse dans le champ d'autrui. En 1758, le président de Brosses lui avait écrit : « J'ai dans mon vieux château un vieux fauteuil, dans lequel Calvin, qui avait là sa petite maison de campagne, avait coutume de faire publiquement le prêche. J'en veux faire un *regalo* aux comédiens pour qu'il leur serve à dire : « Prends un siége, Cinna (dans la publication de M. Foisset, p. 30). » — (3) A madame de Fontaine, 20 septembre 1760. — Et c'est à ce duc de Villars, qui lui demandait comment il avait remplis son rôle de Gengiskan dans l'*Orphelin*, qu'il répondit, prétend-on : « Monseigneur, vous avez joué comme un duc et pair ! »

par l'acquisition de mademoiselle Corneille, « née actrice comique, tragique, avec un naturel étonnant; incapable d'entendre ni les tragédies de son oncle, ni le commentaire de Voltaire, et disant les vers, néanmoins, comme son oncle les faisait (1). » Il dressa donc un théâtre à Ferney, « mieux entendu, mieux orné, plus éclairé, plus joli et plus brillant que celui de Paris, le plus joli théâtre de France, et favorable surtout aux cinquièmes actes (2). » En même temps, il annonça à grand bruit l'ouverture d'un autre théâtre à Châtelaine, sur la frontière gènevoise; et, comme la première construction passait pour peu solide, il requit le maire de Gex d'y envoyer des experts, dans la crainte que la mauvaise renommée de la salle n'en éloignât les amateurs (3).

La Compagnie des pasteurs ordonna alors une visite générale des paroisses, « aux fins d'obtenir des adhésions contre le théâtre de M. de Voltaire; » et les pasteurs recueillirent, en effet, une foule de promesses d'abstention. Mais, au jour de l'ouverture, tout le monde courut à Châtelaine, même ceux qui avaient juré de s'abstenir, pour voir et entendre Lekain. Ce fut une fureur. On se mit en route dès le matin pour s'assurer une place, et on ne craignit pas de payer jusqu'à un louis une mauvaise carriole. La troupe donna *Adelaïde, Mahomet, Sémiramis*. Dans cette dernière pièce, le plus curieux du spectacle, ce fut Voltaire, assis contre la première coulisse, en vue de tous, applaudissant comme un possédé, soit en frappant avec sa canne, soit par ses exclamations : « On ne peut pas mieux! ah! mon Dieu que c'est bien! » soit en prêchant l'attendrissement d'exemple et portant son mouchoir à ses yeux. Il était si peu maître de son enthousiasme, que, dans un moment, sans crainte de déranger l'illusion, il courut après Lekain, le prit par la main, et l'embrassa vers le fond du théâtre. Pas d'ambigu plus comique. Qu'on se figure Voltaire, les bas roulés sur ses

(1) A Dalembert, 20 octobre; à d'Argental, 23 décembre 1761; à Cideville, 24 mai; à d'Olivet, 15 juin 1762; à Chenevières, 14 mars 1763 (*Recueil de* 1856).
(2) A madame de Fontaine, 29 septembre 1760; à d'Argental, 8 mars 1762; à Chenevières, 14 mars 1763 (*Recueil de* 1856).— (3) A Fabry, 14 juin 1761 (*Recueil de* 1860).

genoux, habillé suivant le costume du bon vieux temps, ne pouvant se soutenir sur ses jambes tremblantes qu'à l'aide de sa canne, et qu'on juge du grotesque de la scène.

A toutes les représentations, du reste, acteur ou simple spectateur, il donnait la même comédie. S'il devait jouer le soir, il se promenait, dès le matin, habillé en Arabe ou en Grec, suivant son rôle. Sur les planches, il déclamait, criait ses vers avec une emphase étourdissante. Il ne se contentait pas de remplir son rôle particulier, il se mêlait à tous les autres ; et, après avoir fait le vieux Lusignan, il se traînait, tout costumé, sur la scène, pour assister à l'assassinat de Zaïre; il sortait de la coulisse, se précipitait aux genoux d'une actrice qui venait de dire un morceau tel qu'il l'avait conçu; il les embrassait avec passion, et disait, fondant en larmes : « Est-il bien vrai que ce soit moi qui ai fait ces vers? » Un jour que des grenadiers du régiment de Conti avaient servi de gardes, il ordonna qu'on les fît souper à l'office et qu'on leur donnât un salaire. « Nous avons vu M. de Voltaire, dirent-ils en refusant, et c'est assez. » Et Voltaire aussitôt de courir à eux, en s'écriant avec transport : « Oh! mes braves grenadiers! Oh! mes braves grenadiers! »

Spectateur, il était le plus incommode des voisins. Sa voix, ses pieds, sa canne, faisaient leur partie. Il se levait, se rasseyait à chaque instant. Il empêchait le public d'entendre, et couvrait les acteurs par son bruit.

Il eut aussi ses sifflets et ses chutes. *Charlot*, par exemple, déplut, non pas à des spectateurs délicats, mais à des républicains chatouilleux, et ils sifflèrent sans miséricorde. Au plus fort du tumulte, s'avance hors de sa loge le grand corps de Voltaire, qui, gesticulant de sa canne, et d'une voix tonnante, s'écrie : « Magnifiques et très-honorés seigneurs! je suis chez moi, et si vous ne vous tenez pas tranquilles, je vous fais administrer la plus robuste volée que votre République ait jamais reçue. » On rit, il y avait de quoi, et on applaudit.

On lui joua même quelques mauvais tours. Un jeune Anglais, fils de lord Mahon, imagina de faire habiller de neuf les *chasse-gueux* (valets de voirie), et il leur remit le prix de billets

de loge à Châtelaine. Dès qu'on les reconnut, il y eut contre eux un *tolle* général. Les chasse-gueux, qu'on voulait chasser, déclarèrent qu'ils avaient été payés pour voir, et qu'ils tenaient à honneur de gagner leur argent. On dut les payer pour sortir. Voltaire et le Résident de France se plaignirent au Conseil, qui se borna à écrire une lettre de blâme au jeune lord.

Ces petits déboires étaient rares, et Voltaire, en général, n'avait qu'à se louer de son public. Aussi le trouvait-il, les jours où on l'applaudissait des mains et du cœur, « composé de très-bons juges, d'un goût très-sûr, d'un esprit ni frelaté ni jaloux, et ne connaissant que son plaisir. » Il lui donnait la comédie deux fois la semaine, et, après chaque représentation, il envoyait à tous ses amis un compte-rendu triomphal. C'est lui qui est l'inventeur des *Feuilletons du lundi*. « Nous avons joué *Mérope;* mademoiselle Corneille a été applaudie; madame Denis a fait pleurer des Anglaises; les prêtres de Genève ont fait une faction horrible; je ferai tirer sur le premier prêtre socinien qui passera sur mon territoire (1). » — « Nous avons joué *Mahomet;* une Palmire jeune, naïve, charmante, voix de sirène, cœur sensible, avec deux yeux qui fondent en larmes : Gaussin était une statue. *Nota bene* que j'arrache l'âme au quatrième acte (2). » — « Nous avons joué le *Droit du seigneur*, qui a enchanté trois cents personnes de tout état et de tout âge, seigneurs et fermiers, dévotes et galantes. On y est venu de Lyon, de Dijon, de Turin... Marie Corneille a enlevé tous les suffrages. Comme elle était naturelle, vive, gaie! Comme elle était maîtresse du théâtre, tapant du pied quand on la sifflait mal à dropos ! Il y a un endroit où le public l'a forcée de répéter. J'ai fait le bailli, et, ne vous en déplaise, à faire pouffer de rire (3). »

Après la comédie, il y avait un souper de cinquante, soixante, quatre-vingts personnes; trois cents même le jour du *Droit du seigneur*. Que faire ensuite de tout ce monde? On avait beau

(1) A Dalembert, 21 oct. 1761. — (2) A Thieriot, 8 octobre 1760. — (3) A d'Argental et à Damilaville, 8 mars 1762; à Chenevières, 14 mars 1763 (*Recueil de 1856*).

coucher les uns sur les autres; comme il n'y avait que quatorze chambres au château de Ferney, il était difficile d'y empiler tant de gens. D'ailleurs, à minuit, au milieu des neiges, on ne pouvait les mettre dehors, d'autant moins que les gens de Genève auraient trouvé les portes fermées. Alors, le reste de la nuit, on faisait danser tout ce monde. Voltaire paraissait un instant au repas et à la danse; puis il s'esquivait, et allait travailler ou dormir au son des violons (1).

En 1765, Voltaire, qui avait abandonné sa salle de Ferney à madame Denis pour repasser son linge, la rouvrit pour recevoir la Clairon, qui venait consulter le docteur Tronchin (2). A cette occasion, il adressa à la comédienne une Épître d'un tel enthousiasme, qu'il s'en dut excuser; mais la Clairon avait si bien fait Electre (3)! Puis ne fallait-il pas la consoler des outrages de Fréron? On continua après son départ. Les Schowalow étant passés alors à Ferney, madame Schowalow prêta à madame Denis des diamants d'une valeur de deux cent mille écus, et à peu près autant à madame de Florian, pour jouer la baronne dans *Nanine*. Schowalow lui-même joua le rôle d'Egisthe dans *Mérope* (4).

Le théâtre de Châtelaine resta constamment ouvert jusqu'en 1766, année où les troubles de Genève nécessitèrent une nouvelle intervention diplomatique de la France, de Berne et de Zurich. Sollicité par Voltaire, le chevalier de Beauteville, l'envoyé français, demanda et obtint, quoique à grand'peine, que les acteurs de Châtelaine vinssent jouer à Genève; et Voltaire, de son côté, fit venir toute la troupe, au nombre de quarante-neuf, y compris les violons, pour jouer sur son théâtre de Ferney (5). Le théâtre de Genève eut moins de succès. Gagnés par J.-J. Rousseau, qui était intervenu dans ces débats dramatiques par sa *Lettre sur les spectacles*, les mêmes gens qui avaient tout bravé pour courir à Châtelaine, ne mirent pas les pieds au théâtre de la Place-Neuve, où n'allèrent que les commensaux de Ferney

(1) A Damilaville et à Thieriot, 8 octobre 1760; à d'Argental et à Damilaville, 8 mars 1762.— (2) A Villette, 8 juillet, à Collini, 4 août 1765.—(3) A Richelieu, 16 septembre 1765. — *Epître à Clairon, Œuvres de Voltaire*, t. XIII, p. 240. — (4) A d'Argental 21 septembre 1765. — (5) A d'Argental, 19 septembre 1766.

et les artisans. En vain donc Voltaire avait poussé un cri de triomphe : « Le théâtre est dans Genève.... les prédicants n'osent lever la tête : lorsqu'on donna le *Tartuffe*, le peuple saisit avec transport les allusions : » sa joie fut courte. Le 5 février 1768, vers 6 heures du soir, un incendie illumine toute la ville. Chacun accourt comme d'usage, sa seille et son seillot à la main. Mais dès qu'on sait quelle est la proie des flammes : « Ah! ce n'est que le théâtre qui brûle, s'écrie-t-on; eh bien, que ceux qui l'ont voulu l'éteignent. » Et les seilles sont versées dans la rue. — « Ah! cette Genève! s'écrie Voltaire, quand on croit la tenir, tout vous échappe! Perruques et *tignasses,* c'est tout un! »

Et il fit rouvrir le théâtre de Châtelaine, et poussa aux représentations à domicile, avec son coadjuteur Papillon, souvent mis à l'amende pour *délit de comédie.* Voltaire payait pour lui, et, pour taquiner le Consistoire, il imagina cette gaminerie. Un matin, on put lire, affiché aux portes des temples, un placard ainsi conçu : « Par permission de la vénérable Compagnie des pasteurs, le sieur Papillon et sa compagnie à lui joueront le *Barbier de Séville.* » Incarcéré et traduit devant le Consistoire, Papillon voulut lire une apologie du théâtre composée par Voltaire, et au refus qu'on lui fit de l'entendre, il répondit par des insolences. Puni plus sévèrement, il ne se rebuta pas, et, toujours encouragé par Voltaire, il continua de tracasser le Consistoire. Les choses durèrent ainsi jusqu'à l'introduction définitive du théâtre à Genève (1).

Après le départ de madame Denis pour Paris, en 1768, Voltaire fit détruire son théâtre de Ferney; mais, en 1776, il prêta une somme d'argent à un entrepreneur de spectacles de Dijon, nommé Saint-Géran, qui était protégé par madame de Saint-Julien et son frère, et ce Saint-Géran bâtit une assez jolie salle de comédie dans Ferney même, « ce qui donna l'air d'une petite ville assez agréable à un village affreux. » Le théâtre achevé,

(1) Sur tout ce qui précède, voir Luchet, *Hist. litt. de Voltaire*, t. II, p. 27; Chabanon, *Tableau de quelques circonstances de ma vie*, pp. 437 et suiv.; Wagnière, *Mémoires*, t. 1, pp. 51 et 88; et surtout Gaberel, *Voltaire et les Génevois*, pp. 33-49.

on le voulut faire inaugurer par Lekain et la Sainval. Lekain vint en effet, et joua tantôt à Ferney, tantôt à deux lieues de là, sur un autre théâtre qui appartenait encore à Saint-Géran. Les treize Cantons y accoururent et furent ravis (1). Voltaire ne pouvait se passer de spectacles. Comme sa chère Émilie, il était digne de mourir sur les planches, son champ ou son lit d'honneur.

V

VOLTAIRE ET JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Ce théâtre si cher, qui l'avait mis mal avec les magistrats et les pasteurs génevois, le brouilla avec J.-J. Rousseau, et sa brouille avec Rousseau acheva de le brouiller avec Genève.

Établi à l'Hermitage en 1756, Jean-Jacques avait secondé ses concitoyens dans leur lutte contre Voltaire. L'année suivante, Dalembert, mandé aux Délices sous prétexte de consulter Tronchin, écrivit, sous la dictée de Voltaire, le fameux article *Genève* de *l'Encyclopédie*, où était exprimé le regret que Genève fût privée de représentations théâtrales. Rousseau vit bien d'où partait le coup, et il rédigea sa *Lettre sur les Spectacles* (1758), adressée à Dalembert, mais dirigée contre Voltaire. Cette lettre était une inconséquence de la part d'un auteur d'opéras et de mauvaises comédies, et Voltaire aura soin de la relever (2); elle ne mit pas moins le grand comédien dans une vive irritation. Voltaire dissimula d'abord; il a même prétendu que, sachant Rousseau persécuté à Paris, il lui offrit une retraite près de Ferney (3), et qu'il ne reçut de Rousseau que cette réponse : « Je ne vous aime point, Monsieur; vous m'avez fait les maux qui pouvaient m'être les plus sensibles, à moi votre disciple et votre enthousiaste. Vous avez perdu Genève pour le prix de l'asile que vous y avez reçu. Vous avez aliéné de moi

(1) A d'Argental, 12 juin et 5 août; à madame de Saint-Julien, 12 et 24 juin; au comte de Schomberg (*Recueil de* 1856), 29 juillet 1776; Wagnière, p. 88. — (2) A Dalembert, 19 mars 1761. — (3) A Hume, 24 octobre 1766.

mes concitoyens pour le prix des applaudissements que je vous ai prodigués parmi eux. C'est vous qui me rendez le séjour de mon pays insupportable; c'est vous qui me ferez mourir en terre étrangère, privé de toutes les consolations des mourants, et jeté pour tout honneur dans une voirie, tandis que tous les honneurs qu'un homme peut attendre vous accompagneront dans mon pays. Je vous hais, enfin, parce que vous l'avez voulu.... (1) »

Cette lettre, écrite à une autre occasion, était une déclaration de guerre. Voltaire n'y fit pas de réponse directe, mais il chercha dans le monde entier des ennemis à Rousseau, et il se prépara à l'écraser sous un tas de libelles. Rousseau lui fournit un nouveau prétexte. En 1760, avaient paru les *Dialogues chrétiens* (2), petite infamie composée à Ferney, que Voltaire eut l'infamie plus grande d'attribuer au pasteur Jacob Vernet. Le 29 novembre, Rousseau écrivit à ce pasteur : « Ainsi donc la satire, le noir mensonge et les libelles sont devenus les armes de M. de Voltaire. C'est ainsi qu'il paye l'hospitalité dont, par une funeste indulgence, Genève use envers lui. Ce fanfaron d'impiété, ce beau génie et cette âme basse, cet homme si grand par ses talents, si vil par leur usage, laissera de longs et cruels souvenirs parmi nous.... » Répandue à Genève, cette lettre arriva jusqu'à Voltaire, qui ne cessa dès-lors d'insulter et d'amoindrir Rousseau. Il publia, sous le nom de Ximenès (3), ses *Lettres sur la Nouvelle Héloïse* (4), qu'il se fit adresser à lui-même, dans lesquelles il tournait en ridicule, non-seulement l'ouvrage, où il y a bien du ridicule en effet, mais l'auteur, chez qui le ridicule ne manquait pas non plus; seulement il le faisait avec un excès dégoûtant. Et il en sera, désormais, toujours ainsi. Rousseau n'est plus pour lui qu'un « polisson malfaisant, » qui cabale pour l'empêcher d'avoir un théâtre, ou du moins empêcher ses concitoyens d'y aller : « action d'un coquin qu'il ne lui pardonnera jamais. » C'est « un

(1) 17 juin 1760. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t, XL, p. 154. — (3) A d'Argental, 16 février; à Damilaville, 18 et 27 février, 19 mars et 22 avril ; à madame de Fontaine, 27 février ; à Cideville, 26 mars 1761. — (4) *Œuvres*, t. XL, p. 203.

archi-fou, né avec quelques demi-talents, qui aurait eu peut-être un talent tout entier s'il avait été docile et honnête; qui aurait pu être quelque chose, si, au lieu de faire bande à part, il s'était laissé conduire; » un « malheureux sophiste, qui n'a pas écrit douze pages de suite où il y ait du sens commun. » En vain Dalembert (9 avril 1761) l'engage-t-il à ne pas désunir « le petit troupeau; » en vain lui présente-t-il Jean-Jacques comme « un malade de beaucoup d'esprit, et qui n'a d'esprit que quand il a la fièvre; qu'il ne faut, par conséquent, ni guérir ni outrager : » non, il ne veut certes pas guérir, mais il outragera ce Rousseau, « qui mériterait au moins le pilori, s'il ne méritait pas les petites-maisons; » ce fou « qu'on garde à vue avant de le transférer à Bedlam; » ce brouillon, ce délateur, qui a « profité de son goût et de celui de sa nièce pour les spectacles pour exciter contre lui les magistrats et les pasteurs, et qui a fini par le chasser des Délices; » cette « âme pétrie de boue et de fiel, ce Judas de la troupe que le mépris seul et l'opprobre sauvent de la haine; » ce « petit singe de la philosophie, fort bon à enchaîner et à montrer à la foire pour un schelling; » ce « Diogène; » moins encore, ce « descendant direct, et descendant enragé, du chien de Diogène et de la chienne d'Érostrate, etc., etc. (1) » Diogène surtout, tonneau de Diogène, il ne sort pas de là. Le joli vocabulaire! la charmante liste qu'on ferait des noms des philosophes, en y accolant les gracieuses épithètes, bien méritées la plupart, qu'ils se sont libéralement octroyées!

Voltaire avait contre Rousseau deux principaux griefs : d'avoir voulu empêcher son théâtre, et, — comme Richelieu le reprochait à Corneille, — de n'avoir pas l'esprit de suite; deux crimes également impardonnables, que l'histrion, que le patriarche lui fit cruellement expier. En 1762, sous le titre d'*Idées républicaines par un citoyen de Genève* (2), il fit la satire

(1) A madame d'Epinay, 19 février; à Dalembert, 19 mars, 20 avril, 20 octobre; à Damilaville, 19 mars, 22 avril 1761; à Cideville, 21 juillet 1762; à Helvetius, 27; à Rochefort, 29 octobre, à Taulès, 6 novembre; à Damilaville, 12 novembre 1766; à Pezay, 5 janvier 1767; et dans le *Recueil de* 1856 : à Bordes, 4 mars 1765; à Damilaville, 6 mars 1765, 5 et 16 septembre 1766, etc., etc.—(2) *Œuvres* de Voltaire, t. XL, p. 567.

plutôt que la réfutation du *Contrat social*, par l'altération déloyale des pensées et des textes; — ce qui n'empêche pas le *Contrat social* d'être un livre mauvais et absurde;—et lui, qui tout à l'heure accusera Rousseau de l'avoir dénoncé, le dénonçait comme ayant insulté dans ce livre le roi et ses ministres (1). Plus tard, les Corses ayant eu la bizarre idée de demander à Jean-Jacques un plan de gouvernement, il nia d'abord le fait; puis il fit courir le bruit que c'était une mystification, et même qu'il avait, lui Voltaire, mis en jeu Paoli, pour mieux faire tomber Rousseau dans le piége (2). En même temps il disait partout que Rousseau avait été valet, et non secrétaire de notre ambassadeur à Venise. Rousseau lui ayant écrit, le 31 mai 1765, qu'il en avait menti, il se procura, par le chevalier de Taulès, secrétaire de notre plénipotentiaire à Soleure, trois lettres de 1744, dans lesquelles Rousseau, comme Voltaire lui-même en plusieurs cas semblables, se disait *domestique* de l'ambassadeur Montaigu, terme dont il abusa (3). En renvoyant à Taulès les lettres originales, il demanda la permission d'en faire imprimer un extrait, et de mettre au bas : « Par ordre exprès du ministère de France; » car c'était un opprobre pour ce ministère que Jean-Jacques eût été secrétaire d'ambassade. Taulès et Beauteville étaient priés d'en parler à Choiseul et à Praslin, dont il fallait le consentement pour la publication de pièces tirées du dépôt des affaires étrangères; et, ce consentement ne lui ayant pas été accordé, il passa outre, ce qui fut trouvé mauvais. Que lui importait? il avait publié « la honte de Jean-Jacques (4)! »

En cette même année 1766, avait paru en anglais une *Lettre de M. de V. à M. J.-J. R.*, désignée souvent sous le titre de *Lettre au docteur Pansophe*. Elle était probablement l'œuvre de Bordes de Lyon, un ami de Voltaire (5). Presque simultanément, un *Exposé succinct* de la contestation élevée entre Hume et Jean-

(1) A Damilaville, 12 novembre 1766.—(2) A Bordes, 4 mars 1765; —J.-J. Rousseau à Butta-Foco, 26 mai 1765; à madame de Verdelin, 3 février 1765. — (3) A Damilaville, 11 août 1766. — (4) A Taulès, 6 novembre 1766 et 14 décembre 1767; à d'Argental, 7 novembre 1766. — (5) A Marmontel, 20 décembre 1766.

Jacques ayant été publié à Londres et traduit en français par Suard, Voltaire en prit occasion d'écrire à Hume, auteur de l'*Exposé*, une longue lettre, dans laquelle, sous prétexte de se défendre de la *Lettre au docteur Pansophe*, dont il avait été accusé d'être l'auteur, il racontait l'histoire, — reproduite en dix endroits de ses œuvres, — de ses rapports avec Jean-Jacques, ou, pour mieux dire, ressassait tous ses griefs contre son adversaire. Cette lettre, il ne manqua pas de la publier, avec accompagnement de notes injurieuses et des lettres de 1744 (1), et il se vanta d'avoir « vengé la patrie (2)! »

Revenons à l'année 1762, au cœur du débat, ce qui nous introduira dans l'histoire des troubles de Genève, dont Voltaire sut tirer un si merveilleux parti. Cette année-là, Jean-Jacques publia son *Émile*. Avant de l'avoir lu, Voltaire écrivait : « Je n'ai point encore cette *Éducation* de l'homme le plus mal élevé qui soit au monde... Ce polisson s'avise d'écrire sur l'*Éducation!* mais auparavant il eût fallu qu'il eût eu de l'éducation lui-même (3)! » Et, après l'avoir lu : « C'est un fatras d'une sotte nourrice en quatre tomes, avec une quarantaine de pages contre le christianisme des plus hardies qu'on ait jamais écrites; et, par une inconséquence digne de cette tête sans cervelle et de ce Diogène sans cœur, il dit autant d'injures aux philosophes qu'à Jésus-Christ; mais les philosophes seront plus indulgents que les prêtres (4). » On voit l'indulgence du chef des philosophes!

En ce temps, le ministre de la philosophie, le duc de Choiseul, qui poursuivait la destruction des Jésuites, songea à donner une compensation aux dévots par la destruction de Genève. Ne pouvant l'attaquer à force ouverte, il voulut la ruiner par l'établissement rival de Versoix. Pour désarmer le ministre qui accusait hypocritement les magistrats de Genève d'avoir condamné des livres de Voltaire déjà flétris par la Sorbonne, le Conseil s'imagina qu'il ferait un acte de politique agréable en con-

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XLII, p. 518. — (2) A Damilaville, 12 novembre 1766. — (3) A Damilaville, 4 juin; à Ruffey, 27 juin 1762. — (4) A Damilaville, 14 juin 1762.

damnant *Émile*, condamné par le Parlement. Cette idée fut conçue par les magistrats commensaux de Ferney, et exécutée malgré une minorité favorable à Jean-Jacques, ou plutôt ennemie de Voltaire, chez qui tout s'était machiné. Le 19 juin 1762, *Émile* fut brûlé à Genève, et, le 11 juillet, l'envoyé de la République à Paris écrivait que Son Excellence, le duc de Choiseul, avait daigné en exprimer sa satisfaction.

Cet auto-da-fé politique mit le feu à Genève. Des citoyens, qui prirent le nom de *Représentants*, portèrent leurs griefs au Conseil, qui se crut en droit de répondre *négativement* sans en appeler au Conseil général. De là le nom de *Négatifs*, donné à ces magistrats républicains, qui, par leur principe du *veto absolu*, professaient l'absolutisme et l'infaillibilité en matière politique. Mais le procureur général Tronchin, leur organe, donna le mot de la situation : « Eh ! messieurs, dit-il aux Représentants, si maintenant notre silence est forcé par les circonstances, la politique et la sûreté de l'État, il y a peu de justice de votre part à en faire la matière d'un reproche (1). » Et Tronchin chercha à justifier son parti et la brûlure d'*Émile* par ses *Lettres de la Campagne*.

Rousseau répondit par ses *Lettres de la Montagne*, dans lesquelles, sachant bien qui avait allumé le bucher d'*Émile*, il demandait pourquoi on ne brûlait pas également les impiétés de Voltaire. Lorsqu'on porta à Voltaire un exemplaire de ces *Lettres* : « Vous me rendez service, dit-il ; je vais les dévorer. Je vous conjure de faire en sorte que je puisse faire la paix avec Rousseau (2). » Et, en effet, il affecta de blâmer les magistrats d'avoir brûlé *Émile ;* il plaignit tout haut Jean-Jacques, et se dit « très-fâché que M. le marquis de Ximenès l'eût tourné en ridicule (3) ! »

Or, il venait de publier, — sous le nom de Vernes, il est vrai, qui s'en fâcha, — le *Sentiment des Citoyens* (1764) (4), où il représentait Jean-Jacques dévoré par « une maladie honteuse et

(1) Gaberel, *Voltaire et les Génevois*, pp. 39-46. — (2) Gaberel, *Rousseau et les Génevois*, p. 48. — (3) A Dalembert et à la maréchale de Luxembourg, 9 janvier 1765. — (4) *Œuvres de Voltaire*, t. XLII, p. 75.

traînant une gaupe de village en village; » où il dénonçait, dans les *Lettres de la Montagne*, tout ce qui allait contre les miracles de « notre Sauveur, » contre ces prodiges « que Jésus-Christ daigna opérer pour établir notre religion, » et tant d'autres choses qui « font frémir; » où il accusait Rousseau, — chose plus dangereuse, — de vouloir renverser la constitution gènevoise et où il invoquait contre lui le glaive des lois: « Il faut lui apprendre, disait-il, que si l'on châtie légèrement un romancier impie, on punit capitalement un vil séditieux. » Cruelle vengeance de la spirituelle et piquante prosopopée, où Jean-Jacques, faisant prêcher par Voltaire la tolérance aux Gènevois, les exhortait à avoir pour *Émile* la même indulgence que pour le *Sermon des cinquante*, « libelle le plus violent qu'on ait jamais fait contre la religion chrétienne, » et que pour « les jeux badins de ses vieux ans (1). »

VI

VOLTAIRE ET LES TROUBLES DE GENÈVE

Cependant Voltaire prenait fait et cause dans les troubles de Genève, et se faisait des alliés des plus vils citoyens. Il y avait alors un horloger, nommé Robert Covelle, qui avait corrompu sa servante, Catherine Ferbot, et en avait eu un enfant. Cité devant le Consistoire, et sommé de s'agenouiller, suivant l'usage, pour recevoir la réprimande et son pardon, il refuse et demande une semaine de réflexion. Au bout de quinze jours, il refuse encore, et présente un mémoire qu'il avoue sorti de la fabrique de Ferney. Il avait été conduit à Voltaire, qui ne rougit pas de se faire le patron d'un pareil misérable. Il eut ses entrées libres à Ferney, et, quand il s'y présentait, les portes s'ouvraient à deux battants devant lui, et on lui faisait fête. Voltaire ne l'appelait en cérémonie que « M. le fornicateur, » et ses gens, croyant que c'était un nom de dignité, ne l'annonçaient plus que

(1) Lettre cinquième.

sous ce titre, ce qui donnait lieu aux bouffonneries les plus indécentes. Ce Covelle, le bourgeois le plus mal tourné de Genève, fut transformé en *beau* Covelle, en Antinoüs, et devint le héros de la *Guerre de Genève* (1).

A l'aide de matériaux fournis par quelques Gènevois, Voltaire avait composé le mémoire présenté par Covelle. Il le publia, et alluma ainsi une guerre de brochures, dans laquelle périt la génuflexion. Mais il garda Covelle, et, au prix d'une subvention annuelle de trois cents francs, il acheta le privilége d'imprimer sous son couvert une foule d'écrits impies et obscènes. C'est sous le nom de Covelle, qu'il publia, en 1765, la plupart de ses vingt *Lettres sur*, ou plutôt contre *les Miracles* (2), à l'occasion des *Considérations sur les Miracles* du pasteur Claparède. Ces *Lettres*, il en nia la paternité, et se fit donner un certificat par Covelle, qui s'en reconnaissait l'auteur. Il prétendit même que les curés de ses terres, sachant le bien qu'il y avait fait, et les bons exemples qu'il y avait donnés, venaient de lui délivrer une attestation d'honnête homme, de bon chrétien, et de bon citoyen (3).

Continuant son métier de semeur de zizanie, il prenait le parti du peuple contre les magistrats, et il engageait ses amis de Paris à répandre dans le public que les citoyens avaient raison (4) : non qu'il voulût tout brouiller, comme Jean-Jacques; mais plutôt, « en bon voisin, s'il était possible, il cherchait à tout concilier (5). » Comme on le connaissait bien, on lui adressa et dédia une ode, suivie d'une dissertation sur le gouvernement de Genève, où la magistrature était fort maltraitée. Aussitôt il écrivit au conseiller Tronchin une lettre pour se laver « de tout soupçon d'esprit de parti, » et il l'envoya à d'Argental (13 novembre), le priant de la montrer au duc de Praslin, en cas de besoin, « afin qu'il ne perdît pas tout le fruit de sa sagesse. » Or, dans cette lettre, il se posait en homme « tolérant,

(1) Grimm, *Corresp. litt.*, novembre 1768, t. VI, p. 192. — Voir aussi Gaberel, *Voltaire et les Génevois*, pp. 51 et suiv. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XLII, p. 143. — (3) A Damilaville, 13 ; à d'Argental, 17 janvier 1766. — (4) A Damilaville et à Dalembert, 16 octobre 1765. — (5) Au marquis de Florian, 1er novembre 1765.

impartial, ami de la paix, » et lui, le boute-feu, il s'offrait comme médiateur, et il invitait deux magistrats des plus conciliants et deux des plus sages citoyens à venir dîner chez lui pour s'entendre, avec un avocat en qui les deux partis auraient confiance. Le même jour, il écrivait dans le même sens une lettre ostensible à ce Damilaville, à qui, le 16 octobre précédent, il avait adressé une lettre confidentielle contre les magistrats.

On est venu, en effet, chez lui. Il fait des efforts pour éteindre le feu allumé par Jean-Jacques. Il a mis par écrit un plan de pacification qu'il faut montrer à deux avocats de Paris, pour savoir s'il ne répugne en rien au droit public et au droit des gens ; puis à Hennin, nommé résident de France à Genève, au marquis de Chauvelin, au duc de Praslin. Si Praslin l'approuve, il le proposera au conseil de Genève, et ce sera un préliminaire de la paix que Hennin fera à son arrivée (1).

Ce diable d'homme joua si bien son double jeu, qu'il se fit remercier à la fois par les magistrats et par les citoyens. Ensuite il passa la négociation à Fabry, maire de Gex, chargé des affaires en attendant Hennin ; et, sans renoncer entièrement à jeter encore un peu d'eau sur les charbons de Jean-Jacques, il faisait son sacrifice de premier rôle, se flattant que Praslin agréerait sa conduite, et que Hennin n'en serait pas mécontent (2). En réalité, il s'effaçait parce qu'on soupçonnait à Paris sa perfidie, et il se tirait à temps de la bagarre (3).

Hennin à peine arrivé, il lui remit un mémoire rédigé par des avocats de Paris (4). Berne et Zurich ayant déjà envoyé des médiateurs, il voulut faire nommer Hennin, qu'il venait de gagner, plénipotentiaire pour la France, et il recommanda bien « de faire valoir un peu auprès du duc de Praslin la manière franche et désintéressée dont il s'était conduit avec ses voisins avant l'arrivée du Résident (5). » A défaut d'Hennin, il songea à d'Argental, qu'il aurait eu bien mieux encore à sa discrétion (6). On nomma le chevalier de Beauteville, déjà ambassadeur de France

(1) A d'Argental, 29 novembre 1765. — (2) A d'Argental, 29 novembre et 2 décembre ; à Damilaville, 20 décembre 1765.— (3) A Damilaville, 9 ; à d'Argental, 14 décembre 1765. — (4) A Hennin, 17 décembre 1765. — (5) A d'Argental et à Hennin, 21 décembre 1765. — (6) A d'Argental, 3, 13, 15 et 17 janvier 1766.

en Suisse. Au moins pria-t-il le duc de Praslin de le recommander auprès du chevalier. Il avait quelque bien dans Genève; ses terres étaient aux portes de cette ville; beaucoup de Gènevois étaient dans sa censive : il avait donc intérêt à être appuyé par l'ambassadeur de France (1). Il était bien autrement intéressé, nous l'allons voir, dans la question.

Chose singulière, Rousseau, en quittant la Suisse pour toujours, avait engagé ses amis de Genève à se jeter dans les bras de Voltaire; et, en effet, les Représentants réclamèrent l'appui du seigneur de Ferney auprès du chevalier de Beauteville et de son secrétaire, le chevalier de Taulès, prévenus l'un et l'autre en faveur des Négatifs. Ils allèrent à Ferney, où ils lurent la lettre par laquelle Jean-Jacques les pressait de se confier à Voltaire, *Phœbo pacatori* (2). Voltaire feignit d'être touché. « Il faut faire revenir M. Rousseau, répondit-il. Faites-lui savoir qu'il court quelques chiffons de papier où il est question de lui (3). S'ils lui tombent sous la main, qu'il n'y fasse pas attention : ils étaient écrits avant que je connusse ses sentiments. » Sommé de s'expliquer sur sa coopération aux rigueurs du gouvernement envers Jean-Jacques, il éluda la question, répéta tous ses griefs, et ajouta : « J'ai offert une maison à M. Rousseau. Écrivez-lui que je la lui offre toujours, et que, s'il veut, je me fais fort de le faire rentrer dans ses droits à Genève. » Rousseau se jetant dans les bras de Voltaire! quel aveu de ses torts envers lui! Quel coup de théâtre! quel joli dénouement à la comi-tragédie! Jean-Jacques vit le piége et n'y tomba pas, et il engagea toujours ses amis à se servir de Voltaire (4).

Voltaire, irrité du refus que Jean-Jacques faisait de sa protection, l'accusa de l'incendie du théâtre de la Place-Neuve, et se vengea par sa *Guerre de Genève* (5), poëme aussi obscène que la *Pucelle*, mais plus ignoble encore; une saleté sans esprit, où Rousseau est couvert d'ordures.

Les Représentants purent voir ce qu'ils avaient à attendre de

(1) A d'Argental, 12 février 1766. — (2) Rousseau à d'Ivernois, 30 décembre 1765. — (3) Les dernières *Lettres sur les Miracles*. — (3) Rousseau à d'Ivernois, 23 février 1766. — Voir Sayous, *le XVIII*e *siècle à l'étranger*, t. I, pp. 321 et suiv.— (4) *Œuvres de Voltaire*, t. XII, p. 243.

leur *Apollon pacificateur*, qui, dans le même temps, se moquait de leur « parvulissime république, et de leur guerre de rats et de grenouilles (1); » et qui, d'ailleurs, travaillait à confisquer au profit de la France, ou plutôt à son profit, l'enjeu de la lutte. Ce droit de *veto*, que le perfide patron des Représentants, Représentant lui-même en cela, voulait enlever au gouvernement, loin de songer à le leur rendre, il se disposait à le transmettre au cabinet de Versailles, et même à le garder pour lui. Dans son plan, Genève devait passer sous la protection immédiate du roi de France, qui faciliterait encore aux Génevois les moyens d'acquérir des terres dans le pays de Gex; et les Génevois, molestés par le roi de Sardaigne, se tourneraient aussitôt vers l'autre frontière. Dès lors, le pays produirait au roi le double de ce qu'il produisait; les terres de Gex tripleraient de prix, les droits de mouvance seraient fréquents et considérables; les Génevois rendraient insensiblement à la France une partie des sommes immenses qu'ils tiraient de nous annuellement, et ils seraient sous la main du ministère (2). Et il écrivait en même temps à Choiseul: « Ah! si j'osais, je vous supplierais d'engager M. de Beauteville à demeurer, en vertu de la garantie, le maître de juger toutes les contestations qui s'élèveront toujours à Genève. Vous seriez en droit d'envoyer un jour, *à l'amiable*, une bonne garnison pour maintenir la paix, et de faire de Genève, *à l'amiable*, une bonne place d'arme quand vous aurez la guerre en Italie. Genève dépendrait de vous *à l'amiable*. »

Au moins pourrait-on croire que, s'il agissait en traître allié, il faisait œuvre de bon Français : non, il ne travaillait qu'en propriétaire intéressé. Nous lisons encore, en effet, dans sa lettre à Choiseul : « Je dois vous dire que, mes petites terres étant enclavées en partie dans leur petit territoire, ayant continuellement des droits de censive, et de chasse, et de dixième à discuter avec eux, ayant du bien dans la ville, et même un bien inaliénable, *j'ai plus d'intérêt que personne* à voir la fourmilière tranquille et heureuse. Je suis sûr qu'elle ne le sera

(1) A d'Argental, 2 ; à Damilaville, 4 février 1766. — (2) A d'Argental, 12 février 1766.

jamais que quand vous daignerez être son protecteur principal, et qu'elle recevra des lois de votre médiation permanente. » Et non moins explicitement, dans sa lettre du 12 février, pour prier d'Argental de le faire recommander à Beauteville par notre ministre des affaires étrangères : « Vous me direz que je suis un peu intéressé à tout cela, et que Ferney deviendrait une terre considérable : je l'avoue; mais c'est une raison de plus pour que je demande la protection de M. le duc de Praslin, et ce n'est pas une raison pour qu'il me la refuse. »

Pour mieux arriver à son but, Voltaire fit alors volte-face, et passa des bourgeois aux *Natifs*, dans lesquels il pressentait les éléments de sa future colonie. Ces Natifs étaient des fils de réfugiés, exerçant une industrie à Genève. Les plus nombreux de la population gènevoise, et privés pourtant des droits de citoyens, ils aspiraient à jouer un rôle politique. De plus, Français d'origine, ils étaient passionnés pour le théâtre, et jouaient dans les pièces de Voltaire. Encore une occasion pour Raton de faire son bien premièrement, en transportant chez lui ces horlogers et ces acteurs, et puis le mal d'autrui, en se vengeant à la fois des deux autres partis qui divisaient Genève, et qui repoussaient également son théâtre et ses libelles. Ayant affaire à des apprentis comédiens, il mena cette intrigue comme une comédie. Il avait l'air de prêcher la paix en bon vieux patriarche, se faisait même donner le titre de *juge de paix* par les Natifs, et les recevait bien quand ils venaient l'entretenir de leurs griefs et de leurs espérances. Il n'eut pas de peine à leur persuader qu'ils étaient injustement maltraités; il leur démontra aussi aisément qu'ils devaient adresser leurs réclamations aux puissances médiatrices, qui avaient autrefois garanti leurs droits commerciaux, et il leur demanda un mémoire. Le mémoire rédigé, il dit à la députation : « Mes amis, vous faites la partie la plus nombreuse d'un peuple libre, industrieux, et vous êtes dans l'esclavage; vous ne demandez que de pouvoir jouir de vos avantages naturels, et il est juste qu'on vous accorde une demande si modérée. Je vous servirai de tout mon crédit auprès des seigneurs plénipotentiaires, et, si l'on vous force à quitter

une patrie que vous faites prospérer par votre travail, je pourrai vous servir et vous protéger ailleurs.» Il fit tenir à son adresse le mémoire des Natifs, annoté de sa main, et composa même un compliment pour les introduire auprès des plénipotentiaires. Le compliment fut assez mal reçu des plénipotentiaires français, mais Leurs Excellences de Berne et de Zurich le trouvèrent « fort joli et fort bien tourné, » n'ayant jamais entendu de leur vie un si bon français. Le lendemain, Voltaire se fait rendre compte de ce qui s'est passé chez l'ambassadeur, et, après en avoir ri aux larmes, il annonce à ses futurs comédiens qu'il est temps de faire un coup de théâtre. « Voici, leur dit-il, une requête que j'ai composée cette nuit. Prenez-la; rassemblez tous les Natifs, faites-leur-en lecture, et surtout ne me nommez point! Seulement affectez de dire, avec un air mystérieux, qu'elle vient de main de maître, et d'un protecteur puissant, qui vous vaudra plus que tous les seigneurs médiateurs ensemble. Il arrivera, préparez-vous-y, que le gouvernement sévira contre vous; mais ne craignez rien, comptez sur mon crédit; je vous sauverai, fussiez-vous dans les fers de l'inquisition. »

Les Natifs s'assemblent au nombre de quinze cents, se partagent en trois avis contraires, et n'adoptent la requête qu'avec amendements et corrections. Cette requête modifiée, il s'agissait de la faire admettre par l'auteur. Chose rare, Voltaire écouta sans impatience, et dit : « Mes amis, vous ne ressemblez pas mal à ces poissons volants, qui, hors de l'eau, sont mangés par les oiseaux de proie, ou qui, se replongeant dans l'onde, sont dévorés par les grands poissons. Vous êtes entre deux partis également puissants; vous serez victimes des intérêts de l'un ou de l'autre, et peut-être de tous les deux ensemble. » Et il finit, comme il faisait toujours, en leur promettant de se charger d'eux, s'ils étaient contraints de sortir de Genève. C'est où il les voulait amener tôt ou tard (1).

Après les Natifs, c'était Beauteville, Taulès et Hennin qu'il recevait à Ferney; il leur donnait à dîner ; et, pour s'entrete-

(1) Sayous, d'après les mémoires inédits d'Isaac Cornuaud; *XVIII*e *siècle à l'étranger*, t. I, pp. 321 et suiv.

nir dans leurs bonnes grâces, il les flattait dans les lettres destinées à passer sous les yeux du ministère (1). Il donnait à sa conduite d'innocentes couleurs : le compliment, il n'avait pu refuser cette légère complaisance; et, d'ailleurs, un compliment n'est pas une affaire d'État ; la requête, les Natifs la lui avaient communiquée, et il leur avait bien recommandé de ne choquer ni leurs supérieurs ni leurs égaux. C'est toute la part qu'il a prise aux divisions qui agitent la petite fourmilière ; il demeure à deux lieues de Genève; à son âge, la décrépite marmotte ne songe qu'à achever ses jours dans la plus profonde retraite ; il ne lui appartient pas de dire son avis, quand des plénipotentiaires doivent décider (2).

Ces plénipotentiaires, toutefois, se plaignaient d'être gênés dans leur action par ses intrigues, et il dut s'en expliquer devant le chevalier de Taulès (3). Le même jour, Taulès lui répondit : « Je ne dois pas vous cacher que Son Excellence est très-affligée d'entendre souvent parler de vous... Votre repos lui est aussi précieux que votre gloire. Elle voudrait que vous vous bornassiez à jouir tranquillement de l'admiration que le monde a pour vous. Votre seul nom donne toujours un mouvement trop violent aux affaires, et il serait à craindre qu'en voulant trop fortement le bonheur des hommes, vous ne contribuassiez au contraire qu'à les rendre plus malheureux. »

Le bonheur ou le malheur des hommes, l'alternative lui était assez indifférente, pourvu qu'il y trouvât son compte. Il continua de correspondre avec le ministère de Versailles pour lui souffler ses idées, avec les ambassadeurs pour se ménager leur protection, avec les divers partis pour rendre toute réconciliation impossible, et forcer les Natifs à émigrer ; mais la vieille marmotte s'enfonça davantage sous terre pour y cacher sa guerre de mine et de sape. Accusé par les Natifs de prendre le parti des bourgeois, par les bourgeois d'embrasser la cause des Natifs, par les Natifs et les bourgeois d'avoir trop de déférence pour le Conseil, par le Conseil d'avoir trop d'amitié pour les bour-

(1) A d'Argental, 1er ; à Damilaville, 13 février 1766. — (2) Lettre citée de février 1766, à Choiseul. — (3) A Taulès, 30 avril et 1er mai 1766.

geois et pour les Natifs, par les médiateurs de se trop immiscer dans les négociations, il déclara à tous qu'il ne se mêlerait plus de leurs affaires, et qu'il avait assez des siennes (1).

Du reste, il avait si bien manœuvré, qu'il n'avait plus qu'à laisser aller les choses. Il avait tellement brouillé l'écheveau, que les plus habiles ne l'auraient pas démêlé. En effet, l'édit de pacification préparé par les médiateurs réunis à Soleure ne contenta personne, et fut rejeté par tous les partis. La France alors environna Genève d'un cordon de troupes, dont Voltaire se plaignit à toutes les puissances (2). Il se disait mourant de faim, lui et cent personnes qu'il avait à nourrir, parce que le pays de Gex ne produisait rien et qu'on ne pouvait plus rien faire venir de Genève. En vain le Résident se prêtait-il en sa faveur à toutes les exceptions possibles ; en vain lui envoyait-il un passe-port illimité pour lui et pour ses gens : il ne se lassait pas de se plaindre, et il lassait les autres par ses continuelles réclamations.

Il se plaignait ; mais, au fond, suivant son mot, il était fort aise, car la comédie touchait au dénouement désiré. Les Représentants l'emportaient et repoussaient les prétentions des Natifs, auxquelles ils avaient promis d'accéder. Les Natifs irrités allaient se tourner vers les Négatifs, qui leur promettaient alliance contre l'ennemi commun, lorsque Voltaire et Choiseul, saisissant l'occasion qu'ils avaient amenée, les provoquèrent à l'émigration. Chargé de négocier avec eux, Voltaire leur fit signer l'engagement de s'établir à Versoix, que Choiseul bâtissait alors pour enlever à Genève tout le commerce du Lac (3). Mais, plus prompt que Choiseul, il avait déjà organisé à Ferney une station d'émigrés et un commerce de montres. Les Représentants se vengèrent en traitant les Natifs avec une rigueur jalouse, qui les souleva. Le sang coula dans les rues de Genève (4). Une sentence d'exil frappa plusieurs Natifs ; un plus grand nombre

(1) A d'Argental, 12 et 23 mai 1766. — (2) Voir toutes ses lettres à Hennin et à Beauteville de janvier et de février 1767; et aussi à la duchesse de Grammont, sœur de Choiseul, 27 mars, et à d'Argental, 15 avril 1767. — (3) Voir les stances à Choiseul sur la fondation de Versoix, *Œuvres de Voltaire*, t. XII, p. 545. — (4) A Elie de Beaumont, 16 ; à madame du Deffand, 21 février ; au duc et à la duchesse de Choiseul, 17 mars 1770. — Voir, en particulier, la lettre à Choiseul du 18 février, en style apocalyptique.

s'exilèrent d'eux-mêmes. Voltaire les attendait en carrosse sur la frontière, à une demi-lieue des postes, pour les conduire à Ferney (1). Tels furent les premiers éléments de sa colonie, qui devint plus florissante lorsque la chute de Choiseul fit abandonner Versoix, et poussa vers Ferney tous les exilés fugitifs. C'est de cette colonie, la petite Rome de Voltaire, fondée, comme la grande Rome, dans la déloyauté, le brigandage et le sang, qu'il nous faut raconter l'histoire.

VII

LA COLONIE DE FERNEY

Cette colonie est le champ inépuisable où vont s'approvisionner tous ceux qui veulent tresser des couronnes à la bienfaisance, à l'humanité de Voltaire. Avouons que sa honteuse origine fournit déjà un préjugé défavorable. Mais ouvrons la correspondance de Voltaire, son vrai journal en partie double, et voyons s'il y eut en cette affaire autre chose qu'une froide vengeance et qu'une habile spéculation.

Dès 1767, en attendant les colons qu'il poussait déjà à émigrer, il leur avait bâti onze maisons (2). D'année en année, il en augmenta le nombre; il en commandait à son maçon comme on commande une paire de souliers à un cordonnier (3). Successivement, il y en eut trente, puis cinquante, enfin cent, parmi lesquelles un joli pavillon « plus frais et plus agréable que celui de Marly, » pour le marquis de Florian, et quatre ou cinq autres dans le même genre pour madame de Saint-Julien et quelques amis qui les lui avaient demandés (4). Enfin il put écrire que le vers de Virgile : *Felices queis mœnia surgunt*, lui avait coûté quinze cent mille livres (5). Mais aussi quelle jolie, et très-jolie ville il avait créée (6) !

Avec le nombre des maisons montait le chiffre de la popula-

(1) Simond, *Voyage en Suisse*, t. II, p. 397. — *Commentaire hist.; Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, pp. 372 et suiv. —(2) A Montyon, 9 janvier 1767.—(3) *Mémoires* de Bachaumont, 22 déc. 1774, t. VII, p. 253.— (4) A d'Argental, 24 oct. 1774. — (5) A Le Pelletier de Morfontaine, 1777.— (6) A Richelieu, 15 oct. 1776.

tion, bientôt triplé, quadruplé, et qui atteignit enfin douze cents habitants, tous à leur aise, là où Voltaire n'avait trouvé que quarante ou cinquante malheureux, dévorés de pauvreté et d'écrouelles (1). Cette population se composait principalement d'horlogers, en sorte que Ferney était le lieu du monde qui pouvait le mieux enseigner l'heure à l'Europe (2). Voltaire leur adjoignit quelques peintres en émail (3); puis il fonda une manufacture d'étoffes de soie, une autre de blondes, dont il chercha à fournir les principales maisons de modes de Paris, trois autres pour divers petits objets, et jusqu'à des tanneries (4).

Mais les montres furent le principal objet de la fabrication et du commerce de la colonie, et il n'est guère question d'autres produits dans la correspondance de Voltaire. C'est *dans les montres*, presque exclusivement, que Voltaire, ne pouvant se faire commis voyageur, fit l'article à distance par une correspondance étendue au monde entier, et comme il le fit bien! Rien de si joli, de si bon, à meilleur marché que les travaux de ses artistes; c'est moitié moins cher qu'à Paris, qu'à Londres, que nulle part ailleurs : voilà le thème cent fois reproduit et brodé en spirituelles arabesques.

Il offrit les prémices de ses fabriques à Paris et à la cour, par la duchesse de Choiseul, à qui il envoya des montres ornées du portrait du Roi et du Dauphin, espérant bien que Sa Majesté serait émerveillée qu'on fît de pareilles choses dans son village; et le roi, en effet, sur cet échantillon, acheta quelques montres, et promit sa protection à la colonie. Apprenait-il la nouvelle d'un mariage royal ou princier, comme de Marie-Antoinette, en 1770, du comte d'Artois, en 1773 : vite il offrait ses montres pour être données en présent de noces, soit aux mariés, soit aux principaux personnages de la fête (5). Il chargea La Touraille,

(1) A Chardon 28 décembre 1766; à Saint-Lambert, 7 mars 1769; à d'Argental, 20 septembre 1771; à Bacquencourt, 4 octobre 1776.— (2) A Hennin, 24 avril 1770. (3) A Richelieu, 11 juillet 1770. — (4) A madame du Deffand, 21 octobre 1770; à d'Argental, 20 septembre 1771; à madame de Saint-Julien, 31 juillet et 21 septembre 1772; à Mirbeck, 10 février 1777. — (5) A la duchesse de Choiseul, 11 mai 1770 (*Recueil de* 1856); à d'Argental, 16 mai et 22 juillet 1770; à Richelieu, 13 août, et à madame du Barry, 20 septembre 1773 (*Recueil de* 1856).

officier du prince de Condé, de rappeler à Son Altesse que Ferney avait l'honneur d'être dans sa province de Bourgogne, et qu'il serait convenable qu'elle ne se fournît pas de montres ailleurs (1). Par le comte de Rochefort, officier supérieur des gardes du corps, il offrit ses montres à tout le régiment aristocratique (2).

Mais c'est aux Choiseul, à qui il devait tout, qu'il revenait toujours. Aussi est-ce à la duchesse de Choiseul qu'il avait envoyé les premiers bas de soie de sa colonie (3). Par Choiseul, « son commissionnaire, » les montres sortirent de France, passèrent en Espagne, et pour elles aussi il n'y eut plus de Pyrénées. Ni montagnes si hautes, désormais, ni mer si vaste, qu'il ne voulût faire franchir à ses montres. Lui qui aurait « présenté des placets à Dieu, au diable, s'il y avait un diable (4), » il adressa, le 5 juin 1770, en se recommandant toujours de Choiseul, une circulaire « à tous les ambassadeurs. » Il s'adressa en particulier, aux ambassadeurs et aux ministres auprès desquels il avait plus d'accès, comme au marquis d'Ossun, notre ambassadeur en Espagne, à qui il envoya le tarif des prix de sa manufacture, avec demande de sa protection et petits vers pour féliciter le comte d'Aranda de l'expulsion des Jésuites (5); et il écrivit au comte d'Aranda lui même (6). Il s'adressa à Bernis, notre ambassadeur auprès du Saint-Siége, qu'il pria de lui chercher à Rome un marchand correspondant et dépositaire : Bernis n'en ayant pas tenu compte, il lui écrivit de nouveau pour se plaindre de sa *dureté,* et Bernis se moqua de sa colère (7). Il s'adressa au duc de Praslin, qui venait de mettre Tunis à la raison, et il lui fit ses offres de service pour les Régences de Tunis et d'Alger, qui aimaient passionnément, disait-il, les montres de France (8). Catherine dut lui payer ses flagorneries par des achats considérables. Il

(1) A la Touraille, 1er juin 1770 (*Recueil de* 1856); à madame de Saint-Julien, 15 novembre 1776.— (2) A Rochefort, 23 juillet et 19 août 1770 (*Recueil de* 1856). —(3) A madame de Choiseul, 4 septembre 1769. — (4) A madame de Choiseul, 9 avril; à d'Argental, 21 juillet 1770. — (5) A d'Ossun, 16 juillet, 24 août et 26 novembre 1770; 6 mars, 13 avril et 31 mai, et 21 décembre 1771; 28 novembre 1773 (*Recueil de* 1860).— (6) A d'Aranda, 20 décembre 1771.— (7) A Bernis, 11 mai et 28 décembre 1770; à d'Argental (*Recueil de* 1856), 3 janvier 1771.—(8) A d'Argental, 26 septembre 1770; au même (*Recueil de* 1856), 15 octobre 1770.

lui proposa donc les « excellents ouvrages » de sa colonie (1), et Catherine lui en demanda pour deux mille roubles par une lettre écrite « dans le goût de madame de Sévigné (2). » Il n'attendit pas de nouveaux ordres pour de nouveaux envois: bientôt il expédia en Russie pour huit mille roubles de montres, et rejeta l'indiscrétion sur le compte de ses colons (3). Il invoqua l'intermédiaire de la czarine pour introduire ses montres en Chine : au moyen d'un comptoir établi sur la frontière de la Russie d'Asie, il voulait faire concurrence aux Genevois, qui avaient le siége de leur commerce à Canton. A cette époque, il venait de faire partir des caisses pour Constantinople, menacée par Catherine, et il était ainsi en correspondance avec les battants et les battus (4). En une année, son commerce avait embrassé, outre la France, l'Espagne, l'Italie, la Hollande et la Russie; il était entré à Constantinople avant sa Catherine; il avait pénétré dans toute la Turquie, dans la Barbarie et dans le Maroc; il s'était même étendu à l'Amérique, en sorte qu'il finit par embrasser toutes les parties du monde (5).

Mais c'était à Paris et à la cour qu'il cherchait sa principale clientèle, tant dans l'intérêt de ses manufactures que dans celui de sa vanité. C'est pourquoi d'Argental devait plaider sa cause auprès des intendants des Menus, quand il ne la plaidait pas directement lui-même (6).

Versoix, que le gouvernement français bâtissait alors, lui était une concurrence plus redoutable que Genève. Il disait bien, anticipant sur M. Prudhomme, que « la première pierre de Versoix serait la plus heureuse époque de sa vie (7); » il ajoutait bien encore que « son intérêt personnel devait céder à l'intérêt public (8); » mais, dans l'intimité, il se plaignait de l'érection de la ville rivale, des priviléges immenses qu'on lui

(1) A Catherine, 22 décembre 1770 et 22 janvier 1771. — (2) A d'Osson, 6 mars 1771 (*Recueil de* 1860). — (3) A Catherine, 19 juin et 6 juillet 1771. — (4) A Catherine, 6 mai et 18 novembre 1771; 14 janvier 1772.— (5) A la Vrillière, 9 mai; à Saint-Priest, 17 juin 1771; à madame du Deffand, 5; à d'Argental, 28 juin 1772, à Turgot (*Recueil de* 1856), 10 octobre 1776. — (6) A d'Argental, 20 septembre 1771; à Papillon de La Ferté (*Recueil de* 1856), 8 et 31 juillet 1771. — (7) A Pomaret, 24 octobre 1770 (*Recueil de* 1856). — (8) A La Vrillière, 9 mai 1771.

donnait, tandis qu'on n'en accordait pas le moindre à Ferney; il se trouvait ruiné de fond en comble pour avoir procuré de nouveaux sujets au roi (1). L'abandon de Versoix le délivra bientôt de ses terreurs, et il put attirer entièrement à lui artistes et commerce, franchises et priviléges. Bientôt ses manufactures firent pour cinq ou six cent mille francs d'affaires par an, et il ne désespérait pas d'en pousser le chiffre à un million. Il fit de nouvelles avances de fortes sommes et de lingots d'or pour donner plus d'étendue à la fabrication; il redoubla d'activité pour placer les produits, pour presser les remboursements et tirer le meilleur parti des effets en souffrance; il obtint à ses colons exemption de tout impôt, et toute facilité pour le commerce; il se procura, par Richelieu et madame de Saint-Julien, l'enveloppe du baron d'Ogny, intendant général des postes, et il put expédier sans frais, non-seulement en France, mais dans les pays étrangers, et jusqu'en Turquie et au Maroc (2). Lorsqu'on réclama contre ce privilége de franchise, il se recommanda lui-même aux bontés du baron d'Ogny, sans lesquelles toute la colonie était ruinée, et les artistes qui n'avaient pas d'autre voie pour expédier leurs ouvrages, et le patron qui ne pouvait être remboursé de ses avances de fonds et de maisons que par leur travail (3).

La chute de Choiseul lui fut un coup de foudre; mais, outre qu'elle le délivra bientôt de l'épouvantail de Versoix, elle lui fut une occasion de battre le rappel de ses fonds et de ses rentes. Forcé de fournir de l'or tous les jours à ses colons, il était ruiné avec ses fabriques si on ne le payait pas. Il réussit à rentrer dans quelques-unes de ses rentes; et si Terray, le nouveau contrôleur général, fit saisir chez Magon, banquier du roi, tout l'argent déposé par les particuliers, ce qui le gênait fort et arrêtait tous les progrès de sa colonie, il recouvra, en s'adressant à l'odieux Terray lui-même, une partie de ses rescriptions (4). Après

(1) A madame de Saint-Julien, 2 juin 1771 (*Recueil de* 1856). — (2) A la Vrillière, 9 mai; à Pomaret, 14 octobre 1771; à d'Argental, 28 juin 1773; à Lépine, 9 décembre 1774; à de Vaines, 5 septembre 1775; à madame de Saint-Julien, 12 juin 1776; Wagnière, *Mémoires*, t. I, p. 65. — (3) A d'Ogny, 5 juin; à madame de Saint-Julien, 17 octobre 1772 (*Recueil de* 1856.) — (4) A Maigrot.

des protestations plus ou moins sincères de reconnaissance envers Choiseul, il se retourna vers le duc d'Aiguillon, pour faire du nouveau premier ministre un second protecteur de sa colonie (1). Il fit intervenir auprès d'Aiguillon le vice-chancelier Maupeou, à qui il recommanda en même temps son neveu Mignot, nommé bientôt à l'abbaye de Scellières, ne se doutant pas qu'il se préparait un tombeau ; il fit intervenir surtout le duc de Richelieu et d'Argental, exigeant d'eux qu'ils fissent de sa colonie un sujet de conversation à table chez tous les ministres ; il écrivit lui-même au duc et à la duchesse d'Aiguillon ; il fit si bien, que le duc d'Aiguillon lui promit sa faveur par la lettre la plus obligeante (2).

Peu lui importait, malgré mille protestations contraires, que Choiseul, mécontent de cette volte-face vers son ennemi, eût mis, dit-on, sa figure en girouette sur le château de Chanteloup : il avait pour lui d'Aiguillon, alors tout-puissant ; il avait pour lui la du Barry, c'est-à-dire qu'il pouvait compter sur le nouveau couple régnant, qui avait succédé au couple défunt ou disgracié de Choiseul et de Pompadour. Aussi, encouragé par Richelieu, entremetteur de la du Barry, il envoya à « la protectrice des arts en France » une montre ornée de diamants, avec une lettre toute pleine de tendresse et de respects, dans laquelle il disait que ce serait une grande consolation pour sa vieillesse, s'il pouvait jamais se flatter qu'il sortît quelque chose de Ferney qui ne fût pas indigne des regards et de la protection de la vile courtisane (3).

L'avénement de Turgot, le ministre utopiste, le transporta de joie et d'espérance. Il en prit occasion d'adresser des requêtes et d'offrir ses services à tous les ministres (4). D'Argental fut encore son procureur auprès de Turgot comme auprès du duc

14 janvier ; à Papillon de la Ferté, 8 et 31 juillet 1771 ; à madame de Saint-Julien, 17 octobre (*Recueil de* 1856) ; à l'abbé Terray, novembre 1772. — (1) A Vasselier, 20 septembre 1771 (*Recueil de* 1856). — (2) A d'Argental, 20 septembre, 11 et 21 (*Recueil de* 1856) octobre 1771 ; à Richelieu 23 septembre 1771 et 28 janvier 1772 ; à Maupeou (*Recueil de* 1856, 1771). — (3) A madame du Barry, 20 septembre 1773 (*Recueil de* 1856).— (4) A Condorcet, 12 août 1774 ; à Sartines, 1er février 1775 (*Recueil de* 1856).

d'Aiguillon (1). Sachant bien qu'il vaut toujours mieux faire ses affaires soi-même, sans renoncer à l'intervention des amis, il se mit en relation directe avec Turgot, et lui demanda d'exempter de tout impôt la colonie de Ferney, où il n'avait d'autre intérêt que « d'avoir fait une chose peu ordinaire aux gens de lettres, et de s'être ruiné en bon citoyen; » il lui demandait en même temps son portrait, car, disait-il, « il faut avoir son saint dans sa chapelle; » et Turgot s'étant rendu à ses vœux, il l'en remercia en prose et en vers (2).

C'est même à Turgot plus qu'au roi qu'il donna une fête le jour de la Saint-Louis de l'année 1775. La fête consistait en un tir à l'arquebuse, dont le prix était une médaille représentant la tête de Turgot, avec cet exergue : *Tutamen regni*. Madame de Saint-Julien, femme du receveur-général du clergé de France, sœur du marquis de La Tour du Pin Gouvernet, commandant et lieutenant-général de Bourgogne, celui-là même qui avait épousé mademoiselle de Livry; madame de Saint-Julien, le *papillon philosophe* de Voltaire, qui se trouvait là, tira la première, et, comme on s'en doute bien, elle gagna le prix, c'est-à-dire Turgot, qui lui appartenait désormais par le droit de la guerre. Aussi Voltaire la chargea-t-il d'user de sa conquête en faveur de la colonie de Ferney et du pays de Gex. Dans les lettres écrites à cette occasion à Turgot, on ne manqua pas de faire mention du prince de Darmstadt, du fils de ce petit souverain, et de la nièce de l'impératrice de Russie, qui assistaient et ajoutaient au triomphe du contrôleur général. Le peintre de ce tableau de Marathon ne s'était pas oublié, et, dans un coin, il s'était représenté recevant de ses colons, en retour du *tutamen regni* adressé à Turgot, les noms de l'Idoménée et du Mentor de la nouvelle Salente (3). La fête avait donc été magnifique. A peine

(1) A d'Argental, 23 septembre et 24 octobre 1774. — (2) A Turgot, 10 octobre, 14 novembre et 30 décembre; à Richelieu, 14 octobre 1774 (*Recueil de* 1856); *Le Passé et le Présent*, Ode; *Œuvres de Voltaire*, t. XII, p. 502; *Epître à un Homme*, t. XIII, p. 330; *Le Temps présent*, t. XIV, p. 297. — Turgot accorda encore à Ferney une foire et un marché public (*Mémoires* de Bachaumont du 15 septembre 1775, t. VIII, p. 180.)—(3) A de Vaines, 31 août; à Turgot (*Recueil de* 1856), 16 septembre 1775; *Mémoires* de Bachaumont du 20 octobre 1775, t. VIII, p. 212; Wagnière, *Mémoires*, t. I, p. 385.

la convalescence de Voltaire et la Saint-François, malgré messe en musique, troupes sous les armes, canon, festin, illuminations, bal de deux cents paysans et feu d'artifice, furent-elles célébrées, cette année-là, avec une telle pompe. Dans ces moments, le vieux patriarche était ivre de joie. Oubliant ses années et ses maladies, il sautait comme un enfant et jetait son chapeau en l'air; il daignait accepter les fleurs et les fruits, les œufs et le lait que lui offraient ses vassaux, et surtout les jeunes colombes, emblème de son âme (1)!

Turgot dut payer les frais de la fête et de sa médaille. Prétendant qu'il ne demandait que la liberté des peuples et d'être utile, Voltaire le harcela de ses placets et de ses mémoires (2).

Plus encore que la chute de Choiseul, la disgrâce de Turgot l'atterra et le désespéra. Il a perdu près de deux cents ouvriers, et il craint de les perdre tous; ce va être une désertion, une ruine entière, sans ressource et sans espérance; puis voici qu'on reprend le projet de Versoix; au lieu de les protéger, l'intendant met ses colons à la taille et à la corvée; c'est une colonie persécutée et presque anéantie; enfin, l'élévation au ministère du gènevois Necker, obligé de donner la préférence à sa patrie, va en disperser les malheureux restes; cinq, six, quinze cent mille francs dépensés à fournir au roi de nouveaux sujets et des colons industrieux, autant d'argent jeté dans le lac; il est ruiné, sans argent, sans pain, sans bois, sans culotte, et menacé de mourir dans la pauvreté (3).

Il ne s'oublie pas dans ces doléances, ni ne s'abandonne dans son malheur. Il poursuit de ses sollicitations les agents conservés du ministère Turgot, comme de Vaines et Trudaine (4); il implore la protection de tous auprès du nouveau contrôleur

(1) *Mémoires* de Bachaumont du 22 mai 1775, t. VIII, p. 41; Wagnière, *Mémoires*, p. 63; Villette, *Œuvres*, p. 108. — (2) A Jaucourt, fin de 1775; à Dupont de Nemours, 2 février, 1er, 16, 20 mars, et 7 avril; à Turgot, 14 février et 20 avril 1776 (*Recueil de* 1856). — (3) A de Vaines, 15; à d'Argental, 27; à madame de Saint-Julien, 29 mai, 11 octobre (*Recueil de* 1856), 30 octobre et 15 novembre 1776, et 2 juin 1777; à Bacquencourt, 4 octobre 1776; au prince de Condé, 17 janvier 1777. — (4) A de Vaines, 5 juillet (*Recueil de* 1856), 18 et 30 novembre; à Morellet (*Recueil de* 1856), 8 octobre; à Trudaine, 10 décembre 1776.

général Clugny (1); il prie le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, d'appuyer une requête au roi, et d'obtenir que l'intendant ne soumette pas ses articles au fisc; il écrit au contrôleur général lui-même, et il obtient de Clugny une lettre qui dissipe ses craintes et celles de ses artistes. La girouette tourne dès-lors au vent du nouveau ministère. Il avait écrit que, si l'on renvoyait Turgot, il se ferait moine. Sommé de tenir parole : « Je n'ai garde d'y manquer, répond-il, et je me suis fait de l'ordre de Clugny (2). »

Toute crise de ses finances lui devant être une source de fortune, il avait profité de l'embarras de sa colonie pour battre monnaie. Déjà la construction de ses maisons et manufactures lui avait été un prétexte de se faire payer de ses illustres débiteurs, princes ou autres. Non-seulement prières instantes et continuelles, mais voies judiciaires, moyens légitimes, quoique rigoureux, et plus souvent encore mensonge et ruse, toutavait été bon au seigneur de Ferney, — riche de deux cent mille livres de rente et se disant ruiné, lui et sa famille, réduit à l'aumône, et, chose plus cruelle à son bon cœur, obligé de renvoyer ses ouvriers qu'il ne pouvait plus payer ni nourrir, — pour toucher ses débiteurs et rentrer dans ses fonds. Il faut lire à ce sujet sa longue correspondance de 1764 à 1770 avec l'avocat Dupont, de Colmar, qui est comparable à la correspondance analogue avec l'abbé Moussinot. Entre le seigneur de Ferney et l'hôte de Cirey, nulle différence. Ce furent bien d'autres cris de détresse de 1776 à 1778. C'est pour le coup qu'il est ruiné, anéanti. Va-t-on laisser un pauvre vieillard de quatre-vingt-trois ans, accablé de maladies, mourir de faim, de froid, chargé de dettes et banqueroutier? Et, si on l'abandonne, lui, leur seul soutien et leur unique protecteur, que de familles sans pain, que d'ouvriers sans travail, que d'entreprises détruites! Bien plus, quelle perte pour le pays et pour l'État, quel déshonneur pour la France! Ce serait un crime non-seulement de lèse-justice, mais de lèse-

(1) A Bacquencourt, 4 octobre 1776. — (2) A Clugny, 6 octobre; au prince de Condé, 13 novembre 1776 (*Recueil de* 1856), 17 janvier et 1er février; à la Touraille, 1er février 1777.

patrie, de lèse-humanité. Aussi ce n'est pas uniquement à ses agents d'affaires, Dailly après Delaleu, Dutertre après Dailly, qu'il s'adresse pour obtenir des fonds; c'est à Richelieu, c'est à la régence de Montbéliard, c'est « au maître de l'Europe, » à Frédéric, qu'il ferait rentrer presque dans une nouvelle guerre de Sept Ans pour se faire payer du duc de Wurtemberg (1).

Voilà déjà un premier avantage que Voltaire tira de sa colonie : la liquidation de ses créances; or, comme c'est toujours au nom du patriotisme et de l'humanité qu'il en réclame le payement, on voit encore ce que valaient ces grands mobiles, qui, à l'en croire, et à en croire ses dupes, l'avaient poussé uniquement à la fondation de Ferney. Il est plus dans le vrai lorsqu'il en parle comme d'une affaire de « pure vanité (2). » La vanité, en effet, le désir d'attirer l'attention sur lui, et aussi les regards favorables de la cour de Versailles, en transportant à la France, le bon citoyen, l'industrie et le commerce d'une ville peu aimée du gouvernement français : autant d'éléments qui entrèrent dans le total de ses calculs. N'omettons pas une activité prodigieuse qui, appliquée même à dix ouvrages différents et à l'administration d'une fortune énorme, ne trouvait pas encore son entier emploi. Enfin, cette fortune même, dont il ne savait que faire, il lui fallait un débouché et un placement avantageux. Or, la colonie de Ferney devint pour Voltaire la plus commode, la plus sûre et la plus productive des banques. En vendant ses maisons, il en retirait d'abord, suivant son aveu, des lods et ventes considérables (3), qui ne devaient pas être moindres de huit à dix du cent. Il y avait encore des droits de mutation qui lui rapportaient autant peut-être. Enfin, ces maisons, dont il faisait sans doute l'estimation lui-même, n'étaient aliénées qu'à cinq, six ou sept du cent en rente viagère sur sa tête et sur celle de sa nièce. Bonne opération, apparemment, puisque, après sa mort, madame Denis fut

(1) A Dailly, 23 décembre 1774; à messieurs de la régence de Montbéliard, 1774; à Dutertre, 14 août 1776, 28 février et 10 décembre 1777 (*Recueil de* 1856); à Richelieu, 20 janvier 1777 ; à Frédéric, 9 décembre 1776 et 6 janvier 1778, etc. — (2) A madame du Deffand, 21 octobre 1771. — (3) A Ruffey, 15 janvier 1767 (dans le livre de M. Foisset).

obligée de réduire quelques-unes de ces rentes (1). Quant à l'argent prêté à ses colons, il en retirait un intérêt d'au moins quatre pour cent. Dans une situation et des circonstances normales, c'eût été peu; dans l'état de la France d'alors et dans sa position personnelle, c'était le plus possible. Sur un revenu d'environ deux cent mille livres, il ne dépensait pas par an au-delà de quarante mille après la réforme de 1768 (2), et il n'est guère probable qu'il ait atteint le chiffre de cinquante, même dans les années de dissipation et de prodigalité. Il pouvait donc disposer chaque année d'une somme d'au moins cent mille livres. Qu'en faire? Princes et grands seigneurs lui donnaient trop de tablature pour qu'il voulût leur prêter davantage. Les banquiers et les gens de finance offraient peu de garanties; l'État encore moins, puisque, à l'arrivée de chaque contrôleur général, les rentes étaient suspendues ou réduites. Les bons placements de fonds étaient donc alors fort difficiles. Rappelons-nous le président de Brosses hésitant à vendre Tourney, parce que, disait-il, à peine reçu, l'argent, faute d'emploi possible, fondrait entre ses mains. En dehors des placements en terres, tout le reste, comme disait Voltaire lui-même, n'était que feuilles de chêne. Enfin, si l'on songe aux frais de contrat et de recouvrement que Voltaire aurait eu à payer à distance, tandis que, sur place, il n'avait pas plus de frais à supporter que de risques à courir, on reconnaîtra qu'il ne pouvait mieux employer ses immenses économies. Que faire donc de ses vanteries perpétuelles de désintéressement dans une entreprise où il était si évidemment intéressé? Le même usage que des cris non moins continuels de ruine et de banqueroute menaçante dans la bouche d'un homme qui, de son aveu et au rapport de son Wagnière, a doublé sa fortune précisément dans les vingt dernières années de sa vie.

Est-ce à dire que Ferney et ses colons n'eurent rien à gagner dans toutes ses opérations habiles? Non, certes. Ici, Raton n'é-

(1) Wagnière, *Mémoires*, t. I, p. 65. — (2) *Livret* de Voltaire, à la bibliothèque impériale ; Luchet, *Histoire littéraire de Voltaire*, t. II, p. 185 ; Wagnière, *Mémoires*, t. I, p. 48 ; Bachaumont, *Mémoires*, 22 décembre 1774, t. VII, p. 253.

tait plus le méchant compère de Bertrand ; et, content du mal fait aux seuls Génevois, il cherchait dans sa colonie son bien premièrement, et puis encore le bien d'autrui. Mais démêler, dans ce double bien, le mobile dominant, et faire la part exacte soit de la générosité, soit de l'égoïsme, c'est chose difficile.

Et ainsi en est-il des quelques bonnes actions citées par les contemporains, et reproduites depuis par tous les complaisants. Wagnière, témoin, pendant vingt-cinq ans, de la vie de Voltaire, son confident, son copiste, son journaliste, son teneur de livres, et même son distributeur d'aumônes, n'a pas pu enregistrer dans ses *Mémoires* plus d'une douzaine de traits généreux ; ce qui rappelle le vers de Gilbert au sujet du *Mercure*, la gazette des largesses encyclopédiques,

> Citant au moins par mois un trait de bienfaisance.

Pour Voltaire, ce n'est pas même un par année. Et encore plusieurs sont-ils peu authentiques, ou cachent, comme celui de Bétems, un intérêt secret. Et il n'y a pas à appliquer à Voltaire le bénéfice de la maxime évangélique de la main gauche ignorant ce qu'a donné la droite. Le Pharisien aimait trop à descendre sur la place publique pour publier ses belles actions ! Si donc Wagnière n'en cite pas davantage, c'est qu'il n'y avait rien de plus à citer.

Il n'en faudrait pas conclure que Voltaire fut l'avare et le fripon que quelques-uns ont dit. Il avait de bons moments et de bons mouvements. Pour rendre service à un ami, les lettres et les démarches, pendant des mois et des années entières, ne lui coûtaient rien, et même il déliait quelquefois les cordons de sa bourse.

On a crié beaucoup trop contre ses rapports avec les libraires. Peu d'auteurs, de nos jours, seraient aussi désintéressés. Dans le grand cours de sa vie littéraire, il ne tira guère personnellement profit de ses œuvres, et il se contenta d'exiger quelque chose en faveur de ses secrétaires et de ses courtiers. S'il friponna quelquefois, comme avec les Ledet d'Amsterdam, dont il fit interdire l'édition en France au profit d'une édition qu'il surveillait à Rouen ; comme avec Van Duren, dans l'affaire de

l'*Anti-Machiavel*, ce n'était pas par cupidité. En général, ses indélicatesses envers les libraires et les pertes qu'il leur fit subir venaient moins de l'amour d'un argent auquel il renonçait presque toujours, que du désir de corriger ses œuvres à l'aise, et d'en augmenter la diffusion en en multipliant les points de départ. D'un autre côté, nous croyons bien qu'il a beaucoup exagéré les profits qu'il se vante d'avoir procurés aux libraires. Une concurrence de tous les pays, vingt contrefaçons, dix éditions données coup sur coup et s'annihilant les unes les autres, des poursuites judiciaires, de continuels désaveux, des faux noms : tout cela ne permettait guère de tirer à grand nombre, et, par conséquent, à profit, et ceux qui s'y risquaient devaient bien souvent y être pour leurs frais. Il n'a pas enrichi davantage les comédiens, à qui il abandonnait généralement, pour faire accepter et jouer ses pièces, tous ses droits d'auteur : quelques représentations seulement pour ses meilleures tragédies, des éditions sans cesse refaites par lui devaient peu produire. Mais toujours est-il qu'il n'a pas plus exploité à son avantage le théâtre que la librairie.

Après cette concession faite sincèrement aux amis de Voltaire, que les amis nous accordent à leur tour qu'on ne mérite pas le titre de *bienfaisant* par des entreprises qui, loin d'appauvrir, permettent d'augmenter son avoir de deux millions en vingt ans.

VIII

VOLTAIRE ET LE PAYS DE GEX

N'allons-nous pas trouver encore une arrière-pensée toute personnelle dans ses longues négociations pour arracher le pays de Gex à ce qu'il appelait la tyrannie des fermes générales?

Dès le commencement de 1760, il avait songé à organiser une compagnie, qui aurait fourni aux fermes générales ou au roi une forte somme, moyennant quoi le pays de Gex se serait trouvé purgé de quatre-vingts sbires qui le dévoraient en pure

perte; et il demandait à être nommé syndic pour accélérer la consommation de l'affaire. Une aventure de commis, qui avaient saisi son blé sur la route de Ferney aux Délices, le poussait encore à l'accomplissement du projet. « Avanie de Turc, qu'on punit chez les Turcs, s'écriait-il; si l'on ne me fait raison, je vais affermer Ferney et Tourney, et mourir dans mes Délices, aimant mieux du pain bis en Suisse que d'être tyrannisé en France. » Il voulut intéresser tout le monde dans cette affaire, jusqu'à Duclos, secrétaire perpétuel de l'Académie française, mais particulièrement le président de Brosses et madame d'Épinay, femme d'un fermier général (1).

De 1760 à 1775, nous perdons la trace de l'affaire, que Voltaire dut poursuivre néanmoins avec son activité et sa persévérance accoutumées. Mais, pour faire les derniers efforts, il attendit le ministère de Turgot. Ayant réussi à affranchir sa colonie, il travailla, dans le même intérêt, à étendre l'affranchissement à tout le pays.

En janvier 1775, il offrait à Trudaine, intendant général des finances, une somme de vingt mille francs par année, et il promettait de bénir à jamais sa justice, sa bonté, et celle de Turgot. Il s'adressa à Turgot lui-même, qu'il appelait *salutare meum* (2). Il ouvrit une grande correspondance avec Fabry, maire de Gex, qu'il avait mis dans son intérêt; avec Morellet, le mauvais prêtre économiste qui prêchait, à défaut de l'Évangile, la liberté du commerce; avec de Vaines, premier commis des finances; avec madame de Saint-Julien, la grande protectrice de la colonie, et il reçut de Trudaine la promesse de l'abolissement des corvées et de la liberté du sel et du tabac (3). Quoi qu'on lui annonçât la prochaine arrivée des ordres du roi, il craignait toujours, néanmoins, les fermiers généraux, ces « soixante autres rois de France (4). » C'est pourquoi il fit partir pour Paris ma-

(1) A de Brosses (dans M. Foisset), 7 janvier et (*Recueil de* 1856) 20 février; à madame d'Epinay, 30 janvier et 6 février; à Duclos, 11 août 1760. — (2) A Trudaine, janvier; à Turgot, 29 juin 1775 (*Recueil de* 1856).—(3) A Fabry, 28 et 31 août; à Morellet, 31 août et 8 septembre; à de Vaines, 31 août, 3, 5 et 10 septembre; à madame de Saint-Julieu, 21 septembre, 3, 5 et 8 octobre 1775. — (4) A Christin, 1er octobre 1775.

dame de Saint-Julien, chargée d'abord de faire la cour à Turgot en lui présentant la médaille conquise les armes à la main; puis de voir et de presser de Vaines, Trudaine, l'archevêque de Toulouse; enfin de débattre la somme de cinquante ou quarante mille livres demandée par les fermes générales (1). Il avait écrit lui-même à Turgot, à Trudaine, à Morellet, et fait voir, dans un *Mémoire* (2), qu'on était généreux en offrant quinze mille livres (3). Les fermes générales s'étant rabattues à trente mille, il fit un nouveau *Mémoire* (4), pour prouver que cette somme était encore « exorbitante pour sa ratière, » que vingt mille étaient assez, et il l'adressa à Turgot, à Trudaine, à de Vaines, à Morellet et à madame de Saint-Julien (5). Il fallut en passer par les trente mille livres, sauf à représenter plus tard à Turgot l'impossibilité de payer une pareille somme (6); et, en effet, quelques jours après, le 8 décembre, il écrivait à Trudaine pour ne payer que vingt-cinq mille, et il rédigeait en ce sens un troisième *Mémoire* (7).

En attendant l'effet de cette nouvelle requête, il accepta et fit accepter par les États de Gex l'arrangement passé avec Turgot au prix de trente mille livres de contribution annuelle. Le 11 décembre, tout malingre et malade, il se rendit à Gex. Il parla, quoique sa voix fût entièrement éteinte. Il proposa au clergé, qui faisait quelque résistance (8), d'accepter la bulle *Unigenitus* de Turgot, purement et simplement, avec reconnaissance respectueuse. Tout fut fait, écrit et signé comme il le voulut. La foule entourait la maison où on délibérait, se tenait aux écoutes, et attendait comme son salut, malgré les trente mille livres à payer, l'adoption de la *bulle* par le *concile*. Quand on lui annonça que le pays « était libre, » ce furent des pleurs de joie et des cris répétés de : « Vivent le Roi et les États ! Vivent

(1) A de Vaines, 6 octobre (*Recueil de* 1856); à madame de Saint-Julien, 8 octobre; à d'Argental (*Recueil de* 1856), 9 octobre 1775. — (2) Voir ce *Mémoire*, *Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, p. 146. — (3) A madame de Saint-Julien et à Dupont, 10 octobre 1775. — (4) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, p. 148. — (5) A madame de Saint-Julien et à de Vaines, 6 novembre (*Recueil de* 1856); à Trudaine, 13, à Morellet, 14 novembre 1775. — (6) A madame de Saint-Julien (*Recueil de* 1856) et à Fabry, 3 décembre 1775. — (7) *Œuvres de Voltaire*. t. XLVIII, p. 153.—(8) A Trudaine et à madame de Saint-Julien, 8 décembre 1775.

Turgot et Voltaire! » Les dragons de Ferney parurent alors en superbe tenue, l'épée dans une main, des lauriers dans l'autre, qu'ils présentèrent aux syndics, aux conseillers et à Voltaire. Ils mirent des cocardes aux chevaux du patriarche, qui pleurait aussi d'attendrissement, jonchèrent son carosse de feuilles de laurier, et le ramenèrent en triomphe. On s'enivra partout à la santé des bienfaiteurs, et on tira le canon toute la journée (1). Voltaire annonça la grande nouvelle au contrôleur général et à l'intendant général des finances, et, tout en appelant Turgot « le restaurateur du royaume, » destiné à faire « oublier les noms de Colbert et de Sully, » il lui faisait entendre qu'il serait bien plus grand encore, s'il engageait la ferme à relâcher cinq mille livres qui seraient employées à boire à sa santé et à celle de Trudaine (2).

Tel est le récit intéressé de Voltaire et des amis; mais de sa correspondance même il résulte que l'enthousiasme du pays prétendûment délivré fut loin d'être aussi général, et que la lourde contribution de trente mille livres était plus insupportable à plusieurs que les commis. Bien des gens criaient qu'il fallait jeter Voltaire, d'où venait tout leur mal, dans le lac de Genève, et quelques-uns complotèrent de l'empoisonner. On soupçonnait déjà ce qu'il avouait dans l'intimité, à savoir qu'il n'avait songé qu'à se délivrer lui-même, qu'à donner à ses terres une valeur double, et qu'à favoriser sa colonie par la liberté entière du commerce (3).

Sans trop s'effrayer du péril ni des menaces, il s'occupa de l'exécution de la *bulle turgotine* dans le pays de Gex. Il fallait acheter des quantités énormes de sel; faire contribuer tout le monde, même ceux qui n'avaient pas de fonds territoriaux, à l'acquittement des trente mille livres; obtenir la liberté entière de transit pour le blé, le bois, les comestibles. Pendant toute l'année 1776, il poursuivit de ses importunités Turgot, Tru-

(1) A madame de Saint-Julien, 14 décembre 1775; *Comm. hist.*, *Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, p. 392; Wagnière, *Mémoires*, t. I, p. 90. — (2) A Turgot, 12 et 29 décembre; à Trudaine, 12 décembre 1775 (*Recueil de 1856*). — (3) A Trudaine et à Morellet, 23 décembre 1775; à Fabry, 2 janvier 1776.

daine, Fargès, conseiller d'État (1); sans compter les ***Mémoires***, ***Prières et Questions***, ***Supplique***, ***Délibérations***, ***Remontrances***, ***Requête au roi en son Conseil***, dont il accablait le gouvernement (2) : ses lettres et divers écrits, à cette occasion, s'énumèrent par centaines.

C'est même alors qu'il chercha à renouer avec le président de Brosses, promu récemment à la première présidence du parlement de Bourgogne, dont dépendait le pays de Gex. Il s'offrait à prêter trente mille francs aux États de Gex pour payer l'indemnité de la ferme générale, en attendant qu'on eût établi des contributions pour subvenir aux autres charges de la province, et il demandait là-dessus à de Brosses ses ordres, ses conseils et sa protection (3). Nous n'avons la réponse du président que dans une lettre, en date du 7 décembre 1776, adressée à un bourgeois du pays de Gex, nommé Lagros. En toute cette affaire, de Brosses ne voit que « l'esprit remuant et avide du pays, si âpre à faire des projets sur toute espérance de gain, ainsi qu'à se supplanter les uns les autres. » On en a déjà tant fait, que le gouvernement aurait retiré l'édit de libération, sans l'intervention du président auprès de son ami le nouveau contrôleur général de Clugny. Tout cela, ajoutait le président, est fort dommageable au pays, et fait avec la plus grande étourderie. Que fera-t-on de tant de sel? Comment supportera-t-on les charges incombant à la province, capital et intérêts? « Quant à M. de Voltaire, son but est fort clair : c'est celui d'un homme qui voit qu'on va taxer dans le rôle prochain ses fonds et ses industries de Ferney, et qui croit avoir imaginé un moyen de prévenir sa taxe. Car il lui importe peu, à son âge, que, les dettes du pays se trouvant accumulées dans quelques années d'ici, les rôles des taxes deviennent nécessairement très-forts, pourvu qu'on n'en fasse point d'ici à quelque temps. »

Tous les hommes entendus en affaires, et au courant de l'affaire du pays de Gex, jugeaient ainsi Voltaire, entre autres Du-

(1) A Turgot, 8 et 13 janvier; à Trudaine et à Fargès, 26 janvier 1776. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, pp. 172, 175, 178, 296, 437. — (3) A de Brosses, 28 novembre 1776 (dans la publication de M. Foisset).

pleix de Bacquencourt, intendant de Bourgogne, qui, le 20 décembre 1776, entretenant de Brosses des ennuis que lui causaient les lettres du patriarche, ajoutait : « J'en ai deux des siennes depuis huit jours, une entre autres de huit pages, qui est un cours complet de déraison et de flatteries très-malignes. » De son côté, de Brosses écrivait à sa fille, madame de Fargès : « J'ai la tête cassée de l'ennui que me donnent les brailleries et les criailleries du pays de Gex. J'en reçois lettres sur lettres, de gens qui crient miséricorde sur les entreprises et les tyrannies de Voltaire, qui veut gouverner tout, conduire à sa tête, et se rendre maître de l'administration dont il n'est pas membre, entreprenant de chasser ceux qui sont au fait, et de mettre là des gens qui lui sont vendus et qui agiront à sa dévotion. Je viens d'en écrire à M. de Malesherbes, sur la sollicitation de tout le pays, qui demande « au nom de Dieu qu'on les tire de l'esclavage (ce sont leurs termes). » Les syndics me marquent qu'ils n'y peuvent plus tenir, et que, dès que les choses sont ainsi, ils vont quitter l'administration. Mais c'est justement ce qu'il demande ; tout sera, ma foi ! bientôt au diable avec un tel premier ministre (1). »

Voilà ce qu'il en coûta à Voltaire de soins et de démarches pour délivrer le pays de Gex, c'est-à-dire ses terres et ses manufactures, de la tyrannie des fermes générales ; presque autant que pour la fondation de sa colonie :

Tantæ molis erat romanam *pellere* gentem !

Et voilà ce qu'il en coûta au pays de Gex pour permettre à ce nouveau Mithridate de dire :

Et mes derniers regards ont vu fuir les *commis !*

Honneurs et profits, presque tout, en cette affaire, fut pour lui. Les profits lui parurent de bonne prise ; mais certains honneurs l'embarrassèrent par le ridicule que la malignité y attacha. Le bruit courut qu'il avait été nommé marquis et inten-

(1) Ces dernières lettres ne se trouvent que dans la publication de M. Foisset, *Voltaire et le Président de Brosses.*

dant du pays de Gex, et Frédéric l'en félicita (1), comme il avait félicité le comte de Tourney. Voltaire se hâta de rejeter la mauvaise plaisanterie sur les ennemis de Turgot. Il se défendait d'être marquis de Mascarille, et trouvait qu'il y avait assez de marquis gascons pour qu'on n'en fît pas de suisses (2).

Ne trouverons-nous donc pas un acte de franche humanité, d'entier désintéressement et de générosité pure dans la vie de Voltaire? On a beaucoup vanté en ce sens l'adoption de mademoiselle Corneille, qui eut lieu dans les années que nous venons de parcourir. Mais comme cette adoption fit éclater la guerre entre Fréron et lui, il est nécessaire, pour obéir à notre loi de ne pas scinder un même sujet, de présenter en un seul tableau toute l'histoire de cette lutte.

(1) Frédéric à Dalembert, 30 décembre 1776 et 17 mars 1777; Dalembert à Frédéric, 23 février 1777. — (2) A Moultou, 8 décembre 1775 (*Lettres inédites* publiées par M. A. Coquerel, n° CIX).

CHAPITRE SECOND

VOLTAIRE ET FRÉRON

Fréron est la plus fière et la plus courageuse figure des lettres françaises au XVIIIe siècle. Ce que l'illustre Christophe de Beaumont était dans l'Église, Fréron l'a été dans la littérature. Ismaël littéraire, « sa main a été contre tous et la main de tous contre lui (1). » Pendant trente années il lutta contre toutes les puissances du temps, contre le roi Voltaire et contre la reine Clairon, aux pieds de laquelle Voltaire lui-même abaissait sa royauté; contre l'*Encyclopédie*, un monde! contre tous les ministres de la police aux ordres de l'*Encyclopédie!* Ni promesses, ni menaces ne le purent fléchir! Nul obstacle n'arrêta son ardeur et sa fécondité. Indépendamment de sa collaboration aux journaux de Des Fontaines, voici les trois volumes des *Lettres de la comtesse*, les treize volumes des *Lettres sur quelques écrits du temps*, les trois cents volumes environ de l'*Année littéraire*, dont près de cent quatre-vingts ont été publiés par lui!

Et, néanmoins, notre siècle, qui a poussé jusqu'à la manie le zèle des réhabilitations posthumes; notre siècle, dont la critique fera la principale gloire; notre siècle, si amoureux de la liberté de la pensée et de la parole, n'a pas songé à réhabiliter Fréron, le prince des critiques, un ancêtre, un patron, le vrai champion de la liberté littéraire! A part un article de M. Jules Janin dans le *Dictionnaire de la conversation* et un charmant opuscule de M. Charles Monselet (2), tous se sont fait l'écho plus ou moins servile des plaisanteries cruelles et ignobles de Ferney. Pour tous nos contemporains, y compris M. Charles Nisard, auteur des *Ennemis de Voltaire*, le grand

(1) Gen., XVI, 12. — (2) *Fréron, ou l'Illustre critique* (1864).

critique n'est guère que *maître Aliboron, dit Fréron*, que l'*Ane littéraire;* bien plus, qu'un ivrogne et qu'un débauché, qu'un misérable digne des galères, si tant est qu'il n'ait pas été un peu galérien.

Oui, Voltaire parlait ainsi de Fréron, mais il en pensait autrement. Le dédain et l'injure cachaient l'estime secrète qu'il faisait de son esprit; la menace et la colère, la peur qu'il en avait. Fréron seul peut-être a fait trembler Voltaire; seul, et pourtant calme toujours et impassible, il lui a tenu tête pendant trente ans, et si, enfin, il a succombé sous le nombre et la violence, il a succombé les armes à la main, sur son champ de bataille, son *Année littéraire*, qu'il a pu céder à ses successeurs dans la lutte.

I

COMMENCEMENTS DE FRÉRON

Élie-Catherin Fréron était né à Quimper, en 1719. Voltaire ne l'appellera que *Jean Fréron*. Outre que ce nom, réduit à ses seules initiales, J. F., prêtait à une équivoque grossière, c'était une manie de Voltaire de travestir les noms de tous ses ennemis, particulièrement les prénoms ou noms de baptême. Le 7 juillet 1760, il écrivait à Thieriot : « Vous devriez bien... m'envoyer une liste des ennemis et de leurs ridicules ; ce sera un peu long, mais il faut travailler pour le bien de la patrie. Je voudrais un peu de faits ; je voudrais *jusqu'aux noms de baptême*, si cela se pouvait : les noms de saints font toujours un très-bon effet en vers. » Le travestissement des noms va jouer un grand rôle dans sa polémique. Empêchez-le d'écrire *Polissot* pour *Palissot*, *Sabotier* pour *Sabatier*, *Langlevieux* pour *Angliviel*, *Jean Fréron* pour *Élie Fréron*, etc., etc., et vous lui aurez ôté la moitié de l'esprit qu'il déploie contre ses adversaires. Par cette moitié, jugez de ce que vaut souvent la seconde, toute en grossièretés et en calomnies! Oh! M. de Voltaire a eu de l'es-

prit plus que personne en France, mais pas toujours, ni toujours du meilleur!

Fréron était fils d'un orfèvre, qui, suivant Voltaire, qu'on entendra tout à l'heure fulminer contre la révélation du secret des familles, aurait été obligé de quitter sa profession pour avoir mis de l'alliage plus que de raison dans l'or et l'argent. Par sa mère il appartenait à la famille de Malherbe. Sa vraie mère a été cette dure terre de Bretagne, où il puisa son courage et sa foi obstinée.

Dans son enfance, ses parents, a-t-il raconté lui-même, lui firent garder les dindons; métier qu'il devait transporter dans la littérature et la critique.

Élevé par les jésuites de Quimper, il vint à Paris faire sa rhétorique sous le Père Porée, et il eut pour condisciple le futur duc de Choiseul. Pour expliquer la faveur que Choiseul lui accorda quelquefois, Voltaire ne manquera pas de dire que leur intimité, au collége de Clermont, était descendue jusqu'aux complaisances les plus infâmes (1). C'est ainsi qu'il accusera Fréron, pendant le temps qu'il passa chez les jésuites, d'avoir été à la fois *agent* et *patient*. Pas un coin de la vie de Fréron où Voltaire n'ait déposé ses ordures!

Après avoir professé quelque temps au collége de Louis-le-Grand, Fréron sortit des jésuites, « chassé pour ses fredaines, » suivant Voltaire; de lui-même, suivant la vérité, emportant l'estime de ses anciens maîtres et confrères, et leur conservant une reconnaissance et une affection qui ne se démentirent jamais.

Il garda d'abord le petit collet, et continua d'être l'*abbé Fréron*; puis il le quitta pour l'épée et le chapeau à plumes, et devint le *chevalier Fréron* (2), en attendant qu'il se transformât en *comtesse Fréron* dans un de ses écrits périodiques. Mais, une fois posé dans le monde et dans les lettres, il dépouilla masque et costume d'emprunt, et ne fut plus que ce qu'il est pour nous, Fréron tout court, Fréron le grand critique.

(1) A Dalembert, 20 juin 1760. — (2) Suivant Palissot (note 7 du 9e chant de la *Dunciade*), il aurait été sous-lieutenant d'infanterie.

Il fit ses premières armes dans les *Observations sur les écrits modernes*, sous l'abbé Des Fontaines, grand maître en journalisme. Ces deux hommes, en communauté de goût et d'idées, se rendirent une mutuelle justice, ce qui est à l'honneur particulier de Fréron, bien supérieur en instruction, en talent et en esprit.

Quelques mois avant la mort de Des Fontaines, Fréron ouvrit seul boutique littéraire, et, du 1er septembre 1745 au 25 juillet 1746, il publia ses dix-neuf *Lettres de la Comtesse*. Il donna aussitôt sa mesure et montra toutes ses qualités : érudition, dialectique, franchise, impartialité; modération inébranlable surtout, dont rien ne le put faire sortir, et ce fut là sa force : il fut fort parce qu'il était ramassé en lui-même et contenu. Dès cette époque, il dégaîna l'ironie, son glaive à lui, aigu et acéré, ouvrant d'autres blessures que les grossièretés de Voltaire. Enfin, il révéla du premier coup son double but : combattre le philosophisme au nom de la religion et de la monarchie, et la licence littéraire au nom des saines traditions du XVIIe siècle.

Dès son premier pas aussi, il se heurta à la persécution. Ayant plaisanté l'abbé de Bernis, — voyez le crime! — sur une pension de mille écus procurée par madame de Pompadour, il fut enfermé à Vincennes, le 23 janvier 1746. Il y passa près de deux mois, noyant son chagrin dans une perpétuelle ivresse, au dire de Voltaire, en réalité continuant ses *Lettres* et sollicitant sa liberté. Un protecteur lui obtint une lettre de cachet qui l'*exilait à son pays*, et il sortit de prison le 12 mars. Il se retira à Bar-sur-Seine. Huit mois après, le même protecteur procura son rappel, mais avec défense de *faire des feuilles périodiques*. Pour lui, c'était pire que la prison, c'était la mort littéraire. A son retour à Paris, il fut réduit à entrer chez le duc d'Estouteville pour l'aider à traduire Marini. Mais, en 1749, il arracha au lieutenant de police Berryer la permission de reprendre sa plume de journaliste, et il commença ses *Lettres sur quelques écrits du temps* (1).

Dans l'intervalle, il s'était cherché et trouvé des protecteurs plus puissants. Persécuté par madame de Pompadour, il songea

(1) Delort, *Détention des philosophes*, t. II, p. 162.

à la reine; mais, pour arriver à la reine, il prit le chemin de Lunéville, et devint le commensal du roi détrôné Stanislas, dont il conquit la faveur. Par Stanislas, il eut la reine sa fille, dont il servit si bien la pieuse passion contre la philosophie irréligieuse, et il laissa aux philosophes les courtisanes, reines de la main gauche, malheureusement plus puissantes que la reine légitime. Mais, au moins, Stanislas et Marie ne lui feront jamais défaut, ce qui répond déjà à bien des calomnies; d'autant plus que leur protection n'eut rien de banal : Stanislas consentit à être parrain de son fils, et la reine voulut le faire secrétaire de ses commandements.

Fréron avait grand besoin de tels alliés, car, dès ses premières *Lettres de la Comtesse*, il avait ouvert la campagne contre Voltaire.

II

ENTRÉE EN CAMPAGNE CONTRE VOLTAIRE

La première escarmouche fut sur le champ de bataille de *Fontenoy*. Dans sa *Lettre de la Comtesse* du 10 septembre 1745 (1), Fréron fit une critique spirituelle, sous forme d'éloge ironique, de l'auteur, homme et poëte, et de son œuvre. Après avoir feint de blâmer certains censeurs, toujours à l'affût des fautes des grands hommes, pour les relever avec un éclat indécent : « Et ne savent-ils pas, demande-t-il, que M. de Voltaire a la singulière modestie de faire le public juge de ses ébauches, et que ce n'est qu'après des corrections réitérées, que ses ouvrages atteignent une certaine perfection? Les autres écrivains, avant de rien produire au jour, consultent des gens de goût de leurs amis. M. de Voltaire consulte le public lui-même, et, quand il a recueilli ses avis, il abrége, il allonge, il retranche, il ajoute, selon qu'il le juge à propos. » — Après quoi, Fréron porte un jugement général sur Voltaire : « Personne peut-être n'a une plus haute idée que moi de ce rare écrivain. » On

(1) *Opuscules*, t. II, p. 12.

blâme son inconstance, et ses visées à l'universalité du talent et de la gloire : « Je me sens porté à l'excuser de vouloir être... tout. Il n'y a que des âmes faibles et timides qui traitent de folie la noble ambition qui dévorait Alexandre de conquérir toute la terre. M. de Voltaire est l'Alexandre de la littérature ; il se trouve trop resserré dans le monde poétique ; il est jaloux de mettre les autres mondes à contribution, et de s'asservir toutes les provinces du Parnasse. Ce projet d'une monarchie littéraire universelle ne peut du moins être enfanté que par un génie du premier ordre. » — On lui reproche des moyens de succès inconnus aux grands poëtes du siècle passé. Au théâtre, « il fait agir tous ses partisans, mouvoir tous les ressorts ; il se donne plus de peines et de fatigues que s'il s'agissait de prévenir la chute d'un empire, et il n'est question que d'empêcher la chute d'une pièce. » Et Fréron feint de ne pas croire qu'il s'abaisse à ces méprisables ressources de la médiocrité : « Serait-il naturel que le manége d'un Pradon fût uni au talent d'un Corneille ? » — On lui refuse l'invention, mais il perfectionne ; le manque d'analogie dans les idées, mais il couvre tout de son brillant coloris. — Quant au caractère de l'homme, « j'ai lu quelque part qu'Aristippe et Diogène tour à tour, il recherchait les plaisirs, les goûtait et les célébrait, s'en lassait et les frondait ; que, par ses familiarités avec les grands, il se dédommageait de la gêne qu'il éprouvait avec ses égaux ; qu'il était sensible sans attachement, voluptueux sans passion, sociable sans amis, ouvert sans franchise, et quelquefois libéral sans générosité ; qu'avec les personnes jalouses de le connaître, il commençait par la politesse, continuait par la froideur, et finissait par le dégoût ; qu'il ne tenait à rien par choix, et tenait à tout par boutade. Je le crois modeste, quoique poëte. Il sait trop que la vanité, ce partage des petits esprits, dégrade un génie supérieur. L'auteur estimé est humble, même vis-à-vis des plus mauvais écrivains, parce qu'il sent combien, malgré ses talents, il leur ressemble encore parfois. »

Dans sa *Lettre* du 29 janvier 1746 (1), Fréron raconte que, le

(1) *Opuscules*, t. II, p. 241.

poëme une fois imprimé au Louvre, Voltaire l'envoya poliment à toutes les portes cochères, avec un petit billet imprimé, par lequel il priait le maître ou la maîtresse de maison d'accepter cet exemplaire comme un gage de sa *respectueuse attention.* Cela paraît renouvelé du *mis à la porte de tout le monde* de la *Philosophie de Newton.*

Fréron avait commencé, il finit ses *Lettres de la Comtesse* par Voltaire. Dans la dernière, la dix-neuvième, du 27 juillet 1746 (1), il dauba la *Princesse de Navarre.* Dans l'intervalle, et durant sa prison, la besogne lui manquant, il avait publié un *Parallèle de la Henriade et du Lutrin,* bonne pièce de l'abbé Le Batteux (2). A Le Batteux appartient aussi la dix-septième Lettre, critique du Discours de réception de Voltaire à l'Académie française (3). La Lettre suivante (4) est encore une critique, adressée à Voltaire lui-même, de son Discours académique. Ainsi, dans les *Lettres de la Comtesse,* Fréron avait fait à Voltaire la part du lion, que Voltaire ne se serait pas faite à lui-même. Pour toute vengeance connue, Voltaire se contenta de loger son critique dans le troisième de ses Discours en vers, sur l'*Envie* (5); mais il est bien probable que, lié alors avec madame de Pompadour et l'abbé de Bernis, il contribua encore à le loger à Vincennes.

Le 1er janvier 1749, Fréron commença sur ce ton doux et modeste ses *Lettres sur quelques écrits de ce temps :* « La critique m'apparut dernièrement en songe, environnée d'une foule de poëtes, d'orateurs, d'historiens et de romanciers. J'aperçus dans une de ses mains un faisceau de dards, dans l'autre quelques branches de laurier. Son aspect, loin d'imprimer la crainte, inspirait la confiance aux plus ignares amants des savantes

(1) *Opuscules,* t. II, pp. 398. — (2) Ibid, pp. 242-328. — (3) Ibid, pp. 328 et suiv. — (4) Ibid, pp. 357 et suiv.

(5) On peut à Despréaux pardonner la satire...
Mais pour un lourd frelon, méchamment imbécile,
Qui vit du mal qu'il fait, et nuit sans être utile,
On écrase à plaisir cet insecte orgueilleux
Qui fatigue l'oreille et qui choque les yeux.
(*Œuvres de Voltaire,* t. XII, p. 65).

Sœurs. Ils osaient l'envisager d'un œil fixe, et semblaient défier son courroux. La déesse indignée faisait pleuvoir sur eux une grêle de traits. Quelques écrivains, dont la modestie rehaussait les talents, obtenaient des couronnes; plusieurs recevaient à la fois des récompenses et des châtiments. — Cette vision m'a fourni l'idée de ces *Lettres*, où l'éloge et la censure seront également dispensés. »

Il ne commença pas par Voltaire, mais par un de ses fils, Marmontel, dont il critiqua la mauvaise tragédie de *Denis-le-Tyran* (1), tempérant le blâme par trop d'éloges. Encore Marmontel ne fût-il pas content; il réclama, et s'attira, comme il arrive toujours en cas pareil, une vive réplique (2).

Ce fut bien pis pour *Aristomène*, dont Fréron fit une vive et juste critique en deux de ses *Lettres* (3). Voltaire, qui amoncelait depuis longtemps dans son cœur une rancune personnelle, la laissa éclater avec plus de liberté à propos d'autrui, et il embrassa la cause de Marmontel avec un empressement et une ardeur qu'il n'y eût pas certes pas mis, s'il n'avait eu à se venger lui-même. Il écrivit d'abord à Marmontel, le 16 juin : « N'y a-t-il pas une cruauté révoltante à vouloir décourager un jeune homme qui consacre ses talents, et de très-grands talents, au public, et qui n'attend sa fortune que d'un travail très-pénible, et souvent très-mal récompensé? C'est vouloir lui ôter ses ressources, c'est vouloir le perdre; c'est un procédé lâche et méchant, que les magistrats devraient réprimer. » Encore un appel à la force pour étouffer le droit de la critique! Fréron avait prévenu ces objections en posant le vrai principe, à savoir qu'un auteur, en imprimant un ouvrage, investit du droit de juge le public et chaque particulier, et que, pour exercer ce droit, il n'est pas nécessaire d'être capable de faire mieux, ce qui souvent ne serait pourtant pas fort difficile, mais qu'il suffit d'avoir assez de bon sens et de lumières pour en juger. Et il demandait avec esprit pourquoi les poëtes ne disaient pas également à

(1) 3 mars 1749, t. I, p. 30. — (2) 25 juin 1749, pp. 104, 115. — (3) 15 et 31 décembre 1749, t. II, pp. 289, 322. Il est à remarquer ici, pour la concordance des dates, que ces Lettres sont post-datées.

ceux qui applaudissent : « Vous êtes bien hardis de battre des mains à ma tragédie ; faites mieux avant que de la trouver bonne. » — « Mais, ajoutait-il, les poëtes se donnent bien de garde de demander à leurs admirateurs ce qu'ils exigent de leurs critiques (1). »

Quelques jours après, le 24 juillet, Voltaire écrivait à d'Argental : « Pourquoi permet-on que ce coquin de Fréron succède à ce maraud de Des Fontaines? Pourquoi souffrir Raffiat après Cartouche? Est-ce que Bicêtre est plein? » — Voilà le diapason désormais, toutes les fois que Voltaire parlera de Fréron. Et s'il s'exprime ainsi dans la cause d'un autre, que sera-ce dans la sienne propre? Marmontel s'y prit plus mal encore. Il insulta Fréron à la comédie. Tous deux sortirent et dégaînèrent à la porte. Ils ne se firent pas grand mal, et ne furent pas moins traités l'un et l'autre en *gibier de police* (2). Ni la parole empoisonnée de Voltaire, ni l'épée de Marmontel, ne prouvaient contre Fréron qu'*Aristomène* ne fût pas une piètre pièce.

Après avoir réclamé au compte de Marmontel, Voltaire réclama pour son propre compte contre Fréron et l'abbé de La Porte, alors collaborateur de Fréron, puis traître et transfuge, ce qui lui valut les éloges honteux de Voltaire et de toute la cabale. Le 15 mars 1750, Voltaire écrivait à Berryer, lieutenant de police, en son propre nom, au nom des gens de lettres, et en particulier de Raynal, récemment critiqué par Fréron. Il le priait « de supprimer des scandales dont tous les honnêtes gens étaient indignés, » et d'en conférer avec le ministre d'Argenson. « Il est dur pour un homme de mon âge, ajoutait-il, pour un officier du roi, d'être compromis avec de tels personnages. Je vous conjure de m'en épargner les désagréments. Je vous aurai deux obligations, celle de mon repos, et celle de rester en France. » Bientôt après, on devait lui prouver que la menace renfermée dans ces derniers mots n'effrayait pas, et qu'on ne tenait pas du tout à son séjour en France.

Le 22, il écrivait à l'académicien Mairan pour le prier de parler au chancelier Daguesseau contre Fréron et l'abbé de la Porte :

(1) T. II, pp. 322, 354. — (2) Delort, loc. cit.

« S'ils se bornaient à juger des ouvrages, il faudrait leur interdire une liberté qui ne leur appartient pas; mais ils vont jusqu'à insulter personnellement plusieurs citoyens; ils causent dans Paris un scandale continuel; ils excitent des querelles (1). »

Entre ces deux lettres, joignant les actes aux paroles, il chercha et il réussit à nuire à Fréron au loin comme auprès. D'Arnaud ayant été mandé à Berlin, la charge de correspondant littéraire du roi de Prusse à Paris était vacante, et Frédéric songeait à la confier à Fréron. Vite, le 17 mars, Voltaire écrit : « On m'a dit qu'on avait proposé un *nommé* Fréron (2). Permettez-moi, je vous en conjure, de représenter à Votre Majesté qu'il faut, pour une telle correspondance, des hommes qui aient l'approbation du public. Il s'en faut beaucoup qu'on regarde Fréron comme digne d'un tel honneur. C'est un homme qui est dans un décri et dans un mépris général, tout sortant de la prison où il a été mis pour des choses assez vilaines (une plaisanterie sur Bernis et la Pompadour!). Je vous avouerai encore, Sire, qu'il est mon ennemi déclaré, et qu'il se déchaîne contre moi dans de mauvaises feuilles périodiques, uniquement parce que je n'ai pas voulu avoir la bassesse de lui faire donner deux louis d'or, qu'il a eu la bassesse de demander à mes gens, pour dire du bien de mes ouvrages. Je ne crois pas assurément que Votre Majesté puisse choisir un tel homme. »

Voulez-vous une autre explication de la conduite de Fréron? « Il m'écrivit une grande lettre, il y a environ vingt ans (ce serait en 1742). J'avais entendu parler de ses mœurs, et par conséquent je ne lui fis point réponse. Voilà l'origine de toutes les calomnies qu'on dit qu'il débite contre moi dans ses feuilles (3). » Entre les deux vous pouvez choisir, et vous ferez bien de ne choisir ni l'une ni l'autre !

Voltaire voulait faire passer la succession d'Arnaud à l'abbé Raynal, dont il vient de prendre la défense; c'est pourquoi il adressa un échantillon du savoir-faire de l'abbé, avec force

(1) *Recueil de* 1856.—(2) Remarquons bien ce *nommé* Fréron : c'est un des grands traits d'esprit de Voltaire ! — (3) *Dict. phil.*, au mot *Ana*; *Œuvres de Voltaire*, t. XXVI, p. 329.

éloges, à Darget, secrétaire du roi de Prusse, et il acheva Fréron pour qu'on n'eût plus à penser à lui : « Ses friponneries sont connues, ainsi que le châtiment qu'il en a reçu ; et il n'y a pas encore longtemps que la police l'a obligé de reprendre une balle de livres qu'il avait envoyée en Allemagne, et qu'il avait vendue trois fois au-dessus de sa valeur. Vous sentez quel scandale c'eût été de voir un tel homme honoré d'un emploi qui ne convient qu'à un homme qui ait de la sagesse et de la probité. J'ai osé mander à Sa Majesté ce que j'en pensais. J'ai ajouté même que Fréron était mon ennemi déclaré ; et je n'ai pas craint que Sa Majesté pensât que mes mécontentements particuliers m'aveuglassent sur cet écrivain. Fréron n'a été mon ennemi que parce que je lui ai refusé tout accès dans ma maison, et je ne lui ai fait fermer ma porte, que par les raisons qui doivent l'exclure de votre correspondance (1). »

A en croire Fréron, Voltaire, lorsqu'il n'était pas sous l'empire de la passion, ne jugeait pas ainsi de son indignité. Il a raconté que le marquis de Prezzo ayant prié Voltaire de lui indiquer un correspondant littéraire pour la cour de Turin, Voltaire lui répondit : « Adressez-vous à ce coquin de Fréron ; il n'y a que lui qui puisse faire ce que vous demandez ; » et que, voyant le marquis étonné, il ajouta : « Ma foi, oui ; c'est le seul homme qui ait du goût, je suis forcé d'en convenir, quoique je ne l'aime pas, et que j'aie de bonnes raisons pour le détester. »

De quel crime Fréron venait-il donc de se rendre coupable envers Voltaire, pour exciter contre lui une telle fureur ? Au commencement de 1750 (2), ayant à rendre compte des *Mensonges imprimés*, il rappelait le tribut d'estime qu'il avait toujours payé au poëte, tribut dont il ne s'était exempté quelquefois qu'avec tous les ménagements dus à sa célébrité. Mais les partisans outrés de Voltaire, oubliant ses éloges pour ne se ressouvenir que de ses légères critiques, lui prêtaient des motifs qui n'avaient jamais été dans son cœur. S'il avait relevé les erreurs

(1) 21 avril 1750. — Troisième explication ! — (2) Lettre du 15 janvier, t. III, p. 43.

de Voltaire, c'est que sa réputation les rendait contagieuses, tandis que le public n'avait aucun profit à tirer de la critique d'obscurs rimailleurs. Mais il reconnaissait toujours la royauté de Voltaire : « Je proteste ici, disait-il, qu'il n'a pas dans son empire de sujet plus fidèle et plus respectueux que je le suis. Je lui demande seulement pardon d'avoir osé de temps en temps lever jusqu'à lui mes faibles regards, et contempler sa splendeur d'un œil fixe. » C'est cet œil fixe, indépendant, qui irritait Voltaire ; c'est aussi que Fréron ne se faisait aucune illusion sur les qualités brillantes du poëte : « C'est réellement un auteur français, disait-il, c'est-à-dire qu'il appartient à sa nation et à son siècle, au lieu que les vrais poëtes sont de tous les pays et de tous les temps. Souvent esclave du goût dominant, il a préféré l'avantage d'être connu de ses contemporains à la gloire d'être admiré de nos derniers neveux. Ce n'est pas que je prétende que ses écrits ne parviennent à la postérité ; mais je doute qu'elle le place au même rang que les beaux génies du dernier siècle. » — Admirons toujours la justesse du coup d'œil de Fréron, toute les fois qu'il regarde et qu'il juge Voltaire.

Deux années se passèrent sans nouvelle escarmouche. Le 25 mars 1752 (1), à propos d'une Vie de Ninon de Lenclos, Fréron mit ce portrait au frontispice de sa lettre : « S'il y avait parmi nous, Monsieur, un auteur qui aimât passionnément la gloire, et qui se trompât souvent sur les moyens de l'acquérir ; sublime dans quelques-uns de ses écrits, rampant dans toutes ses démarches ; quelquefois heureux à peindre les grandes passions, toujours occupé de petites ; qui sans cesse recommandât l'union et l'égalité entre les gens de lettres, et qui, ambitionnant la souveraineté du Parnasse, ne souffrît pas plus que le Turc qu'aucun de ses frères partageât son trône ; dont la plume ne respirât que la candeur et la probité, et qui sans cesse tendît des piéges à la bonne foi ; qui changeât de dogme selon les temps et les lieux, indépendant à Londres, catholique à Paris ; dévot en Austrasie, tolérant en Allemagne ; si, dis-je, la patrie avait produit un écri-

(1) *Lettres*, t. VI, p. 3.

vain de ce caractère, je suis persuadé qu'en faveur de ses talents on ferait grâce aux travers de son esprit et aux vices de son cœur. »

« Il en est de même des femmes galantes, etc. » Et il parlait de Ninon.

Il n'y avait pas besoin de nom au bas d'un portrait si ressemblant d'un personnage si connu. Tout le monde y reconnut Voltaire, et Voltaire eut la maladresse de s'y reconnaître lui-même. Absent de Paris alors, il met en campagne sa nièce, madame Denis, qui court chez tous les ministres demander à grands cris la suppression des *Lettres*. En vain Malesherbes lui répond : « C'est un portrait de fantaisie, un monstre en l'air. »

Un monstre en l'air? votre erreur est extrême,
Reprend la nièce; eh! Monseigneur, lisez :
Ce monstre-là, c'est mon oncle lui-même (1).

Cependant, au rapport de Delisle de Sales, Thieriot négociait avec Fréron pour que celui-ci rétractât sa diatribe. « Quand un sujet a tiré l'épée contre son souverain, répondit fièrement Fréron, il ne doit plus la remettre dans le fourreau. » Dès lors, madame Denis poussa à bout ses démarches, et les feuilles de Fréron furent suspendues.

Voltaire, à l'en croire, aurait eu la générosité de demander la grâce de Fréron . « J'ai ouï dire, écrivit-il à Formey, qu'on avait ôté à ce malheureux Fréron son gagne-pain... Cela me touche le cœur. J'ai écrit en sa faveur à M. le Chancelier de France, sans vouloir, de la part d'un tel homme, ni prières, ni remerciements. » Et à d'Argental, le 22 juillet 1752 : « On ôte à Fréron le droit qu'il s'était arrogé de vendre les poisons de la boutique de l'abbé Des Fontaines; je demande sa grâce à M. de Malesherbes, et le scélérat, pour récompense, fait contre moi des vers scandaleux qui ne valent rien. » — Les vers de Fréron, mensonge; mensonge aussi cette démarche prétendue en faveur de Fréron, tantôt auprès du chancelier, tantôt auprès du ministre de la librairie : comment croire que Voltaire, qui,

(1) Épigramme du temps.

depuis plusieurs années, remuait ciel et terre pour désarmer Fréron, ait travaillé à lui remettre en main cette plume qu'il avait enfin brisée? D'ailleurs, il se convainc lui-même de mensonge, lorsqu'il écrit à Formey : « On m'a dit que ce pauvre diable est chargé de quatre enfants. » Personne n'avait pu lui dire cela : en 1752, Fréron n'était ni père, ni même marié.

Toujours est-il que ce n'est pas grâce à Voltaire, mais à la prière du roi de Pologne, que Fréron obtint de reprendre sa plume : suspendues le 15 avril, ses *Lettres* recommencèrent le 5 octobre suivant.

Fréron eut le bon goût de marquer sa reprise par une petite amende honorable d'une accusation de plagiat qu'il avait portée contre Voltaire, la veille presque de la suspension de ses feuilles. Le 5 avril (1), il avait accusé Voltaire d'avoir volé presque mot pour mot à La Motte son joli madrigal à une sœur du roi de Prusse : « Souvent un peu de vérité, etc. » Et, après sa piquante dénonciation, il ajoutait, avec sa chère ironie : « Les petits ennemis de ce grand homme ne manqueront pas de triompher et de crier au plagiat. Que ces insectes méprisables sachent une fois pour toutes que M. de Voltaire est un esprit vaste qui contient tous les esprits, et qu'ayant reçu de la nature tous les talents inégalement partagés entre les poëtes anciens et modernes, il est naturel que son heureux génie produise sans efforts les mêmes choses que les uns et les autres ont enfantées avec beaucoup de peine. »

Or, dans sa lettre du 21 octobre (2), revenant sur ce prétendu plagiat, il reconnut que le Recueil où le madrigal était mis sous le nom de La Motte portait la date de 1746, tandis que le madrigal de Voltaire avait couru dès 1740 (3). Il est vrai qu'il retirait à demi son aveu en ajoutant que le madrigal du Recueil avait plus l'air d'un original que celui de Voltaire; mais il se défendait de la mauvaise foi qu'on l'accusait lui-même d'avoir mise dans la publication de sa découverte : « J'y

(1) *Lettres*, t. VI, p. 40. — (2) *Lettres*, t. VI, p. 130. — (3) Ce madrigal (*Œuvres de Voltaire*, t. XIV, p. 385) doit être de 1743, la princesse Ulrique y faisant allusion dans une lettre d'octobre de cette année.

suis, je vous assure, si peu attaché, disait-il, que si M. de Voltaire reconnaît ce madrigal pour être de lui, et l'avoue publiquement, je l'en croirai sur parole. »

Entre Voltaire et Fréron, il y eut encore une trêve de quelques mois. A vrai dire, nous n'en sommes encore qu'à la petite guerre, la grande bataille ne s'étant livrée qu'en 1760.

Pour s'entretenir la main, Fréron décochait de temps en temps quelque trait. Ainsi, le 24 juillet 1753 (1), parlant, à propos d'une critique des *Lettres philosophiques*, de la mort de Socrate, que Voltaire justifiait d'après les lois athéniennes, pour arriver à absoudre les persécuteurs des chrétiens, Fréron demandait : « Si la conduite de Socrate était un crime digne de mort, comment doit-on traiter tous ces prétendus philosophes de nos jours, qui frondent ouvertement la religion de leur pays? »

Au commencement de 1754, les *Lettres sur quelques écrits du temps* devinrent l'*Année littéraire*, et passèrent, sous ce titre, des mains du libraire Duchesne en celles du libraire Lambert, qui en offrait davantage. Soudain, clameurs de haro contre ce coquin, ce fripon de Fréron, coupable d'avoir accepté une plus riche rémunération de son travail ! Mais resterait à savoir quel traité liait Fréron à Duchesne et Duchesne à Fréron, ce qu'on ne dit pas. D'ailleurs, pourquoi cette subite tendresse des ennemis de Fréron pour les libraires, qu'ils sacrifient si aisément à leur idole Voltaire, qui les a lui-même tant sacrifiés?

Voilà Fréron armé en guerre, le voilà dans sa place forte, d'où, pendant plus de vingt ans, il bravera tous ses ennemis, qui, presque tous, le sont aussi de la religion et de la France.

Pendant plusieurs années, il s'en tint à la critique purement littéraire, et évita avec un plus grand soin que jamais toute personnalité blessante. Son compte-rendu de l'*Orphelin* (2), et sa comparaison entre les deux *Orphelins*, le Français et le Chinois, forment un morceau excellent. On ne saurait mieux dire sur le double intérêt qui est le défaut essentiel de la pièce de Voltaire, et M. Saint-Marc Girardin n'a pu guère que reproduire la Lettre de Fréron. Du reste, la critique était

(1) *Lettres*, t. X, p. 180. — (2) *Année litt.*, 1755, 20 décembre, t. VIII, p. 145.

tempérée par un éloge d'Idamé qui devait consoler le poëte.

Voltaire dut être autrement flatté d'un parallèle qui mettait sa *Rome sauvée* au-dessus du *Catilina* de Crébillon, et bien plus encore au-dessus de sa valeur (1).

Infidèle un jour à sa mission religieuse, Fréron alla même jusqu'à prendre contre un critique la défense du mauvais poëme de la *Loi naturelle* (2).

Pour *Candide*, il se borna à en mettre les principes en contradiction avec d'autres ouvrages de Voltaire, et à conclure de là que le roman n'était pas de lui (3). Réserve d'autant plus méritoire que Fréron, dans *Candide*, est traité d'une façon ignoble : « Quel est, dit Candide, ce gros cochon qui me disait tant de mal de la pièce où j'ai tant pleuré, et des acteurs qui m'ont fait tant de plaisir? C'est un mal-vivant, répondit l'abbé, qui gagne sa vie à dire du mal de toutes les pièces et de tous les livres; il hait quiconque réussit....; c'est un de ces serpents de la littérature qui se nourrissent de fange et de venin; c'est un folliculaire. Qu'appelez-vous folliculaire? dit Candide. C'est, dit l'abbé, un faiseur de feuilles, un Fréron (4).

Fréron donna une nouvelle preuve de sa modération dans son compte-rendu de l'*Oracle des nouveaux philosophes*, de l'abbé Guyon. Laissant de côté toute la partie théologique et philosophique, il se renferma dans la partie littéraire, et examina avec son auteur l'*Histoire générale* et le *Siècle de Louis XIV*, se contentant de rapporter les paroles justes du censeur. Et encore blâmait-il la forme adoptée par l'abbé Guyon dans son livre. Cette idée, disait-il, d'aller voir un homme, de s'en faire bien recevoir, de lui arracher ses sentiments « pour le trahir ensuite, a quelque chose d'odieux (5). »

(1) *Année litt.*, 1756, 9 mai; t. II, p. 327. — (2) *Année litt.*, 1756, 25 décembre; t. VIII, p. 262. — Quelques jours après, le 25 janvier 1757, Fréron était embastillé pour un compte-rendu de 1756 (18 novembre) des *Lettres sur le voyage d'Espagne* de son ami Coste, où on l'accusait d'avoir parlé avec indécence de la nation espagnole. Sur la recommandation de Berryer, il fut traité avec de grands égards, eut la permission de continuer là ses feuilles, et il recouvra sa liberté dès le 15 février suivant (Delort, *Détention des philosophes*, t. II, p. 182). — (3) *Ann. litt.*, 1759, 6 avril, t. II, p. 203. — (4) *Œuvres de Voltaire*, t. XXXIII, p. 299. — (5) *Ann. litt.*, 1759, 28 mai; t. III, p. 242.

Ce que ces cinq ou six premières années des nouvelles feuilles de Fréron renferment de plus blessant pour Voltaire, est une critique de sa mauvaise ode sur la mort de la margrave de Baireuth (1), qui se termine ainsi : « M. de Voltaire a prouvé depuis longtemps que la poésie lyrique n'est pas son genre. Mais le front de ce grand poëte est couvert de tant de lauriers, qu'il peut bien laisser cette branche aux Malherbe, aux Rousseau et aux Le Franc (2). » C'est juste et vrai, certes; mais voyez-vous Voltaire bondir de fureur pour se tirer de l'abaissement qui le met au-dessous de ses ennemis mortels, Rousseau et Pompignan!

Enfin, Fréron mit le feu aux poudres par son compte-rendu de *la Femme qui a raison* (3). Dans une lettre à P. Rousseau de janvier 1760 (4), Voltaire affecta de donner le change ou de transposer la question : « J'ai été assez surpris, dit-il, de recevoir, le dernier de décembre, une feuille d'une brochure périodique, intitulée *l'Année littéraire*, dont j'ignorais absolument l'existence dans ma retraite. Cette feuille était accompagnée d'une petite comédie qui a pour titre *la Femme qui a raison, représentée à Karonge, donnée par M. de Voltaire, et imprimée à Genève*. Il y a dans ce titre trois faussetés. » Il y a plus de trois faussetés dans ce passage, mais elles sont au compte de Voltaire, et non de Fréron. Voltaire a été *surpris* de recevoir *l'Année littéraire*, et, le 15 décembre précédent, il avait écrit à Thieriot : « Je vous prie de m'envoyer... *la Femme qui a raison*, et la *Malsemaine* dans laquelle Fréron répand son venin de crapaud. » Il ignorait absolument l'existence de *l'Année littéraire*, qui paraissait depuis six ans, et qui, au dire de ses amis mêmes, était son cauchemar! « Les feuilles de Fréron, a écrit Delisle de Sales, étaient de toutes les feuilles périodiques de Paris celles que Voltaire lisait le plus assidûment. Quand il en recevait une, et qu'il la prenait pour la parcourir, on a remarqué que

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XII, p. 460. — (2) *Ann. litt.*, 1759, 22 juin; t. IV, p. 81. — (3) *Ann. litt.*, 1759, 30 novembre; t. VIII, p. 3. — (4) Insérée dans le *Journal encyclopédique* du 1er janvier, p. 110, comme adressée aux auteurs de ce journal, dirigé par P. Rousseau, et reproduite dans le *Mercure*, t. II de janvier, p. 143.

la main lui tremblait; il avait l'air d'un criminel qui va entendre sa sentence. »

Quant aux trois faussetés du titre, — qui, d'ailleurs, ne feraient rien à l'affaire, — elles n'étaient pas du fait de Fréron, qui, au contraire, corrigeait le titre de la pièce imprimée : « Carouge ou Karouge, disait-il, et non *Caronge*, comme on lit sur le frontispice. » Il ne disait point qu'elle eût été imprimée à Genève, et il annonçait simplement qu'on en trouvait des exemplaires chez Lambert, à Paris. Au surplus, qu'elle eût été jouée en 1749, à Lunéville, « par les premières personnes du royaume pour la naissance, et peut-être pour l'esprit et pour le goût, » avant de l'être à Carouge; qu'elle fût pour « les deux tiers » l'œuvre de Saint-Lambert, ce que Voltaire faisait sonner bien haut pour mettre Fréron en faute, peu importait : elle n'en était pas moins, comme le disait Fréron, grossièrement tudesque, basse et indécente. C'était une malpropreté, au point de vue littéraire aussi bien qu'au point de vue moral; et, parce qu'elle était de Voltaire, comme auteur unique ou comme collaborateur, il était bon de la signaler et de la flétrir. Au fond, Voltaire était parfaitement d'accord avec Fréron sur l'indécence de sa pièce, puisque, le 16 septembre 1765, remerciant Richelieu d'avoir fait jouer le *Duc de Foix* à Bordeaux, il ajoutait : « Je ne désespère pas, tandis que vous êtes en train, que vous ne ressuscitiez aussi la *Femme qui a raison*. On prétend qu'il y a quelques *ordures;* mais les dévotes ne les haïssent pas. »

Dans la suite de sa lettre de janvier 1760, Voltaire donnait sa théorie sur la critique : « Je me suis informé de ce qu'était cette *Année littéraire*, et j'ai appris que c'est un ouvrage où les hommes les plus célèbres que nous ayons dans la littérature sont souvent outragés... Je dois dire en général, et sans avoir personne en vue, qu'il est un peu hardi de s'ériger en juge de tous les ouvrages, et qu'il vaudrait mieux en faire de bons. La satire en vers, et même en beaux vers, est aujourd'hui décriée; à plus forte raison la satire en prose, surtout quand on y réussit d'autant plus mal qu'il est plus aisé d'écrire en ce pitoyable genre. »

Outre que Voltaire n'a guère fait autre chose toute sa vie, c'est encore la banalité qu'on jette à la tête de tout critique, condamné à faire des chefs-d'œuvre pour avoir le droit d'en juger.

Voltaire continue : « Je suis très-éloigné de caractériser ici l'auteur de *l'Année littéraire* (il n'a garde!) qui m'est absolument inconnu(!!). On me dit qu'il est depuis longtemps mon ennemi; à la bonne heure. On a beau me le dire, je vous assure que je n'en sais rien... S'il est encore quelques amateurs de la littérature qui s'amusent du bien et du mal qu'elle peut produire, je les prie de croire que je méprise la satire, et que je n'en fais point. »

Voltaire ne faisait point de satires! Et sur le bureau où il écrivait ces lignes incroyables, il avait, au moment même, à droite *l'Écossaise*, à gauche *le Pauvre Diable!*

Fréron répondit noblement à cette lettre, publiée dans le *Mercure*. Pour se mettre à l'aise, suivant son usage, il prétendit et essaya de prouver que la lettre ne pouvait être de Voltaire. Après quoi, il disait : « Si cette *Lettre* venait de M. de Voltaire, je lui répondrais qu'on l'a trompé, lorsqu'on lui a dit que j'étais depuis longtemps son ennemi. Il est trop judicieux pour penser, avec une foule de petits auteurs, qu'un critique est l'ennemi de ceux dont il censure les ouvrages; c'est le refrain ordinaire et pitoyable de l'amour-propre blessé. On aurait dû plutôt dire à M. de Voltaire que je suis depuis longtemps son ami, car je l'ai beaucoup plus loué que critiqué. Mais je ne suis ni son ami ni son ennemi, n'ayant pas l'honneur de le connaître personnellement; je suis son admirateur, son panégyriste et son critique (1). »

Admirateur et panégyriste, à la bonne heure; mais critique était de trop!

Il ne fut que critique, et critique fort piquant, dans une occasion qui lui fut alors fournie.

(1) *Ann. litt.*, 1760, 26 mai; t. IV, p. 7.

III

AFFAIRE DE GRASSET — LA GUERRE LITTÉRAIRE

Il y avait à Lausanne un libraire nommé Grasset, entre les mains de qui était tombé un manuscrit de *la Pucelle*. Il se disposait à l'imprimer, et il était déjà en marché avec un facteur en librairie de Paris, nommé Corbi, qui se chargeait de débiter l'ouvrage, lorsque Voltaire, informé du danger qui le menaçait, écrivit à Grasset, le 26 mai 1755, pour le détourner et du marché avec Corbi, et même de son projet d'impression.

Le *Mercure* de mai 1757 avait reproduit une lettre de Voltaire à Thieriot, du 26 mars précédent, où se lisait cette phrase : « Ce n'est pas un petit exemple du progrès de la raison humaine, qu'on ait imprimé à Genève, dans l'*Essai sur l'histoire générale*, avec l'approbation publique, que Calvin avait une *âme atroce*, aussi bien qu'un esprit éclairé. » Une réponse datée du 30 mai, et signée d'une société de Gènevois, défendit Calvin et ménagea peu Voltaire. Le pasteur Vernet publia une autre *Lettre*, où il examinait, avec aussi peu de ménagements pour l'auteur, le chapitre de *Genève et Calvin* de l'*Histoire générale*. Une fureur belliqueuse s'emparant de tous les Gènevois, on attaqua encore la *Défense de Milord Bolingbroke* (1), publiée en Prusse dès 1752, et désavouée dès-lors par Voltaire, à cause du scandale produit, même à Berlin, par cette diatribe contre Moïse et la révélation. On attaqua son article *Joseph Saurin* d'un chapitre détaché du *Siècle de Louis XIV*, qu'il avait joint à l'*Histoire générale*. Ce Joseph Saurin, le converti de Bossuet, et qui, pour cela, « avait mérité la corde (2), » il le défendait, en haine de J.-B. Rousseau, au moyen d'un certificat de trois pasteurs de Lausanne (3). Un anonyme, que Voltaire nomme Lervèche, attaqua comme supposée, ou du moins comme surprise, la

(1) *Œuvres de Voltaire*, t, XXXIX, p. 454.— (2) A Bertrand, 20 février 1759. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XIX, p. 208.

déclaration des trois pasteurs, et Voltaire répondit par sa *Réfutation d'un écrit anonyme* (1). Lervèche répliqua, et la guerre se poursuivit.

Or, ce sont toutes ces pièces que Grasset réunit en un volume à Lausanne, en 1759, sous ce titre : *Guerre littéraire, ou choix de quelques pièces de M. de Voltaire*, titre qu'il changea bientôt en celui-ci : *Choix de quelques pièces polémiques de M. de Voltaire.*

Pendant que le volume s'imprimait à Lausanne, le haut et puissant seigneur Voltaire, qui en avait eu vent, écrivait en style féodal : « Il ne me reste que de prier M. Grasset à dîner dans un de mes petits castels, et de le faire pendre au fruit. J'ai heureusement haute justice chez moi; je ne l'ai pas moyenne chez vous; et si M. Grasset veut être pendu, il faut qu'il ait la bonté de faire chez moi un petit voyage. Franchement je vois que j'ai fait à merveille d'avoir des créneaux et des machicoulis; j'étais trop exposé aux prêtres et aux libraires (2). »

Ayant conservé son crédit auprès du Magnifique Conseil, il fit saisir et défendre à Genève la *Guerre littéraire*, et il envoya à Lausanne, pour y obtenir la même suppression, un *Mémoire* et une *Requête* (3), avec des lettres à l'appui, dans lesquelles il disait plaisamment, pour se rendre les magistrats favorables, « qu'il était un peu plus utile à la ville de Lausanne que Grasset; qu'il y faisait plus de dépense que quatre Anglais; qu'un notaire de Lausanne avait rédigé son testament, par lequel il faisait des legs à l'école de charité, à la bibliothèque, à plusieurs personnes (4). »

Dans son *Mémoire*, il disait de sa *Défense de Milord Bolingbroke :* « C'est un écrit formel contre la religion, écrit très-dangereux, qu'on ne peut publier, ni faussement imputer à qui que ce soit sans crime. » Il déclarait sa lettre à Thieriot « presque entièrement supposée. » Il déclamait contre ses antagonistes; et, arrivant à l'éditeur, il ajoutait qu'il ne fallait, pour rendre suspect tout l'ouvrage, que le nom de Grasset, « convaincu d'avoir volé

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XXXIX, p. 617. — (2) A de Brenles, 27 décembre 1758. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XL, pp. 1 et 5. — (4) A Bertrand 10 février; à de Brenles, 12 février 1759.

MM. Cramer; » et il citait un certificat de complaisance de ses libraires, les frères Cramer, accusant Grasset de les avoir volés pendant les dix-huit ans qu'il avait été commis chez eux.

Pour isoler Grasset et le rendre plus vulnérable, il travailla à lui ôter tous ses protecteurs (1); il voulut surtout lui enlever le savant Haller, à qui il écrivit, le 13 février : « Voici, Monsieur, un petit certificat qui peut servir à faire connaître ce Grasset, pour lequel on réclame très-instamment votre protection. Ce malheureux a fait imprimer à Lausanne un libelle abominable contre les mœurs, contre la religion, contre la paix des particuliers, contre le bon ordre (2). Il est digne d'un homme de votre probité et de vos grands talents de refuser à un scélérat une protection qui honorerait des gens de bien. J'ose compter sur vos bons offices, ainsi que sur votre équité... Un nommé Lervèche, ci-devant précepteur de M. Constant, est auteur d'un libelle sur feu M. Saurin. Il est ministre d'un village, je ne sais où, près de Lausanne. Il m'a écrit deux ou trois lettres anonymes sous votre nom. Tous ces gens-là sont des misérables bien indignes qu'un homme de votre mérite soit sollicité en leur faveur. »

La réponse ne se fit pas attendre, et, dès le 17 février, Haller adressa cette leçon à Voltaire : « Monsieur, j'ai été véritablement affligé de la lettre dont vous m'avez honoré. Quoi! j'admirerai un homme riche, indépendant, maître du choix des meilleures sociétés, également applaudi par les rois et par le public, assuré de l'immortalité de son nom, et je verrai cet homme perdre le repos pour prouver qu'un tel a fait des vols, et qu'un autre n'est pas convaincu d'en avoir faits! — Il faut bien que la Providence veuille tenir la balance égale pour tous les humains. Elle vous a comblé de biens, elle vous accable de gloire; mais il vous fallait des malheurs; elle a trouvé l'équilibre en vous rendant sensible. — Les personnes dont vous vous plaignez perdraient bien peu en perdant ce que vous appelez la protection d'un homme caché dans un petit coin du monde, et charmé d'être sans in-

(1) A Bertrand, 16, 20 et 29 février 1759. — (2) Et notez que le libelle était en grande partie composé de pièces de Voltaire!

fluence et sans liaisons. Les lois ont seules ici le droit de protéger le citoyen et le sujet. M. Grasset est chargé des affaires de mon libraire. J'ai vu M. Lervèche chez un exilé, M. May, que que j'ai visité quequefois depuis sa disgrâce, et qui passait ses dernières heures avec ce ministre. — Si l'un ou l'autre a mis mon nom sous des anonymes, s'il a laissé croire que nos relations sont plus intimes, il aura vis-à-vis de moi des torts que vous sentez avec trop d'amitié. — Si les souhaits avaient du pouvoir, j'en ajouterais un aux bienfaits du destin. Je vous douerais de la tranquillité, qui fuit devant le génie, qui ne le vaut pas par rapport à la société, mais qui vaut bien davantage par rapport à nous-mêmes; alors l'homme le plus célèbre de l'Europe serait aussi le plus heureux. »

Voltaire n'obtint rien. Il dit bien que l'Académie de Lausanne condamna le libelle, et promit de censurer l'éditeur (1); mais, en réalité, l'affaire n'eut pas de suite.

Le *Mémoire* et la *Requête*, datés de Tourney, 12 février 1759, étaient adressés « A Messieurs les Recteurs et Membres de l'Académie de Lausanne, » et signés : « François de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, COMTE DE TOURNEY. » Ce ne fut pas la dernière fois que Voltaire signa *Comte de Tourney* ou *de Ferney* (2). Frédéric s'en gaussa (3), et Voltaire, se redressant dans sa mesquine vanité, mais sur un ton de portefaix qui contrastait singulièrement avec ses prétentions seigneuriales, s'écriait : « On me reproche d'être *Comte* de Ferney; que ces Jean-F...-là viennent donc dans la terre de Ferney, je les mettrai au pilori. N'allez pas vous aviser de m'écrire à M. le *Comte*, comme fait *Luc* (Frédéric); mais écrivez à Voltaire, gentilhomme ordinaire du roi, titre dont je fais cas, titre que le roi m'a conservé avec les fonctions; car, pardieu! ce qu'on ne sait pas, c'est que le roi a de la bonté pour moi, c'est que je suis très-bien auprès de madame de Pompadour et de M. le duc de Choiseul, et que je ne crains rien, et que je me f... de... et de... ainsi que de Chaumeix, et que je leur donnerai sur les

(1) A de Brenles. — (2) A Collini et à Pierron, 21 janvier 1760.— (3) Lettre du 1er mai 1760.

oreilles dans l'occasion. Pourtant brûlez ma lettre, et gardez le secret à qui vous aime (1). » — Remercions Thibouville de n'avoir pas brûlé cette lettre curieuse.

Fréron vint donner son coup d'épingle dans cette outre gonflée de vent. S'emparant de la signature du Mémoire à l'Académie de Lausanne, il écrivit : « Vous me demanderez peut-être ce que c'est que ce Monsieur le comte de Tourney. Eh quoi! vous ne le savez pas! C'est ainsi que se nomme ce grand poëte épique, tragique, comique, tragi-comique, héroï-comique, lyique, épigrammatique, satirique, cynique, épisodique, philosophique; c'est le titre que prend aujourd'hui ce profond géomètre, ce newtonien transcendant, cet historien fidèle, ce chaste romancier, cet homme universel qui, par son génie et ses connaissances, éclipse tous les écrivains présents, passés et futurs, M. de Voltaire enfin. Ne croyez pas que ce soit une plaisanterie; il a acheté le comté de Tourney, près de Genève; en conséquence, il se fait appeler et signe toutes ses dépêches : *Le comte de Tourney*. Ainsi, le voilà décoré de trois noms différents, qui pourront un jour donner bien des tortures aux commentateurs. Son nom de bourgeoisie est *Arouet*, son nom de poésie *de Voltaire*, et son nom de seigneurie *le comte de Tourney*. »

Fréron faisait alors l'analyse des pièces du Recueil de Grasset, « ce misérable petit vassal, qui avait eu le malheur de déplaire à *M. le comte*. » S'emparant du jugement porté par Voltaire contre sa *Défense de Bolingbroke*, il disait : « Le proverbe a raison : « Les honneurs changent les mœurs; » mais il faut l'entendre ici dans un autre sens qu'on l'entend communément. Voyez avec quel zèle M. de Voltaire, depuis qu'il est *comte de Tourney*, veut qu'on respecte la religion, les mœurs, l'ordre, la paix des particuliers! avec quelle noble fureur il s'élève contre ceux qui portent le trouble dans la société par des écrits dangereux, par des libelles anonymes, par des satires clandestines! » Et, le Recueil se terminant par deux épitres d'un mauvais plaisant à *M. le comte de Tourney*, Fréron racontait qu'à son départ pour la Prusse, Voltaire avait dit à un ami, en l'embrassant : « Adieu,

(1) A Thibouville, 20 mai 1760.

mon ami, vous me reverrez baron. » Il ne revint pas baron, mais quel beau dédommagement dans le titre de *comte de Tourney*.

« Une autre ambition très-louable qui l'a tourmenté longtemps, disait en terminant Fréron, était de se voir secrétaire d'État, à l'exemple d'Addison, ou du moins ambassadeur, ainsi que Prior. Ses vœux sont encore exaucés à cet égard. En effet, ne devons-nous pas le regarder comme le ministre plénipotentiaire de la République des lettres auprès de la République de Genève? Il y veille nuit et jour aux intérêts de notre littérature; il profite, pour l'enrichir de mille ouvrages admirables, de la liberté de la presse gènevoise. Si nous avions le malheur de le perdre, il faudrait le remplacer dans ce pays-là par quelque habile négociateur. Mais je doute qu'un autre, quel qu'il fût, s'acquittât de ce poste honorable avec autant de gloire et de succès que *S. Exc. Monseigneur le comte de Tourney* (1). »

Épingle, disions-nous tout à l'heure; non, l'ironie, l'arme chérie de Fréron, s'est transformée en stylet; et pour comprendre et justifier cette métamorphose, il faut se rappeler que, quelques jours avant d'écrire cet article, Fréron avait été lâchement et bassement immolé au ridicule dans la comédie de l'*Écossaise*.

IV

L'ÉCOSSAISE — LA GRANDE BATAILLE

Vers le mois de mai de l'année 1760, un gros nuage venu des Délices s'abattit sur Paris, et il en sortit une pluie de brochures : c'était la comédie de l'*Écossaise, par M. Hume, traduite en français par Jérôme Carré*. Cette mauvaise pièce, où les deux seuls rôles passables, celui de Freeport et celui de Lindane, sont encore gâtés, l'un par une grossièreté brutale qui en détruit l'impression de générosité; l'autre, par des invraisemblances qui nuisent à l'intérêt de décence et de noblesse, de sensibilité

(1) 7 août 1760, *Ann. litt.*, t. V, p. 306.

et de courage qu'il pourrait offrir, n'avait qu'un but : « Faire donner Fréron au diable (1), » sous le nom de Frélon.

Toujours brave et allant droit à l'ennemi, Fréron s'empara de l'*Écossaise* et la déchiqueta dans une de ses feuilles (2). Après une longue analyse, il concluait : « Ce drame n'est point une comédie, c'est un roman assez mal imaginé, un texte d'invraisemblances, tranchons le mot, un fatras d'absurdités. » Et, feignant de ne le pas croire de Voltaire : « Quelle apparence, en effet, disait-il, qu'une aussi médiocre production soit sortie d'une si belle plume ! » Et il s'amusait à en énumérer les preuves. Arrivant à son cas personnel, au gazetier postiche appelé Frélon, il en résumait fidèlement les traits dans ce grossier croquis : « On lui donne les qualifications d'écrivain de feuilles, de fripon, de crapaud, de lézard, de couleuvre, d'araignée, de langue de vipère, d'esprit de travers, de cœur de boue, de méchant, de faquin, d'impudent, de lâche coquin, d'espion, de dogue, etc. » Après quoi, abordant franchement l'application qu'on lui en faisait : « Il m'est revenu, disait-il, que quelques petits écrivailleurs prétendaient que c'était moi qu'on avait voulu désigner sous le nom de Frélon : à la bonne heure ! qu'ils le croient ou qu'ils feignent de le croire, et qu'ils tâchent même de le faire croire à d'autres. Mais si c'est moi réellement que l'auteur de la comédie a eu en vue, j'en conclus que ce n'est pas M. de Voltaire qui a fait ce drame. Ce grand poëte, qui a beaucoup de génie, surtout celui de l'invention, ne se serait pas abaissé jusqu'à être le plagiaire de M. Piron, qui, longtemps avant l'*Écossaise*, m'a très-ingénieusement appelé Frélon (3). Il est vrai qu'il avait dérobé lui-même ce bon mot, cette idée charmante, cet effort d'esprit in-

(1) A d'Argental, 27 juin 1760. — (2) *Ann. litt.*, 1760, 3 juin ; t. IV, p. 73. — (3) Dans sa lettre du 7 août (*Ann. litt.* 1760, t. V. p. 314), Fréron signala un autre vol fait par Voltaire à une épigramme de Piron ; c'est le mot de *Wasp* : « Je ne le parierais pas, mais j'en jurerais ; » ce qui ressemble fort au mot célèbre de Royer-Collard : « Je n'en sais rien, mais je l'affirme. » Après avoir relevé le larcin, Fréron ajoutait : « Si cette comédie est réellement de M. de Voltaire, ce petit plagiat n'a rien qui doive vous surprendre. Le public, qui n'a jamais moins lu qu'à présent, s'extasie à tout ce que cet écrivain nous donne, tandis que dans toutes ses œuvres on ne découvre pas le moindre trait d'imagination,

croyable, à M. Chevrier, auteur infiniment plaisant. De plus, M. de Voltaire aurait-il jamais oser traiter quelqu'un de fripon? Il connaît les égards, il sait trop ce qu'il se doit à lui-même et ce qu'il doit aux autres. Si je m'arrêtais à ce tas d'ordures, j'aurais peut-être l'air d'y être sensible, et je vous proteste que je m'en réjouis plus que mes ennemis mêmes. Je suis accoutumé depuis longtemps au petit ressentiment des auteurs. — Il faut que je vous apprenne à ce sujet une anecdote très-vraie. Il y a neuf ou dix ans qu'un poëte célèbre vivait à la cour de Berlin; j'avais dit de je ne sais quelle tragédie de sa façon qu'elle n'était pas trop bonne. Il avait cela sur le cœur. Un jour, le feu prince royal de Prusse, qui me faisait l'honneur de me lire, lui demanda des nouvelles de Paris : il répondit d'abord qu'il n'en avait point reçu. Par hasard, on vint à parler de moi : « Ah! ce pauvre Fréron, s'écria-t-il d'un air touché, j'oubliais de vous dire qu'il est condamné aux galères; il est parti ces jours derniers avec la chaîne; j'en ai reçu la nouvelle ce matin. » On interrogea le poëte sur les raisons qui m'avaient attiré ce malheur; on le pria de montrer la lettre dans laquelle on lui mandait cette étrange aventure. Il répondit qu'on ne lui avait écrit que le fait sans lui en expliquer la cause, et qu'il avait laissé la lettre chez lui. Il n'en fallut pas davantage pour faire regarder la prétendue nouvelle comme une gentillesse d'esprit. Je ne pus m'empêcher de rire moi-même, lorsque feu M. de La Mettrie, M. le marquis d'Argens, M. d'Arnaud et M. Desormes m'écrivirent de Berlin cette heureuse saillie. »

Inutile de nommer le poëte. Et ce n'était pas une calomnie; c'était une prophétie tout au plus, puisque nous verrons Voltaire mettre Fréron chef de chaîne dans un chant de sa *Pucelle*.

Ce sang-froid si imperturbable et si gai irritait Voltaire; cette critique anticipée de l'*Écossaise* le déconcertait. Il tremblait visiblement que l'abominable calomnie des galères ne fût pour le public le critérium de toutes les injures de sa pièce. Il

d'invention, de création. Il est habillé de la friperie de la tête aux pieds. » — On a besoin de se rappeler que ceci venait après l'*Écossaise*, qui avait donné à Fréron quelque droit à exagérer la critique.

écrivait à Thieriot, 22 juillet, en détournant le sens de la dénonciation de Fréron : « Ce pauvre cher homme prétend, comme vous savez, qu'il a passé pour être aux galères, mais que c'est un faux bruit. Eh! mon ami, que ce bruit soit vrai ou faux, qu'est-ce que cela peut avoir de commun avec l'*Écossaise?* » Et il redit la même chose dans une *Requête aux Parisiens* (1), qu'il voulait qu'on publiât la veille de la représentation (2). Cette requête, répandue en effet dans Paris ce jour-là, était une réponse embarrassée à la lettre de Fréron, pour changer les impressions du public, et les rendre favorables à la pièce et à l'auteur. Mais la lettre n'en subsistait pas moins, cette lettre où toutes les ordures dont on avait voulu barbouiller Fréron étaient renvoyées à la face du peintre, où toutes les balourdises littéraires de la comédie étaient montrées au doigt. Que faire? « Frélon embarrasse fort M. Hume. Il me mande que, si on change le caractère de cet animal, il croira qu'on le craint, et qu'il est bon que ce scorpion subsiste dans toute sa laideur (3). » Voltaire, au risque de paraître trembler devant Fréron, songea néanmoins un moment à tout changer : « Il faudrait refaire l'*Écossaise*, changer absolument le caractère de Frélon, en faire un balourd de bonne volonté qui gâterait tout en voulant tout réparer, qui dirait toutes les nouvelles en voulant les taire, et qui influerait sur toute la pièce jusqu'au dernier acte. Cette pièce a été faite bonnement et avec simplicité...; elle ne pourrait être supportée au théâtre qu'en cas qu'on la prît pour une comédie véritablement anglaise. Elle ressemble aux toiles peintes de Hollande, qui ne sont de débit que quand elles passent pour être des Indes (4). » Mais l'impatience le prit, et il se contenta d'envoyer quelques corrections de détail sur les indications de Fréron lui-même (5).

La première représentation eut lieu le 26 juillet. Fréron y assista, au beau milieu de l'orchestre, et il y fit assister sa femme à la place la plus visible de l'amphithéâtre. Mais la pauvre

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. VII, p. 17. — (2) A d'Argental, 19 juin 1760. — (3) A d'Argental, 13 juin 1760. — (4) A d'Argental, 27 juin. — (5) A d'Argental, 6 juillet. — *Ann. litt.*, 1760, 4 août ; t. V, p. 287.

femme s'évanouit dès la première scène, et il fallut l'emporter. Pour Fréron, il resta là jusqu'au bout, immobile et impassible, sous tous les regards, tous les cris, toutes les huées; il sortit de même, et, à peine rentré chez lui, il écrivit tranquillement sa *Relation d'une grande bataille*.

« Hier, samedi, 26 de ce mois, sur les cinq heures et demie du soir, il se donna au parterre de la Comédie-Française une des plus mémorables batailles dont l'histoire littéraire fasse mention. Il s'agissait du *Café* ou de *l'Écossaise*, qu'on représentait pour la première fois. Les gens de goût voulaient que cette pièce fût sifflée; les philosophes s'étaient engagés à la faire applaudir. L'avant-garde de ces derniers, composée de tous les rimailleurs et prosailleurs ridiculisés dans l'*Année littéraire*, était conduite par une espèce de savetier, appelé *Blaise*, qui faisait le *diable à quatre* (1). Le redoutable *Dortidius* (2) était au centre de l'armée; on l'avait élu général d'une voix unanime. Son visage était brûlant, ses regards furieux, sa tête échevelée, tous ses sens agités, comme ils le sont, lorsque, dominé par son divin enthousiasme, il rend ses oracles sur le trépied philosophique. Ce centre renfermait l'élite des troupes, c'est-à-dire tous ceux qui travaillent à ce grand dictionnaire « dont la suspension fait gémir l'Europe (3), » les typographes qui l'ont imprimé, les libraires qui le vendent, et leurs garçons de boutique. — L'aile droite était commandée par un *Prophète* de *Boehmischbroda* (4), le Calchas de l'armée, qui avait prédit les succès du combat. Il avait sous ses ordres deux régiments de clercs de procureurs et d'écrivains sous les Charniers. La gauche, formée de deux brigades d'apprentis chirurgiens et perruquiers, avait pour chef le pesant La M..., cet usurpateur du petit royaume d'Angola (5). Un bataillon d'ergoteurs irlandais, charmés d'obéir à l'abbé *Micromégas* (6), leur compatriote,

(1) Sedaine, auteur d'opéras-comiques connus sous ce titre. — (2) Diderot. — (3) Expressions de Voltaire au sujet de l'*Encyclopédie*, dans sa préface de l'*Écossaise*. — (4) Grimm, auteur d'un pamphlet sous ce titre. — (5) Le chevalier de La Morlière, auteur d'un roman d'*Angola*. — Dans sa lettre du 4 août, *Ann. litt.*, 1760; t. V, p. 278, Fréron fait amende honorable à La Morlière, qui n'était point à l'*Écossaise*, et il lui rend la paternité d'*Angola*. — (6) Le chevalier de

faisait l'arrière-garde ; ils avaient juré d'user jusqu'au dernier lobe de leurs poumons pour défendre la charmante *Écossaise*, cette nouvelle Hélène qui trouble la littérature et la philosophie. Il y avait jusqu'à un corps de réserve de laquais et de savoyards en redingottes et en couteaux de chasse qui recevaient l'ordre d'un petit prestolet (1), que la secte elle-même méprise et qu'elle emploie, chassé de l'autre parti, dès qu'on a connu son peu d'esprit et de talent, dévoré de la rage d'être journaliste et ne pouvant y réussir : chose pourtant si aisée, au rapport des philosophes, ses protecteurs. — La veille et le matin de cette grande journée, on avait eu soin d'exercer tous ces nobles combattants, et de leur bien marquer les endroits où ils devaient faire feu et applaudir à toute outrance. Le sage *Tacite* (2), le prudent *Théophraste* (3), et tous les graves sénateurs de la République des philosophes ne se trouvèrent point à cette affaire ; ils ne jugèrent pas à propos d'exposer leurs augustes personnes. Ils attendaient l'événement aux Tuileries, où ils se promenaient inquiets, égarés, impatients. Ils avaient donné ordre qu'on leur envoyât un courrier à chaque acte. — Les gens de goût s'avancèrent tranquillement, mais en très-petit nombre, sans commandants, sans dispositions, et même sans troupes auxiliaires ; ils se reposaient sur la justice de leur cause : confiance trop aveugle ! — La toile se lève ; le signal est donné ; l'armée philosophique s'ébranle ; elle fait retentir la salle d'acclamations ; le choc des mains agite l'air, et la terre tremble sous les battements de pieds. On fut quelque temps sans dépêcher de courrier, parce qu'on ne savait si le premier acte était fini. Lorsqu'on en fut certain, le général honora de cet emploi un de ses plus braves aides-de-camp, *Mercure*, exilé de l'Olympe et privé de ses fonctions périodiques (4). Il partit plus prompt que l'éclair, arriva au Tuileries, annonça ce brillant début aux sénateurs assemblés, leur dit qu'on avait applaudi à tout rompre, même avant que les acteurs ouvrissent

Méhégan, auteur d'un pamphlet contre Fréron. — (1) L'abbé de la Porte, d'abord collaborateur de Fréron, puis passé à l'ennemi. — (2) Dalembert, traducteur de quelques morceaux de Tacite. — (3) Duclos. — (4) Marmontel, à qui on venait de retirer le privilége du *Mercure*.

la bouche, que le seul nom de *Wasp* (mot anglais qui signifie *guêpe* (1),) avait excité des transports d'admiration; que rien n'était échappé, et qu'on avait saisi tout l'esprit, tout le sel, toute la finesse des épigrammes d'*araignée*, de *vipère*, de *coquin*, de *faquin*, de *fripon*, etc., etc. Le Sénat, en récompense d'une si heureuse nouvellle, assura le messager qu'il relèverait toutes ses pièces tombées, qu'il forcerait le public à les trouver nobles et touchantes, ou du moins qu'il les ferait jouer devant lui. Au second, au troisième, au quatrième acte, nouveaux courriers, nouveaux avantages. Enfin, le faible détachement du goût fut écrasé par la supériorité du nombre, et les barbares se virent maîtres du champ de bataille. L'armée victorieuse fit une marche forcée pour se rendre aux Tuileries, où elle déboucha par le Pont-Royal, au bruit des trompettes et des *clairons* (2). Le Sénat très-philosophique fut dans un instant entouré des vainqueurs, couverts de sueur et de poussière. Tous parlaient en même temps, tous s'écriaient : « Triomphe, victoire, victoire complète! » Les Anciens leur imposèrent silence, et, après avoir embrassé deux fois leur habile général, ils voulurent apprendre de lui-même les particularités de l'action. Le vaillant *Dortidius* en fit le récit d'un style sublime, mais inintelligible. On eut recours au petit prestolet, qui fut clair, mais plat. Ses yeux pétillaient d'allégresse. Cependant sa joie était mêlée d'amertume : il regrettait qu'on eût mis *Wasp* à la place de *Frélon;* il prétendait que ce dernier nom eût été bien plus plaisant; il ne concevait pas pourquoi on l'avait supprimé. Il savait que l'auteur de l'*Année littéraire* avait demandé lui-même qu'on le laissât (3). — Le Sénat fut très-satisfait de ce qu'il venait d'entendre. Le général lui présenta la liste des guerriers qui

(1) A la représentation, on avait transformé en *Wasp* le nom de *Frélon* de la comédie imprimée. — (2) Allusion à la comédienne Clairon, grande amie de Voltaire, et boute-en-train dans l'affaire de l'*Écossaise*. — (3) « Cette circonstance est très-vraie. Les comédiens sont témoins que je les ai priés de conserver le nom de *Frélon*, et même de mettre *Fréron*, s'ils croyaient que cela pût contribuer au succès de la pièce. Ils étaient assez portés à m'obliger; apparemment qu'il n'a pas dépendu d'eux de me faire ce plaisir, et j'en suis très-fâché : notre théâtre aurait acquis une petite liberté honnête dont on aurait tiré un très-grand avantage pour la perfection de l'art dramatique. »

s'étaient le plus distingués. Sur la lecture qui en fut faite à haute voix, on ordonna au petit prestolet de l'insérer en entier dans sa *Gazette littéraire*, avec de grands éloges pour chaque héros. Ensuite les sénateurs tendirent la main à l'un, sourirent agréablement à l'autre ; promirent à celui-ci un exemplaire de leurs *Œuvres mêlées*, à celui-là de le louer dans le premier ouvrage qu'ils feraient, à quelques-uns des places de courtiers dans l'*Encyclopédie*, à tous des billets pour aller encore à l'*Écossaise* gratis, en leur recommandant de ne point s'endormir sur leurs lauriers, et de continuer à bien faire leur devoir. Ils leur représentèrent qu'il était à craindre que la vigilance des ennemis ne profitât de leur inaction pour leur dérober le fruit de leur victoire. Après ce discours éloquent et flatteur, le Sénat les congédia, et invita à souper le général et les principaux officiers. Avant le banquet, on tira un beau feu d'artifice; il y eut grande chère, un excellent concert de musique italienne, un intermède exécuté par des bouffons, des illuminations à la façade de tous les hôtels des philosophes. Un bal philosophique, qui dura jusqu'à huît heures du matin, termina la fête. Les sénateurs, en se retirant, ordonnèrent qu'on eût à s'assembler aux Tuileries sur les six heures du soir, pour chanter un *Te Voltarium* (1). »

Fréron eut le courage d'assister à la seconde représentation. Le nom de *Wasp*, extraordinairement applaudi à la première, le fut moins à la seconde, et de moins en moins dans la suite. La coterie victorieuse n'y mettait plus la même vaillance. A la première représentation, dans un moment de langueur, Fréron avait entendu un homme du parterre s'écrier : « Messieurs, cela est affreux, cela va mal, applaudissez donc ! » ce qui avait été suivi d'un applaudissement général. Il en avait entendu un autre dire en sortant : « Qu'on vienne nous soutenir encore qu'il faut un plan, une intrigue, de l'intérêt, dans une comédie ; en voici une où il n'y a aucune de ces misères-là, et qui m'a diverti on ne peut davantage (2). »

Voltaire eut aussi son compte-rendu de l'*Écossaise*. Dans un

(1) *Ann. litt.*, 1760, 27 juillet; t. V, p. 209. — (2) 4 août, ibid, p. 278.

Avertissement (1) postérieur à la représentation, où il continue de parler au nom de Jérôme Carré, il dit : « Comme ce Fréron avait eu l'inadvertance de se reconnaître..., le public le reconnut aussi. La comédie était sue de tout le monde par cœur avant qu'on la jouât, et cependant elle fut reçue avec un succès prodigieux..... Un avocat..... s'écria : « Courage, M. Carré ; vengez le public ! » Le parterre et les loges applaudirent à ces paroles par des battements de mains qui ne finissaient point. Carré, au sortir du spectacle, fut embrassé par plus de cent personnes. « Que vous êtes aimable, M. Carré, lui disait-on, d'avoir fait justice de cet homme dont les mœurs sont encore plus odieuses que la plume ! Eh, Messieurs, répondit Carré, vous me faites plus d'honneur que je ne mérite ; je ne suis qu'un pauvre traducteur d'une comédie pleine de morale et d'intérêt. » Comme il parlait ainsi sur l'escalier, il fut *barbouillé de deux baisers par la femme de Fréron*. « Que je vous suis obligée, dit-elle, d'avoir puni mon mari ! Mais vous ne le corrigerez point. » Trivialité cruelle, quand on songe à la pauvre femme évanouie au bruit des insultes qui couvraient son mari !

Revenons à la relation de Fréron, préférable, non-seulement à celle de Voltaire, mais à l'*Écossaise* et à tout le bagage comique du vindicatif écrivain. Fréron eut bien de la peine à gagner sa *grande bataille*. Le censeur lui rayait tout ; et, comme il ne le connaissait pas, il écrivait à Malesherbes : « C'est bien la moindre des choses que je réponde par une gaîté à un homme qui m'appelle *fripon* et *coquin*... J'ai recours à votre équité. On imprime tous les jours à Paris cent horreurs : je me flatte que vous voudrez bien me permettre un badinage. Le travail de mon *Année littéraire* ne me permet pas de faire de petites brochures détachées ; mon ouvrage m'occupe tout entier, et ne me laisse point le temps de faire autre chose. Mes feuilles sont mon théâtre, mon champ de bataille ; c'est là où j'attends mes ennemis, et où je dois repousser leurs coups. »

Il dut redoubler d'efforts pour sauver sa pointe, son mot de la

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. VII, p. 21.

fin, son *Te Voltarium*, que le censeur, conseillé sans doute par les amis de Voltaire, si respectueux, comme on sait, pour les choses saintes, représentaient comme une parodie indécente et sacrilége d'un hymne sacré ; et Fréron écrivait encore à Malesherbes : « Je vous prie en grâce de me la passer. Tout mon article n'est fait que pour amener cette chute, et je suis perdu si vous me la retranchez... Ce n'est point une supposition en l'air quand j'ai eu l'honneur de vous dire que j'ai lu le *Te Voltarium* à deux évêques ; rien de plus certain et de plus vrai ; j'aurai l'honneur de vous les nommer lorsque j'aurai celui de vous voir ; ils n'en ont fait que rire. »

Malesherbes rit aussi, et le lui passa. Mais Voltaire le fit payer à Malesherbes par des invectives grossières : « Le nom de Fréron, écrivit-il, est sans doute celui du dernier des hommes, mais celui de son protecteur serait à coup sûr l'avant-dernier. » Malesherbes ne protégeait pas Fréron ; il se contentait de lui laisser la liberté de la défense, et, à cause de cela, Voltaire, le chamailleur universel, l'accusait « d'aimer le chamaillis ! » Il était évidemment atteint par les traits acérés de Fréron ; on le voit dans toutes ses lettres de ce temps : « Il faut que notre ami Fréron soit en colère, car il ne peut être plaisant. Je viens de voir le récit de la *bataille* où il a été si bien étrillé. Le pauvre homme est si blessé qu'il ne peut rire (1). » Transposez les noms et les rôles, et vous aurez la vérité !

Les comédiens, qui en voulaient à Fréron, critique de leur jeu aussi bien que des pièces de leur poëte, affichèrent l'*Écossaise* trois fois par semaine, y appliquèrent l'élite de leur troupe, et ne purent néanmoins la pousser au-delà de la seizième représentation. La Grange la mit en vers pour la comédie italienne, et ne réussit qu'à mieux faire voir le misérable squelette que Voltaire avait revêtu de sa prose. « C'est une ostéologie, écrivit Fréron, et M. de la Grange n'a fait que travailler sur ce qu'on appelle en chirurgie un *mauvais sujet* (2). » *L'Écossaise* finit à la foire Saint-Laurent sous le nom d'*Écosseuse*, parodie de

(1) A d'Argental, 17 août 1760. — (2) 10 décembre 1760, *Ann. litt.*, t. VIII, p. 168.

Poinsinet, le grand parodiste du temps. « Si l'*Écosseuse* est plaisante, comme on me le mande, écrivait Voltaire à Thieriot, le 23 septembre, ayez la charité de la mettre dans le paquet ; car il faut rire. » L'*Écosseuse* n'était pas plus plaisante que l'*Écossaise*, et Voltaire avait moins envie de rire qu'il ne le disait.

V

LE PAUVRE DIABLE — PETITE GUERRE

Pour s'exciter un peu, il publia, cette fois sous le nom de Vadé, sa satire du *Pauvre Diable* (1), dont le héros est un Siméon Valette, mort seulement en 1801 (2), qu'il voulait guérir, a-t-il dit, de la fureur de faire de mauvais vers. Quoique cette pièce soit son chef-d'œuvre dans la poésie légère, le triomphe de son œuvre poétique, tout n'y est pas de première force, témoin ces vers contre Fréron. C'est le *pauvre diable* qui parle.

Je m'accostai d'un homme à lourde mine,
Qui sur sa plume a fondé sa cuisine,
Grand écumeur des bourbiers d'Hélicon,
De Loyola chassé pour ses fredaines,
Vermisseau né... de Des Fontaines,
Digne en tous sens de son extraction,
Lâche Zoïle, autrefois laid giton :
Cet animal se nommait Jean Fréron.
J'étais tout neuf, j'étais jeune, sincère,
Et j'ignorais son naturel félon :
Je m'engageai, sous l'espoir d'un salaire,
A travailler à son hebdomadaire,
Qu'aucuns nommaient alors patibulaire.
Il m'enseigna comment on dépeçait
Un livre entier, comme on le recousait,
Comme on jugeait de tout par la préface,
Comme on louait un sot auteur en place,
Comme on fondait avec lourde roideur
Sur l'écrivain pauvre et sans protecteur.
Je m'enrôlai, je servis le corsaire ;
Je critiquai, sans esprit et sans choix,
Impunément le théâtre, la chaire,

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XIV, p. 145. — (2) A Dalembert, 25 août et 15 décembre 1759.

Et je mentis pour dix écus par mois.
Quel fut le prix de ma plate manie?
Je fus connu, mais par mon infamie,
Comme un gredin que la main de Thémis
A diapré de nobles fleurs de lis,
Par un fer chaud gravé sur l'omoplate.
Triste et honteux, je quittai mon pirate,
Qui me vola, pour fruit de mon labeur,
Mon honoraire, en me parlant d'honneur.

Ce n'est pas fin, mais c'est affreux; nous trouverons moins fin et plus affreux encore.

Cependant que faisait Fréron? Il continuait son métier de critique. *L'Histoire de Russie* ayant paru, il blâma le ton léger et inconvenant de la préface; il releva plus d'une erreur, signala le vice ou plutôt l'absence de plan dans un livre ressemblant à une liasse de dissertations plus qu'à une histoire suivie; il dénonça la médiocrité du style (1). Il insista sur ces défauts quand parut le second volume; et, la lutte entre Voltaire et lui, étant devenue de plus en plus personnelle, il finit ainsi : « Comme M. de Voltaire veut toujours être admiré, si ces remarques parviennent jusqu'à lui, il en sera sans doute offensé; mais son amour-propre saura bientôt s'en venger en me mettant au rang de ces critiques dont il parle à la fin de sa préface; *critiques inspirés par l'envie, qui écrivent avec ignorance contre des ouvrages utiles. Ce sont les serpents qui rongent la lime, il faut les laisser faire.* On lui répondra que s'il voulait bien ne pas composer avec précipitation tant d'ouvrages,... cette *lime*, dont il fait peu d'usage, ne serait pas exposée à la morsure importune d'un si grand nombre de *serpents.* Sa méthode ordinaire est de décrier ses censeurs et d'en parler avec mépris : « Il faut le laisser dire (2). »

Entre ces deux articles, il s'était fait adresser une « lettre à M. de Voltaire sur Saadi, célèbre poëte persan, » satire spirituelle et injurieuse, sous forme d'allégorie, de l'écrivain et de l'homme en Voltaire (3).

Sa critique ne visait pas toujours à la satire personnelle;

(1) *Année litt.*, 1760, 18 novembre, t. VII, p, 289. — (2) *Ann. litt.*, 1763, 17 mai, t. III, p. 343. — (3) *Ann. litt.* 1760, 30 décembre, t. VIII, p. 334.

elle était souvent toute littéraire. Il avait assisté à la première représentation de *Tancrède*, le 3 septembre 1760, moins de deux mois après l'*Écossaise;* et Voltaire, qui l'avait appris, écrivait à d'Argental : « On dit que Satan était dans l'amphithéâtre, sous la figure de Fréron, et qu'une larme d'une dame étant tombée sur le nez du malheureux, il fit psh, psh, comme si ç'avait été de l'eau bénite. » Non, Fréron était toujours disposé à accueillir sans la moindre grimace toutes les belles choses, vinssent-elles de Voltaire. Rendant compte de *Tancrède* (1), il se permit bien une pointe à l'adresse du poëte banni, à propos de ce mot de l'Épître à madame de Pompadour : « Le bien suprême est de cultiver sa terre, » qu'il commenta ainsi :« On prétend que Dioclétien, cultivant son petit jardin après s'être démis de l'empire, brûlait de remonter sur le trône ; » il se permit encore de dire le premier de la pièce ce que nous en disons tous aujourd'hui, — car cet homme a dit souvent du premier coup le dernier mot de la postérité, — à savoir que la versification croisée en était prosaïque, la fable romanesque, le ressort usé, le nœud ne tenant que par un fil ; mais il avait le soin d'ajouter : « On y trouve du sentiment, de la simplicité, et ce beau naturel des Anciens, surtout de l'*Odyssée;* point de bel esprit, point de sentence ; on y respire un air de chevalerie, si l'on peut parler ainsi, qui devient un nouveau genre de spectacle (2). »

(1) *Ann. litt.*, 1761, 21 février, t. I, p. 289. — (2) La modération de Fréron, en cette circonstance, était d'autant plus méritoire, que la tragédie imprimée portait en tête une estampe outrageante contre lui. Cette estampe représente un âne qui brait en regardant une lyre suspendue à un arbre, avec cette légende :

Que veut dire
Cette lyre ?
C'est Melpomène ou Clairon.
Et ce monsieur qui soupire,
Et fait rire,
N'est-ce pas Martin Fréron ?

L'estampe avait été destinée à servir de frontispice à l'*Ecossaise*. Fréron, instruit du dessein, empêcha Voltaire de l'accomplir cette fois, en annonçant que l'*Écossaise* allait paraître « ornée du portrait de l'auteur. » Mais Voltaire, qui n'a jamais voulu perdre la moindre de ses sottises, reprit son estampe, et la mit en tête de *Tancrède*.

Et ainsi fit-il en ces années, même après les dernières brutalités de Voltaire. Si la critique l'emportait dans ses lettres, c'est que Voltaire offrait peu matière à la louange. Comment ne pas flétrir la mauvaise farce de *Boursoufle* (1)? ne pas voir une chute dans *Zulime* (2)? un pur spectacle dans *Olympie* (3)? un roman mal imaginé, mal tissu, mal dénoué, dans le *Droit du Seigneur* (4)? quelque chose de pire dans le *Triumvirat*, dans les *Scythes*, dans les *Pélopides*, dans le *Dépositaire*, dans les *Lois de Minos*, etc.? Et encore Fréron avait-il la bonté de trouver dans les *Scythes* des morceaux bien faits, une diction facile et naturelle (5). S'il annonçait volontiers les brochures et les livres contre Voltaire, comme les *Erreurs* de l'abbé Nonnotte, il en condamnait le zèle « souvent amer et bilieux », et il regrettait de n'y pas trouver assez de modération, sa grande qualité à lui (6). En toute circonstance, il flétrissait, comme grossiers et malhonnêtes, un tas de pamphlets contre Voltaire, qui s'en permettait tant contre lui, et il ne saisissait pas cette occasion de risquer le plus petit mot inconvenant (7). Par exemple, il était toujours à l'affût de ses bévues et de ses plagiats, et les dénonçait sans pitié. Il relevait ses fantaisies, ou plutôt ses ignorances étymologiques (8); il prouvait que *Ce qui plaît aux dames* n'était qu'une traduction de l'*Histoire de la femme de Bath*, de Dryden (9). Quand le plagiat était contre lui, il le signalait avec plus d'empressement encore et de joyeuse humeur. Telle l'épigramme :

> L'autre jour, au fond d'un vallon,
> Un serpent mordit Jean Fréron.
> Devinez *ce qu'il* arriva !
> Ce fut le serpent qui creva.

« Cette épigramme, écrivit-il, court depuis peu dans Paris; quoiqu'elle soit contre moi, je ne puis m'empêcher de convenir qu'elle est très-ingénieuse et très-piquante. On assure qu'elle

(1) *Ann. litt.*, 1761, 14 juin, t. IV, p. 73. — (2) Ib., 1761, 15 octobre, t. VII, p. 3. — (3) Ib., 1763, 24 avril, t. III, p. 73. — (4) Ib., 1763, 7 septembre, t. V, p. 289. — (5) Ibid., 1767, 20 décembre, t. VIII, p. 145. — (6) Ibid., 1762, 21 octobre, t. VI, p. 217. — (7) Ibid., 1763, 10 juin, t. IV, p. 55. — (8) Ibid., 1761, 8 octobre, t. VI, p. 301. — (9) Ibid., 1764, 31 janvier, t. I, p. 193.

est de M. de Voltaire, et cela n'est pas douteux, car elle n'est pas neuve ; elle a une centaine d'années environ d'antiquité. » Et il citait la vraie leçon, avec la faute de français de moins, que Voltaire corrigea dans la suite :

Un gros serpent mordit Aurèle.
Que pensez-vous qu'il arriva ?
Qu'Aurèle en mourut ? Bagatelle !
Ce fut le serpent qui creva (1).

L'épigramme avait bien plus d'une centaine d'années, puisqu'elle était renouvelée des Latins, sinon des Grecs, comme Fréron se le fit écrire ensuite (2).

VI

MADEMOISELLE CORNEILLE

Mais tout cela n'était que de la petite guerre, pour se tenir en haleine dans l'intervalle des grands combats. Voici encore une grande bataille, une prise corps à corps, et cela, comme aurait dit Fréron, à propos d'une Hélène de dix-huit ans, de mademoiselle Corneille.

Ce que l'on ne sait pas généralement, et ce qu'il faut pourtant savoir pour bien juger de la lutte, c'est que Fréron, le premier, avait découvert la pauvre héritière d'un grand nom, c'est qu'il avait été son premier bienfaiteur.

Le 20 mars 1760 (3), il exposait sa généalogie, d'où il suit que mademoiselle Corneille ne descendait ni de Pierre, ni de Thomas, mais d'un frère de leur père. Il paraît même démontré qu'elle n'avait pas droit à ce grand nom, n'étant que petite-fille d'une cousine germaine de l'auteur du *Cid* (4). Et, en effet, son père Jean-François, cousin issu de germain de Fontenelle, fils lui-même de Marthe Corneille, sœur des deux poëtes, se vit disputer, au temps de la succession de celui-ci, le nom de sa mère, qu'il avait

(1) *Année litt.*, 1763, 9 février, t. I, p. 287. — (2) Ibid., 1763, 30 mars, t. II, p. 282. — (3) Ibid., 1760, t. II, p. 198. — (4) *Note sur les descendants de Corneille*, par le baron de Tassart, Bruxelles, 1851.

pris illégalement, au lieu du nom paternel, aujourd'hui inconnu (1). Quoi qu'il en soit, Fréron parlait de ce père, de sa misère et de son obscurité, de ses vains efforts pour se faire reconnaître de Fontenelle, de la vie déplorable qu'il avait longtemps traînée, n'ayant eu, pendant cinq ans, qu'une place de mouleur de bois à 24 fr. par mois; il racontait ensuite un procès contre le testament de Fontenelle, soutenu et perdu par lui et ses sœurs; son existence d'abord un peu meilleure, grâce à une somme obtenue des héritières de Fontenelle, dont l'une était l'aïeule de Charlotte Corday, puis sa rechûte dans sa première indigence, à laquelle un emploi dans les hôpitaux de l'armée, puis de facteur de la petite poste de Paris à cinquante francs par mois, ne pouvait être d'un grand secours.

C'est alors que Titon du Tillet, l'auteur du *Parnasse français*, qui avait à cette époque l'âge de son nom, adressa Jean-François à Fréron, avec prière d'imaginer quelque moyen de lui être utile. Fréron eut la bonne pensée de solliciter pour lui une représentation d'une des pièces de son oncle. Il fit les premières démarches, puis lui dicta une lettre aux comédiens, qui répondirent avec beaucoup d'empressement et de noblesse. Il a raconté sur le ton d'un enthousiasme bien naturel cette représentation de *Rodogune*, qui valut cinq mille francs au petit neveu du grand poëte. Sur cette somme, Jean-François commença par payer ses dettes, et, avec le reste, il plaça sa fille à l'Abbaye de Saint-Antoine.

En veine de générosité et d'enthousiasme, Fréron réclama le buste de Corneille pour la Comédie-Française, et alla jusqu'à demander encore celui de Voltaire. Oui, de Voltaire lui-même! Lisez : « Il serait agréable et glorieux pour la nation que notre théâtre par excellence fût décoré à perpétuité des bustes de nos grands auteurs dramatiques. Quel Français, quel étranger même n'aimerait pas à voir d'un côté Corneille et Racine, de l'autre Molière et Regnard! On y placerait après leur mort MM. de Crébillon et *de Voltaire*, et tous ceux qui, comme eux, illustreraient

(1) *Note de l'Ode à Voltaire; Œuvres d'Ecouchard Le Brun;* Paris, 1811, t. IV, p. 4.

la scène française. » C'était avant l'*Écossaise*, il est vrai, mais après tant de diatribes de son ennemi. Avouons que Fréron était bon homme.

Hélas ! *tulit alter honores !* Nul n'a parlé de cette conduite généreuse de Fréron, qui s'est perdue dans le grand bruit de la conduite acclamée de Voltaire. C'est que Fréron n'avait que sa feuille, tandis que Voltaire disposait des cent voix de la Renommée. Et pourtant Fréron n'avait pris conseil que de lui-même, ou du moins il lui avait suffi de l'invitation discrète du vieux Titon ; il fallut, pour exciter Voltaire, outre la recommandation du vieux Titon et de Dumolard (1), la voix retentissante de Le Brun-Pindare.

Les cinquante francs par mois du facteur de la poste, même en y joignant le reste des cinq mille francs de *Rodogune*, ne pouvaient soutenir longtemps le couple cornélien. Aussi Jean-François fut-il obligé de retirer sa fille du couvent. Titon du Tillet la prit chez lui avec sa nièce. C'est là que Le Brun la connut, et il s'empressa de la signaler à Voltaire. Poëte écrivant à un poëte, naturellement il le fit en vers ; et, suivant l'inspiration grandiose et emphatique de son talent, il évoqua l'ombre du grand Corneille, qu'il chargea de présenter sa petite-nièce à son successeur. Voltaire répondit, le 7 novembre 1760 : « Je vous ferais, Monsieur, attendre ma réponse quatre mois au moins, si je prétendais la faire en aussi beaux vers que les vôtres. Il faut me borner à vous dire en prose combien j'aime votre ode et votre proposition. Il convient assez qu'un vieux soldat du grand Corneille tâche d'être utile à la *petite-fille* de son général. Quand on bâtit *des* châteaux et *des* églises, et qu'on a des parents pauvres à soutenir, il ne reste guère de quoi faire ce qu'on voudrait pour une personne qui ne doit être secourue que par les plus grands du royaume. » Il donnait en passant un soufflet aux grands seigneurs, qui auraient dû se charger de la bonne œuvre, à la mémoire de Fontenelle, qui n'avait pas recueilli un

(1) *Commentaire hist.; Œuvres de V.*, t. XLVIII, p. 363. — Voltaire avait décoché un huitain contre Titon pour le punir d'avoir enrichi son *Parnasse* de littérateurs qu'il n'aimait pas (*Œuvres*, t. XIV, p. 328).

si glorieux héritage de famille; puis il offrait de servir de père à mademoiselle Corneille dans son château, où madame Denis en prendrait soin comme de sa fille. — Quel père et quelle mère! — « Une partie de l'éducation de cette demoiselle, disait-il en finissant, serait de nous voir jouer quelquefois les pièces de son *grand-père*, et nous lui ferions broder les sujets de *Cinna* et du *Cid.* »

Pour lier Voltaire et se donner à lui-même du renom, Le Brun s'empressa de faire imprimer son ode, avec des fragments de sa lettre d'envoi, la réponse de Voltaire, et une réponse de lui à cette réponse, — ce dont Voltaire lui sut mauvais gré. Fréron aurait peut-être laissé Le Brun tranquille; mais il avait à se venger de l'*Écossaise*, et il était mécontent de voir sa part oubliée dans une bonne œuvre dont il avait pris l'initiative. Dans un *Avis* (1) qu'il publia à propos de la brochure de Le Brun, Voltaire disait: « C'est lui (Le Brun), et M. Titon du Tillet..., qui *seuls* ont pris soin dans Paris de l'héritière du nom du grand Corneille. » Et il apprenait à l'univers qu'il vivait dans *ses terres*, occupé uniquement « de son zèle et de sa reconnaissance pour son roi, du culte et de tous les exercices de sa religion, et des soins de l'agriculture. » Les deux journaux à qui il avait envoyé son *Avis*, ayant mis les *amis* à la place de la *religion*, il s'en plaignit vivement (2), parce que Fréron avait déjà publié son fameux article, auquel l'*Avis* répondait.

Tout en ayant le bon goût de ne pas rappeler son propre service, comme Voltaire fera si bruyamment, Fréron s'était empressé de saisir la bonne prise qui lui était offerte. « M. Le Brun, écrivit-il (3), a imaginé d'attendrir en faveur de mademoiselle Corneille la belle âme de M. de Voltaire. Comme apparemment on n'émeut bien les poëtes que par des vers, M. Le Brun s'est frotté la tête, a dressé ses cheveux, froncé le sourcil, rongé ses doigts, ébranlé par ses cris les solives de son plancher, et, dans un enthousiasme qu'il a pris pour divin, a

(1) L'*Avis* est datée du 12 janvier 1761; il fut imprimé dans le *Mercure* et dans le *Journal Encyclopédique*. — *Œuvres de Voltaire*, t. XL, p. 194. — (2) A Thieriot, 31 janvier; à Damilaville, 2 février 1761. — (3) *Année litt.*, 1760, 10 décembre, t. VIII, p. 145.

fait sortir avec effort de son cerveau rebelle une ode de trente-trois strophes seulement, qu'il a envoyée aux Délices. » Puis Fréron épluchait l'ode, strophe par strophe, vers par vers, n'en trouvait qu'un bon, et encore qu'il disait pillé, et la déclarait la pire qui lui fût passée par les mains. Il ne fut pas seul à condamner l'ode : Grimm, qui n'avait pas de prévention contre Le Brun, ni surtout contre Voltaire, la dénonça comme « assez mauvaise; » et Voltaire lui-même, après des hyperboles officielles et obligées, en vint jusqu'à écrire à Le Brun : « Parmi les censures de mauvaise foi de ce coquin de Fréron, il y en a quelques-unes qui pourraient éblouir, et si vous réimprimez votre ode, je vous demande en grâce de consulter quelque ami d'un goût sévère, et surtout de ménager l'impatience des lecteurs français, qui, d'ordinaire, ne peuvent souffrir dans une ode que quinze ou vingt strophes tout au plus... » — Et que dis-je autre chose? aurait pu répondre le *coquin* de Fréron. Mais la critique, en cette affaire, passait par-dessus Le Brun et voulait atteindre Voltaire. Fréron, usant d'une ironie excellente, supposait Voltaire, « ce poëte modeste, » profondément attristé du bruit qui se faisait autour de son adoption généreuse; et il ajoutait : « Il semble d'ailleurs, par cet éclat, que M. de Voltaire n'est point accoutumé à donner de pareilles preuves de son bon cœur, et que c'est la chose la plus extraordinaire que de le voir jeter un regard de sa sensibilité sur une jeune infortunée. Mais il y a près d'un an qu'il fait le même bien au sieur l'Écluse, ancien acteur de l'Opéra-Comique, qu'il loge chez lui, qu'il nourrit, en un mot, qu'il traite en frère. Il faut avouer que, en sortant du couvent, mademoiselle Corneille va tomber en de bonnes mains! »

En attendant que lui arrivât la sanglante ironie, Voltaire avait tracé l'itinéraire de mademoiselle Corneille et payé les frais de route (1). Il avait écrit à la jeune fille elle-même, en réponse à une lettre dictée par Le Brun, et il n'avait pas m a

(1) A Le Brun, 22 novembre; à Tronchin de Lyon, 28 novembre 1760 (*Recueil de* 1856).



qué de l'assurer qu'elle aurait « toutes les facilités et tous les secours possibles pour tous les devoirs de la religion. »

Cependant, il se vantait à tous ses amis : « Je suis bien fâché que cette demoiselle ne descende pas en droite ligne de l'auteur de *Cinna;* — ce qui ne l'empêchera pas de l'appeler toujours *petite-fille* de Corneille; — mais son nom suffit, et *la chose paraît décente.* » Quoiqu'il eût été *encorneillé* par Le Brun, il priait madame d'Argental de surveiller le départ, ce qui serait « plus honorable pour Pierre, pour mademoiselle Corneille, et pour lui. » Nul soin à prendre du trousseau, dont madame Denis se chargeait. « Nous lui donnerons des maîtres, et dans six mois elle jouera *Chimène* (1). »

Un moment, il craignit qu'on lui enlevât la demoiselle, dont il s'était déjà fait un bruyant trophée. Le 29 novembre, il écrivait à d'Argental : « J'apprends que les dévotes sont fâchées de voir une Corneille aller dans la terre de réprobation, et qu'elles veulent me l'enlever. A la bonne heure; elles lui feront sans doute un sort plus brillant, un établissement plus solide dans ce monde-ci et dans l'autre; mais je n'aurai eu rien à me reprocher. Nous verrons qui l'emportera de cette cabale ou de vous. Vous devez savoir que tout cela a été traité, pour et contre, au lever du roi. »

Enfin, on lui laissa *Rodogune*. Elle va venir. Mais, comme elle sait à peine lire et écrire, il lui cherche un maître : « Si vous connaissez *quelque pauvre homme* qui sache lire, écrire, et qui puisse même avoir une teinture de géographie et d'histoire, qui soit du moins capable de l'apprendre, et d'enseigner le lendemain ce qu'il aura appris la veille, nous le logerons, chaufferons, blanchirons, nourrirons, abreuverons et payerons, mais payerons *très-médiocrement*, car je me suis ruiné à bâtir *des* châteaux, *des* églises et *des* théâtres. » On voulait bien faire les choses, mais à la condition qu'il n'en coûtât pas trop cher.

Rodogune est aux Délices, et Voltaire envoie partout son portrait : « Elle est gaie, vive et douce, l'esprit tout naturel; c'est

(1) A madame d'Argental 26 novembre 1760.

ce qui fait apparemment que Fontenelle l'a si maltraitée (attrape, Fontenelle!). Je lui apprends l'orthographe, mais je n'en ferai point une savante (1); je veux qu'elle apprenne à vivre dans le monde et à y être heureuse (2). » — Le même jour, à d'Argental : « Nous sommes très-contents de mademoiselle *Rodogune;* nous la trouvons naturelle, gaie et vraie. Son nez ressemble à celui de madame de Ruffec; elle en a le minois de doguin; de plus beaux yeux, une plus belle peau, une grande bouche assez appétissante, avec deux rangs de perles. Si quelqu'un a le plaisir d'approcher ses dents de celles-là, je souhaite que ce soit plutôt un catholique qu'un huguenot; mais ce ne sera pas moi, sur ma parole. » — Tout cela pour la galerie! Ainsi de cette phrase à Le Brun : « Il faut que je vous dise encore qu'elle remplit exactement tous les devoirs de la religion, et que nos curés et notre évêque sont très-contents de la manière dont on se gouverne dans mes terres (3). » — Et au père, 25 décembre : « Elle remplit tous ses devoirs de chrétienne. » Il sentait venir l'article de Fréron, et il prenait toutes ses précautions contre lui.

En effet, Le Brun lui en a dit un mot, et aussitôt il répond, 2 janvier : « Quant à ce malheureux Fréron, dont vous daignez me parler, ce n'est qu'un brigand que la justice a mis au *For-l'Évêque*, et un Marsyas qu'Apollon doit écorcher. Je vois assez, par vos vers et par votre prose, combien vous devez mépriser tous ces gredins qui sont l'opprobre de la littérature. Je vous estime autant que je les dédaigne. » Il ne connaissait encore que l'existence de l'article. En entendant parler de nouveau, il écrit à madame d'Argental, 14 janvier : « Pour Dieu, daignez m'envoyer (paroles ne puent point) la feuille de l'infâme Fréron

(1) C'eût été difficile, car mademoiselle Corneille, d'après Voltaire lui-même, avait peu de dispositions scientifiques. Le 26 janvier 1761, il écrivait à d'Argental : « Ma besogne la plus difficile est d'enseigner la grammaire à mademoiselle Corneille, qui n'a aucune disposition pour cette sublime science. » Et à madame de Fontaine, 27 février : « Si celle-là fait jamais une tragédie, je serai bien attrapé; elle fait du moins de la tapisserie. » Et à madame du Deffand, 6 mars : « Elle aura du bon sens; mais, pour le bon ton, comme nous y avons renoncé, elle le prendra où elle pourra. » — (2) A madame du Deffand, 22 décembre 1760. — (3) 2 janvier 1761.

contre M. Le Brun. » En attendant la feuille, il continue de faire l'éloge de mademoiselle Corneille, et de rendre compte de son éducation, avec la clause obligée : « Je ne dois point omettre que je la conduis moi-même à la messe de paroisse. Nous devons l'exemple, et nous le donnons. » Et finissant par Fréron : « Il est pourtant bien honteux qu'on laisse aboyer ce chien. Il me semble qu'en bonne police on devrait étouffer ceux qui sont attaqués de la rage (1). »

A mesure qu'il reçoit des détails, sa colère grandit, et aussi son désir de vengeance : « M. Thieriot me mande que le digne Fréron a fait une espèce d'accolade de la *descendante* du grand Corneille et de l'Ecluse, excellent dentiste, qui, dans sa jeunesse, a été acteur de l'Opéra-Comique. Si cela est, c'est une insolence très-punissable, et dont les parents de mademoiselle Corneille devraient demander justice. L'Écluse n'est point dans mon château; il est à Genève, et y est très-nécessaire; c'est un homme d'ailleurs supérieur dans son art, très-honnête homme et très-estimé. La licence d'un tel barbouilleur de papier mériterait un peu de correction (1). »

Enfin, le 30 janvier, il a reçu par Le Brun « la lettre insolente de ce coquin de Fréron. » C'est un « outrage punissable. » Le chancelier et Malesherbes ne peuvent souffrir que le nom de Corneille, aussi respectable que celui de Lamoignon, soit insulté; et « la France doit aimer assez ce nom pour demander le châtiment du coquin qui ose insulter la seule personne qui le porte. Madame Denis est née demoiselle, et est veuve d'un gentilhomme mort au service du roi; elle est estimée et considérée; toute sa famille est dans la magistrature et dans le service. Ces mots de Fréron : « Mademoiselle Corneille va tomber entre bonnes mains, » méritent le carcan. Le sieur l'Écluse, qui n'avait certainement que faire à tout cela, se trouve insulté dans la même page; il est vrai qu'étant jeune il monta sur le théâtre; mais il y a plus de vingt-cinq ans qu'il exerce avec honneur la profession de chirurgien-dentiste. Il est faux qu'il loge chez moi; il y est venu il y a un an pour avoir soin

(1) A Du Molard, 15 janvier 1761. — (2) A Damilaville, 16 janvier 1761.

des dents de ma nièce. Je le traite, dit-il, comme mon frère, et il insinue que je ne fais aucune différence entre une demoiselle de condition du nom de Corneille, et un acteur de la Foire. »

Voltaire continue sur ce ton dans toute sa correspondance de cette époque. Dénaturant la lettre de Fréron, il lui fait dire qu'il « fait élever, lui Voltaire, mademoiselle Corneille, au sortir du couvent, par un bateleur de la Foire; » lignes diffamatoires d'autant plus punissables qu'elles outragent mademoiselle Corneille, qui ne pourra trouver un mari et est perdue sans ressource; qu'elles outragent madame Denis, née demoiselle, etc.; qu'elles outragent même le sieur l'Ecluse, « chirurgien du roi de Pologne, et auquel le reproche d'avoir été acteur peut faire un très-grand tort dans sa profession. Ces trois diffamations réunies forment un corps de délit dont il est nécessaire de demander justice. Le père de mademoiselle Corneille outragée doit agir en son nom sans aucun délai (1). »

Un autre jour, prenant, avec une insistance inexplicable, les intérêts du dentiste, il a l'imprudence d'écrire : « Le sieur de l'Écluse n'est point celui qui a monté sur le théâtre de la Foire, je le crois son cousin; il est seigneur de la terre du Tilloy, en Gâtinais (2). »

Avant d'aller plus loin, posons bien la question, que Voltaire, pour donner le change, déplace sans cesse. Il accuse obstinément Fréron d'outrager le nom de Corneille dans le père et la fille qui avaient l'honneur de le porter; il met partout en cause le sieur l'Ecluse; mais Fréron, dans sa lettre, n'avait en vue ni l'Ecluse, ni les Corneille; tout était à l'adresse de Voltaire et de son inséparable nièce. On a voulu voir dans la lettre de Fréron une insinuation perfide, atteignant tout ensemble Voltaire, mademoiselle Corneille et l'Ecluse; désignant à la fois un séducteur, une victime et un entremetteur (3). Non, il n'y a rien de tel dans les lignes citées.

D'abord, Fréron n'avait évidemment nommé l'Écluse que pour

(1) A Thieriot, 31 janvier 1761. — (2) A Le Brun, 2 février 1761. — (3) M. Ch. Nisard, les *Ennemis de Voltaire*, p. 246.

jeter un ridicule sur Voltaire. Il se souciait peu de ce prétendu seigneur, qui signait *du Tilloy*, du nom d'une terre qu'il possédait ou ne possédait pas en Gâtinais; de ce chirurgien-dentiste du roi de Pologne, qui, depuis des années, avait perdu sa dernière dent. Dentiste, charlatan, comédien, qu'importait à Fréron? De l'un à l'autre de ces rôles, la transition était si étroite qu'il était aisé de la franchir. Et, en effet, d'abord acteur de la Foire, l'Écluse abandonna bientôt les mâchoires gènevoises, se fit, en 1777, entrepreneur de spectacles, puis redevint acteur, et tous ces cumuls ne l'empêchèrent pas de mourir dans la misère en 1792.

Or, ce l'Écluse n'était pas venu aux Délices et à Ferney uniquement pour raccommoder les dents de madame Denis, que Voltaire lui-même déclarait « irraccommodables (1). » Dans la disette d'acteurs où se trouvaient les châtelains, fanatiques de comédie, c'était à son premier métier qu'ils employaient l'ex-acteur de la Foire. Pour l'y exciter, Voltaire le proclamait « un homme charmant, » lui adressait « les louanges les plus flatteuses, » ne pardonnait pas à ses hôtes de l'applaudir faiblement (2); en un mot, comme disait Fréron, le grand comédien « traitait en frère » l'ancien bateleur.

Bien loin de vouloir outrager le grand nom de Corneille, Fréron, qui avait travaillé déjà à le tirer de l'obscurité et de la honte de l'indigence, en prenait soin, au contraire, en dénonçant le péril où il était de se ternir par l'impiété dans la personne de sa dernière héritière. Et vraiment, l'Écluse à part, en songeant à ce vieillard, qui, en attendant le déluge de ses dernières années, inondait déjà le monde de ses productions impies et obscènes; en songeant à cette Denis, à cette ex-amante de Caraccioli, sur qui, naturellement, devait retomber la plus grosse part de l'éducation d'une jeune fille, n'était-on pas en droit de dire que mademoiselle Corneille, que la petite-nièce de l'auteur de *Polyeucte*, allait, « au sortir du couvent, tomber en de bonnes mains? »

Pour être juste, le trait, sans doute, n'en était que plus mor-

(1) Marmontel, *Mémoires*, liv. VII, t. II, p. 231. — (2) Marmontel, ibid.

tel. Mais qu'on daigne donc se rappeler qu'il n'était lancé qu'en représailles de l'*Écossaise* et du *Pauvre Diable*, qu'en avancement d'hoirie vengeresse pour les *Anecdotes* et la *Capilotade*, qui se forgeaient alors dans l'arsenal de Ferney! Fallait-il donc laisser à Voltaire le monopole de l'outrage, et de l'outrage impuni? Et n'était-il pas permis à l'outragé de se retourner enfin pour décocher une flèche qui allât droit au cœur?

Voltaire prétendait au monopole que lui refusait Fréron, et le grand insulteur mit tout en mouvement pour avoir raison d'une insulte proférée en état de légitime défense. Il dicta à sa nièce, le 30 janvier, une requête au chancelier de Lamoignon; il dicta, dans le même sens, une procuration à l'Écluse; il arracha un certificat au résident de France à Genève; il fit donner une autre procuration par le père de mademoiselle Corneille, et il chargea Le Brun et d'Argental de pousser vivement l'affaire, soit au parlement, soit devant le lieutenant criminel, « dont le nommé Fréron était naturellement le gibier. » En attendant « la peine infamante et les gros dédommagements » auxquels Fréron devait être condamné, il disait avoir obtenu, par une dame Sauvigny, que le lieutenant de police le mandât chez lui « et lui lavât sa tête d'âne. » Mais ce n'était pas assez. Il voulait que tous les honnêtes gens se liguassent « pour obtenir le châtiment de Martin, » et cela au nom de l'honneur des familles : « Si on l'abandonne à l'insolence des gazetiers, il faudra se faire justice soi-même (1). » — N'oublions pas que ce champion de l'honneur des familles publiait dans le moment même ses *Anecdotes* sur Fréron!

Cependant l'affaire ne marchait pas, et Voltaire s'en prenait à Malesherbes, juste une fois encore pour le journaliste : « M. de Malesherbes insulte la nation en permettant les infâmes personnalités de Fréron : on aurait dû lui faire déjà un procès criminel. Je vous jure que nous donnons à mademoiselle Corneille l'éducation que nous donnerions à une Montmorency ou à une Châtillon, si on nous l'avait confiée (on lui faisait jouer

(1) 31 janvier, à Le Brun; 2 février, à d'Argental et à Le Brun; 6 février, à Le Brun et à Damilaville.

la comédie). Nous y mettons nos soins, notre honneur. Si on ne punit pas ce Fréron, on est bien lâche (1). »

A mesure qu'il était menacé de ce qu'il appelait un déni de justice, il s'emportait davantage contre Malesherbes : « C'est une chose honteuse que M. de Malesherbes soutienne ce monstre de Fréron, et que le *Journal des savants* ne soit payé que du produit des feuilles scandaleuses d'un homme couvert d'opprobre. » — Fréron, sur qui pesait un lourd tribut, aurait volontiers délivré Malesherbes et le *Journal des savants* de cette honte!

Repoussé par Malesherbes, Voltaire se retourna vers le comte de Saint-Florentin, ministre de la maison du roi, qui, dit-il, haïssait Fréron et protégeait beaucoup l'Ecluse. Il chargea Le Brun de lui remettre les pièces, avec une lettre de Corneille père, « qui lui représenterait l'outrage fait à lui et à sa fille par les mots : *de belle éducation au sortir du couvent*, etc.; mots qui seuls étaient capables d'empêcher cette demoiselle de se marier. » Que si M. de Saint-Florentin refusait de punir le coquin, il restait deux moyens de vengeance : « Le plus honnête, le plus doux et le plus modéré, serait d'assommer de coups de bâton le nommé Fréron à la porte de M. Corneille;... car ce n'est pas assez de le rendre ridicule, l'écraser est le plaisir. » Mais comme le vigoureux Fréron n'était pas homme à se laisser écraser ni battre, qu'avec lui un tel jeu paraissait peu sûr, le plus prudent était de recourir à un second moyen, à savoir d'obtenir du lieutenant de police qu'il fît comparaître le coquin, scène qui produirait une relation qu'on pourrait mettre dans tous les papiers publics : « Ce serait toujours une petite consolation de démontrer dans tous les journaux qu'il n'est qu'un lâche calomniateur. »

« Laissez donc là Fréron, et restez vous-même en paix, » lui écrivaient les amis de son honneur et de son repos; et il répondait : « Des gens ont la bêtise de m'écrire que je dois mépriser les petits traits que Fréron a la bonté de me décocher, comme si c'était moi dont il s'agit dans cette affaire, comme si j'étais une demoiselle à marier. » Eh oui, c'était de lui qu'il s'agissait,

(1) A Dalembert, 9 février 1761.

et non de mademoiselle Corneille ; et il le savait bien ; mais s'effacer soi-même, s'oublier, ne laisser voir qu'une jeune fille intéressante, dont on paraissait uniquement défendre l'honneur et l'avenir, c'était plus décent et plus habile.

Le mariage surtout devint entre les mains de Voltaire une vraie machine de guerre. Un gentilhomme, assure-t-il, avait demandé la main de mademoiselle Corneille ; mais, sur le vu de la feuille de Fréron, il y avait renoncé : coup monté, probablement, pour forcer le ministère à agir. En effet, continue Voltaire, mademoiselle Corneille, sous les yeux de laquelle la feuille était enfin tombée, avait pris le parti d'envoyer un Mémoire au comte de Saint-Florentin, à l'avocat général Seguier, au lieutenant de police de Sartine. Mais le Mémoire ne produisit pas plus d'effet que les requêtes de madame Denis et de l'Ecluse, et Voltaire se rabattit à une rétractation : « Nous demandons à M. de Malesherbes qu'il exige au moins une rétractation formelle du coquin ; qu'il dise « qu'il demande pardon au public d'avoir outragé un nom respectable en disant que mademoiselle Corneille avait quitté le couvent pour aller recevoir une nouvelle éducation du sieur l'Ecluse, acteur de l'Opéra-Comique (toujours le change !) ; qu'il avoue qu'il a été grossièrement trompé, et qu'il se repent d'avoir donné ce scandale .... M. de Malesherbes partagerait lui-même l'infamie de Fréron, s'il hésitait à rendre cette légère justice (1). »

Il n'obtint rien, ni peine infamante, ni forte amende, qui l'aurait dispensé de donner une dot à mademoiselle Corneille, ni même rétractation, et il ne se hasarda pas à faire bâtonner *Martin*.

VII

MARIAGE DE MADEMOISELLE CORNEILLE

Cette jeune fille adoptée avec si grand bruit, il s'agissait de pourvoir à son avenir, et de la marier malgré Fréron ; mais Voltaire n'aimait que la générosité retentissante et peu coûteuse.

(1) A Le Brun, 15, 19 février, 26 mars et 6 avril ; à d'Argental, 16 février et 3 avril 1761.

Il se rappela que, pendant son séjour en Angleterre, une fille de Milton, aveugle et vieille, était tombée dans la dernière pauvreté, et qu'en un quart d'heure on l'avait rendue riche. Il se mit dans la tête de faire voir aux Anglais que nous savions comme eux honorer les beaux arts et le sang des grands hommes (1).

Depuis longtemps, comme nous le verrons, il songeait à commenter nos grands écrivains, et, en particulier, Corneille. Quelle occasion superbe d'exécuter son dessein! Quelle spéculation heureuse, s'il pouvait transformer une œuvre littéraire en acte personnel de bienfaisance, et y associer le monde!

Aussitôt il annonce une magnifique édition de Corneille, avec notes utiles aux étrangers et même aux Français. Tout le profit en doit être pour la *petite-fille* de Corneille et pour son père. Il aurait bien voulu relever seul ce grand nom. Mais son malheureux château et son église le ruinent; d'ailleurs, il ne faut pas être égoïste, et il est convenable de laisser tout le monde contribuer à l'œuvre glorieuse. Le livre se publiera uniquement par souscription, et chacun voudra s'en faire un monument de famille. Les souscripteurs permettront qu'on imprime leurs noms, parce que ces noms, qui seront les premiers du royaume, encourageront les autres. Quelle gloire pour le siècle et pour la France! quelle justification des gens de lettres, à qui l'on a osé imputer des sentiments peu patriotiques, une philosophie dangereuse, et même de l'indifférence pour l'honneur des arts qu'ils cultivent (1)!

Il tourne tout cela en mille variantes, l'adresse à tous ses correspondants, s'en fait un splendide prospectus, et se met en campagne.

Il a bien dit que la duchesse de Grammont, sœur de Choiseul, et de La Borde, banquier de la cour, commencèrent seuls l'entreprise avec un zèle sans lequel elle n'aurait pas réussi ; que la duchesse la protégea, la recommanda; que le banquier en fit autant, et qu'à eux deux, ils procurèrent un grand nombre

(1) Au président Hénault, 25; au président de la Marche, 26 juin 1761. — (2) A Duclos, 1er mai; à La Marche, 26 juin 1761.

de souscriptions, en France et à l'étranger (1). Mais, quel qu'ait été leur concours, il pouvait s'en passer, et il agit comme si de lui seul dépendait le succès de l'affaire.

Il commence par supplier l'Académie d'accepter la dédicace d'une édition qu'il faisait pour elle aussi bien que pour Corneille et pour la France. Il se flatte que le roi, protecteur de l'Académie, permettra que son nom soit à la tête des souscripteurs, et il charge Hénault de lui donner la reine (2). « Faites un beau bruit à l'Académie, » crie-t-il à Dalembert. Il veut inscrire, dans un programme imprimé, les noms de tous les académiciens, qu'il mettra immédiatement après les princes, attendu qu'ils sont les confrères de Corneille. Il espère bien que d'Argental arrachera à tous les Choiseul la permission de mettre leur nom en gros caractères sur ce programme. Il tâche d'avoir le duc d'Orléans par Foncemagne, sous-gouverneur du duc de Chartres; le prince de Conti, par Le Brun, secrétaire de ses commandements; et comme Conti se fait un peu tirer l'oreille, il lui fait représenter quelle honte il y aurait à refuser, seul de tous les princes, de voir son nom parmi ceux qui favorisent le sang du grand Corneille (3). La maréchale de Boufflers lui a procuré la souscription de l'ex-roi de Pologne, mais pour un seul exemplaire; or, cette unité faisant un trop grand contraste avec la pluralité de tant d'autres souverains, il fait dire à Stanislas, que si mademoiselle Corneille n'est pas Lorraine, elle est nièce du grand Corneille, que le roi de Pologne est devenu Français, qu'il écrit en français, qu'il s'appelle le *Bienfaisant*, et Stanislas souscrit pour cinquante exemplaires (4). Il s'insinue auprès du duc de La Vauguyon pour obtenir du Dauphin qu'il se mette, à côté du roi, au rang des bienfaiteurs du sang cornélien (5). Par d'Argental encore, il obtient la souscription des Molé, des Courteilles, des Malesherbes, des Mey-

(1) A l'abbé d'Olivet, 20 août 1761; — *Comm. hist.*; *Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, p. 364. — (2) A Duclos, 1er mai; à Hénault, 25 juin 1761. — (3) A d'Argental, 23 et 26; à d'Olivet, 24; à Dalembert, 25; à Le Brun, 28 juin, 11 juillet et 20 août 1761. — (4) A madame de Boufflers, 24 décembre 1761 (*Recueil de* 1856); à d'Argental, 27 novembre 1761. — (5) A Chenevières, février 1752 (*Recueil de* 1856).

nières et des principaux membres du Parlement de Paris (1). Par La Touraille, officier de la maison de Condé, il peut mettre sur sa liste le prince de ce nom (2). Il taxe lui-même le duc de Bouillon à six exemplaires (3). Il taxe également ses amis et ses ennemis. S'il demande simplement la souscription des d'Argence de Dirac, des La Marche, des Ruffey, il impose au président de Brosses deux exemplaires, à quarante livres la pièce, « marché donné pour une terre vendue un peu chèrement. » Les autres membres du parlement de Bourgogne en devront prendre un ou deux, à leur choix; deux plutôt qu'un. L'évêque de Dijon doit se joindre à *Messieurs* : « L'auteur de *Polyeucte* le mérite bien (4). »

Pour exciter la vanité et lui donner un dernier coup d'éperon, il publia sa liste, sur laquelle il s'inscrivit lui-même, — non par vanité, mais par nécessité absolue, — pour cent exemplaires, quoiqu'il ne se fût engagé que pour six (5). Alors, comme un marchand ou un industriel content de sa journée, il ouvrit son livre de compte, et se complut à en faire la lecture à tous ses amis. Le roi, à qui on n'avait demandé de souscrire que pour cinquante exemplaires, en avait pris deux cents; les princes du sang avaient tous souscrit; madame de Pompadour, déjà Hébé ou Flore, était devenue Minerve dans la circonstance, et en avait pris cinquante; son frère, douze; Choiseul, vingt. Parmi les académiciens, le duc de Nivernais, le cardinal de Bernis, le maréchal de Richelieu, s'étaient inscrits pour douze; le duc de Villars, le comte de Clermont, pour six; le président Hénault, pour deux. L'archevêque de Lyon, l'ancien évêque de Limoges s'étaient mis à leur suite. Watelet avait pris cinq exemplaires; mais, voulant contribuer à la bonne œuvre de ses talents comme de son argent, il s'était engagé à dessiner et à graver le frontispice. Le fermier général Bouret avait souscrit pour vingt-

(1) A d'Argental, 26 juin 1761. — (2) A la Touraille, 14 août 1761 (*Recueil de* 1856). — (3) Au duc de Bouillon, 31 juillet 1761. — (4) A d'Argence de Dirac, 25; à La Marche, 26 juin 1761 (dans le *Recueil de* M. Foisset). — Il demanda encore au président de La Marche de lui prêter ses graveurs Devosge et Monnier pour les estampes du Corneille (14 septembre 1761), et il envoya ses idées aux artistes (juin et 3 juillet 1763). — (5) A La Marche, 26 juin; à Duclos, 18 août 1761.

quatre, et entraîné par son exemple la compagnie des Fermes-Générales, qui comptait pour soixante. Plusieurs autres compagnies s'étaient piquées d'honneur, et la noble émulation était devenue contagieuse. Et tout cela, disait Voltaire, sans la moindre annonce imprimée, sans qu'on sût de quel prix serait le livre; et même, sans qu'il connût les souscripteurs, ou du moins leur eût écrit (1). D'Olivet, à qui il contait ce mensonge, n'avait pas pu, comme nous, dépouiller sa correspondance.

Comme il était bon d'avoir aussi à l'étranger quelques princes dans sa manche, Voltaire fit franchir les frontières à sa liste, et, par lui-même ou par ses amis, Schowalow, d'Argental, Collini, et quelques autres, il put l'enrichir du nom et de la souscription des principaux souverains et seigneurs de l'Europe. La czarine Élisabeth s'inscrivit pour deux cents, comme Louis XV; l'empereur et l'impératrice d'Autriche, chacun pour cent; le duc de Parme, qu'on n'avait taxé qu'à douze, en prit trente; la duchesse de Saxe-Gotha, l'électeur Palatin et les autres petits princes d'Allemagne entrèrent en ligne à la suite des grosses têtes couronnées (2). Voltaire écrivit de sa main, en anglais, à William Pitt, pour lui représenter qu'il était digne des grands ministres de protéger les grands écrivains. Sans oser demander le nom du roi d'Angleterre, il était assez hardi pour désirer vivement une si haute faveur. Bientôt il recevait de Pitt une réponse favorable (3), et les lords Chesterfield et Littleton, le secrétaire d'État Fox, le duc de Gordon, et plusieurs autres membres du Parlement ou de l'Aristocratie anglaise cédaient à l'impulsion du premier ministre.

Et maintenant, courtiers et commis, marchands et chevaliers d'industrie, à qui l'on reproche si souvent l'emphase et le charlatanisme de vos annonces et de vos prospectus, *intelligite et erudimini!*

Quel agent matrimonial que Voltaire! Grâce à lui, made-

(1) A d'Olivet, juillet et 20 août; à Duclos, 18 août 1761. — (2) A Schowalow, 30 juin et 26 août; à Collini, 7 juillet; à d'Olivet, 20 août et 19 septembre; l'électeur palatin à Voltaire, 15 juillet 1761. — (3) A W. Pitt, 19 juillet; Pitt à Voltaire, 4 septembre 1761 (*Recueil de* 1856).

moiselle Corneille ne pouvait guère manquer de trouver un mari. Déjà il avait été question pour elle d'un capitaine, fils d'un commissaire des guerres à Châlons-sur-Saône, Colmont de Vaugremont, qui se présentait sous l'aile des anges d'Argental. Mais Voltaire donnait une dot honnête, tandis que le commissaire ne donnait rien du tout, et la raison *sans dot* n'avait pas réussi. Non-seulement le commissaire ne donnait rien, mais il venait de retrancher à son fils, dont la compagnie allait être réformée, une pension de mille livres, et ne lui avait laissé que ses dettes. Toutefois, il était difficile de renvoyer le galant, qui avait longtemps cohabité à Ferney avec Marie Corneille, ce qui pouvait faire tort à celle-ci et être tourné en ridicule. Aussi chercha-t-on à suppléer à l'absence de dot en procurant à l'homme de cape et d'épée une place auprès du résident de France à Genève; mais ce projet n'ayant pas réussi, il fallut enfin lui donner son congé (1).

Heureusement, un de perdu, un de retrouvé.

Voltaire se tourna vers un autre Bourguignon, nommé Dupuits, fils d'un maître des comptes de Dôle, cornette de dragons d'environ vingt-quatre ans, et dont la figure agréable, les mœurs charmantes, n'avaient rien du dragon. La raison déterminante, qui n'était plus la raison *sans dot*, c'est que Dupuits possédait huit à dix mille livres de rentes, et que ses terres touchaient à celles de Ferney. Ainsi Voltaire, qui trouvait déjà avoir fait en mademoiselle Corneille la meilleure acquisition du monde, pourrait garder avec lui le jeune couple pour jouer la comédie (2).

Quel était l'apport de Marie? Voltaire lui avait déjà assuré quatorze ou quinze cents livres de rente viagère (3); mais, sans doute, suivant son usage, il ne devait l'en laisser jouir qu'après sa mort; ce qui, pour le moment, faisait un mince pendant, dans la balance matrimoniale, aux dix mille livres toutes venues de

(1) A d'Argental, 17 et 23 décembre 1761; 14 septembre, 13, 16 et 18 décembre 1762; 2 et 10 janvier 1763; à Ruffey, 14, et à La Marche, 23 janvier 1763 (*Recueil de* M. Foisset). — (2) A Thibouville, 26 janvier 1762; à d'Argental, 23; à Cideville, 26; à Lekain, 27 janvier; à Duclos, 12 février 1763. — (3) A d'Argental, 16 décembre 1762.

Dupuits. Aussi Voltaire y joignit-il ce qu'il appelait tout à l'heure une dot honnête (1). C'était une somme de vingt mille livres, prêtée au président de La Marche, qui aurait dû être hypothéquée depuis un an sur la terre de ce nom, et dont il n'avait même pas une reconnaissance valable (2). Il profita de l'occasion pour faire en même temps une bonne action et une bonne affaire. Ayant donc un prétexte honnête pour amener le président à se mettre en règle, il lui écrivit la phrase sacramentelle en pareil cas : qu'il n'avait presque point de bien libre, qu'il était ruiné; qu'il comptait bien que les vingt mille livres seraient hypothéquées sur la terre de La Marche. « Vous deviendrez avec moi, disait-il au président, le bienfaiteur de mademoiselle Corneille. » Le président consentit, et voilà comment mademoiselle Corneille eut vingt mille livres « sur la plus belle terre de Bourgogne (2). » Ainsi, Voltaire lui fournit une dot honnête sans bourse délier, et en lui passant sa créance, désormais bien assurée.

Mais ce n'était pas encore de l'argent comptant; ce n'était qu'une rente annuelle de mille livres : mince avoir à côté de la fortune du futur. Il était donc urgent de grossir la dot de Marie des souscriptions cornéliennes. Comme rien ne se payait d'avance, que la souscription n'était pas terminée, qu'on n'en pouvait prévoir le chiffre, et que le mariage était avantageux, Voltaire se hâta de conclure; et, en avancement d'hoirie, il fit demander au roi de permettre qu'on mît dans le contrat qu'il donnait huit mille francs, en forme de dot, pour payement de ses exemplaires. « Je tournerais cette clause, disait-il; elle me paraît agréable; cela fait un terrible effet en province : le nom du roi dans un contrat de mariage au mont Jura! Figurez-vous (4)! » Dans cette clause, il y avait à la fois honneur et profit. Voltaire multiplia l'honneur en accumulant, au bas du contrat, non-seulement les noms de tous ses amis, Le Brun (5),

(1) A Ruffey (*Recueil de* M. Foisset), 14; à Le Brun, 25 janvier 1763. — (2) A d'Argental, 16 décembre 1762.— (3) A la Marche, 18 décembre 1762 et 12 février 1763 (*Recueil de* M. Foisset). — (4) A d'Argental, 23 janvier 1763. — (5) A Le Brun, 26 janvier 1763.

les d'Argental (1); mais les noms les plus retentissants de la littérature et de l'État. L'Académie, représentée par son secrétaire perpétuel, et même tous les académiciens présents signèrent au contrat (2); puis vinrent les noms de Bernis, du duc de Choiseul, de la duchesse de Grammont, de plusieurs grands seigneurs, et enfin de madame de Pompadour, la maîtresse adultère, singulière paranymphe pour de jeunes époux! Transporté d'enthousiasme devant ce contrat transformé en nobiliaire, Voltaire s'écria : « C'est une des plus belles époques de la littérature (3)! »

On voudrait croire à un mobile généreux qui aurait poussé et dirigé Voltaire : culte d'un grand nom, honneur de la France, dévouement paternel à une fille adoptive. Mais comment, sous tout ce bruit, démêler un noble battement de cœur? Comment surprendre le dévouement, c'est-à-dire le renoncement à soi, à travers tant d'intrigues égoïstes? « Il y a si manifestement cherché et trouvé son profit, qu'on aurait de la peine à définir ce qu'il y resta de beau (4). » Et l'honneur de la France, qu'était-il pour celui qui a passé sa vie à mettre les *Welches* au ban de l'Europe? Quant au grand nom de Corneille, il va commencer par le déshonorer, de compte à demi avec sa pupille, dans le père et la mère de celle-ci, dans ceux qui en étaient les légitimes porteurs, en attendant qu'il le ridiculise, par son indécent commentaire, dans le poëte qui seul l'avait fait illustre.

Il fallait le consentement des parents pour le mariage de Marie Corneille. Or, une première difficulté, c'est que la fille elle-même ne connaissait pas leur demeure (5). Ni Voltaire n'avait songé, ni Marie n'avait poussé à arracher le père à sa petite poste, et Voltaire continuait à l'appeler agréablement « Pierre le Trotteur (6). » On le trouva enfin dans les rues, seule adresse que lui connussent les heureux châtelains de Ferney, et on entra avec lui en marché de son consentement. On lui en

(1) A madame d'Argental, 9 février 1763. — (2) A Duclos, 12 février 1763. — (3) *Commentaire hist.; Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, p. 365. — (4) Bungener, *Voltaire et son temps*, t. I, p. 320. — (5) A d'Argental, 23 janvier, 6 et 15 février 1763. — (6) A d'Argental, 26 janvier 1763.

offrit vingt-cinq louis, et encore y mettait-on deux conditions ; la première, que Jean-François se retirerait avec sa femme à Évreux, où on tâcherait de lui procurer un entrepôt de tabac, ou quelque autre dignité semblable, parce qu'il était « désagréable à un gentilhomme, à un officier, d'avoir un beau-père facteur de la petite poste dans les rues de Paris; (1) » la seconde, que ledit Jean-François, qui était déjà venu à Ferney, et qu'on en avait renvoyé avec quelque argent (2), ne viendrait pas à la noce : « Si c'était l'oncle Pierre, ou même l'oncle Thomas, écrivait Voltaire, je le prierais en grande cérémonie; mais pour François, il n'y a pas moyen. » Or, lui disait-on, le premier emploi que le pauvre père ferait de son argent, serait de venir à Ferney pour embrasser sa fille et jouir de son bonheur. « Dieu nous en préserve! criait-il aux d'Argental. Nous nous jetons aux ailes de nos anges, pour qu'ils l'empêchent d'être de la noce. » Pour lui, bon philosophe, il n'y aurait certainement aucune répugnance; tendre patriarche, il serait même fort aise de rendre un père et une mère témoins du bonheur de leur fille; mais le duc de Villars et autres chevaliers français qui devaient être de la cérémonie, feraient quelques mauvaises plaisanteries, et la noble famille Dupuits rougirait de sa personne, de ses propos et de son emploi (3).

Le bon et malheureux père, que Voltaire représente comme cupide et gaspilleur, refusait pourtant les vingt-cinq louis à cette dure et humiliante condition; et Voltaire, irrité et indigné, répondait à ce noble refus par ces injures : « Est-il vrai que François Corneille soit aussi têtu qu'imbécile, et diamétralement opposé à l'hymen de Marie? En ce cas, le mieux serait de ne point lâcher les vingt-cinq louis à François qu'il n'eût signé; et si, par une impertinence imprévue, François refusait d'écrire tout ce qu'il sait, c'est-à-dire d'écrire son nom, alors François de Voltaire, qui est la justice même, le laisserait mourir de faim, et il ne tâterait jamais des souscriptions. Marie Corneille

(1) A d'Argental, 26 janvier 1763. — (2) A Cideville, 24 mars 1762. — Jean-François était encore à Ferney le 27 avril 1762 : — lettre de ce jour à d'Argental. — (3) A d'Argental, 30 janvier 1763.

est majeure dans deux mois; nous la marierons malgré François, et nous abandonnerons le père à son sens réprouvé (1). »

Et tout cela s'écrivait de concert, non-seulement avec les Dupuits, mais avec la fille, que Grimm, vraiment trop indulgent cette fois, se contente d'appeler une *maussade* personne (2). Voilà l'éducation que Marie avait reçue auprès de ces deux vieillards, qui avaient fui ou n'avaient pu atteindre la paternité, et en ignoraient la dignité sacrée; qui prostituaient leurs cheveux blancs dans des jeux de bateleurs, et ne pouvaient respecter la tête blanchie d'un vrai père. Qu'on mette ces lettres intimes à d'Argental en parallèle avec les lettres publiques aux grands et aux princes, avec les cris enthousiastes et les battements de mains de la secte, et qu'on juge de la délicatesse, de la générosité tant acclamées de Voltaire!

Cette générosité, cette délicatesse prétendues, suivons-les jusqu'au bout, non pas sur le grand chemin de la renommée, où elles se couvrent d'oripeaux trompeurs, mais dans les sentiers secrets où elles se laissent voir dans la nudité grossière de l'égoïsme.

Pris par la famine, le malheureux père signa; et, dans sa retraite inconnue, il dévora sans doute plus de larmes que de pain, pendant qu'on s'enivrait de joie dans le brillant château de Ferney. Le mariage fait (3), on se crut quitte envers lui et envers les Corneille.

Des Corneille, pourtant, de vrais Corneille, descendants directs de Pierre, il y en avait, et Voltaire en était convaincu, bien qu'il ait soufflé à son imbécile Wagnière que c'étaient des usurpateurs du grand nom, et qu'il en ait répandu lui-même le bruit pour ne leur rien donner. En effet, le 5 mars 1763, à sa requête, Damilaville prie Thieriot de chercher combien il y a encore de petits Corneille dans le monde; et il écrit lui-même: « Il vient de m'en arriver un qui est réellement arrière petit-fils de Pierre. » Longtemps soldat et manœuvre, et ayant une sœur cuisinière en province, ce Corneille s'était imaginé que

(1) A d'Argental, 6 février 1763. — (2) *Correspondance littéraire*, avril 1768, t, VI, p. 9. — (3) Le 13 février 1763.

Marie était cette sœur, et il venait pour la voir et pour être marié aussi. « Mais, continuait Voltaire, comme il ressemble plus à un petit-fils de *Suréna* et de *Pulchérie* qu'à celui de *Cornélie* et de *Cinna*, je ne crois pas que je fasse sitôt ses noces. » Plaisanterie peu respectueuse; voici maintenant la répulsion méprisante : « Il faut encore qu'un arrière-petit-fils de tous ces gens-là vienne du pays de la mère aux gaines me relancer aux Délices. » Et, d'après les papiers en bonne forme apportés par ce Claude-Etienne, il établit sa généalogie authentique et raconte son histoire. « Né avec soixante livres de rente malvenant, et d'ailleurs fort honnête homme, » le malheureux était arrivé mourant de faim. Après s'être un peu refait et avoir prouvé son identité, il demanda à embrasser sa cousine. Mais Voltaire ne jugea pas à propos de le présenter au nouveau couple, et il chercha à s'en défaire avec quelque argent comptant. « Il descend pourtant de Pierre Corneille en droite ligne, ajoutait-il, mais comme M. Dupuits est en possession, et qu'il s'appelle Claude, l'autre Claude videra la maison. On nous menace d'une douzaine d'autres petits Cornillons, cousins-germains de *Pertharite*, qui viendront l'un après l'autre demander la becquée (1). » Ils n'obtinrent que quelques secours pécuniaires. Ils venaient trop tard, dit le naïf Wagnière; « le bon moment était passé (2). »

Sans doute, Voltaire ne pouvait les adopter tous, ni les doter; mais pourquoi traiter avec cette dureté et ce mépris le vrai sang de Corneille? Que valait donc le respect tant affirmé et tant prôné pour ce grand nom? Comédie à grand fracas, qu'il était impossible de recommencer par une adoption nouvelle!

Que produisit le *Commentaire?* On ne saurait évaluer l'argent reçu par le nombre des souscripteurs, car Voltaire se plaint en dix endroits que les beaux seigneurs français étaient plus empressés à donner leur nom que leur argent, qu'ils ne payaient qu'un louis sur vingt, et que les têtes couronnées elles-mêmes se faisaient tirer l'oreille (3). De plus, une veuve Brunet, libraire

(1) A d'Argental, 9 mars 1763. — (2) *Mémoires*, t. I, p. 55. — (3) A madame d'Argental, 2 janvier; à d'Argental, 10 janvier et 15 février 1763.

de l'Académie, fit banqueroute et emporta un bon nombre de souscriptions (1). Le produit net ne dépassa pas cent mille francs, dont l'éditeur prit la moitié (2). Restaient cinquante mille francs environ, que Voltaire partagea inégalement entre le père et la fille : douze mille francs seulement au père pauvre, et le reste à la fille richement mariée (3). L'eau va toujours à la mer! Malgré tout, le *Commentaire*, achalandé à si grands coups de caisse, crié dans tous les salons, toutes les académies, tous les palais, jusqu'aux portes des théâtres et des promenades (4), par tant de voix affidées ou tant de courtiers à gages, ne fut pas pour Marie un Pactole. Voltaire a donc menti encore lorsqu'il a évalué sa dot à quarante mille écus (5). Il est plus près de la vérité, dans son *Commentaire historique* (6), où il porte à cinquante mille francs son présent de noces.

Soit faiblesse de tête, soit fausse spéculation, le vieux couple cornélien retomba dans la misère, et s'adressa vainement, tantôt aux Dupuits, qui se déclarèrent impuissants, tantôt à Voltaire, qui l'abandonna, suivant la menace qu'il avait déjà faite, à son sens réprouvé (7). Que serait-il revenu à Voltaire de quelques secours silencieux et secrets jetés à ces vieillards démodés, et pressurés au point de n'avoir plus une goutte d'honneur à rendre à une générosité vaniteuse?

Pour comble de misère, un fils leur était né. La femme alla trouver Dalembert, le comparse de Voltaire dans la comédie de générosité de 1763, et Dalembert lui conseilla de se mettre en condition pour élever son enfant et nourrir son mari. Plus nobles et plus délicats, les comédiens vinrent encore à leur secours, et une représentation de *Cinna* leur valut sept mille livres (8). C'était le 16 février 1778. Voltaire, alors à Paris, ne paraît pas s'en être occupé : sa vanité avait ailleurs sa pâture, dans le triomphe d'*Irène!*

(1) A Damilaville, 15; à Chauvelin, 18 septembre 1763. — (2) A La Harpe, 22 janvier 1773. — (3) A d'Argental, 3 et 14 mai 1764. — (4) A d'Argental, 15 février 1763. — (5) A Choiseul, 1er avril 1768. — (6) *Œuvres*, t. XLVIII, p. 364. — (7) A d'Argental, 29 mars 1766. — (8) Linguet, *Annales*, t. III, p. 428.

VIII

COMMENTAIRES SUR CORNEILLE — VOLTAIRE CRITIQUE CORNEILLE ET SHAKESPEARE

Les *Commentaires* sur Corneille valent-ils mieux comme œuvre littéraire que comme bonne action?

En 1734, Voltaire écrivait : « Quel service l'Académie française ne rendrait-elle pas aux lettres, à la langue et à la nation, si, au lieu de faire imprimer tous les ans des compliments, elle faisait imprimer les bons ouvrages du siècle de Louis XIV, épurés de toutes les fautes de langage qui s'y sont glissées! Corneille et Molière en sont pleins; La Fontaine en fourmille: celles qu'on ne pourrait pas corriger seraient au moins marquées (1). »

Que n'a-t-on pas dit contre les éditions *expurgées?* Ces éditions pourtant *diminuaient*, mais ne *dénaturaient* pas. Ici, il s'agit de supprimer l'original en le corrigeant. Et cela, sans doute, de siècle en siècle; de sorte que l'histoire d'une langue et d'une littérature serait supprimée du même coup, et que les grands écrivains, habillés de neuf tous les cinquante ou cent ans, seraient mis à la mode et au goût de chaque génération.

Pas d'idée plus absurde! C'est pourtant avec cette idée que Voltaire entra dans son travail sur Corneille; et, s'il ne put l'exécuter sur le texte du grand poëte, il s'en inspira du moins dans le *commentaire*, où il ne semble occupé qu'à *marquer*, à défaut de *correction*, les fautes dont il le trouve *plein*.

L'Académie elle-même avait eu le projet de publier un recueil de nos classiques, avec notes de langue et de goût. C'est alors que Voltaire retint Corneille pour lui, et il en demanda permission à l'Académie, avec ses instructions (2). Quelque droit que sa profession d'auteur dramatique lui donnât d'entreprendre un pareil travail (3), comme, d'autre part, il était bien dé-

(1) *Lettres philosophiques*, Lettre XXIV; *Œuvres*, t. XXXVII, p. 274. — (2) A Duclos et à d'Olivet, 10 avril 1761. — (3) *Réponse à un Académicien*, *Œuvres de Voltaire*, t. XLI, p. 533.

licat d'avoir « raison sur trente pièces (1), » il voulut y intéresser l'Académie, et donner à son œuvre l'autorité de l'Académie entière; non pour l'en rendre responsable, mais pour profiter de ses lumières, et qu'on sût qu'il en avait profité (2). Il soumit donc son plan à l'Académie, par l'intermédiaire de Duclos, secrétaire perpétuel, et le fit approuver, ainsi que la dédicace (3). Il voulut même mettre l'Académie en collaboration avec lui : « Y a-t-il rien de plus amusant, s'il vous plaît, demandait-il, que d'avoir un *Corneille* à la main, de se faire lire mes observations, mes anecdotes, mes rêveries, d'en dire son avis en deux mots, de me critiquer, de me faire faire un ouvrage utile, tout en badinant (4)? » Il demanda des commissaires pour tout examiner, et désigna Saurin. Il pressait le travail, pressé lui-même, disait-il, par la mort : « Songez que j'ai soixante-huit ans, que je n'ai qu'un souffle de vie, et que, si je mourais *inter opus*, l'ouvrage irait comme moi à tous les diables (5). » A mesure qu'il avançait dans son *commentaire*, il en envoyait des cahiers, qu'il appelait des « recueils de doutes, » pour avoir le sentiment de l'Académie, avec lequel il « marchait à son aise et d'un pas sûr (6). » Il consultait à toutes les postes sur toutes les difficultés de grammaire, de style, de goût, d'art dramatique, particulièrement dans l'examen des chefs-d'œuvre, où l'erreur était plus dangereuse que dans celui des pièces médiocres, et il ne hasardait rien sans avoir demandé plusieurs fois des instructions (7).

L'Académie lui répondait par Duclos, surtout par Dalembert, qui, en accusant réception de *Remarques* sur plusieurs tragédies, disait qu'on les avait lues avec soin dans les assemblées, et que, si on avait été très-content des unes, d'autres avaient semblé faites à la hâte et avoir besoin de révision. Et Dalembert, en son nom personnel, lui reprochait déjà des appréciations trop

(1) A Chenevières, 10 octobre 1761 (*Recueil de* 1856). — (2) A Duclos, 7 octobre 1761 (*Recueil de* 1856). — (3) A Duclos, 13 mai et 8 août 1761 (*Recueil de* 1856). — (4) A Dalembert, 31 août; à Duclos, 31 août et 5 novembre 1761 (*Recueil de* 1856). — (5) A Duclos, 21 aout 1761 (*Recueil de* 1856). — (6) A Duclos, 1er et 7 octobre 1761 (*Recueil de* 1856); à Dalembert, 15 septembre 1761. — (7) A Duclos, 7 octobre et 5 novembre; à Chenevières, 10 octobre 1761 (*Recueil de* 1856).

sévères, surtout dans la forme : « Ce n'est pas le tout d'avoir raison, disait-il, il faut être poli ; » et il lui recommandait de redoubler de soin minutieux et d'exactitude scrupuleuse (1).

Mal disposé depuis longtemps pour Corneille, qu'il appelait « le père du galimatias aussi bien que du théâtre, » qu'il se vantait de traiter « tantôt comme un dieu, tantôt comme un cheval de carrosse (2) ; » se croyant quitte de ses critiques puériles et multipliées à l'infini pour une demi-once d'encens qu'il voulait bien mettre à la tête et à la fin de chaque commentaire (3); irrité, d'ailleurs, du bruit répandu à Paris, qu'il n'avait cherché que l'occasion d'outrager la mémoire et d'insulter au génie de Corneille (4), il passa réellement de la sévérité à l'injure, et s'obstina à trouver Pierre « rabâcheur et déclamateur, bien bavard, bien rhéteur, bien entortillé, présentant toujours sa pensée comme une tarte des quatre façons (5) ; » il s'enfonça dans son dessein de tout dire sans réticence ni réserve : « Oh ! pardieu, je parlerai ; le bon goût est préférable au préjugé ;... je vais au-delà des bornes quand je loue, et en deçà, quand je critique ;... je ne me relâcherai en rien, parce que je suis sûr que j'ai raison ; j'en suis sûr, parce que j'ai cinquante ans d'expérience, que je me connais au théâtre, etc. (6). » C'était un parti pris ; alors, pourquoi consulter?

Dalembert lui prêchait toujours la modération et les formes : « Plus de révérences, lui criait-il, en donnant des croquignoles, et multipliez les croquignoles et les révérences. Faites comme dans le *Mariage forcé :* donnez des coups de bâton, mais avec de grandes protestations de respect, et de désespoir d'y être forcé. » Au fond, Dalembert ne conseillait que l'hypocrisie qu'il avait si bien pratiquée lui-même dans sa *Destruction des Jésuites* (7). Et Voltaire se défendait toujours de l'insolence et de la grossièreté qui lui étaient reprochées, et il exigeait

(1) Dalembert à Voltaire, 8 septembre et 10 octobre 1761; 31 mars 1762. — (2) A d'Argental, 31 août 1761. — (3) A d'Argental, 5; à Duclos, 7 juin 1762. — (4) *Mémoires* de Bachaumont, 23 avril 1763; t. I, p. 210; et 23 avril 1764, t. II, p. 47. —(5) A Thibouville, 26 janvier ; à Dalembert, février 1762.— (6) A Dalembert, 25 février et 12 juillet 1762. — (7) Dalembert à Voltaire, 31 juillet et 15 novembre 1762, 9 juillet 1764.

qu'on le trouvât bien discret; « car, entre nous, disait-il, je n'ai pas relevé la cinquième partie des fautes : il ne faut pas découvrir la turpitude de son père;... j'aurai à me repentir toute ma vie d'avoir été trop indulgent;... mais j'en ai dit assez pour être utile; si j'en avais dit davantage, j'aurais passé pour un méchant homme (1). »

Oui, Dalembert n'était qu'un hypocrite prêcheur, car c'est lui qui poussa Voltaire, dans les éditions suivantes, à maltraiter davantage Corneille, dont les tragédies n'étaient pour lui que « de belles églises gothiques (2). » Et il ne se doutait pas, le sec géomètre, le froid chancelier du Parnasse, qu'il faisait du même coup l'éloge de l'art chrétien et du génie de Corneille.

Voltaire n'avait pas besoin d'être excité. « Quel exécrable fatras, disait-il en confidence, que quinze ou seize pièces de ce grand homme! Pradon est un Sophocle en comparaison, et Danchet un Euripide (3). » Et encore : « Dites-moi si le dégoût ne vous saisit pas à tout moment quand on vous lit Corneille... Trouvez-vous chez lui des personnages qui soient dans la nature, excepté Rodrigue et Chimène, qui ne sont pas de lui (4)? »

Et ce qu'il disait dans l'intimité, il le cria sur les toits. Les critiques lui avaient été un aiguillon, et il tenait à montrer « qu'aucune cabale ne l'avait jamais intimidé. » Il se piqua de reprendre, dans une dernière édition, quatre fois plus de fautes que dans les précédentes, « parce que des gens qui ne savaient point le français avaient eu le ridicule d'imprimer qu'il ne fallait pas s'apercevoir de ces fautes (5). » Ailleurs, il relève le *style ridicule* avec lequel Corneille fait l'amour dans ses vingt dernières tragédies, et dans quelques-unes des premières, et il ajoute : « Ceux qui m'ont fait un crime d'être trop sévère,

(1) A Dalembert, 8 mai et 19 octobre 1764. — (2) Dalembert à Voltaire, 1er février 1773. — (3) A d'Argental, 19 février 1763. — (4) A madame du Deffand, 1er juillet 1764. — Et à d'Olivet, 1er avril 1766: « Corneille a été le dernier des poëtes dans plus de dix pièces, sans qu'il y ait dans ces enfants infortunés ni la plus légère étincelle de génie, ni le moindre vers à retenir. » Il est vrai que, dans la même lettre, Voltaire trouvait les belles oraisons funèbres de Bossuet « pleines de fautes. » — (5) *Remarques sur Sertorius*, Act., II, sc. 5; *Œuvres de Voltaire*, t. XXXVI, p. 288.

m'ont forcé à l'être véritablement, et à n'adoucir aucune vérité (1). »

Et encore ne dit-il pas tout, même dans ses dernières éditions; et nous avons vu sa bile contenue devant le public s'épancher toute dégoûtante dans sa correspondance privée.

Commencée le 21 janvier 1762 (2), l'impression du *Commentaire* était arrivée à moitié en novembre, lorsque Voltaire suspendit son travail pour achever son *Histoire de Russie*, dont le deuxième volume parut en 1763.

Ce n'était, certes, pas la peine de s'interrompre, car cet ouvrage, dont la première idée remontait à 1737 (3), dont une esquisse avait été donnée en 1748 (4), est médiocre parmi les plus médiocres de Voltaire. Et il n'en pouvait être autrement, après que les prières de la cour de Russie eurent transformé le dessein primitif en une œuvre de commande et de courtisanerie. Voltaire en changea jusqu'au titre, et de la *Vie de Pierre-le-Grand* il fit l'*Histoire de Russie*, pour « écarter toutes les anecdotes de la vie privée du czar qui pourraient diminuer sa gloire (5). » Il faut lire sa correspondance avec Schowalow depuis 1757, et particulièrement après la publication de la première partie en 1759 ou 1760, pour se convaincre qu'il ne s'en fit qu'un titre de faveur auprès de la cour de Russie, et, chose curieuse, qu'un titre contre ce Frédéric à qui il avait demandé ses premiers renseignements, mais avec qui il était alors brouillé, contre qui il cherchait à armer l'Europe, et particulièrement « sa chère Élisabeth et ses Russes. » « Il m'en a écrit, disait-il à Schowalow du roi de Prusse, dans les termes les plus durs, et sa lettre ménage aussi peu votre nation que l'historien... Les expressions dont il se sert contre le père et contre son auguste fille sont si horribles, qu'on n'ose les répéter (6). »

(1) *Préface des Remarques sur Suréna; Œuvres*, t. XXXVI, p. 430. — Voir encore l'*Avertissement* de l'édition de 1774, ibid., t. XXXV, p. 2. — (2) A Dalembert, 1er février 1762.— (3) Voir, dans la correspondance de Frédéric et de Voltaire en 1737, les questions de Voltaire et les réponses de Frédéric au sujet de cet ouvrage. — (4) *Anecdotes sur le czar Pierre-le-Grand, Œuvres de Voltaire*, t. XXXIX, p. 77. — (5) A Schowalow, 7 août 1757. — (6) A Schowalow, 2 décembre 1760, et 30 mars 1761.

Et encore ne sut-il pas faire usage, sans blesser en rien la cour dont il achetait ainsi les bonnes grâces, des secours que lui transmettait Schowalow. En compulsant à Saint-Pétersbourg l'analyse des nombreux documents fournis à Voltaire, le résumé de ses questions et des réponses qu'on lui fit, M. Léouzon Leduc (1) a mieux reconnu que personne la médiocrité d'un livre que son auteur ne put ou ne voulut ni bien composer, ni même améliorer dans les éditions postérieures.

L'interruption du *Commentaire* avait été aussi causée par une maladie qui effraya les souscripteurs (2). Enfin, au bout de trois ans, en 1764, l'édition entière parut en douze volumes in-8°, contenant pièces et commentaires, plus deux pièces de Thomas restées au théâtre, *Ariane* et le *Comte d'Essex*, la *Bérénice* de Racine, et quelques pièces étrangères, comme l'*Héraclius* de Caldéron et le *Jules César* de Shakespeare, mises là comme objet de comparaison. Plus tard, on imprima séparément le *Commentaire,* pour ceux qui avaient déjà le théâtre de Corneille, et l'annonce de cette publication tronquée, dont Voltaire se défendit d'être l'auteur, fit tort à l'ouvrage complet.

La critique, qui murmurait depuis trois ans, éclata de toutes parts. Diderot, un ami, avait donné le signal. « Il en veut à tous les piédestaux, avait-il dit de Voltaire. Il travaille à une édition de Corneille. Je gage, si l'on veut, que les notes dont elle sera farcie seront autant de petites satires. Il aura beau faire, beau dégrader; je vois une douzaine d'hommes chez la nation, qui, sans s'élever sur la pointe du pied, le passeront toujours de la tête. Cet homme n'est que le second dans tous les genres (3). »

L'abbé Galiani ne vit dans l'ouvrage qu'absurdité et impertinence (4). Les *Mémoires* dits de Bachaumont, écho d'un monde qui n'était pas défavorable à l'auteur, parlent de l'*indignation* que souleva une critique si *amère* et si *dure*, et l'acharnement

(1) *Études sur la Russie*, pp. 336-348. — (2) *Mémoires* de Bachaumont, 8 mai 1762; t. I, p. 78. — (3) *Mémoires*, t. II, p. 133. — (4) A madame d'Épinay, 23 avril 1774; *Correspondance inédite*, t. II, p. 104.

du commentateur à rabaisser le grand homme, à le dégrader par les moyens les plus perfides (1).

Si les amis parlaient ainsi du *Commentaire*, quelle excellente aubaine pour les ennemis! Fréron se fit écrire une lettre, excellente page de critique, où il dévoilait le dessein de la jalousie secrète de Voltaire, qui n'aurait entrepris ce travail que « pour rabaisser la gloire de Corneille, pour relever les défauts, pour en faire une critique injuste, ou plutôt une satire amère (2). »

S'il n'y eut pas jalousie chez Voltaire, il y eut au moins vengeance contre Corneille, dont le nom lui avait été si souvent jeté comme une condamnation de ses tragédies. C'est ainsi que la comparaison de l'abbé Le Batteux entre le *Lutrin* et la *Henriade* lui inspira, en 1769, l'Épître chagrine :

> Boileau, correct auteur de quelques bons écrits,
> Zoïle de Quinault, et flatteur de Louis, etc. (3).

Mais le principal critique du *Commentaire* fut un jeune homme, Clément de Dijon, qui avait eu le malheur, comme presque tous les écrivains du siècle, de débuter par l'adulation auprès de Voltaire. Il lui avait adressé des vers ridicules, que Voltaire eut la malice de publier au temps de leur querelle (4). Après l'expulsion des Jésuites, il avait eu recours à lui pour obtenir une place de professeur dans le nouveau collége de Dijon; et, quelque temps après, il lui avait soumis une tragédie (5). Renvoyé à La Harpe, à Paris, il fut sans doute mal reçu du critique grincheux, ce qu'il imputa à Voltaire; et, dès-lors, il se rangea parmi les adversaires de la secte et de son chef (6).

Il débuta contre un des lieutenants de Voltaire, Saint-Lambert, dont les *Saisons* venaient de paraître; et Saint-Lambert, en digne disciple du patron de la tolérance, le fit enfermer au For-l'Évêque.

(1) 6 et 16 mai 1764; t. II, pp. 53 et 57. — (2) *Ann. litt.*, 1764, t. III, pp. 97 et suiv. — (3) *Œuvres*, t. XIII, p. 257. — Voir sur ce point Palissot, *Génie de Voltaire*, pp. 344 et suiv. — (3) *Lettre à un de ses confrères à l'Académie; Œuvres*, t. XLVII, p. 1. — (4) Voir trois lettres de Clément à Voltaire dans les pièces justificatives de la *Vie* de Condorcet; *Œuvres de Voltaire*, t. I, pp. 443-448. — (5) Wagnière, *Mémoires*, t. I, p. 91; Voltaire, *Comm. hist.; Œuvres*, t. XLVIII, p. 393.

Voltaire, proclamé par Saint-Lambert

Vainqueur des deux rivaux qui règnent sur la scène,

se crut obligé, comme dit Gilbert, de vanter à son tour la muse pédante qui l'avait tant vanté, et il se fit son second contre Clément.

Ce fut bien autre chose quand Clément osa s'attaquer à lui-même. Le 6 mars 1772, d'Alembert lui annonce qu'un *polisson*, nommé Clément, va de porte en porte lisant une mauvaise satire contre lui. C'était une Épître de *Boileau à Voltaire* en réponse à l'*Épître* de Voltaire *à Boileau*. Voltaire répond qu'il ne veut point connaître les vers d'un «pareil petit gredin, » de ce « bâtard de Fréron, » de ce « petit pédant, fort vain, fort sot, fort étourdi (1). » Et il n'a rien de plus pressé que de les lire, et aussitôt il adresse à La Harpe, qui avait critiqué l'épître du poëte dijonnais, une lettre contre Clément, Nonnotte et compagnie, qu'il fait insérer dans le *Mercure* (2), sans préjudice d'une *Lettre anonyme* destinée au *Journal encyclopédique* (3).

Cependant Clément avait commencé la publication de ses *Lettres à M. de Voltaire*. Or, dans la quatrième, il avait fait descendre le neveu Mignot du pâtissier empoisonneur de Boileau. Vite, le seigneur de Ferney dénonce une telle insolence au chancelier Maupeou (4). Mais la critique du *Commentaire*, deux longues lettres ne remplissant pas moins de six cents pages, porta au comble sa fureur. Il essaya bien d'y répondre (5); puis, sentant qu'il n'avait pas réussi, il se vengea par des épigrammes et des injures contre « l'inclément Clément (6 . »

Il était difficile, en effet, de rien opposer de solide à cette critique, diffuse, sans doute, et trop minutieuse, mais pleine d'observations d'un goût supérieur à celui qui avait inspiré le *Commentaire*.

Ici encore, c'est le jugement des ennemis qui a prévalu. Il y a deux choses dans le *Commentaire* : une grammaire et une poé-

(1) A Chabanon, 9; à Dalembert, 12 mars 1772. — (2) A La Harpe, 19 avril 1772; — *Mercure* de mai. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVII, p. 200. — (4) 20 décembre 1773. — (5) *Sentiment d'un académicien de Lyon*; *Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, p. 46. — (6) Notes du *Dialogue de Pégase et du Vieillard*; *Œuvres*, t. XIV, p. 389; *à l'abbé de Voisenon*, ibid., p. 475.

tique. Voltaire, en effet, se proposait un double but : de former les poëtes, et de ne laisser aux lecteurs, surtout aux jeunes gens et aux étrangers, aucun doute sur la langue.

Or, la poétique de Voltaire se résume en ces deux axiomes posés par lui : « Les vers, pour être bons, doivent avoir tout le mérite d'une prose parfaite; et, pour juger s'ils sont mauvais, il suffit de les mettre en prose (1); » — « toute métaphore qui ne forme point une image vraie et sensible est mauvaise : c'est une règle qui ne souffre point d'exception; toute métaphore doit être une image qu'on puisse peindre,... doit fournir un tableau à un peintre (2). »

De ces deux axiomes, le premier est au-dessous de Buffon, — plus poëte, d'ailleurs, que Voltaire, — lorsqu'il s'écriait devant de beaux vers : « C'est beau comme de la belle prose! » En vertu de cet axiome, les plus beaux vers de notre langue et de toute langue seraient condamnés, non-seulement à n'être plus de beaux vers, mais à ne plus former une prose intelligible. Qui ne sait que les inversions, les ellipses, incompatibles avec la prose, forment seules bien souvent la langue poétique!

Devant le second axiome, tomberait également toute poésie, particulièrement la poésie orientale, la poésie biblique, qui se contente si souvent d'un rapport éloigné, et intraduisible par le pinceau, entre l'objet et l'image. Ce n'était pas seulement, chez Voltaire, l'impie, c'était le poëte inintelligent qui bafouait la Bible, qu'il ne sentait pas plus qu'il ne la comprenait. Ce procédé pictural qu'il voulait appliquer à toute métaphore, il l'a appliqué, en quelque sorte, aux images bibliques par ses traductions grossièrement littérales, qui n'en sont qu'une photographie grotesque.

La grammaire, dans le travail sur Corneille, vaut-elle mieux que la poétique? En abandonnant celle-ci à son malheureux sort, on avait continuer d'accorder quelque estime aux remar-

(1) Remarques sur *Polyeucte*, Act. I, sc., 1re; *Œuvres*, t. XXXV, p. 278; Remarques sur *Sertorius*, act., I, sc. 1re; t. XXXVI, p. 257. — (2) Remarques sur *Héraclius*, act. I, sc. 1re; sur *Nicomède*, act. I, sc. 1re, et act. III, sc. VIII; *Œuvres*, t. XXXVI, pp. 10, 12, 139 et 179.

ques grammaticales. Eh bien, ces remarques elles-mêmes, pour un grand nombre, sont également à rejeter (1).

Au XVIIIe siècle, — du moins dans le monde encyclopédique, — on n'étudiait plus, on ne savait plus le latin, qui a laissé une si forte empreinte sur le style de Corneille; on ignorait davantage encore la langue du XVIe siècle, langue déjà appauvrie par les réformes trop timides de Malherbe et de Vaugelas : on ne datait l'origine du vrai français que de Boileau, qui lui-même avait tant aidé à la proscription du *gaulois*. Comment donc eût-on compris cette langue de Corneille, qui plonge ses fortes racines dans tout le vocabulaire de son temps, et même des âges antérieurs, et y puise des richesses, depuis ignorées ou méconnues, qu'elle accroît de sa séve propre ?

C'est parce qu'il ne savait, ni ne comprenait la langue de Corneille, que Voltaire a déprécié par de vétilleuses chicanes tant de vers irréprochables; qu'il a condamné tant de façons de dire admirables de clarté, d'analogie et de vigueur; qu'il a proscrit, sous prétexte de style bourgeois et de style noble, de style comique et de style tragique, tant de locutions heureuses et expressives, de tours hardis, neufs et animés, et surtout cette union perpétuelle du simple et du grand, caractère propre de Corneille comme du génie; qu'il a prétendu réduire la pratique de l'art d'écrire à ses visées personnelles, les seules qu'il connût bien; enfin, qu'il a appauvri la langue, quoiqu'il s'en défendît (2), en la ramenant toute à la sienne, déjà si sèche, si maigre et si désossée.

Avant de condamner la langue de Corneille, il fallait au moins en avoir un bon texte. Or, chose incroyable, Voltaire avait presque achevé son travail, lorsqu'il songea à demander une bonne édition à la Bibliothèque du Roi ! De là tant d'éditions fautives amalgamées dans son *Commentaire*, tant de critiques portant sur une leçon rejetée par Corneille, sur des fautes qu'il avait corrigées.

(1) Voir, sur ce point, le *Lexique* de la langue de Corneille, par M. F. Godefroy, et particulièrement l'*Introduction*, à laquelle nous avons fait et nous allons faire quelques emprunts. — (2) Remarques sur *Polyeucte*, act. I, sc. III ; *Œuvres* t. XXXV, p. 289.

Mais ce qui indigne le plus dans cet ouvrage, comme dans presque tous les ouvrages de Voltaire, c'est le manque de dignité et de respect. Parce que Corneille est tombé au-dessous de lui-même dans les pièces de sa vieillesse, fallait-il soutenir « sans balancer, que les Pradon, les Bonnecorse, les Coras, les Danchet n'ont rien fait de si plat et de si ridicule (1)? » Mais on voulait faire dire aux flatteurs que « la vieillesse de M. de Voltaire était bien différente de celle de Pierre Corneille (2)! » Et cela était dit à propos des *Scythes!* Comme si, même dans les dernières pièces de Corneille, il n'y avait pas plus de beaux et grands vers que dans les dernières de Voltaire, — quelques-uns diraient même que dans tout son théâtre!

Voltaire a traité le grand Corneille en petit, c'est-à-dire à sa propre mesure. N'ayant pas la foudre olympienne à sa disposition pour l'écraser, il l'a voulu accabler sous une grêle de vétilles. Il n'a prouvé qu'une seule chose, c'est qu'il n'avait pas un esprit de forte trempe, une âme élevée; c'est qu'il n'était pas un grand poëte.

Il l'a prouvé encore par tant de jugements sur les princes de la poésie : Homère, pour lui, « bavard, illisible et mortellement ennuyeux (3), sans émotion, ni sensibilité (4), inférieur au Tasse et à l'Arioste (5); » — Virgile, « froid et désagréable, » excepté dans trois livres, et partout encore au-dessous du Tasse et de l'Arioste (6); — Dante, « un fou, et son ouvrage un monstre, » quoiqu'il ait « mis des papes en enfer (7); » — Milton, « un barbare qui a fait un long commentaire du premier chapitre de la Genèse en dix livres de vers durs, un grossier imitateur des Grecs qui a défiguré la création, qui a gâté l'enfer et le diable du Tasse, » qui a composé « un poëme obscur, bizarre, et dégoûtant amas des plus tristes extravagances, de

(1) Remarques sur *Pulchérie*, Préface de Voltaire; *Œuvres*, t. XXXVI, p. 418. — (2) Grimm, *corresp. litt.*, janvier 1767, t. V, p. 441. — (3) *Candide; Œuvres*, t. XXXIII, p. 319. — (4) *Dict. phil.*; *Œuvres*, t. XXIX, p. 153. — (5) *Essai sur les mœurs*, ch. CXXI; *Œuvres*, t. XVII, p. 184, et l'*Homme aux quarante écus; Œuvres*, t. XXXIV, p. 98. — (6) *Candide*, ibid. — (7) A Bettinelli, mars 1761; *Dict. phil.* et *Lettres chinoises; Œuvres*, t. XXVIII, p. 291, et t. XLVIII, p. 257.

folies désagréables, d'imaginations abominables, révoltantes, d'absurdités théologiques; poëme capable d'exciter autant d'horreur en lui-même que de mépris pour l'auteur (1); » — Camoëns, « pas digne d'être traduit par M. de La Harpe (2)! »

C'est Shakespeare surtout, « le monstrueux et l'absurde (3) » Shakespeare, qui a eu le privilége de jeter Voltaire hors de toutes les limites de la vérité et de la décence. Le premier, il avait « tiré un peu d'or de la fange » de ce Shakespeare (4). En effet, après en avoir dit quelques mots dans son *Essai sur la poésie épique* (1729), il l'avait presque révélé à la France dans ses *Lettres philosophiques* (1734) (5). Là, il le présentait comme « le créateur du théâtre anglais, comme un génie plein de force et de fécondité, de naturel et de sublime, » quoique sans la moindre étincelle de bon goût et sans la moindre connaissance des règles; et il en traduisait des passages. Mais bientôt il intervertit les proportions, et trouva en lui « plus de barbarie que de génie (6). » Ensuite, Shakespeare ne fut plus qu'un « Gilles de la Foire, » qu'un « sauvage ayant de l'imagination, dont les pièces ne pouvaient plaire qu'à Londres ou au Canada, » qu'un « grossier extravagant, beaucoup moins raisonnable que Scaramouche (7). » Prenant à partie quelques-unes de ses pièces, Voltaire en fit une critique inintelligente, que ses mauvaises imitations faisaient tourner contre lui (8).

Le 15 octobre 1760, le *Journal encyclopédique* ayant publié un *parallèle entre Shakespeare et Corneille*, Voltaire, en mars de l'anné suivante, répondit par un *Appel à toutes les nations de l'Europe* (9), où il faisait d'*Hamlet* et d'*Othello* une analyse qui n'en était qu'une hideuse parodie.

(1) *Candide*, *Œuvres*, t. XXXIII, p. 322; *Essai sur la poésie épique*, *Œuvres*, t. X, p. 483; *Dict. phil.*, *Œuvres*, t. XXIX, pp. 177 et suiv. — (2) A de Vaines, 2 octobre 1776. — (3) *Essai sur la poésie épique*; *Œuvres*, t. X, p. 421. — (4) *Œuvres*, t. IX, p. 471. — (5) Lettre XVIII, sur la tragédie; *Œuvres*, t. XXXVII, p. 219. — (6) *Essai sur les mœurs*, ch. CXXI; *Œuvres*, t. XVII, p. 183. — (7) A Albergati Capacelli, 4 juin 1762; à Saurin, 4 décembre 1765. — (8) Sur *Jules César*, *Œuvres*, t. II, p. 355; t. IV, p. 71; t. VII, p. 185, etc.; — sur *Othello*, t. VII, p. 486; — sur *Hamlet*, t. XL, p. 250; — sur *Richard III*, t. LIX, p. 170. — Voir encore, dans le *Dict. phil.*, l'art. *Théâtre anglais*, *Œuvres*, t. XXVII, pp. 72 et suiv., et l'art. *Goût*, t. XXX, p. 90. — (9) *Œuvres*, t. XL, pp. 245 et suiv.

C'est en 1776, à propos de la traduction de Le Tourneur, qu'éclata sa fureur contre « l'abominable grimoire » de Shakespeare. En en parlant, « son sang pétillait dans ses vieilles veines. » Ce qu'il y avait de plus affreux, c'est que le monstre avait un parti en France ; et, pour comble de calamité et d'horreur, c'était lui, Voltaire, qui avait autrefois parlé de ce Shakespeare ; lui qui, le premier, avait montré aux Français quelques perles trouvées dans son énorme fumier. Il ne s'attendait pas qu'il servirait un jour à fouler aux pieds les couronnes de Racine et de Corneille, pour en orner le front d'un histrion barbare. C'en est fait : il a vu finir la règne de la raison et du goût ; il va mourir en laissant la France en proie aux Hottentots (1).

Il prêche une croisade patriotique pour la défense du goût français. De là sa *Lettre patriotique à l'Académie française* (2), son cri de guerre. S'il s'y était borné à relever les grossièretés et les indécences de Shakespeare, et à réclamer en faveur de Racine et de Corneille, trop négligés par le traducteur, à la bonne heure ; mais lui-même, sous prétexte de défendre la scène française, il ouvre une campagne peu loyale contre le poëte anglais ; il ne procède que par extraits et citations grotesques qui en donnent une idée ridicule et fausse ; à peine veut-il reconnaître des étincelles de génie dans ce « sauvage, bas, effréné et barbare » Shakespeare, à peine quelques « traits naturels et frappants dans ce chaos obscur, composé de meurtres et de bouffonneries, d'héroïsme et de turpitude, de discours des halles et de grands intérêts. »

Il envoya sa Lettre à Dalembert, alors secrétaire perpétuel, qui la lut en assemblée particulière, le 3 août, et lui écrivit, le lendemain, pour lui demander permission d'en régaler le public dans la séance solennelle de la Saint-Louis, après y avoir supprimé, toutefois, les personnalités offensantes et les traits trop libres : cette lecture serait une réclamation, au moins indirecte, de la Compagnie contre le mauvais goût qu'une certaine classe de littérateurs s'efforçait d'accréditer. Voltaire consentit à tout ; mais il pria de conserver l'endroit où il deman-

(1) A d'Argental, 19 et 30 juillet 1776. — (2) *Œuvres*, t. XLVIII, p. 403.

dait justice « à la reine de France, à nos princesses, aux filles de tant de héros, qui savent comment les héros doivent parler (1). » C'est qu'il était alors en coquetterie avec la reine, toujours en vue de son retour à Paris, et que la reine et les princesses avaient souscrit à la traduction de Le Tourneur. Aussi, quelques jours après, en envoyant à Dalembert de nouvelles instructions pour bien faire valoir les citations et les réticences, il répétait : « Je vous conjure de laisser subsister mon invocation à la reine et aux princesses (2). » Et il priait tous ses amis de préparer l'Académie à bien traiter ce « vilain singe » de Shakespeare (3). « Il n'y a point d'exemple, disait-il encore, d'un pareil renversement d'esprit et d'une pareille turpitude. Les Gilles et les Pierrots de la foire Saint-Germain, il y a cinquante ans, étaient des Cinna et des Polyeucte en comparaison des personnages de cet ivrogne de Shakespeare, que M. Le Tourneur appelle *le dieu du théâtre* ; ... de cet abominable Shakespeare, qui n'est en vérité, qu'un Gilles de village, et qui n'a pas écrit deux lignes honnêtes (4). »

Cependant, dès le 27 août, Dalembert lui avait envoyé le bulletin de la bataille du 25, c'est-à-dire un bulletin de victoire. Voltaire avait triomphé devant l'Académie, mais non devant le public. Sans parler de Fréron, sa *Lettre* à l'Académie fut attaquée par le chevalier de Rutlige, par Joseph Baretti, secrétaire de l'Académie royale britannique, et par madame de Montague. Il ne répondit qu'à celle-ci, dans une nouvelle *Lettre à l'Académie* servant de dédicace à *Irène* (5), où il reproduisait toutes ses critiques injurieuses. Une dernière diatribe contre l'auteur d'*Hamlet* et d'*Othello*, en tête, non pas de *Zaïre* ou de *Mérope*, mais d'*Irène ! Telum imbelle sine ictu* de ce Priam dramatique contre le héros qui l'allait immoler ! Et il le sentait bien ; et il nous a livré le secret de sa haine et de sa fureur, quand il a dit : « Les partisans de Shakespeare m'immolent à leur divinité étrangère (6). » Il y a toujours un égoïsme mes-

(1) A Dalembert, 10 août 1776. — (2) A Dalembert, 13 août 1776. — (3) A La Harpe, 15 août 1776. — (4) A d'Argental, 27 août ; à Dalembert, 3 septembre 1776. — (5) *Œuvres*, t. IX, p. 459. — (6) A d'Argental, 27 août 1776.

quin au fond de toutes les critiques de Voltaire. Mais il faut bien ajouter que, malgré tant d'idées saines, tant de jugements admirables de sens et de tact répandus dans ses œuvres, notamment dans son *Siècle de Louis XIV* et dans sa correspondance, il avait en littérature, en poésie surtout, le goût petit et étroit. En tout, le grand l'écrasait ou le faisait délirer.

IX

ANECDOTES SUR FRÉRON — SA VIE PRIVÉE — LA CAPILOTADE

Avant de marier mademoiselle Corneille et de tirer de Fréron cette vengeance éclatante, Voltaire et Le Brun avaient songé à leur vengeance plus personnelle. Le Brun écrivit à Voltaire : « Ne seriez-vous pas bien heureux de venger à la fois le bon goût qu'il offense, et de réduire ce coquin à la mendicité, en attendant qu'il aille aux galères? » Et, pour y aider, il écrivit ou fit écrire par son frère toutes sortes de diatribes contre Fréron : la *Wasprie*, *l'Ane littéraire*, où il ne montrait guère que le désir de venger son ode des critiques de Fréron, que sa personnalité blessée. Voltaire, à qui il avait envoyé ses brochures, eut le bon goût de lui en faire l'observation (11 juillet 1761) : « J'aurais voulu qu'on y marquât moins d'intérêt personnel. Le grand art de cette guerre est de ne jamais paraître défendre son terrain, et de ravager seulement celui de son ennemi, de l'accabler gaiement. » Le Brun, le moins gai des hommes, n'entendit jamais cette tactique; d'ailleurs, lui ôter sa personnalité, c'eût été lui ôter tout son être poétique : il ne pouvait parler que de son génie, devant lequel il voulait que tout le monde s'inclinât. « Pas tant de génie dans votre bouche, lui répondait le malin Fréron, et un peu plus dans vos odes! » Aussi Fréron continua-t-il son jeu contre lui.

Mal secondé par Le Brun, Voltaire procéda seul à l'écrasement de son ennemi, et il imprima ses *Anecdotes* sur Fréron,

qui couraient manuscrites dès le mois d'août 1760 (1), et il les mit lâchement sur le compte de La Harpe : « Les *Anecdotes sur Fréron* sont du sieur La Harpe, jadis son associé et friponné par lui. Thieriot m'a envoyé ces anecdotes écrites de la main de La Harpe (2). » Plus tard, tout en persistant à nier qu'il en fût l'auteur, il reconnut que ce libelle « ne pouvait être ni de M. de La Harpe, ni d'aucun homme de lettres (3); » et il écrivit à La Harpe lui-même (4) : « Soyez persuadé qu'il n'y a personne, dans la littérature, d'assez vil et d'assez insensé pour vous attribuer jamais ces *Anecdotes sur* feu Zoïle *Fréron*. Il n'y a qu'un colporteur qui puisse les avoir écrites. » Recueillons encore ce jugement : « Les *Anecdotes*... sont quelque chose de si bas, de si misérable, de si crasseux; c'est un ramassis si dégoûtant d'aventures de halles et de sacristies, qu'il n'y a qu'un porte-Dieu ou un crocheteur qui ait pu écrire une pareille histoire (5). » On ne saurait mieux juger l'œuvre et l'auteur!

Cette œuvre reconnue si misérable, il voulait néanmoins qu'on en tirât bon parti contre Fréron, et il écrivait, quelques jours après (16 juillet), au même Dalembert : « Je ne saurais m'accoutumer à voir un Fréron protégé; je pense qu'il est aussi important pour tous les gens de lettres de faire connaître ce lâche scélérat, qu'il l'était à tous les pères de famille de faire arrêter Cartouche. Thieriot ne sera pas assez lâche pour nier qu'il m'ait envoyé l'original des *Anecdotes* imprimées. Pour peu que La Harpe ou quelque autre se donne la peine d'interroger ceux qui sont nommés dans ces *Anecdotes*, on découvrira aisément la vérité; le monstre sera reconnu, et je me charge, moi, de faire instruire tous ceux dont il a surpris la protection. Je trouve qu'il y aurait une faiblesse inexcusable à laisser jouir en paix ce monstre du fruit de ses crimes... Quand on a des armes pour tuer une bête puante, il ne faut pas les laisser rouiller. »

C'est Thieriot, en effet, Thieriot « le fureteur, » qui lui avait

(1) A Thieriot, 20 août 1760 et 17 juin 1770; à Damilaville, 29 août 1760. — (2) A Le Brun, 6 février 1761. — (3) 25 février 1777. — (4) 8 avril 1777. — (5) A Dalembert, 8 avril 1777.

envoyé les matériaux des *Anecdotes*, mais c'est lui qui les rédigea en pamphlet et les livra à l'impression. Ces *Anecdotes* ayant eu une sorte de réviviscence, d'abord en 1770, puis en 1777, après la mort de Fréron, Grimm, Bachaumont, tous les nouvellistes les lui attribuèrent. Le 4 avril 1770, Grimm, annonçant à ses correspondants d'Allemagne un volume parti de la manufacture de Ferney, écrivait : « A la fin du recueil on lit des *Anecdotes sur Fréron;* il est aisé de reconnaître la main qui a daigné tracer l'histoire des mœurs, faits et gestes de ce folliculaire. » Et le 15 juin suivant : « L'auteur a voulu imiter la manière de Plutarque, en racontant un grand nombre de détails domestiques concernant son héros. On y calcule avec le plus grand soin combien de fois Fréron a été mis à la Bastille, combien de fois au For-l'Évêque, combien de fois à Bicêtre. On y rapporte que son père était orfèvre, et qu'il passe pour avoir été obligé de quitter sa profession, parce qu'il mettait de l'alliage, plus que de raison, dans l'or et l'argent ; qu'il a épousé sa nièce, qui balayait la rue devant la boutique de sa sœur; que cette sœur, fripière de son métier, hait son frère le folliculaire; que ce frère a volé un couteau au chirurgien Louis; qu'il a obtenu, par le moyen d'une catin, dépositaire de lettres de cachet et sa protectrice, un ordre pour enlever son beau-frère, avocat au parlement de Bretagne; qu'il l'a garrotté lui-même, et conduit au cachot, en tenant ses chaînes, etc. Tous ces détails sont nobles et intéressants, comme vous voyez, et fort importants pour l'histoire littéraire de ce XVIIIe siècle... Sérieusement, je n'ai garde d'accuser le patriarche de ce tas d'ordures détestables; c'est quelque Thieriot ou quelque abbé de La Porte, tout aussi grands gueux que Fréron, qui lui fournit ces infamies, dont il a ensuite la faiblesse de souiller sa plume dans un moment de désœuvrement. Ce tas de bassesses contient aussi beaucoup de mensonges. »

De son côté, Bachaumont (3 septembre 1770) reconnaissait parfaitement Voltaire « au style, et à ce talent particulier qu'il avait pour dire des injures. »

Par l'analyse de Grimm, on peut juger du contenu de ce

pamphlet, œuvre de l'homme qui tout à l'heure faisait un crime à Fréron de dévoiler le secret des familles, et d'avoir écrit, pour intéresser à son sort, que le père de mademoiselle Corneille était facteur de la petite poste : c'est le livret où seraient consignés tous les états de service d'un galérien du plus bas étage.

Et c'est ici le lieu de dire un mot de la vie privée de Fréron, calomniée comme sa vie littéraire.

Au moins la calomnie aurait dû se mettre d'accord avec elle-même. Tantôt, comme dans l'*Écossaise* et le *Pauvre Diable*, Fréron est une espèce de cuistre, perché dans un grenier, n'ayant que sa plume pour fondement de sa maigre cuisine; tantôt, comme dans les *Anecdotes*, c'est un viveur, un ivrogne, un vil entremetteur; mais toujours un fripon, friponnant collaborateurs et libraires. Le fait est que Fréron était un joyeux compagnon, qui arriva bien vite à la fortune. Il y arriva par son talent, par le succès de ses feuilles, sans avoir besoin de vendre sa plume, moins encore de tendre la main à la police, qui n'a jamais enrichi ses espions. Or, Fréron en vint jusqu'à se faire 20,000 livres de rente, suivant La Harpe (1), et 40,000 suivant l'*Espion anglais* (2); et cela, répétons-le, en tout honneur, puisque, en 1767, alors que le profit de ses feuilles était déjà bien diminué, il repoussait noblement les avances de Beaumarchais (3). Avec un tel revenu, il eut riche appartement de ville, rue de Seine, chez le liquoriste Lelièvre, dont ses ennemis ne manquèrent pas de le dire la meilleure pratique, et maison de campagne à Montrouge, *Fantaisie*, où il était voisin de celui qu'on appelait *l'évêque de Montrouge*, l'abbé de Voisenon. Pour aller de la rue de Seine à Fantaisie, un équipage était nécessaire, et il eut son équipage. Il menait donc grand train, et faisait bombance. Ses soupers passaient pour les plus délicieux de Paris. Bien des gens de lettres, qui virèrent de bord au temps de la persécution et de l'infortune, solli-

(1) *Corresp. litt.*, t. I, p. 340. — (2) T. III, p. 206. — Il faut dire que l'*Espion anglais* joint aux revenus de l'*Année littéraire* les profits du *Journal étranger*, auquel Fréron présida pendant quelque temps. — (3) *Beaumarchais et son temps*, par Louis de Loménie, t. I, pp. 218-219.

citaient la faveur d'y être admis. La décence n'y était pas toujours gardée, à en croire l'*Espion anglais* (1), qui raconte une mystification infligée au plus mystifié des hommes de ce temps, au petit Poinsinet, armé chevalier de la critique, sacré héritier du royaume de l'*Année littéraire*, par une accolade de l'antipode du visage de Fréron; mais rien ne prouve qu'il s'y passât rien de vraiment immoral. Bon ami lui-même, Fréron avait des amis, entre autres Gilbert, qui lui dédia sa *satire du XVIII[e] siècle*. En dehors même du clergé, il voyait la meilleure compagnie, et ceux qui avaient des préventions contre lui, cédaient à la séduction de sa belle figure, de sa bonne tenue, de son excellent ton, de son esprit, et ils finissaient par dire avec la présidente d'Aligre : « Fréron ou le diable, qui que vous soyez, vous êtes charmant ! » Les ministres recouraient à sa plume : Choiseul lui confiait un Mémoire « pour y mettre de l'ordre et du style. » D'Argenson, un ami de Voltaire, se faisait son collaborateur : « J'envoie au sieur Fréron, auteur de l'*Année littéraire*, mon jugement sur ce livre (la *Noblesse commerçante*), et j'en ai gardé minute (1). » Voilà ce qui irritait les philosophes, et surtout le *comte de Tourney*. Quoi! Voltaire qui avait dit :

> Mais qui pourra jamais souper avec Fréron (4)?

apprenait que Fréron soupait en joyeuse compagnie! Quoi! le seigneur de Tourney, Ferney et autres lieux n'avait le monopole ni de la bonne chère, ni de la richesse, ni des grands seigneurs, ni de la joie et de la gaîté! C'était intolérable! Il aurait pardonné à Fréron, s'il l'eût vu dans la misère et le mépris!

Les philosophes, l'auteur des *Anecdotes* en tête, poussèrent plus loin la calomnie. Fréron avait épousé sa nièce : ils ont dit qu'il l'avait d'abord corrompue, et qu'il ne l'épousa qu'à son second enfant. Or, le premier avait été Stanislas, filleul du roi de Pologne! Quelle apparence que ce roi eût consenti à être le parrain d'un bâtard incestueux ! Veuf en 1762, Fréron se remaria dans sa Bretagne, en 1766, avec une parente encore, une fille de Pe-

(1) T. III, p. 112. — (2) *Mémoires*, éd. Jannet, t. V, p. 135. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XIII, p. 267.

nanreun-Royou, procureur fiscal de la baronnie de Pont-l'Abbé. Un de ses beaux-frères était l'abbé Royou, qui devint son collaborateur et continuateur. Un autre, l'avocat Royou, compromis dans l'affaire de la Chalotais et forcé de se réfugier à Londres, adressa de là à Voltaire un Mémoire ignoble sur le traitement barbare que Fréron aurait fait subir à sa sœur et à lui. Ce Mémoire se trouvait réfuté d'avance par les lettres retrouvées de nos jours (1), où Fréron racontait son mariage, en style sentant un peu, il est vrai, les noces de Gamache, mais en bon parent et en bon mari; et, pendant sa vie et après sa mort, sa femme, ne cessa de protester par paroles et par actes, de son attachement à l'époux qui l'aurait si maltraitée. Il y a mieux : Ce Royou, en 1791, épousa la fille de Fréron! Voltaire lui-même trouvait le Mémoire *extraordinaire et bien étrange* (2), ce qui ne l'empêchait pas de prier tous ses amis de le répandre. Mais Dalembert, chargé, avec le breton Duclos, de prendre des informations, lui répond « que ce Royou est à la vérité un homme de beaucoup d'esprit, mais un très-mauvais sujet, » et voilà le Mémoire à l'eau! Voltaire, qui ne voulait rien perdre, pas même une calomnie démontrée, ne l'en mettra pas moins dans son *Dictionnaire philosophique* (3)!

Après les *Anecdotes*, il semblait qu'il fût impossible de descendre d'un degré de plus dans l'ignoble : Voltaire, néanmoins, tomba plus à fond encore, et il fit la *Capilotade*.

En 1764, parut, sous le titre de *Contes de Guillaume Vadé*, un Recueil de vingt-deux pièces de Voltaire, tant en prose qu'en vers. Voltaire continuait d'y puiser à ce mince filet d'esprit, consistant à défigurer les noms de ceux qu'il voulait tourner en ridicule. « Moi-même, dit Fréron (4), s'il m'est permis de me citer, il pense m'avoir renversé de son souffle satirique en me nommant *Jean Fréron*. Oh! que cela est plaisant, François-Marie Arouet de Voltaire!... quelle gaîté charmante! quelle vieillesse respectable! « Parcourant ensuite les pièces du volume, Fré-

(1) Publiées en 1861, dans le journal l'*Océan*, par M. du Châtellier. — (2) Au marquis de Florian, 21 mars; à Argental, 26 mars 1770. — (3) Au mot *Ana*. — (4) *Année litt.*, 1764, 14 juillet, t. IV, p. 289.

ron arrivait à *un chant détaché d'un poëme épique de la composition de Jérôme Carré, trouvé dans ses papiers après le décès dudit Jérôme.* Ce chant était fait dès 1761, puisque Voltaire écrivait à Dalembert, le 6 janvier de cette année : « Dieu m'a fait la grâce que, quand on veut rendre les gens ridicules et méprisables à la postérité, il faut les nicher dans quelque ouvrage qui aille à la postérité. Or, le sujet de *Jeanne* étant cher à la nation, et l'auteur, inspiré de Dieu, ayant retouché et achevé ce saint ouvrage avec un zèle pur, il se flatte que nos derniers neveux siffleront les Fréron, les Caveirac, les Chaumeix, les Gauchat, et tous les énergumènes, et tous les fripons ennemis des frères. » Il y en a d'autres : il y a les Guyon, les Sabatier, les La Beaumelle, etc. ; la question seulement est de savoir sur qui, en fin de compte, doit retomber le ridicule et le mépris.

Dans ce chant, transporté, en 1773, dans *la Pucelle*, et qui en est devenu le XVIII[e], Voltaire suppose une bande de galériens, s'acheminant vers Toulon, et composée de tous ses ennemis. Dans la forêt d'Orléans, elle est prise pour une troupe de chevaliers français, prisonniers des Anglais, par Jeanne et Dunois, qui fondent sur les gardiens et délivrent les captifs. Conduits à Charles et à la belle Agnès, ils se donnent, par la voix de Fréron leur chef, pour des victimes de la justice humaine, et se vantent de leurs crimes comme Dunois aurait fait de ses prouesses. Touché de leur récit, le roi les fait débarrasser de leurs fers, leur procure bon souper et bon gîte ; mais, le lendemain, à la pointe du jour, ils décampent, chargés des dépouilles d'Agnès, de Charles et même du *bon Bonneau.* Cela remplit plus de quatre cents vers dignes du sujet, c'est-à-dire grossiers et fétides comme le bagne.

Fréron se contenta d'écrire : « J'ai l'honneur d'être du nombre de ces honnêtes galériens. En effet, je dois être condamné aux galères, pendu même et brûlé, pour dire que M. de Voltaire, depuis vingt ans, après avoir mis à contribution la littérature étrangère et celle de sa nation, ne cesse de se répéter lui-même, et toujours plus mal... Au reste, ce chant héroïque des galériens est encore une copie d'une pareille rencontre de forçats dans *Don Quichotte*..... Je ne vous ai donné

qu'une très-légère idée de ce recueil bassement satirique, où M. de Voltaire outrage le goût, l'honnêteté, sa nation, ses maîtres, tous ses compatriotes, les Anglais, la terre entière. Que signifient toutes ces fureurs? C'est que M. de Voltaire est le premier des hommes pour le talent, l'esprit, le génie; c'est qu'il est fait pour donner des leçons à sa patrie, au genre humain; c'est que son poëme est au-dessus de tous les poëmes, ses tragédies au-dessus de toutes les tragédies, ses contes au-dessus de tous les contes, ses histoires au-dessus de toutes les histoires; c'est qu'il faut briser toutes les images des prétendus grands écrivains qui ont paru avant lui, et sur cet amas de marbres mutilés élever la statue du sublime, de l'immortel, de l'honnête, du bienfaisant, du sensé, du judicieux Voltaire. »

C'est vif, mais combien modéré après tant d'outrages! Et Voltaire osait encore accuser Fréron de le *déchirer!* A quoi Fréron répondait : « On désirerait que M. de Voltaire mît plus de justesse dans ses expressions. Pour peu qu'on le *critique*, il dit qu'on le *déchire;* ce n'est pas là le terme propre. Eh, qui doit savoir mieux que lui ce que c'est que *déchirer?* Mais à son âge on perd quelquefois la mémoire. Il n'est donc pas inutile de lui rappeler que *déchirer* quelqu'un, c'est attaquer sa naissance, ses mœurs, sa probité; c'est forger, écrire, publier contre lui des calomnies et des libelles; c'est mettre en œuvre tous les moyens imaginables, publics et secrets, pour lui ôter son honneur, sa réputation, son état; c'est dénoncer à la société un citoyen vertueux comme un malhonnête homme, un fripon, un scélérat; en un mot, *déchirer*, c'est faire ce que M. de Voltaire se permet tous les jours pour se venger de ceux qui ne font que le *critiquer* (1). »

Il est vrai que la critique de Fréron pénétrait quelquefois jusqu'au cœur de Voltaire, pour y mettre à nu le mobile secret de ses actions, en apparence, les plus généreuses. C'est ainsi qu'il osa dire le vrai mot de sa conduite dans l'affaire des Calas : « La tête poétique de M. de Voltaire s'échauffe, et ce n'est pas tant un sentiment d'humanité qui le transporte, que celui

(1) *Ann. litt.*, 1772, 23 avril, t. III, p. 16.

de ranimer son existence et de faire parler de lui (1). » Voltaire mit deux ans à répondre, mais comme il le fit! « Et on l'a souffert! et on s'est contenté de l'avoir en exécration!... Cette effronterie si punissable a été négligée, le coupable s'est sauvé à l'abri du mépris, etc., etc. (2)! »

Au temps même de l'affaire des Calas, Voltaire faillit trouver un vengeur femelle dans la Clairon.

X

FRÉRON ET CLAIRON

Fréron avait contre la Clairon deux motifs de haine : elle était l'actrice de Voltaire; et, quoiqu'elle n'eût pas joué dans l'*Écossaise*, elle s'était donné un mouvement extrême pour faire réussir la pièce. Aussi ne la ménageait-il guère toutes les fois qu'il avait à parler d'elle. Enfin, le 17 janvier 1765 (3), rendant compte d'une épître à mademoiselle d'Oligny, jeune actrice vertueuse qui venait d'être reçue à la Comédie-Française, il tourna l'éloge de sa vertu en satire des vices de ses compagnes. Et, poussant plus avant sa pointe, jusqu'à ce qu'il atteignît la Clairon, il ajoutait : « Les talents les plus rares, ou regardés comme tels, n'effacent point l'opprobre d'une vie dissolue. On peut accorder quelque estime au jeu théâtral de la comédienne; mais le sceau du mépris est toujours empreint sur sa personne. C'est en vain qu'après avoir acquis une honteuse célébrité par le vice, on affecte un maintien grave et réservé. Cette honnêteté tardive et fausse ne sert qu'à former un contraste révoltant avec l'histoire connue d'une jeunesse infâme; et je ne sais si l'on n'aimerait pas mieux qu'une créature de cette espèce se montrât constamment ce qu'elle a été, que de paraître ce qu'elle n'est pas. La franchise du libertinage est moins choquante, en effet, que la morgue hypocrite de la dignité. »

(1) *Ann. litt.*, 1765, t. III, p. 156. — (2) A Élie de Beaumont, 20 mars 1767. — (3) *Ann. litt.*, 1765, t. I, p. 115.

La Clairon se reconnut à ce portrait, et il le fallait bien, tout le monde l'y ayant reconnue. Elle poussa des cris de reine outragée, courut aux gentilshommes de la Chambre, à Richelieu, alors en exercice, et menaça de se retirer du théâtre, si l'on ne faisait justice du vil pamphletaire en le jetant au For-l'Évêque. Le bruit courut qu'elle avait été exaucée, et Voltaire battit des mains de Ferney : « On dit que Fréron est au For-l'Évêque; si cela est, *absolvit pœna deos* (1). » Richelieu, en effet, avait demandé au comte de Saint-Florentin un ordre d'incarcération. Mais l'exempt chargé de l'affaire, un bon exempt, ayant trouvé Fréron en proie à une attaque de goutte, eut pitié de lui et le laissa dans son lit. Pendant les quelques jours de sursis qui lui étaient accordés, les amis de Fréron se mirent en campagne. L'abbé de Voisenon, entre autres, alla intercéder auprès de Richelieu. « La grâce de Fréron? lui répondit le duc, c'est la seule chose que je me crois obligé de vous refuser. — Mais encore... — Qu'il s'adresse à Clairon! » — « M'adresser à la Clairon! s'écria Fréron quand on lui rapporta ce mot de Richelieu; plutôt la mort! Qu'on me ramène aux carrières! » Cependant on intéressa la piété de la reine en faveur de l'ennemi des philosophes. La Clairon, sentant que sa vengeance lui allait échapper, suffoquait de rage. Elle menaça de nouveau d'une abdication pire que n'eût été celle de la pauvre reine. Ce fut une affaire d'État. Le premier ministre, le duc de Choiseul, dut traiter en personne avec cette puissance. « Mademoiselle, lui dit-il, nous sommes, vous et moi, chacun sur un théâtre, mais avec cette différence que vous choisissez les rôles qui vous conviennent, et que vous êtes toujours sûre des applaudissements du public. Quelques gens de mauvais goût, comme ce malheureux Fréron, sont les seuls qui vous refusent leurs suffrages. Moi, au contraire, j'ai une tâche souvent très-désagréable : vainement je fais de mon mieux; on me critique, on me condamne, on me hue, on me bafoue, et cependant je ne donne point ma démission. Immolons, vous et moi, nos ressentiments à la patrie, et servons-la de notre mieux, chacun dans notre genre. D'ailleurs, la reine

(1) A Damilaville, 27 février 1765.

ayant fait grâce, vous pouvez, sans compromettre votre dignité, imiter la clémence de Sa Majesté. » Rien à répondre à ce parallèle et à ce persifflage, et la Clairon ne répondit pas. Mais elle retourna auprès de ses camarades, qu'elle engagea à se retirer comme elle, et elle en décida quelques-uns. Nouvel embarras pour les gentilshommes de la Chambre. Pour en sortir, Saint-Florentin exigea de Fréron une lettre, dans laquelle le journaliste protesterait que son intention n'avait jamais été d'attaquer personne de la Comédie. La lettre fut écrite, et envoyée aux comédiens, qui eurent la grandeur d'âme de s'en contenter. Fréron sortit aussitôt de son lit, et la Clairon remonta sur ses planches (1).

XI

UN MANÉGE PHILOSOPHIQUE — MORT DE FRÉRON — JUGEMENT

Cependant l'*Année littéraire* diminuait d'intérêt, et les abonnés de nombre. Ce qui allait toujours en croissant, c'étaient les pensions prélevées sur elle, et qui en emportaient le plus clair bénéfice. Dans ses dernières années, pendant qu'elle ne rapportait guère que sept mille livres, elle était grevée de quatre mille livres de pensions, au profit soit du *Journal des savants*, soit de quelques écrivailleurs bafoués par elle.

Cet affaiblissement de l'*Année littéraire* n'était pas la faute du journaliste. En tête de son premier numéro de 1770, il avait dit : « Si l'on s'est aperçu de quelque négligence dans les années dernières, le public et les gens de lettres sauront un jour qu'elle ne doit pas être imputée à l'auteur. »

Il y avait là un mystère que Fréron ne révéla que deux ans plus tard, en commençant son année 1772 : « Les philosophes, dit-il, M. de Voltaire à leur tête, crient sans cesse à la persécu-

(1) *Mémoires, Anecdotes pour servir à l'histoire des règnes de Louis XIV et de Louis XV*, t. IV, p. 329.

tion, et ce sont eux-mêmes qui m'ont persécuté de toute leur fureur et de toute leur adresse. Je ne vous parle pas des libelles abominables qu'ils ont publiés contre moi, de leur acharnement à décrier ces malheureuses feuilles, qui n'en sont devenues que plus célèbres, de leur empressement à y saisir tout ce qui pouvait servir de prétexte à leur méchanceté, de leur intelligence dans l'art d'empoisonner des articles où le public ne voyait aucun venin, de leurs efforts pour me rendre odieux au gouvernement, de leur satisfaction lorsqu'ils ont pu réussir à me faire interdire mon travail, et quelquefois même à me ravir la liberté de ma personne. Malheureusement pour eux, ces nuages, assemblés sur ma tête par le souffle de leur haine, se dissipaient bientôt, et, dans le moment qu'il se flattaient d'être délivrés d'un Aristarque incommode, je reparaissais sur l'arène avec l'ardeur d'un athlète, dont quelques blessures, que des lâches lui ont faites en trahison, raniment le courage au lieu de l'abattre. Ce n'était pas le succès que mes ennemis attendaient de leurs savantes manœuvres. Le grand but qu'ils se proposaient était l'extinction d'un journal, où je respecte aussi peu leur doctrine détestable que leur style emphatique; où, faible roseau, j'ai l'insolence de ne pas plier devant les cèdres majestueux. Enfin, désespérés de ne pouvoir faire supprimer ces feuilles, ils formèrent le projet de les faire tomber; et vous conviendrez, Monsieur, quand vous en serez instruit, qu'ils s'y prirent très-habilement pour couronner ce dessein d'une heureuse exécution. Le détail de cette anecdote ne vous ennuiera pas. »

Avant de raconter le fait, Fréron établissait ce parallèle entre lui et Voltaire: « Je n'ai jamais fait imprimer une ligne sans l'aveu de l'administration. Je n'ai point quitté la France pour me livrer à la coupable manie d'écrire impunément des horreurs absurdes contre la religion, contre l'honnêteté publique, contre le pays qui m'a vu naître, contre mes compatriotes. Je n'ai point cherché un asile aux extrémités du royaume, afin d'être toujours à portée de prévenir, par une prompte fuite dans une région étrangère, les justes châtiments dus au vil

calomniateur, à l'écrivain obscène, au satirique effronté. Si ma vie s'étend au-delà des bornes ordinaires, je ne souillerai point de fiel et d'opprobre les bords de mon tombeau ; je n'abuserai point de l'indulgence qu'on accorde au nombre des années pour me permettre des infamies dont on n'aurait pas fait grâce à ma jeunesse ; je ne donnerai point au monde le spectacle d'un vieillard mécontent, chagrin, jaloux et colère ; je ne finirai point mes jours dans les tortures de l'envie et dans le désespoir du bannissement. C'est au sein de ma patrie, au milieu de la capitale et de mes concitoyens, sous les yeux des dépositaires des lois de la littérature, que j'ai pris, que je tiens, et que je quitterai la plume, quand ma main tremblante ne pourra plus la conduire. »

Fréron n'avait pas seulement l'ironie, il avait quelquefois l'éloquence ; et peut-être ne trouverait-on pas une pareille page dans tout Voltaire. En tout cas, dans ce parallèle, que Voltaire paraît petit et méprisable devant lui !

Il raconte alors que son censeur, l'abbé Trublet, fatigué des réclamations de la secte, s'étant démis de ses fonctions, il en demanda un à Malesherbes qui ne fût pas connu du public, pour être à couvert des criailleries des écrivailleurs ; et que Malesherbes voulût encore qu'il ne fût même pas connu de lui, pour être inaccessible à ses instances : entre le censeur et lui, il devait y avoir un intermédiaire et un messager. Or, c'est cet officieux médiateur que les philosophes vinrent à bout de corrompre. Tous les articles saillants, où le journaliste s'égayait aux dépens de quelque grand ou petit philosophe, lui étaient rapportés comme refusés par le censeur, et les articles anodins et sans sel étaient seuls admis. Il fallait refaire aussitôt, boucher un trou énorme au plus vite, pour ne pas interrompre la périodicité, et le journal se sentait de cette précipitation.

« Le roi d'Égypte, qui voulait détruire les Juifs répandus dans ses États, dit à leurs sages-femmes : « Quand vous accoucherez les femmes des Hébreux, au moment où l'enfant sortira, si c'est un enfant mâle, tuez-le ; si c'est une fille, laissez-la vivre. » C'est précisément l'ordre qu'avaient donné au perfide

entremetteur, au sujet de mes feuilles, les Pharaons de notre Parnasse. Ce cruel manége a duré près de quatre ans. »

Soupçonnant quelque machine, Fréron va trouver Malesherbes, et lui laisse les articles proscrits. Malesherbes les envoie au censeur, en lui demandant les causes de refus. Le censeur répond qu'il vient de les lire pour la première fois, et qu'il les eût approuvés. Fréron demande alors à connaître son approbateur et à être mis en rapport direct avec lui, ce qui lui fut accordé.

Ceci se passait en 1770, et durait depuis quatre ans, et ce n'est qu'en 1772 que ce *monstre* de Fréron dénonça une telle infamie! Que dites-vous de ce calme, de cette impassibilité, de ce courage au milieu de cette persécution! Mais que dites-vous de ces parleurs de liberté, étouffant dans l'ombre et la trahison leurs adversaires ! S'il n'eût dépendu que d'eux, c'en était fait de la liberté de la critique, de la liberté de la pensée, de la parole et de la presse! Nouveaux Omars, ils eussent tout brûlé, excepté leurs mauvais livres! Et encore se seraient-ils souvent brûlés eux-mêmes, comme les conventionnels se guillotinèrent entre eux! A coup sûr, Voltaire eût brûlé Jean-Jacques!

Fréron continua ses feuilles, et Voltaire ses injures. Le journaliste rendit compte des lettres de Clément de Dijon, moins spirituelles que les siennes, mais pleines de choses dans leur bavardage, et où tous les critiques récents de Voltaire ont puisé sans les nommer. Cependant, Voltaire fourrait Fréron dans tous ses pamphlets, dans l'*Homme aux quarante écus* (1), dans ses *Honnêtetés littéraires* (2), dans sa *Défense de mon oncle* (3), et jusque dans sa *Princesse de Babylone* (4), où l'on ne s'attendrait guère à le trouver. Mais il fallait que cet homme barbouillât toutes ses pages de quelque ordure sur Fréron!

Fréron, pendant que ses feuilles diminuaient de revenu, ne

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XXXIV, p. 70. — (2) *Ibid.*, t. XLII, p. 645. — (3) *Ibid.*, t. XLIII, p. 326. — (4) *Ibid.*, t. XXXIV, p. 197 : « Et vous, maître Aliboron, dit Fréron, ci-devant-soi-disant jésuite, vous dont le Parnasse est tantôt à Bicêtre et tantôt au cabaret du coin ; vous, à qui l'on a rendu tant de justice sur tous les théâtres de l'Europe dans l'honnête comédie de l'*Écossaise;* vous, digne fils du prêtre Des Fontaines, qui naquîtes de ses amours avec un de ces beaux

retranchait rien à sa vie abandonnée et imprévoyante. Bientôt il fut perdu de dettes et poursuivi par ses créanciers. Les philosophes saisirent ce moment pour exercer une pression nouvelle sur Malesherbes, qui supprima l'*Année littéraire*. Le 10 mars 1776, Fréron était à la comédie, lorsqu'on vint lui annoncer ce dernier malheur. Il sortit bouleversé. La goutte dont il souffrait remonta. Sa femme, qui, depuis le matin, courait toutes les antichambres de Versailles pour demander grâce, en rentrant rue de Seine, le trouva râlant. Elle put l'entendre encore dire aux quelques amis qui l'entouraient : « C'est un malheur particulier qui ne doit détourner personne de la défense de la monarchie ; le salut de tous est attaché au sien. » Ce fut, dit-on, son dernier mot, et il expira, âgé d'environ cinquante-sept ans.

Linguet eut l'honneur de rappeler à la littérature le respect dû à une tombe et à une famille malheureuse. Voici comment Voltaire répondit à ce généreux appel. Le 30 mars, il écrivait à d'Argental : « Savez-vous, mon cher ange, que j'ai reçu une invitation d'assister à l'inhumation de Catherin Fréron, et de plus une lettre anonyme d'une femme qui pourrait bien être la veuve ? Elle me propose de prendre chez moi la fille à Fréron, et de la marier, puisque, dit-elle, j'ai marié la petite-nièce de Corneille. J'ai répondu que si Fréron a fait le *Cid*, *Cinna* et *Polyeucte*, je marierai sa fille incontestablement. » Et il fut si content de ce mot qu'il l'enregistra, la même année, dans son *Commentaire historique* (1).

Ce passage du *Commentaire* étant tombé sous les yeux de Stanislas, qui, au nom de sa mère, avait succédé au privilége de l'*Année littéraire*, le jeune homme répondit avec une noble indignation à une assertion dont il n'avait pas de peine à prouver l'absurdité, et il concluait : « Le voilà, monsieur,

enfants qui portent un fer et un bandeau comme le fils de Vénus, et qui s'élancent comme lui dans les airs, quoiqu'ils n'aillent jamais qu'au haut des cheminées ; mon cher Aliboron, pour qui j'ai toujours eu tant de tendresse, et qui m'avez fait rire un mois de suite du temps de cette *Ecossaise*, je vous recommande ma princesse de Babylone ; dites-en bien du mal, afin qu'on la lise. » — (1) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, p. 392.

le voilà cet apôtre de l'humanité, ce protecteur de l'innocence opprimée! Le voilà ce cœur sensible et généreux, cet homme à qui l'on élève des statues! Si quelque chose pouvait détromper les adorateurs d'une pareille idole, ce serait de voir l'objet de leur culte se dégrader ainsi par les sentiments les plus vils et les plus indignes d'un homme d'honneur; et c'est pour nous une consolation de penser que notre cruel persécuteur, en voulant nous flétrir, s'avilit et se déshonore lui-même (1). »

Ce Stanislas avait à peine vingt ans à la mort de son père, dont il est, hélas! le plus misérable des ouvrages (2). Il devint le terrible conventionnel qu'on sait. Ce qu'on sait moins, c'est qu'il faillit épouser Pauline Bonaparte. Singulier jeu de la destinée! Le fils à *Martin* Fréron beau-frère du grand Empereur! De quelle rage eussent tressailli les mânes de Voltaire! Cette douleur fut épargnée à sa cendre. Le mariage manqua, et Stanislas alla mourir à Saint-Domingue. Avec lui s'éteignit le nom de Fréron, et le grand critique ne se survit plus que dans son *Année littéraire* et dans les diatribes, malheureusement immortelles, de son ennemi.

Tel fut Fréron, tel fut son duel avec Voltaire, toute sa vie. Sur son courage, sur sa persévérance, sur le service qu'il a rendu à la vraie et libre critique, plus rien à dire. Son talent n'est pas moins incontestable. Il eut la science, il eut la verve, il eut le goût; il eut surtout l'ironie, et il l'eut plus que personne, puisqu'il l'eut plus que son maître Des Fontaines, plus que son ennemi Voltaire. Au même degré, il eut le don de l'analyse, et, après l'exposé, par exemple, qu'il fait de telle ou telle pièce de théâtre, on la connaît mieux que si on l'avait simplement lue. Soit paresse, soit précipitation dans le travail, soit vice de nature, il est incorrect quelquefois, et il a rarement le

(1) *Ann. litt.*, 1776, t. IV, p. 229. — (2) Stanislas défendit très-bien d'abord l'honneur de son père. Voyant sa mémoire attaquée, il écrivit : « Je préviens une bonne fois pour toutes que mon père n'a presque pas brûlé une seule des lettres qu'il recevait, que j'en suis dépositaire, et que je pourrais couvrir de confusion ceux qui ont le plus dénigré sa mémoire (*Ann. litt.*, 1776, t. IV, p. 348). » Mercier, Palissot, La Harpe surtout, qui ne se tinrent pas pour avertis, eurent à s'en repentir, lorsque Stanislas tira du portefeuille paternel des lettres d'eux, obséquieuses et reconnaissantes, adressées à l'Auteur de l'*Ann. littéraire*.

grand style. Il est partial encore, et il suffit d'être ennemi de Voltaire pour obtenir, sans autre mérite, son indulgence et ses éloges. Chose prodigieuse, pour Voltaire seul, homme ou écrivain, il est juste, et il n'est que juste; et si nous avons à réformer aujourd'hui quelques-uns de ses arrêts, ce n'est que pour les aggraver. Dans le plus grand entraînement de la passion et de la vengeance, il ne s'est jamais laissé emporter au-delà des limites du vrai, et il reste, au XVIII[e] siècle, le meilleur juge de Voltaire. Que si on compare les deux champions dans leur lutte; si on met en regard les colères, les calomnies, les vilenies, les grossièretés, les lâches dénégations, les manœuvres cruelles et ténébreuses de l'un, et le calme, la sincérité, la noblesse, la franchise, la justice de l'autre, même dans les rares emportements qu'entraînait la nécessité des représailles, quel homme d'honneur ne préférerait le rôle de Fréron?

CHAPITRE TROISIÈME

VOLTAIRE APOTRE DE LA TOLÉRANCE ET REDRESSEUR DE TORTS

Nous ne commencerons pas ce chapitre par un *Traité de la Tolérance*. Le nôtre, dans ses principes et dans sa conduite, ne ressemblerait guère à celui de Voltaire, et il n'en conclurait que mieux à la seule tolérance sincère et véritable.

Y a-t-il une vérité, y a-t-il une erreur dans ce monde? Et, dans ce cas, l'erreur a-t-elle les mêmes droits que la vérité? Si elle a des droits à la tolérance, ces droits sont-ils partout et toujours les mêmes? Ne varieront-ils pas, dans leur application, suivant les lieux et les temps? En d'autres termes, la tolérance est-elle quelque chose d'absolu ou de simplement relatif? Absolue, ne conduirait-elle pas, non-seulement à l'entière indifférence religieuse, son vrai point de départ, mais à la plus épouvantable anarchie dans les idées, dans les mœurs, dans les institutions sociales? Simplement relative, qui en déclarera l'opportunité, qui en fixera les limites?

Grosses questions, qu'heureusement nous n'avons point à résoudre. Notre thèse est plus simple et plus particulière, et la voici : c'est que Voltaire, l'apôtre de la tolérance, a été le plus intolérant des hommes; qu'il n'a prêché la tolérance que par intolérance; que, seulement toléré, et surtout maître, il n'eût rien toléré lui-même, ni la plus petite critique de ses plus petits vers, ni la plus raisonnable contradiction à ses plus folles idées, ni la moindre apologie de l'*infâme* qu'il détestait. Haller a écrit : « Je n'aime pas la tolérance quand elle m'est présentée par Voltaire. Ces philosophes ne seraient pas plutôt tolérés, qu'ils nous persécuteraient. Ils ne persécutent encore qu'avec la plume. C'est beaucoup, parce qu'elle peut ôter l'honneur à

un homme. S'ils étaient les maîtres, ils pousseraient à des arguments plus solides. » — Et ils l'ont fait, et ils le font encore, et ils le feront toujours! « Je ne mangerai pas des fruits de l'arbre de la tolérance que j'ai planté, écrivait Voltaire; je suis trop vieux, je n'ai plus de dents; mais vous en mangerez un jour, soyez-en sûr (1). » Nos pères, en effet, en ont mangé, et l'arbre avait été arrosé de leur sang!

En fait, Voltaire n'a rien toléré, ni personne. Quel adversaire n'a-t-il pas bafoué, livré à la police, avec le regret et la douleur de ne pouvoir faire pis? Quelle chose pure n'a pas souillée, quelle chose sainte profanée, sa plume obscène et impie, seul genre de persécution, et non le moins cruel ni le moins efficace, qui fût en son pouvoir? Il a gémi sur l'effusion du sang autour de lui et dans l'histoire; il avait tous les ans la fièvre, a-t-on dit, le jour de la Saint-Barthélemy, et il l'a voulu faire croire lui-même (2); mais il eût fait une Saint-Barthélemy de tous ses adversaires, de tous les *fanatiques*, et n'eût laissé la vie qu'à ses courtisans et à ses fidèles!

D'ailleurs, s'il n'a pas versé le sang, toujours semence ou fécondation de la vérité, il a versé des flots d'encre; et l'encre de Voltaire, faite de sa bile et de son venin, est plus cruelle que le glaive qui tue les corps, car elle flétrit et tue les âmes. Persécuteur, dit-on, celui qui interdit un culte, en renverse les temples, en punit les fidèles par l'exil ou l'échafaud! Et n'est-il pas persécuteur, celui qui poursuit ces mêmes fidèles sur toutes les places et dans toutes les rues pour les insulter et les mettre au ban de l'opinion; qui se tient à la porte du temple, et en in-

(1) A Lavaysse, 5 janvier 1769 (*Recueil de* 1856). — (2) A d'Argental, 30 août 1769 et 5 septembre 1774; à Marin (*Recueil de* 1856), 10 septembre 1774; Villette; *Œuvres*, p. 114; Wagnière, *Mémoires*, t. I, p. 336.— Duvernet, toutefois, p. 424 de la deuxième édition de sa *Vie de Voltaire*, nie la fièvre, et n'admet que la tristesse et les pleurs. Mais avant 1769, pas plus de trace de douleur que de fièvre, aux environs du 24 août, dans la correspondance de Voltaire; pas même mention de la Saint-Barthélemy; et toutes les lettres de cette date sont aussi gaies que les autres; et si, en 1769, Voltaire s'avisa de parler de douleur et de fièvre, c'est que le grand comédien se faisait malade à volonté et pleurait de même. En 1772, il célébra même l'anniversaire de la Saint-Barthélemy par une mauvaise ode (*Œuvres*, t. XII, p. 499), qu'il écrivit, prétend Duvernet, en lettres de sang.

terdit l'entrée, non le glaive à la main, mais le sarcasme à la bouche; qui couvre d'ordures les marches de l'autel, les saintes images, toutes les croyances, tous les objets du culte, pour empêcher tout genou de fléchir, tout œil de se lever, toute bouche et toute âme de s'ouvrir à la prière, à la foi et à l'adoration? N'est-il pas persécuteur, celui qui attaque les hommes par le mensonge, les femmes et les jeunes gens par la luxure? Le mensonge est-il moins mortel que la hache, et qui corrompt l'innocence par des discours et des suggestions lubriques, est-il moins coupable que celui qui la viole brutalement?

Qu'on ne nous parle plus de ce tolérant qui n'a rien toléré; qui a réclamé la liberté de l'attaque, et interdit la liberté de la défense; qui a voulu le droit à l'impiété, et refusé le droit à la foi!

Quoi! tu veux qu'on t'épargne, et n'as rien épargné!

Dans tous ses actes de prétendue tolérance, Voltaire n'a guère pris conseil que de son amour-propre ou que de sa haine antichrétienne. Le 1er mai 1769, il écrivit à d'Argental: « Béni soit le comte de Carvalho, qui a fait incarcérer l'évêque de Coïmbre, lequel évêque avait fourré mon nom, assez mal à propos, dans un mandement séditieux, s'en prenant à moi de ce que les yeux de l'Europe commençaient à s'ouvrir! Son mandement a été brûlé par M. le bourreau de Lisbonne. » Ainsi, brûler un mandement, incarcérer un évêque, coupables l'un et l'autre d'avoir critiqué M. de Voltaire, c'était bien fait. Mais, voilà que, dans le même temps, on brûle à Paris la *Loi naturelle*. « Bêtise barbare! s'écrie le même homme. Les Welches seront longtemps Welches; le fond de la nation est fou et absurde; et, sans une vingtaine de grands hommes, je la regarderais comme la dernière des nations. »

Qu'on jette sur ce chapitre un regard sommaire. Ces grands actes de tolérance, tant prônés par les dupes, Calas et Sirven, La Barre et Montbailly, etc., quels autres actes leur servent, en quelque sorte, d'encadrement? La dissolution des Jésuites et le partage de la Pologne; la destruction d'une société religieuse et la destruction d'un peuple catholique, l'une et l'autre prépa-

rées, acclamées par Voltaire, et toujours au nom de la tolérance !

N'y avait-il donc rien à faire, dans le sens de la tolérance, au XVIIIe siècle? Et, dans l'œuvre de Voltaire, n'y a-t-il pas quelques idées raisonnables et quelques résultats avantageux?

Un des malheurs de ce siècle, c'était la contradiction entre l'opinion et le pouvoir, entre les lois et les mœurs, entre l'état des esprits et les institutions sociales. On refusait aux protestants l'état civil, et on détruisait les associations catholiques; on envoyait un profanateur à l'échafaud, et on ne croyait pas à ce qu'il avait profané; le parlement brûlait un mauvais livre, et le ministère en recevait les épreuves sous son couvert, quand il ne les corrigeait pas; la police protégeait contre une intolérance prétendue le lit des mourants, et les magistrats persécutaient les évêques et les prêtres fidèles à leur conscience : perturbation révoltante, qui appelait un changement dans les lois pour rétablir dans l'État quelque équilibre et quelque harmonie. Voltaire a contribué certainement à amener une tolérance désormais nécessaire, et qu'il rendait, hélas ! de plus en plus inévitable en ruinant l'unité des croyances et les croyances elles-mêmes, comme il a contribué à la réforme de certains modes vicieux ou cruels de procédure. Faut-il l'en remercier? Le mal, a dit Bossuet, importe à un plus grand bien dans le plan de la Providence : faut-il bénir le mal? Faut-il bénir la foudre et le couperet, parce que l'atmosphère physique ou sociale ne se purifie souvent que par l'orage ou sur l'échafaud des révolutions?

On ne doit reconnaissance qu'à une intention droite, désintéressée, généreuse. Or, — les faits le vont prouver, — tout autre fut celle de Voltaire dans sa campagne en faveur de la tolérance.

I

VOLTAIRE ET LES JÉSUITES

En 1759, Joseph Ier de Portugal est victime d'une tentative d'assassinat : acte de vengeance d'une noble famille outragée par le prince impudique. Voltaire commence par calomnier les Jésuites en les rendant responsables du crime. Non qu'il se soucie de la vie et de l'honneur des rois, et en particulier du *chose* de Portugal; mais, en enveloppant les Jésuites dans la conspiration, il espère bien qu'ils n'en sortiront que par l'exil et par la mort. En effet, le voilà à l'affût des nouvelles, et impatient quand elles se font attendre ou qu'elles ne répondent pas à sa passion : « Point de nouvelles aujourd'hui du Portugal. Point de Jésuite de pendu. La justice est lente (1). » Les nouvelles arrivent : on a brûlé le R. P. *Poignardini* (Malagrida). On a brûlé trois Jésuites ! Mais ne nous hâtons pas de nous réjouir : « Malheureusement, ces nouvelles ne viennent que des Jansénistes (2). » Voici bien mieux : on écrit que le *chose* de Portugal a envoyé tous les Jésuites à l'abbé Rezzonico (Clément XIII), et en a gardé seulement vingt-huit pour les pendre. Mais, hélas ! « ces bonnes nouvelles ne se confirment pas (3). » Elles se confirment ! Lisez les gazettes : « On y voit des vaisseaux chargés de Jésuites, et on ne se lasse point d'admirer qu'ils ne soient encore chassés que d'un seul royaume (4). » Voltaire aidant, cela viendra. En attendant, que faire de « tous ces animaux-là ? Il faudrait les faire travailler aux grands chemins avec un collier de fer au cou, et qu'on donnât l'intendance de l'ouvrage à quelque brave et honnête déiste, bon serviteur de Dieu et du roi (5). » Il y aurait un moyen plus expéditif de s'en débarrasser : les brûler tous ou les pendre. « On dit bien qu'on a roué

(1) A Bertrand, 26 mars 1759. — (2) A Cideville, 29 juin 1759 ; même jour, à Ruffey (dans M. Foisset). — (3) A d'Argental, 24 octobre 1759. — (4) A madame du Deffand, 3 décembre 1759. — (5) A Thieriot, 26 avril 1760.

le R. P. Malagrida ; Dieu soit béni (1) ! » Mais un seul, c'est peu. On parle bien de trois jésuites brûlés, de vingt, de vingt-deux même, pendus à Lisbonne : « C'est quelque chose; ce sont là des nouvelles bien consolantes, » et qui me feraient presque oublier Pondichéry ; mais « si je ne suis pas fâché qu'on ait brûlé frère Malagrida, je plains fort une demi-douzaine de juifs qui ont été grillés » en même temps (2) ; et, d'ailleurs, je ne « mourrais content que si je voyais les jansénistes et les molinistes écrasés les uns par les autres; » que si, pour « amener les choses à quelque conciliation, on étranglait le dernier jésuite avec les boyaux du dernier janséniste, » ou que si « on envoyait chaque jésuite dans le fond de la mer, avec un janséniste au cou, » comme autrefois, dans certaines occasions, on y jetait « des singes et des chats liés ensemble dans un sac. » Cette « proposition honnête et modeste » ne peut-elle être exécutée? « rendons au moins ces perturbateurs du repos public ridicules aux yeux des honnêtes gens : tous les moines une fois abolis » ou décrédités, « l'erreur est exposée au mépris universel (3). »

En fait de grillade, Voltaire dut se contenter du P. Malagrida : au moins il se donna le plaisir d'insulter encore le malheureux vieillard par des plaisanteries obcènes (4); et, le laissant sur son bûcher, il quitta le Portugal et rentra en France pour y battre des mains à l'expulsion de ses frères. Il félicita La Chalotais de son réquisitoire, « seul ouvrage philosophique sorti du barreau, » à la suite duquel on avait « purgé la France des Jésuites. » C'était « une belle époque ! » Il réclamait sa part de gloire, lui qui avait, « le premier, attaqué les Jésuites en France. » Il donna à toute la secte encyclopédique le signal des applaudissements; il exigea même que les Jésuites le remerciassent de les avoir rendus à la *liberté*, et menaça de les *humi-*

(1) A madame de Lutzelbourg, 28 décembre 1759. — (2) Tel est aussi le sens du *Sermon du rabbin Akib* (*Œuvres de Voltaire*, t. XL, p. 369) : on pleure sur les juifs ou sur les protestants, on applaudit à la mort des catholiques ! — (3) A madame de Lutzelbourg, 28 décembre 1759 ; à madame d'Épinay, 14 et 28 juillet ; à d'Argental, 25 juillet 1760 ; à Dalembert, 7 ou 8 mai ; à Helvétius, 11 mai ; à Lekain, 8 août ; à Vernes, 1er octobre ; à d'Argental, 24 octobre 1761 et 15 février 1763 ; à Frédéric, 5 avril ; à Chabanon, 21 décembre 1767 ; à Montaudon, 2 juin 1768. — (4) A Richelieu, 27 novembre 1761.

lier davantage, s'ils étaient assez *fous* pour se plaindre : « Ce n'est pas le tout d'être chassé, il faut encore être modeste. » De quoi se seraient-ils plaints? Il offrait de les recevoir « dans sa terre pour lui servir de bouviers, avec de bons gages, ou même de bœufs, avec gages meilleurs (1)! »

Mais il faut rendre encore « à la bêche et à la charrue » les capucins, et les autres moines, et le pape, leur chef à tous. « Que servirait d'être délivré des renards, si l'on était livré aux loups? Que servirait d'avoir chassé les Jésuites, si l'on n'exterminait tous les moines, qui ne valent pas mieux que ces faquins de Loyola, qui sont perdus pour l'État, qui dévorent la terre dont ils sont le fardeau (2)? »

Il avait bon espoir. Sa Catherine de Russie venait de chasser les capucins pour un refus de sépulture, et d'imposer l'enterrement aux Augustins, qui, « voyant qu'il n'y avait pas à badiner, avaient fait tout ce qu'on voulait; » après quoi, elle avait écrit à Voltaire, presque à la veille de l'assassinat d'un peuple : « La tolérance est établie chez nous : elle fait loi de l'État, et il est défendu de persécuter (3)! » Et Voltaire fut si ravi, qu'il enregistra cet exploit de la *tolérante* Catherine au meilleur endroit d'un de ses ouvrages, et qu'il l'annonça à tous les amis (4). La *tolérance* lui venant du Nord, comme la lumière, pourquoi n'en pas faire servir les doux princes à la dernière extermination des Jésuites? Chassés du Portugal et de l'Espagne, chassés de Naples et de Parme, chassés de France, les Jésuites avaient encore un asile en Prusse, en Russie, et, à défaut de l'Europe, ils gardaient le droit de verser leur sang en Asie : voilà ce qui ne se pouvait souffrir! Frédéric en voulut garder « la précieuse graine, » et Voltaire ne le lui pardonna jamais; Catherine demanda du temps pour s'en défaire, et ce répit ne lui fut accordé qu'à la condi-

(1) A La Chalotais, 17 mai, 11 juillet et 3 novembre ; à Damilaville, 29 août 1762 ; à Ruffey (dans M. Foisset), 30 janvier 1763 ; à Dupont, 29 décembre 1764. — (2) Avant de la dévorer, ils l'avaient défrichée, ce que n'avait pas fait M. de Voltaire avant de dévorer les revenus de sa terre de Ferney. — A la Chalotais, 17 mai et 3 novembre 1762 ; à Ruffey (dans M. Foisset), 30 janvier 1763 ; à Damilaville, 2 juin 1766 ; à Villevieille, 27 avril 1767. — (3) Catherine à Voltaire, 11-22 août et 17-28 novembre 1765. — (4) *Diction. phil.*, art. *Puissance* (*Œuvres de Voltaire* t. XXXII, p. 34) ; à Chabanon et à Damilaville, 13 novembre 1765.

tion qu'elle aiderait à l'extirper ailleurs. Ces « fripons » de Jésuites venaient d'être expulsés du Japon et de la Chine, à la grande joie et aux applaudissements répétés de Voltaire (1); mais « ces drôles, ces perturbateurs du genre humain étaient encore soufferts à Pékin sous prétexte de mathématiques. » Or, il semblait « assez plaisant » à Voltaire « d'empêcher ces marauds-là de faire du mal à la Chine, » à sa Chine bien-aimée, et il y parvint par Saint-Pétersbourg (2) : tout chemin le menait à l'assaut de Rome !

Nous voilà introduits dans le secret de la tolérance de Voltaire. Avant d'y pénétrer plus intimement, amusons-nous à quelques bagatelles de la porte.

II

LES JÉSUITES ET LES CRASSY — LE CURÉ DE MOENS ET LES DE CROZE

Les Jésuites étaient établis, depuis la fin du XVIIe siècle, à Ornex, dans le voisinage de Ferney. Un demi-siècle plus tard, leur supérieur, le Père Fessi, que Voltaire ne manquera pas d'appeler Jean Fesse, — heureux nom pour un jésuite! — acheta, pendant la minorité de six frères, les Desprez de Crassy, une terre de cette famille qui les arrondissait. Voilà ce que Voltaire ne cessera d'appeler une *usurpation* ou un achat *à vil prix*. Mais le bien, grevé d'hypothèques, avait été régulièrement vendu, comme il l'avoue ailleurs (3), pour éteindre une dette ; et si, en l'achetant, les Jésuites avaient fait un bon marché, Voltaire, acquéreur si retors, était bien le dernier qui eût le droit de leur en faire un reproche. A leur majorité, les Crassy le vinrent trouver, ou il les déterra. Il écrit alors à son banquier Tronchin, de Lyon : « *Subito, subito*, dix-huit mille francs en

(1) A Villevieille, 27 avril 1757 ; *Relation du bannissement des Jésuites de la Chine*, et *Entretiens chinois*, *Œuvres de Voltaire*, t. XLIV, pp. 33 et 57. — (2) A Diderot (*Recueil de* 1856) et à Dalembert, 8 décembre 1776. — (3) A Helvétius, 2 janvier 1761.

or (prix de la terre), pour être déposés à Gex. Ils ne porteront de longtemps intérêt, d'accord ; il faudra ne plus travailler à Ferney, volontiers. Il est si agréable de chasser des Jésuites, de les dégraisser, de vider leur bourse, de combler leur honte,... qu'il faut tout sacrifier à cette œuvre pie. » Les Jésuites, qui ne doivent aimer que les biens célestes, « ramenés par lui à leur vœu de pauvreté et remis dans la voie du salut, » lui en voudront d'abord, et lui en sauront gré plus tard (1).

Beaucoup de bruit pour rien. Les Jésuites, acquéreurs légitimes et de bonne foi, reprirent leurs dix-huit mille livres, et les Crassy rentrèrent dans leur bien sans résistance en vertu du droit lignager. En réalité, Voltaire, qui parle en dix endroits (2) de ses démarches actives et de ses sacrifices généreux en cette affaire, ne fit rien, et ne risqua ni ne perdit un sou. Il ne fit rien, puisque la chose allait d'elle-même, et il avait pris ses précautions pour ne rien perdre. Comme il l'écrivait à Tronchin (3), son zèle n'allait pas jusqu'à jeter dix-huit mille francs dans le Lac ; ils devaient être déposés au greffe, et la terre lui répondait de son argent, capital et intérêts.

Deux ou trois ans après, les Jésuites furent véritablement chassés, et chassés de leur bien ; et « le bon de l'affaire, » c'est que ce bien fut acheté, — lisez *usurpé* cette fois, — par les Crassy. Voltaire ne se sentit pas de joie, et, pour la première fois de sa vie, il reconnut une Providence (4).

Le 27 février 1761, il écrivait à madame de Fontaine : « Je m'amuse à chasser les Jésuites d'un terrain qu'ils avaient usurpé, et à tâcher de faire envoyer aux galères un curé de leurs amis. Ces petits amusements sont nécessaires à la campagne : il ne faut jamais être oisif. »

Ce curé était le curé de Moëns, un nommé Ancian. Voltaire avait déjà eu, au nom de ses vassaux, un démêlé avec cet Ancian, qui, disait-il, voulait envoyer au ciel par la porte de la

(1) A Tronchin, 1er décembre (*Recueil de* 1856); à madame d'Epinay, 26 décembre 1760. — (2) Voir, en particulier, *Œuvres*, t. XLV, p. 146, et *Comm. hist.*, t. XLVIII, p. 366. — (3) 5 décembre 1760 (*Recueil de* 1856). — (4) *Comm. hist.*, loc. cit.

faim les cinq familles restées seules à Ferney, ayant droit de communes. Il y avait eu quinze cents francs de frais. « Voyez, écrivait-il à de Brosses, en décembre 1758, ce qu'on peut faire pour les *idiots* de Ferney. » — Voltaire insulte toujours en aidant, quand il ne se borne pas à l'insulte pour toute aumône.

De Brosses lui répondit, en janvier 1759, que l'affaire ne faisait pas un pli, une communauté étant incapable, par les lois, en quelque cas que ce fût, de posséder une dîme. La perte du fond, suivant l'usage, avait entraîné celle des dépens, et il ne s'agissait plus que de mettre à ceci quelque adoucissement, « chose plus difficile que de prévenir le mal, » et de gagner sur le curé de Moëns qu'il ne poussât pas trop vivement l'exigence de sa dette.

Le curé était donc dans son droit; et, s'il l'avait poussé trop vivement, il est juste de songer que, simple usufruitier, il ne pouvait ni appauvrir son bénéfice, ni dépouiller ses successeurs. Il est évident, d'autre part, que c'était Voltaire qui, par haine d'un curé, avait engagé ses communiers dans cette affaire, et les avait induits dans des frais énormes. Il n'était donc que juste quand il s'offrait à leur prêter, sans intérêts, les quinze cents francs de frais (1), et il aurait dû se condamner à les payer lui-même. Au moins devait-il travailler à réparer le mal qu'il avait causé, loin de le *prévenir*. Il ne s'y épargna pas. Il pria Fabry (2), maire de Gex, de représenter à l'intendant de Bourgogne, « père des communautés, » que quinze cents francs de frais, pour une rente de trente francs, étaient une somme exorbitante; que les communiers de Ferney ayant plaidé sous le nom de pauvres, tels qu'ils étaient, pouvaient être en droit d'agir *in forma pauperum*; qu'au moins ils ne devaient pas payer les frais de tous les voyages qu'Ancian avait faits à Dijon et à Mâcon pour suivre d'autres procès et « faire d'autres malheureux. » Il écrivit lui-même à l'évêque d'Annecy la lettre la plus comique sous une telle plume, dans laquelle il lui donnait des leçons de patriotisme et de charité chrétienne : « Vous savez mieux que moi, Monseigneur, lui disait-il, combien, dès les premiers temps de

(1) A Fabry, 21 novembre 1759 (*Recueil de* 1860). — (2) 3 janvier 1759.

l'Église, les saints Pères se sont élevés contre les ministres sacrés qui emploient aux affaires temporelles le temps destiné aux autels. Mais si on leur avait dit : « Un prêtre est venu avec des sergents rançonner de pauvres familles, les forcer de vendre le seul pré qui nourrit tous leurs bestiaux, et ôter le lait à leurs enfants, » qu'auraient dit les Jérôme, les Irénée, les Augustin? Voilà, Monseigneur, ce que le curé de Moëns est venu faire à la porte de mon château, sans daigner même me venir parler. Je lui ai envoyé dire que je m'offrais à payer la plu grande partie de ce qu'il exige de mes communes, et il a répondu que cela ne le satisfaisait pas. » Et pour piquer le zèle et l'amour-propre de l'évêque, il opposait le désintéressement protestant à l'avidité catholique, qui venait de pousser au protestantisme deux de ses jardiniers. « Je conjure, disait-il en finissant, votre zèle paternel, votre humanité, votre religion, non pas d'engager le curé de Moëns à se relâcher des droits que la chicane lui a donnés, cela est impossible, mais à ne pas user d'un droit si peu chrétien dans toute sa rigueur, à donner des délais, à se contenter de ma promesse, jusqu'à ce que mes malheureux vassaux aient rempli une formalité préalable et nécessaire (1). »

Le 5 janvier 1759 (2), Voltaire annonce à de Brosses qu'il vient de recevoir d'Annecy une lettre dans laquelle l'évêque lave la tête au curé. L'évêque ne put que recommander au curé la douceur et l'indulgence, et il est probable que le curé, si peu traitable qu'il fût, se conforma à ce conseil.

Deux ans après, Voltaire, qui en gardait gros sur le cœur contre le curé, trouva moyen de lui faire restituer les quinze cents francs, et avec usure.

Le 30 janvier 1761, écrivant à de Brosses, il accusa ce curé, « fléau de la province, de sacrilége joint à l'assassinat. » Ancian était convaincu d'être allé chercher lui-même, à une demi-lieue

(1) 15 décembre 1758, et non 1759, comme il est mis dans Beuchot, puisque, dès le 5 janvier 1759, Voltaire annonce la réponse. — (2) Toute cette correspondance entre Voltaire et de Brosses dans l'affaire du curé de Moëns ne se trouve que dans le livre de M. Foisset.

de chez lui, des assassins dans un cabaret; de les avoir armés, d'avoir frappé le premier, et encouragé les autres à frapper un jeune homme nommé de Croze : voilà l'assassinat. Le sacrilége consistait dans le refus que le jésuite Fessi avait fait de l'absolution à la fille de Croze, jusqu'à ce qu'elle eût engagé son père à cesser les poursuites.

En date du 3 janvier 1761, Voltaire rédigea, au nom de son vassal de Croze, et avec signature de procureur, une requête au *lieutenant criminel du pays de Gex*, et aux juges qui devaient prononcer en première instance, dans laquelle il faisait un récit tragique de l'aventure; et, dans des *Additions* (1) datées du 10 janvier, il se plaignait, comme dans sa lettre à de Brosses, que les complices, moins coupables, et d'ailleurs en fuite, eussent été décrétés de prise de corps, tandis que le curé avait été décrété seulement d'ajournement personnel; il se plaignait bien plus que ce curé eût obtenu un certificat de vie et de mœurs du conseil de la ville de Gex, malgré la réclamation d'un notaire-conseiller, dont le fils avait été souffleté, en 1758, par Ancian, d'où un procès-criminel accommodé pour cent écus : heureusement qu'il avait les dépositions de cinq autres personnes rouées de coups par Ancian, pour contre-balancer et anéantir l'indigne certificat. Quant au jésuite Fessi, il le voulait mettre en cause, son avocat lui ayant assuré qu'en cas pareil on exigeait le serment de la fille et du confesseur. Du reste, seul appui de son vassal, il ne lui refuserait ni argent ni peine, et ne l'abandonnerait que s'il n'avait pas le courage d'un père qui a son fils à venger d'un meurtre.

Tout en condamnant le curé, de Brosses fut « fâché de la chaleur et de la cabale qu'on mettait de part et d'autre dans cette affaire; » plus fâché que Voltaire eût fait venir des témoins chez lui, au risque d'être accusé d'avoir « cherché à les pratiquer d'avance. Trop de chaleur, ajoutait-il, nuit souvent aux affaires. » Du reste, l'affaire allant venir à la Tournelle, il promettait de la suivre sans relâche. Mais, quant à Fessi, il « aurait été bien en peine de dire quelles peines les lois humaines peu-

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XL, pp. 197 et 202.

vent infliger à un prêtre qui ne veut pas trouver sa pénitente en état d'être absoute (1). »

Au fond, de quoi s'agissait-il? Le jeune de Croze, se trouvant un soir chez une femme de mauvaise vie, y avait été surpris par Ancian, accompagné de quelques satellites. De là, rixe, coups, blessures; tout cela prémédité peut-être, mais sans nulle intention de donner la mort. C'était déjà beaucoup trop; car si les lois et les coutumes du temps laissaient aux curés un certain droit de police dans leurs paroisses, elles ne leur permettaient pas de prêcher la morale et de mettre le bon ordre à coups de bâton.

La sentence du baillage de Gex ayant été favorable au curé, de Croze, ou plutôt Voltaire, en appela au parlement de Dijon. Dans cette circonstance, Voltaire mit encore tout le monde en mouvement (2). Il lança surtout contre Ancian, « brutal comme un cheval, malin comme un mulet, et rusé comme un renard, » l'avocat Arnoult, espérant bien que, malgré toutes ses ruses, l'avocat le prendrait au gîte : c'était un « scélérat à étrangler (3). » Il en coûta au curé, suivant Voltaire, quinze cents francs de dédommagement, — les quinze cents francs des *idiots* de Ferney, — plus les frais; en tout, quatre mille livres (4); et s'il en fut quitte à si bon compte, c'est, le croirions-nous? grâce à Voltaire! oui, grâce à Voltaire, qui se fera plus tard, auprès de l'évêque d'Annecy, un titre des services rendus par lui au curé de Moëns dans le procès criminel de 1761! Les éditeurs de Kehl ajoutent (5) qu'en 1768, dans un nouveau procès criminel, Ancian fut condamné aux galères, suivant le vœu de Voltaire, par arrêt du parlement de Bourgogne. Nous en voudrions voir le texte.

Et maintenant, *paulo majora!*

(1) De Brosses à Voltaire, 11 février 1761. — (2) A Ruffey, 8 mars; à Cramer (*Recueil de* 1856), avril 1761. — (3) A Arnoult, 6 juillet 1761. — (4) A d'Argental (*Recueil de* 1856), 12 janvier 1767; à l'évêque d'Annecy, 29 avril 1768. — (5) Note sur la lettre à Arnoult du 6 juillet 1761.

III

CALAS (1)

En 1761, habitait à Toulouse, rue des Filatiers, une famille protestante, la famille Calas, composée du père et de la mère, marchands d'indiennes, de quatre fils, Marc-Antoine, Louis, Pierre et Donat, de deux filles, Rose et Anne, et d'une servante catholique, Jeanne Viguier. Depuis quelque temps, Louis, converti au catholicisme par la servante, avait été forcé de quitter la maison paternelle. De la correspondance et des enquêtes administratives antérieures au procès, il ressort que le père, Jean Calas, était un homme dur et avare, malgré une assez grande richesse, et qu'il avait été irrité des sacrifices auxquels, suivant l'usage du temps, la conversion de son fils l'avait condamné. Des dépositions sur les faits antérieurs à l'événement, il résulte encore que l'abjuration de Louis lui suscita des vexations dans sa famille, qu'il y fut en butte à des menaces auxquelles il dut se soustraire par la fuite.

Au jour de la catastrophe, le jeune Donat était en apprentissage à Nîmes. Les deux filles, parties la veille pour la campagne, semblaient avoir été éloignées à dessein. Il ne restait donc à la maison, outre le père et la mère, que les deux fils Marc-Antoine et Pierre, auxquels s'était joint un ami, le jeune Lavaysse.

Marc-Antoine avait certainement parlé de son abjuration comme d'un projet plus ou moins sincère et arrêté, ce qui suf-

(1) Tout ce que l'on peut dire en faveur des Calas a été rassemblé par M. Athanase Coquerel fils, dans son livre intitulé : *Jean Calas et sa famille*, Paris, 1858, ouvrage auquel il faut joindre la publication du même auteur : *Lettres inédites de Voltaire sur la tolérance*, Paris, 1863. — Contre les Calas, on doit consulter : Du Mège, *Histoire des Institutions de la ville de Toulouse*, 1846, t. III, p. 250; — Mary Lafon, *Histoire du midi de la France*, 1845; — comte de Bastard, les *Parlements de France*; — Théoph. Huc, le *Procès Calas*, dans le *Correspondant* du 25 février 1855; — enfin, l'abbé Salvan, *Histoire du procès de Jean Calas*, 1863; en réponse au livre de M. A. Coquerel.

fisait pour mettre en éveil l'avarice paternelle. Dès-lors, il fut menacé et maltraité lui-même, jusqu'à ce qu'il pérît peut-être victime d'un accès subit de colère ou d'un complot longuement préparé. Tous les faits du 13 octobre, jour de sa mort, toute la conduite des principaux acteurs de la tragédie, laissent malheureusement supposer qu'il y avait quelque machination contre ses jours.

On sait ce qui se passa dans cette soirée du 13 octobre. Marc-Antoine fut trouvé mort et pendu. Était-ce suicide ou assassinat? Le caractère, la conduite du jeune homme semblent répugner à un suicide, que toutes les circonstances, d'ailleurs, démontrent à peu près impossible. Il y aurait donc eu assassinat. Qui accuser de ce crime? Les contradictions et les mensonges des prévenus font naître contre eux, il le faut avouer, une terrible présomption. Le double système de défense qu'ils adoptent successivement, soit à la suite d'une délibération de famille, soit plutôt à la suggestion d'un avocat, témoin du mauvais effet produit par leur première déclaration, est une charge nouvelle. Quels furent les vrais coupables? Si nous les cherchons dans la famille, le chef est nécessairement l'âme du crime. Fut-il seul? Il est difficile d'admettre qu'un vieillard de soixante-trois ans ait pu seul, sinon pendre vivant, au moins étrangler d'abord, puis pendre, encore flexible, un vigoureux jeune homme de vingt-neuf ans; et comme il sera seul condamné, on remuera bien des sophismes, pour arguer de cette impossibilité en faveur de l'innocence de tous les Calas. S'il fut l'assassin, il eut donc des complices, soit dans sa famille, soit parmi des étrangers qu'il introduisit dans sa maison.

On sait encore la suite. Le 18 novembre, les capitouls rendirent un arrêt, d'après lequel Jean Calas, sa femme et son fils Pierre étaient déclarés auteurs, et Lavaysse et la servante complices de la mort de Marc-Antoine. Le Parlement évoqua l'affaire. Condamné à mort le 9 mars 1762, Jean Calas, le lendemain, expirait sur la roue avec courage et en protestant de son innocence.

Joseph de Maistre a dit : « Rien n'est moins prouvé que l'in-

nocence de Calas. Il y a mille raisons d'en douter, et même de croire le contraire. » Quoique ce mot terrible ne nous paraisse pas avoir encore été détruit, nous n'avons point à prendre parti contre Calas, et, s'il le fallait, nous le supposerions volontiers innocent. Notre objet, à nous, est de nous prononcer, non sur Calas, mais sur Voltaire, de raconter sa conduite en elle-même et d'en scruter les motifs.

Que ce soit un négociant de Marseille, Dominique Audibert, qui lui ait appris le fait, comme il l'a raconté (1); que ce soit un réfugié français, l'avocat de Végobre (2), ou le pasteur Moultou (3), comme d'autres l'ont prétendu, il est certain qu'il n'entra pas de lui-même dans cette affaire, et qu'il eut besoin d'y être poussé. C'est bien le déiste Moultou qui l'excita, le soutint, et lui fournit tout le bagage historique et toutes les pièces de jurisprudence pour son Traité et ses Mémoires en faveur de la tolérance et des Calas (4). Au commencement, il s'effrayait de l'entreprise; et Moultou et le couple de la Rive devaient lui répéter sans cesse : « C'est une œuvre à vous, Monsieur de Voltaire; joignez le fait à la parole, la gloire du bienfaiteur de l'humanité à la gloire de l'écrivain. Votre nom sera plus grand par la destruction du fanatisme que par la production des plus beaux chefs-d'œuvre. »

Et quand il eut mis la main à l'œuvre, il n'était pas encore rassuré. En mai 1762, il écrivait à Moultou : « Voilà à peu près comment je voudrais finir le petit ouvrage en question; ensuite j'en enverrais des exemplaires aux ministres d'État sur la protection et la *prudence* de qui je puis compter, à madame la marquise de Pompadour et à quelques amis *discrets qui pensent comme vous et moi;* j'accompagnerais l'envoi d'une lettre circulaire par laquelle je les supplierais de ne *laisser lire l'ouvrage qu'à des personnes sages*, et d'empêcher que leur exemplaire ne tombât entre les mains d'un libraire. J'en enverrais un au roi de Prusse et à quelques princes d'Allemagne, et je les supplie-

(1) A Audibert, 13 décembre 1763; à Damilaville, 1er mars 1765. — (2) Gaberel, *Voltaire et les Genevois*, p. 69. — (3) Sayous, *Le XVIIIe siècle à l'étranger*, t. I, p. 344. — (4) A Moultou, 25 février, 1763; *Lettres inédites*, n° LXXIV.

rais de se joindre à ceux qui ont déjà secouru la famille C... Le reste demeurerait *enfermé sous clef*, en attendant le moment favorable de le rendre public (1). »

Voici donc qui est bien établi : l'initiative, en cette campagne contre l'intolérance, partit des Gènevois, qui, à la même époque, ne toléraient pas l'exercice du culte catholique dans leur ville, ni même l'habitation des catholiques sur leur territoire; et Voltaire, qui avait besoin de leur faire quelque petit plaisir pour se remettre avec eux, s'y engagea avec crainte et répugnance.

Simple recrue d'abord, il va se faire bientôt capitaine. Il prend des informations auprès de trois négociants de Genève qui avaient été en relations d'affaires avec les Calas : Philippe Debrus et les frères Des Arts; il s'établit aux Délices pour être plus à proximité de Genève, la place d'armes, et y fait venir le jeune Donat; Pierre s'étant réfugié lui-même à Genève, il loge les deux frères, pour les avoir sous la main, près de lui, à son théâtre de Châtelaine : — ne s'agissait-il pas de monter une autre tragédie? — il organise à Genève une sorte de comité secret, composé des personnages nommés tout à l'heure et du banquier Cathala, et il les réunit tantôt chez lui, tantôt chez l'un deux; il les tient au courant de ses démarches, et les charge de collectes en faveur des Calas; il enrégimente tous ses illustres visiteurs, mâles et femelles, princes et gens de lettres, maréchaux et banquiers, et, pour exciter leur courage, il leur présente « les débris de la triste famille; » il les présente à la duchesse d'Enville, arrière-petite-fille de La Rochefoucauld, qu'il logeait aux Délices, et que Tronchin avait gagnée aux Calas; il les présente à Richelieu et à Villars, et Richelieu écrit à sa fille, la comtesse d'Egmont, pour l'engager à s'employer vivement à l'affaire; il les présente à la duchesse de la Roche-Guyon, au duc et à la duchesse d'Harcourt, et tous ces grands personnages rapportent son enthousiasme à Versailles et y soufflent son ardeur belliqueuse.

Il gâte son œuvre prétendue de tolérance et de justice par

(1) *Lettres inédites*, n° IV.

toute sorte de roueries, feignant le doute, affectant la certitude; doutant en réalité, ou plutôt ne sachant rien, quoiqu'il dise tout savoir; recevant du Languedoc des lettres contradictoires, et plongé dans un chaos qu'il lui est impossible de débrouiller (1).

Il ne donne pas moins le mot d'ordre à toute l'Encyclopédie : « Criez, et qu'on crie! Criez, et faites crier! C'est là mon refrain! Il n'y a pas d'autre secret que d'exciter le cri public et de porter ce cri aux oreilles du roi; de soulever l'Europe entière, la terre et le ciel, et de faire tonner leurs cris aux oreilles des juges; de faire brailler tout l'ordre des avocats, de faire tinter les oreilles du chancelier, de ne lui donner ni repos ni trêve, de lui crier toujours : « Calas! Calas! » de faire solliciter les juges fort et longtemps, soir et matin, par leurs amis, leurs parents, leurs confesseurs, leurs maîtresses : quand le cri public sera si violent, les juges n'oseront refuser la révision; et, d'ailleurs, qu'importe leur jugement, quand l'Europe aura jugé? (2). » Il ouvre des souscriptions en Angleterre et en Hollande; il fait contribuer non-seulement Frédéric et Catherine, mais les petits princes de l'Allemagne, la margrave de Bade, le landgrave de Hesse-Cassel; et Catherine ayant contribué de cinq mille livres, il ne veut plus qu'elle ait fait tuer son mari, et il ne souffrira pas qu'on la calomnie; il fait si bien le courtier, que la veuve Calas se trouve beaucoup plus d'argent qu'elle n'en aurait eu en reprenant tranquillement sa dot et son douaire (3).

Il entre alors en campagne de sa personne. Il publie ce qu'il appelle les Pièces *originales* (4) du procès, son œuvre à lui. Ces pièces sont une lettre écrite au nom de la veuve Calas, et une autre au nom de Donat; une *Supplique* au chancelier de La-

(1) A Bernis et à d'Argental, 15 mai 1762; à Damilaville, 1er mars 1765. — (2) A Damilaville, 4 avril et 8 juillet; à d'Argental, 7 août et 14 septembre 1762; à Dalembert, 12 juillet 1762 et 4 février 1763; à Debrus et à Cathala, *Lettres inédites*, nos VII, VIII, XIV, XV, XIX, XX, XXV et XXX. — (3) A d'Argental, 4 août; à Cathala (*Lettres inédites*, n° XXIV), 5 août 1762; à la margrave de Bade, 20 mars 1764; le landgrave de Hesse à Voltaire, 6 février 1764; Voltaire à Dupont, 16 août 1765. — (4) Les voir, *Œuvres de Voltaire*, t. XL, pp. 499, 518, 521. — Voltaire en parle pour la première fois dans une ettre à d'Argental du 5 juillet 1762.

moignon, dictée au même Donat, avec une *Requête au roi en son Conseil.* Il y en a bientôt, grâce à l'intervention de l'abbé de Chauvelin, deux éditions à Paris, « qui effrayent et attendrissent (1). » Presque en même temps, Voltaire fait à Donat un *Mémoire*, à Pierre une *Déclaration* (2), qu'il lance à la suite des *Pièces originales*. Le *Mémoire* était particulièrement difficile à rédiger. Comment faire parler un protestant, et plaire à des juges catholiques? Voltaire espère avoir réussi, et il écrit au docteur Tronchin (3) : « Je crois avoir observé les nuances. Nous avons une viande plus crue pour les étrangers. Ce *Mémoire* est pour la France et est au bain-marie. »

Au mois d'août, il publie une *Histoire* d'une Anglaise, *Élisabeth Canning*, qu'il rapproche de celle de *Jean Calas* (4). Cette *histoire*, il la refait en tête de son *Traité de la tolérance* (5), achevé seulement l'année suivante, et déjà arrivé à Paris dans les premiers jours de décembre 1762 (6). C'est ce *Traité* qu'il hésite à répandre, dans la crainte de nuire à ses clients, et qu'il se contente d'abord, comme il le dit à Moultou, de confier à des amis discrets et à des protecteurs prudents. Quoique Choiseul lui ait écrit qu'il en était enchanté, ainsi que la duchesse de Grammont et madame de Pompadour, il ne lâche pas encore la bride à cet « ouvrage d'un bon prêtre, où il y a des endroits qui font frémir, et d'autres qui font pouffer de rire, » et il ne le laisse longtemps courir que dans le cercle des amis et des affidés (7).

Ouvrage dangereux, en effet, que ce *Traité*, mais aussi puissante machine de guerre. Voltaire y examine si la tolérance est de droit naturel et de droit humain, si elle a été connue des Grecs et des Romains, et il la trouve partout, chez les Grecs, malgré leur hideux esclavage, chez les Romains, tyrans plus que maîtres du monde, chez les empereurs, qui n'ont versé que par

(1) A Damilaville, 18 juillet; à d'Argental, 4 août 1762; à Debrus, *Lett. inéd.*, n[os] X et XVI. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XL, pp. 523 et 538. — (3) *Recueil de 1856.* — (4) *Œuvres de Voltaire*, t. XL, p. 547. — (5) *Œuvres de Voltaire*, t. XLI, p. 213; — voir aussi *Comm. hist.*, *Œuvres*, t. XLVIII, p. 368. — (6) A Dalembert, 8 décembre 1762. — (7) A Damilaville, 24 janvier 1763 et 16 mars 1764; à d'Argental, 9 novembre 1763.

tolérance le sang de millions de martyrs, et jusque chez ces Juifs qu'il représente ailleurs comme le plus intolérant des peuples. Tissu d'erreurs historiques et de déclamations passionnées, sans rapport au procès des Calas ; mais d'autant plus propre à remuer la France et l'Europe, qui en ignoraient le premier mot! Désormais la question était déplacée; il n'y avait plus de procès réel qu'entre la tolérance et le fanatisme : la tolérance, représentée par la philosophie, dont le mot d'ordre était : « Absolvez Calas! » et le fanatisme, représenté par le parlement et les catholiques, qui disaient : « Après Calas, envoyez tous les huguenots à la mort! »

A la suite de ses pamphlets, Voltaire fait partir, malgré elle et toute tremblante, la veuve Calas pour Paris, où elle arrive dans les premiers jours de juin, recommandée chaudement aux d'Argental, à Dalembert, au chancelier et aux avocats (1).

Chaque parlement se regardant comme une *classe* d'un corps unique, Voltaire ne voulait pas appeler à un autre parlement de la sentence du parlement de Toulouse. Il désirait que l'affaire fût déférée au Grand-Conseil, où le roi, de concert avec les ministres, était censé rendre la justice en personne; où son neveu Mignot pouvait lui être d'un si puissant secours, et où, par ce Mignot et par quelques amis influents, il avait des intelligences.

Il fait parler à madame de Pompadour, d'abord par Tronchin, ensuite par le duc de la Vallière, et « intéresse son amour-propre à faire autant de bien que madame de Maintenon a fait de mal (2). » Au commencement de juillet, il fait écrire au comte de Saint-Florentin par la duchesse d'Enville, par Richelieu, par Villars; il écrit lui-même au premier commis du ministère; il emploie le crédit des Tronchin auprès d'un M. de Chaban, intendant des postes, en qui le ministre avait grande confiance; il fait attaquer le chancelier Lamoignon par deux côtés : par son ami Nicolaï, premier président de la cour des Comptes, dont le fils, venu à Ferney, avait promis d'entrer dans l'affaire, et par son gendre d'Auriac, président au Grand-Conseil, qu'il a

(1) A d'Argental, 11 juin 1762. — (2) A Debrus, à Cathala et à Moultou; *Lettres inédites*, n°s VIII, XV, XIX, XXVI, XXVIII et XCI.

fait solliciter par sa parente, la visitandine Julie Fraisse, amie des Calas ; enfin, il enrôle dans ses troupes les Chazelles, les La Marche, tous ses amis, magistrats ou gens de cour (1).

Il obtient enfin, surtout par Choiseul, que l'affaire soit évoquée au Grand-Conseil. Il excite alors le zèle des avocats. « Ce procès, si étrange et si capital, écrit-il à Élie de Beaumont, le 11 juin 1762, peut vous faire un honneur infini ; et l'honneur, dans votre noble profession, amène tôt ou tard la fortune. » Il lui recommande encore de « soulever le corps des avocats en faveur de son roué ; » et, en effet, quinze avocats, sans rien savoir de l'affaire, signèrent le mémoire d'Élie de Beaumont (2). Élie de Beaumont lui-même n'en savait pas beaucoup plus long, car il n'avait rédigé son mémoire que sur les *Pièces* envoyées par Voltaire, *Pièces* écrites sous la dictée de Donat, qui n'était pas à Toulouse au moment de la catastrophe, ou sous la dictée de la veuve Calas et de son second fils Pierre, trop intéressés à se dire innocents pour être bien dignes de foi.

Voltaire comble d'éloges le mémoire d'Élie de Beaumont (3), qu'il corrige pourtant, et le mémoire de Mariette, avocat au Conseil. Il les adresse à madame de Pompadour, à Choiseul, à la duchesse de Grammont, au duc de La Vallière ; il les fait traduire en allemand, en anglais et en hollandais. Ces mémoires à la main, la veuve Calas, en grand deuil, se présente chez les grands et chez les publicistes, chez les juges, chez Quesnay, médecin de madame de Pompadour, et se trouve sur le passage du roi. Malheureusement, elle était peu éloquente, peu capable d'ébranler l'imagination (4). Voltaire loue bien quelque part « sa présence d'esprit, la force et les ressources de son intelligence ; » mais ailleurs, et en plus d'un endroit, il l'appelle « une huguenote imbécile (5). »

(1) A Debrus, *Lettres inédites*, n°s III, VI, XV, XVI et LVII ; à La Marche (dans M. Foisset), 25 mars ; à d'Argental, 8 et 14 juillet 1762. — (2) A d'Argental, 17 juillet 1762 ; à Debrus, *Lettres inédites*, n° XXXII. — (3) A Élie de Beaumont, 22 septembre et 19 décembre 1762 ; à Damilaville, 30 janvier 1763 ; 20 février et 15 mars 1765 ; et *Dict. philosoph.*, art. *Avocats*, *Œuvres de Voltaire*, t. XXVII p. 240. — (4) A Debrus, *Lettres inédites*, n°s XVI, XXV, XXVIII, XXXV et XXXVI. — (5) A Élie de Beaumont, 11 juin ; à d'Argence de Dirac, 21 août ; à Dalembert, 28 novembre 1762.

Au dernier moment, il fait la revue de ses troupes et prend ses dernières dispositions. Trois ministres sont pour les Calas : le duc de Choiseul, le duc de Praslin, ministre des affaires étrangères, et le contrôleur général de Laverdy. Thiroux de Crosne, rapporteur de l'affaire au Grand-Conseil, est « un adepte, avec la prudence convenable, le temps n'étant pas encore venu de s'expliquer tout haut (1). » Voltaire écrit lettre sur lettre à ce rapporteur, à son beau-père la Michodière, à Daguesseau, etc., et il attend plein de confiance.

En effet, le 1er mars 1763, le bureau de cassation, au Conseil, déclare admissible la requête des Calas, rédigée par Mariette. Cette déclaration était rendue sur le rapport de Thiroux de Crosne, rapport rédigé sans connaissance des pièces de Toulouse, sur les mémoires de Voltaire, sous la dictée, en quelque sorte, et avec la collaboration d'Élie de Beaumont (2). Le 7 mars, le Conseil, présidé par le chancelier, les deux semestres réunis (3), tous les ministres votants, admet la requête à l'unanimité, et ordonne la révision du procès de Toulouse. Dès lors, les partisans des Calas prennent le haut du pavé, parlent fort, tiennent des conciliabules chez d'Argental, où les Calas sont admis (4), publient de nouveaux mémoires, tandis que les *Toulousains* se taisent et se cachent. Au bout de quinze mois, le 4 juin 1764, le roi, en son Conseil privé, casse pour vices de formes les sentences des capitouls et du parlement de Toulouse. Évoquée par le roi, l'affaire est soumise aux maîtres des requêtes de l'Hôtel-au-Souverain. Enfin, le 9 mars 1765, troisième anniversaire de la sentence toulousaine, après cinq séances de quatre heures chacune, et une sixième de huit heures, prolongée à dessein pour arriver à une ridicule coïncidence (5), quarante maîtres des requêtes acquittent à l'unanimité les pré-

(1) A Moultou (*Lettres inédites*), 26 février; à Damilaville, 15 mars 1763. — (2) A Debrus, *Lettres inédites*, nos LXI et LXII. — (3) Il y avait là plusieurs abbés et trois évêques.—(4) A d'Argental, 24 juin 1764, et *Lettres inédites*, n° XXX. —(5) Rien, dit Grimm, ne m'a fait tant de peine que cette puérilité solennelle dans une cause de cette espèce; elle m'a fait éprouver une horreur dont il serait difficile de rendre compte; il me semble voir des enfants qui jouent avec des poignards et les instruments du bourreau (*Corresp. litt.*, 25 mars 1765; t. IV, p. 380).

venus, réhabilitent solennellement la mémoire de Jean Calas, et ordonnent au parlement de Toulouse, — qui n'a jamais obéi, — de biffer sur ses registres la sentence capitale, et de transcrire en marge l'acte de réhabilitation.

Voltaire aurait bien voulu obtenir la poursuite des juges toulousains, et les faire condamner à des dommages-intérêts; mais, à la longue, il y renonça. Le roi suppléa à ce qu'on leur eût extorqué en accordant à la famille Calas une somme de trente-six mille livres. En y joignant le montant des souscriptions et le produit d'une estampe de Carmontelle, représentant la lecture faite aux Calas de l'acte de réhabilitation, estampe que Voltaire recommanda, en France et à l'étranger, presque à l'égal de ses montres (1), la famille, quoi qu'on en ait dit, dut se trouver assez à l'aise.

Voltaire souscrivit lui-même à l'estampe de Carmontelle, la mit au chevet de son lit, et baisa, à travers la glace, madame Calas et ses deux filles (2). Contribua-t-il autrement que par cette souscription aux frais du procès et aux premiers besoins des Calas? Il a fait grand bruit, comme toujours, de ses libéralités en leur faveur, et les amis l'en ont cru sur parole; mais il serait bien possible que l'argent qu'il fait sonner dans sa correspondance fût sorti de la bourse d'autrui plus que de la sienne. « Je fais peu de chose, écrivait-il à Debrus (3)... le mariage de mademoiselle Corneille (pour lequel il ne tira pas un sou de sa poche!) et d'autres affaires m'ont épuisé. » Son excuse ordinaire pour ne rien donner! En cette circonstance, il se fit surtout frère quêteur.

Que prouve l'acte du 9 mars 1765?

Quand il s'agit du supplice de Calas, on parle d'intolérance, d'opinion ameutée. Voyons, de bonne foi, qu'est-ce donc, contre Calas, que la coalition de quelques capitouls et de quelques pénitents blancs, en comparaison de la coalition, en faveur de sa mémoire, de tous les philosophes, mâles et femelles, de tous les courtisans et de toutes les courtisanes, de tous les princes et

(1) A Damilaville, 4 novembre 1765. — (2) A Damilaville, 12 mai 1766. — (3) *Lettres inédites*, n° LXXXIII.

grands seigneurs, enrégimentés par un capitaine comme Voltaire ? Et si une coalition fanatique prouve contre la sentence de condamnation de Toulouse, que ne prouvera pas une coalition, autrement fanatique et puissante, contre la sentence de réhabilitation de Versailles et de Paris? D'un côté, la seule ville de Toulouse; de l'autre, toute la France, toute l'Europe! Est-ce que l'état de l'opinion, tel que l'avaient fait les capitouls et les pénitents blancs, était plus défavorable à la découverte de la vérité, que l'état de l'opinion tel que le firent Voltaire et les philosophes? A-t-on examiné avec plus de soin, plus d'impartialité et de liberté, à Paris qu'à Toulouse? Pourquoi Calas a-t-il été condamné à Toulouse? Parce qu'il était protestant, dit-on, et non parce qu'il était coupable. Et n'est-ce pas aussi parce qu'il était protestant, plutôt qu'à raison de sa problématique innocence, que sa mémoire a été réhabilitée à Paris? Si Calas eût été catholique et condamné par un tribunal protestant, Voltaire eût-il également embrassé sa cause? Pendant l'affaire, un catholique ayant été condamné pour parricide par le parlement de Toulouse, on s'adressa au grand redresseur de torts, qui répondit : « Gardons-nous de présenter aux juges... l'idée... que le parlement est aussi sévère envers les catholiques qu'envers les réformés (1)! » C'est la haine du catholicisme, le vrai *infâme*, qui perce dans toute sa correspondance au sujet des Calas. Il est « honteux d'être catholique, » il veut « se décatholiciser, » et bien plus décatholiciser le monde; car il lui « paraît difficile d'avertir que les fruits d'un arbre sont mortels, sans faire sentir aux esprits exercés que l'arbre est d'une bien mauvaise nature (2). »

D'ailleurs, ne sont-ce pas des protestants qui l'ont mis en campagne? Et dans ces protestants, ministres ou autres, dans Moultou, par exemple, que voyait-il? sinon, comme il l'écrivait à ce Moultou, « son cher philosophe, » des partisans ou des complices, sans le savoir, de la philosophie? Le protestantisme le gênait peu dans sa guerre contre l'*infâme*, et nous ne nous

(1) A Debrus, *Lettres inédites*, n° XXIII. — (2) A Moultou, *Lettres inédites*, n°s LIII et XCV.

souvenons pas qu'il ait jamais poussé contre le protestantisme un de ces cris de fureur qu'il prodiguait aux catholiques et même aux jansénistes, s'obstinant à rester dans le catholicisme malgré l'Église, exagérant le surnaturel, et bien éloignés, par conséquent, de passer au théisme, seule religion de Voltaire et de tous ceux qui ne veulent pas de religion. Calas catholique, Voltaire eût laissé son cadavre sur la roue, et sa mémoire sous le coup d'une sentence infamante. Les victimes catholiques ne manquaient pas alors ; les rois et les ministres de la philosophie ne laissaient guère vaquer les prisons ni chômer les bourreaux : eh bien, que faisait Voltaire ? Nous l'avons vu : il adulait, sinon les bourreaux, au moins ceux qui les mettaient en besogne, et il vilipendait, il ridiculisait les victimes. Le procès Calas n'a été pour lui qu'un incident de la guerre dont le mot d'ordre était : « Écrasons l'*infâme !* »

Il l'a dit, du reste, et répété. Il se flattait que « cette affaire des Calas ferait un bien infini à la raison humaine, et autant de mal à l'*infâme* ; c'était un grand jour pour la philosophie (1). »

Il est à remarquer qu'à aucune époque, en nul endroit de la correspondance de Voltaire, l'horrible cri ne retentit plus répété, ni plus haineux, que dans le cours et à l'occasion du procès des Calas. Pas une lettre à son grand agent Damilaville qui ne se termine par l'invitation satanique « d'écraser l'*infâme*, de l'écraser le matin, de l'écraser le soir, de l'écraser jusqu'au dernier soupir (2). »

Voilà donc, dans l'affaire Calas, le grand mobile de l'apôtre de la tolérance : la haine intolérante et frénétique du catholicisme. Un mobile secondaire, c'était la haine des parlements, dont il avait à se venger : « J'avoue, écrivait-il, que cette aventure ne contribue pas à me faire aimer les parlements (3). » Cette double haine lui tenait lieu de conviction. Car, au fond, que pensait-il des Calas et de leurs premiers juges ? Qui le démê-

(1) A Damilaville, 5 et 15 mars 1763.— (2) A Damilaville, 17 mars 1765 (*Recueil de* 1856). Voir aussi, même jour, la lettre où il dit à d'Argental que « la philosophie toute seule a remporté cette victoire, » en attendant qu'elle écrase « toutes les têtes de l'hydre du fanatisme. » — (3) A d'Argental, 25 février 1763.

lera à travers toutes ses contradictions? Tantôt il trouve les juges toulousains sans excuse, dignes de la roue où ils ont fait mourir Calas; tantôt il reconnaît leur bonne foi, et avoue qu'ils ont jugé suivant les lois et les apparences (1).

La haine, nous ne découvrons que cela de sérieux dans la conduite et dans le cœur de Voltaire. Tout le reste, vanité et comédie! Dans son besoin de se bien entretenir avec la France, il sentait que quelques pamphlets, quelques petits vers, quelques tragédies même ne suffisaient plus. Tout cela ne frappait plus l'attention de Paris. C'était toujours la même chose, et ces coups répétés s'affaiblissaient par cette répétition même autant que par l'âge. Puis, l'éloignement ressemble à la mort et produit souvent l'oubli. Malgré la secte qui entretenait Paris du philosophe, le philosophe risquait de vivre aussi loin de la pensée que des murs de Paris, sans quelque action d'éclat qui ramenât sur lui l'attention : hier, mademoiselle Corneille; aujourd'hui, Calas; demain, Sirven.

Enfin, c'était une comédie en action à jouer, concurremment avec ses pièces en vers, ou même pour se délasser de ces dernières. Cette tragédie des Calas lui faisait oublier jusqu'aux siennes (2). Oui, tragédie comme une autre à jouer! Aussi, de Calas disait-il « mes roués, » comme il disait « mes chevaliers » à propos de *Tancrède*, et il donna même ce nom de *roués* à son *Triumvirat* (3), confondant ainsi les deux tragédies. Il ne présenta jamais l'affaire Calas que comme la pièce la plus intéressante, qu'il priait tous ses amis de faire réussir (4). La révision du procès est-elle ordonnée, il écrit : « J'attends des nouvelles de la seconde représentation de M. de Crosne (nommé encore rapporteur), qu'on dit fort bonne (5). » En recevant l'acte de réhabilitation, il verse de « ces larmes d'attendrissement et de joie que mademoiselle Clairon faisait répandre (6); » et, le 20 mars, il écrit

(1) A Damilaville et à d'Argental, 21 juin 1762; à Cathala et à Audebert, *Lettres inédites*, nos III et XVII; à Audra, 4 septembre 1769; à madame du Deffand, 25 janvier 1775. — (2) A d'Argental, 5 juillet 1762. — (3) A d'Argental, 30 juillet 1763. — (4) A d'Argental, 14 et 17 juillet 1762. — (5) A Damilaville, 5 mars 1763. — (6) A Marmontel, 17 mars 1765.

à Cideville : « Vous étiez donc à Paris, quand le dernier acte de la tragédie des Calas a fini si heureusement. La pièce est dans les règles ; c'est, à mon gré, le plus beau cinquième acte qui soit au théâtre... On va donner pour petite pièce la *Destruction des Jésuites.* »

Vieil histrion ! Et il disait plus tard à madame Suard, qui en fut tout attendrie, la naïve personne : « Ah ! madame, pendant onze ans, j'ai été sans cesse occupé de cette malheureuse famille et de celle des Sirven ; et, pendant tout ce temps, je me suis reproché comme un crime tout sourire qui m'est échappé (1). » A en juger par tant de lazzis et de pamphlets de ces années, a-t-il eu, le malheureux, des actes de contrition à faire !

IV

SIRVEN (2)

Et d'abord, le fait.

Le protestant Sirven, arpenteur-géomètre et feudiste à Castres, était père de trois filles. Au mois de mars 1760, la cadette, Élisabeth, ayant déclaré vouloir se convertir au catholicisme, fut placé par l'évêque aux Dames noires, et rendue, en octobre, à sa famille, pour cause de folie. Des bruits coururent sur les mauvais traitements qui lui auraient été infligés par les siens : réponse peut-être à une accusation semblable portée par ceux-ci contre les sœurs. De part et d'autre, il n'y eut probablement que des précautions prises contre sa démence, et elle ne fut pas plus maltraitée dans la maison paternelle qu'au couvent. En juillet 1761, Sirven transféra son domicile à Saint-Alby pour l'exercice de sa profession. Dans la nuit du 15 décembre, Élisabeth disparut, et ne fut retrouvée, au fond d'un puits, que dans la nuit du 3 au 4 janvier 1762. C'était pendant le procès

(1) Dans les *Mélanges* de Suard, t. II, p. 28. — (2) Voir *Sirven*, par le pasteur Camille Rabaud, in-12, 1858. — Le nom de l'auteur avertit assez en quel sens est rédigé cet opuscule.

des Calas. Des bruits de parricide étaient dans l'air. La justice informe. Par une prudence fort explicable et qui passe pour un aveu de culpabilité, la famille prend la fuite, se disperse et se réunit à Lausanne. Cependant les juges de Mazamet poursuivent la procédure. Un rapport de médecins conclut à l'assassinat. Dans la nuit du 5 au 6 janvier, le cadavre est enlevé de la maison commune, pour le soustraire, dit-on, à un examen encore plus concluant. Enfin l'avocat des Sirven est accusé d'avoir voulu corrompre les juges. Preuves insuffisantes, si elles avaient été bien discutées; mais, comme il arrive dans presque tout procès par contumace, les juges rendent une sentence de condamnation. La sentence est confirmée par le parlement de Toulouse, et Sirven est exécuté en effigie à Mazamet, le 11 septembre 1764.

C'est bien Moultou, cette fois, qui présenta les Sirven à Voltaire. Le défenseur des Calas les interrogea, et forma sa conviction sur leurs réponses et sur leur serment exigé qu'ils étaient innocents : il était convaincu d'avance. Toutefois, il lui fallut quelque courage pour recommencer. *Non bis in idem*, dit le proverbe. « La pièce n'était pas neuve (1), » puis elle n'était pas « dans les règles; » elle manquait *d'éclat;* elle manquait surtout de ce beau cinquième acte des Calas : « Il n'y avait eu *malheureusement* personne de roué (2). » Mais, comme « il est bon d'écraser deux fois le fanatisme, monstre qui lève toujours la tête, il mit dans la sienne de soulever encore l'Europe pour les Sirven. C'eût été un crime de perdre une occasion de rendre le fanatisme exécrable. Ce second exemple d'horreur devait achever de décréditer la superstition (3). »

Il se mit aussitôt à ramasser des pièces, qu'il fit passer à Élie de Beaumont (4). Mais, ne voulant pas mener de front les Calas et les Sirven, qui pouvaient s'embarrasser et se nuire, il attendit que la première affaire fût en bon train avant de lancer la seconde. Il retarda la publication des *Lettres toulousaines* de Court de Gébelin, qui avait joint inopportunément Sirven à

(1) A d'Argental, 10 décembre 1766. — (2) A madame de Florian, 7 novembre 1765. —(3) A d'Argental, 4 février et 13 septembre 1766. — (4) A Audibert, 12 juin 1763.

Calas, et recommanda expressément aux trois avocats des Calas de ne pas dire un mot de l'affaire Sirven (1).

Il entra en scène par une lettre du 1er mars 1765, à Damilaville, que celui-ci fit imprimer et courir, où était racontée l'aventure des Sirven, leur arrivée à Ferney, et l'intervention du patron de la tolérance. Il avait écrit aussitôt au premier président du parlement de Toulouse, et fait présenter un placet au vice-chancelier Maupeou.

Comme il l'avait annoncé, il fit à l'Europe entière un appel auquel répondirent naturellement tous les protestants de France et de Suisse, et tous les princes inféodés à Ferney. Le 13 juin 1766, il demanda à Grimm les noms et les adresses des personnes d'Allemagne qui avaient exercé leur générosité envers Calas, pour les solliciter encore en faveur de Sirven. En effet, il écrivit ou fit écrire au landgrave de Hesse-Cassel (2), à la margrave de Baden, à la duchesse de Saxe-Gotha, à la princesse de Nassau, à la princesse de Darmstadt (3); et surtout aux rois de Danemark (4), de Pologne (5) et de Prusse (6), et à l'impératrice Catherine (7). « J'ai brelan de rois quatrième, s'écria-t-il alors; mais il faut que je gagne la partie (8). »

Il fit encore accepter la cause des Sirven à Élie de Beaumont, son « prophète, » son « véritable Élie, » quand il ne l'appelait pas Cicéron ou Démosthène. Cette nouvelle affaire était digne de lui, précisément parce qu'elle était plus difficile à traiter que celle des Calas. Elle était plus difficile parce que les Sirven étaient fugitifs et contumaces, qu'ils devaient se représenter en justice, et qu'enfin, condamnés par un juge subalterne, la loi voulait qu'ils en appelassent au parlement de Toulouse (9).

Or, Voltaire redoutait le parlement de Toulouse, dont le Conseil du roi était en train de casser l'arrêt contre les Calas, et il aurait encore préféré le Conseil; mais il n'osait espérer que,

(1) A Debrus et à Moultou, *Lettres inédites*, nos IX, XXVI et LIV. — (2) Au landgrave, 21 juin 1766. — (3) A Élie de Beaumont, 20 mars 1767. — (4) A Christian et à Bernstorff, 4 février 1767.— (5) A madame Geoffrin, 5 juillet 1766; au roi de Pologne, 3 février 1767. — (6) A Damilaville, 25 juillet; Frédéric à Voltaire, juillet 1766. — (7) Catherine à Voltaire, 29 juin et 9 juillet 1766. — (8) A Damilaville, 9 février 1767. — (9) A Damilaville, 8 mars 1765.

deux fois en si peu de temps, on fît à ce Parlement l'affront d'arracher les gens à sa juridiction.

Néanmoins, pour obtenir une nouvelle évocation au Conseil, il met en mouvement toute son armée parisienne, les d'Argental, les Choiseul, la duchesse d'Enville, qui, presque chaque matin, reçoivent le mot d'ordre. Il flatte, il enflamme Élie de Beaumont; il lui cherche des documents (1); il n'épargne ni prières, ni démarches, ni stratagèmes pour lui procurer l'arrêt du parlement de Toulouse confirmant la sentence de Mazamet (2).

Malgré tant de louanges, de recommandations et d'instances, Élie de Beaumont, pendant dix-huit mois, néglige, pour d'autres affaires, le Mémoire qui devait être présenté à l'appui de la requête; et, d'ailleurs, — nouvelle inquiétude, — ce Mémoire, plein de la déclamation du barreau, répondra-t-il aux besoins de la cause? Et pourtant, il le faut plus fort que celui des Calas; il faut réparer à force d'éloquence ce qui manque à la catastrophe (3).

En attendant, Voltaire presse; il dicte la marche à suivre; il n'espère pas qu'on obtienne un arrêt d'attribution, mais on obtiendra du moins, « un arrêt d'approbation au tribunal du public (4). » Faire l'opinion, faire du bruit, que voulait-il autre chose?

Bientôt il reçoit une esquisse du Mémoire, et il adresse à l'avocat des louanges dont l'exagération fait soupçonner la sincérité. Il demande à envoyer le factum, « cet effort du génie, aux puissances du Nord; il a l'ambition de vouloir être la première trompette de la renommée d'Élie à Berlin, à Pétersbourg et à Moscou; il répond de lui donner des ailes pour le faire voler dans l'Europe (5). » Enthousiasme factice pour une œuvre médiocre et boursoufflée, qu'il chargera de ses corrections, et qu'il finit par critiquer!

(1) A Damilaville, 23 mars et 22 avril; à Élie de Beaumont, 22 avril 1765. — (2) A Bernis, 15 mai; à Damilaville, 28 mai; à d'Argence de Dirac, 22 juin et 16 juillet; à d'Argental, juillet 1765. — (3) A d'Argental, 8 octobre; à madame de Florian, 7 novembre 1765. — (4) A Damilaville, 20 janvier 1766. — (5) A Élie de Beaumont, 1er février; à d'Argental, 4 et 10; à Damilaville, 12 février 1766.

Nouvelles lenteurs de l'avocat; puis, perplexités pour le choix du rapporteur au Conseil. Par Choiseul et la duchesse d'Enville, il obtient la nomination de Chardon, « connu pour sa tolérance (1); » et il se met en relation personnelle avec le rapporteur (2).

Cependant, pour chauffer l'opinion et la tenir en haleine, il lance un *Avis au public sur les parricides imputés aux Calas et aux Sirven* (3), où, à travers les déclamations ordinaires sur la tolérance et le fanatisme, il raconte l'affaire à sa façon (4) et refait le factum d'Élie, « pour servir d'instruction aux étrangers qui n'ont pu lire encore ce factum éloquent. » Mais, s'il réussit à l'étranger (5), il ne fait qu'irriter en France.

Les lenteurs de l'avocat le désolent et le désespèrent (6). Cet avocat des protestants était alors occupé à réclamer en sa faveur les lois contre les protestants, pour rentrer en possession d'une terre aliénée par la famille de sa femme huguenote. Au commencement, Voltaire craignait que cette odieuse inconséquence fît tort aux Sirven (7); mais, inconséquent lui-même dans son intérêt, pendant qu'il blâme derrière, il complimente en face, et « il espère bien que Cicéron gagnera son procès *pro domo sua.* » Et, le procès gagné, il écrit à *Cicéron* : « J'apprends la justice qu'on a rendue à celui qui éclaire la justice et qui la fait rendre. Je partage ce triomphe avec tous les honnêtes gens de Paris. Je m'intéresse autant qu'eux au rétablissement de madame de Beaumont (8). »

Des lenteurs d'Élie, du refus des avocats de signer le Mémoire, Voltaire prend son parti de tout : « il a trouvé le public, le premier des juges; et les suffrages de l'Europe lui suffisent (9). » L'*effort du génie*, enfin achevé, achève de le décourager : la

(1) A la duchesse d'Enville, 31 août; à Élie de Beaumont, 15 septembre 1766. — (2) A Chardon, 19 novembre et 20 décembre 1766. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XLII, p. 385. — (4) Il a raconté plusieurs fois cette histoire, notamment, *Dict. phil.*, au mot *Criminel ; Œuvres*, t. XXVIII, p. 244. — (5) Frédéric à Voltaire, 16 janvier 1767. — (6) A Damilaville, 17 décembre 1766. — (7) A Damilaville, 19 septembre, 1er octobre 1766 et 4 juin 1767; à d'Argental, 8 octobre 1766. — (8) A Élie de Beaumont, 9 février, 13 avril et 28 octobre 1767. — (9) A Damilaville, 19 décembre 1766.

contexture en est peu solide, et la broderie déclamatoire (1). L'opinion, seul tribunal dont il relève, ne va-t-elle pas tourner? Vite donc il se remet en campagne, et conjure Chardon, qui a trouvé aussi le Mémoire bien faible, d'y suppléer, « l'éloquence du rapporteur faisant bien plus que celle de l'avocat (2). » Il suscite d'autres avocats, Cassen, Target, Damilaville, qui publient d'autres Mémoires, et il publie lui-même le sien sous forme d'une longue lettre à Élie de Beaumont, « ostensible et imprimable (3). »

Sirven part alors pour Paris; mais le procureur général de Toulouse y arrive en même temps, et réclame les prérogatives de son corps, auquel revient le droit de juger l'affaire (4). Suivant le droit, le Conseil, au grand regret de Voltaire, renvoie Sirven à ses premiers juges (5).

Sirven n'avait plus qu'à se présenter devant le tribunal de Mazamet; et, de là, faute d'équité, à faire appel au parlement de Toulouse. Il risquait d'être « pendu ou roué (6), » ce qui eût fourni à Voltaire son cinquième acte; mais, comme Sirven n'y tenait pas, Voltaire consentit à se priver de ce beau dénouement, et il travailla à modifier en sa faveur l'opinion dans le Midi. Il se fit aider de l'abbé Audra (7), chanoine et professeur d'histoire à Toulouse, de l'avocat Sudre, du marquis de Belestat, du cardinal de Bernis, et du prince de Beauvau, gouverneur du Languedoc, qui, gagné par Saint-Lambert, devait recommander l'affaire au procureur général (8). En un an, il y eut un tel revirement d'opinion, que Voltaire put écrire à d'Argental : « On me mande que le parlement de Toulouse est devenu une académie de philosophes. »

(1) A Damilaville, 30 janvier 1767. — (2) A Chardon, 2 février 1767. — (3) A Élie de Beaumont, 20 mars; à Damilaville, 27 mars 1767. — (4) A Damilaville, 12 juin et 4 juillet 1767. — (5) A Damilaville, 8; à d'Argental, 19 février 1768. — (6) A Chardon, 24 février 1768. — (7) Cet Audra, parent et ami d'un autre mauvais prêtre, l'abbé Morellet, se servait, pour enseigner l'histoire, de l'*Essai sur les mœurs*, dont il fit un abrégé à l'usage des colléges. L'archevêque et le Parlement réclamèrent, et Audra mourut à la peine, en 1770, déshonoré par les larmes de Voltaire et de Dalembert (à Dalembert, 3 mars et 23 novembre; Dalembert à Voltaire, 21 décembre 1770). — (8) A Audra, 3 janvier; à Sudre, 6 février; à Belestat, 5 janvier; à Saint-Lambert, 4 avril 1769.

Sirven pouvait donc sortir de sa retraite et se constituer prisonnier. Mis seulement hors d'instance par le tribunal de Mazamet, il interjette appel au parlement de Toulouse pour se faire relaxer de l'accusation, et payer par ses adversaires vingt mille francs de dommages et intérêts. Voltaire, qui l'avait accompagné de ses vœux et de ses recommandations à Mazamet (1), ne lui fit pas défaut à Toulouse. Il le recommanda à Audra, flatta l'avocat qu'il s'était choisi, *Cicéron*-Lacroix (2), et attendit en patience le dénouement d'une affaire qui avait « tant traîné, *qu'elle ne ferait nulle sensation dans le monde*, lorsqu'elle serait sur le bureau. Personne, ajoutait-il, ne se souciera que Sirven, replongé dans son obscurité, ait un hors de cour ou un arrêt plus agréable. Le voilà maître de son bien; il exerce son ancienne profession. Ses filles sont un peu folles; ainsi l'était la noyée. Sa famille a été bien secourue; il doit être content. S'il obtient l'arrêt qu'il désire, tant mieux; sinon, je lui conseille de vivre en paix (3). »

Malgré tant d'indifférence après tant de chaleur, il consent, lorsqu'il apprend la sentence de réhabilitation du 25 novembre 1771, à s'écrier : « Vive désormais le parlement de Toulouse! » Le premier président, en lui transmettant lui-même la nouvelle, avait pourtant écrit « qu'il lui était démontré que tous les Calas étaient coupables aussi bien que Lavaysse, et qu'ils n'avaient été épargnés que par considération pour Lavaysse le père qui était ami de la plupart de Messieurs (4). » Mais qu'importait à Voltaire? La tragédie des Calas était finie, et n'y avait-il pas bien joué son rôle?

(1) A Sudre, 4 avril; à Audra, 4 septembre 1769. — (2) A Audra, 30 novembre; à Lacroix, 10 décembre 1769. — (3) A Audra, 2 juin 1770 (*Recueil de* 1856). — (4) A d'Argental, 7 décembre 1771 (*Recueil de* 1856).

V

LA BARRE

Le 1er juillet 1766, Voltaire écrivait à Dalembert : « Êtes-vous homme à vous informer de ce jeune fou... et de son camarade, qu'on a si doucement condamnés à perdre le poing, la langue et la vie pour avoir imité Polyeucte et Néarque? On me mande qu'ils ont dit... avoir été induits à l'acte de folie... par la lecture des livres des Encyclopédistes... Tâchez d'approfondir un bruit si odieux et si dangereux. »

Il protesta contre la complicité de l'Encyclopédie : « Les philosophes ont tâché d'inspirer le plus profond respect pour les lois reçues. Ils ne sont que des précepteurs de morale, et on les accuse de corrompre la jeunesse (1) ! »

En 1765, quelques jeunes gens, dont les plus connus sont le chevalier de La Barre et d'Étallonde de Morival, furent accusés, non sans vraisemblance, d'avoir brisé un crucifix sur un pont d'Abbeville, insulté une procession, vomi d'ignobles blasphèmes, chanté des chansons licencieuses, et enfin de s'être agenouillés devant de mauvais livres, dont était le *Dictionnaire philosophique*. D'Étallonde avait pris la fuite, et il n'encourut que la condamnation par contumace. Des autres accusés, le chevalier de La Barre fut seul condamné par le tribunal d'Abbeville, dont le parlement de Paris confirma la sentence. Le 1er juillet 1766, La Barre expiait son crime. Il écouta la sentence, et se mit à rire. Jusqu'au dîner, il n'entretint son confesseur que de propos légers et plaisants. Après dîner, il demanda du café, en disant : « Cela ne m'empêchera pas de dormir. » Au pied de l'échafaud, le prêtre ayant remarqué un peu d'altération sur son visage, en voulut profiter pour l'effrayer sur le passage redoutable de la vie à la mort. « Eh! laissez-moi

(1) A Damilaville, 1er et 7 juillet; à Morellet, 7 juillet 1766.

donc, répondit-il; dans un instant, j'en saurai autant et plus que vous sur cette matière. » Et à la vue de l'effigie pendue de son complice d'Étallonde : « Cet homme, dit-il, devrait être pendu pour son honneur; il s'est enfui comme un J.-F... » Et s'adressant au bourreau, le même qui venait d'exécuter si maladroitement le général Lally, et s'excusait sur ce que le général s'était mal tenu : « Eh bien, lui dit-il, comment faut-il que je me tienne? Je vous avouerai que je ne suis pas au fait; c'est la première fois qu'on me coupe la tête. Placez-moi vous-même. — Suis-je bien? » Un coup de sabre lui répondit (1).

Voilà ce que Voltaire appelle une mort à la Socrate! La Barre mourait comme il avait vécu, en franc drôle!

Quoiqu'il soit impossible d'éprouver pour lui, malgré sa jeunesse, la moindre sympathie, il faut reconnaître ici l'exagération de la peine, exagération venant moins de la disproportion entre la peine et le crime que de la contradiction, déjà remarquée, entre les lois et les mœurs. On accusait La Barre d'avoir récité l'*Ode à Priape*, dont l'auteur était pensionné du roi! de s'être prosterné devant de mauvais livres, dont le ministère introduisait des ballots sous son couvert, et dont tant de magistrats et de gentilshommes faisaient leurs délices! Si, dans ces circonstances, Voltaire s'était borné à son *Commentaire sur le livre des Délits et des Peines* de Beccaria (2), ou à son *Prix de la justice et de l'humanité* (3), qu'on peut rattacher à cette affaire, il n'y aurait rien à dire; on pourrait même le louer, avec des réserves sur certaines idées fausses et coupables, d'avoir contribué par là à faire disparaître de notre procédure la question, les monitoires, et quelques autres pratiques, inutiles, dangereuses ou cruelles. Mais c'était encore l'*infâme* qu'il poursuivait dans les juges d'Abbeville; c'était sa vengeance personnelle.

(1) *Mémoires* de Favart, t. III, pp. 3 et suiv. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XLII, p. 418. — Le livre de Beccaria, traduit par Morellet et commenté par Voltaire, est naturellement plein des idées de la nouvelle philosophie. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. L, p. 251. — Ouvrage composé en 1777 à l'occasion d'un prix proposé par la *Gazette de Berne*, sur la proportionnalité des crimes et des peines. Aux cinquante louis offerts, Voltaire ajouta cinquante louis de sa bourse (Dalembert à Voltaire, 18 novembre; Voltaire à La Harpe, 19 novembre 1777). — A l'article *Sacrilége* de ce livre, p. 287, Voltaire parle encore du chevalier de La Barre.

Parmi les livres brûlés avec La Barre, il y avait trois des siens : le *Dictionnaire philosophique*, les *Lettres sur les miracles*, et les *Discours de l'empereur Julien contre le Christianisme*. Il se remit à désavouer les livres, « que ces pauvres insensés adoraient à genoux (1); » mais, brûlé avec La Barre, il épousa sa cause avec une ardeur qui était un aveu de paternité.

L'humanité, l'horreur du supplice d'un si jeune homme, l'inspirèrent-elles encore ? on le voudrait croire. Mais, en 1757, quand Damiens, coupable d'un coup de canif porté à Louis XV, avait été soumis à un supplice dix fois plus horrible ; quand toute sa famille, au moins aussi innocente que celle des Calas, avait été condamnée au bannissement, il n'avait pas proféré un mot d'indignation ou même de blâme, ni dans ses ouvrages publics (2), ni dans sa correspondance la plus intime. Le supplice de « monsieur Damiens » ne lui avait été qu'un thème à plaisanteries (3) ou à déclamations contre les querelles de prêtres, contre les jésuites et les molinistes (4) ; qu'une occasion plutôt de prouver, par un désespoir hypocrite, qu'il « aimait véritablement la France et son roi, » et que les philosophes seuls étaient bons citoyens (5). En réalité, il n'aimait que lui, et il n'avait pas plus de souci de la majesté humaine que de la majesté divine.

Chose curieuse, c'est l'impie Frédéric, qui, inspiré par son instinct de roi, posa les vrais principes en cette circonstance, et voulut ramener à la raison et au bon sens l'emporté Voltaire. Il lui écrivit, le 7 août 1766 : « La scène qui s'est passée à Abbeville est tragique : mais n'y a-t-il pas de la faute de ceux qui ont été punis? Faut-il heurter de front des préjugés que le temps a consacrés dans l'esprit des peuples? Et si l'on veut jouir de la liberté de penser, faut-il insulter à la croyance établie? Quiconque ne veut point remuer est rarement persécuté... Si

(1) A Damilaville, 12 juillet; à Richelieu, 19 août 1766. — (2) *Siècle de Louis XV*, *Hist. du Parlement*; *Œuvres de Voltaire*, t. XXI, p. 366; t. XXII, p. 340. —(3) A madame de Lutzelbourg, 6 avril 1757. — (4) A Thieriot et à Vernes, 13 janvier; à Cideville, 16 janvier 1757. —(5) A Dalembert, à madame de Fontaine, à Pictet, 16 ; à d'Argental et à madame de Lutzelbourg, 20 janvier 1757.

le parlement a sévi..., accusez-en les lois du royaume. C'est selon ces lois que tout magistrat fait serment de juger. »

Frédéric reprit sa leçon le 13 août, et il ajouta : « Gardons-nous d'introduire le fanatisme dans la philosophie... Elle doit plaindre la fin tragique d'un jeune homme qui a commis une extravagance; elle doit démontrer la rigueur excessive d'une loi;... mais il ne faut pas qu'elle encourage à de pareilles actions, ni qu'elle fronde les juges qui n'ont pu prononcer autrement... La tolérance, dans une société, doit assurer à chacun la liberté de croire ce qu'il veut; mais cette tolérance ne doit pas s'étendre à autoriser l'effronterie et la licence de jeunes étourdis qui insultent audacieusement à ce que le peuple révère. »

Voltaire ne profita pas de la leçon, et se vanta moins encore de l'avoir reçue. En faisant part aux amis des lettres du roi, il ne cita que les châtiments plus doux et plus plaisants que Frédéric, juge de La Barre, aurait substitués à la hache et au bûcher (1). Sous le nom de Cassen, avocat, il publia une *Relation de la mort du chevalier de la Barre* (2), « ni sage, ni modérée, comme il en convenait, et outrageante pour les juges (3); » et il en resta là pour le moment. Il revint sur cette affaire en 1775. A sa recommandation, d'Etallonde était devenu officier de Frédéric; à sa demande, il obtint un congé illimité pour venir solliciter la cassation de la procédure d'Abbeville.

Pour obtenir toutes ces grâces de Frédéric, il n'en avait coûté à Voltaire que d'insulter de nouveau sa patrie; pour lui c'était marché donné. « Sire, avait-il dit à Frédéric, en lui demandant le congé d'Etallonde, toutes les fois que j'écris à votre majesté sur des affaires un peu sérieuses, je tremble comme nos régiments à Rosbach (4). » Et, quelques jours après, ayant reçu, avec le congé, un portrait du roi de Prusse, il écrivit, le 27 avril 1775 : « Il n'y a point de Welche qui ne tremble en voyant ce portrait-là; c'est précisément ce que je voulais :

(1) A Dalembert et à Damilaville, 25 août 1766. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XLII, p. 361. — (3) A d'Argental, 1er avril 1768. — (4) A Frédéric, 28 mars 1775.

Tout Welche qui vous examine
De terreur panique est atteint,
Et chacun dit, à votre mine,
Que dans Rosbach on vous a peint. »

Voltaire logea d'Etallonde dix-huit mois à Ferney. Il lui fit un mémoire, qui, envoyé sous le couvert de la Reynière, fut soustrait à la poste, le ministère n'ayant pas voulu qu'il perçât dans le monde (1). D'ailleurs, l'avocat Linguet conseillait de ne pas recommencer un procès dangereux (2). Voltaire prit alors le parti d'adresser au roi, au nom d'Etallonde et sous forme non juridique, un exposé de l'affaire d'Abbeville. Il rédigea donc, sous le titre de *Cri du sang innocent* (3), une requête *au Roi très-chrétien en son conseil,* datée de Neufchâtel, ville appartenant au roi de Prusse, où d'Etallonde était censé résider. Répétition pure et simple de la *Relation*, la requête ne produisit pas plus d'effet. On offrit pourtant à d'Etallonde des lettres de grâce, qu'il refusa, « trouvant, écrivit Voltaire à Frédéric, qu'il y aurait eu de l'infamie à paraître à genoux, avec l'uniforme d'un officier prussien, devant ces robins, et disant que cet uniforme ne devait servir qu'à faire mettre à genoux les Welches (4). » Ayant exigé encore une révision du procès, il n'obtint rien. Il retourna en Prusse, et ce n'est qu'en 1788 qu'on lui accorda des lettres d'abolition.

VI

BÉLISAIRE ET COGER — LES GUÈBRES

En 1767, avait paru *Bélisaire*, mauvais et ennuyeux roman de Marmontel, dont le but principal est de prouver que toute révélation est inutile, sinon fausse; qu'on peut être sauvé avec des vertus purement païennes; et qu'en fait de religion, les princes doivent tolérer tout ce qui ne blesse pas la loi naturelle de manière à intéresser la société civile. Une telle indifférence religieuse, une telle laxité de tolérance, parurent, avec raison,

(1) A d'Argental, 5 août 1775 (*Recueil de 1856*). — (2) A Marin, 26 novembre 1775 (*Recueil de 1856*). — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, p. 123. — (4) A Frédéric, mai 1775.

condamnables à la Sorbonne, qui lança contre *Bélisaire* un jugement doctrinal de deux cents pages, discussion aussi solide et instructive qu'étendue. Le 24 janvier suivant, Christophe de Beaumont publiait un mandement contre le même livre.

Voltaire, qui regardait le quinzième chapitre de *Bélisaire*, sur la tolérance, avec les *Saisons* de Saint-Lambert, comme le plus beau livre du siècle, tomba sur Riballier, syndic de la Faculté, qui avait dénoncé le roman, et sur Coger, professeur de l'Université, auteur d'un *Examen de Bélisaire*. Suivant son invariable tactique, il dénatura leurs noms, et fit de Riballier *Ribaudier*, et de Coger *Coge-pecus*. Changeant la question pour donner de l'odieux à la Sorbonne, il supposa qu'elle avait damné tous les païens, même les plus vertueux, tandis qu'elle ne damnait ou ne condamnait que le principe de la suffisance des vertus païennes dans le christianisme. Il s'en moqua en vers dans les *Trois empereurs* (Trajan, Titus et Marc-Aurèle) *en Sorbonne* (1); et, en prose, dans un grand nombre de libelles (2). Coger ayant eu « l'insolence et la bêtise » de lui écrire pour le rappeler à la raison et à la politesse, il prépara une réponse « assez plaisante; » mais, comme « ces marauds-là ne valaient pas la plaisanterie, » et qu'il « faut pendre les scélérats, non les railler, » il ne jugea pas à propos, pour le moment, de répondre « à ce coquin » autrement que par sa *Lettre de Gérofle à Cogé* (3). Et il se retourna contre la Sorbonne et contre l'archevêque de Paris (4). Mais il ne tint pas Coger quitte à si bon compte, et il lui adressa encore une *Réponse catégorique* (5); et comme, dans le même temps, on le convainquait de ne pas savoir le grec, il le ridiculisa sous le nom grécisé de *Cogeos;* puis il ne cessa de l'appeler *coquin*, *maraud*, *cuistre*, *loup* (6).

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XIV, p. 222. — (2) *Anecdote sur Bélisaire; Œuvres de Voltaire*, t. XLII, p. 625; — *Seconde Anecdote*; *Œuvres*, t. XLIII, p. 1. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XLIII, p. 435; — à Marmontel, 4 octobre 1767 (*Recueil de* 1856). — (4) *La Prophétie de la Sorbonne;* — *Lettre de l'archevêque de Cantorbéry à l'archevêque de Paris; Œuvres de Voltaire*, t. XLIII, p. 558, et XLIV, p. 11. — (5) *Œuvres de Voltaire*, t. XLIII, p. 560. — (6) *Défense de mon oncle*, ch. XXII; *Œuvres de Voltaire*, t. XLIII, p. 411.

Il voulut même jouer tous ces intolérants, les docteurs de Sorbonne, Riballier, Coger, l'archevêque de Paris, sur le théâtre, et il fit des pieds et des mains pour obtenir la représentation des *Guèbres ou la tolérance* (1). Quand d'Argental reçut cette sotte tragédie, il lui demanda des « adoucissements sur la prêtraille. » — « Impossible, répondit Voltaire, la pièce n'étant fondée que sur l'horreur que la prêtraille inspire (2). » Pour se cacher des censeurs, il donna la pièce comme l'ouvrage posthume tantôt de Guimond de La Touche (3), tantôt de Desmahis (4). Pour mieux dépister la police, et se donner des éloges plus à l'aise, il eut la bizarre idée de se dédier son œuvre, comme il s'était fait adresser ses *Lettres sur la Nouvelle Héloïse.* Enfin, il mit en tête de la pièce imprimée un *Discours historique et critique*, où il dénonçait, c'est-à-dire forçait à voir les mauvaises allusions, sous prétexte de s'en défendre.

Cependant, il frappait à toutes les portes pour obtenir la représentation des *Guèbres*. Il s'adressa d'abord aux amis : « Dites beaucoup de bien des *Guèbres*, je vous en conjure; criez bien fort;... criez, faites crier;... il faut qu'on les joue, cela est important pour la bonne cause;... je tiens que ces *Guèbres* feraient une révolution (5). » Il intercéda ensuite auprès des puissants, les Choiseul, le maréchal de Schomberg, le duc d'Orléans, chez qui, à défaut du Théâtre-Français, il demandait qu'on jouât sa pièce : « Ce n'était point un amusement de poésie, c'était une affaire qui concernait l'humanité (6). » Aussi, « tous les honnêtes gens de Paris » souhaitaient-ils qu'on représentât cette pièce, Sartines lui-même, qui, malheureusement, « n'osait pas se compromettre ; » et il écrivait à Richelieu : « Il n'y a qu'un premier gentilhomme de la Chambre, ayant le droit d'être un peu hardi, qui puisse prendre sur lui une telle entreprise. Quelques sots pourraient crier, mais trois à quatre cent mille hommes le béniraient (7). »

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. IX, p. 3. — (2) A d'Argental, 18 novembre 1768.— (3) A d'Argental, 5 décembre 1768. — (4) A Saurin, 3 août 1769. — (5) A Dalembert, 15 août; à madame du Deffand, 6 septembre 1769; à d'Argental, 5 janvier 1770. — (6) A madame de Choiseul, 14 août; au maréchal de Schomberg, 16 août et 22 septembre 1769. — (7) A Richelieu, 27 septembre 1769.

Malgré son désir, ses instances, le zèle des amis, il ne parvint à faire jouer les *Guèbres* ni à Paris, ni ailleurs, quoiqu'il dise en plus d'un endroit qu'ils furent joués en province (1). Deux ou trois ans plus tard, il s'en vengea sur *Coge-pecus*, alors recteur de l'Université de Paris.

Coger venait de proposer, pour sujet du prix d'éloquence en 1773, un discours sur ce texte : *Non magis Deo quam regibus infensa est ista quæ vocatur hodie philosophia*. En bon latin, cela signifiait que la prétendue philosophie était également l'ennemie de Dieu et des rois; mais les philosophes, qui ne savaient pas le latin, qui ne l'écrivaient et ne le lisaient même qu'à travers le français, comme le prouvent les contre-sens de Dalembert, traducteur de Tacite, et tant de mauvais thèmes de Voltaire; les philosophes, aveuglés d'ailleurs par leur passion autant que par leur ignorance, ne manquèrent pas de prendre le texte au rebours de la langue et de la vérité, et de traduire que la chère philosophie « n'était pas plus l'ennemie de Dieu que des rois. » Dès que Dalembert lui eut dénoncé le texte, Voltaire fut pris d'un tel éclat de rire qu'il passa la nuit sans dormir, et il se promit bien de faire rire toute la France aux dépens du savant recteur (2). Sous le nom de l'avocat *Belleguier*, il composa un *Discours* (3) sur le texte, interprété dans le sens favorable à la philosophie, et il crut bien avoir fait un chef-d'œuvre (4). Oui, chef-d'œuvre d'ignoranceet de mauvais ton!

VII

MARTIN — MONTBAILLY — MORANGIÈS — LALLY HISTOIRE DU PARLEMENT

On a donc besoin de revoir les causes défendues et gagnées devant le tribunal du Parlement ou de l'opinion par ce grand réviseur de procès; et, si on les remettait toutes sur le bureau, il en perdrait plus d'une au tribunal de la postérité. Nous pou-

(1) A d'Argental, 27 septembre 1669 et 20 janvier 1770. — (2) Dalembert à Voltaire, 26 décembre 1772; Voltaire à Dalembert, 1er janvier 1773. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVII, p. 181. — (4) A Condorcet, 4 janvier; à Dalembert, 4, 15 et 18 janvier 1773.

vons lui abandonner Martin et Montbailly, sauf, ici encore, à trahir son secret.

Martin était un agriculteur du Barois. En 1767, un voleur lui déroba son habit, et, sous cet habit, assassina un riche voyageur. L'habit déposait contre lui. Des traces de souliers, allant du lieu de l'assassinat à sa maison, étaient un nouvel indice. Puis le malheureux fut maladroit dans ses réponses. Bref, condamné à la roue, sans plus ample examen, par une sentence d'un juge subalterne que la Tournelle confirma, il fut exécuté, et sa famille, dépouillée de tout avoir, s'enfuit en Autriche. Mais à peine était-il détaché de la roue, que le véritable assassin, en prison pour nu autre crime, révéla, en s'accusant, son innocence (1).

Sollicité de s'entremettre encore dans cette affaire, Voltaire répondit d'abord : « Que voulez-vous que je fasse?... je suis assez embarrassé de la famille Sirven. » Il s'en occupa néanmoins, comme on le voit par sa correspondance (2). Il écrivit à son neveu d'Hornoy, conseiller au parlement de Paris, qu'il pria d'y travailler; et d'Hornoy n'ayant pas trouvé d'abord le temps favorable, il y revint en 1775, et ramassa des pièces qu'il lui devait fournir pour une tentative en révision (3). Nous ne voyons pas que l'affaire ait abouti.

Il fut plus heureux pour Montbailly. Cet homme, jardinier de son métier, vivait à Saint-Omer avec sa femme, dans la maison de sa mère, qui avait obtenu un dépôt de tabac. Il y avait entre eux de fréquentes altercations, occasionnées peut-être par l'ivrognerie de la mère, qui, la veille même de la catastrophe, avait voulu chasser sa belle-fille et son fils. Un matin de l'année 1770, elle est trouvée frappée d'apoplexie, et aussitôt on impute sa mort à la vengeance. Les premiers juges, toutefois, déclarèrent innocents Montbailly et sa femme; mais, poussé par la rumeur populaire, le procureur

(1) Voir, sur Martin, *Dict. philosoph.*, art. *Certitude; Œuvres*, t. XXVII, p. 551; — *la Méprise d'Arras; Œuvres*, t. XLVI, p. 544; — *Essai sur les probabilités; Œuvres*, t. XLVII, p. 39. — (2) A Dalembert, 15 août et 4 septembre; à Élie de Beaumont, 17 août 1769. — (3) A Christin, 1er octobre 1775.

du roi appela au conseil d'Artois, qui condamna le mari à la roue, et la femme à la corde et au bûcher. Le mari fut aussitôt exécuté; mais la femme se trouvant grosse, son supplice fut renvoyé après l'accouchement. Cependant la famille obtint un nouveau sursis, et demanda ensuite la révision du procès. Voltaire lui vint en aide par la *Méprise d'Arras* (1), ouvrage destiné surtout au public, et par un *Mémoire* qu'il dit avoir envoyé au chancelier Maupeou pour appuyer la demande en révision (2). Toujours est-il que Maupeou renvoya l'affaire devant un nouveau conseil établi dans Arras, qui mit la femme hors de cause et réhabilita la mémoire du mari.

On a dit, dans le temps (3), que les écrits de Voltaire en faveur de Montbailly n'étaient qu'un cadre à enchâsser ses invectives contre les magistrats et contre ses ennemis, et ses adulations au chancelier Maupeou.

Il est certain qu'il était alors au fort de sa lutte contre l'ancien parlement, qui l'avait condamné tant de fois, et de ses apologies du parlement nouveau, dont il espérait toute licence. En mai 1769, il avait publié, sous le nom supposé de *l'abbé Bigore*, son *Histoire du Parlement* (3), qui fit autant contre ce corps que les mesures de Maupeou, ou du moins les prépara. Sans plan, sans conclusion, redite, dans un cadre nouveau, et sous prétexte parlementaire, de toutes les niaiseries historiques répandues ailleurs contre la barbarie du moyen âge, les usurpations des papes et du clergé, etc., ce livre, néanmoins, dans les circonstances, était une machine de guerre. Aussi le Parlement s'en émut-il au point de faire trembler l'auteur. Voltaire s'empressa donc de le désavouer, « avec sa candeur ordinaire, » par une lettre du 5 juillet, à Marin, secrétaire de la librairie, et une autre, du 9, à Lacombe, qu'il fit insérer dans le *Mercure*, et dont il recommanda d'envoyer des copies aux personnes intéressées, à l'abbé de Chauvelin, aux avocats généraux, aux membres du

(1) *Œuvres*, t. XLVI, p. 540. — (2) *Comment. hist.*, *Œuvres*; t. XLVIII, p. 371, et *Fragment sur le procès de Montbailly*; *Œuvres*, t. XLVII, p. 503; — voir encore *Essai sur les probabilités*, ibid., p. 40. — (3) *Mémoires* de Bachaumont, 17 novembre 1771, t. VI, p. 45. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XXII.

Parlement que son neveu d'Hornoy jugerait favorables. Il le désavoua en accusant lâchement La Harpe de lui en avoir volé le manuscrit, qu'il avait livré lui-même à l'impression (1). Il le désavoua surtout en disant pis que pendre d'une « infâme rapsodie qu'un Fréron seul était capable de lui attribuer ; » d'un livre dont plusieurs chapitres étaient « croqués, plats, faux, indécents, remplis de solécismes, de barbarismes, d'impertinences qui devaient déplaire au roi ; » dont l'impression et l'attribution qu'on lui en faisait étaient « un grand mystère d'iniquité (2). »

Il se flattait « d'avoir prévenu les coups qu'on aurait pu lui porter du côté de la cour (3), » mais il était moins rassuré du côté du Parlement. Il consulta l'avocat Christin, au nom d'un « jeune avocat de province, présumé l'auteur de l'ouvrage, » sur la conduite qu'il avait à tenir dans le cas où il serait poursuivi (4). Il trembla longtemps. L'avocat général Séguier lui avait dit à Ferney que quatre conseillers le pressaient de requérir, et qu'il serait forcé de le faire (5). Et, en effet, le réquisitoire était prêt, lorsque les parlements furent supprimés.

Voltaire avait donc intérêt à hâter, à louer une mesure, bonne, suivant nous, en elle-même, mais qu'il ne favorisait que parce qu'elle était bonne pour lui. Ce n'était pas la couronne de France, c'était son livre et sa personne que le chancelier Maupeou venait de tirer du greffe (6).

L'affaire Morangiès était moins tragique que les précédentes.

(1) A d'Argental, 22 juillet 1769. — (2) A Richelieu, 10; à la Touraille, 19 (*Recueil de* 1856); à d'Argental, 22; à Chenevières, 23; à Élie de Beaumont, 24 juillet (*Recueil de* 1856); à madame de Choiseul, 14 août 1769, etc., etc. Voir presque toutes les lettres de juillet et d'août à d'Argental, à Thieriot, à Morellet, à Chabanon, à Dalembert, à madame du Deffand, etc. — (3) A d'Argental, 22 juillet 1769. — (4) A Christin, 27 juillet 1769 (*Recueil de* 1856). — (5) A madame de Saint-Julien, 22 janvier 1772. — (6) Voltaire publia, à cette occasion, plusieurs petits écrits : *Lettre d'un jeune abbé;* — *Avis important d'un gentilhomme ;* — *Sentiments des six Conseils ;* — *Remontrances du grenier à sel;* — *Les Peuples au Parlement;* — *L'Équivoque* (*Œuvres*, t. XLVI, pp. 484, 495, 499, 508, 522, 534. — Les *Mémoires* de Bachaumont parlent, sous la date du 15 mai 1771 (t. V, p. 310), d'une lettre de Voltaire à Maupeou, — que Wagnière (t. I, p. 325) dit vraie, mais non adressée au chancelier, — où était exaltée, avec le grand acte de Maupeou, son éloquence, élégante comme Racine, sublime comme Corneille, et où Fleury, à qui on ne devait que la Lorraine, Choiseul, à qui on ne devait que la Corse, étaient mis au-dessous de celui qui rendait au roi la France entière.

Le maréchal de camp, comte de Morangiès, fort mal dans ses affaires, obéré de dettes, s'était adressé, pour avoir de l'argent, à une courtière, qui le renvoya à un nommé du Jonquay, petit-fils d'une veuve Véron, à qui il signa des billets pour trois cent mille francs. Avait-il reçu, oui ou non, cette somme? Là était le procès. Il y avait invraisemblance des deux parts: invraisemblance qu'un homme de l'âge et du rang de Morangiès eût signé des billets sans en recevoir le montant; invraisemblance que les du Jonquay et les Véron, qui vivaient petitement, eussent possédé une pareille somme. Au tribunal de la police, les Véron avouèrent qu'ils ne l'avaient pas donnée, ils furent mis en prison; puis ils se rétractèrent, et prétendirent qu'ils n'avaient avoué que sous la pression de la violence. Emprisonné à son tour comme suborneur de témoins, Morangiès fut déchargé, le 28 mai 1772, de cette accusation, mais condamné, et par corps, à payer les trois cent mille francs, et à l'amende. Il était résigné à subir son jugement sans appel, lorsque sa famille le détermina à tenter de nouveau la justice, et l'affaire fut portée au Parlement.

C'est alors que Voltaire intervint. Il ne se dissimulait par les présomptions qui sortaient contre Morangiès de ses imprudences, de ses liaisons suspectes avec une courtière, de sa signature donnée, de ses lenteurs à réclamer légalement contre ses billets, de ses fausses démarches; il avouait que Morangiès avait rendu son affaire si obscure, que de très-bons juges n'y comprenaient rien; qu'il avait tout fait pour paraître coupable; que les probabilités ici n'étaient rien, cent invraisemblances ne pouvant jamais prévaloir contre des billets (1). Il intervint pourtant, sur l'invitation du comte de Rochefort, qui, par amitié pour le père de Morangiès, lieutenant général, le pressa d'écrire (2). D'ailleurs, ses premières liaisons, et fort intimes, avaient été avec la mère et la famille de Morangiès, dont l'aïeule avait eu des bontés pour lui et pour tous les siens (3).

(1) A Rochefort, 8 et 13 juillet 1772 (*Recueil* de 1856). — (2) A Rochefort, 3 mars 1773 (*Recueil* de 1856). — (3) A Marin, 27 avril; à Morangiès, 6 juillet; à Dalembert, 13 juillet 1772 (*Recueil* de 1856).

L'opinion ne lui était pas d'abord favorable. Les amis eux-mêmes trouvaient qu'il manquait de prudence en se mêlant très-indiscrètement de ce vilain procès, sans motif, sans qualité et sans connaissance du fond de l'affaire (1).

Il commença par consulter Beccaria, à qui il soumit les raisons pour et contre, insistant naturellement sur ce qui était favorable à Morangiès (2). Oubliant ensuite ce qu'il avait reconnu, que les probabilités n'étaient rien ici, il écrivit son *Essai sur les probabilités en fait de justice*, qu'il fit bientôt suivre de *Nouvelles probabilités* (3), où il appliquait à la justice un calcul qu'il n'entendait pas, et où il joignait, dit Grimm, au tort de raisonner comme un enfant le tort plus grave de prendre fait et cause contre la partie adverse de Morangiès. Aussi, un des avocats des Véron, Falconnet, se retourna contre lui, lui demanda raison de son intrusion dans l'affaire, et le vainquit, au jugement de Grimm, par le raisonnement et par la plaisanterie. Voltaire dut faire une *Déclaration* et une *Réponse* (4) pour rendre compte de son entremise, qu'il expliqua de nouveau par son attachement à la famille Morangiès, dont son père avait été longtemps le conseil, et par la prière que Morangiès lui en avait faite. Mais, ajoutait-il, il était entré dans l'affaire sans préventions, et ne s'était déterminé qu'après avoir lu toutes les pièces. Se résumant ensuite, à la question de quel droit il s'immisçait dans cette affaire, l'avocat intrus répondait : « Du droit qu'a tout citoyen de défendre un citoyen ; du droit que me donne l'étude que j'ai faite des ordonnances de nos rois, et des lois de ma patrie ; du droit que me donnent des prières auxquelles j'ai cédé ; de la conviction intime où j'ai été, et où je suis jusqu'à ce moment, de l'innocence de M. le comte de Morangiès ; de mon indignation contre les artifices de la chicane, qui accablent si souvent l'innocence. »

Et il continua. Il rédigea un *Précis du procès* (5), où, sans

(1) Grimm, *Corresp. litt.*, janvier, avril et août 1773 ; t. VIII, pp. 415, 468, 498. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVII, p. 6. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t.XLVII, pp. 33 et 157. — (4) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVII, pp. 209 et 222. — (5) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVII, p. 245.

approfondir la cause, il la sut rendre intéressante pour une infinité de lecteurs, qui, autrement, ne s'en seraient pas mis en peine; en sorte que, par ses brochures, il fit plus que Linguet lui-même, l'habile avocat de Morangiès. Mais son moyen le plus adroit, ajoute Grimm, fut de représenter cette cause comme la cause de la noblesse entière, et beaucoup de gens l'épousèrent, en effet, pour se donner l'air gentilhomme; la noblesse de Provence se cotisa même pour payer les dettes de son compatriote. Dans une quatrième *Lettre* (1) à la noblesse du Gévaudan, il annonça le résultat du procès : par sentence du 3 septembre 1773, le Parlement avait prononcé en dernier ressort contre les Véron. Cet arrêt, rendu contre les conclusions du rapporteur, était contradictoire, et Voltaire lui-même en convient; de plus, il était dû à un incident singulier. L'un des juges, ami de Morangiès, ayant déclaré que son opinion était de condamner l'une des deux parties aux galères, les neuf conseillers clercs se retirèrent pour ne point participer à une telle sentence, ce qui réduisit à dix-huit le nombre des juges siégeants. Or, avec les conseillers clercs, la majorité eût été pour les Véron. Curieux chapitre à ajouter aux *Probabilités en fait de justice !*

Aussi travailla-t-on à faire casser l'arrêt du Parlement par le Conseil du roi (2). A défaut du Conseil, la postérité pourrait se charger de cette œuvre, car rien de moins prouvé que l'innocence de Morangiès. En 1825, Delacroix, un autre avocat de Du Jonquay, publia des *Observations impartiales*, où il soutenait encore la culpabilité du comte. Il racontait la fin de la Véron, jurant, à son lit de mort, sur la sainte hostie, qu'elle avait remis les trois cent mille francs. Quant à Morangiès, il épousait, à quelque temps de là, la femme de son cuisinier encore vivant; séparé juridiquement de cette femme, il la reprit pendant la Révolution, et la présenta comme sa légitime épouse. En tout cas, ce Morangiès était pour Voltaire un client peu honorable.

(1) Voir ces quatre *Lettres*, *Œuvres de Voltaire*, t. XLVII, pp. 263, 273, 284 et 292. — Voltaire, après coup, publia son *onzième* écrit dans l'affaire Morangiès, sous le titre de *Fragment sur la justice;* ibid., p. 494. — (2) A Ximénès, 15 octobre 1773.

Lally valait mieux, malgré ses défauts. Voltaire s'en inquiéta beaucoup dans ses lettres de 1766, année de la mort horrible du général. Il l'avait connu en 1746, lorsque, sous les yeux de Richelieu, il travaillait avec lui chez d'Argenson au projet de descente sur les côtes d'Angleterre proposé par l'ami des Stuarts (1). Ne le croyant pas coupable de trahison, il demanda pièces et mémoires pour réviser son procès; mais, sur quel ton! et comme il gâtait d'avance son dévouement de 1773 et son billet de 1778! Le 13 juin 1766, il écrivait à Dalembert : « Vous souciez-vous beaucoup du bâillon de Lally, et de son gros cou, que le fils aîné de M. l'Exécuteur a coupé fort maladroitement pour son coup d'essai?... Je sais bien que c'était un homme très-violent, qui trouvait aisément le secret de se faire haïr de tout le monde; mais je parierais mon petit cou qu'il n'était point traître. » Se soucie-t-on beaucoup du rôle de Voltaire, après une telle entrée en scène?

Suivons-le, néanmoins. Le 28 avril 1773, il écrit au jeune Lally-Tollendal : « Je m'offre à être votre secrétaire, malgré mon âge de quatre-vingts ans, et malgré les suites très-douloureuses d'une maladie qui m'a mis au bord du tombeau. Ce sera une consolation pour moi que mon dernier travail soit pour la défense de la vérité. »

Les Lally lui envoyèrent leurs papiers, et il se mit à étudier un procès énorme, qui avait duré trois ans. Comme le public, en effet, se souciait peu d'un tel procès, il fit un petit précis des révolutions de l'Inde (2), à la fin duquel la catastrophe de Lally venait naturellement; c'était le travail qui lui avait le plus coûté de sa vie (3). Là, il faisait d'une pierre deux coups; et, pendant qu'il plaidait pour Lally, il plaidait contre les Jésuites, calomniateurs, prétendait-il, du général, et contre le christianisme, à qui il assignait encore une origine indienne.

Le 21 mai 1778, le roi ayant cassé l'arrêt du 6 mai 1766, il écrivait, le 26, à Lally-Tollendal : « Le mourant ressuscite en

(1) A Gaillard, 23 janvier 1769 ; à Lally-Tollendal, 28 avril 1773. — (2) *Fragments historiques sur l'Inde et sur le général Lally; Œuvres de Voltaire*, t. XLVII, p. 295. — (3) A madame du Deffand, 30 juillet 1773.

apprenant cette grande nouvelle; il embrasse bien tendrement M. de Lally; il voit que le roi est le défenseur de la justice : il mourra content. »

C'est le dernier acte du grand Perrin-Dandin, réviseur de tous les procès. Il avait alors transporté à Paris ses assises de Ferney. Quatre jours après, il était cité lui-même aux assises de Dieu.

Mais, auparavant, il avait eu le temps de condamner des moines, et de faire exécuter un peuple.

VIII

LES SERFS DU JURA

Le défenseur des serfs s'était préparé à sa mission par le commerce des noirs. Il écrivait un jour à Michaud de Nantes, son associé dans ce commerce : « Je me félicite avec vous de l'heureux succès du navire le *Congo*, arrivé si à propos sur la côte d'Afrique pour soustraire à la mort tant de malheureux nègres... Je me réjouis d'avoir fait une bonne affaire en même temps qu'une bonne action (1). »

Et l'intérêt *des noirs* est tout ce qui me touche !

Mais, quand il faut justifier sa conduite, la pitié et l'humanité se changent en mépris : « On nous reproche le commerce des noirs. Un peuple qui trafique de ses enfants est encore plus condamnable que l'acheteur. Ce négoce démontre notre supériorité. Celui qui se donne un maître était né pour en avoir (2). »

C'est la théorie aristotélicienne et païenne de l'humanité partagée en deux classes, dont l'une est destinée à servir d'esclave à l'autre.

Ailleurs, il s'indigne vertueusement du vil prix de la denrée nègre, au moment où il l'achetait : « Il y a trente ans qu'on avait un beau nègre pour cinquante livres; c'est à peu près cinq fois moins qu'un bœuf gras. » Et, paraissant oublier le

(1) César Cantù, *Histoire universelle*, 3e édition, de Paris, t. XIII, p. 148.— (2) *Essai sur les mœurs*, ch. CXCVII: *Œuvres de Voltaire*, t. XVIII, p. 479.

profit de son heureux commerce, il ne songe plus qu'à s'apitoyer sur ces pauvres nègres : « On les fait travailler comme des bêtes de somme ; on les nourrit plus mal;... après cela, nous osons parler du droit des gens (1) ! »

Et voilà l'homme qui, tout à coup, fait un procès aux Pères, aux Apôtres, à Jésus-Christ même, et leur demande fièrement pourquoi, préoccupés exclusivement de l'esclavage du péché, il n'ont pas « dit un mot pour changer des bêtes de somme en citoyens! »

Voilà l'homme qui, en 1770, se fait à grand bruit, devant le tribunal de l'opinion, l'avocat des serfs du Jura!

Qu'était-ce donc que les serfs en général, et, en particulier, les clients de Voltaire?

Le christianisme n'affranchit pas brusquement l'esclavage, ce qui aurait été une triste faveur pour des masses sans foyer et sans patrimoine ; il le transforma en servage, et le servage, avant de l'émanciper, il le dota. La glèbe tant maudite n'était que la dotation territoriale, que le fief du servage. S'il était attaché à la glèbe, la glèbe lui était aussi attachée comme démembrement de la propriété. Une fois libéré de la taille et des corvées, qui existent encore sous forme de prestations et d'impôts, il disposait à son gré du produit de sa terre. Primitivement, il est vrai, la terre, en vertu du droit de mainmorte, faisait retour au seigneur, comme le fief lui-même au suzerain, et ne passait pas à la postérité du tenancier ; mais le servage y échappait par la communauté, par l'association héréditaire, qui faisait de la terre une propriété collective, une sorte de république agricole, dont certaines descriptions rappellent Salente et Utopie (2). Aussi, les serfs, assez souvent, refusaient-ils l'affranchissement comme un état moins heureux.

Au XVIII[e] siècle, le servage de mainmorte n'était plus en France qu'un souvenir historique, excepté dans certaines provinces, comme la Franche-Comté, plus récemment annexées à

(1) *Essai sur les mœurs*, ch. CLII ; *Œuvres de Voltaire*, t. XVII, p. 450. — (2) Troplong, *Sociétés civiles et commerciales*, citant, préf., pp. 41 et suiv., Gui Coquille.

la monarchie. Tels étaient les serfs du chapitre de Saint-Claude, héritier des Bénédictins du Jura. « Ces prétendus serfs n'étaient que les descendants des anciens colons, lesquels n'avaient obtenu qu'une jouissance partielle du fonds qui leur avait été concédé par les moines. Ils n'étaient soumis qu'aux restrictions que subissaient partout les usufruitiers et les fidéicommissaires (1). » Sans doute, mieux leur eût valu, comme à nous tous fermiers ou locataires, une entière propriété; mais avaient-ils à se plaindre? Leur état était-il si malheureux? Un vieil historien et jurisconsulte, dont les moqueries de Voltaire ne détruisent pas l'autorité, Dunod a dit : « Le travail de plusieurs personnes réunies profite bien plus que si tout était séparé entre elles. Aussi l'expérience nous apprend, dans le comté de Bourgogne, que les paysans des lieux mainmortables sont bien plus *commodes* que ceux qui habitent la franchise, et que plus leurs familles sont nombreuses, plus elles s'enrichissent (2). »

Voilà ce que Voltaire appelait une jurisprudence de Huns, de Goths, de Vandales, de Hérules, de Gépides, un droit d'Attila et de Barbares (3). C'est qu'il s'agissait de moines, et d'un chapitre successeur de moines. Il se gardait bien de déblatérer contre les seigneurs laïques qui étaient en cas pareil : ces seigneurs étaient des possesseurs légitimes, et même des « bienfaiteurs respectables, » tandis que les moines n'étaient que des « usurpateurs et des oppresseurs (4). » Pendant sept ans, il ressassa toutes ces déclamations en dix écrits divers (5); — sans compter les mémoires qu'il inspira à son avocat Christin, sans compter les innombrables lettres qu'il écrivit à toutes les puis-

(1) Montalembert (*Moines d'Occident*, Introd., p. CCXIII), citant à l'appui les *Mémoires* même *présentés au Roi contre le chapitre de Saint-Claude*. — (2) *Traité de la Mainmorte*, p. 15. — Il est à remarquer que l'association a survécu à l'abolition du servage dans le Jura, par exemple pour la fabrication du fromage. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVI, pp. 451, 456. — (4) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVII, p. 153. — (5) *Au roi en son Conseil*; — *Nouvelle Requête* (1770); — *Supplique des serfs de Saint-Claude* (1771); — *La voix du curé* (1772); — *Extrait d'un Mémoire* (1775); — *Supplique à Turgot*; — *Lettre du R. P. Polycarpe*; — *Lettre d'un Bénédictin de Franche-Comté* (1776); — et enfin, *Requête au Roi pour les serfs de Saint-Claude* (1777); *Œuvres de Voltaire*, t. XLVI, pp. 445, 463, 470, 506; t. XLVII, p. 143; t. XLVIII, pp 161, 178, 284, 293, et t. L, p. 1.

sances. C'était en qualité d'homme, de citoyen, de bon voisin de vingt mille esclaves, les meilleurs sujets du roi, qu'il demandait qu'on leur rendît une liberté perdue par les fraudes avérées et les usurpations de moines faussaires et tyranniques (1).

Rien ne le rebuta dans la poursuite de cette affaire, pas même la sentence du parlement de Besançon, qui, en août 1775, prononça en faveur du chapitre de Saint-Claude, et condamna les serfs aux dépens. Il continua de défendre « douze mille (ils étaient vingt mille tout à l'heure) agriculteurs nécessaires à l'État contre vingt moines inutiles au monde (2). » Il songea à en appeler au Conseil; puis il y renonça, comptant davantage sur Malesherbes et Turgot, ministres philosophes. Toutefois, il recommanda à son avocat Christin de lier une espèce d'instance au Conseil, au nom des serfs, pour préparer un édit du roi (3). En effet, il fit ou inspira des mémoires pour la suppression de la mainmorte (4); il pria Turgot de prendre en main « la cause de douze mille esclaves de six pieds de haut contre vingt petits chanoines ivrognes, jadis moines de Saint-Benoît (5). »

Sans aucun doute, la mainmorte était alors une anomalie, une chose surannée, et tout, dans les idées et dans les mœurs, dans la marche des institutions sociales et économiques, tendait à son abolition. Mais il y avait là une question de propriété et de justice dont Voltaire ne tenait aucun compte. Quand il s'agissait du servage laïque, il parlait bien d'un « dédommagement aux seigneurs (6); » mais, pour les moines, de tous les plus légitimes propriétaires, rien de mieux que de les voler, tout simplement en les appelant des voleurs.

(1) A madame de Choiseul, 8 octobre 1770; — à Joly de Fleury, conseiller d'État, en lui adressant Christin, 4; — à Chastellux, pour lui demander sa protection près de Daguesseau, 5 février; — au chancelier Maupeou, 8 mai; — à Marcy de Cernay, secrétaire intime du cabinet de Louis XV, qui devait exposer au Roi l'affaire des serfs de Saint-Claude (*Recueil de* 1856), 3 juin; — à d'Argental et à la Coré, intendant de la province (*Recueil de* 1856), 17 juillet; — à d'Argental (*Recueil de* 1856), 8 novembre; à Perret, avocat au parlement de Dijon, 28 décembre 1771. — (2) A Dalembert, 24 août 1775. — (3) A Christin, 1er octobre 1775. — (4) A Christin, 8; à Morellet, 29 décembre 1775. — (5) A Turgot, 17 mai 1777 (*Recueil* de 1856). — (6) A Christin, 8 décembre 1775.

Droit et fait, récit et discussion juridique, tout, ou presque tout, est donc faux dans les écrits de l'*Homme aux quarante écus*, fort mauvais économiste, et du *patriarche* de Ferney qui ne cherchait que l'occasion d'une nouvelle campagne contre les moines.

Et notez que Voltaire, en se faisant renouveler les privilèges de Ferney, avait eu bien soin de garder « le droit de mainmorte sur plusieurs petites possessions (1), » qu'il était seigneur mainmortable tout comme le chapitre de Saint-Claude, qu'il traitait moins bien ses vassaux, et qu'il ne les affranchit jamais!

IX

VOLTAIRE ET LA POLOGNE

Catherine avait pris une première possession de la Pologne en mettant sur le trône des Jagellons un de ses amants réformés, Stanislas Poniatowski. Les Polonais, déjà asservis, sentirent le besoin de fonder une monarchie héréditaire et de renoncer à leur fatal *liberum veto*. Ce projet sauveur ne faisait l'affaire ni de Catherine, qui songeait à compléter sa conquête, ni de Frédéric II, qui convoitait sa part du butin. De là, entre eux, le traité de 1766, dont un article secret maintenait « la République de Pologne dans son état de libre élection, sans qu'il fût permis à personne d'y rendre le royaume héréditaire. Catherine et Frédéric s'opposaient alors à l'abrogation du *liberum veto* et à toute réforme rédemptrice, pour entretenir l'anarchie dont ils voulaient profiter. Dans les mêmes vues, ils soutinrent les dissidents non catholiques, privés du droit de suffrage, et les voulurent introduire dans la diète. Acte d'intolérance et de fanatisme, a dit Voltaire de l'exclusion qui frappait les dissidents; simple mesure politique, faut-il répondre, le catholicisme et la nationalité polonaise étant dès lors inséparables. A la demande faite pour eux du droit de suffrage, la

(1) A d'Argental, 1er février 1764.

Pologne opposa non un refus, mais des délais, ce qui suffit à irriter Catherine; et, s'arrogeant déjà tout droit de justice et de souveraineté, la czarine fit arrêter deux évêques et huit sénateurs des plus influents, qu'elle envoya en Sibérie (octobre 1767) (1).

Les Polonais se soulevèrent, et se réunirent en *confédération* (2), pour défendre du même coup leur indépendance et leur foi, ce qu'indiquait l'image de la Vierge Marie, peinte sur leurs drapeaux. Voltaire se moquera-t-il de la sainte image, lui qui se fût agenouillé devant la louve romaine, et qui s'inclinait alors devant l'aigle, le léopard ou tout autre animal représenté sur le drapeau des ennemis de la France! Il fit bien plus : Catherine ayant appuyé par les armes ses mesures tyranniques, il annonça triomphalement qu'elle venait d'envoyer en Pologne quarante mille Russes « prêcher la tolérance la baïonnette au bout du fusil (3). » Il invita à en « rendre grâce à Dieu » comme « du plus grand événement qui eût signalé le siècle, » comme d'une « conquête sur le fanatisme, » de la « victoire de l'esprit pacificateur sur l'esprit persécuteur, » comme de la rentrée « du genre humain dans ses droits, » et de la fondation de la « liberté de conscience (4). » Il insulta non-seulement le drapeau, mais le dévouement des malheureux Confédérés, qu'il osa inviter à se soumettre à Catherine, « la tolérante, la protectrice du genre humain (5). »

L'Europe protestante applaudit; l'Europe catholique, représentée surtout par la France et l'Autriche, laissa faire ou coopéra au brigandage. A Neiss, en 1769, Joseph II, empereur philosophe, se laissa persuader par Frédéric de prendre sa part de ce que Voltaire appellera un « gâteau de roi. » La France, gouvernée par Choiseul, ministre philosophe, se contenta d'envoyer aux Confédérés quelque argent et quelques troupes, secours insuffisant et dérisoire. Et, toutefois, la chute de

(1) Voltaire écrivit, à cette occasion, son *Essai historique et critique sur les dissensions des Églises de Pologne* (*Œuvres*, t. XLIII, p. 438). — (2) Confédération de Bar, février 1768. — (3) A Dalembert, 3 mai 1767. — (4) *Sermon de Josias Rossette; Œuvres de Voltaire*, t. XLIV, p. 15. — (5) *Discours aux Confédérés; Œuvres de Voltaire*, t. XLIV, p. 143.

Choiseul, en 1771, fut la chute même de la Pologne, que le ministère d'Aiguillon abandonna tout à fait à ses bourreaux. Aussi, le 5 août 1772, l'acte de partage était-il signé entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, qui prenaient immédiatement possession par l'invasion et par les armes.

Roi de l'opinion, que n'aurait pas pu Voltaire contre ces rois assassins! Mais lui, qui avait soulevé l'Europe pour un protestant obscur, il n'eut que des encouragements et des louanges pour l'égorgement d'un peuple catholique. Il reprit alors, avec une activité nouvelle, sa correspondance avec Frédéric, interrompue ou rare depuis la fin de la guerre de Sept Ans. Il avait passé deux ans sans lui écrire, lorsque, en novembre 1769, il entra en campagne avec lui et Catherine contre la Pologne, et contre la France et la Turquie, seuls soutiens de la malheureuse nation. Alliée avec la Turquie dans l'intérêt du commerce du Levant que nous disputait l'Angleterre, de concert avec la Russie, la France avait engagé Moustapha, au profit des Confédérés, dans une guerre contre Catherine, qui menaçait Constantinople en même temps que Varsovie. Or, ce n'est pas pour Moustapha, allié de son pays, que Voltaire fait des vœux; c'est pour « les princes et princesses du Nord, » en guerre avec la France. Lui, le grand ennemi des croisades, il se met, sous prétexte d'affranchir la Grèce, à prêcher une croisade contre la Turquie, ne comprenant pas qu'on appelle « les janissaires de notre saint-père le Turc au secours des bons catholiques romains de la Sarmatie, » dont la piété « peu éclairée refuse aux dissidents de la Pologne les droits que leur donne leur naissance. »

En 1770, ses provocations à Frédéric deviennent plus pressantes. Il veut que Frédéric s'arrange et s'ajuste avec Catherine « pour attraper quelques dépouilles de ce gros cochon de Moustapha; ce serait rendre service au genre humain (1). » Rendre service au genre humain, avec ce mot d'ordre, Voltaire poussait aux plus grands attentats, et les justifiait d'avance. Frédéric se refusant à entrer dans une guerre où il n'avait pas un intérêt immédiat, au moins demanda-t-il au « héros trop avisé,

(1) A Frédéric, 27 avril et 4 mai 1770.

trop ami du soli de, qui s'était borné jusqu'ici à se moquer de Rome, » de se charger « du vicaire de Simon Barjone, tandis que l'impératrice de Russie époussetait le vicaire de Mahomet : à eux deux, ils auraient purgé la terre de deux étranges sottises (1). »

Toute l'année, il ne cessa de harceler Frédéric (2), et de l'exciter, non-seulement contre Moustapha, mais contre « des ingénieurs sans génie, » dont la présence à Constantinople le fâchait fort (3). Or, ces ingénieurs sans génie étaient des officiers envoyés par la France pour fortifier les Dardanelles!

L'année suivante, il envoie à Frédéric son *Épître à Cathe- i ne* (4), pour le piquer de jalousie : « Il n'y a rien, à mon gré, écrit-il, de si étonnant, depuis les aventures de Rosbach et de ssa (il ose encore parler de Rosbach !), que de voir mon impératrice envoyer du fond du Nord quatre flottes aux Dardanelles (5). »

Aiguillonné encore pendant toute l'année 1771, Frédéric ne bougea pas, ne voulant se mettre de la partie que pour en partager l'enjeu. Mars-Apollon ne consentit, pour le moment, à guerroyer contre la Pologne qu'à coups de petits vers, et il lança contre les Confédérés, au lieu de bataillons, les six chants de son ignoble *Polognïade*. L'auteur de la *Pucelle*, qui trouvait « plaisant de détruire les gens et de les chanter, » le félicita, comme de juste, d'avoir si bien peint « le diable et les prêtres, et surtout cet évêque, premier auteur de tout le mal ; » c'est-à-dire ces prêtres, fidèles à leur patrie et à leur Dieu, et cet évêque de Cracovie, leur noble instigateur, qui avait tout sacrifié pour défendre la liberté et la foi. Et, flairant déjà le partage, il souhaitait au poëte couronné « six villes pour six chants, » prix bien surfait de si mauvais vers (6).

Enfin, le crime est consommé, et Frédéric en fait frapper une médaille commémorative. Cette médaille, représentant

(1) A Frédéric, 8 juin 1770. — (2) Voir les lettres des 27 juillet, 20 août et 21 novembre 1770. — (3) A Frédéric, 20 décembre 1770. — (4) *Œuvres de Voltaire*, t. XIII, p. 311. — (5) A Frédéric, 1er mars 1771. — (6) A Frédéric, 6 décembre 1771 ; 1er février, 24 mars et 31 juillet 1772.

d'un côté Frédéric, et de l'autre une carte des provinces adjugées que la Pologne elle-même lui présente, avec la légende *Regno redintegrato,* est envoyée à Voltaire, qui trouve la légende « noble et simple, » et la carte « du plus bel effet. » Il appelle les vers au secours de son enthousiasme :

La Paix a bien raison de dire aux Palatins;
Ouvrez les yeux, le diable vous attrape,
Car vous avez à vos puissants voisins,
Sans y penser, longtemps servi la nappe.
Vous voudrez donc bien trouver bel et beau
Que ces voisins partagent le gâteau.

« C'est assurément, continue-t-il en prose, le vrai gâteau des rois, et la fève a été coupée en trois parts; mais la paix ne s'est-elle pas un peu trompée? J'entends dire de tous côtés que cette paix n'a pu venir à bout de réconcilier Catherine et Moustapha, et que les hostilités ont recommencé depuis deux mois. On prétend que, parmi ces Français si babillards, il s'en trouve qui ne disent mot, et qui n'en agissent pas moins sous terre... Je ne m'attendais, il y a deux ans, à rien de tout ce que je vois. C'est assurément une chose unique, que le même homme se soit moqué si légèrement des Palatins pendant six chants entiers, et en ait eu un nouveau royaume pour sa peine. Vous voilà, Sire, le fondateur d'une très-grande puissance; vous tenez un des bras de la balance de l'Europe, et la Russie devient un nouveau monde. Comme tout est changé, et que je me sais bon gré d'avoir vécu pour voir tous ces grands événements!... Je ne sais pas quand vous vous arrêterez; mais je sais que l'aigle de Prusse va bien loin. Je supplie cet aigle de daigner jeter sur moi chétif, du haut des airs où il plane, un de ces coups d'œil qui raniment le génie éteint... Je suis à vos pieds comme il y a trente ans, mais bien affaibli. Je regarderai le *Regno redintegrato*, quand je voudrai reprendre des forces (1). » Quel Prussien! Quel Cosaque! Et quelle indignation doit-on sentir contre ce mauvais Français, après ce que nous avons vu... sans parler de ce que nous verrons!

(1) A Frédéric, 16 octobre 1772.

C'est à ce Cosaque que Frédéric pouvait adresser, sans craindre de lui déplaire, les injures les plus ignobles contre les bons Français. Ayant appris qu'on avait trouvé mauvais, à la cour de Versailles, qu'il eût bafoué, dans sa *Pologniade*, les Français envoyés au secours des Confédérés, il lui écrivit, le 1er novembre 1772 : « Le poëte... dit pour son excuse qu'il sait respecter ce qui est respectable, mais qu'il croit qu'il lui est permis de badiner de ces *excréments des nations*, des Français réformés par la paix, et qui, faute de mieux, allaient faire le métier de *brigands* en Pologne dans l'association fédérale. » Comme, avec cette lettre, Voltaire recevait une caisse de porcelaine envoyée par le roi, il avala sans grimace les *excréments* en y prenant son café à la crême, et il se contenta de répondre, le 13 novembre : « Enfin c'est donc dans le Nord que tous les arts fleurissent aujourd'hui ! C'est là qu'on fait les plus belles écuelles de porcelaine, qu'on partage des provinces d'un trait de plume, qu'on dissipe des Confédérations et des Sénats en deux jours, et qu'on se moque surtout très-plaisamment des Confédérés et de leur Notre-Dame. »

Voici le dernier trait : « On prétend que c'est vous, Sire, qui avez imaginé le partage de la Pologne; et je le crois, parce qu'il y a là du génie (1). »

Dans le même temps, et sur le même sujet, Voltaire entretenait une correspondance plus suivie encore avec cette Catherine II, meurtrière de son époux, et qu'il osait appeler sa *Sémiramis;* meurtrière du prince Ivan, légitime héritier de Pierre III; pas plus assouvie de voluptés, à son âge de quarante ans, qu'il ne l'était lui-même, à soixante-quatorze, de sales polissonneries, dont il entremêlait ses formules idolâtriques pour mieux honorer une telle Vénus; prodigue, en faveur de ses favoris et de ses turpitudes, de l'or de ses sujets, qu'elle plongea dans la misère, et aussi cruelle pour eux qu'impitoyable pour ses ennemis.

Voilà la femme aux pieds de laquelle a rampé toute l'Encyclopédie. Dalembert convenait bien, après le meurtre du prince

(1) A Frédéric, 18 novembre 1772.

Ivan, que « la philosophie ne devait pas trop se vanter de pareils élèves; mais que voulez-vous? ajoutait-il; il faut aimer ses amis avec leurs défauts (1). »

Pour Voltaire, il lui passait tout, et il voyait en elle, au contraire, le chef-d'œuvre de la philosophie. Le meurtre de son mari? « Bagatelle! » Tout au plus, « affaire de famille dont il n'avait pas à se mêler! » Il avait même « bien de l'obligation à *Sémiramis* d'avoir eu le courage de détrôner *Ninus*, qui n'était qu'un vilain ivrogne, car elle régnait avec sagesse et gloire, et faisait régner la tolérance, en réduisant tout le clergé de son empire à être uniquement à ses gages. Dites donc beaucoup de bien de ma Catherine, que j'aime à la folie, criait-il aux adeptes; et faites-lui une bonne réputation dans Paris (2). » Enfin, il alla jusqu'à vouloir supprimer tous les panégyriques, pour les remplacer par le seul panégyrique de la *tolérante* Catherine (3).

C'est au milieu de l'année 1765 que commença la correspondance entre Catherine et Voltaire, et c'est Catherine qui l'ouvrit (4). Voltaire lui répondit pour mettre « à ses pieds tous les gens de lettres de l'Europe. » Une seule chose le fâchait, qu'elle s'appelât Catherine : « Les héroïnes d'autrefois ne prenaient point de noms de saintes. » Et, en effet, pour cette *impure*, pas de nom propre plus impropre que le sien!

La correspondance continua, toujours plus obséquieuse du côté de la courtisane de Potemkin et des gens de lettres, toujours plus idolâtrique du côté de Voltaire, dont le cœur, comme l'aimant, « se tournait vers le Nord. » Non-seulement il se jetait à ses pieds; non-seulement il y jetait les gens de lettres : il y jetait la majesté de Louis XIV, qu'il avait déjà jetée sous la botte de Frédéric : « Louis XIV avait moins de magnificence que Votre Majesté. » Il lui dressait des autels. Sectaire « de la religion des Sabéens, il adorait une étoile, » l'étoile du Nord, dont toute lumière lui venait; et il le répétait en vers :

(1) A Voltaire, 4 octobre 1764. — (2) A Damilaville, 22 décembre 1766; à madame du Deffand, 18 mai 1767; à d'Argental, 23 janvier 1768. — (3) *Lettre sur les Panégyriques; Œuvres de Voltaire*, t. XLIII, p. 216. — (4) A Voltaire, 11-22 août 1765.

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière !

Et il signait : « Votre vieil idolâtre, » ou « Le prêtre de votre temple (1). »

Mais c'était la tyrannie exercée par Catherine en Pologne qui portait au paroxysme son enthousiasme : « Vos soins généreux pour établir la liberté de conscience en Pologne sont un bienfait que le genre humain doit célébrer (2). » Complice de Catherine, était-il encore sa dupe, lorsqu'il écrivait : « On calomnie l'impératrice de Russie quand on dit qu'elle ne favorise les dissidents de Pologne que pour se mettre en possession de quelques provinces de cette république. Elle a juré qu'elle ne voulait pas un pouce de terre, et que tout ce qu'elle fait n'est que pour avoir la gloire d'établir la tolérance (3) ! » Après tout, qu'importait à celui qui félicitait Catherine de « *forcer* les Polonais à être tolérants et heureux ? » La condamnation d'un peuple à la tolérance et au bonheur forcés méritait à Catherine de réaliser le vœu de Pierre le grand, et de « faire de Constantinople la capitale de l'empire Russe. » Réduisez donc les Polonais, Madame, lui criait-il ; « battez les Turcs, en dépit du nonce du Pape » et en dépit de la France ! Prenez mes chars, pour que j'aie l'honneur de « contribuer à vous tuer quelques Turcs ! » Qu'on puisse enfin graver sur vos médailles : « Triomphatrice de l'Empire ottoman et pacificatrice de la Pologne ! » Pour moi, je voudrais aller vous faire ma cour ; et, si je mourais en chemin, je ferais mettre sur mon petit tombeau : « Ci-gît l'admirateur de l'auguste Catherine, qui a eu l'honneur de mourir en allant lui présenter son profond respect. » Battez les Turcs, Madame, battez les Turcs ! On dit bien qu'il y a des Français dans l'armée turque. Mais, est-ce que je suis français, moi ? Est-ce que je ne suis pas sujet de celle qui vient de m'envoyer de si belles fourrures, et une boîte d'or tournée de ses belles et augustes mains ? « Je suis Catherin, Madame, et je mourrai Catherin ! » — Vous avez donc tué des Turcs, Madame ! « Votre

(1) A Catherine, 22 décembre 1766, 22 février 1767, 10 août 1773; *Épître à Catherine; Œuvres de Voltaire,* t. XIII, p. 308. — (2) A Catherine, 22 décembre 1766. — (3) A Damilaville, 23 mai 1767.

Majesté me rend la vie en tuant des Turcs! » Quand j'ai reçu cette bonne nouvelle, j'ai « sauté de mon lit, en criant : « *Allah! Catharina!* » et j'ai chanté : « *Te Catharinam laudamus, te Dominam confitemur* (1). »

Serait-ce grotesque, si ce n'était pas si horrible!

La statue de Catherine n'eût été ni assez haute, ni assez glorieuse, si on ne lui eût donné pour piédestal la foi et l'honneur de la France. Voltaire n'y manqua pas.

Haine de Rome, mépris de son pays, voilà les deux sentiments qui animent son culte pour Catherine. C'est que Rome seule avait constamment défendu la Pologne. Ce Rezzonico tant moqué par Voltaire, le grand Clément XIII, avait, le même jour, 30 avril 1767, et lorsqu'il était encore temps, écrit aux rois de France et d'Espagne et à l'empereur d'Allemagne pour leur recommander la cause d'une nation catholique. N'ayant rien obtenu, il avait au moins ordonné à son nonce en Pologne et aux Jésuites de soutenir les Confédérés. Voltaire s'en indigna. Dans cette opposition catholique et nationale, il affecta de ne voir que « la lutte du fanatisme contre la tolérance, qu'une guerre d'ingrats contre sa généreuse Catherine, qu'une extravagance, qu'une lâcheté, qu'une honte, qu'une infamie, qu'une turpitude horrible, qu'une Saint-Barthélemy et qu'une farce italienne (2). » Au *Manifeste* des Confédérés, il opposa son *Sermon du papa Nicolas Charisteski* (3), « réponse modeste, disait-il, à leurs mensonges grossiers et ridicules; » et aussi plaidoyer en faveur de l'église grecque contre l'Eglise Catholique, « dont tout le monde se moque, mais que personne ne veut détruire, du moins à présent (4); » contre l'Église romaine, « si décriée dans la moitié de l'Europe, et qui n'est qu'une bâtarde révoltée depuis longtemps contre sa mère (5). »

Haine de Rome, avons-nous dit, et en même temps mépris

(1) A Catherine, 15 novembre 1768; 26 février, 27 mai, 2 septembre, 17 et 30 octobre, 28 novembre 1769; 2 janvier, 2 février, 10 mars, 10 avril, 18 mai, 4 juillet, 11 et 28 août, 5, 14 et 21 septembre 1770. — (2) A Catherine, 26 février, 27 mai 2 septembre 1769. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVI, p. 516. — (4) A Catherine, 6 et 15 mai 1771. — (5) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVI, p. 519.

de la France. Catherine ayant donné des fêtes au prince Henri de Prusse, il lui chanta :

> L'univers admire vos fêtes ;
> Nos Français en sont confondus.

Et il fut tout heureux des malheurs arrivés en même temps aux fêtes du mariage du Dauphin, pour laisser l'avantage à son impératrice (1).

Puis il lui écrivait en prose : « Je veux aussi vous vanter les exploits de ma patrie... Nous ne laissons pas d'avoir de la gloire aussi. Il y a dans Paris de très-jolis carrosses à la nouvelle mode, et on a inventé des surtouts pour le dessert qui sont de très-bon goût; on a même exécuté depuis peu un motet à grands chœurs qui a fait beaucoup de bruit, du moins dans la salle où l'on chantait; enfin nous avons une danseuse dont on dit des merveilles... On dit qu'elle a de très-beaux bras. Le dernier opéra-comique n'a pas eu grand succès, mais on en prépare un qui fera l'admiration de l'univers; il sera exécuté dans la première ville de l'univers par les meilleurs acteurs de l'univers... Tout cela compose le premier peuple de l'univers, la première cour de l'univers, les premiers singes de l'univers... Notre flotte se prépare à voguer de Paris à Saint-Cloud. Nous avons un régiment dont on fait la revue; les politiques en présagent un grand événement... Je ne manquerai pas, Madame, si votre Majesté le juge à propos, de lui rendre compte de la suite de ces grandes révolutions (2). »

La France n'était donc pas assez humiliée, grâce aux courtisans et aux courtisanes adulés par lui, pour que ce mauvais Français la jetât en proie aux moqueries de la courtisane couronnée! La honte de la France encyclopédique n'était donc pas assez connue, pour que ce traître en livrât à nos ennemis le dernier secret!

Une *Instruction* de Catherine, « supérieure par ses lois à Lycurgue et à Solon, » est alors interdite en France : « Et je suis

(1) A Catherine, 22 janvier 1771. — (2) A Catherine, 2 octobre 1770, 9 février et 7 août 1771.

encore chez les Welches! s'écrie-t-il; et je respire leur atmosphère! et il faut que je parle leur langue! Il est vrai que je ne suis qu'à une lieue de la frontière des Welches, mais je ne veux point mourir parmi eux. » Et après avoir cité quelques maximes de l'*Instruction* : « Sont-ce donc ces maximes divines que les Welches n'ont pas voulu recevoir? Ils méritent..... ils méritent..... ils méritent..... tout ce qu'ils ont (1). »

S'ils étaient si coupables les Français assez téméraires pour interdire une instruction qui les outrageait, qu'était-ce donc des Français enrôlés contre Catherine « parmi ces fous de Confédérés? » Voltaire avait le cœur navré de cette indigne co duite de ses compatriotes; et, pour la réparer, il écrivit à Catherine : « Nos Welches n'ont jamais été trop sages, mais du moins ils passaient pour galants; et je ne sais rien de si grossier que de porter les armes contre vous : cela est contre toutes les lois de la chevalerie. Il est bien honteux et bien fou qu'u trentaine de blancs-becs de mon pays aient l'impertinence de vous aller faire la guerre, tandis que 200,000 Tartares quittent Moustapha pour vous servir. Ce sont les Tartares qui sont polis, et les Français sont devenus des Scythes. Daignez observer, Madame, que je ne suis point Welche; je suis Suisse, et, si j'étais plus jeune, je me ferais Russe (2). »

Il ne tarit plus sur ces « chevaliers Welches, » sur ces « plaisants croisés, qui ont porté leur inquiétude et leur curiosité chez les Sarmates; » cela lui paraît « le comble de l'absurdité, du ridicule et de la folie; » il les condamne à « mourir de faim, s'ils ne meurent pas du charbon; » il ne se rabat qu'à demander qu'ils soient « présentés avec le grand-vizir à Catherine par quelques-uns de ses officiers. » Quoique « les dévots à Notre-Dame de Czenstokowa soient cent fois plus coupables que ces don Quichottes Welches, ni bas, eux, ni fanatiques, et seulement très-mal instruits, très-impudents et très-injustes, » il reconnaît, néanmoins, qu'ils « méritent assurément toute l'indignation » de la Czarine. Mais admirez la bonté de son cœur!

(1) Catherine, 10 juillet 1771. — (2) A Catherine, 18 octobre 1771. — (3) A Catherine, 1er janvier, 6 et 12 mars, 29 mai et 31 juillet 1772.

Il veut bien prier sa *sainte* de ne point faire faire à ces étourdis le voyage de Sibérie. « Puisqu'ils aimaient à voyager, il fallait qu'ils vinssent admirer Catherine à Pétersbourg : cela eût été plus sensé, plus décent et beaucoup plus agréable. » Pour lui, c'est ainsi qu'il en userait, s'il n'était pas octogénaire. « J'estime fort, dit-il, Notre-Dame de Czenstokowa; mais j'aurais donné, dans mon pèlerinage, la préférence à Notre-Dame de Pétersbourg. Je n'ai plus qu'un souffle de vie, je l'emploierai à vous invoquer, en mourant, comme ma sainte, et la plus sainte assurément que le Nord ait jamais portée (1). »

C'étaient deux pièces qui se menaient de front, et elles touchaient, l'une et l'autre, à leur dénouement. Frédéric avait écrit à Voltaire : « Vous verrez un dénouement auquel personne ne s'attend. » Et Voltaire, qui avait toujours son Moustapha en tête, n'avait pas compris. Sa chimère était que, grâce à son héroïne, il n'y eût plus de Turcs en Turquie; mais l'héroïne « prenait, dès ce temps-là, un parti encore plus noble et plus utile, celui de détruire l'anarchie en Pologne, en rendant à chacun ce que chacun croit lui appartenir, et en commençant par elle-même (2). » — Oui, répond l'héroïne, « nous n'avons pas trouvé d'autre moyen de garantir nos frontières des incursions des prétendus Confédérés, commandés par des officiers français, que de les étendre. » — A merveille, récrit le grand histrion; « le dernier acte de votre grande tragédie paraît bien beau; le théâtre ne sera pas ensanglanté, et la gloire fera le dénouement. Voilà trois belles et bonnes têtes dans un bonnet : la vôtre, celle de l'empereur des Romains, et celle du roi de Prusse (3). »

Et maintenant la petite pièce des « Chevaliers errants. » Catherine avait écrit à Voltaire qu'elle les voulait garder quelque temps chez elle, pour qu'ils enseignassent les belles manières dans ses provinces, et Voltaire « se bornait à rire (3). » La pièce n'était pourtant pas si plaisante, au moins pour les

(1) A Catherine, 29 mai 1772. — (2) A Catherine, septembre et 2 novembre 1772. — (3) A Catherine, 20 avril 1773.

pauvres chevaliers, mais bien plaisant est le rôle qu'y avait joué Voltaire.

Ces prisonniers, l'Encyclopédie avait voulu s'en faire un trophée. Dalembert les réclama « au nom des philosophes et de la philosophie(1). » La *belle Catau* — ainsi entre *frères* on appelait la *sainte* — envoya copie de la pétition à Voltaire, qui écrivit à Dalembert : « Vous voyez qu'elle est une bonne philosophe, et qu'elle est bien loin d'envoyer en Sibérie ces étourdis de Welches qui sont venus faire le coup de pistolet pour l'honneur des dames dans un pays dont ils n'avaient aucune idée. Vous verrez qu'elle finira par les faire venir à sa cour, et par leur donner des fêtes, à moins qu'on n'envoie encore de nouveaux Don Quichottes pour conquérir l'aimable royaume de Pologne (2). »

Bertrand-Dalembert ne fut pas content de voir esquiver ainsi « le plus éloquent plaidoyer que de mémoire de singe on eût jamais fait ; » aussi ne se vanta-t-il pas de la réponse de Catau, et ne la montra-t-il à personne. Il écrivit une seconde lettre, « le plus éloquent ouvrage qui fût sorti de la tête de Bertrand, » et il pria Raton-Voltaire de se joindre à lui, et de « représenter à la belle Catau combien il serait digne d'elle de donner cette consolation à la philosophie persécutée (3). »

Raton esquivait comme Catau. Il était persuadé que, s'il s'était agi d'autres prisonniers, Catau les aurait renvoyés sur-le-champ . « Mais elle prétendait, et avec très-grande raison, qu'un homme supérieur en dignité (Louis XV), qui n'était pas philosophe, la prévînt sur cette affaire par quelque honnêteté. Si Bertrand venait à bout d'obtenir ce que cet homme supérieur n'avait pas osé demander, ce serait le plus beau triomphe de sa vie. Et Raton attendait la réponse que lui ferait Catau avec la plus grande impatience (4). »

Bertrand de même, mais avec la crainte qu'elle ne fût plus polie que favorable. « Oh ! si Raton voulait encore ici donner un coup de patte pour tirer du feu ces marrons russes, Ber-

(1) Catherine à Voltaire, 22 novembre 1772. — (2) A Dalembert, 4 janvier 1773. — (3) Dalembert à Voltaire, 18 janvier 1773 — (4) A Dalembert, 25 janvier 1773.

trand ne douterait pas du succès, et tous les Ratons et les Bertrands feraient pour Catau des tours et des gambades ;... mais si Raton ne faisait pas encore ce plaisir à Bertrand, Bertrand avait bien peur que Catau ne lui permît pas de tirer les marrons tout seul (1). »

Raton répondit à Bertrand qu'il avait écrit à l'Étoile du nord : « Vous croyez bien, assurait-il, que j'ai vanté à cette Étoile la noblesse de votre âme et de votre procédé (2). » — « Cette lettre manque, » met en note le naïf Beuchot. — Bonne raison pour cela : Raton ne l'avait pas écrite, et nous verrons pourquoi. — Cependant Bertrand attendait toujours sa réponse, et continuait de prier Raton de représenter à Catau « quel service elle rendrait à la philosophie et aux lettres » en la faisant favorable (3). — Elle ne me répond pas davantage, feignait de se plaindre le rusé Raton, — qui n'avait rien demandé ; — elle nous boude ; « il faut qu'elle nous ait pris tous deux pour deux Welches (4).

La réponse arrive : c'est la plaisanterie sur les chevaliers gardés en Russie pour y introduire les belles manières. Raton, écrivant à Bertrand, 19 avril 1773, eut l'air de s'en affliger, et de faire retomber l'échec sur « les ennemis de la sainte philosophie. » Or, c'est le lendemain même, qu'écrivant à Catau, qu'il prétendait avoir implorée pour Bertrand, il lui disait que l'affaire des chevaliers errants n'était pas « de sa compétence, et qu'il se bornait à en rire. » Raton se moquait donc des chevaliers et de Bertrand, qui, à son tour, se moquait des chevaliers comme Raton. Bertrand ni ne s'attendait, ni ne tenait le moins du monde, à obtenir de Catau « la délivrance des rats qui s'étaient allés jeter, assez mal à propos, dans sa ratière. Les circonstances ne permettaient peut-être pas que Catau leur donnât la clef des champs, et Bertrand, tout philosophe qu'il était, était en même temps raisonnable. Mais Bertrand pouvait au moins et devait même s'attendre que Catau fît une réponse honnête, satisfaisante et flatteuse pour la philosophie, sans se compromettre en aucune manière et *sans accorder ce qu'on lui deman-*

(1) Dalembert à Voltaire, 1er et 4 février 1773. —(2) A Dalembert, 12 février 1773. — (3) Dalembert à Voltaire, 6 avril 1773. — (4) A Dalembert, 11 avril 1773.

dait, au lieu du persifflage que Raton lui a transcrit. » Bertrand ne savait de qui la philosophie avait le plus à se plaindre désormais. Bertrand, traducteur de Tacite, ne voyait que ces deux mots de son auteur, *per amicos oppressi*, qui pussent servir de devise « aux malheureux philosophes. » Et il priait encore Raton de lui obtenir une réponse à opposer aux persécuteurs déchaînés « contre la raison et les lettres. Fallait-il donc que la philosophie eût à dire à la personne dont elle se croyait aimée : *Tu quoque, Brute* (1) ! »

Raton se contenta de répondre à Bertrand : « La grande femme est très-irritée contre certains prisonniers, qui ont dit d'elle des choses affreuses..... Voilà tout ce qu'elle me fait entendre sur cette affaire, qui aurait fait un honneur infini à la philosophie et à vous (2). » — « La lettre de Catherine manque », note encore Beuchot; et sans doute! pas de demande, pas de réponse! Bertrand n'avait joué sa tartuferie d'humanité que pour l'honneur de la philosophie, et Raton n'était pas *chat* à se compromettre même pour l'honneur de la philosophie et de Bertrand. Plus fin que le Raton de la fable, il ne tirait que pour lui les marrons du feu, et il n'exposait jamais sa patte pour les autres. Avant Bertrand, il s'était occupé des *marrons russes*, des prisonniers français, dont il voulait se faire des dépouilles opimes qui lui auraient peut-être ouvert la France et le Capitole. Le 30 mai 1772, il avait écrit à Richelieu : « L'impératrice de Russie me mande, par sa lettre du 10 avril (qui manque!), qu'elle enverra en Sibérie les prisonniers français. On les croit déjà au nombre de vingt-quatre. Il se peut qu'il y en ait quelques-uns auxquels vous vous intéressez. Il se peut que le ministère ne veuille pas se compromettre en demandant grâce. Quelquefois on se sert, et surtout en semblable occasion, de gens sans conséquence. J'en connais un... Il serait prêt à obéir à des ordres positifs, sans répondre du succès; mais assurément il ne hasarderait rien sans un *commandement exprès*... Il attend donc les ordres de Mgr le Maréchal, supposé qu'il veuille lui en donner

(1) Dalembert à Voltaire, 27 avril et 13 mai 1773. — (2) A Dalembert, 7 juin 1773.

de la part du ministre des affaires étrangères ou de celui de la guerre. » Et le 8 juin : « Ce que je vous ai proposé est seulement d'une bonne âme : je ne cherche point à me faire valoir ! »

L'ordre ne vint pas, et Voltaire ne fit rien, n'ayant aucune récompense à attendre. Il laissa les Confédérés sous la griffe des aigles du Nord, et les chevaliers français en proie « à la faim ou au charbon. »

Et maintenant, Français, Polonais, dressez une statue à Voltaire ! C'est affaire aux Prussiens et aux Cosaques !

CHAPITRE QUATRIÈME

VOLTAIRE ET L'INFAME

I

L'INFAME ET LE PEUPLE

Évitons toujours d'être dupes.

Il y a encore des gens, complices ou abusés, pour dire que, sous le nom de l'*infâme*, Voltaire ne s'attaquait qu'à ce qu'ils appellent la superstition, le fanatisme, c'est-à-dire seulement aux excès et aux abus de la religion. Non, il en voulait à la religion même, et l'*infâme*, pour lui, c'était le christianisme, c'était Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le 20 juin 1760, il écrivait à Dalembert : « Hérault disait un jour à l'un des frères, — Voltaire lui-même : « Vous ne détruirez pas la religion chrétienne. — C'est ce que nous verrons, » dit l'autre. »

Le 14 août 1772, c'était Dalembert qui, priant Frédéric de dire au moins un petit mot à Moustapha du temple de Jérusalem, ajoutait : « Cette réédification, Sire, est ma folie, comme la destruction de la religion chrétienne est celle du patriarche de Ferney. »

Le capitaine et le lieutenant viennent de nous livrer leur secret.

Le 23 juin 1760, trois jours après avoir fait part à Dalembert de son espèce de serment d'Annibal, Voltaire lui recommandait pour la première fois d'écraser l'*infâme;* pour la première fois il prononçait le mot odieux, qui va être pour les *frères* le mot de passe et de reconnaissance. Bientôt apparaît, dans une lettre à

Damilaville (1), la formule *écrasez l'infâme*, dont Voltaire fera, en n'en prenant que les lettres initiales réunies, *Écrlinf*, une sorte de formule cabalistique, qu'il opposera au monogramme du Christ et à l'inscription de la Croix.

Voilà la guerre déclarée, et nous en connaissons l'objet. Guerre insensée et déloyale, acharnée et hypocrite, que Voltaire poursuivra avec toutes sortes d'armes, mais surtout avec la calomnie et le mensonge, ne recourant à la colère et à la fureur que dans son dépit de voir fuir la victoire.

Mais ce qui indigne le plus dans cette campagne contre l'*infâme*, c'est l'hypocrisie du général, c'est son mépris du genre humain. Pendant qu'il organise ses troupes et qu'il les entraîne à sa suite contre le christianisme, il écrit au père de la reine de France que, non-seulement il n'y a pas de meilleurs citoyens que les philosophes, mais « point d'hommes plus pénétrés de respect pour la divinité (2). » Il fait même imprimer une longue lettre, dans laquelle il se prétend meilleur chrétien que ceux qui l'accusent de ne pas l'être ; et il prie le destinataire, un sénateur de Bologne, d'apprendre au Pape, qu'il n'est d'aucune secte, mais catholique romain, sujet du roi et attaché au roi (3). Il écrit la même chose aux adeptes dans les lettres destinées à passer sous les yeux de l'administration des postes, et de là sous les yeux de Louis XV, et il inculque en même temps que les prêtres sont les seuls ennemis des rois (4). Il leur recommande de toujours soutenir que tout philosophe est un bon chrétien, un bon catholique (5). Craignant que ces tar-

(1) Ce Damilaville, mort à 45 ans vers la fin de 1768, fut, pendant huit années, l'agent le plus actif de Voltaire. Sans éducation ni usage du monde, triste et lourd, ce gobe-mouche de la philosophie, comme l'appelait d'Holbach, était pourtant lié avec toute la secte. Commis du vingtième, il avait le cachet du contrôleur général, et faisait tout arriver en franchise à Ferney; de plus, il envoyait à Voltaire toutes les nouvelles littéraires et politiques, bonnes ou mauvaises, vraies ou fausses et faisait toutes ses commissions comme un autre Moussinot (Grimm, *Corresp. litt.*, décembre 1768, t. VI, p. 221). — (2) A Stanislas, 15 août 1760. Il osa même dire qu'il n'y avait pas un philosophe « qui ne contribuât avec joie de la moitié de son revenu au soutien du royaume, » lui qui s'était arrangé pour n'y pas contribuer d'un sou ! — (3) A Abergati Capacelli, 23 décembre 1760. — — (4) A Damilaville, 13 novembre 1761, et 30 janvier 1762. — (5) Au mauvais prêtre Morellet, 7 juillet 1766.

tuferies ne soient pas comprises des adeptes, il les leur traduit en un langage où l'ironie tourne au blasphème : « J'ai soixante-sept ans, je vais à la messe de ma paroisse, j'édifie mon peuple, je bâtis une église, j'y communie, et je m'y ferai enterrer, mordieu, malgré les hypocrites. Je crois en Jésus-Christ consubstantiel à Dieu, en la Vierge Marie mère de Dieu. Lâches persécuteurs, qu'avez-vous à me dire?... Je suis bon chrétien, bon serviteur du roi, bon seigneur de paroisse;... je suis homme à avoir le Pape dans ma manche quand je voudrai. Eh bien, cuistres, qu'avez-vous à dire (1)? »

Désormais bien compris de ses lieutenants et de ses troupes, il donne à tous le signal de l'attaque. « Il ne faut que cinq ou six philosophes qui s'entendent pour renverser le colosse... Serait-il possible que cinq ou six hommes de mérite qui s'entendront ne réussissent pas, après les exemples que nous avons de douze faquins qui ont réussi (2)? » Pour cela, « il faut rendre *l'infâme* ridicule, et ses fauteurs aussi. Il faut attaquer le monstre de tous côtés, et le chasser pour jamais de la bonne compagnie. Il n'est fait que pour mon tailleur et pour mon laquais (3). »

Tous ses cris de guerre vont être accompagnés de cette expression de mépris pour le peuple : « La raison triomphera, au moins chez les honnêtes gens ; la canaille n'est pas faite pour elle... Éclairez et méprisez le genre humain (4). »

Ce genre humain qu'il faut éclairer, c'est toujours, exclusivement, la bonne compagnie. Quant à la canaille, « grande et petite, » c'est-à-dire l'immense majorité de l'espèce humaine, il faut lui laisser *l'infâme*, « pour laquelle elle est faite ; il faut abandonner *l'infâme*, comme de raison, aux cordonniers, aux laquais et aux servantes, qu'on n'a jamais prétendu éclairer : c'est le propre des apôtres (5). » En effet, « qu'importe que notre tailleur et notre sellier soient gouvernés par Frère Kroust et par Frère Berthier? Le grand point est que ceux avec qui vous vivez

(1) A madame d'Argental, 14 janvier 1761. — Voir encore à Dalembert, 6 janvier; à madame de Fontaine, 1er février 1761. — (2) A Dalembert, 6 décembre 1757 et 24 juillet 1760. — (3) A madame d'Épinay, 1759. — (4) A Dalembert, février 1757. — (5) A Diderot, 25 septembre 1762; à Dalembert, 9 janvier 1765 et 2 septembre 1768.

soient forcés de baisser les yeux devant la philosophie. C'est l'intérêt du roi, c'est celui de l'État, que les philosophes gouvernent la société (1). » Et c'est pourquoi Voltaire écrit à un roi philosophe : « Notre religion est sans contredit la plus ridicule, la plus absurde et la plus sanguinaire qui ait infecté jamais le monde. Votre Majesté rendra un service éternel au genre humain en détruisant cette infâme superstition, je ne dis pas chez la canaille, qui n'est pas digne d'être éclairée, et à laquelle tous les jougs sont propres ; je dis chez les honnêtes gens (2). »

Et n'allons pas croire que les seules lumières qu'il refuse d'accorder au peuple soient celles de la *philosophie;* c'est toute lumière, toute instruction. Il « ne se soucie pas que ses laboureurs et ses manœuvres soient éclairés (3), » et il remercie La Chalotais, le proscripteur des Jésuites, « de proscrire l'étude chez les laboureurs. » Il lui présente requête pour avoir « des manœuvres, et non des clercs tonsurés. » Et pour que toute instruction soit abolie chez le pauvre peuple, il lui conseille de proscrire les instituteurs du peuple après avoir proscrit les instituteurs des grands, et de lui envoyer « les frères ignorantins pour conduire ses charrues ou pour les atteler (4). » Le peuple, « il est à propos qu'il soit guidé, et non qu'il soit instruit; il n'est pas digne de l'être (5). » En vain les adeptes réclament contre cette condamnation du peuple à l'ignorance. Vous avez tort, répond Voltaire ; « il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. Si vous faisiez valoir comme moi une terre, si vous aviez des charrues, vous seriez bien de mon avis (6). »

Ce censeur des institutions féodales, ce défenseur des serfs du Jura, eût ressuscité l'esclavage antique pour cultiver ses terres. Il eût fait pis que le paganisme, qui ne défendit jamais la science aux esclaves : il eût changé les siens en bêtes de somme, lui qui, dans le peuple, « toujours sot et barbare, » ne voit que des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin (7). »

(1) A Helvétius, 15 septembre 1763. — (2) A Frédéric, 1766. — (3) A Helvétius, 13 aout 1762. — (4) A La Chalotais, 28 février 1763. — (5) A Damilaville, 19 mars 1766. — (6) A Damilaville, 1er avril 1766. — (7) A Tabareau, 3 février 1769 (*Recueil de* 1856).

Pendant qu'il mettait le peuple au rang des bêtes, le christianisme au ban du ridicule, il insultait sa patrie, qu'il mettait au-dessous de toutes les nations (1) ; et il disait aux Français : « Allez, mes Welches, Dieu vous bénisse ! Vous êtes la chiasse du genre humain (2) ! » C'est là son mot de Cambronne !

Comme il sonnait la charge, il sonnait déjà la victoire : « Tout ce que je vois jette les semences d'une révolution qui arrivera immanquablement, et dont je n'aurai pas le plaisir d'être le témoin... La lumière s'est tellement répandue de proche en proche, qu'on éclatera à la première occasion ; et alors ce sera un beau tapage. Les jeunes gens sont bien heureux ; ils verront de belles choses (3). » Vingt ans après, les jeunes gens voyaient partout l'échafaud dressé sur les ruines momentanées de l'*infâme !*

II

LES RÉFRACTAIRES, LES ENNEMIS ET LES NEUTRES : PALISSOT, LE FRANC DE POMPIGNAN, TRUBLET, GRESSET, MONTESQUIEU

Son désespoir était de ne pouvoir avancer la besogne en travaillant au grand jour, et d'être réduit à « miner en secret le vieux palais de l'imposture (4). » Au moins ne voulait-il pas être troublé dans cette œuvre de mine et de sape. Malheur à qui éventait la mine ! Tel Palissot, pourtant futur éditeur de Voltaire, qui jeta les travailleurs sur le théâtre. Déjà, en 1755, Palissot, dans sa petite comédie du *Cercle*, avait étalé les ridicules de Jean-Jacques, dont les philosophes, cette fois, entre autres Diderot et Dalembert, épousèrent la querelle. Au lieu de se défendre, Palissot porta l'attaque dans le camp ennemi ; et, dans ses *Petites Lettres sur de grands philosophes*, adressées à la princesse de Robecq, il se moqua de l'emphase et du galimatias

(1) *Discours aux Welches ; Supplément du Discours aux Welches, Œuvres de Voltaire*, t. XLI, pp. 538 et 567. — (2) A d'Argental, 2 septembre 1767. — (3) A Chauvelin, 2 avril 1764. — (4) A Frédéric, 3 août 1775.

de l'auteur du *Fils naturel*. Enfin, en 1760, il cassa les vitres par sa comédie des *Philosophes,* dans laquelle Diderot encore était ridiculisé sous l'anagramme transparent de *Dortidius*, et Jean-Jacques représenté marchant à quatre pattes. Commandée par Choiseul, protégée par la princesse de Robecq, amie du ministre, et même par le Dauphin, père de Louis XVI, encouragée par tous les ennemis de l'Encyclopédie et presque recommandée au prône, cette comédie fit une tempête énorme, et amena un déluge de libelles. L'abbé Morellet, le brave *Mords-les*, nom de guerre donné par le capitaine à cet aboyeur de la philosophie, fit, pour venger ses amis, la *Vision de Charles Palissot,* plaisanterie maladroite, dans laquelle, au lieu de s'en tenir à Palissot, incapable de se défendre autrement que par la plume, il lança un trait contre la princesse de Robecq, défendue par Choiseul. Palissot fit parvenir la *Vision* à la dame, comme envoyée *de la part de l'auteur*. Plus furieuse encore de l'insolence de l'envoi supposé que du sarcasme, elle demanda vengeance au duc, et Morellet fut mis à la Bastille. Ce fut une grosse affaire, et le désarroi et la terreur furent dans le camp de la philosophie. « C'est un grand malheur et une grande imprudence, écrivait Voltaire... J'en suis désespéré; ce trait a révolté. Il n'est pas permis d'insulter à une mourante (1). Je ne peux plus rien, je suis réellement très-affligé (2). » En vain Dalembert répondait-il : « Ce n'est pas tout d'être *mourante*, il faut encore n'être pas vipère. Vous ignorez sans doute avec quelle fureur et quel scandale elle a cabalé pour faire jouer la pièce de Palissot; vous ignorez qu'elle a empêché qu'on ne jouât votre tragédie (3). » Malgré cet argument personnel, Voltaire continuait de crier à la maladresse : « C'est un coup terrible à la bonne cause... Je pleure sur l'abbé Morellet et sur Jérusalem. O mon aimable, et gai, et ferme, et profond philosophe! il faut respecter les dames (4). »

Dans cette circonstance, Voltaire était gêné non-seulement

(1) La princesse mourut deux mois après. — (2) A Dalembert, 10 juin 1760.— (3) *Médime*. — Dalembert à Voltaire, 16 juin 1760. — (4) A Dalembert, 20 juin 1760.

par Choiseul et la princesse, mais par Palissot lui-même, qui l'avait seul épargné, et qui, en louant tout de lui, jusqu'à la *Pucelle*, s'était brouillé avec Fréron aussi bien qu'avec l'Encyclopédie. Il n'osait pas blesser son panégyriste ; il était fier de la solitude autocratique qui lui était faite ; et, d'un autre côté, il ne pouvait abandonner ses amis et ses complices, ses sujets et ses troupes. De là entre Palissot et lui une curieuse correspondance.

Voltaire commence par louer la comédie des *Philosophes*, faible pastiche des *Femmes savantes*, qui n'a d'autre mérite que d'être passablement écrite ; il passe condamnation sur « son ami » Jean-Jacques ; mais il se plaint qu'on ait touché aux colonnes de l'Encyclopédie. Palissot se défend à force d'éloges : il n'a eu en vue que les charlatans de la philosophie dont Voltaire se doit distinguer, et il les passe en revue, eux et leurs œuvres, pour justifier ses critiques. « Vous me faites enrager avec vos éloges, » lui répond Voltaire ; et il revient à ses chers « persécutés » si persécuteurs, il demande une déclaration, une amende honorable ; et quoique Palissot ait traité le conseil de plaisanterie, il continue de lui écrire en un style pétillant d'esprit et de gaieté. Mais, tout à coup, il change de ton : il se plaint que Palissot ait publié ses lettres, qu'il avait permis lui-même d'imprimer, avec des notes malfaisantes, dans les *Facéties parisiennes*, et qu'il envoyait en double à d'Argental, avec ces mots blessants pour Palissot : *ne varietur*.

La correspondance se poursuivit plusieurs années sur un ton ferme et respectueux du côté de Palissot, qui ne se rétracta jamais, aigre-doux du côté de Voltaire, qui, de longtemps, ne lui pardonna pas d'avoir battu sa livrée. Mais, en 1770, Palissot, alors à Ferney, ayant lu à Voltaire l'article qui le concerne dans ses *Mémoires littéraires*, et le chant de sa *Dunciade* où se trouvent ces vers :

O de Ferney sublime solitaire ! etc.,

Voltaire ému embrassa le lecteur, et sa vanité satisfaite oublia toute rancune (1).

(1) *Œuvres de Palissot*, t. III, pp. 274 et suiv.

En cette même année 1760, Le Franc de Pompignan ne s'en tira pas à si bon compte. Il est vrai qu'avec la livrée il avait battu le maître; or, le maître ne pardonna jamais la moindre attaque à sa personne sacrée.

Une vingtaine d'années auparavant, Voltaire avait pourtant rendu hommage à Le Franc, et mendié son amitié. Il lui écrivait de Cirey : « Avec quel homme de lettres voudrais-je être uni, sinon avec vous, qui joignez un goût si pur à un talent si marqué? Je sais que vous êtes non-seulement homme de lettres, mais un excellent citoyen, un ami tendre. Il manque à mon bonheur d'être aimé d'un homme tel que vous... Je vous le dis du fond de mon cœur, votre prose et vos vers m'attachent à vous pour jamais (1). »

Parfait honnête homme, en effet, et littérateur très-distingué, l'homme le plus lettré peut-être du XVIIIe siècle, Le Franc, jusqu'en 1760, fut encore un homme heureux. Sa *Didon* avait bien excité la jalousie de Voltaire; mais Voltaire dissimula longtemps, et c'est beaucoup plus tard qu'il s'amusa à pointiller en toute circonstance la pauvre tragédie (2). Sa traduction de la *Prière universelle* du déiste Pope, qui sera tournée en argument *ad hominem* contre l'ennemi de la philosophie, aurait pu lui être un titre auprès d'elle, et ne lui valut d'abord que les objurgations du chancelier Daguesseau; mais il s'expliqua, ne tomba point en disgrâce, et ne fut point suspendu en 1741, comme ne cessera de le répéter Voltaire (3), d'une présidence à laquelle il ne fut promu qu'en 1744. Sa *Zoraïde*, qui avait à peu près le même sujet qu'*Alzire*, mit en mouvement la verve du grand railleur (4). Le discours préliminaire de ses *Poésies sacrées* (1754), dans lequel il flétrissait la philosophie irréligieuse, en accéléra l'explosion, qui n'eut lieu néanmoins qu'en 1760.

Le 10 mars de cette année, jour de sa réception à l'Académie

(1) A Le Franc de Pompignan, 30 octobre 1738 et 14 avril 1739. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XIV, p. 155; t. XXXII, p. 437; t. XXXVII, p. 344; t. XLI, p. 557. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XL, p. 133; à madame d'Épinay, 13 juin 1760. — (4) *Œuvres de Voltaire*, t. XIV, p. 156.

française, en remplacement de Maupertuis, le magistrat religieux lança le plus redoutable réquisitoire contre les crimes littéraires du siècle. Sans prononcer un seul nom propre, il désigna clairement les faux philosophes et les faux lettrés qui l'entouraient à l'indignation des honnêtes gens, sinon à la vindicte du pouvoir. Dans l'énumération des monuments du prétendu siècle des lumières, il s'écria : « Ici, ce serait une suite immense de libelles scandaleux, de vers insolents, d'écrits frivoles ou licencieux ; là, dans la classe des philosophes, se verrait un long étalage d'opinions hasardées, de systèmes ouvertement impies, ou d'allusions directes contre la religion; ailleurs, l'historien nous présenterait des faits malignement déguisés, des traits satiriques contre les choses les plus saintes et contre les maximes les plus saines du gouvernement. Tout, en un mot, dans ces livres multipliés à l'infini, porterait l'empreinte d'une littérature dépravée, d'une morale corrompue et d'une philosophie altière, qui sape également le trône et l'autel. »

Rien de plus juste ni de mieux dit. Mais, a-t-on objecté, *non erat his locus*. — Répondons simplement que, placé entre le devoir et les convenances, Pompignan a préféré le devoir, et qu'en cela il a fait œuvre de foi et de courage. Du reste, à l'Académie, le public applaudit, et les accusés ahuris courbèrent la tête sans mot dire, comme sous une sentence de condamnation. Le directeur, Dupré de Saint-Maur, répondant au récipiendaire, confondit dans un même éloge le poëte et son frère, successivement évêque du Puy et archevêque de Vienne, et ne craignit pas d'appeler l'un Aaron et l'autre Moïse. La vengeance ne les séparera pas davantage, et elle confondra dans le même sarcasme *Jean-Jacques* et *Jean-Georges*.

Pompignan triomphait donc ; mais l'orage se formait contre lui. Son discours était arrivé à Ferney ; et voici que des montagnes du Jura part le premier coup de foudre, ou du moins la première décharge de grêlons : « *Quand* on a l'honneur d'être reçu dans une compagnie respectable d'hommes de lettres, il ne faut pas que la harangue soit une satire contre les gens de

lettres... *Quand... quand...* etc. (1). » Ainsi se succédaient tous ces *Quand*, d'un facétieux terrible, tombant dru sur le pauvre Pompignan, et le frappant à coups redoublés. Pompignan adressa un mémoire au roi pour se plaindre et se défendre, et Voltaire répondit pour le roi :

Ah! j'ai fait un discours, et l'on s'en est moqué!
Des plaisants de Paris j'ai senti la malice;
Je vais me plaindre au roi, qui me rendra justice (2)! »

Et aux *Quand* succédèrent les *Car*, les *Ah! ah* (3)! puis des facéties en vers, les *Pour*, les *Que*, les *Qui*, les *Quoi*, les *Oui*, les *Non* (4), auxquels l'abbé Morellet ajouta les *Si*, les *Pourquoi*.

Les *quand*, les *qui*, les *quoi*, pleuvant de tous côtés,
Sifflaient à son oreille, en tous lieux répétés (5).

C'est ce que Voltaire, Morellet et Marmontel, — qui se disputent l'invention du terme, — appelaient : faire passer Pompignan par les particules; c'était « un déluge de monosyllabes (6). » Voltaire le poursuivait encore dans la *Vanité*, dans le *Russe à Paris*, dans le *Pauvre Diable* (7), où se trouve le vers fameux :

Sacrés ils sont, car personne n'y touche!

sans compter les chansons, les épigrammes, entre autres la si connue : *Savez-vous pourquoi Jérémie*, etc. (8); et Morellet réunit le tout dans un *Recueil des Facéties parisiennes*, avec préface (9) de Voltaire. Tout n'y était pas d'égale force; mais, avec quelques contes en vers, — en laissant dans le ruisseau les orduriers; — avec quelques Épîtres, *à madame Denis*, *à Boileau*, *à Horace* (10), avec quelques jolies stances, les petits poëmes nés de la lutte

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XL, p. 132. — (2) *La Vanité; Œuvres de Voltaire*, t. XIV, p. 168. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XL, pp. 347 et 350. — Voir encore, *ibid.*, p. 150, *Extrait des nouvelles à la main de la ville de Montauban*; et t. XLI, pp. 1, 3, 8 et 412 : *Lettre de Paris*; — *Lettre de l'Écluse à son curé*; — *Relation du voyage du marquis de Pompignan à Fontainebleau*; — *Lettre du secrétaire de M. de Voltaire au secrétaire de M. Le Franc de Pompignan.* — (4) *Œuvres de Voltaire*, t. XIV, pp. 429, 433. — (5) *La Vanité; Œuvres de Voltaire*, t. XIV, p. 169. — (6) A Thieriot, 19 mai 1760 (*Recueil de* 1856.) — (7) *Œuvres de Voltaire*, t. XIV, pp. 156, 168, 183. — (8) *Œuvres de Voltaire*, t. XIV, pp. 428, 439, 441. — (9) *Œuvres de Voltaire*, t. XL, p. 152. — (10) *Œuvres de Voltaire*. t. XIII, pp. 2, 232, 257, 317.

contre Pompignan, tiennent la place d'honneur dans l'artillerie légère de Voltaire, qui est elle-même le triomphe de son œuvre poétique. Sur ce point, inutile d'insister : c'est convenu et généralement admis.

C'en était trop pour accabler le pauvre Pompignan, abandonné de tous depuis que les rieurs étaient dans le camp ennemi. Voilà ce qu'avait prévu le grand tacticien : « Ce monde est une guerre, écrivait-il ; celui qui rit aux dépens des autres est victorieux... » Et il ajoutait, enchanté qu'on lui attribuât toutes ces facéties, mais ayant l'habitude de ne s'avouer l'auteur d'aucune : « Au reste, je ne sais pourquoi on me fourre dans toutes ces querelles, moi laboureur, moi berger, moi rat retiré du monde, dans un fromage de Suisse. Je me contente de ricaner sans me mêler de rien. Il est vrai que je ricane beaucoup ; cela fait du bien, et soutient son homme dans la vieillesse (1). »

Ce n'est pas seulement ridicule, c'est *odieux* qu'il avait voulu rendre Pompignan (2); et il avait au moins réussi à faire de lui un objet d'universelle risée. Il n'était pas jusqu'au Dauphin qu'on n'accusât d'avoir salué, un jour, le malheureux de ce vers de la *Vanité :*

Et l'ami Pompignan pense être quelque chose !

Accusation absurde contre un prince si religieux, qui allait, l'année suivante, charger Pompignan d'écrire le touchant éloge de son jeune fils, l'aîné de l'infortuné Lous XVI, heureusement mort à dix ans. Mais ce qui n'est que trop vrai, c'est que les traits de Voltaire furent l'arrêt du siècle contre les poëmes de Pompignan. A la moindre mention qui en était faite désormais, à la première invitation de les lire, on répondait : *Sacrés ils sont,* et personne n'y touchait. La Harpe, après avoir déchiré Pompignan dans sa *Correspondance,* lui a ensuite rendu quelque justice dans son *Lycée.* Plus tard, on en est venu à un sentiment juste, ni trop haut ni trop bas, sur le compte de ce poëte sans

(1) A Thieriot, 19 et 29 mai 1760 (*Recueil de* 1856). — (2) A Dalembert, 20 octobre 1761 (*Recueil de* 1856).

originalité et sans génie, mais écrivain pur et correct, compositeur sage et réglé, versificateur élégant et habile, au demeurant, le meilleur lyrique du siècle après J.-B. Rousseau. On doit admirer encore plusieurs de ses *Psaumes*, et surtout de ses *Cantiques* et de ses *Prophéties*. Si, lui aussi, il a trop habillé l'Écriture sainte à la française, au moins il ne l'a pas déshonorée, comme Voltaire faisait alors dans ses *Précis de l'Ecclésiaste* et *du Cantique des Cantiques* (1), qui, il est vrai, composés pour une Pompadour, ne pouvaient être que détestables. — Tout en continuant « la même vie (2), » madame de Pompadour avait eu la fantaisie de se faire dévote, et elle demanda des psaumes en vers à Voltaire, qui ne lui envoya que ces deux *précis*. Quoique imprimés au Louvre, avec le portrait de l'auteur (3), le Parlement les fit lacérer et brûler par le bourreau. C'est tout ce que méritait cette odieuse parodie, dans laquelle Salomon est transformé en épicurien matérialiste, et le *Cantique* en chanson de mauvais lieu (4).

Quant aux poésies profanes de Pompignan, on lira toujours avec admiration une ou deux de ses odes, tandis qu'il n'est pas permis de citer une seule strophe de Voltaire. La Harpe a raconté le bon tour qu'il joua au *patriarche*, au sujet de la fameuse strophe : « Le Nil a vu sur ses rivages, etc. » Un jour, à Ferney, à table et en présence de vingt personnes, il la récita sans aucun air d'affectation. « J'eus soin seulement, dit-il, de ne pas nommer l'auteur; je me défiais un peu de l'homme, et je voulais l'avis du poëte. » Voltaire jeta des cris d'admiration : « Ah! mon Dieu, que cela est beau! Eh! qui est-ce qui a fait cela? » La Harpe s'amusa quelque temps à le laisser deviner; enfin il nomma Pompignan. Ce fut comme un coup de foudre pour Voltaire. Il se fit répéter la strophe, et, après l'avoir écou-

(1) *Œuvres de Voltaire*. t. XII, pp. 207 et 226. — (2) A d'Argental, 1er mars et 22 avril 1756. — (3) A Thieriot, 1er décembre 1759. — (4) Voltaire fit son apologie dans une *Épître Dédicatoire* au roi de Prusse, et dans une *Lettre de M. Eratou* (anagramme d'Arouet) *à M. Clocpitre, aumônier de S. A. M. le Landgrave*. Dans cette *Lettre*, sous le voile d'une défense ironique, il disait des horreurs du *Cantique*, avec mention obligée des ordures qu'il a constamment prêtées aux prophètes Osée et Ézéchiel.

tée avec une attention sévère, il se condamna à conclure froidement : « Il n'y a rien à dire ; la strophe est belle (1). » Encore une fois, de laquelle des siennes en pourrait-on dire autant?

Pompignan ne répondit jamais à Voltaire. Une seule fois, — et dans un opéra, — il le désigna sans le nommer. Le peignant sous les traits de *Prométhée*, il lui fait dire par Thémis :

Tes arts ont pris la place et des lois et des Dieux.

Prométhée n'en tient compte, et continue de braver le ciel. Sa statue est couronnée dans une sorte d'apothéose ; mais, tout à coup, le tonnerre éclate, la renverse et la brise. Le traducteur des prophètes semble avoir prévu le triomphe d'*Irène* et l'horrible mort qui suivit.

Jean-Georges Le Franc de Pompignan, un des plus illustres évêques du XVIIIe siècle, ne pouvait manquer, à ce titre, et à titre de frère de *Moïse*, d'encourir la vengeance de Voltaire. Il avait publié sa *Dévotion réconciliée avec l'esprit* et même ses *Questions sur l'incrédulité* sans trop exciter d'attaques ; mais sa savante et éloquente *Instruction pastorale sur la prétendue philosophie des incrédules modernes* (1763) valut à l'évêque orateur d'être associé désormais au magistrat poëte dans les sarcasmes voltairiens (2). L'évêque ne répondit pas plus que le magistrat, et ils se consolèrent aisément l'un et l'autre dans l'estime et l'admiration publiques.

L'abbé Trublet alors avait la rage
D'être à Paris un petit personnage, etc...

Voilà tout ce que le gros du public saura jamais de l'abbé Trublet. Voltaire eut, entre tous, le diabolique privilége de marquer d'un stigmate ineffaçable les pauvres forçats de la littérature ; et, désormais, quelque part qu'ils se montrent ou que leur nom soit prononcé, on leur regarde à l'épaule, et on les

(1) *Cours de litt.*, éd., Didot. t. II, p. 553, note. — (2) *Instruction pastorale de l'humble évêque d'Aletopolis ; — Lettre d'un Quaker à Jean-Georges ; — Seconde lettre d'un Quaker ; Œuvres de Voltaire*, t. XLI, pp. 41, 196, 201, 416. — Voltaire logea encore l'évêque dans plusieurs articles de son *Dictionnaire philosophique* et de ses *Honnêtetés littéraires*.

renvoie au bagne du ridicule. C'était pourtant un excellent homme et un littérateur estimable que cet abbé Trublet, attaché à perpétuité au pilori voltairien. Mais il avait eu l'audace et le malheur d'appliquer à la *Henriade* le mot de madame de Longueville au sujet de la *Pucelle* de Chapelain, mis en vers par Boileau :

> Et je ne sais pourquoi je bâille en la lisant.

Ah! s'écria l'irascible poëte,

> L'archidiacre Trublet prétend que je l'ennuie (1)!

je le lui rendrai bien; et il le logea dans le *Pauvre Diable;* puis il se frotta les mains :

> Vous m'avez endormi, disait le bon Trublet;
> J'ai réveillé mon homme à grands coups de sifflet (2).

Et dorénavant, suivant le conseil, disait-il, de Tronchin, il courut sus, presque chaque matin, à l'abbé Trublet comme au Pompignan (3). Mais Trublet, « aumônier littéraire d'Houdart et de Fontenelle (4), » était encore coupable pour avoir attaqué le mauvais livre d'Helvétius, et s'être associé, dans la rédaction du *Journal chrétien*, à l'abbé Joannet, journaliste de la reine, par la protection de laquelle, après vingt-cinq ans de postulat, il était enfin entré à l'Académie (5). Le lendemain de sa réception, il envoya son discours à Voltaire, à qui il n'avait pas gardé rancune. Le *Pauvre Diable* était à peine arrivé à Paris, qu'il le savait par cœur et se plaisait à le répéter dans les compagnies. Un jour, ayant rencontré Suard sous les guichets du Carrousel, il l'arrêta, et se mit à lui réciter, en les commentant, les vers dirigés contre sa personne. « Voyez, lui dit-il, quel goût dans cette triple répétition : *compilait*, *compilait*, *compilait!* Un sot

(1) *Épître à madame Denis; Œuvres de Voltaire*, t. XIII, p. 235.— (2) *Épître à Dalembert; Œuvres de Voltaire*, t. XIII, p. 299. — (3) Voir encore dans *Candide*, *Œuvres de Voltaire*, t. XXXIII, p. 301. — (4) A Dalembert, 19 mars 1761. — (5) A Dalembert, 19 mars 1761. Dans cette lettre, Voltaire accuse Trublet d'être athée comme le cardinal de Tencin; et Dalembert, de son côté, attaquait, avec aussi peu de raison, les mœurs de l'abbé, ce qui ne l'empêchera pas plus tard de faire l'éloge de sa foi et de ses mœurs, dans un éloge académique. Ah! les vilaines gens!

aurait bien pu trouver ce vers; mais, à coup sûr, il ne l'aurait pas laissé. » A un si bon et si galant homme, Voltaire répondit avec une malice aimable : « Votre lettre et votre procédé généreux sont des preuves que vous n'êtes pas mon ennemi, et votre livre (*Essais de littérature et de morale*) vous faisait soupçonner de l'être. J'aime bien mieux en croire votre lettre que votre livre. Vous aviez imprimé que je vous faisais bâiller, et moi j'ai laissé imprimer que je me mettais à rire. Il résulte de tout cela que vous êtes difficile à amuser, et que je suis mauvais plaisant; mais enfin, en bâillant et en riant, vous voilà mon confrère, et il faut tout oublier en bons chrétiens et en bons académiciens... Je vous dis très-sincèrement que je trouve des choses utiles et agréables dans tout ce que vous avez fait, que je vous pardonne cordialement de m'avoir pincé, que je suis fâché de vous avoir donné quelques coups d'épingle; que votre procédé me désarme pour jamais (1). » Voltaire tint parole, du moins tant que Trublet vécut; car, l'année qui suivit sa mort, il larda encore son cadavre dans l'Épître à Dalembert.

Gresset, une autre victime du *Pauvre Diable*, avait eu d'abord les bonnes grâces de Voltaire, qu'il avait défendu, en très-jolis vers, contre les détracteurs d'*Alzire*. Puis, plus coupable que Boileau, auteur du *Lutrin* dans un siècle de foi et de respect, il n'avait ouvert les grilles à un siècle impie et moqueur que pour lui montrer les occupations et les mœurs des cloîtres sous un aspect exclusivement ridicule. Enfin, il avait quitté les Jésuites : « Un poëte de plus, un jésuite de moins, quel grand bien dans le monde (2)! » Voltaire fit donc son éloge en cent endroits divers, ne se réservant que le grand domaine de la tragédie et de l'épopée, qu'il interdisait à son heureux rival dans la poésie légère (3). Mais voici que l'auteur des *Adieux aux Jésuites* fait aussi ses adieux au théâtre et à ce qu'il appelait l'*art dangereux* de la poésie : aussitôt Piron lance une épigramme sanglante, et Voltaire exhale sa fureur en termes grossiers : « Et ce polisson de Gresset, qu'en dirons-nous? Quel fat orgueilleux! Quel plat fa-

(1) A Trublet, 27 avril 1761.—(2) A Cideville, 19 mars 1736.— (3) A Berger, 10 janvier 1736; à Frédéric, février 1738.

natique! et que les vers de Piron sont jolis (1)! » Et il alla jusqu'à traiter *Vert-vert* et la *Chartreuse* d'ouvrages *tombés* (2)! *Vert-vert* et la *Chartreuse* vivront autant que le *Pauvre Diable*; et, quant au *Méchant*, il vit toujours, il vivra autant que la langue française, et les douze comédies de Voltaire sont mortes depuis longtemps. Mais c'est dans le *Pauvre Diable*, que Voltaire punit surtout Gresset de son crime de lèse-comédie :

... Gresset doué du double privilége
D'être au collége un bel esprit mondain,
Et dans le monde un homme de collége ;
Gresset dévot, longtemps petit badin.
Sanctifié par ses palinodies,
Il prétendait avec componction
Qu'il avait fait jadis des comédies,
Dont à la Vierge il demandait pardon.
— Gresset se trompe, il n'est pas si coupable ;
Un vers heureux et d'un tour agréable
Ne suffit pas : il faut de l'action
De l'intérêt, du comique, une fable,
Des mœurs du temps un portrait véritable,
Pour consommer cette œuvre du démon.

Gresset prit en esprit de pénitence toutes ces plaisanteries, et resta silencieux dans sa solitude.

Malheur donc à quiconque attaquait l'armée philosophique et son chef, ou même refusait de s'enrôler sous le drapeau encyclopédique ! Certes, ce n'était pas un ennemi que l'auteur des *Lettres Persanes* et de l'*Esprit des lois* ; mais il avait vécu dans un isolement superbe, ne recevant de mot d'ordre de personne, puis il avait beaucoup rabattu sur la valeur de Voltaire et de ses ouvrages. « Voltaire n'est pas beau, il n'est que joli, a-t-il écrit dans ses *Pensées* ; il serait honteux pour l'Académie que Voltaire en fût, et il lui sera quelque jour honteux qu'il n'en ait pas été. — Les ouvrages de Voltaire sont comme les visages mal proportionnés qui brillent de jeunesse. — Voltaire n'écrira jamais une bonne histoire. Il est comme les moines, qui n'écrivent pas pour le sujet qu'ils traitent, mais pour la

(1) A d'Argental, 29 juin 1759; — voir encore une épigramme, *Œuvres de Voltaire*, t. XIV, p. 427. — (2) *Dictionnaire philosophique*, au mot *Imagination* ; *Œuvres de Voltaire*, t. XXX, p. 331.

gloire de leur ordre : Voltaire écrit pour son couvent. » — Et sur l'*Histoire de Charles XII :* « L'auteur manque quelquefois de sens. » — Et sur le poëme de la *Henriade :* « Plus il paraît être l'*Énéide*, moins il l'est (1). » — Et à l'occasion de l'aventure de Francfort : « Voilà donc Voltaire qui paraît ne savoir où reposer sa tête : *Ut eadem tellus, quæ modo victuro defuerat, deesset ad sepulturam.* Le bon esprit vaut mieux que le bel esprit (2). »

Sans doute Voltaire n'a pas connu tous ces jugements secrets; mais il est difficile que l'opinion qu'ils supposent ne se soit pas traduite en d'autres expressions qui arrivèrent jusqu'à lui. D'ailleurs, il en voulait à Montesquieu pour la satire des poëtes contenue dans les *Lettres persanes* (3). « Il est coupable, disait-il, au rapport de La Harpe, de lèse-poésie. » De là peut-être ces boutades contre l'*Esprit des lois* : « Ce livre est un labyrinthe sans fil, un édifice mal fondé et construit irrégulièrement, dans leque il y a beaucoup de beaux appartements vernis et dorés; un cabinet mal rangé, avec de beaux lustres de cristal de roche. Après l'avoir lu, on ne sait guère ce que l'on a lu. Je désirais connaître l'histoire des lois, les motifs qui les ont établies, négligées, détruites, renouvelées. Je n'ai malheureusement rencontré souvent que de l'esprit, des railleries, de l'imagination et des erreurs. Une dame (madame du Deffand), qui avait autant d'esprit que Montesquieu, disait que son livre était de l'*esprit sur les lois* : on ne l'a jamais mieux défini. L'auteur sautille plus qu'il ne marche; il brille plus qu'il n'éclaire ; il lisait superficiellement, et jugeait trop vite (4). » Tout n'est pas faux dans ces critiques ; et la religion et la morale en adressent de plus sévères à l'*Esprit des lois*, mais le dépit y perce. Quand elles arrivèrent à la connaissance de Montesquieu, il se contenta d'écrire : « Quant à Voltaire, il a trop d'esprit pour m'entendre. Tous les livres qu'il lit, il les fait; après quoi, il approuve ou critique ce qu'il a fait (5). »

(1) *Œuvres de Montesquieu*, édition Dalibon, 1822, t. VII, p. 313. — (2) A l'abbé de Guasco, 28 septembre 1753. — (3) *Lettres* XLVIII et CXXXVII. — (4) *L'A. B. C.*, 1er *Dialogue; Œuvres de Voltaire*, t. XLV, pp. 1 et suiv. — Voir encore les lettres au duc d'Uzèz, 14 septembre 1750; à Thieriot, 27 février 1755; à M***, 5 janvier 1759; à Marmontel, 28 janvier 1764; à d'Olivet, 5 janvier, à Linguet, 15 mars 1767; à Saurin, 28 décembre 1768. — (5) A l'abbé de Guasco; 8 août 1752.

Homme et poëte, Voltaire attaquait Montesquieu; mais, chef de la philosophie, il voyait bien l'avantage que quelques-unes des idées de l'*Esprit des lois* apportaient à sa cause, et il prenait la défense de ce livre contre l'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques*, qui, il est vrai, l'avait souvent pris lui-même à partie (1); puis il donnait à sa critique la compensation des plus magnifiques louanges : « C'est avec douleur, et en combattant mon propre goût, que je combats quelques idées d'un philosophe citoyen qui a préconisé la liberté politique, attaqué la maltôte, flétri le fanatisme, la superstition, le despotisme et l'esclavage. C'est un génie profond, qui pense et fait penser. Son livre devrait être le bréviaire de ceux qui sont appelés à gouverner les autres. Il a partout fait souvenir les hommes qu'ils sont libres; il inspire la morale, et sa noble hardiesse doit plaire à tous ceux qui pensent librement. Le principal mérite de son livre est d'établir le droit qu'ont les hommes de penser par eux-mêmes (2). » Enfin, c'est Voltaire qui a dit ce grand mot ridicule : « Le genre humain avait perdu ses titres : M. de Montesquieu les a retrouvés, et les lui a rendus. »

Dans ses ouvrages sérieux, Voltaire s'efforça de tenir une juste balance, par exemple dans le *Siècle de Louis XIV* (3), où il ne blâma dans l'*Esprit des lois* que ce qui est vraiment blâmable : défaut de méthode, affectation de petits chapitres, fausses citations, faux exemples, paradoxes, vérité sacrifiée au bel esprit, traits et saillies au lieu de raisonnements. Mais il insista sur les défauts dans plusieurs articles de son *Dictionnaire philosophique* (4), et il condamna absolument l'*Esprit des lois* : « On a dit que la lettre tuait et que l'esprit vivifiait; mais, dans le livre de Montesquieu, l'esprit égare, et la lettre n'apprend rien. »

En 1777, il avait rendu compte, dans le *Journal de politique et de littérature* de La Harpe, d'un ouvrage de Chastellux, la *Félicité publique*. Dans le *Journal de Paris*, Sautereau de Marsy

(1) *Remercîment sincère à un homme charitable; Œuvres de Voltaire*, t. XXXIX, p. 329. — (2) Voltaire, *passim*. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XIX, pp. 162 et suiv. — (4) Art. *Aristote, Poésie et vers, Esprit des lois; Œuvres de Voltaire*, t. XXVII, pp. 38, 119 ; t. XXXI, p. 86; t. XXXII, p. 435.

prétendit que l'article n'avait été fait que pour « rabaisser la gloire de Montesquieu. » Blessé au vif de cette accusation, et plus encore du ton cavalier de Sautereau, Voltaire composa rapidement, avec le livre du fermier général Dupin, son *Commentaire de l'Esprit des Lois* (1), où il tâcha encore de garder une juste mesure. Mais il l'écrivit sous l'empire d'une irritation dont on peut juger par la lettre où il annonce son projet de répondre à un adversaire qu'il ne connaissait pas encore : « Il serait bon de savoir à qui on a affaire; mais, quel qu'il soit, si nous étions aux prises, je lui ferais bien voir que son héros est un charlatan qui en a imposé au public. Je lui démontrerais que ce charlatan, devenu si fameux, n'a pas mis une citation dans son ouvrage qui ne soit fausse, ou qui ne dise précisément tout le contraire de ce qu'il avance (2). »

Voilà ce qu'on s'attirait, fût-on Montesquieu, en touchant à Voltaire, ou simplement en faisant bande à part. Voltaire ne voulait que des flatteurs ou des séides.

III

L'ENCYCLOPÉDIE ET LE DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE
UN COUVENT DE PHILOSOPHES

C'est ce qu'il crut avoir trouvé dans les encyclopédistes, et c'est pourquoi il encouragea si fort leur entreprise. Il était en Prusse lorsqu'elle commença; et de là il écrivit à Dalembert : « Vous et M. Diderot, vous faites un ouvrage qui sera la gloire de la France et l'opprobre de ceux qui vous ont persécutés (3). » Et un peu plus tard : « Adieu, Atlas et Hercule, qui portez le monde sur vos épaules! »

Retiré en Suisse, il se mit à leur disposition : « Tant que j'aurai un souffle de vie, je suis au service des illustres auteurs de l'*Encyclopédie*. Je me tiendrai très-honoré de pouvoir contri-

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. L, p. 49. — (2) A Chastellux, 7 juin 1777. — (3) A Dalembert, 5 septembre 1752.

buer, quoique faiblement, au plus grand et au plus beau monument de la nation et de la littérature (1). » En réalité, il fut bientôt le vrai chef et l'âme de l'entreprise. Il la soutint de ses conseils et de ses encouragements; il chercha à l'améliorer par ses critiques; il lui fournit un grand nombre d'articles, rédigés avec soin et scrupule (2), qu'il appelait « des cailloux à fourrer dans quelque coin de mur de l'immortel édifice (3), » et qui en étaient presque les seules pierres solides et bien travaillées. Il est à regretter qu'il n'ait pas pris une part plus entière à l'ouvrage, qui eût été meilleur au point de vue de la littérature, et plus franchement mauvais, par conséquent moins dangereux, au point de vue de la religion. Au lieu de cette hypocrisie sournoise qui glissait les plus grandes hardiesses dans des articles de science ou de grammaire, il les eût affichées dans ces articles de métaphysique et de théologie, qui, disait-il, « lui serraient le cœur. » Dalembert lui répondait bien : « Style de notaire pour servir de passeport à la vérité! » Il répliquait : « Il est bien cruel d'imprimer le contraire de ce qu'on pense. » Au moins demandait-il de bannir des articles toute déclamation; de n'y mettre que vérité et méthode; d'y remplacer les dissertations, les opinions particulières, par de simples définitions accompagnées d'exemples (4).

Malgré le peu de compte qu'on tenait de ses conseils et des modèles excellents qu'il avait fournis, il continuait à soutenir l'entreprise poursuivie par le pouvoir, et à encourager Dalembert, qui menaçait de se retirer : « On a besoin de votre courage... Ameutez-vous, criait-il, et vous serez les maîtres (5). » Dalembert se retira, parce qu'il était, disait-il, persécuté par le pouvoir et par les cagots, et qu'il n'était plus libre d'exprimer sa pensée (6). — Non, a répondu la fille de Diderot, madame de Vandeul : « L'argent seul fut cause de sa retraite. J'ai vu, dans des lettres très-intimes de mon père, tout le détail de ses allées

(1) A Dalembert, 9 décembre 1755. — (2) A Dalembert, 29 novembre 1756 et 29 décembre 1757. — (3) A Dalembert, 1755. — (4) A Dalembert, 9 octobre 1755. — (5) A Dalembert 8 et 19 janvier 1757. — (6) Dalembert à Voltaire, 20 et 28 janvier 1757.

et venues en ce temps. M. Dalembert voulait que son traitement fût plus considérable : les libraires y consentirent; quelques mois après, il voulut davantage : ils rechignèrent, mais ils accordèrent encore; quelques mois après, il demanda de nouvelles augmentations : jamais mon père ne put les y déterminer, et, après avoir conjuré, supplié, demandé à son ami, juré, tourmenté les libraires, il demeura seul chargé de la besogne (1). » De toutes les lettres intimes dont parle madame de Vandeul, une seule, malheureusement, nous est parvenue : c'est celle à mademoiselle Voland, du 11 octobre 1759. Diderot y raconte à sa maîtresse tous les détails de ce qui s'est passé entre Dalembert et lui, et il en résulte que le puritain Dalembert manqua non-seulement de générosité, mais de délicatesse et de justice. Et ce qui est pire encore peut-être, c'est la jalousie haineuse qu'il voua depuis à Diderot. Il lui en voulut toujours d'avoir continué de porter seul le fardeau de l'*Encyclopédie*, qu'il aurait été heureux de voir crouler, après que lui, la seconde et la plus forte colonne du temple, n'était plus là pour le soutenir. Aussi, quoique Diderot le traitât toujours en public avec estime, ils passaient quelquefois, au témoignage de madame de Vandeul, deux années de suite sans se voir.

L'*Encyclopédie* s'acheva, grâce à Malesherbes, qui, chargé de la poursuivre, s'en fit le logeur (2); grâce à Choiseul, qui la prit sous sa protection; grâce à madame de Pompadour, qu'on piqua de jalousie, en lui disant que Catherine et Frédéric offraient à l'œuvre leur patronage. Elle allait s'achever, lorsque Voltaire écrivit : « Ce ne sera jamais qu'un gros fatras.... Édifice bâti moitié de marbre et moitié de boue.... Trop de strass mêlé aux diamants... Trop de fange à côté de l'or pur (3). » Et Dalembert répondait : « C'est un habit d'arlequin où il y a quelques morceaux de bonne étoffe, et trop de haillons (4). » Et renchérissant sur eux deux, Diderot a dit : « L'*Encyclopédie* devint un gouffre où des espèces de chiffonniers je-

(1) *Mémoires sur Diderot*, t. I, p. 33. — (2) *Mémoires sur Diderot*, t. I, p. 31. — (3) A Bertrand, 22 mars 1759; à Dale ert, 28 octobre 1769. — (4) A Voltaire, 22 février 1770.

tèrent pêle-mêle une infinité de choses mal vues, mal digérées, bonnes, mauvaises, détestables, vraies, fausses, incertaines, et toujours incohérentes et disparates. »

Voilà l'*Encyclopédie* jugée par ses fondateurs et ses patrons!

Voltaire voulut faire son encyclopédie à lui tout seul. Il avait commencé, nous l'avons vu, à Berlin. En 1764, il publia, en un seul volume, son *Dictionnaire philosophique portatif*, qu'il appelle son *Portatif*, plus couramment, et sur lequel il fondait les plus grandes espérances. C'est après une lecture du *Portatif* à Ferney, devant neuf ou dix prétendus philosophes, que l'un d'eux, en regardant la compagnie, dit : « Messieurs, je crois que le Christ se trouvera mal de cette séance (1). » Pas de livre qui ait soulevé plus de tempêtes; pas de livre, par conséquent, que Voltaire ait nié avec plus d'audace et de persévérance. Dénoncé comme auteur par Montperoux et l'abbé d'Étrée, il prétendit que l'ouvrage était de plusieurs mains, que l'article *Apocalypse* était d'Abauzit, l'article *Messie* de Polier, etc., et que le collecteur avait été un chimérique *Dubut*, petit apprenti théologien de Hollande; que, pour lui, s'il y avait pris quelque part, ce n'avait été qu'en vue de tirer d'une affreuse misère une famille nombreuse d'imprimeurs (2). Son libraire Cramer, alors à Paris, lui écrivit au sujet de ce *Portatif*, livre scandaleux, faisant grand bruit, et qu'on lui attribuait; et il lui en demandait un exemplaire. Il répondit qu'il en avait entendu parler, mais qu'il ne l'avait pas lu, et qu'il serait bien aise de le voir. Cramer répliqua qu'il avait montré sa lettre à tout le monde, présumant que telle était son intention; et que, la farce jouée, il lui demandait de nouveau un exemplaire. Farce, en effet, puisqu'il avait été convenu entre eux de s'écrire ces lettres ostensibles (3).

Mais la farce tourna au sérieux. « Dès qu'il y aura le moindre danger, avait écrit Voltaire à Dalembert (4), je vous demande

(1) A Dalembert, 7 septembre 1764. — (2) A Dalembert, 7 septembre; à Damilaville, 29 septembre et 8 octobre; à d'Argental, 1er et 3 octobre; à madame du Deffand, 3 octobre; à Bordes, 6 octobre 1764, etc. — (3) *Mémoires* de Bachaumont du 27 septembre 1764, t. II, p. 79; Wagnière, *Mémoires*, t. I, p. 223. — (4) 19 septembre 1764.

en grâce de m'avertir, afin que je désavoue l'ouvrage dans tous les papiers publics, avec ma candeur et mon innocence ordinaires. » Averti du danger, il écrivit de nouveau : « Il est très-certain que la persécution s'armerait de ses feux et de ses poignards, si le livre en question lui était déféré. On en a parlé au roi comme d'un livre dangereux, et le roi en a parlé sur ce ton au président Hénault (1). » C'était vrai : dans le courant de septembre, l'Académie des inscriptions étant allée présenter au roi son nouveau volume, Louis XV avait dit à Hénault, chef de la députation : « Eh bien, voilà encore votre ami qui fait des siennes ! » Et il avait chargé le président et Daguesseau de lui rendre compte du livre, le procureur général de préparer un réquisitoire (2). Aussi Voltaire s'empressa-t-il d'écrire à Hénault pour protester de sa parfaite innocence ; d'écrire à Duclos, secrétaire perpétuel, pour le prier de porter cette protestation devant l'Académie; d'écrire à Maupeou, à Saint-Florentin, à Richelieu, à d'Argental, pour qu'ils prissent sa défense à la cour. Pauvre vieillard de soixante et onze ans, malade et presque aveugle, lui faut-il donc mourir martyr d'un livre qu'il n'a pas fait, d'un livre qu'il a été le premier à dénoncer dans une lettre ostensible à Marin, et envoyée tout ouverte sous l'adresse de Sartine (3)?

Or, pendant qu'il désavouait ainsi le *Portatif*, il en faisait faire une belle édition en Hollande, « revue, corrigée, et terriblement augmentée. » Et il disait : « C'est un ouvrage très-édifiant, et qui sera très-utile aux âmes bien nées. Au reste, que peut-on dire à Voltaire, quand Voltaire n'a donné cet ouvrage à personne, et quand il a crié le premier au voleur, comme Arlequin dévaliseur de maisons? Voltaire est intact, Voltaire s'enveloppe dans son innocence (4). »

Ce qui le rendait si plaisamment audacieux, c'est que Duclos lui avait gagné l'Académie; c'est que Choiseul, Praslin, tous

(1) A Dalembert, 12 octobre 1764. — (2) A Dalembert, 19; à d'Argental, 20 octobre 1764; *Mémoires* de Bachaumont du 27 décembre 1764; t. II, p. 147. — « Le malheureux ! aurait dit Hénault à ses confrères, il travaillait, dans ce moment même, à revenir en France ! » — (3) A Dalembert, 19; à Hénault et à Duclos, 20 ; à Richelieu et à d'Argental, 22 octobre 1764. — (4) A d'Argental, 2 novembre 1764.

ses amis de cour, et même Jarente, évêque d'Orléans, avaient, non-seulement *détrompé* le roi sur sa part au *Portatif*, mais obtenu que Sa Majesté approuvât sa conduite dans cette petite affaire (1).

Restait le procureur général Omer Joly de Fleury. Le neveu d'Hornoy fut chargé de lui dire qu'il ne devait pas nommer Voltaire dans son réquisitoire; que ce serait offenser sans raison une famille nombreuse qui servait le roi dans la robe et dans l'épée; qu'il serait même mieux de ne pas faire de réquisitoire du tout (2). Omer ne fit pas moins son réquisitoire, et le *Portatif* fut brûlé le 19 mars 1765. Mais il y en avait alors plusieurs éditions; l'ouvrage était répandu comme la renommée que lui avaient faite ses nombreux réfutateurs, Chaudon, l'abbé François, l'ex-jésuite Paulian; et Voltaire, en sûreté derrière ses montagnes, se préparait à le grossir de ses *Questions encyclopédiques*, de son *Opinion par alphabet*, etc., qui finirent par le porter d'un volume à neuf, et par en faire la *Bible* ou l'*Encyclopédie* de ses mensonges et de ses erreurs, de ses sarcasmes impies et de ses plaisanteries obscènes, et aussi de toutes ses qualités et de tous ses défauts d'écrivain. Long pamphlet en cinq ou six cents articles qui est tout le grand pamphlétaire!

Quoique, en réalité, ni lui, dans sa forteresse de Ferney, ni les encyclopédistes de Paris, plus que tolérés par le pouvoir, ne courussent grand risque, il songea, pour rendre leur action plus libre dans la campagne contre l'*infâme*, à leur procurer une place d'armes et une retraite sur les frontières de France. L'ennemi des couvents voulait se faire fondateur d'un couvent philosophique à Clèves, et s'y établir avec cinq ou six hommes de mérite, Dalembert, Diderot, Damilaville, d'Holbach, pour y cultiver la raison loin du fanatisme. On y aurait établi une imprimerie, on aurait fait une grande révolution dans les esprits, et il aurait suffi de deux ou trois ans pour faire une époque éternelle (3).

(1) A Damilaville, 7; à Dalembert, 9 novembre; à madame d'Argental, novembre 1764. — (2) A Damilaville, 26 décembre 1764. — (3) A Damilaville, 21, 23, 25, 28 juillet, 4 et 6 août; à Dalembert et à Diderot, 23 juillet 1766.

Frédéric consentit à l'établissement de la colonie de philosophes dans ses États, et promit de leur accorder tout ce qu'ils demanderaient; à la condition, toutefois, qu'ils ménageraient ceux qui doivent être ménagés, qu'ils garderaient de la décence dans leurs écrits, et qu'ils seraient aussi pacifiques et aussi sages que le faisait entendre le titre dont ils se paraient. « Gardons-nous, disait le roi, d'introduire le fanatisme dans la philosophie (1)! »

Ce programme ne plut pas aux faux philosophes, qui, d'ailleurs, ne voulaient pas quitter pour Clèves ce Paris où ils se disaient si malheureux, si persécutés, et où, en réalité, ils avaient pour eux leurs prétendus persécuteurs, où un réquisitoire, une brûlure valait à leurs méchantes œuvres une surenchère que le bon sens et le bon goût ne leur eussent pas donnée. En vain Voltaire leur criait : Tout est prêt pour l'établissement de la manufacture; plus d'un prince se disputera l'honneur de vous protéger; des bords du Rhin jusqu'à ceux de l'Oby, vous trouverez sûreté, encouragement et faveur ; vous êtes inexcusables de vivre sous le glaive, de ramper sous le fanatisme dans un coin de Paris, tandis que vous pourriez écraser le monstre ; qu'on me donne seulement deux disciples zélés, et trois ou quatre années de santé et de vie, et je jure d'en venir à bout (2). Les philosophes ne bougeaient pas, acoquinés à Paris, et se défiant de ce Frédéric qui avait si bien traité leur chef (3). Voltaire, pour cacher sa déconvenue, fut réduit à nier le projet (4). Puis, après avoir invité Frédéric à encourager au moins quelque libraire de Berlin qui réimprimerait et répandrait à bas prix dans toute l'Europe les productions de la secte, il exhala son dépit dans cette dernière boutade : « Quand je songe qu'un fou et un imbécile comme Ignace a trouvé une douzaine de prosélytes qui l'ont suivi, et que je n'ai pu trouver trois philosophes, j'ai été tenté de croire que la raison humaine n'est bonne à rien (5). »

(1) Frédéric à Voltaire, 7 et 13 août 1766. — (2) A Damilaville, 18, 25, 31 août et 28 octobre ; à Dalembert, 25 août 1766. — (3) A Damilaville, 12 novembre 1766. — (4) A d'Argental, 15 ; à Richelieu, 19 août ; à madame du Deffand, 24 septembre; à Collini, 22 octobre 1766. — (5) A Frédéric, 5 avril 1767 et novembre 1769.

IV

VOLTAIRE ET LES PASTEURS GÈNEVOIS — VERNET L'ARTICLE GENÈVE DE L'ENCYCLOPÉDIE

Comme ce diable d'homme avait bien le droit, lui aussi, de s'appeler *Légion*, il se mit à faire tout seul la guerre à *l'infâme*. Il alla au plus près, et s'attaqua d'abord aux pasteurs gènevois. Une de ses premières victimes fut Jacob Vernet, pasteur et professeur en théologie. Avec Vernet, comme avec presque tous ses adversaires, il avait commencé par l'amitié. Dès 1733 (1), il était entré avec lui en commerce épistolaire. Interrompu dix ans, ce commerce fut repris en 1744, pour souffrir encore une interruption de quelques années. L'amitié se resserra entre eux en 1755, lorsque Voltaire s'établit aux Délices. C'est Vernet qui lui enseigna la prudence en lui envoyant son *Traité de la vérité de la religion chrétienne;* et nous avons vu la réponse que lui fit Voltaire (2). Mais, dès la fin de 1756, voyant que le vieillard *trop sévère* manquait à ses promesses, il cessa d'aller aux *Délices*, et écrivit même contre l'*Essai sur les mœurs* une lettre qu'il adressa à Formey pour la *Bibliothèque germanique*. Son nom, vers le même temps, ayant encore été mêlé à la *Guerre littéraire* de Grasset, Voltaire l'accusa d'être l'auteur de « pièces scandaleuses » contre lui, et lui fit dire « qu'il était de son intérêt et de celui de la paix de prévenir une querelle funeste. » Il avait en main, disait-il, des lettres de Vernet qui pouvaient le confondre. De plus Vernet devait savoir qu'étant son *vassal*, « il était exposé à être mortifié tous les jours. » Voltaire lui envoya donc ce qu'il appelait « une éponge pour le débarbouiller et un croc pour le tirer de la boue, » à savoir une protestation à signer contre la *Guerre littéraire*, qui se terminait ainsi : « Je déclare qu'il est faux que j'aie jamais eu le moindre démêlé avec M. de Voltaire,

(1) A Vernet, 14 septembre 1733. — (2) Voir p. 206.

mon voisin, pour qui j'ai les plus grands égards, et dont je n'ai jamais reçu que des politesses (1).

Vernet signa, et il y eut entre eux une trêve de quelques années. De nouvelles productions antichrétiennes sortant chaque jour de la manufacture de Ferney, les pasteurs se coalisèrent pour répondre à Voltaire, qui s'écria : « Allez, allez, vieilles perruques ; ce n'est pas votre plate douceur qui vous tirera de mes griffes. » Le premier qui tomba sous ses griffes fut encore Vernet, qui avait écrit deux petits traités contre lui au sujet des miracles. Il publia son *Dialogue chrétien*, ou *Préservatif contre l'Encyclopédie* (2), qu'il mit sous le nom de *M. V., professeur à Genève*. Là, après quelques pages sérieuses, il tournait graduellement à l'impiété bouffonne, et faisait avouer à Vernet, un des interlocuteurs, qu'il ne croyait pas en Dieu, et que ses collègues, hypocrites comme lui, faisaient leur métier pour de l'argent. Le Conseil d'État, par la main du bourreau, fit brûler un si grand nombre d'exemplaires du libelle, déjà répandu à profusion, qu'on crut à un incendie à l'hôtel-de-ville. Voltaire se fâcha (3), et se vengea par de nouvelles diatribes.

Vernet ne se laissa pas abattre. En 1766, il lança contre Voltaire ses *Lettres critiques d'un Voyageur anglais*. Voltaire entra en fureur, et il écrivit à Dalembert : « Vernet a un frère qui possède une métairie dans ma terre de Tourney, il y vient quelquefois : je compte avoir le plaisir de le faire mettre au pilori dès que j'aurai un peu de santé ; c'est une plaisanterie que les philosophes peuvent se permettre avec de tels prêtres, sans être persécuteurs comme eux (4). » En attendant, il le mit au pilori dans tous ses libelles en prose et en vers (5), avec cette note : « Vernet, professeur en théologie, très-plat écrivain, fils d'un réfugié. — Nous avons ses lettres originales, par lesquelles il pria l'auteur de l'*Essai sur les mœurs* de le gratifier de l'édition, et de l'accepter pour correcteur d'imprimerie. Il fut refusé, et

(1) A Tronchin, 1757 (*Recueil de* 1856). — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XL, p. 514 ; — voir aussi la lettre à Bordes du 5 septembre 1760. — (3) A Dalembert, 29 mars 1762. — (4) A Dalembert, 26 juin 1766. — (5) *Guerre civile de Genève ; Œuvres de Voltaire*, t. XII, p. 256 ; *Satire de l'Hypocrisie*, t. XIV, p. 201 ; *Lettre de Robert Covelle*, t. XLII, p. 344.

se jeta dans la politique. » Cette note fit scandale, et la Compagnie des pasteurs somma Vernet de s'expliquer. Heureusement Vernet avait conservé les lettres de Voltaire et ses réponses; et, dans un *Mémoire présenté à M. le premier syndic*, il prouva que c'était Voltaire qui l'avait *sollicité* de soigner l'édition de l'*Essai;* mais qu'ayant découvert dans ce livre des traits contre le christianisme, il avait demandé des corrections, et que, ne les ayant pas obtenues, il avait abandonné l'ouvrage.

Apprenant que Voltaire persistait dans sa mensongère *Déclaration* (1), il va à Ferney, et, en plein salon, au milieu d'une nombreuse compagnie, il tire ses lettres et en lit une. « Qu'est-ce que cela prouve? » interrompt Voltaire. — « Cela prouve que vous avez tort de dire que j'ai sollicité l'honneur d'être votre éditeur. — Allons, vous avez raison; nous avons tous de vieux péchés et de vieilles paroles à nous pardonner. Touchez là, dînez avec nous, et qu'il n'en soit plus question. » Vernet refuse le dîner, mais est obligé d'accepter une place dans le carrosse qui ramenait deux hôtes à Genève. A la porte de la ville, il veut descendre. Le cocher, qui a des ordres, fouette, traverse tout Genève, et ne s'arrête qu'au beau milieu de la place. La foule s'amasse. Quelle stupéfaction quand on voit Vernet descendre du carrosse de son ennemi! « Monsieur le professeur, lui dit alors en ricanant un de ses deux compagnons, vous n'avez pas de commission pour M. de Voltaire? — Pardon, répond Vernet; veuillez lui dire que je suis charmé que sa petite malice m'ait fourni l'occasion de répéter devant mes concitoyens ce qu'il vient de m'avouer devant vous à Ferney : que ses calomnies à mon égard sont de vieux péchés qu'il espère qu'on voudra bien oublier. » — Les gens du carrosse n'eurent plus envie de rire, ni leur patron non plus, probablement; mais Voltaire ne maintint pas moins jusqu'au bout l'accusation relative à l'*Essai* (2) : cet homme n'a jamais démordu d'un mensonge.

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XLII, pp. 352 et 383. — (2) *Comm. hist.; Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, p. 358. — Voir, sur ce qui précède, Gaberel, *Voltaire et les Génevois*, pp. 143 et suiv.

Voltaire eut encore affaire avec le pasteur Roustan, auteur de *Lettres sur l'état présent du Christianisme*, et il lui adressa, en 1768, des *Remontrances* et des *Instructions* (1) pour le rappeler à la modération et à la tolérance. Roustan l'avait un peu mordu, et il reçut deux coups de dents pour un.

Cependant Voltaire, après avoir appelé à lui son lieutenant Dalembert, était entré en lutte avec le corps entier des pasteurs. En 1757, au plus fort de la vogue encyclopédique, Dalembert était venu passer un mois aux Délices. Il fit quelques visites à Genève, et s'y procura un mémoire sur l'histoire de la République. Mais il prit surtout ses informations auprès de Voltaire, et, au mois d'octobre, il publia, au tome septième de l'*Encyclopédie*, son article *Genève*, où il flattait le clergé genevois aux dépens du clergé catholique, pour acheter le droit de l'accuser de socinianisme.

Que cet article eût été inspiré par Voltaire, nous en avons la preuve dans ses lettres précédentes sur le même sujet : « Genève n'est plus la Genève de Calvin, il s'en faut beaucoup; c'est un pays rempli de vrais philosophes. Le *Christianisme raisonnable* de Locke est la religion de presque tous les ministres; et l'adoration d'un être suprême, jointe à la morale, est la religion de presque tous les magistrats... Il y a plus de philosophie sur les bords de notre lac qu'en Sorbonne. Le nombre des gens qui pensent raisonnablement se multiplie tous les jours (2). »

L'article est dénoncé à la Compagnie des pasteurs, qui désigne une commission pour y répondre par une *Déclaration de principes*. Cependant la discussion est violente dans le public. Jean-Jacques prend fait et cause pour les pasteurs; et, dans une lettre adressée moins à Dalembert qu'à Voltaire, il demande : « Comment l'avez-vous appris? Par l'aveu des pasteurs? Je vous défie d'en citer un seul. Par le témoignage d'*autrui?* N'avez-vous pas de fortes raisons de douter de son impartialité? » Dalembert persiste à dire qu'il tient ses renseignements de plusieurs pasteurs, et, défié à plusieurs reprises de les nom-

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XLIV, pp. 190 et 205. — (2) A Cideville et à Thieriot, 12 avril 1756.

mer, il déclare qu'il ne veut trahir « ni le secret, ni les noms, dans une affaire dite en confidence. Du reste, ajoute-t-il, j'ai prié M. de Voltaire d'arranger toute cette affaire avec M. Tronchin; mais, en vérité, on fait bien du bruit pour peu de chose. »

Or, Voltaire, à qui on renvoyait l'affaire, avait déjà écrit à Dalembert : « Ces drôles osent se plaindre de l'éloge que vous daignez leur donner, de croire en Dieu et d'avoir plus de raison que de foi. Quelques-uns m'accusent d'une confédération impie avec vous. Vous savez mon innocence. Ils disent qu'ils protesteront contre votre article. Laissez-les protester et moquez-vous d'eux.... Ne vous rétractez pas, il y va de votre salut, votre conscience y est engagée... Fanatiques papistes, fanatiques calvinistes, tous sont pétris de la même m.... détrempée de sang corrompu (1). »

C'est ce complice qu'on transformait en intermédiaire! Avec la plus hypocrite candeur il écrit à Vernes : « Je n'ai point encore le nouveau tome de l'*Encyclopédie*, et j'ignore absolument de quoi il s'agit. Je sais seulement, en général, que M. Dalembert a voulu donner à votre ville des témoignages de son estime. Il dit que le clergé de France l'accuse de vous avoir trop loués, tandis que vous autres vous vous plaignez de n'être pas loués comme il faut.... Ne soyons ni calvinistes, ni papistes, mais frères, mais adorateurs d'un Dieu clément et juste (2). »

Et cinq jours après : « Or ça, *carissime frater in Deo et in Serveto,* êtes-vous bien fâché, dans le fond du cœur, qu'on dise dans l'*Encyclopédie* que vous pensez comme Origène, et comme deux mille prêtres qui signèrent leur protestation contre le pétulant Athanase?... Vous voilà bien malades que quelques gros Hollandais vous traitent d'hétérodoxes! Serez-vous bien lésés quand on vous reprochera d'être des infâmes, des monstres, qui ne croient qu'un seul Dieu plein de miséricorde? Allez, allez, vous n'êtes pas si fâchés. Soyez comme Dorine qui aimait Lycas, comme vous devez le savoir. Lycas s'en vanta, et Dorine, qui en fut bien aise, dit :

(1) A Dalembert, 12 décembre 1757. — (2) A Vernes, 24 décembre 1757.

Lycas est peu discret
D'avoir dit mon secret.

Dalembert est Lycas, vous autres êtes Dorine, et moi je suis tout à vous très-tendrement. »

Une si grosse affaire, traitée en petits vers d'opéra, il y avait de quoi démonter tout le grave sanhédrin. A cette gaîté si spirituellement bouffonne, on voit la joie de Voltaire, qui venait de vaincre sans péril et accaparait toute la gloire. Cette fois, les rôles étaient intervertis. C'était Raton qui croquait les marrons tirés par Bertrand. Raton avait pris toutes ses précautions. Ayant traité, dans le *Mercure*, Calvin d'*âme atroce*, il s'était fait écrire par Thieriot que ces mots venaient d'une copie infidèle, et que l'original de sa main portait seulement *âme trop austère*. Il avait, disait-il, des personnes à ménager, pour garder la paix, qui, après la santé, est le plus grand des biens (1). Après avoir mis les gens aux prises, il n'était plus que juge du camp. Il se défendait toujours d'avoir la moindre part à l'article *Genève*, et à toute cette affaire, qu'il avait apprise le dernier de tous (2). Et, le jour même, il écrivait à Dalembert (*tibi soli*) : « Je pense que le Conseil et le peuple vous doivent des remercîments solennels ; vous en méritez des prêtres mêmes, mais ils sont assez lâches pour désavouer leurs sentiments, que vous avez manifestés, et assez insolents pour se plaindre de l'éloge que vous leur avez donné d'approcher un peu de la raison. » Et, quelques jours après : « Ne vous rétractez pas... laissez-moi faire. Je vous assure que, mes amis et moi, nous les mènerons bon train ; ils boiront le calice jusqu'à la lie (3). » Il écrivait en même temps à Diderot : « L'article dont on fait semblant de se plaindre est un coup important dont il ne faut pas perdre le fruit. Il démasque les ennemis de l'*Église*, et c'est beaucoup ; il les force, ou à s'avilir en reniant leur créance, ou à convenir tacitement qu'on ne les a pas calomniés. »

La Compagnie des pasteurs ni ne se tut, ni ne s'avilit. En février 1758, elle publia un manifeste qui l'honore, mais qui l'ho-

(1) A Thieriot, 20 mai 1757 (*Recueil de* 1856). — (2) A Vernes, 29 décembre 1757. — (3) A Dalembert, 3 et 8 janvier 1758.

norerait davantage, s'il avait été l'expression rigoureuse de sa créance, et l'affaire en resta là.

Il est certain que des ministres jeunes et ardents, pour faire preuve d'une raison indépendante, avaient commis des imprudences, et fait à Dalembert des aveux compromettants. Il est certain, de plus, que si l'église gènevoise rejetait le socianisme théologique, elle admettait un droit absolu d'examen qui menait au même, et que le christianisme retenu et professé par elle était un christianisme fort élargi, où il entrait plus de morale que de dogme strict. Vernet lui-même, par trop d'empressement auprès de Voltaire, s'était exposé à se faire offrir d'être l'éditeur de l'*Essai;* et un autre pasteur, en se faisant le prôneur d'Helvétius, se mit fort avant dans les bonnes grâces du patriarche. Un recueil de facéties voltairiennes, en deux volumes, ayant été imprimé à Genève, Cramer écrivait à Paris : « Figurez-vous un petit prêtre, soi-disant bel esprit, chrétien et surtout philosophe, qui va lisant par la ville ces deux jolis volumes. Figurez-vous, de plus, trois ou quatre hommes que je trouve partout, qui, toutes les fois qu'il est question de cela, prennent un air fin, comme s'ils avaient le livre dans leur poche (1). » Le déisme avait donc déjà entamé Genève. En tout cas, si Dalembert n'avait pas été fidèle rapporteur, il fut certainement prophète : qui donc aujourd'hui, dans l'église de Genève, — à part un petit nombre de chrétiens, — admet la Trinité et la divinité de Jésus-Christ ?

Voltaire eut bien d'autres querelles avec les Gènevois, par exemple en 1765, lorsque Catherine lui recommanda son envoyé Bulow, chargé d'emmener à Pétersbourg une cargaison d'institutrices et de domestiques pour la cour impériale. Genève, bonne puritaine en cela, refusa d'envoyer d'innocentes jeunes filles à une telle école d'immoralité, de futures épouses et mères de famille à la cour de la meurtrière de Pierre III et du prince Yvan. Furieux d'une telle *insolence*, Voltaire écrivit : « Je ne balance assurément pas entre Catherine II et les vingt-cinq

(1) Sayous, *XVIII*e *siècle à l'étranger*, t. I, p. 370.

perruques de Genève. Cette aventure m'a été fort sensible. Il y a dans ce Conseil trois ou quatre coquins, c'est-à-dire trois ou quatre dévots fanatiques, qui ne sont bons qu'à jeter dans le Lac (1). »

Genève lui devint de plus en plus odieuse. Il s'en éloigna, l'année suivante, en abandonnant les Délices, et il n'y fit plus que de rares voyages. Il s'y rendait dans un carrosse à quatre chevaux, qui excitaient autant de rumeurs qu'ils soulevaient de poussière. La foule s'amassait jusqu'à gêner sa marche. Flatté ordinairement de cette curiosité, il en était importuné quelquefois. Un jour que les curieux étaient entassés sur les marches de la maison de son banquier Macaire, chez qui étaient ses plus fréquentes visites, il s'arrêta sur le seuil, et d'une voix tonnante : « Qu'est-ce que vous voulez, badauds que vous êtes ! Voir un squelette? Eh bien, en voilà un ! » Et, écartant le revers de son habit, il exhibe un grand corps efflanqué, et remonte salué par les applaudissements dans son carrosse (2).

V

CONTREBANDE ET COLPORTAGE VOLTAIRIENS

Le carrosse entrait souvent à Genève, même lorsque le maître eut cessé d'y aller, et il n'y entrait pas vide : il servait à la contrebande voltairienne. Les visiteurs de l'octroi, chargés par les magistrats de surveiller rigoureusement tous les ballots venant du côté de Ferney, n'osaient visiter le carrosse du haut et puissant seigneur. Voltaire en profita pour faire transporter ses mauvais livres chez le libraire Chirol. Le gouvernement l'apprit, et donna ordre d'y prendre garde. Un jour que le carrosse entrait au grand trot, il est arrêté par le chef de poste. Un débat s'engage avec le cocher, et des gros mots sont proférés contre Voltaire. Ce jour-là la voiture était absolument vide !

(1) A d'Argental, 11 octobre; au même, 23 septembre et 26 octobre; au prince de Gallitzin, octobre 1765. — (2) Gaberel, *Voltaire et les Genevois*, p. 16.

Voltaire put se plaindre avec un bon droit apparent, et il fit adresser une mercuriale au Conseil par le Résident de France.

La contrebande continue de plus belle, et la boutique Chirol est bientôt fournie de gros ballots de *Candide*, de *Pucelle*, de *Dictionnaire Philosophique*. Les ballots sont saisis et brûlés, le libraire puni, et Voltaire menacé par Tronchin d'un réquisitoire d'autant plus dangereux, que le ministère de France était alors mal disposé pour lui. Voltaire se moque d'abord; mais, dès le lendemain, il adresse au Conseil une de ces lettres qu'il écrivait à propos de tous ses mauvais livres : « Je suis obligé d'avertir le Magnifique Conseil que, parmi les livres pernicieux dont cette ville est inondée, et qui sont tous imprimés à Amsterdam, chez Michel Rey, il arrivera lundi prochain, chez le libraire Chirol de Genève, un ballot contenant des *Dictionnaire Philosophique*, *Évangile de la raison*, et autres sottises que je méprise autant que les *Lettres de la Montagne* du sieur Rousseau. Je crois faire mon devoir en donnant cet avis, et je m'en remets entièrement à la sagesse du Conseil, qui saura bien réprimer toutes les infractions à la paix publique et au bon ordre. »

Tandis que les agents du Conseil montaient la garde à la porte de Chirol, Voltaire et ses libraires, en bons contrebandiers, faisaient, par un autre point, passer la frontière à une forte cargaison des livres dénoncés, qui étaient déposés chez Gando. En quelques jours la ville en est inondée. Furieux d'avoir été joué, le procureur général Tronchin lance un réquisitoire, et fait brûler les livres par la main du bourreau.

Voltaire invente une ruse nouvelle. Il donne à ses pamphlets un titre religieux, *Sermon*, *Homélie*, qui dépiste tout soupçon, et les commence par quelques bonnes pages, qui amorcent le lecteur et servent d'introduction aux blasphèmes. La surveillance des magistrats est encore trompée pendant quelques jours, et c'est une seconde inondation de libelles.

Quand les libraires, enfin surpris et châtiés, refusèrent de s'exposer davantage, Voltaire recourut à de plus indignes manœuvres. Secondé par des colporteurs chèrement payés, ou par



ses amis de la société génevoise, il fit distribuer gratis ses *Sermons* et *Homélies*. Les affiliés de son infernale propagande entraient, sous prétexte d'emplette, dans les boutiques, et glissaient leurs libelles sous des papiers ou des ballots. S'ils voyaient des jeunes femmes au comptoir, ils leur passaient les plus obscènes. Les colporteurs en fixaient aux sonnettes, en coulaient sous les portes, en jetaient dans les cabinets des horlogers. De petits *messagers* avouaient avoir reçu six sous d'un *monsieur* pour en déposer des paquets sur l'établi de leur patron. Des feuilles étaient oubliées à dessein, chaque soir, sur les bancs des promenades. Les classes même des colléges en étaient infectées, et les enfants en découvraient parmi leurs cahiers. Bien plus, dans les lieux d'instruction religieuse, les catéchismes étaient remplacés par des brochures de même format et même reliure; et, jusque dans les temples, les jeunes gens trouvaient à leur service des exemplaires du *Portatif* avec titre et extérieur du psautier. Voilà comment Voltaire payait l'hospitalité génevoise. Voilà comment il tenait sa parole de corrompre la jeunesse de la pédante ville. Et voilà le patron de la tolérance qui a tant crié contre les enfants arrachés à leur famille pour ête soumis à l'instruction catholique. Au moins ces enfants étaient imbus d'une saine doctrine, tandis que les enfants de Genève, également soustraits par lui à la surveillance et à la direction de leurs parents, ne leur revenaient que pervertis et gâtés (1).

Pendant que Voltaire faisait à Genève une contrebande corruptrice, il essayait de la faire sur nos frontières pour introduire ses mauvais livres en France. Une sœur d'un capitaine Thurot, femme d'un valet de chambre de l'ami d'Argental, nommé Le Jeune, fut envoyée à Ferney en 1766 pour rapporter à Paris un chargement de *Dictionnaire philosophique* et autres denrées de la manufacture. On la fit passer pour une fripière, venue à Ferney pour débarrasser Voltaire de quelques anciens costumes de théâtre, et d'autres habits trop magnifiques pour lui. En effet, on en remplit trois malles; mais, sous cette fri-

(1) Gaberel, *Voltaire et les Génevois*, pp. 106 et suiv.

perie, on cacha cinquante à soixante volumes en feuilles. Voltaire avait fourni le contenant et le contenu, puis prêté carrosse, cocher, postillon et quatre chevaux pour conduire le tout jusqu'à cinq lieues de Ferney, au bureau de Collonges, à la sortie du pays de Gex. Un commis de ce bureau, nommé Janin, mandé à Ferney, et mis dans le secret, avait promis de faire plomber les malles à Collonges sans qu'elles fussent ouvertes, et un Dumesrel, préposé de la douane, s'était engagé, moyennant cinquante louis, à tout laisser passer. Voltaire avait bien recommandé à d'Argental d'être discret, et de ne jamais prononcer son nom, quoi qu'il arrivât (1); mais il comptait sans Janin et Dumesrel. Janin, qui accompagnait le convoi, fut traître, et Dumesrel opéra une saisie. La femme Le Jeune, se voyant surprise, se cacha d'abord sous le nom d'une femme Doiret, de Châlons, à qui les malles étaient adressées, puis se mit en fuite (2).

Voltaire, ne sachant rien encore du travestissement de la Le Jeune, et croyant sa complicité en fuite avec elle, rassura d'Argental, et annonça le projet de faire un procès-criminel « à la Doiret, qui était une friponne, et à son compère, qui était un scélérat. » En effet, il écrivit au vice-chancelier Maupeou pour lui demander non grâce, mais justice. Quelle absurdité que lui, Voltaire, à soixante-treize ans, se fît contrebandier ; que riche seigneur de Ferney, il se fît colporteur pour faire fortune ! On a pris indignement son nom. Il demande en justice la main-levée des objets saisis, le renvoi du carrosse et la punition du directeur du bureau, qui a agi contre les ordonnances en n'arrêtant pas la femme Doiret et son complice (3).

Mais voici qu'il apprend que la Doiret n'est autre que la Le Jeune, et que le complice est Janin, un scelérat, disait-il, qui lui avait les plus grandes obligations. Or, ce Janin, pour empêcher la restitution des objets saisis, c'est-à-dire du carrosse, des chevaux et des habits, dont il devait avoir le tiers, avait déclaré

(1) A d'Argental (*Recueil de* 1856), 11 décembre 1766 ; Wagnière, *Mémoires*, t. I, p. 47. — (2) A d'Argental, 23 décembre 1766. — (3) A d'Argental, *Recueil de* 1856), 27 décembre 1766.

que les papiers appartenaient à M. de Voltaire, et que la prétendue Doiret était la femme du valet de chambre du comte d'Argental. Plus moyen de continuer les procédures contre ce misérable, qui ne manquerait pas de tout répéter en justice. Si Voltaire était plus jeune, il le ferait mourir sous le bâton. Au moins faut-il le faire destituer sur-le-champ, sans lui donner jamais d'autre emploi. Cette révocation est d'une nécessité indispensable, et il la faut obtenir soit des fermiers généraux, soit de M. de Courteilles ou de M. de la Reynière. Le monstre révoqué, on a les mains libres et on peut reprendre l'affaire. En effet, Janin a dénoncé sans se nommer, et sous le nom d'un quidam. On informera contre ce quidam sans nommer Janin; ou, si on le nomme, il ne sera plus à craindre. En attendant, madame Denis réclame ses chevaux et son carrosse; car, consentir à la saisie, ce serait s'avouer coupable d'avoir introduit dans le royaume des livres affreux; ce serait se déshonorer dans la province, et se mettre dans l'impossibilité d'y rester. Madame Denis quittera Ferney, si on ne lui fait justice, et Voltaire, après un tel affront infligé à sa nièce, est dans le dessein invariable d'aller mourir hors de France (1).

Toutes les apparences étant des preuves de sa complicité, il renonça, à la réflexion, à toute procédure criminelle, et crut que le mieux était d'étouffer l'affaire. Mais comment? Son avis était que Maupeou se fît représenter les malles saisies, qu'il en fît brûler secrètement le contenu, et qu'il laissât madame Denis disputer son droit en matière civile contre la saisie de ses équipages (2).

Mais d'Argental venait encore de compliquer l'affaire. Il avait présenté à Maupeou un mémoire qui contredisait toutes les requêtes de Voltaire : il y avouait que la Doiret était partie de Ferney; or, Voltaire avait toujours articulé qu'il ne connaissait pas cette femme, la moindre relation avec elle établissant qu'il était son complice. Voltaire exigea donc que d'Argental se démentît, et déclarât à Maupeou qu'il s'était trompé; et, pour

(1) A d'Argental, 29 décembre 1766, et 2 janvier 1767 (*Recueil de* 1856). — (2) A d'Argental, 4 janvier 1767 (*Recueil de* 1856).

son compte, il nia plus que jamais que cette femme fût connue de lui (1).

C'est ce qu'il écrivit à Montyon, qui devait juger l'affaire, et qu'il avait vu aux Délices : il était absurde de supposer que madame Denis et lui fissent un commerce de livres étrangers; il n'y avait là que friponnerie; les seigneur et dame de Ferney n'avaient connu aucune Doiret; seulement, une Doiret, venue comme fripière, avait acheté des habits de leurs domestiques, sans qu'ils l'eussent vue, et emprunté d'eux un vieux carrosse et des chevaux de labourage, ce qu'ils n'avaient su qu'après saisie (2).

Voltaire était fâché que l'affaire eût été portée devant des juges qui pouvaient la criminaliser. Il aurait voulu que Maupeou en eût retenu à lui seul le fond, et eût laissé à la justice ordinaire la légalité de la saisie. Aussi faisait-il engager Montyon à différer son rapport, et, cependant, il faisait prier Maupeou, par Choiseul, Praslin et d'Argenson, de tout assoupir (3).

Ce qu'il craignait par-dessus tout, c'est que l'affaire fût renvoyée à la Tournelle de Dijon, parce qu'alors il y aurait éclat et scandale, et il parlait de prévenir ce renvoi par un accommodement avec les fermiers généraux, en payant au receveur de Collonges une somme convenue sous le nom de la Doiret. Autrement, on ne pourrait éviter un décret de prise de corps contre la fausse Doiret, qui serait peut-être retrouvée; un ajournement personnel contre la vraie Doiret de Châlons, qui serait trouvée aisément et qui dirait tout; ajournement contre le quidam (Janin), qui était très-connu, et dont les dépositions jetteraient les intéressés dans le plus grand embarras; ajournement contre Voltaire, nommé dans le procès, et, faute de comparution, décret de prise de corps contre lui : de là, toute une famille tombée tout-à-coup de l'honneur et de l'opulence dans la honte et dans la pauvreté; sept ou huit personnes accoutumées à vivre ensemble depuis dix ans, séparées à jamais; nécessité

(1) A d'Argental, 5, 7 et 8 janvier 1767 (*Recueil de* 1856). — (2) A Montyon, 9 janvier 1767. — (3) A d'Argental, 10, 12 et 13 janvier; à Chastellux, 14 janvier 1767 (*Recueil de* 1856).

de chercher une retraite à travers des montagnes de glaces, quand on est au lit malade et mourant. Donc, ne rien négliger pour éviter le renvoi et faire tout juger définitivement au Conseil. On condamnera la Doiret, à la bonne heure; il n'y aura aucun mal ni pour elle, ni pour personne; quant à l'équipage, on s'accommodera avec les fermiers généraux, et tout sera fini (1).

C'est ce qui eut lieu. On vint à bout de transformer la chose en indiscrétion commise par madame Denis à l'insu de Voltaire; Janin et Dumesrel, « pour avoir fait leurinfâme devoir, » furent destitués et condamnés à rendre les cinquante louis (2). Voilà ce que c'est, disait Voltaire, que d'avoir « des amis, et des amis philosophes, jusque dans le Conseil (3). » Mais il était redevable principalement à Maupeou, qu'il ne connaissait que pour avoir joué aux échecs avec lui, il y avait plus de cinquante ans : « Il pouvait, disait-il encore, me faire échec et mat cette fois-ci d'un seul mot (4). »

Voltaire avait vraiment couru grand risque, ou, du moins, il avait eu grand peur. Il brûla une toise cube de papiers, et, pendant un mois, il tint ses paquets prêts pour aller soit à Soleure, auprès du chevalier de Beauteville, soit dans quelque retraite plus éloignée (5). Il ne songea plus qu'aux *Scythes*, qu'il devait déjà donner pour faire diversion (6). Il arrêta sa pièce en apprenant la maladie de la Dauphine (7) : « Il n'est pas permis à un bon sujet, écrivit-il, de se donner des plaisirs, quand la cour est dans les alarmes, et peut-être dans le deuil (8). » Il voulut tirer un meilleur parti de la représentation même, en la faisant précéder d'un petit compliment intéressé : « On pourrait faire entendre, demanda-t-il, qu'il est triste qu'un homme qui travaille depuis cinquante ans pour les plaisirs de Paris, vive et meure dans un désert éloigné de Paris (9). »

(1) A d'Argental, 21 et 30 janvier 1767 (*Recueil de* 1856). — (2) A madame de Grammont, 27 mars 1767. — (3) A Le Riche, 2 février 1767. — (4) A d'Argental (*Recueil de* 1856), 6 février 1767; id., dans une lettre du 4 février, à Rochefort. — (5) A Damilaville, 14 janvier; madame Denis à madame d'Argental (*Recueil de* 1856), 2 février; à Richelieu, 9; à Beauteville, 10 février 1767. — (6) Lettre citée de madame Denis. — (7) Mère des trois rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. — Morte le 13 mars 1767. — (8) A d'Argental, à Rochefort et à Chabanon, 16 mars 1767 (*Recueil de* 1856). — (9) A d'Argental, 15 avril 1767 (*Re-*

Toutes ses pièces, désormais, vont être ou un thème de déclamation contre l'*infâme,* ou un placet présenté au pouvoir pour obtenir son retour à Paris, ou un alibi qu'il se ménagera pour nier les impiétés qu'on lui imputait. « C'est un bon alibi qu'une tragédie. On dit : Voyez ce pauvre vieillard! peut-il faire à la fois cinq actes, et cela, et cela encore ? Les honnêtes gens alors crient à l'imposture (1). » Il écrivait cela à propos des *Scythes*. Il écrira plus tard à propos des *Pélopides* (2), dont il espérait grand succès, et dont il n'obtint même pas la représentation : « Ce succès servirait à faire voir qu'il n'est pas possible qu'il (3) fasse tous les ouvrages qu'on lui impute contre l'*Infâme*, tandis qu'il est tout entier à sa chère Melpomène. Notre adolescent pourrait alors prendre cette occasion pour venir faire un petit tour en tapinois dans la capitale des Welches (4). »

VI

CANDIDE — ESSAI SUR LES MŒURS

Cet alibi, il avait à l'invoquer fort souvent, car, presque chaque jour, et sous toute forme, roman, théâtre, poésie légère, histoire, philosophie, c'était quelque pamphlet impie. Il commença presque par *Candide* (5), publié seulement en 1759, mais ébauché à Munich en 1753. A Munich, a raconté Formey, il s'était proposé de placer des sommes considérables à un taux exorbitant. Pour réussir, il mit tout son art à se rendre agréa-

cueil de 1856). — Voir les *Scythes*, *Œuvres de Voltaire*, t. VIII, p. 184. Cette pièce, faite en dix jours, et qui pourtant « devait faire verser des larmes, ou on serait de pierre; exciter des frémissements jusqu'à la moelle des os, ou on n'aurait pas de moelle (à d'Argental, 19 novembre; à Damilaville, 1er décembre 1766; à Chabanon, 21 mars 1767), » n'eut que quatre représentations, et c'est plus qu'elle ne méritait. — (1) A d'Argental, 29 novembre 1766. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. IX, p. 199. — (3) *Durand*, nom sous lequel Voltaire donnait son ouvrage. — (4) A d'Argental et à Thibouville, 6 février 1771. — Voltaire aurait voulu faire jouer les *Pélopides*, sa quatrième lutte contre Crébillon, pour les noces du comte de Provence (à Thibouville, 9 janvier; à d'Argental, 11 mars 1771). — (5) *Œuvres de Voltaire*, t. XXXIII, p. 215.

ble à l'Électeur, et, entre autres moyens, il commença *Candide*, dont il lisait les chapitres à ce prince à mesure qu'ils étaient composés. Après avoir bien bataillé pour les intérêts qu'il exigeait, et les avoir obtenus, il trouva tout de suite un prétexte pour s'en aller, laissant là l'Électeur et emportant ce qu'il avait fait de *Candide*. Voilà ce que Formey tenait de l'envoyé de Saxe à la cour de Munich; et, après ce récit, il s'écrie : « Quel *Micromégas* que Voltaire dans tout le cours de sa vie! mais toujours *micros*, en effet, et jamais *mégas* qu'en apparence (1). »

Candide fit scandale. « Dieu me garde d'avoir part à cet ouvrage ! écrivit Voltaire. Il faut avoir perdu le sens pour m'attribuer cette *cochonnerie* (un autre mot) (2) ! » Et il la mit d'abord sur le compte de son Mouhy (3), ensuite d'un *M. Demad* (4), et le 1er avril 1759, il écrivit une lettre, au nom du frère de ce Demad, aux auteurs du *Journal encyclopédique* (5).

Tout grand écrivain a un ouvrage dans lequel il se résume. *Candide* est tout Voltaire. C'est, en quelque sorte concentré, cet éclat de rire de satan qui retentit à travers toutes ses œuvres. Ce qu'il avait fait en prose dans plusieurs de ses écrits, en vers dans son poëme sur Lisbonne, il l'acheva dans *Candide*, où il tâche de porter le dernier coup à cet optimisme consolant, qu'il appelle ailleurs « une fatalité désespérante (6). » Menteurs, fourbes, perfides, ingrats, brigands, lâches, envieux, avares, ambitieux, sanguinaires, débauchés, fanatiques, hypocrites et sots, voilà, pour lui, de quoi se compose « le meilleur des mondes possibles. » Pas de bagne qui ne soit un Éden à côté de ce pandémonium. Tous les personnages y commettent tous les crimes avec la plus tranquille naïveté, et, s'ils en reçoivent le châtiment, ils s'en prennent à la Providence, seule responsable de tant d'horreurs. Tout cela est raconté avec cette raillerie amère et cynique de l'égoïste et impur vieillard qui, au sein de toutes les jouissances, aimait à se moquer des misères

(1) *Souvenirs d'un citoyen*, t. II, p. 235. — (2) A Thieriot, 10 mars; à Thibouville et à Vernes, 15 mars 1759. — (3) A Dupont, 14 mars 1759. — (4) A Bertrand, 30 mars 1759. — (5) *Œuvres de Voltaire*, t. XL, p. 8. — (6) *Homélie sur l'athéisme; Œuvres de Voltaire*, t. XLIII, p. 235.

humaines. Oui, *Candide* est tout Voltaire impie et débauché, et aussi tout Voltaire conteur et écrivain, dont le rire est un rictus, la grâce une polissonnerie, l'esprit un dard trempé dans le poison ou l'ordure. Il y en a qui trouvent cela gai : rien de plus triste ! — Du reste, ni plan, ni composition dans ce roman à tiroir, comme tous les autres de Voltaire, où les aventures se suivent sans liaison, se multiplient sans motif, et s'achèvent suivant le caprice de l'écrivain.

Après *Candide*, il n'y a rien à dire des autres romans de son auteur, inférieurs en mérite littéraire, et qui en reproduisent, non-seulement les impiétés, les sales équivoques, les bouffonneries indécentes et les satires universelles, mais la forme de voyages et d'aventures. Tel l'*Ingénu* (1), où l'inconséquent ennemi de Jean-Jacques oppose l'état sauvage à l'état policé, pour faire la satire de notre civilisation monarchique et chrétienne. Il y aurait une comparaison curieuse à établir entre l'Ingénu de Voltaire et le Chactas de Châteaubriand, racontant l'un et l'autre leurs impressions de Versailles. Ajoutons que si *Candide* fournit une scène d'un grand pathétique, le banquet des six rois, la mort de la « belle Saint-Yves, » dans l'*Ingénu*, forme un tableau d'un pathétique touchant qui ne se rencontre plus dans les récits de l'amer conteur. C'est tout ce qu'on peut citer de ces ouvrages, dont pas un ne saurait être reproduit convenablement en entier, à part le joli conte de *Jeannot et Colin* (2), qui fait tant regretter que Voltaire n'ait pas contenu plus souvent son merveilleux esprit dans les limites de la décence.

Mentionnons vite la *Princesse de Babylone* (3), autre tour satirique du monde, où Voltaire s'amuse surtout à bafouer le pape sous le nom de « Vieux des Sept-Montagnes ; » les *Lettres d'Amabed* (4), « tableau, sous forme épistolaire, du monde entier, depuis les rives du Gange jusqu'au Vatican, » c'est-à-dire, tableau des mœurs des brames comparées avec celles de Rome (5), où tout, dans les mœurs indiennes, est pur, innocent, sublime, et

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XXXIII, p. 381. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XXXIII, p. 367. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XXXIV, p. 101. — (4) *Œuvres de Voltaire*, t. XXXIV, p. 199. — (5) A Thieriot, 29 mai 1769.

tout, dans les mœurs et les institutions chrétiennes, souillé, sanguinaire, avili. Tout ce qui, dans cet ordre des écrits de Voltaire, n'a pas encore été mentionné, ici ou ailleurs, ne vaut véritablement pas l'honneur d'être nommé.

Ce que *Candide* était dans le roman, l'*Essai sur les mœurs* le fut dans l'histoire : une satire de l'humanité par les faits après la satire par la fantaisie. Ce livre comprend vingt années de la vie de Voltaire. Entrepris « pour réconcilier avec la science de l'histoire une dame illustre qui possédait presque toutes les autres, » à savoir, madame du Châtelet, que rebutaient « les détails ennuyeux et les mensonges révoltants (1) » de tous les ouvrages historiques, il ne commença à paraître qu'en 1754, sous le titre d'*Histoire générale*, et ne fut achevé qu'en 1758. Ce n'ést même qu'en 1765 que fut composée la *Philosophie de l'histoire* qui lui sert d'introduction, et qu'en 1769 qu'il parut sous sa forme actuelle et sous son titre définitif d'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* (2). Et, depuis, Voltaire ne cessa d'y ajouter, tant pour appuyer sur certains points que pour répondre à ses critiques (3).

Sa correspondance nous tient au courant de la composition du livre et de l'esprit dans lequel il l'écrivait. C'est « une esquisse, une peinture des misères, des sottises et des atrocités humaines, depuis l'illustre brigand Charlemagne, surnommé le *Saint*, jusqu'à nos ridicules jours. » On y « parcourt les Petites-Maisons de l'univers. » On y apprend ce qu'on ne savait pas, « jusqu'à quel point le genre humain est sot, méchant et fou (4). » Les Français y peuvent apprendre qu'ils n'ont été que « des imbéciles et des barbares pendant douze cents ans, » que « des polissons en tout genre, » jusqu'à l'Académie et au *Cid*, qu'une « race de singes » dans laquelle il y a eu à peine quelques hommes (5).

(1) *Remarques pour servir de supplément à l'Essai sur les mœurs; Œuvres de Voltaire*, t. XLI, p. 126. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XV-XVIII. — (3) Voir, indépendamment de ce qui sera cité dans le cours de cet article, *Fragments sur l'histoire générale*, et *Pyrrhonisme de l'histoire; Œuvres de Voltaire*, t. XLIV, p. 382, et t. XLVII, p. 510. — (4) A d'Argental, 20 janvier; à Dupont, 10 mars; à Lévesque de Burigny, 10 mai; à Thieriot, 2 juin 1757. — (5) A d'Argental,

Voilà ce qu'était déjà le tableau en simple miniature. Mais le peintre, de plus en plus hardi à mesure qu'il vieillissait, le fit plus en grand pour montrer « le genre humain dans toute sa turpitude et dans toute sa démence. » Au genre humain Voltaire n'avait « donné que quelques soufflets dans ces archives de nos sottises; » il y ajouta « force coups de pieds dans le derrière (1). »

Vauvenargues a dit : « Ceux qui méprisent l'homme ne sont point de grands hommes. » Et Voltaire lui-même : « Un homme qui n'a regardé la nature humaine que d'un côté ridicule, ne vaut pas celui qui lui fait sentir sa dignité et son bonheur (2). » Mais, pour peindre la grandeur, la dignité, l'héroïsme, il faut en avoir quelque peu soi-même, et Voltaire, qui en fut toujours dépourvu, était condamné à « aimer mieux les ridicules que les héros (3). » Voilà pourquoi « il n'aperçoit partout que le côté ridicule des choses et des temps, et montre souvent, sous un jour hideusement gai, l'homme à l'homme (4). »

Le respect et l'amour de l'homme, tels doivent être les premiers sentiments de l'historien de l'humanité. Chose prodigieuse, que la philosophie, cette grande parleuse d'humanité, cette grande chercheuse du bonheur du genre humain, l'ait toujours avili, ait toujours ricané au spectacle de ses misères; et que le christianisme, qui fait Dieu si grand et l'homme si petit et si déchu, se soit toujours penché respectueusement et amoureusement sur l'homme, en proportion même de son abaissement et de sa souffrance, et l'ait pris par la main pour l'élever jusqu'à l'apothéose ! Voyez Bossuet, le prédicateur de « celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, » le fier orateur qui a dit : « Crève donc, ô orgueil humain ! » avec quel orgueil de famille il a suivi l'homme même à travers les sociétés païennes, qu'il voulait pourtant enchaîner au char triomphal du christianisme ! Quelle admiration, quel culte, parti-

21 juin; à Mairan, 16 août 1767; à madame du Deffand, 13 octobre 1759 et 26 juillet 1764. — (1) A d'Argental, 19 mars; à Vernes, 25 août 1761. — (2) A Chastellux, 7 juin 1777. — (3) A Dalembert, 13 août 1760. — (4) Châteaubriand, *Génie du Christianisme*.

culièrement lorsqu'il arrive enfin à ce grand empire qui a englouti le reste de l'univers! Ces Égyptiens, ces Grecs, ces Romains, étaient pour lui non pas des ancêtres, qu'il ne cherchait que parmi les patriarches et les apôtres, mais l'honneur commun de l'espèce. Le christianisme est la seule école du respect et de l'amour; à toute autre on n'apprend qu'à bafouer et qu'à haïr.

Or, le christianisme, Voltaire, dans son livre, ne voulait, comme l'a dit encore Châteaubriand, que lui faire « une longue injure, » et par là il se condamnait à injurier le genre humain. Il n'avait donc garde de prendre modèle sur Bossuet, dont le christianisme fait l'inspiration et la grandeur. Avec les *Pensées* de Pascal, le *Discours* était un temple qui l'importunait, et il entreprit ou de le masquer par une construction d'un autre style, ou même de le détruire et de le remplacer par un autre monument. D'abord il n'osa pas toucher à la grande pyramide; il ne commença à bâtir qu'au point où Bossuet avait cessé. L'*Essai sur les mœurs* ne part que du *brigand* Charlemagne, le plus grand semeur des temps modernes, a dit le baron d'Eckstein, le plus grand homme de l'histoire, pourrait-on ajouter, et il va rejoindre les *Siècles de Louis XIV et de Louis XV*, déjà construits. Mais, plus tard, sous prétexte de combler simplement quelques lacunes laissées par Bossuet, Voltaire fit sa *Philosophie de l'histoire*, contre-partie du *Discours*, que le *neveu de l'abbé Bazin* dédia à sa Catherine. Là, remontant aux âges les plus reculés, il parle des peuples omis par Bossuet, particulièrement des Indiens et des Chinois, au profit desquels il sacrifie l'antiquité et l'importance unique des Juifs. Ces Indiens et ces Chinois, auxquels il livrera encore vingt postes avancés des œuvres dressées contre l'*Infâme*, il veut les substituer aux Juifs, porteurs des promesses et des espérances de l'humanité, et il va chercher chez ces peuples, sans histoire ou sans histoire authentique, le vrai berceau du genre humain, le nom incommunicable de Dieu, et les origines du christianisme. Il écrivait : « Je crois que la meilleure manière de tomber sur l'*Infâme* est de paraître n'avoir nulle envie de l'attaquer, de débrouiller un peu le chaos de l'antiquité, de

faire voir combien on nous a trompés en tout, de montrer combien ce qu'on croit ancien est moderne, combien ce qu'on nous a donné pour respectable est ridicule (1). » Tel est le but de sa *Philosophie de l'histoire*. Mais, malgré sa précaution hypocrite de se réfugier, après chacun des coups portés aux faits surnaturels de la Bible, toujours présentés comme des horreurs qui révoltent la raison et la nature, derrière une profession menteuse d'humble respect pour des mystères divins, il souleva des tempêtes. Voulant bien être confesseur, mais non pas martyr (2), il crut plus prudent encore de désavouer le livre de l'*abbé Bazin*.

De quel droit le rend-on responsable des ouvrages d'autrui? Est-il juste qu'il soit toujours victime? Il est dur, à son âge de soixante et douze ans, d'être continuellement en butte à la calomnie. Lui faudra-t-il donc fuir, après tant d'entreprises utiles et de services, et aller mourir ailleurs? Pas le moindre prétexte pour lui imputer ce livre. Est-il un rabbin? L'auteur de *Mérope* et *d'Alzire* est-il enfariné des sciences orientales? Il proteste qu'il ne sait pas un mot de chaldéen, et on ne l'en croit pas sur parole! Que ses amis lui écrivent donc qu'ils ont lu la *Philosophie de l'histoire*; qu'ils sont bien étonnés qu'on lui attribue un livre rempli de citations chaldéennes, syriaques et égyptiennes; qu'ils le plaignent d'être persécuté depuis cinquante ans, mais qu'ils le rassurent en lui disant que le roi est équitable. Ces lettres seront ouvertes à la poste comme les autres, et les curieux seront bien attrapés! — Attribuer la *Philosophie de l'histoire* à Voltaire! Mais il n'y a pas un bénédictin en France qui soit capable d'en être l'auteur (3)!

Ah! cet ouvrage de bénédictin, pas un sinologue, pas un indianiste aujourd'hui qui ne rie de ses bévues et de ses ignorances; pas un soldat français, pas un matelot anglais, qui n'ait le droit de se moquer de l'importance ridicule accordée à ces peuples de plusieurs centaines de millions d'hommes, qu'une compagnie de marchands suffit à dominer, qu'un coup de ca-

(1) A Damilaville, 13 juillet 1764. — (2) A Damilaville, 21 juillet 1764. — (3) A d'Argental, 22 mai; à Damilaville, 22, 28 et 30 mai 1765.

non, parti d'un vaisseau européen, fait fuir à cent lieues, et dont un seul de nos régiments peut prendre les immenses capitales ! Ces peuples sont en dehors du grand mouvement de la civilisation, et il en a toujours été ainsi. On a trop regretté l'omission forcée que Bossuet, dans l'état de la science de son temps, en a dû faire. Quelle ligne de son plan sublime, de son plan divin, serait donc dérangée par l'introduction de la peinture de ces peuples? Toute civilisation profane ne tournerait-elle pas quand même autour d'Athènes et de Rome? Et Jésus-Christ, attendu ou possédé, ne serait-il pas toujours l'axe du monde?

Arrivé à l'histoire moderne, c'est l'histoire du christianisme que Voltaire dénature et qu'il détruit par ses mensonges. Sans aucune preuve, il nie la hiérarchie des premiers siècles, il nie la succession du pontificat romain, il nie les persécutions sous Néron, et il les réduit à rien sous les autres empereurs. Sa haine contre les prêtres et les moines, mauvais génies de l'humanité, croît à mesure qu'il avance, et il leur impute tous les crimes, toutes les guerres, tous les fléaux de l'humanité ; comme Gibbon, il les rend responsables de la destruction de la société antique, dont ils ont seuls sauvé les débris. C'est de la colère ou du dégoût à l'entrée du moyen âge, pour lui chaos ténébreux et infécond, parce qu'il ne peut voir ni le rayon chrétien qui le traverse, ni les germes divins semés chaque jour par l'Église, rayon et germes qui seront bientôt la splendeur et l'épanouissement de la civilisation moderne. Les grands papes, les Grégoire VII, les Innocent III, tous des fous quand ils ne sont pas des monstres ! Aussi quelle joie quand la prétendue civilisation musulmane menace de détruire l'odieuse civilisation chrétienne (1)! Quoique saint Louis le force à un hommage, il passe à Saladin, le héros de son cœur, et c'est contre les croisés qu'il fait sa croisade.

Non-seulement Voltaire rejetait l'idéal chrétien de Bossuet, mais il n'avait pas d'idéal du tout. Car peut-on appeler idéal le type de civilisation du *Mondain?* Or, Voltaire n'en a pas d'autre.

(1) Un anonyme l'ayant attaqué au sujet de Mahomet, il répondit par sa *Lettre civile et honnête* (*Œuvres de Voltaire*, t. XL, p. 171).

Ne lui parlez pas de gens qui bâtissaient, il est vrai, des cathédrales, et qui ouvraient des asiles à toutes les souffrances et à tous les besoins de l'homme, qui fondaient la famille et la société, qui écrivaient la *Somme* et l'*Imitation*, mais qui étaient eux-mêmes mal logés, qui voyageaient à cheval et non en carrosses à glaces, et qui ne connaissaient pas « l'art des Sophocles ! » Vive le château de Ferney, avec sa liberté de penser et de vivre, avec sa famille singulière, avec ses manufactures de blondes et d'obcénités, de montres et de blasphèmes, avec ses terres libres et ses ignorants attelés aux charrues, et surtout avec son *tripot !* Voilà la vraie civilisation !

N'y a-t-il rien de mieux dans l'*Essai sur les mœurs?* Pardon, il y a d'abord une grande idée, c'est de chercher dans les mœurs et dans l'esprit des peuples, plutôt que dans les faits extérieurs, l'unité d'une histoire générale ; idée la plus grande qui puisse guider un historien, après l'idée plus grande encore et plus philosophique de Bossuet, qui rapportait tout à la Providence et à la religion. On a trop dit que Voltaire avait créé la critique historique, tout en la faussant par la passion : la critique historique avait été créée avant lui par les Bénédictins et les Bollandistes ; mais il est vrai qu'il en a fait une remarquable application dans son livre, en fondant l'histoire sur les témoignages, quand il en existe de contemporains, et sur la vraisemblance, quand les témoignages font défaut. Enfin, une composition plus savante que dans aucun autre de ses écrits historiques, des faits habilement disposés, des portraits vrais et vigoureux, un style toujours naturel et agréable, voilà ce qui fait regretter une fois de plus que Voltaire, avec plus de respect et de dignité, n'ait pas été ce qu'il pouvait être, un grand historien.

VII

LARCHER — WARBURTON — BUFFON — NONNOTTE ET PATOUILLET — GUÉNÉE — PAMPHLETS ANTI-BIBLIQUES ET ANTI-CHRÉTIENS

La *Philosophie de l'histoire* et l'*Essai sur les mœurs* devinrent encore un signal de guerre, ou plutôt un champ de bataille. Avec l'abbé François, auteur de bonnes *Observations sur la Philosophie de l'histoire* et *sur le Dictionnaire philosophique*, Voltaire en finit par deux vers :

L'abbé François écrit ; le Léthé sur ses rives
Reçoit avec plaisir ses feuilles fugitives (1).

Il ne daigna même pas signer lui-même, et il fit signer par son copiste Bigex *trois lettres* (2) à l'abbé Foucher, de l'Académie des inscriptions, qui avait relevé ses bévues sur les livres persans. Mais il ne se débarrassa pas aussi aisément de Larcher, qu'il avait pris à partie dans la *Philosophie de l'histoire*, à propos de son *Hérodote*. Larcher répondit par un *Supplément à la Philosophie de l'histoire*, où il le convainquait d'ignorer toutes les langues qui sont la base de l'érudition, et sans lesquelles on ne peut faire un pas dans l'*Antiquité ;* de parler de l'histoire ancienne en homme qui ne l'a pas lue dans les sources, et qui n'a pas la plus légère teinture de chronologie ; d'avoir bravement pillé le peu de bon que renfermait son livre dans Bochart, Huet, et même dans ce Warburton qu'il insultait ensuite, l'ingrat ! Et il terminait par ce plaisant index, justifié par toute la discussion précédente : « Bévues, fausses citations ; ignorance du grec, du latin, de la chronologie, de la géographie, de l'histoire ; plagiats de l'abbé Bazin, depuis la page 1 jusqu'à la page 414 et dernière, inclusivement. »

Voltaire répliqua par sa *Défense de mon oncle* (3), où il n'oppo-

(1) *Épître à Dalembert*, *Œuvres de Voltaire*, t. XIII, p. 300. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XLV, p. 181. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XLIII, p. 310.

sait que des injures à son savant contradicteur, qu'il accusait simplement de paillardise, d'inceste, de sodomie et de bestialité (1); puis il cherchait à le rendre méprisable en l'appelant précepteur, prêtre, janséniste initié aux mystères de Saint-Médard, quoique Larcher ne fût et n'eût été rien de cela; il rejetait, suivant l'usage, toutes ses ignorances en fait de grec sur le compte de l'imprimeur, qui, ici, avait oublié un *sigma*, là, changé *ei* en *oi*, etc.; et, pour prouver qu'il savait le grec, il traduisait le nom de Larcher, qu'il apppelait *Toxotès;* après quoi, il recommençait de plus belle sa litanie d'injures. Le *neveu de l'abbé Bazin*, effrayé par l'érudition de Larcher, n'était pas assez sot, comme il l'écrivait, pour se défendre; il savait qu'il faut toujours établir le siége de la guerre dans le pays ennemi (2); et voilà pourquoi, au lieu de discuter, il insultait, ce qui était plus commode, surtout à lui.

Larcher, fort galant homme, ne fit que rire des injures de Voltaire (3), ce qui ne l'empêcha pas d'écraser la *Défense* par une vigoureuse *Réponse;* et Voltaire, battant en retraite, ne lui décocha plus que des flèches de Parthe, du milieu ou de quelque coin de ses divers ouvrages (4).

Larcher n'avait attaqué Voltaire que sur le terrain de l'érudition profane; Warburton prit contre lui la défense de la Bible.

Voltaire en voulait déjà à Warburton pour son *Commentaire sur Shakespeare;* il lui en voulait de plus comme tout voleur en veut au volé, car il avait pillé la *Divine Légation de Moïse* de l'évêque anglican de Glocester, et, suivant sa coutume, il avait *démarqué* ses plagiats en les tournant contre les idées de l'apologiste du mosaïsme. Il faut bien dire que l'évêque avait malheureusement laissé prise sur lui en faisant de presque tout son livre le développement de cette thèse : que Moïse avait fondé la religion juive sans l'appui de la croyance à un état

(1) *Défense de mon oncle*, ch. III, V, VI et VII. — (2) A Dalembert, 19 juin 1767. —(3) Dalembert à Voltaire, 26 décembre 1772. — (4) Il revient sur Larcher dans l'article X de ses *Fragments sur l'histoire générale* (*Œuvres*, t. XLVII, p. 560), et dans plusieurs articles de son *Dictionnaire philosophique*.

futur, et qu'obligé dès lors de compter sur une providence extraordinaire pour soutenir son ouvrage, il avait prouvé, par cela même, la divinité de sa mission. Il fut contredit par un grand nombre de théologiens, auxquels, chose curieuse, s'adjoignit Voltaire.

Le neveu de l'abbé Bazin se souciait peu de ce reproche de matérialisme adressé à la religion mosaïque, sur lequel il revient pourtant en vingt endroits, et même l'adversaire constant de l'âme et de l'immortalité n'était pas fâché de se faire, sur ce point seulement, un allié de Moïse. Mais attaquer Warburton, c'était encore dissimuler ses plagiats ; puis, malgré tout, Warburton, dans son ouvrage, avait établi victorieusement la divinité du mosaïsme et du christianisme, tandis qu'il renversait d'une main brutale, et avec cette rudesse dédaigneuse qui était dans les habitudes de sa polémique, l'échafaudage scientifique de la *Philosophie de l'histoire*. La *Divine Légation*, « ce profond ouvrage, » de si bonne prise tout à l'heure, ne fut donc plus qu'un *fatras*, et l'auteur, « le savant Warburton, » qu'un *pédant*, un *bavard*, un *insolent*, et — *risum teneatis !* — un *calomniateur de Moïse*, dont le neveu de l'abbé Bazin se croyait obligé de prendre la défense (1)!

Voltaire adressa encore à Warburton une réponse directe (2), que Dalembert lui-même trouvait trop amère (3). Elle n'était que grossière, avec cet ignoble tutoiement, dont Voltaire, sous le nom de Vadé ou de quelque autre célébrité poissarde, aimait à user contre ses adversaires (4).

Il n'osa pas le prendre de si haut avec le solennel Buffon, dont il avait aussi critiqué les idées.

Deux fois, le 3 octobre 1739 et le 27 octobre 1740, Voltaire avait chargé Helvétius de compliments pour Buffon. Mais ces deux hommes n'étaient pas faits l'un pour l'autre. La division entre eux commença sur le terrain de la poésie. En général,

(1) *Défense de mon oncle*, chap. XIII-XVII ; *Œuvres de Voltaire*, t. XLIII, pp. 351-365. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XLIII, p. 415. — (3) Dalembert à Voltaire, 4 août 1767. — (4) Voltaire a encore consacré à Warburton un article de sa *Lettre sur les auteurs anglais* ; *Œuvres* t. XLIII, p. 492.

Buffon n'aimait pas les vers, excepté les vers à sa louange, comme l'ode du pindarique Le Brun. Il n'aimait la poésie qu'en prose; et c'est pourquoi, au-dessus de Voltaire, il mettait Rousseau, que ses *Confessions* lui apprirent à ne plus estimer. Une autre cause d'antipathie entre eux est dans la différence entre la prose svelte, rapide et naturelle de l'un, et la prose drapée, ondoyante et solennelle de l'autre. De là le vers fameux :

Dans un style ampoulé, parlez-nous de physique;

ou bien ce mot, un jour qu'on vantait à Voltaire l'*Histoire naturelle* : « Pas si naturelle, » répondit le malin vieillard. Buffon se tut; mais, en 1746, lorsque parut une certaine *Lettre italienne* (1), où les pétrifications qui forment ou couvrent les montagnes (*numismata diluvii*), sont expliquées par la ridicule plaisanterie des coquilles tombées du manteau des pèlerins de Saint-Jacques et de Jérusalem, il répondit par une plaisanterie de mauvaise humeur : « Pourquoi n'a-t-il pas ajouté que ce sont les singes qui ont transporté les coquilles au sommet des plus hautes montagnes et dans tous les creux où les hommes ne peuvent habiter ?» plaisanterie qu'il feignit de regretter dans une note de sa *Théorie de la Terre* (art. VIII). Prenant l'initiative d'un rapprochement, il envoya à Ferney cette note, où il disait que s'il avait parlé d'abord avec si peu de révérence, c'est qu'il ignorait que la *Lettre italienne* était de Voltaire (l'ignorait-il bien?). Voltaire ne répondit à cette avance qu'en continuant de critiquer les idées de Buffon. Vingt ans après, en 1767 (2), il soutint encore, « avec la circonspection requise, » l'opinion contraire à Buffon sur la formation des montagnes par la mer et sur l'origine des coquilles et des pétrifications; et il se plaignit d'avoir été repris vertement par l'auteur de la *Théorie de la Terre*. « Je n'ai pas voulu me brouiller avec lui pour des coquilles, ajou-

(1) *Dissertation... à l'Académie de Bologne; Œuvres de Voltaire*, t. XXXVIII, p. 565. — Voltaire l'envoya aussi en anglais à la Société royale de Londres (à Muller, 28 juin 1746), et il se proposait même de la traduire en latin pour l'Académie de Saint-Pétersbourg. Il la traduisit en français pour le *Mercure* de juillet 1746.— (2) *Défense de mon oncle*, ch. XIX; *Œuvres de Voltaire*, t. LXIII, p. 369.

tait-il ; mais je suis demeuré dans mon opinion. » L'année suivante, dans deux ouvrages de mauvaise physique (1), il revint se heurter contre les montagnes de Buffon, et batailla contre les coquilles et les molécules organiques. Buffon se contenta d'écrire à de Brosses, le 7 mars 1768, cette lettre qui, mieux que tout le reste, explique le conflit entre ces deux hommes : « Comme je ne lis aucune des sottises de Voltaire, je n'ai su que par mes amis le mal qu'il a voulu dire de moi ; je lui pardonne comme un mal métaphysique qui ne réside que dans sa tête et qui vient d'une association d'idées... Voilà son motif particulier, qui, joint au motif général et toujours subsistant de ses prétentions à l'universalité et de sa jalousie contre toute célébrité, aigrit sa bile recuite par l'âge, en sorte qu'il semble avoir formé le projet d'enterrer tous ses contemporains. » C'est bien cela : entre Buffon et Voltaire il y avait conflit de royauté !

En 1774, Gueneau de Montbéliard, collaborateur de Buffon et admirateur de Voltaire, ménagea entre eux un rapprochement. La nièce de Voltaire, madame de Florian, étant passée par Montbard pour se rendre à Ferney, Buffon lui remit, le 22 octobre, un billet dans lequel il faisait réparation au mauvais physicien de ce qu'il avait pu écrire contre lui. Voltaire fut enchanté, et adressa à Buffon un remercîment perdu, où il parlait d'Archimède Ier. Buffon répondit, le 12 novembre : « On ne dira jamais Voltaire I. » Jamais en reste d'esprit, mais faisant servir plusieurs fois les mêmes traits, Voltaire répéta son mot : « Je savais bien que je ne pouvais rester brouillé avec M. de Buffon pour des coquilles ! » Et il remercia les deux entremetteurs : madame de Florian, par le présent d'une montre de soixante louis ; Gueneau de Montbéliard, qui lui avait adressé des vers, par un sixain (2), où il affecta d'omettre le nom de Buffon (3).

(1) *Les Singularités de la nature* et *les Colimaçons ; Œuvres de Voltaire*, t. XLIV, pp. 216 et 348. — Voir encore le chapitre ajouté en 1768 au *Siècle de Louis XV* (ch. XLIII), t. XXI, p. 424, et l'*Homme aux quarante écus*, t. XXXIV, p. 45. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XIV, p. 474. — (3) *Mémoires* de Bachaumont, citant, 17 janvier 1775 (t. VII, p. 266), une lettre de Ferney du 6 du même mois. — Voir encore *Correspondance inédite de Buffon*, publiée, en 1860, par M. Nadault de Buffon, t. I, p. 174, et notes, pp. 473 et suiv.

C'est qu'il n'y avait eu entre ces deux hommes incompatibles, comme Voltaire lui-même l'écrivait à Bernis, qu'un « raccommodage mal blanchi. » Aussi Voltaire ne s'abstint-il pas de critiquer jusqu'au bout et les molécules organiques, et la *Théorie de la terre*, qu'il traita d'hypothèse et de roman (1) ; seulement il n'osa plus parler de coquilles. Quant à Buffon, il s'interdit désormais, même dans sa correspondance, toute allusion à Voltaire, et, en public, il rendit hommage à son génie, bien qu'il comptât peu sur ses compliments officiels, car il disait : « Comment veut-il que je croie à la sincérité d'un homme qui ne croit pas en Dieu? »

C'est avec Nonnotte et Patouillet que Voltaire revint au tutoiement et à toutes les bouffonneries de sa polémique. Fut-il heureux, d'abord, lui qui aimait tant à jouer avec les noms de ses adversaires, d'avoir en tête deux hommes ornés de noms assez ridicules pour qu'il n'eût même pas besoin de les estropier! Nonnotte et Patouillet! Patouillet et Nonnotte! L'a-t-il assez redit aux deux honnêtes jésuites, coupables seulement d'avoir gardé le nom de leur père! En a-t-il fait des gorges chaudes, le sieur *Arouet*, décoré d'un nom tout aussi ridicule, et prêtant à des allusions plus vilaines! Et sa digne postérité, incapable de prendre autre chose de son esprit, répète encore Nonnotte et Patouillet, Patouillet et Nonnotte!

C'était pourtant, quoique ex-jésuite, un bon, honnête, studieux et savant homme, un prédicateur de renom, et même un écrivain assez passable, que cet abbé Nonnotte. Mais pourquoi s'avisa-t-il, en 1762, de relever sans pitié, avec toute la supériorité de la science et de la raison, les *Erreurs de Voltaire* en histoire et en théologie? Voltaire essaya de répondre, sous le nom de son Damilaville, dans ses *Éclaircissements historiques* (2), où il signalait trente-quatre *sottises* de Nonnotte, qu'il fit suivre d'*Additions* (3), qui paraissent être vraiment de son âme damnée. Dans sa *Réponse aux Éclaircissements*, Nonnotte prit d'abord un malin plaisir à dresser une liste de toutes les

(1) *Dialogues d'Évhémère* (1777) ; *Œuvres de Voltaire*, t. L, pp. 217 et 223. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XLI, p. 38. — (3) Ibid., p. 85.

injures de Voltaire : « Libelliste, fripon, ignorant, téméraire, impudent, insolent, misérable, calomniateur, fanatique, le plus vil des hommes, audacieux, falsificateur, oison, etc., » termes d'une grande portée assurément dans une discussion historique; après quoi, il faisait remarquer que, sur un millier d'erreurs relevées par lui, Voltaire ne s'était défendu que sur trente-quatre, et encore si mal, qu'on pouvait détruire ses réponses par des raisonnements et des faits péremptoires.

Voltaire ne lâcha plus Nonnotte. Indépendamment de sa correspondance et de ses 21e et 22e *honnêtetés littéraires* (1), il le logea dans les notes de dix ouvrages (2); il l'introduisit, sous le nom de *Nonoti*, dans son drame de *Socrate* (3); il lui fit une mention *honorable* dans l'article *Jésuites* de son *Dictionnaire philosophique* (4), et enfin il l'envoya ramer, sur son vaisseau *le Voltaire*, avec Patouillet et Fréron (5).

Dans ses *Honnêtetés littéraires*, il l'accuse d'avoir voulu lui vendre son livre pour mille écus , et il cite une prétendue lettre de Fez, libraire d'Avignon, qui lui proposait ce marché ; lettre peut-être composée par lui pour servir de prétexte à une réponse très-plaisante (6). Il revient ensuite au *petit Nonnotte*; il le tutoie; il essaye d'échapper par des injures de gamin à l'étreinte de ses réponses. Ayant écrit de tous côtés pour avoir des renseignements sur Nonnotte et sa famille (7), il lui fait une généalogie et une biographie d'où il résulte que Nonnotte était fils « d'un pauvre homme fendeur de bois et crocheteur, et d'une mère blanchisseuse; » qu'il avait fait le métier paternel à la porte des jésuites de Besançon ; que, recueilli et adopté par eux, ils l'avaient chargé de leur vengeance pour leur expulsion d'Ornex (8); qu'ils avaient été obligés de prendre à leur compte

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XLII, pp. 667 et suiv.— (2) *Loi naturelle; Œuvres de Voltaire*, t. XII, p. 161; *Épîtres à Boileau et à Horace*, t. XIII, pp. 260 et 320; *Russe à Paris, Pégase et le Vieillard*, t. XIV, pp. 189 et 289; *Comment. hist.*, t. XLVIII, p. 396. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. VI, p. 488. — (4) *Œuvres de Voltaire*, t. XXX, p. 482. — (5) *Œuvres de Voltaire*, t. XIII, p. 254. — (6) A Fez, 17 mai 1762. — (7) A Le Riche, 12 décembre 1766. — (8) C'est ce qu'il se fit écrire, du Dauphiné, en 1769, dans une *Lettre anonyme* (*Œuvres de Voltaire*, t. XLV, p. 139). Là il se faisait encore donner des certificats de bonne vie et mœurs par ses copistes Bigex et Wagnière, et par son libraire Cramer.

le livre vengeur qui ne se vendait pas, et qui n'était venu à la connaissance du public que par les *Éclaircissements historiques;* que son auteur, actuellement toléré et ignoré à Besançon, demeurait à un troisième étage, où il gouvernait despotiquement une vieille fille imbécile. Voltaire annonce en finissant le *Dictionnaire philosophique de la religion*, publié par Nonnotte cinq ans plus tard, et il ajoute : « Vous voyez que les membres épars de la vipère coupée en morceaux (la Compagnie de Jésus) ont encore du venin. Ce misérable est un excrément de collége qu'on ne décrassera jamais, etc. »

Dans sa *Lettre à un ami*, Nonnotte n'eut pas de peine à faire ressortir l'invraisemblance et la contradiction de ce que Voltaire avait avancé au sujet du libraire Fez. Quant au reste, il disait avec grand sens : « Que François-Marie Arouet soit gentilhomme, comme il voudrait le faire croire, et Nonnotte homme de rien, qu'est-ce que cela fait au public (1)? » En réalité, Nonnotte, d'une des plus anciennes familles de Besançon, y vécut honoré après la dispersion de sa Compagnie, et y mourut à temps, en 1793, pour n'être pas guillotiné par les fils de Voltaire.

Patouillet, son compagnon de chaîne, était un bon humaniste qui se fit théologien pour poursuivre le jansénisme. Employé par Christophe de Beaumont dans ses querelles avec le Parlement, il fut banni de Paris, en 1756, et se retira d'abord à Amiens, chez le saint évêque Lamotte, puis à Uzèz et à Avignon.

Le grief particulier de Voltaire contre lui était un mandement du 23 janvier 1764, donné par l'archevêque d'Auch, Montillet (Jean-François, qu'il écrit toujours par les seules initiales J.-F.), dont il l'accusait d'être l'auteur. Quoique Patouillet ait certainement mis sa plume au service de plusieurs évêques dans les querelles du temps, il n'est pas sûr qu'il ait écrit le mandement de l'archevêque d'Auch. Dans ce mandement, qui eut l'honneur d'être brûlé par le bourreau, l'archevêque prenait la dé-

(1) Voltaire répliqua par sa *Lettre d'un avocat de Besançon au nommé Nonnotte* (*Œuvres*, t. XLIV, p. 1), remplie encore des plus basses injures.

fense des Jésuites contre les cours et les parlements, et rendait la philosophie responsable de la guerre qui leur était faite. Voltaire, « un officier du roi qui n'était pas sorti de ses terres depuis quinze ans, » y était traité de *vagabond*; il était appelé *mercenaire*, lui qui, dans ce temps-là même, « avait prêté généreusement au neveu de J.-F. Montillet, une somme considérable, en bon voisin, » et qui, lorsqu'on la lui voulut remettre, capital et intérêts, l'avait « jetée au nez du porteur (1). » Si le prêt n'est pas plus certain que cette *nasarde*, on en peut douter : Voltaire n'a jamais cassé avec des écus le nez de ceux qui lui en apportaient.

Quoi qu'il en soit, Patouillet, secrétaire présumé de l'archevêque, fut associé désormais à Nonnotte dans tous les sarcasmes voltairiens, avec Paulian, un autre ex-jésuite, auteur d'un *Dictionnaire philosophico-théologique;* avec l'abbé Guyon, auteur de l'*Oracle des nouveaux philosophes*; avec Gauchat, à qui on doit de bonnes *Lettres critiques* et une *Harmonie du christianisme et de la raison;* avec Abraham Chaumeix, coupable de *Préjugés légitimes contre l'Encyclopédie*, et traité pour ce crime de « maître d'école et de marchand de vinaigre, de janséniste et de convulsionnaire. » Patouillet eut à lui tout seul son *Honnêteté littéraire* (2), et l'archevêque d'Auch eut, en réponse au mandement, sa *Lettre pastorale* (3).

Battu par l'érudition qu'il n'avait pas, le prince des moqueurs n'avait pas encore été battu par ses propres armes, par la raillerie, et l'honneur de cette dernière victoire était réservé à l'abbé Guénée.

En 1762, un juif portugais établi à Bordeaux, Pinto, vraisemblablement philosophe, mais ennuyé des injures de Voltaire contre les anciens Hébreux, qui ricochaient sur leurs descendants, en avait réfuté quelques-unes dans deux *Réflexions critiques*, qu'il lui adressa avec une lettre pleine de respect et d'admiration. Touché par les éloges, Voltaire fit une réponse polie (4),

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XII, p. 305. — (2) La 23e; *Œuvres de Voltaire*, t. XLII, p. 692. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XLII, p. 314. — (4) A Pinto, 21 juillet 1762.

s'accusa d'injustice, promit un carton qu'il n'a jamais fait ; puis, dans cette réponse même, il reprit contre les Juifs, leurs lois, leurs livres, leurs sciences, leur langue, leurs superstitions, une guerre qu'il devait poursuivre, plus acharnée que jamais, dans tous ses ouvrages, et il signa : « Voltaire chrétien, et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi très-chrétien. »

Trois ans après, l'abbé Guénée, successeur de Rollin au collége du Plessis, plus savant que Rollin dans la haute antiquité, et surtout dans les langues orientales, était entré en lice par une *Lettre du rabbin Mathathaï* sur le veau d'or, dont Voltaire avait prétendu la fonte impossible. Il revint sur ce sujet, en 1769, par ses *Lettres* écrites sous le nom *de quelques Juifs polonais et allemands*, que le *portugais* Pinto avait un peu sacrifiés dans ses *Réflexions*. Voltaire, en 1769, ne répondit que sur le veau d'or (1). Mais, en 1776, lorsque parut une édition plus ample des *Lettres de quelques Juifs,* qui faisait passer dans le camp de l'abbé tous les rieurs transfuges du camp voltairien, il prit peur, et s'informa du nom et de la personne de son adversaire, « un des plus mauvais chrétiens et des plus insolents qui fussent dans l'Église de Dieu (2). » — « Le secrétaire des Juifs, répondit Dalembert (3), est un pauvre chrétien, nommé Guénée, ci-devant professeur au collége du Plessis, et aujourd'hui balayeur ou sacristain de la chapelle de Versailles, » — balayeur aussi de la chapelle philosophique, à laquelle il donna le plus fameux coup de balai qu'elle ait jamais reçu !

Savant, poli, tranquille, ce que Voltaire ne fut jamais, Guénée montrait autant d'esprit que lui, et de meilleur aloi. La mauvaise foi de Voltaire à reproduire des difficultés cent fois résolues, sans faire mention des réponses ; son étalage d'érudition plagiée ; ses contradictions et ses bévues ; sa manie d'hébraïser, ne sachant pas un mot d'hébreu, ni même le lire ; de gréciser, tandis qu'il lisait à peine le grec, et qu'il ne le comprenait que dans une traduction ; de latiniser, lui qui traduisait le latin comme un écolier ; son ignorance des auteurs et des ouvrages,

(1) *Dict. phil.*, art. *Fonte*; *Œuvres*, t. XXIX, p. 458. — (2) A Dalembert, 22 octobre 1776. — (3) 5 novembre 1776.

qu'il prend les uns pour les autres, comme le singe de la fable prenait le Pirée pour un nom d'homme; son ignorance de l'histoire, dont il brouille les faits; ses méprises sur les peuples de l'antiquité, dont il méconnaît les usages et les arts, les coutumes et les mœurs : tout cela était mis à nu, toujours sur le ton du respect et de l'admiration, mais le diable de la raillerie n'y perdait rien.

Malgré l'exemple donné par l'abbé Guénée, Voltaire qui n'a jamais su répondre que par des turlupinades, des indécences et des grossièretés, traita en public les Juifs de « francs ignorantins, imbéciles, emportés, » et le livre de leur secrétaire « d'ouvrage hardi, malhonnête, bon seulement pour des critiques sans goût, et ne valant rien du tout pour les honnêtes gens un peu instruits. » Mais, dans l'intimité, il avouait : « Le secrétaire n'est pas sans esprit et sans connaissances; mais il est malin comme un singe, il mord jusqu'au sang, en faisant semblant de baiser la main. » Et il ajoutait : « Il sera mordu de même (1). » Son premier coup de dent fut le *Vieillard du mont Caucase*, et son second, après que Guénée eut recidivé par le *Petit Commentaire, de Quelques Niaiseries*, qu'il a réunis sous le titre d'*un Chrétien contre six Juifs* (2). Pas plus que contre Larcher, il ne fut assez sot pour se défendre contre Guénée de toutes ses ignorances, et il se contenta de répondre par des bouffonneries plus ou moins gaies et spirituelles, dont on a vu des échantillons.

Mais sa véritable réponse fut sa *Bible enfin expliquée par plusieurs aumôniers de S. M. l. R. d. P.* (3), composée d'une traduction ou d'une paraphrase qui est un premier travestissement, et de notes, en forme de commentaire, reproduisant toutes les sottises et saletés répandues en cent endroits de ses œuvres, et amoncelées dans ce volume comme dans un cloaque.

Cet ouvrage ayant été menacé des flammes qui pouvaient seules le purifier, Voltaire fit demander au roi de Prusse, comme un grand service à rendre à la philosophie, de faire dire par son ministre au premier président et aux gens du roi qu'il était vraiment l'ouvrage de ses *aumôniers*, qui s'étaient amusés à

(1) A Dalembert, 8 décembre 1776. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, p. 442. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XLIX, tout entier.

cette besogne pour soulager l'oisiveté profonde où Sa Majesté les laissait (1). Le roi répondit : « Si l'on parlait sérieusement en France de mes chapelains, on rirait au nez de mon ministre, tant ma réputation est mal établie en fait d'orthodoxie (2). » Voltaire resta donc seul responsable d'un livre trop mauvais pour être de tout autre.

Traduction et notes, la *Bible expliquée* est bien la *Bible* de Voltaire. *Tradutore traditore*, dit le proverbe italien : cela est vrai surtout des traducteurs des livres orientaux. Mœurs et usages, langue et poésie, rien, dans ces livres, ne trouve son analogue chez les peuples d'Occident; en sorte qu'une traduction, même en apparence littérale et fidèle, n'est souvent qu'une ignoble parodie. Telle est la version de Voltaire. Quant à ses notes, elles enchérissent sur le texte travesti en erreurs et en mensonges, en blasphèmes et en ignominies. Mais cet ouvrage étant de ses dernières années, il n'a pu que se répéter, et qui a suivi jusqu'à ce moment ses diatribes contre nos livres saints, s'écrie, à chaque page, avec dégoût : C'est toujours la même chose! Il est telle plaisanterie immonde sur Ézéchiel et sur Osée qui s'y trouve reproduite pour la centième fois. Deux ou trois versets de moins dans ces deux prophètes, et on ferait tort à Voltaire de plus d'un volume.

L'ignorance biblique de Voltaire est aujourd'hui un lieu commun et un aveu convenu. Toutefois, les détracteurs contemporains de nos saints livres qui affichent le plus de dédain pour cette série de ses œuvres, continuent de s'y approvisionner. Ils changent la clef et le ton, mais c'est toujours la même musique. Voyez M. Renan : il confond dans le même mépris la science voltairienne et la science sacerdotale; il donne les prêtres en proie à Voltaire, encore plus fort qu'eux, et qui suffit à les dévorer, et ce grand contempteur n'est pas lui-même plus fort que Voltaire, car c'est Voltaire qui lui a fourni presque toutes ses armes. Il ne serait pas téméraire, celui qui se ferait fort de prouver, par une sorte de concordance entre

(1) Dalembert à Frédéric, 30 décembre 1776 — (2) A Dalembert, 27 janvier 1777.

la *Vie de Jésus*, les *Apôtres* et les écrits de Voltaire contre le Nouveau Testament, qu'il est peu d'objections dans ces pauvres livres contre le Jésus et le christianisme traditionnels, qui ne soient au fond de provenance voltairienne. Le sarcasme, la bouffonnerie, sont remplacés par un ton douceâtre et respectueux; la nudité de Voltaire est cachée sous une friperie d'érudition pédantesque; son ignorance des langues, sous quelques mots d'hébreu ou de syriaque; mais déchirez ces oripeaux, grattez ce vernis, et vous retrouverez le vieux squelette voltairien. Tout ce que l'on peut dire contre la Bible, contre l'histoire, les dogmes, la discipline et les institutions du christianisme, tout est dans Voltaire. Et pourrait-il en être autrement? Après Celse et Porphyre, après Julien, après les incrédules et les hérétiques de tous les âges, après le protestantisme, comment trouver du nouveau? Doué d'une mémoire prodigieuse et d'un prodigieux talent d'assimilation, Voltaire, bien Français en cela, s'est tout approprié, et il en a fait un courant, un ruisseau, où tous iront puiser jusqu'à la fin du monde.

Avec les polémiques particulières, épisodes de la grande bataille, Voltaire poursuivait sa polémique générale contre l'*Infâme*. Il augmentait le nombre de ses troupes ou tâchait d'introduire ses soldats dans quelqu'un des postes avancés. En 1760, il forma une cabale, non-seulement des philosophes, mais de Choiseul, de Pompadour, pour faire entrer à l'Académie Diderot, qu'il préférait à tous, hormis le seul Spinosa. Il en écrivit à tous ses amis, Dalembert, d'Argental, madame d'Épinay, Duclos, secrétaire perpétuel. Il voulut que Diderot fît ses visites aux dévots, qu'il les persuadât de sa religion, qu'il triomphât d'eux lorsqu'ils croiraient l'avoir converti; qu'il niât ses mauvais livres et protestât qu'il était bon catholique, chose si aisée; qu'il cherchât à séduire quelque illustre sot ou sotte, quelque fanatique, sans avoir d'autre but que de lui plaire; en un mot, qu'il employât, comme lui, tous les mensonges et toutes les bassesses (1). Diderot se mit à plus haut prix ou ne

(1) A d'Argental, 19 juin, 9, 11 et 25 juillet; à Dalembert, 9 et 24 juillet; à madame d'Épinay, 9 et 14 juillet, août; à Duclos, 11 août 1760.

crut pas pouvoir tenter l'aventure, et il ne fut jamais de l'Académie.

Tout était bon à Voltaire, même et surtout le pire. Il avait découvert un curé champenois, Jean Meslier, mort en 1733, laissant à ses paroissiens un *Testament*, par lequel il avouait avoir prêché ce qu'il ne croyait pas, et n'être resté à son poste que pour n'en pas perdre les profits. Voilà un bon prêtre! Voilà un prêtre comme il en fallait à la secte qui avait fait d'un Morellet son théologien! Cet hypocrite est aussitôt sacré grand homme. En 1762, Voltaire publie une *Vie de J. Meslier* et un *Extrait de ses sentiments* (1), pour faire prêcher l'antichristianisme par un curé, et faire entendre que tous les prêtres étaient semblables à celui-là, même Bossuet (2), comme il l'avait déjà insinué dans sa *Lettre de Charles Gourju à ses frères* (3).

Ses pièces dramatiques elles-mêmes étaient des *pièces* dirigées contre l'*Infâme*. Telle sa triste *Olympie* (4) qui lui plaisait tant, parce qu'il y avait là « un grand-prêtre aussi modéré que Joad est brutal et fanatique; » parce qu'il y avait une parodie du couvent et des cérémonies catholiques (5). Tel, à plus forte raison, *Saül* (6), ignoble facétie destinée à ridiculiser l'histoire des Juifs, et particulièrement David, prince selon le cœur de Dieu. Aussi se fâcha-t-il qu'on lui attribuât cette horreur. Il présenta requête au Conseil de Genève pour se plaindre de l'abus qu'on faisait de son nom, et déférer ce libelle, visiblement imprimé pour lui nuire (7). Il envoya aux Petites-Affiches et à tous les papiers publics une déclaration que *Saül* n'était pas de lui, et il donna plein pouvoir à un procureur « de poursuivre criminellement les auteurs de cette manœuvre et de cette calomnie (8). »

Il menaça de demander justice au pape, « tout net, » contre le fripon qui lui imputait le *Sermon des cinquante* (9); il n'en-

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XL, pp. 391, 396. — (2) A Moultou, 2 mars 1764. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. XL, p. 330. — (4) *Œuvres de Voltaire*, t. VII, p. 387. — (5) A Cideville et à d'Argental, 21 juillet 1762. — (6) *Œuvres de Voltaire*, t. VII, p. 330. — (7) Au conseiller Tronchin, 19 juillet 1763 (*Recueil de* 1860). — (8) A Damilaville et à d'Argental, 14; à Thieriot, 23 août 1763 (*Recueil de* 1860). — (9) *Œuvres de Voltaire*, t. XL, p. 602.

tendait pas raillerie sur cet article, ni ne pouvait souffrir qu'on attaquât la pureté de sa foi (1).

Ainsi fit-il pour le *Catéchisme de l'honnête homme* (2), diatribe déiste contre l'Ancien et le Nouveau Testament; pour les *Dernières paroles d'Épictète* (3), préféré à Moïse et à Jésus; pour le *Dialogue du douteur et de l'adorateur* (4), c'est-à-dire du déiste insultant le chrétien; pour les *Questions proposées à qui les voudra résoudre* (5), les *Questions sur les miracles* (6), les *Questions de Zapata* (7), les unes matérialistes ou naturalistes, les autres, les dernières, impertinentes et grotesques, proposées par un bachelier de Valladolid aux docteurs de Salamanque, dans le dessein, toujours le même, de bafouer la Bible; pour les *Homélies prêchées à Londres* (8) contre la Bible encore; pour le *Philosophe ignorant* (9), bien ignorant, en effet, puisque le matérialisme, le fatalisme, le scepticisme, y sont donnés pour le « commencement de la raison; » pour les *Lettres au prince* (de Brunswick) *sur les Auteurs qui ont mal parlé de la religion chrétienne* (10), tant en France qu'en Angleterre, en Italie qu'en Allemagne et en Hollande, liste ou salle des ancêtres!

En 1767, il publia l'*Examen important de Milord Bolingbroke* (11), son premier ouvrage étendu de controverse antichrétienne, le livre, dit-il, « le plus éloquent, le plus profond et le plus fort qu'on ait encore écrit contre le fanatisme, » et dont la conclusion est « que tout homme sensé, tout homme de bien, doit avoir la secte chrétienne en horreur; » — *Le Dîner du comte de Boulainvilliers* (12), fort mauvais dîner, où l'on ne sert, de l'aveu du cuisinier lui-même, « qu'un tissu de railleries amères et d'invectives atroces contre notre sainte religion (13). » Aussi beaucoup de convives furent-ils mécontents, et le cuisinier, comme l'écolier pris en défaut, de répéter plus que jamais : Ce n'est pas moi! Toutes ses lettres des premiers

(1) A madame de Fontaine, 11 juin 1761. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XLI, p. 97. — (3) Ibid., p. 395. — (4) Ibid., p. 401. — (5) Ibid., p. 578. — (6) *Œuvres de Voltaire*, t. XLII, p. 145. — (7) *Œuvres de Voltaire*, t. XLIII, p. 7. — (8) Ibid., p. 228. — (9) *Œuvres de Voltaire*, t. XLII, p. 535. — (10) *Œuvres de Voltaire*, t. XLIII, p. 466. — (11) Ibid., p. 39. — (12) *Œuvres de Voltaire*, t. XLIII, p. 562. — (13) A Panckoucke, 1er février 1768.

mois de 1768 ne sont qu'une continuelle dénégation. Tous ses amis, journalistes et courtisans, devaient dire non avec lui et répandre ses désaveux (1).

Le scandale de ce libelle amena un scandale plus grand encore, car il poussa Voltaire à faire ses pâques.

VIII

LES COMMUNIONS DE VOLTAIRE

Nous avons raconté les pâques de Colmar, en 1753, et déjà dit le mot de celles de Ferney en 1768 et 1769. Dans l'intervalle, y en eut-il d'autres? Le 22 décembre 1759, Voltaire écrivait à d'Argental : « Je me préparerai à tout en faisant mes pâques dans ma paroisse; je veux me donner ce petit plaisir en digne seigneur châtelain. » Et en 1761, le 16 février : « Si j'avais cent mille hommes, je sais bien ce que je ferais; mais, comme je ne les ai pas, je communierai à Pâques, et vous m'appellerez hypocrite tant que vous voudrez. Oui, pardieu, je communierai, avec madame Denis et mademoiselle Corneille, et, si vous me fâchez, je mettrai en rimes croisées le *Tantum ergo.* » Quelques jours après, le 27, c'était à Dalembert qu'il écrivait : « Sachez que vos bonnes plaisanteries ne m'ôteront point ma dévotion, et qu'il n'y a d'autre parti à prendre que de se déclarer meilleur chrétien que ceux qui nous accusent de n'être pas chrétiens. »

Dans une lettre du 1er février à madame de Fontaine, il avait mis au passé cette communion qu'il met seulement au futur dans ses lettres à d'Argental et à Dalembert, et il est fort douteux qu'entre 1753 et 1768 il se soit porté à cette profanation.

Au commencement de 1768, il y eut à Ferney un remue-ménage qui intrigua beaucoup le public. La Harpe, qui y jouait la comédie depuis deux ans avec sa femme, avait laissé sa femme

(1) A Damilaville, 8 février 1763.

comme doublure à madame Denis, et était venu faire un tour à Paris à l'entrée de l'hiver. A peine de retour à Ferney, il s'y brouilla avec le patriarche, et, peu de jours après, il revint définitivement à Paris, avec femme, armes et bagages. Quelle était la cause de cette rupture? Les ennemis de La Harpe, c'est-à-dire presque tous les gens de lettres, publièrent, dans la *Gazette d'Utrecht* du 11 mars 1768, qu'il avait attribué à Voltaire une épigramme de lui contre Dorat, et surtout qu'il avait volé un grand nombre de papiers, entre autres le deuxième chant de la *Guerre de Genève*, qu'il répandit en effet à Paris contre le gré de l'auteur (1), et les *Mémoires* sur Frédéric, qui ne parurent qu'après la mort de Voltaire. La Harpe se défendit, et se défendit mal, contre la *Gazette d'Utrecht*. Il fut mieux défendu par Voltaire lui-même, qui, ayant un intérêt domestique à se montrer généreux, répondit au gazetier par une *Déclaration* insérée dans le *Mercure* (2), et écrivit à Damilaville une lettre, aujourd'hui perdue, dans laquelle, tout en avouant le larcin, il disait que le public avait mis à la chose plus d'importance qu'elle n'en méritait, et qu'il pardonnait à La Harpe de tout son cœur.

Le départ de La Harpe fut suivi de près d'un autre dont l'opinion s'émut encore davantage. Le 3 mars, madame Denis quittait Ferney avec sa maussade pupille, madame Dupuits, et venait établir sa résidence à Paris, rue Bergère. Entre ces deux départs, on voulait voir une étroite connexité. Madame Denis était chassée, disait-on, et comme amante, et comme avocate, et même comme complice de La Harpe dans le vol des papiers; et aussi, ajoutaient quelques-uns, parce qu'elle refusait à son oncle la permission de vendre Ferney. Pour sauver l'honneur de sa nièce, ou pour cacher le motif réel du départ, Voltaire, pendant plusieurs mois, écrivit de toutes parts, tantôt que la santé de madame Denis exigeait ce voyage, plus souvent qu'il était nécessité par une fortune dérangée par vingt ans d'absence, et par son besoin d'une solitude profonde que madame Denis ne pouvait pas partager. A soixante-quatorze ans, couché

(1) *Mémoires*, de Bachaumont du 1er avril 1768, t. IV, p. 1. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XLIV, p. 31.

à dix heures et levé à cinq, il était las d'être l'aubergiste de l'Europe, et aspirait à mourir dans la retraite. Or, cette retraite profonde ne convenait ni à madame Denis ni à la petite Corneille. Madame Denis l'avait supportée tant qu'elle avait été soutenue par des amusements et par des fêtes. Mais il ne pouvait plus suffire à la dépense d'un prince de l'Empire ou d'un fermier-général. Il avait reçu trois ou quatre cents Anglais, hébergé, pendant plus d'un mois, des colonels français, avec tous leurs officiers, sans recevoir même un remercîment; il avait bâti château et église, dépensé, à ces œuvres profanes et pies, plus de cinq cent mille francs, et ses illustres débiteurs, oubliant de le payer, le réduisaient à la philosophie; il était donc fort gêné, après s'être ruiné en fêtes pour lesquelles il n'avait nul goût, n'ayant fait le merveilleux que par complaisance; quant à lui, pauvre vieillard, il avait peu de besoins; il était honteux de son beau château, ne songeait qu'à le vendre et à se retirer dans un ermitage convenable à son âge et à son humeur; seulement, il ne voulait pas laisser en mourant des affaires embrouillées; c'est pourquoi, il envoyait madame Denis solliciter à Paris les débiteurs français, pendant que lui, qui se chargeait des Allemands, il allait à Stuttgard secouer un peu le duc de Wurtemberg, sur lequel il avait la plus grande partie de son bien; et, malgré sa gêne, il faisait à madame Denis, qui, quoi qu'on en dît, lui était toujours chère, vingt mille francs de pension, en attendant qu'elle en eût trente-six mille, outre la terre de Ferney (1).

Son insistance même à crier ruine et famine mettait en doute les contemporains, et leur faisait soupçonner quelque machine. En avril, Collé alla interroger le notaire Delaleu, qui répondit : « Eh ! comment pourrait-il être ruiné? Il a quatre-vingt mille livres de rente viagère, quarante mille en biens-fonds, et un portefeuille de six cent mille? » Les correspondants se disaient : Voilà une ruine bien subite, et dont il

(1) A Richelieu, à Chabanon, à Rochefort et à Hennin, 1er mars; à madame de Saint-Julien, 4 mars; à Chenevières (*Recueil de* 1856), 18 mars et 25 mai; à madame du Deffand et à Delaleu, 30 mars; à Thibouville (*Recueil de* 1856), 2 avril; à M...., 15 avril 1768.

n'était question dans aucune de ses lettres antérieures. Tout à l'heure il ne parlait que tripot et fêtes; et, tout-à-coup, il aspire à rester seul comme un pélican, sans même garder de chevaux, et ne veut plus qu'une chambre pour ses livres, et une autre pour l'hiver; il envoie à son curé toute la friperie théâtrale pour être transformée en aubes et en chasubles; il détruit ce théâtre, naguère si cher, source aujourd'hui de ses maux et de ses dépenses (1) : qu'y a-t-il là-dessous? Puis on commentait quelques mots échappés, ou dits dans un abandon plus confiant : « Madame Denis va combattre pour moi contre les Philistins (2). » Ces Philistins ne pouvaient être les illustres débiteurs : il y avait donc d'autres ennemis à combattre! Ailleurs, Voltaire avait parlé d'humeur, de scènes violentes et cruelles (3) : il y avait donc eu réellement brouillerie entre l'oncle et la nièce! Mais la nièce recevait de l'oncle, outre la grosse pension, deux lettres par semaine, ce qui ne sentait guère les gens brouillés : la brouillerie était donc fictive ou diplomatique!

Enfin, on se demandait pourquoi, dans le même temps, le vieux diable affectait plus que jamais de se faire dévot ermite. Il se faisait lire du Bourdaloue et du Massillon à table, surtout s'il avait quelque convive en relation avec l'évêque d'Annecy, et il paraphrasait sur un ton qui eût touché les gens peu au fait. Le premier avril, veille du grand acte, il écrivait au duc de Choiseul : « Je ne me suis pas encore fait chartreux, attendu que je suis trop bavard; mais je fais régulièrement mes pâques, et je mets aux pieds du crucifix toutes les calomnies fréroniques et pompignantes qui m'imputent toutes les gentillesses anti-dévotes que Marc-Michel imprime depuis trois ou quatre ans, dans Amsterdam, contre les plus pures lumières de la théologie. » Et le même jour, à d'Argental qui lui reprochait son Jésuite : « Je voudrais en avoir deux; et, si on me fâche, je me ferai communier par eux deux fois par jour. » Ne voulant point être martyr à son âge, il désavouait par là tous les mauvais livres qu'on mettait sur son compte.

(1) A Richelieu, 1er mars; à d'Argental, 22; à Dalembert, 27 avril 1768. — (2) A Chabanon, 2 mars 1768. — (3) Aux Florian, 4 avril 1768.

Il y avait donc, sous tout cela, une intrigue, que le public cherchait à deviner. Oui, il y avait une comédie odieuse que l'oncle se disposait à jouer à Ferney, et dont la nièce était venue assurer le bon dénouement à Paris. Le clergé et le parlement étaient de plus en plus indignés des innombrables brochures parties de Ferney. L'archevêque de Paris s'était plaint à la reine, et la reine, alors malade, avait demandé au roi, après avoir reçu les derniers sacrements, la punition de l'auteur impie. Un des ministres protecteurs de Voltaire n'avait eu, disait-on, que le temps de l'inviter à fuir au plus vite, et le parlement de Bourgogne l'avait décrété de prise de corps. Un magistrat de Paris avait dit certainement qu'il n'était pas possible de souffrir davantage ses entreprises contre la religion, et que, si le *Dîner du comte de Boulainvilliers* lui tombait entre les mains, il le dénoncerait au Parlement et solliciterait un mandat d'arrêt contre l'auteur (1).

C'est dans ces circonstances que madame Denis était partie pour Paris. Que Voltaire fût las de la vie tumultueuse qu'il menait depuis plusieurs années, c'est possible ; qu'il regrettât l'argent des dîners et des fêtes, et qu'il ait voulu établir chez lui une réforme économique, c'est probable ; que madame Denis ait refusé d'accéder à ce retranchement dans les dépenses qui en était un dans ses plaisirs, et qu'alors il y ait eu entre l'oncle et la nièce des scènes violentes, c'est certain. Voici alors, vraisemblablement, ce qui se passa. La nièce dit à l'oncle : « Je déteste la vie de campagne. Je ne puis habiter vos déserts qu'à la condition qu'ils seront peuplés par de belles compagnies, animés de fêtes et de spectacles. Payez, ou je m'en vais. » Et, sans doute, se posant en victime héroïque de l'amitié, elle lui répéta : « L'avarice vous poignarde ; vous êtes le dernier des hommes par le cœur. » Voltaire répondit que ce n'était pas ladrerie, mais que ni sa fortune ne pouvait supporter un tel faix

(1) Sur tout ce qui précède, voir les *Mémoires* de Bachaumont, 8, 14, 28 et 30 mars 1768, t. III, pp. 314, 317, 322, 323 ; 28 avril, t. IV, p. 18 ; 12 mai, t. XVIII, p. 321 ; — Wagnière, *Mémoires*, t. I, pp. 70 et suiv., 269 et suiv. ; — Grimm, *Corresp. litt.*, avril 1768, t. VI, pp. 1 et suiv.

de dépenses, ni surtout son âge se prêter à ce tumulte accablant; et peut-être il ajouta : « Voulez-vous donc me faire mourir pour hériter plus tôt? » De là, évidemment, des récriminations blessantes, pendant lesquelles madame Denis s'obstinait à dire : « Ou le Ferney d'autrefois, ou Paris! » — « Paris, reprenait Voltaire, c'est le but de tous mes vœux ; mais vous savez bien que le Parlement, le clergé et la police veillent à ses portes pour m'en interdire l'entrée, et peut-être pour jeter ma vieillesse dans un cul de basse-fosse. Partez la première, préparez-moi les voies ; et, si vous réussissez à renverser les obstacles et à désarmer mes ennemis, bientôt je vous y rejoindrai. Cependant, je vous seconderai de mon mieux : je médite un coup de maître (1). »

Madame Denis partit, et Voltaire fit ses pâques!

Tous les hôtes de Ferney étant partis eux-mêmes à la suite de madame Denis, Voltaire resta seul avec Wagnière et ses gens. Pendant la semaine sainte, un moine étant venu dîner au château, il lui dit : « Père, j'ai envie, pour le bon exemple, de faire mes pâques dimanche; je pense que vous me donnerez bien l'absolution pour cela. — Très-volontiers, répondit le moine, je vous la donne. » Et tout fut dit, prétend Wagnière; mais il est probable qu'il y eut un semblant de confession. Le jour de Pâques, Voltaire annonça à ce Wagnière, qu'il invitait, quoique protestant, à l'accompagner à l'église, non-seulement sa résolution de communier, mais son dessein de prêcher contre le vol; et Wagnière ne put obtenir qu'il s'abstînt de cette démonstration dangereuse.

Grimm et Bachaumont (2) donnent l'ordre et la marche de la cérémonie. Voltaire partit de chez lui précédé d'un superbe pain bénit, qu'il était dans l'usage de rendre au jour de Pâques, et qu'il avait entouré, cette année-là, de six gros cierges apportés tout exprès de Lyon. Il était escorté de deux gardes-chasse portant des hallebardes, en forme de Suisses, et suivi

(1) C'est ce qui résulte d'une lettre écrite à Chaudon en 1774 ; voir *Mémoires sur Voltaire*, 1re partie, p. 243. — (2) *Corresp. litt.*, t. VI, pp. 23 et suiv. ; — *Mémoires*, 1er mai 1768, t. IV, p. 24.

de tous ses gens. Dans le cortége était encore l'architecte, avec le plan de l'église, espèce d'offrande expiatoire du dévot converti. Voltaire marchait en pénitent, la componction sur le visage. La marche était fermée par deux autres gardes-chasse, avec la baïonnette au bout du fusil, et accompagnement de tambours et de fanfares. A l'entrée de l'église se tenait le P. Adam, qui guettait depuis longtemps, disait-il, le moment de la grâce, et se trouvait tout heureux de faire l'office de médiateur entre le pécheur et le ciel (1).

Après avoir communié, Voltaire se leva, et, tourné vers le peuple, il commença un sermon dont les premiers mots : « La loi naturelle est la plus ancienne, » firent déjà pâlir le curé. Après quoi, fixant ses regards sur un paysan, qu'il soupçonnait de l'avoir volé, il tonna contre le vol, et démontra éloquemment l'obligation de restituer. Il apostropha le voleur, l'exhorta à se réconcilier avec Dieu, à reconnaître qu'il était redevable à lui, son seigneur, de n'avoir pas été pendu, et il finit par lui dire, s'il n'avait pas encore accusé sa faute, de le faire à son curé ou à lui-même. Ce dernier mot gâta tout, et fit succéder la farce à l'édification. Le curé, qui était vers la balustrade, se retourna brusquement, et ne fit qu'un saut jusqu'à l'autel, avec beaucoup d'humeur, pour continuer l'office. A cette vue, le prédicateur improvisé ajouta quelques mots flatteurs pour le curé, et retourna à son banc seigneurial. Après la messe, il demanda au curé un reçu du tout, et reprit avec sa procession le chemin du château (2).

De toutes les comédies de Voltaire, c'est celle qui fit le plus

(1) Wagnière, t. I, p. 277, traite cette scène de fausseté; mais elle doit être vraie dans l'ensemble, tant il y a d'uniformité dans tous les récits contemporains. Citons encore une lettre de Dalembert à Frédéric, du 4 octobre 1768 : « Les Suisses ont fait un dessin de Voltaire pénitent allant à confesse.... On y voit Voltaire le rosaire en main, escorté de ses gardes-chasse, suivi de son P. Adam, de sa cuisinière et de son cocher; un singe porte le crucifix devant lui, et l'âne de la *Pucelle*, qu'on mène derrière lui, en faisant des pétarades, fait tomber de dessous sa queue toutes ses brochures, et surtout le petit poëme contre vos amis les Génevois. » — (2) Grimm, loc. cit.; *Mémoires de Bachaumont* du 16 avril 1768, t. IV, p. 12; Wagnière, *Mémoires*, t. I, pp. 71, 72.

de bruit, et l'histrion sacrilége eut à s'en expliquer avec l'évêque d'Annecy et avec l'opinion indignée ou moqueuse.

L'évêque d'Annecy, nommé Biord, à qui le mauvais prêtre Duvernet reproche de s'être fait chasser de Paris, comme perturbateur du repos public, pour refus de sacrement, c'est-à-dire pour avoir fait son devoir de prêtre fidèle; à qui le fier seigneur de Ferney reprochera d'être le petit-fils de son maçon, et très-mauvais maçon, était arrivé à l'épiscopat par l'unique voie de la vertu et du mérite, et l'évidente supériorité qu'il va prendre sur le démon du mensonge et du sarcasme, non-seulement par la sincérité de sa foi et l'autorité de son caractère, mais par la raison et l'esprit, la politesse et le bon goût, prouvent assez qu'il était un digne successeur de saint François de Sales.

Le 11 avril, l'évêque, bien que gêné par ce voile d'une confession fictive dont se couvrait Voltaire, sut pénétrer jusqu'au cœur du sacrilége, et, avec un habile mélange d'éloge et de blâme, de censure et de conseil, il le somma de désavouer plus explicitement son passé, de se soustraire à tout soupçon d'hypocrisie par une conduite désormais plus franchement chrétienne; il lui demanda compte de cette prédication qu'une confession à la Théodose aurait si avantageusement remplacée; et, après une effusion de charité touchante, il finissait par ce rappel éloquent d'une fin prochaine : « Le temps presse; un corps exténué et déjà abattu sous le poids des années vous avertit que vous approchez du terme où sont allés aboutir tous ces hommes fameux qui vous ont précédé, et dont à peine reste-t-il aujourd'hui la mémoire; en se laissant éblouir par le faux éclat d'une gloire aussi frivole que fugitive, la plupart d'entre eux ont perdu de vue les biens et la gloire immortelle plus dignes de fixer leurs désirs et leurs empressements. »

Après cinq jours de réflexion mis sur le compte toujours ouvert de ses maladies, Voltaire feint de refuser les éloges de l'évêque sur l'accomplissement d'un devoir dont aucun chrétien, moins encore aucun seigneur, ne se peut dispenser, et qu'il a lui-même si souvent rempli; il ne mérite pas plus ces compliments qu'il n'a

mérité les calomnies des insectes de la littérature, méprisées de tous les honnêtes gens, et qui doivent être ignorées d'un homme du caractère de l'évêque; mais il dédaigne les injures, il se résigne à Dieu, il aime le prochain, la justice, la bienfaisance, que Cicéron appelle *caritas generis humani;* c'est-à-dire qu'il élude la question; ou, du moins, il la relègue dans ce post-scriptum : « Vous êtes trop instruit pour ignorer qu'en France un seigneur de paroisse doit, en rendant le pain bénit, instruire ses vassaux d'un vol commis dans ce temps-là même avec effraction, et y pourvoir incontinent; de même qu'il doit avertir si le feu prend à quelques maisons du village, et faire venir de l'eau : ce sont des affaires de police qui sont de son ressort. »

L'évêque ne se laissa pas donner le change. Le 25 avril, il renversa les prétentions oratoires du seigneur de paroisse; il flétrit, loin de lui en savoir bon gré, cette communion de politique, dont les protestants eux-mêmes s'étaient scandalisés, et qu'aurait dû précéder une réparation éclatante; et à la tirade philosophique sur la résignation à Dieu il opposa ces paroles chrétiennes, qui semblent un écho de Bossuet : « Vous m'annoncez que vous vous anéantissez avec moi devant Dieu, le créateur des temps et des êtres; je souhaite que nous le fassions, vous et moi, avec assez de foi, de confiance, d'humilité et de repentir de nos fautes, pour mériter qu'il jette sur nous les regards propices de sa miséricorde. Et j'en reviens encore à vous inviter, à vous prier, à vous conjurer de ne pas perdre de vue cette éternité à laquelle vous touchez de si près, et dans laquelle iront bientôt se perdre non-seulement les petits incidents de la vie, mais encore le faste des grandeurs, l'opulence des richesses, l'orgueil des beaux esprits, et tout ce qui appartient à la figure trompeuse de ce monde. »

Voltaire change alors de manœuvre. Il dit l'évêque trompé par les calomnies du curé de Moëns, auxquelles il répond par le fameux certificat que lui ont délivré les autres curés de ses terres. Du reste, il pardonne de tout son cœur, et il veut garder la paix, qui est son perpétuel objet. Quant aux écrits scandaleux dont on l'accuse, simple amusement, « bagatelles litté-

raires qui n'ont aucun rapport avec les devoirs du citoyen et du chrétien. » Et il termine sa bouffonnerie par une bouffonnerie nouvelle, en se recommandant aux prières du prélat.

Calomnies, dites-vous, répliqua l'évêque, le 2 mai! Eh bien, il faut vous en justifier, et détromper le public par d'autres écrits que vos *bagatelles littéraires*, et par d'autres œuvres qu'une ou deux communions dont le public a été plus scandalisé qu'édifié.

Atterré pas cette dernière lettre de l'évêque allobroge, dit Bachaumont, Voltaire prit le parti de garder le silence. De son côté, l'évêque interrompit une correspondance trop inutile; mais il écrivit au roi de France, le 26 mai, et, après avoir raconté à Louis XV tout ce qui précède, il invoqua pour son troupeau la protection royale contre la dent du loup de Ferney. « On rit à Versailles de cette démarche, a raconté Wagnière, et M. le duc de la Vrillière renvoya le tout à M. de Voltaire, en lui faisant part de la demande du doux prêtre (1). » En effet, malgré l'intervention de l'archevêque de Paris, qui avait joint ses instances à celles de l'évêque de Genève, malgré la prière de la reine mourante à l'amant de la du Barry, on ne fit rien ou presque rien. Instruit de tout par Choiseul, Voltaire s'était mis sur ses gardes. Il avait osé écrire à l'archevêque de Paris, qui, il est vrai, ne daigna pas lui répondre, mais se laissa désarmer par Richelieu. Tout se borna à une lettre du comte de Saint-Florentin exprimant le « mécontentement du roi » pour le seul fait d'avoir prêché dans l'église, sans la moindre allusion ni aux pâques sacriléges, ni aux ouvrages impies. N'ayant plus à se défendre que sur sa prédication, Voltaire feignit qu'on l'avait accusé d'être monté en chaire, pour étendre au fait tout entier la dénégation qu'il pouvait opposer à cette circonstance. Il manda alors au château le curé de Ferney, qui, « sur-le-champ, » lui donna un certificat attestant qu'il n'avait pas prêché, mais qu'il avait dit seulement « un mot touchant un vol qui venait de se commettre pendant le service divin, » et qu'à cette occasion, il avait averti le curé,

(1) *Mémoires*, t. I, p. 72.

« et tous ceux qui étaient dans le sanctuaire, qu'il fallait prier tous les dimanches pour la santé de la reine, dont on ignorait la maladie dans ses déserts. » Ce certificat, vu et confirmé « par l'aumônier du château et par un notaire, au nom de la communauté, » il l'envoya à Saint-Florentin, « en le conjurant de le montrer au roi, et ne doutant pas que le comte ne remplît ce devoir de sa place et de l'humanité. » C'est donc un bon chrétien, « devant et donnant l'exemple à son village, qu'il a augmenté des trois quarts, à la province entière, qui s'est empressée de lui donner des attestations auxquelles la calomnie ne peut répondre; » c'est un bon citoyen, « occupé uniquement du *Siècle de Louis XIV*, et non de plus de petites brochures contre des choses respectables qu'il n'en pourrait écrire en deux ans; » c'est ce bon chrétien et ce bon citoyen, qui fait faire des prières en public pour la santé de la reine, qu'on ose persécuter (1)!

Une fois en règle avec la Cour, il raconta sa correspondance avec l'évêque sur ce ton grossièrement triomphal : « Je ne suis pas revenu de ma surprise, quand on m'a appris que ce fanatique imbécile d'évêque d'Annecy, soi-disant évêque de Genève, fils d'un très-mauvais maçon, avait envoyé au roi ses lettres et mes réponses. Ces réponses sont d'un Père de l'Église qui instruit un sot (2). »

Mais il eut à s'expliquer devant le public sur sa communion elle-même. Dans le monde soit dévot, soit philosophe, il n'y avait qu'une voix pour la flétrir ou s'en moquer. Voyant le peu de succès qu'avait la pièce, il essaya d'abord de traiter de ridicule le bruit qu'il s'était confessé et avait fait ses pâques. Il n'était ni assez hypocrite pour se prêter à des actions si contraires à sa façon de penser, ni assez imbécile pour donner de bonne foi dans de pareilles puérilités (3). Obligé bientôt d'a-

(1) A Richelieu, 29 juin 1768. — Voltaire écrivit dans le même sens au gazetier d'Avignon, qui, comme les autres papiers publics, avait raconté l'histoire. — (2) A d'Argental, 27 juillet 1768. — (3) Lettre perdue à madame du Deffand, citée dans les *Mémoires* de Bachaumont du 11 avril 1768, t. IV, p. 6, et certifiée vraie par Wagnière, p. 274.

vouer « cette bonne action, » il ajoutait : « Toujours rancune tenante contre maître Aliboron, dit Fréron (1). » Sommé par ses amis de rendre compte de sa conduite, il répondit qu'il avait eu toutes sortes de bonnes raisons « de changer sa table ouverte contre la sainte table ; » qu'il fallait être bien avec son curé, fût-il un imbécile ou un fripon ; qu'il était seul de sa bande, dans sa paroisse, contre deux cent cinquante consciences timorées, et qu'il ne fallait pas s'en faire deux cent cinquante ennemis, quand il n'en coûtait qu'une cérémonie prescrite par les lois pour les édifier ; que s'il voyait passer une procession de capucins, il irait au-devant d'elle, chapeau bas, pendant la plus forte ondée ; qu'à Abbeville, il communierait tous les quinze jours, et que dans l'Inde, il voudrait mourir une queue de vache à la main ; qu'enfermé entre des renards et des loups, il fallait enfumer les uns et hurler avec les autres ; qu'il y avait des choses si méprisables, qu'on pouvait quelquefois s'abaisser jusqu'à elles sans se compromettre ; que dans une compagnie où tout le monde montrerait son c.., il conseillerait de mettre chausses bas en entrant, au lieu de faire la révérence ; que les sages, environnés d'insensés barbares, devaient imiter leurs contorsions et parler leur langage ; qu'il y avait des gens qui craignaient de manier des araignées, et d'autres qui les avalaient ; que le monde se plaisant toujours à dénigrer les gens de bien et à empoisonner leurs bonnes actions, il acceptait comme une pénitence, pour le rachat de ses péchés, le mal qu'on dirait de ses pâques (2). Et enfin, à madame du Deffand, le 13 juillet 1768 : « Beaucoup d'hommes à Paris ressemblent à des singes ; ici, ils sont des ours. J'évite, autant que je peux, les uns et les autres ; et cependant les dents et les griffes de la persécution se sont allongées jusque dans ma retraite ; on a voulu empoisonner mes derniers jours. Ne vous acquittez pas d'un usage prescrit, vous êtes un monstre d'athéisme ; acquittez-vous-en, vous êtes un monstre d'hypocrisie.

(1) Lettre perdue à Falbaire, citée dans les *Mémoires* de Bachaumont du 27 avril 1768, t. IV, p. 18, et encore certifiée vraie par Wagnière, p. 276. — (2) A d'Argental, 22 avril ; à Dalembert, 27 avril et 1er mai ; à Villevieille, 1er mai 1768.

Telle est la logique de l'envie et de la calomnie. Mais le roi, qui certainement n'est pas jaloux de mes mauvais vers ni de ma mauvaise prose, n'en croira pas ceux qui veulent m'immoler à leur rage. Il ne se servira pas de son pouvoir pour expatrier, dans sa 75e année, un malade qui n'a fait que du bien dans le pays sauvage qu'il habite. »

A travers toutes ces grossièretés, la vérité perçait. Dalembert, qui, le 31 mai, écrivait à Voltaire : « J'ai bien peur que vous n'ayez rien gagné à cette comédie, peut-être dangereuse pour vous, » avait écrit, le 7, à Frédéric : « Le patriarche a chassé Agar de sa maison ; il a pris le divin déjeuner, s'en est fait donner un certificat, et l'a envoyé à Versailles : signe certain de quelque persécution nouvelle. » On se disait donc que Voltaire, en communiant, n'avait pris pour conseillères que la peur et la politique. Il s'était fait de la communion une sorte de bouclier contre les attaques de ses adversaires et les menaces du pouvoir, et il comptait encore acheter à ce prix la permission de revenir à Paris. Abandonné depuis deux ans par tous ses amis de Genève, fatigué de la vie de Ferney et des plaintes de sa nièce, il s'était ouvert de son projet à Choiseul. Le ministre lui avait fait entendre que la pieuse reine s'y opposait, et que le seul moyen de la désarmer et de désavouer ses libelles impies serait de faire un acte éclatant de catholicité. Mais la farce fut si mal jouée, que la reine et les dévots en furent plus blessés que d'un nouveau pamphlet, et que les philosophes n'y virent qu'une action avilissante (1).

Voltaire en fut, cette fois, pour ses frais de représentation et d'hypocrisie. Mais comme il aimait à refaire et à donner sous une forme et sous un titre nouveau celles de ses pièces qui n'avaient pas réussi, il se promit de recommencer l'année suivante, et de communier, cette fois, sous forme de viatique. En attendant, sa passion anti-chrétienne, au rapport des voyageurs, devenait de plus en plus une manie, et il ne pouvait parler d'autre chose ; il revenait sans cesse à la Bible et la retournait en tous

(1) *Mémoires* de Bachaumont du 19 mai 1768, t. IV, p. 40 ; Grimm, *Corresp. litt.*, mai 1768, t. VI, p. 24.

sens; les affidés eux-mêmes, habitués à quelques intermèdes purement littéraires, ne le reconnaissaient plus (1). Devant le public, il restait « dans un silence édifiant; mais le diable n'y perdait rien (2). » En effet, dans les derniers mois de l'année 1768 et dans les premiers de 1769, la manufacture de Ferney entra dans une nouvelle activité. Sans plus parler des pamphlets, satires, facéties dont il a été question dans les récits précédents, Voltaire adressa à Bergier des *Conseils raisonnables* (3), dans lesquels il substituait aux démonstrations du grand apologiste ses turlupinades ordinaires contre les livres saints et le christianisme. Il fit la *Profession de foi des théistes* (4), seuls tolérants, seuls raisonnables, tandis que les chrétiens sont barbares et absurdes. Il écrivit son *Epître aux Romains* (5), que nul ne confondra avec celle de saint Paul, pour leur dénoncer les prétendues impostures sur lesquelles est fondée l'Eglise romaine, et il poursuivit cette thèse dans ses *Droits des hommes et usurpations des papes* (6). Au nom du *Pasteur Bourn*, et sous son titre affectionné d'*Homélie* (7), il refit ses diatribes contre Jésus et sa doctrine. Il reprit ses *Questions de Zapata* dans ses *Instructions des Capucins de Raguse à frère Pediculoso partant pour la terre sainte* (8). Enfin, dans ses *Dialogues de l'A B. C* (9), il réduisit toute la politique à la constitution anglaise, toute la morale à la tolérance, toute la métaphysique au doute, pour aboutir au spinosisme. Il va sans dire que tout cela paraissait sous l'anonyme ou sous des noms fictifs, et que les frères étaient invités à répéter à grands cris les démentis de l'auteur. « Les mystères de Mitra, écrivait le patriarche, ne doivent pas être divulgués, quoique ce soient ceux de la lumière. Il n'importe de quelle main la vérité vienne, pourvu qu'elle vienne. C'est lui, dit-on, c'est son style, sa manière; ne le reconnaissez-vous pas? Ah! mes frères, quels discours funes-

(1) *Mémoires* de Bachaumont du 15 septembre et du 13 octobre 1768, t. IV, pp. 105 et 118; lettre de l'évêque d'Annecy à Voltaire.— (2) *Mémoires* de Bachaumont du 15 juillet 1768, t. IV, p. 62.—(3) *Œuvres de Voltaire* t. XLIV, p. 82. —(4) Ibid., p. 112. — (5) Ibid., p. 154. — (6) Ibid., p. 318. —(7) Ibid., p. 370. — (8) Ibid., p. 486. — (9) *Œuvres de Voltaire*, t. XLV, p. 1. — C'est à propos de ce libelle, que Frédéric écrivait de Voltaire à Dalembert, le 16 janvier 1769: « Il voudrait bien douter de Dieu, mais il craint le fagot. »

tes! Vous devriez au contraire crier dans les carrefours : Ce n'est pas lui. Il faut qu'il y ait cent mains invisibles qui percent le monstre, et qu'il tombe enfin sous mille coups redoublés. Amen (1). » Et les frères répondaient : « Soyez tranquille, si l'on s'avise de vous imputer ces ouvrages, nous répondrons comme le capucin aux Jésuites : *Mentiris impudentissime* (2). »

Pendant que Voltaire faisait imprimer une partie de ces ouvrages en Hollande, chez Marc-Michel Rey, il adressait à ce libraire une lettre ostensible pour protester qu'il n'avait pas composé « un seul de ces livres pernicieux. » Et il ajoutait : « Ce que je dois à ma religion, à ma patrie, à l'Académie française, à l'honneur que j'ai d'être un ancien officier de la maison du roi, et surtout à la vérité, me force de vous écrire ainsi (3). »

Le 29 mars 1769, trois jours avant les pâques nouvelles, ses copistes Christin, Bigex et Wagnière, écrivaient, au nom de leur maître malade, à la veuve Duchesne, au sujet de l'article *Voltaire*, dans la *France littéraire*, où étaient consignés beaucoup de ses ouvrages impies, qu'ils caractérisaient plus ignominieusement que n'ont jamais fait ses ennemis. « De tels ouvrages, disaient-ils, sont capables d'attirer à leur auteur et à ceux qui les débitent les punitions les plus exemplaires. C'est un délit d'en annoncer les titres, et c'est un crime de les imputer à un officier du roi. » Ils demandaient des cartons sur-le-champ; sinon, ils présenteraient requête au chancelier et au lieutenant de police; de plus, le neveu de Voltaire, conseiller au parlement, et actuellement de la chambre de la Tournelle, ferait une descente chez elle, et ne laisserait pas un tel outrage impuni (4).

Aux approches de Pâques 1769, on se demandait dans le public si Voltaire renouvellerait la farce qui avait si mal pris l'année précédente (5). Telle était bien son intention; mais l'évêque d'Annecy, pour lui épargner un nouveau sacrilége, avait défendu à tous ses prêtres, sous peine d'interdit, de l'en-

(1) A Dalembert, 1er mai 1768. — (2) Dalembert à Voltaire, 15 juin 1768. — (3) A Rey, 7 février 1769 (*Recueil de* 1856). — (4) Collection Cayrol, à la Bibliothèque impériale, t. LXXIX. — (5) *Mémoires* de Bachaumont du 3 décembre 1768, t. IV, p. 159.

tendre en confession et de le communier sans ses ordres exprès. « Je me confesserai et je communierai malgré lui, » s'écria Voltaire ; et il se mit au lit et fit le malade. Ayant alors aperçu un capucin qui se promenait, il l'appela à son chevet et lui dit : « Mon père, voici le saint temps de Pâques. Je voudrais, dans cette circonstance, remplir mes devoirs de Français, d'officier du roi et de seigneur de paroisse ; mais je suis trop malade pour me transporter à l'église, et je vous prie de m'entendre ici. » — « Il y a dans ce moment à l'église, répondit le capucin, plusieurs personnes qui m'attendent. Mais je reviendrai dans trois jours, et je prie le bon Dieu de vous maintenir dans ces bonnes et saintes dispositions. » Et le capucin sortit, emportant un écu tout neuf que le prétendu malade lui avait mis dans la main pour acheter sa complaisance. « Le drôle m'a joué, dit Voltaire à son copiste ; il est évident qu'il a demandé trois jours pour consulter son évêque, et que l'évêque lui défendra de revenir ; mais laissez-moi faire. »

Pendant ces trois jours il ne sortit point de son lit. Il manda le chirurgien Bugros, et lui tendit le bras. « Pouls excellent, dit Bugros. — Comment, mordieu ! dit Voltaire avec sa voix de tonnerre, vous trouvez mon pouls bon ! *Ignorantus, ignoranta, ignorantum !* — Ah ! Monsieur, permettez que je retâte... En effet, de la fièvre, beaucoup de fièvre. — Pardieu, je savais bien que j'avais la fièvre. Voilà trois jours que je suis dans ce cruel état. Allez le dire au curé : il doit savoir ce qu'il a à faire auprès d'un malade dévoré depuis plus de trois jours d'une fièvre ardente, et en danger de mort. »

Le chirurgien fit la commission, mais pas plus de curé que de capucin ! Pendant six jours, chaque matin, Bugros alla porter l'alarme au presbytère. Le curé, suivant les instructions de son évêque, répondit enfin qu'il fallait une rétractation préalable de tous les libelles impies imputés au malade. « Il n'y a que d'infâmes calomniateurs, écrivit Voltaire, qui aient pu dire les choses dont vous parlez. Je puis vous assurer qu'il n'y a pas un mot de vrai, et que rien ne doit s'opposer aux usages reçus. Vous êtes instruit sans doute des règlements

faits par les parlements, et je ne doute pas que vous ne vous conformiez aux lois du royaume... Les ordonnances portent qu'au troisième accès de fièvre, on donne les sacrements à un malade. M. de Voltaire en a eu huit violents; il en avertit M. le curé de Ferney (1). »

Le curé ne bougeait pas, attendant toujours la rétractation, qui devait être faite par-devant notaire et en présence de témoins. Une nuit, Voltaire, à une heure du matin, fait lever tous ses gens, et les envoie tous ensemble dire au curé que leur maître se meurt, et qu'il réclame les sacrements. Wagnière portait une *Déclaration* du 30 mars, signée de Voltaire, de lui Wagnière, et de Bigex, son confrère copiste, et accompagnée d'un certificat du chirurgien. Après énumération de ses titres et maladies, Voltaire, se disant « dans l'incapacité totale d'aller se confesser et communier à l'église, pour l'édification de ses vassaux et des protestants, priait le curé de faire, en cette occasion, tout ce que les ordonnances du roi et les arrêts du parlement commandaient, conjointement avec les canons de l'Église catholique, religion dans laquelle le malade était né, avait vécu et voulait mourir, et dont il voulait remplir tous les devoirs, ainsi que ceux de sujet du roi; offrant de faire toutes les déclarations nécessaires, toutes protestations requises, soit publiques, soit particulières, se soumettant pleinement à ce qui était de règle, ne voulant omettre aucun de ses devoirs, quel qu'il pût être. »

Le curé, quoique menacé encore par un homme de loi, envoyé de la part du prétendu moribond, d'une dénonciation au parlement qui entraînait pour lui interdiction, prison et peut-être pis, et quoique saisi d'une frayeur dont il mourut quelques mois après (2), ne se rendit pas au château, et persista à exiger une rétractation formelle. Le lendemain, 31 mars, en présence de plus nombreux témoins, dont Antoine Adam, « ci-devant

(1) A Gros, mars 1769 (*Recueil de* 1856). — (2) Voltaire, dans son *Commentaire hist.* (*Œuvres*, t. XLVIII, p. 385), dit que ce curé Gros, « bon ivrogne, se tua depuis à force de boire. » Mais Wagnière (p. 77) assure qu'il ne mourut que d'une colique causée par le saisissement.

soi-disant jésuite, » et par devant le notaire Raffo, Voltaire, après étalage pompeux de toutes ses dignités, déclarait « que le nommé Nonnotte, ci-devant soi-disant jésuite, et le nommé Guyon, soi-disant abbé, ayant fait contre lui des libelles aussi insipides que calomnieux, dans lesquels ils l'accusaient d'avoir manqué de respect pour la religion catholique, il devait à la vérité, à son honneur, à sa *piété*, de déclarer que jamais il n'avait cessé de respecter et de pratiquer la religion catholique professée dans le royaume; qu'il pardonnait à ses calomniateurs; que si jamais il lui était échappé *quelque indiscrétion* préjudiciable à la religion de l'État, il en demanderait pardon à Dieu et à l'État, et qu'il avait vécu et voulait mourir dans l'observance de toutes les lois du royaume, et dans la religion catholique, étroitement unie à ces lois. »

Là-dessus, le curé, avec la permission de l'évêque d'Annecy, envoya à Voltaire le capucin Joseph. S'il faut en croire Wagnière, qui prétend avoir entendu tout, par une porte entrebaillée, d'un cabinet contigu, voici ce qui se passa entre le pénitent et le confesseur : « Mon père, dit le soi-disant malade, je ne me souviens pas trop bien de mon *Confiteor*, dans l'état où je suis; dites-le, ainsi que le *Credo*, et je le répèterai après vous. » Ce qu'ils firent, mais avec un tel salmigondis de toutes les formules, qu'on n'y comprenait rien. Le malade poursuivit : « Écoutez, je ne vais pas à la messe aussi souvent qu'on le doit, mais ce sont mes souffrances continuelles qui m'en empêchent. J'adore Dieu dans ma chambre. Je ne fais de mal à personne, et je tâche de faire autant de bien qu'il m'est possible; j'en prends Dieu à témoin, mes paroissiens, mes domestiques et les habitants de la province; ainsi je vous prie de me donner l'absolution. » — « Mais, reprit le père, vous êtes ici pour vous confesser, et non pour faire votre apologie; on parle de mauvais livres dont vous ne vous accusez pas. Pour répondre à tout, signez-moi ce papier. » Et il tira de sa manche une profession de foi rédigée par l'évêque d'Annecy. « Quoi! mon père, demanda le malade, ne venons-nous pas de réciter le symbole des Apôtres, qui contient tout? Tenons-nous à cette formule,

pour n'être pas accusés d'y avoir mêlé quelque innovation dangereuse. » Il y eut alors entre eux un long débat, l'un parlant toujours du seul symbole, l'autre de profession de foi plus explicite, et cela à travers des tirades de Voltaire sur la calomnie, sur la tolérance, que le capucin interrompait en montrant son papier. « Donnez-moi l'absolution tout-à-l'heure, » dit enfin et brusquement Voltaire; et le capucin, au rapport de Wagnière, interdit et déconcerté, prononça l'*Absolvo*, et fit rentrer le papier dans sa manche.

Non, — nous l'allons prouver, — Voltaire signa, ne pouvant faire autrement pour arriver à ses fins, et c'est cette profession de foi, signée dans le secret de la confession, que le lendemain, 1er avril, il répéta en présence du notaire et de témoins.

Le lendemain, en effet, le curé lui apporta le saint Viatique, et exigea, avant de le communier, une profession de foi publique. « Je crois fermement, dut répondre Voltaire, tout ce que l'Église catholique apostolique et romaine croit et confesse. Je crois en un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, réellement distinguées, ayant la même nature, la même divinité et la même puissance; que la seconde personne s'est faite homme; qu'elle s'appelle Jésus-Christ, mort pour le salut des hommes; qu'il a établi la sainte Église, à laquelle il appartient de juger du véritable sens des Écritures. Je condamne aussi toutes les hérésies que la même Église a condamnées et rejetées, ainsi que toutes les interprétations et mauvais sens que l'on y peut donner. C'est cette foi véritable et catholique, hors de laquelle on ne peut être sauvé, que je professe, que je reconnais seule véritable; je jure, promets et m'engage de la professer, et de mourir dans cette croyance, moyennant la grâce de Dieu. Je crois aussi d'une foi ferme et je confesse tous et un chacun des articles contenus dans le Symbole des Apôtres, que j'ai récité en latin fort distinctement. Je déclare de plus que j'ai fait cette même confession de foi entre les mains du R. P. Joseph, capucin, avant de me confesser. »

Après cette déclaration, il communia. Et aussitôt Satan, qui venait d'entrer en lui comme en Judas, entr'ouvrit son rictus

empourpré du sacrilége, et en tira ce lâche et insolent blasphème : « Ayant mon Dieu dans ma bouche, je déclare que je pardonne sincèrement à ceux qui ont écrit au roi des calomnies contre moi, et qui n'ont pas réussi dans leurs mauvais desseins. » Et il en demanda acte au notaire Raffo, ce qui lui fut immédiatement octroyé, avec paraphe du notaire et signature des trois prêtres présents!

La farce jouée, Voltaire, resté seul avec son copiste, saute lestement du lit où il semblait cloué depuis huit jours, et lui dit : « J'ai eu un peu de peine avec ce drôle de capucin, mais cela ne laisse pas que d'amuser et de faire du bien. Je vous avais bien dit que je serais confessé et communié malgré Mons Biord. Allons faire un tour de jardin. »

Cependant, le confesseur et le curé, en rendant compte de tout à l'évêque, se trouvèrent embarrassés pour justifier leur conduite : ayant affaire à un si fourbe personnage, ils avaient négligé de dresser acte, séance tenante, de la profession de foi. Ce fu seulement le 15 avril, et sur la demande de l'évêque, qu'ils convoquèrent au presbytère le notaire Raffo et six témoins de la cérémonie du 1er, et qu'ils en firent rédiger un procès-verbal authentique. Mais cet intervalle de quinze jours ouvrait beau jeu à la mensongère astuce de Voltaire, qui, le 24 mai, écrivit à d'Alembert : « Voyez, je vous prie, ce que c'est que les fraudes pieuses. Je reçois dans mon lit le saint Viatique que m'apporte mon curé devant tous les coqs de ma paroisse; je déclare, ayant Dieu dans ma bouche, que l'évêque d'Annecy est un calomniateur, et j'en passe acte par-devant notaire: voilà mon maçon d'Annecy furieux, désespéré comme un damné, menaçant mon bon curé, mon pieux confesseur, et mon notaire. Que font-ils? Ils s'assemblent secrètement au bout de quinze jours, et ils dressent un acte dans lequel ils assurent par serment qu'ils m'ont entendu faire une profession de foi, non pas celle du Vicaire savoyard, mais celle de tous les curés de Savoie (elle est en effet du style d'un ramoneur). Ils envoient cet acte au maçon sans m'en rien dire, et viennent ensuite me conjurer de ne les point désavouer. Ils conviennent

qu'ils ont fait un faux serment pour tirer leur épingle du jeu. Je leur remontre qu'ils se damnent, je leur donne pour boire, et ils sont contents (1). »

Wagnière raconte de son côté (2) que l'évêque d'Annecy ayant fait imprimer toutes les pièces, il en avertit Voltaire, qui lui répondit : « Je ne veux pas faire pendre huit ou neuf personnes, quoiqu'elles aient fabriqué un acte ridicule et de la plus grande fausseté; je me borne à les plaindre. Si des prêtres dans ce siècle ont été capables d'une telle infamie, jugez de ce qu'ils ont pu faire dans des temps d'ignorance et de barbarie. » Et Wagnière ajoute, lui aussi, que Voltaire arracha aux témoins l'aveu de leur subornation, et qu'il leur pardonna.

Qui croira que le pieux évêque d'Annecy ait voulu se tromper lui-même en exigeant une fausse profession de foi, et qu'il ait imposé un faux à deux pauvres prêtres? Qui croira que les témoins, les mêmes la plupart que ceux dont Voltaire avait mis les noms au bas de l'acte du 31 mars, le syndic et le maître d'école de Ferney, le chirurgien Bugros, tous dans la dépendance du vindicatif seigneur, se soient laissé suborner par un capucin et par un curé malade alors de la commotion que lui avait fait subir le Jupiter tonnant? Qui croira que le notaire Raffo, mandé par Voltaire lui-même pour prendre acte de sa protestation contre l'évêque d'Annecy, et témoin de toute la scène, ait consenti, lui homme public, à enregistrer une déclaration qu'il aurait su être mensongère? D'ailleurs, Voltaire n'avoue-t-il pas implicitement la profession de foi, lorsqu'il écrit : « J'ai déclaré expressément que je mourais dans la religion du roi très-chrétien, et de la France ma patrie : cela est fier et honnête (3)? » Ne l'avoue-t-il pas dans la lettre même à un anonyme, insérée par lui dans son *Commentaire historique* (4), par laquelle il cherche à la désavouer? Ce sont bien ses « sentiments véritables, » reconnaît-il; » c'est bien « la substance de ses opinions; »

(1) Voir encore à Dalembert, 4 juin, et à d'Argental, 7 juillet 1769. — (2) *Mémoires*, t. I, p. 86. — Voir tout le récit de la p. 72 à cette p. 86. — (3) A Saint-Lambert, 4 avril 1769. — (4) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, p. 386.

il regrette seulement que tout cela soit exprimé « en style de savoyard (1). »

Du reste, il n'avait garde, hormis dans l'intimité, de désavouer une déclaration qui allait si bien à ses vues. Comment dire qu'il n'avait pas fait une profession de foi catholique, au moment même qu'il cherchait à passer pour bon catholique? Au fond, pour un certain monde et pour la cour, il était bien aise de la publicité que l'évêque lui avait donnée.

Il lui restait à s'expliquer, cette fois encore, avec l'évêque d'Annecy et avec les *Frères*.

L'évêque, ayant renoncé à un recours démontré bien inutile auprès du roi de France, et à un appel plus inutile encore au cœur de Voltaire, voulut enchaîner le grand coupable par la menace d'une dénonciation solennelle à l'univers chrétien. Après lui avoir rappelé la communion de 1768, le scandale qu'elle avait causé dans le public, scandale autorisé par les propos qu'il avait tenus depuis, disant que ce n'était « qu'une grimace qu'il avait fallu faire pour se soustraire aux poursuites dont il était menacé, » par les ouvrages de plus en plus blasphématoires qu'il avait mis au jour, et que ses désaveux n'avaient pas empêché le public de lui attribuer, il l'enferme, en reproduisant la déclaration du 15 avril, dans ce dilemme : ou c'est l'expression de votre foi, et alors vous désavouez les impiétés contenues dans les ouvrages qu'on vous impute, et vous devez vous prononcer désormais pour la religion catholique; ou ce n'est qu'un nouveau mensonge, et dès lors le public est en droit de vous considérer comme un homme sans probité et sans honneur, et de mépriser la philosophie des prétendus esprits forts. Si vous profitez de mes avis, j'en bénirai Dieu; sinon, « vous sentez assez que je ne pourrais plus alors m'empêcher d'élever la voix, pour annoncer à l'univers entier votre fourberie, vos impostures et votre hypocrisie, qui, en manifestant l'indignité des profanations que vous auriez faites de nos plus saints mystères, montreraient en même temps toute la bassesse de votre âme et de vos sentiments. »

(1) Voir encore la lettre à d'Argental, du 7 juillet 1769.

Quelques jours auparavant, lors de la publication faite par l'évêque d'Annecy de toutes les pièces, Voltaire avait répliqué par deux lettres, l'une signée de madame Denis, l'autre d'un parent nommé de Mauléon (1), contenant toutes les deux son apologie. La seconde, écrite sous le nom d'un soldat, était, de plus, grossière et brutale, pleine de récriminations violentes, de basses insultes à l'adresse de l'évêque, dont « le grand-père avait bâti de ses mains un pavillon de la basse-cour du seigneur de Ferney, dont les proches parents travaillaient actuellement à ses granges, et dont le cousin avait demandé depuis peu à être son fermier; » pleine encore de vanteries grotesques sur « sa vertu, sa piété, sa charité, sa bienfaisance, ses mœurs, l'ordre établi dans sa maison et dans ses terres, qui lui avaient valu l'affection de son curé, les bénédictions de ses vassaux et de ses voisins, la protection du premier président et du procureur général du parlement de Bourgogne et du gouverneur de la province, et par-dessus tout la bonté constante du grand pape Benoît XIV et de son secrétaire des brefs, le cardinal Passionei, digne ministre d'un tel pape ! »

C'est encore sous le nom d'un neveu prétendu qu'il envoya à l'évêque d'Annecy, comme réponse à sa lettre du 5 mai 1769, un mémoire, tissu de sottises et d'injures, dans lequel, pour se mettre à l'aise, il supposait que la lettre, apportée par un inconnu au château, était l'œuvre d'un faussaire, seul capable d'avoir fait des fautes d'orthographe et d'avoir employé le mot de *grimace*, « expression basse et ridicule qui n'avait pu être prononcée par un membre de l'Académie francaise. »

L'évêque répliqua que sa lettre, envoyée par la poste, n'avait pas dû être remise par un inconnu; qu'elle était bien de lui, et qu'il s'en reconnaissait l'auteur, « n'étant point de ces personnes, qui, après avoir enfanté des ouvrages de ténèbres, croient pouvoir en imposer au public qui les leur attribue, en les désavouant avec aussi peu de pudeur que de bonne foi. » Et, à son tour, pour se régler sur l'usage qu'il doit faire du mémoire, il demande à Voltaire si c'est de sa part qu'il lui a été envoyé :

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVI, pp. 1 et 3.

« Je me flatte, dit-il, que vous ne refuserez pas de me répondre d'une manière précise et sans tergiversations, et même sans vétiller sur le défaut d'une orthographe dont votre usage ne fait encore rien moins qu'une loi générale. »

Voltaire ne répondit pas, et se réserva tout entier pour les amis, qui le harcelaient de questions sur « le divin déjeuner. » Étant sur le point de mourir, il a voulu passer par les cérémonies ordinaires, qu'il ne craint pas, quoiqu'il ne les aime point du tout; mais il fallait bien remplir ses devoirs de citoyen, d'officier du roi et de membre de l'Académie française (1). Dans une plus grande intimité, il descendit à des excuses exprimées en des termes ignobles : la bonne compagnie ne déjeune pas à Paris, parce qu'elle a trop soupé; mais il est dans un pays où les médecins sont italiens, et où ils veulent qu'on déjeune et qu'on mange un *croûton* à certains jours. Il n'a pas deux cent mille hommes, et il est parfois un peu goguenard. Il a donc pris le parti de rire de la médecine avec le plus profond respect, et de déjeuner comme les autres, avec des attestations d'apothicaires. Vieux malade dans une position très-délicate, il n'y a point de lavement ni de pilules qu'il ne prenne tous les mois pour que la Faculté le laisse vivre et mourir en paix. Il fera, quand on voudra, comme certain voyageur, qui se faisait donner l'extrême-onction dans tous les cabarets; et, s'il était chez les Turcs, il déjeunerait à la façon des Turcs. Pourquoi lui reproche-t-on ce déjeuner par-devant notaire? Il était indispensable. Il lui fallait un bouclier contre la fureur sacerdotale et italienne, contre un évêque savoyard, le plus fanatique et le plus fourbe des hommes, contre Pantalon-Rezzonico (Clément XIII), dont il a en portefeuille un bref d'excommunication. Qu'on avoue donc qu'il a très-bien fait. D'ailleurs, il n'a agi que par le conseil d'un avocat qui connaît la province. Enfin, on ne peut donner une plus grande marque de mépris pour ces facéties, que de les jouer soi-même : ceux qui s'en abstiennent paraissent les craindre (2).

(1) A Saurin, 5; à Richelieu, 15; à La Harpe, 17 avril 1769. — (2) A madame du Deffand, 24 avril; à d'Argental, 8 et 23 mai; à Dalembert, 24 mai 1769.

Ces facéties et ces explications indécentes ne réussirent pas plus en 1769 qu'en 1768. « Ces représentations pieuses de Ferney, écrivait Grimm, n'ont pas un grand succès à Paris; elles y causent même assez de scandale (1). » Et Frédéric, après avoir attribué à Voltaire toutes les entreprises des princes contre l'Église, ajoutait : « Après d'aussi belles choses, je suis un peu fâché qu'il fasse si platement ses pâques, et donne une farce aussi triviale au public; qu'il fasse imprimer sa confession de foi, à laquelle personne n'ajoute foi, et qu'il souille la mâle parure de la philosophie par les accoutrements de l'hypocrisie dont il l'affuble (2). »

Frédéric, Grimm, tous les contemporains expliquèrent sa conduite par une lâche peur et une vile politique. Tout le récit précédent prouve qu'ils étaient dans le vrai. Quelques-uns, avec les frémissements d'une foi indignée, lui ont prêté le dessein d'attaquer Dieu jusque dans son sanctuaire, et l'*Infâme* jusque dans ses mystères les plus redoutables. Non, cet homme n'était pas de la taille du Satan de Milton, rival de Dieu, plus grand que Dieu même dans l'épopée du poëte révolutionnaire. Ce n'était pas un Titan à escalader le ciel : il ne voulait qu'escalader le château de Versailles; ou, plus platement, se le faire ouvrir un billet de confession et de communion à la main. Rappelons-nous toujours que madame Denis était à Paris pendant ces pâques de Ferney, comme, en 1753, pendant les pâques de Colmar : c'était une comédie à deux que jouaient encore ces deux grands comédiens. Sifflés l'un et l'autre devant le public et à la cour, ils quittèrent la scène où ils avaient échoué : madame Denis, en octobre, rentra à Ferney, et Voltaire, quoique toujours malade, ne recommença plus. « On s'est trop moqué à Paris de cette petite facétie, écrivit-il; et le fils de mon maçon, devenu mon évêque, a trop crié contre ma dévotion (3). » Gloire à cet évêque, fils de maçon, qui démolit les tréteaux du comédien, lui arracha son masque, et empêcha l'odieuse farce d'aboutir !

(1) *Corresp. litt.*, avril 1769, t. VI, p. 384. — (2) A Dalembert, 2 juillet 1769. — (3) A madame Necker, 23 avril 1773.

IX

LA STATUE DE VOLTAIRE

Le comédien, n'ayant pas réussi par la comédie sacrilége, tâcha de rentrer à Paris par l'opéra, et il en garda longtemps l'espoir dans sa boîte de *Pandore* (1). Il mit d'Argental en campagne pour obtenir la représentation de ce drame lyrique, « qui seul pouvait déterminer un certain voyage. » La Borde, auteur de la musique, devait s'adresser à madame du Barry, qui obtiendrait sans peine l'agrément de « l'adverse partie (Louis XV), » peu soucieuse d'opéras. L'entremetteur de la du Barry, le premier gentilhomme de la chambre, Richelieu, à qui on avait « la grande passion de faire encore une fois sa cour avant de mourir, » était supplié d'intervenir auprès de « son amie, » et de présenter au roi une nouvelle édition des *Siècles de Louis XIV et de Louis XV*. Richelieu intervint; madame du Barry fit une démarche auprès du roi, et « Adam resta exclus du paradis terrestre (2). »

Voltaire dissimula son échec en disant, tantôt qu'il remettait au printemps suivant un voyage qu'il lui eût été impossible de faire, pouvant à peine faire celui de son jardin; tantôt qu'il n'avait « jamais trempé dans l'infâme complot que quelques parents et amis avaient fait de l'arracher à sa retraite, à sa liberté, et au repos nécessaire à son âge (3). »

L'année suivante, il crut s'être fait un titre plus sérieux à la faveur du roi par sa réfutation (4) du *Système de la nature*,

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. IV, p. 519.—(2) A d'Argental, 10 août et 16 septembre; à Richelieu, 10 juillet (*Recueil de* 1856), 30 août et 10 octobre 1769. — Voltaire échoua encore dans son dessein de faire représenter *Pandore* pour les fêtes du mariage de Louis XVI, en 1770, et pour celles du mariage du comte d'Artois, en 1773. — (3) A Marmontel et à madame du Deffand, 1er novembre; à Rochefort, 18 novembre 1769; à Schomberg, 5 janvier 1770. — (4) Il s'agit d'une petite brochure, intitulée *Dieu*, qui forme aujourd'hui la 5e section de l'art. *Dieu* du *Dict. philos.* (*Œuvres de Voltaire*, t. XXVIII, p, 386).

livre en tous sens détestable, publié par l'athée d'Holbach sous le nom de Mirabaud; et il écrivit, le 1er novembre, à Richelieu : « J'aurais bien de l'obligation à mon héros, et il ferait une action fort méritoire, si, dans ses goguettes avec le roi, il avait la bonté de glisser gaîment, à son ordinaire, que j'ai réfuté ce livre qui fait tant de bruit, et que le roi lui-même a donné à M. Séguier pour le faire ardre. Au reste, je pense qu'il est toujours très-bon de soutenir la doctrine de l'existence d'un Dieu rémunérateur et vengeur; la société a besoin de cette opinion. Je ne sais si vous connaissez ce vers :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer (1). »

Vers absurde, que les amis de Voltaire ont invoqué en preuve de son théisme décidé! Si Dieu n'existait pas, nul n'en aurait l'idée, ni ne songerait, par conséquent, à l'inventer. Puis ce vers, avec le commentaire de la lettre à Richelieu, prouverait plutôt que la profession de l'existence de Dieu n'était pour son auteur qu'une affaire de politique et d'ordre social.

Comme on le voit par plusieurs lettres de 1770, le *Système de la nature*, par son franc athéisme, paraissait à Voltaire compromettant pour les philosophes, qu'il rendait « exécrables aux yeux du roi et de toute la cour. » Toutefois, il eut à s'excuser de sa réfutation : « Il a fallu faire ce que j'ai fait, écrivit-il; et si l'on pesait bien mes paroles, on verrait qu'elles ne doivent déplaire à personne (2). »

Il avait écrit dans l'intérêt de la secte, et plus encore dans l'intérêt de sa réconciliation avec le roi. Il manqua l'un et l'autre but, et nous doutons qu'il ait trouvé une compensation suffisante dans le titre de Père temporel des capucins qu'il prit cette année.

Avant sa brouille avec les capucins du pays de Gex, qui, à partir des pâques de 1769, refusèrent de reparaître au château de Ferney, il leur avait obtenu de Choiseul une gratification; et, en reconnaissance, à l'en croire (3), les capucins lui

(1) *Épître à l'auteur du livre des trois Imposteurs; Œuvres de Voltaire*, t. XIII, p. 265. — (2) A Grimm, 1er novembre 1770. — (3) A Audra, 26; à Du-

auraient envoyé la patente de Père temporel. Ailleurs, il attribue cette faveur à sa *Canonisation de saint Cucufin* (1), bouffonnerie contre saint Joseph Cupertin ou de Copertino, canonisé pourtant par le capucin Clément XIV, le pape chéri de la philosophie (2). Il est certain que les lettres d'affiliation ne lui avaient point été adressées directement par le Père général, comme il le disait et l'écrivait. Ces lettres étant envoyées quelquefois en blanc, un avocat de Grenoble eut le secret d'en avoir, et lui en envoya (3). Voltaire les fit encadrer et placer dans l'endroit le plus apparent du château, et il écrivit à Bernis : « Si vous êtes cardinal, je suis capucin. Le général qui est à Rome m'en a envoyé la patente ; un gardien me l'a présentée. Je me fais faire une robe de capucin assez jolie. Il est vrai que la robe ne fait pas le moine (4). » Voilà le fond de vingt de ses lettres ; et, désormais, il envoie sa bénédiction *urbi et orbi*, et signe : *Frère Voltaire, capucin indigne.*

Ne pouvant posséder Voltaire à Paris, les philosophes voulurent avoir au moins sa statue, qui donnerait peut-être envie de faire revenir l'original. Le 17 avril 1770, ils tinrent une assemblée chez madame Necker, la fausse puritaine. C'étaient Diderot, Suard, Chastellux, Grimm, Schomberg, Marmontel, Dalembert, Thomas, Necker, Saint-Lambert, Saurin, Helvétius, Bernard, et trois mauvais prêtres, Raynal, Arnaud et Morellet. Là, après un copieux dîner, dans le pêle-mêle de la conversation, il fut résolu d'élever une statue à Voltaire. Le statuaire Pigalle assistait à la séance. Quelques jours auparavant, Raynal lui avait été député pour lui proposer l'exécution, et il avait accepté avec joie. Dès le 17 avril, il put produire une ébauche en terre, qui fut généralement admirée. Voltaire était représenté assis sur une draperie

pont ; 30 mars 1770. — Voir encore les Stances à Saurin : « Il est vrai, je suis capucin, etc. ; » *Œuvres de Voltaire*, t. XII, p. 547. — (1) *Œuvres de Voltaire*, t. XLV, p. 164. — (2) Après l'élection de Clément XIV, Voltaire écrivait à Bordes (5 juillet 1769, *Recueil de* 1856) : « C'est bien dommage qu'on ne nous ait pas donné un brouillon. Il nous fallait un fou, et j'ai peur qu'on ne nous ait donné un homme sage... Les abus ne se corrigent que quand ils sont outrés. » — (3) Chaudon, *Mémoires sur Voltaire*, 1re partie, p. 239. — (4) A Bernis, 9 février 1770 ; même jour, à Richelieu.

qui lui descendait de l'épaule gauche par le dos et l'enveloppait par derrière; sa tête était couronnée de laurier; sa poitrine et tout le côté droit étaient nus; il tenait une plume à la main droite, dont le bras pendait; le bras gauche s'appuyait sur la cuisse gauche. Le projet admis, on convint aussi de l'inscription : « A Voltaire vivant, par les gens de lettres ses compatriotes. » Il fallait donc être homme de lettres pour concourir, et même, d'abord, avoir fait imprimer quelque chose; mais Dalembert fit adopter que le titre d'homme de lettres serait acquis à tout souscripteur qui le prendrait. La souscription ne devait pas être moindre de deux louis. Richelieu avait déjà souscrit pour vingt, et on se promettait la souscription de Choiseul. Les gens du dîner se déclarèrent receveurs, et s'engagèrent, indépendamment de leur souscription personnelle, à suppléer solidairement à ce qui manquerait aux quinze mille livres jugées nécessaires : dix mille pour Pigalle, qui, laissé libre, avait fixé à ce chiffre son honoraire, et le reste pour achat de marbre et frais de voyage (1).

Le 27 avril, déjà informé, Voltaire écrivait à Dalembert : « C'est un monument contre le fanatisme et la persécution. » Et il continua sur ce texte dans toutes les lettres aux *Frères :* « C'est un beau soufflet que vous donnez au fanatisme et aux lâches valets de ce monstre... Vous écrasez sous ce marbre la superstition, qui levait encore la tête... Au sujet près, jamais les gens de lettres, dans aucun pays, n'ont imaginé rien de plus noble. Les douze apôtres n'ont pas eu ce courage. Les douze personnes à qui cette étrange idée a passé par la tête sont dignes chacune de ce qu'elles veulent me donner (2). » Il défendait, toutefois, de crier trop haut que c'était un monument à la liberté de penser : « Cette idée pouvait lui faire tort auprès du roi, des bontés duquel il avait besoin pour sa colonie (3). » Il ne manqua pas de remercier madame Necker, la muse inspiratrice du dessein, par de jolies stances (4), et par

(1) Grimm, *Corresp. litt.*, mai 1770, t. VII, p. 117.— (2) A Marmontel, 27 avril; à Dalembert, 21 juin 1770. — (3) A madame du Deffand, 11 juillet 1770. — (4) *Œuvres de Voltaire*, t. XII, p. 549.

une lettre du 21 mai, dans laquelle il faisait une grotesque et piteuse description de sa personne : « M. Pigalle doit, dit-on, venir modeler mon visage ; on en devinerait à peine la place. Mes yeux sont enfoncés de trois pouces, mes joues sont du vieux parchemin mal collé sur des os qui ne tiennent à rien. Le peu de dents que j'avais est parti. Ce que je vous dis là n'est point coquetterie ; c'est la pure vérité. On n'a jamais sculpté un pauvre homme dans cet état. »

Cependant on battait le rappel des souscripteurs. Si un grand nombre de gens de lettres et de gens de cour avaient souscrit, un plus grand nombre s'était contenté de promettre (1). Jean-Jacques, en apprenant le projet, s'était écrié : « Cela honore la France et le siècle! » et il avait réclamé le droit, « payé, disait-il, assez cher, » d'être admis à l'honneur de souscrire (2). Ses deux louis d'or furent envoyés à Dalembert, qui répondit : « M. de Voltaire sera sûrement très-sensible à cette marque d'estime de la part de M. Rousseau ; je ne manquerai pas de l'en informer (3). » Dalembert était d'avis qu'on acceptât le denier de Jean-Jacques (4) ; mais Voltaire, sur le conseil, dit-il, de ses parents, de Saint-Lambert et de ses autres amis, exigea qu'on le lui rendît (5). Et il remercia Rousseau en écrivant : » Il est plaisant qu'un garçon horloger, avec un décret de prise de corps, soit à Paris, et que je n'y sois pas (6). »

A Jean-Jacques, Voltaire préférait « les puissances du Nord, » et il voulut les avoir toutes. Diderot fut chargé de procurer Catherine, qui venait d'acheter sa bibliothèque ; Dalembert, qui avait gagné le roi de Danemark, de passage à Paris, fut invité à rappeler à Frédéric qu'il devait toujours une réparation pour Francfort, et qu'un roi philosophe était dans l'obligation de contribuer à cette bonne œuvre philosophique (7).

Dalembert, par une lettre du 15 juillet, proposa la chose au

(1) Dalembert à Voltaire, 30 mai 1770. — (2) J.-J. Rousseau à la Tourette, 2 juin 1770. — (3) La Tourette à Voltaire, 26 juin 1770. — (4) Dalembert à Voltaire, 22 juillet 1770. — (5) A Dalembert, 7 et 11 juillet ; à Grimm, 10 juillet 1770. — (6) A Richelieu, 11 juillet 1770. — (7) A Dalembert, 27 avril, 21 juin, 27 juillet et 5 novembre 1770. — Voltaire osa même songer à obtenir, par le duc de Duras, la souscription de Louis XV (à d'Argental, 12 novembre 1770).

roi de Prusse, qui répondit, le 28 : « Le plus beau monument de Voltaire est celui qu'il s'est érigé lui-même : ses ouvrages. Ils subsisteront plus longtemps que la basilique de Saint-Pierre, le Louvre, et tous ces bâtiments que la vanité consacre à l'éternité... Vous n'avez qu'à m'informer de ce qu'on exige de ma part; je ne refuserai rien pour cette statue, plus glorieuse pour les gens de lettres qui la lui consacrent, que pour Voltaire lui-même. » — « Votre Majesté demande ce que nous désirons d'elle pour ce monument? récrivit Dalembert. Un écu, Sire, et votre nom. » Et, dans un post-scriptum, il lui annonçait que « l'Académie française venait d'arrêter, d'une voix unanime, que la lettre du 28 serait insérée dans ses registres, comme un monument également honorable pour un de ses plus illustres membres et pour la littérature française. »

Frédéric fit plus : il fit exécuter une statue de Voltaire dans sa manufacture de porcelaine, et la lui envoya, avec ce mot gravé sur la base : *Immortali*. Voltaire écrivit au-dessous :

Vous êtes généreux : vos bontés souveraines
Me font de trop nobles présents;
Vous me donnez sur mes vieux ans
Une terre dans vos domaines (1).

Et il dit à tous ses commensaux que le mot *Immortali* était la signature du donateur.

Pendant que Frédéric et Dalembert traitaient ainsi Voltaire en public, ils ne se gênaient pas sur son compte dans l'intimité de leur correspondance, comme on l'a vu à propos des pâques, comme on le voit par cette autre lettre de Frédéric : « J'ai lu le quatrième volume des *Questions encyclopédiques*, très-surpris d'y trouver une sortie épouvantable contre Maupertuis. Il y a quelque chose de si lâche à calomnier les morts, il y a tant d'indignité à noircir la mémoire des hommes de mérite, et il y a quelque chose dans ce procédé qui dénote une vengeance si implacable, si atroce, que je me repens presque de la statue qu'on lui érige. Bon Dieu ! comment tant de génie se peut-il allier avec tant de perversité?.... Vous de-

(1) *Comment. hist.*; *Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, p. 383.

vriez faire des remontrances à Voltaire sur cette conduite, qui lui fait plus de tort qu'à Maupertuis. Je vous avoue qu'on se lasse de retrouver à tout propos Maupertuis, l'abbé Des Fontaines, Fréron, Le Franc de Pompignan, le poëte Rousseau et Abraham Chaumeix dans ses ouvrages; des injures si souvent répétées dégoûtent le lecteur et démasquent trop le fond de l'âme de Voltaire. Cela est triste et n'est pas plaisant (1). » — « Hélas! Sire, répondait Dalembert (2), il y a longtemps que j'ai pris la liberté de lui donner ce conseil, et Votre Majesté voit quel en est le fruit. Il faut gémir sur le sort de l'humanité, qui ne permet pas qu'un seul homme ait à la fois tous les talents et toutes les vertus. » Et il promettait de recommencer. — « Vous faites œuvre méritoire, répliqua le roi (3).... Je conclus de la conduite de Voltaire, que, s'il était souverain, il serait avec tous ses voisins à couteau tiré; son règne ne serait qu'une guerre perpétuelle, et alors Dieu sait de quels arguments il se servirait pour prouver que la guerre est l'état naturel de la société, et que la paix n'est pas faite pour l'homme! »

Comme ces gens-là se connaissaient bien!

A la fin de mai 1770, Phidias-Pigalle était allé à Ferney pour prendre le portrait du patriarche, et il y passa huit jours. La veille de son départ, il ne tenait encore rien, et il allait renoncer à saisir la trop mobile figure. Voltaire lui accordait bien une séance par jour, mais le vieux singe ne pouvait se tenir une minute en place. Il avait à côté de lui son secrétaire, à qui il dictait des lettres, et, pendant ce temps, suivant un tic familier, il soufflait des pois, et faisait des grimaces à désespérer le statuaire. Enfin, le dernier jour, la conversation tomba sur le veau d'or des Hébreux. L'adversaire de l'abbé Guénée fut si content d'entendre dire à Pigalle qu'il lui faudrait au moins six mois pour couler une pareille machine en fonte, qu'il se laissa faire le reste de la séance. L'artiste réussit à prendre son modèle. Mais il eut si grand peur de gâter, dans une seconde séance, ce qu'il avait eu tant de peine à tenir,

(1) A Dalembert, 25 juillet 1771. — (2) 17 août 1771. — (3) 16 septembre 1771.

qu'il en fit faire aussitôt le moule, et qu'il partit le lendemain, de grand matin, sans voir personne.

Pigalle, de retour à Paris, rassura les amis sur la santé de Voltaire, plus alerte, raconta-t-il, à monter les escaliers que tous les souscripteurs, et à fermer une porte, ouvrir une fenêtre, faire une pirouette, que tout ce qui l'entourait. Argan se fâcha presque : « M. Pigalle, quoique le meilleur homme du monde, me calomnie étrangement; il va disant que je me porte bien, et que je suis gras comme un moine. Je m'efforçais d'être gai devant lui, et d'enfler les muscles buccinateurs pour lui faire ma cour (1). » Argan voulait absolument être malade!

Pigalle ne savait pas draper. C'est pourquoi il fit à peu près nue la statue qu'on connaît. Il prit un vieux soldat sur lequel il modela le corps, et il mit dessus la tête qu'il était allé chercher à Ferney.

Gustave III, empêché de faire le pèlerinage de Ferney, ayant voulu, à défaut de l'original, voir la statue chez Pigalle, il se détourna au premier regard, et dit : « Si j'avais à souscrire, ce serait pour lui acheter un habit. » Cette carcasse parut hideuse à la plupart, et ce fut une grêle d'épigrammes à briser le marbre (2).

Sabatier de Castres, qui publiait alors les *Trois siècles littéraires* (3), son œuvre ou celle d'un abbé Martin, termina par ces mots l'article *Voltaire* : « Tel est cependant l'homme qu'on préconise et qu'on encense, au point de ne pas craindre de le rendre ridicule, en se proposant de lui élever une statue. » A cette occasion, Voltaire écrivit un *Fragment d'une lettre sur les Dictionnaires satiriques*, contre l'ex-jésuite Paulian, auteur d'une réfutation du *Dictionnaire portatif;* et, sous le nom de *Morza*, il fit une *Réponse à cette Lettre* (4), dirigée contre *Sabotier*, à qui il composa une biographie injurieuse, fondée, malheureusement pour sa victime, en partie sur le vrai. Connu

(1) A Grimm, 10 juillet 1770. — Voir la *Corresp. litt.*, juillet 1770, t. VII, p. 223. — (2) Grimm, *Corresp. litt.*, avril 1771, t. VII, p. 465. — (3) L'année précédente, il avait publié le *Tableau philosophique de l'esprit de M. de Voltaire*, réimprimé en 1802, sous le titre de *Vie polémique*. — (4) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVII, pp. 172 et 178.

sous le nom d'abbé, quoiqu'il n'ait été jamais que clerc tonsuré, Sabatier, né à Castres d'une ancienne famille de robe, suivant lui, d'un perruquier, suivant Voltaire, avait commencé par être protégé d'Helvétius et recrue dans l'armée encyclopédique; puis, malgré une vie peu honorable, il s'était fait le champion de la religion et des mœurs. Quelle cible aux traits de Voltaire! Dalembert, comme toujours, se fit son second, et lui adressa des détails infamants sur une aventure qui serait arrivée à Sabatier chez le comte de Lautrec (1). Condorcet, son futur biographe, prit aussi sa défense (2). Voltaire tira bon parti de tous ces renseignements, et, dans un article consacré aux *Dictionnaires de calomnies* (3), il reprocha à Sabatier son ingratitude envers Helvétius, une *Apologie de Spinosa* et des vers obscènes. Enfin, il joignit Sabatier à tous ses adversaires, et en fit un anneau de cette ignoble chaîne de forçats qu'il traîne dans tous ses ouvrages (4).

La statue ne fut inaugurée qu'en 1776. En avant-goût de cette fête, et en pronostic du triomphe d'*Irène*, on ménagea à Voltaire une apothéose chez la Clairon. Marmontel avait eu l'idée de composer une ode en son honneur, et de la faire réciter par la Clairon au milieu d'une pompe antique. En effet, un soir, la comédienne sort de son salon, meublé de tous les voltairiens, après avoir dit qu'on l'attende. Tout à coup, un rideau s'ouvre, et montre à la société ébahie un buste de Voltaire sur un autel. A côté, se tenait la Clairon, en prêtresse d'Apollon, une couronne de laurier à la main, qu'elle déposa sur la tête de la divinité; après quoi, elle entonna l'hymne de Marmontel. La Harpe informa Voltaire qu'il venait de passer dieu, et le dieu nouveau remercia La Harpe en prose, et sa prêtresse en vers (5).

(1) Dalembert à Voltaire, 26 décembre 1772. — (2) Par une *Lettre d'un théologien à l'abbé Sabatier*) à Marin, 16 août; à Dalembert, 28 septembre 1774). — (3) Art. XVI du *Fragment sur l'hist. générale; Œuvres de Voltaire*, t. XLVII, p. 399. — (4) XVIIIe chant de la *Pucelle; Œuvres de Voltaire*, t. XI, p. 284; note B du *Dialogue de Pégase et du Vieillard*, t. XIV, p. 282; à Marmontel, 24 juillet; à Saint-Lambert, 1er septembre 1773; à d'Argental, 30 avril 1774, etc. — (5) A La Harpe, 29 septembre 1772; à *mademoiselle Clairon; Œuvres de Voltaire*, t. XIV, p. 471; Grimm, *Corresp. litt.*, octobre 1772, t. VIII, p. 318; Marmontel, *Mémoires*, t. III, p. 140.

X

REPRISE CONTRE L'INFAME

Cependant Voltaire aspirait toujours à sortir de Ferney. Au milieu de l'année 1771, on annonça encore son retour à Paris, obtenu du roi à la sollicitation de madame du Barry, gagnée elle-même par Maupeou. Reconnaissant du concours que Voltaire lui avait prêté, et comptant toujours sur l'appui de sa plume, le chancelier avait désarmé la cour, en montrant une promesse du philosophe de ne plus écrire contre la religion et de s'attacher uniquement à la politique (1). Le philosophe et le chancelier trompaient l'un et l'autre, car, dans le même temps, le chancelier permettait au libraire Merlin de vendre publiquement les ouvrages impies du philosophe (2). Il ne faut donc pas s'étonner que les *Lois de Minos* (3), composées à cette occasion, soient à la fois une allégorie en l'honneur de Maupeou et une insulte à la religion, une satire des anciens parlements et des prêtres. Voltaire n'avait écrit, dit-il, cette tragédie, que pour y mettre des notes inspirées de la *Pologniade* du roi de Prusse; notes « curieuses, très-insolentes, trop hardies pour les fanatiques, mais qui devaient réjouir la secte; notes dirigées contre l'ancien parlement et contre la Bible, les immolations humaines chez les Juifs et dans l'Église, car il ne fallait jamais perdre de vue le grand objet de rendre la superstition exécrable (4). » Il espérait pourtant que cette affreuse rapsodie lui vaudrait enfin la permission de revenir à Paris. Il est vrai qu'il la mettait sous le nom fictif de l'avocat Duroncel, et qu'il défendait bien de l'en dire l'auteur : cette « calomnie abominable, » et « le terrible scandale » qui en devait

(1) *Mémoires* de Bachaumont du 15 juillet 1771, t. V, p. 281. — (2) *Mémoires* de Bachaumont du 12 juin 1772, t. VI, p. 147. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. IX, p. 275. — (4) A Richelieu, 25 mai 1772; à Marmontel, 23 octobre 1772 et 29 mars 1773; à La Harpe, 22 janvier et 29 mars; à Frédéric, 19 mars; à madame du Deffand, 29 mars; à Saint-Lambert, 1er septembre 1773.

résulter, empêcheraient qu'on la jouât et qu'il pût rentrer en France (1). Aussi fut-il contrarié de la publicité prématurée que lui donna le libraire Valade, à qui Marin l'avait vendue, plus que des vers changés et ajoutés par Thibouville ; et, s'il pardonna à Thibouville (2), il ne pardonna jamais à Marin, qu'il accusait encore d'ouvrir ses lettres et d'en trahir le secret (3). Réduit à l'imprimer lui-même, il prétendit que les allusions dangereuses n'avaient trait qu'à la Pologne ; il en ôta même plusieurs, les plus piquantes, dit-il, et gâta son ouvrage pour le faire passer (4). Il mit en tête une longue dédicace à Richelieu, dans l'espoir que le premier gentilhomme de la chambre, suivant sa promesse, ferait jouer la pièce, avec *Pandore* et *Olympie*, pour le mariage du comte d'Artois (5). Mais Richelieu effaça, sur la liste présentée par Lekain pour Fontainebleau, toutes les pièces de Voltaire, moins l'*Orphelin*, et les remplaça par du Crébillon (6). Certains conseils de l'Épître dédicatoire des *Lois*, « de protéger la philosophie, » certains souhaits en ce sens, avaient été pris par Richelieu, adversaire de la secte à l'Académie, comme une injure (7). Toutefois, Richelieu ayant écrit à Voltaire une lettre consolante et donné un démenti à Lekain, Voltaire pria ses amis d'agir encore auprès de son héros : « Vous connaissez ma position : cette petite aventure tient à des choses essentielles pour moi, et même pour ma famille (8). » Il demanda directement la protection de Richelieu à la cour, le suppliant de faire jouer les *Lois* et *Sophonisbe*, sinon pour les fêtes du mariage, au moins à la fin de son année de service ; et, quoiqu'il eût tout arrangé pour une

(1) A d'Argental, 4 et 9 mai 1772, 4 janvier, 19 avril et 18 mai 1773 ; à Richelieu, 1er février ; à Dalembert, 8 mars 1773. — (2) A Thibouville, 8 et 22 février 1773. — (3) A Dalembert et à d'Argental, 25 février 1774. — Il faut ajouter que Marin, grâce à Beaumarchais, était alors le bouc émissaire du ridicule. Voltaire oublia dès lors tous les services que ce chef du bureau de la librairie lui avait rendus en faisant arriver sous son couvert et en colportant lui-même tous les produits de Ferney. — Voltaire protesta contre l'édition de Valade par une *Déclaration* insérée dans le Mercure de mars 1773 (*Œuvres de Voltaire*, t. XLVII, p. 229). — (4) A Richelieu, 8 juin et 4 juillet 1772 ; à La Harpe, 22 janvier 1773. — (5) A Richelieu, 8 juin 1772 et 5 mai 1773. — (6) Dalembert à Voltaire, 14 mai ; Voltaire à Dalembert, 19 mai 1773. — (7) A Dalembert, 20 mai 1773. — (8) A madame de Saint-Julien, 19 mai 1773.

« petite course » à Paris, il attendit le mois de novembre pour faire une nouvelle démarche (1). Dalembert lui disait bien de se défier de Richelieu, que son *héros* n'était qu'un traître : comme il ne se connaissait pas d'autre protecteur en cour que l'ami de la du Barry, il continuait de lui demander un passeport (2). Seulement, il demanda directement la protection de madame du Barry elle-même, dont La Borde, le musicien de sa *Pandore*, venait de lui montrer le portrait. Il l'avait baisé, ce portrait enchanteur, et il s'excusait de la liberté grande :

Vous ne pouviez empêcher cet hommage,
Faible tribut de quiconque a des yeux,
C'est aux mortels d'adorer votre image;
L'original était fait pour les dieux (3).

Et il revenait à Richelieu, voulant absolument qu'on jouât, pour les fêtes du mariage du comte d'Artois, ses *Lois de Minos*, auxquelles il demandait qu'on ajoutât *Sophonisbe* (4). Si les deux pièces réussissaient, disait-il, « ce succès pourrait être un prétexte pour faire adoucir certaines *lois* dont vous savez que je ne parle jamais (5). » Il ne parlait que de cela, et à Richelieu, et à tous ses amis (6). Malgré cette insistance, malgré ses promesses, Richelieu ne répondait que des choses vagues et ambiguës; puis il finit par dire qu'on avait de nouveau indisposé le roi contre l'auteur, et qu'il fallait renoncer à la représentation des *Lois de Minos*, et, par conséquent, à l'abolition des *lois* de Louis XV (7).

Quelques mois après, Louis XV mourait. Seul des académiciens, Voltaire avait fait son panégyrique ; seul il fit son *Éloge funèbre* (8), qu'il adressa à Richelieu pour être montré au successeur Louis XVI. Mais ni la mémoire de l'indigne aïeul, ni le

(1) A Richelieu et à madame de Saint-Julien, 4; à d'Argental, 5; à Dalembert, 7 juin 1773. — (2) A Dalembert, 16 juin 1773. — (3) A madame du Barry, 20 juin 1773. — (4) *Sophonisbe* fut jouée le 15 janvier 1774, mais tomba presque à plat, et Lekain dut implorer comme une grâce la seconde représentation (Grimm, *Corresp. litt.*, janvier 1774, t. IX, p. 8). — (5) A Richelieu, 19 juillet 1773. — (6) A Richelieu, 7 et 26 août, et 20 septembre ; à madame de Saint-Julien, 9 t 25 septembre 1773. — (7) A d'Argental, 26 septembre; à Richelieu, 8 octobre 1773 et 30 janvier 1774. — (8) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVIII, p. 9.

vil entremetteur de la du Barry, n'étaient en faveur auprès du nouveau monarque. Voltaire eut beau se tourner vers le soleil levant, et annoncer le plus beau jour de la monarchie française, il ne réussit pas davantage. Une des premières préoccupations du gouvernement de Louis XVI, en juillet 1774, fut, dans la prévision de la mort prochaine du vieux patriarche, âgé alors de quatre-vingts ans, de faire mettre, aussitôt après sa mort, les scellés sur tous ses papiers et correspondances concernant les princes et leurs cours, les ministres et les gouvernements, et, en particulier, la cour et le gouvernement de la France, comme aussi sur tout écrit relatif à la religion et aux mœurs, et même sur les ouvrages d'histoire et de littérature, « dans lesquels, disait-on, il larde toujours du sien. » Il y eut, à ce sujet, échange d'instructions, d'ordres, de récépissés entre le ministre Bertin et l'intendant de Bourgogne, son subdélégué de Gex et le résident de France à Genève (1). Mais Voltaire trompa encore la mort, et déjoua ainsi toutes les mesures du gouvernement français.

Ayant perdu tout espoir, et délivré par là de toute contrainte, Voltaire poussa avec une activité plus furieuse la fabrication de ses libelles impies, qu'il n'avait, du reste, jamais interrompue. Il annota, pour salir l'Ancien et le Nouveau Testament, la traduction faite par d'Argens des *Discours de l'empereur Julien* (2), un de ses grands hommes, dont il fait partout l'apologie. Il poussa contre les annates, les dispenses, en un mot, contre la cour de Rome, le *Cri des nations* (3). Il donna une *Collection d'anciens évangiles* (4), pour prouver que les nôtres sont tout aussi apocryphes. Il réfuta, au profit du théisme et du matérialisme, le *Tout en Dieu* (5) de Malebranche. Il fonda un projet de *Paix perpétuelle* (6) sur la destruction de tous les dogmes, qui seuls divisent les hommes, sur l'anéantissement de l'*Infâme*, qui seul leur a apporté la guerre. Il refit, dans

(1) Pièces justificatives de la *Vie de Voltaire*, par Condorcet, nos XXXV-XLVIII; *Œuvres de Voltaire*, t. I, p. 417-430. — (2) *Œuvres de Voltaire*, t. XLV, p. 193. — (3) Ibid., p. 310. — (4) Ibid., p. 326. — (5) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVI, p. 36. — (6) Ibid., p. 55.

Dieu et les hommes (1), sa *Philosophie de l'histoire*, et y reprit ce qu'il avait dit en cent endroits contre Moïse et Jésus, les Juifs et les Chrétiens. Il prêcha, dans les *Adorateurs* (2), contre la Providence, et dans une *Requête aux magistrats* (3), contre le carême et les fêtes. Il voila d'une gaze antique, dans les *Lettres de Memmius à Cicéron* (4), ses impiétés ordinaires. Il professa l'éternité du monde, le matérialisme, le fatalisme, le scepticisme dans le *Principe d'action* (5) et dans l'opuscule *de l'Ame* (6). Dans les *Lettres chinoises* (7), il ressassa l'éloge de ses chers Chinois et la satire des Jésuites. Dans les *Dialogues d'Evhémère* (8), il fit débattre toutes ses idées sur Dieu et sur la formation du monde par Alexandre et Aristote, Épicure et Platon. Enfin, il laissa en portefeuille son plus long et son plus détestable pamphlet, l'*Histoire de l'établissement du Christianisme* (9), qu'il ridiculise dans ses origines, qu'il rend odieux dans son histoire en lui imputant encore tous les malheurs de l'humanité.

Ceci rappelle une haute parole de Royer-Collard à l'Académie, lorsque, en 1844, on proposa pour sujet du prix d'éloquence un discours sur Voltaire, et cette parole va servir de conclusion à ce long chapitre : « Si le christianisme a été une dégradation, une corruption, s'il a fait l'homme pire qu'il n'était, Voltaire, en l'attaquant, a été un bienfaiteur du genre humain; mais si c'est le contraire qui est vrai, le passage de Voltaire sur la terre chrétienne a été une grande calamité (10). »

(1) *Œuvres de Voltaire*, t. XLVI, p. 97. — (2) Ibid., p. 376. — (3) Ibid., p. 425. — (4) Ibid., p. 559. — (5) Ibid., t. XVLII, p. 70. — (6) Ibid., t. XLVIII, p. 61. — (7) Ibid., p. 186. — (8) Ibid., t. L, p. 146. — (9) Ibid., p. 408. — (10) De Barante, *Vie politique de Royer-Collard*, 1861, t. II. p. 531.

CHAPITRE CINQUIÈME

MORT DE VOLTAIRE

I

VOYAGE ET PREMIERS JOURS A PARIS

Voltaire avait écrit en 1758 : « Dans vingt ans l'*infâme* aura beau jeu. » Beau jeu, en effet, et si la rage, au moment de sa mort, lui avait laissé quelque liberté d'esprit et de parole, l'apologiste de Julien aurait pu s'écrier à son tour : « Tu as vaincu, Galiléen ! »

L'*infâme* l'attendait à Paris pour l'abattre dans son triomphe même, et c'était vers Paris qu'il se tournait toujours, comme s'il eût couru au-devant de son supplice. Repoussé tant de fois, il tâchait au moins de faire croire qu'il y pouvait aller, qu'il n'y avait jamais eu contre lui d'exclusion formelle, qu'il avait conservé, avec sa charge de gentilhomme de la chambre, le droit d'en faire les fonctions, et que sa santé seule l'empêchait de partir (1).

Cependant, il saisissait toute occasion de se remettre en cour. Pas un mariage princier pour lequel il ne voulût fournir une pièce de théâtre (2). Pas un acte du nouveau gouvernement qui ne lui devînt le thème d'un éloge du roi que ses amis étaient priés de faire courir (3). Tout cela entretenait le bruit de son retour à Paris. On disait que la reine voulait le voir, et la na-

(1) A d'Argental, 6 juillet et 12 août 1774 ; à Chabanon, 3 août 1775. — (2) Il proposa *Rome sauvée* pour le mariage d'une sœur de Louis XVI avec le prince de Piémont (à d'Argental, 4 août 1775). — (3) A Frédéric, 30 mars; à d'Argental, 5 avril 1776.

tion le récompenser de l'honneur qu'il avait fait rejaillir sur elle (1). Informé de ces bonnes dispositions de la reine, il fit de petits versiculets en son honneur, car il avait « une furieuse passion de l'avoir pour protectrice; » et il espérait qu'*Olympie* paraîtrait devant elle. En cette circonstance, il songea encore à envoyer devant lui à Paris, sous prétexte de consulter Tronchin, madame Denis, qui ne partit pas, sans doute parce qu'on prévit que ce nouveau voyage serait inutile (2). Il redoubla de courtisanerie : il fit l'*Hôte et l'Hôtesse* (3), pour un petit divertissement que Monsieur voulait donner à Marie-Antoinette à Brunoy, et il s'informa anxieusement si ses vers avaient été bien reçus, et s'ils pourraient servir de précurseurs à *Olympie*, à quelques autres pièces, et enfin à l'auteur (4). Il frappait à la porte de la reine à coups redoublés de tragédies : *Don Pèdre*, *Agathocle*, *Irène;* et le retour à Paris, après trente ans d'absence, était toujours le « véritable dénoûment de la pièce (5). »

Il se consumait d'ennui à Ferney, et la nièce en mourait. On s'était brouillé avec les Dupuits, et le tête-à-tête était triste entre ces deux vieillards. La vieille et jalouse Denis n'osait guère introduire entre eux un tiers plus jeune, depuis un autre tête-à-tête avec mademoiselle de Saussure, qui avait failli devenir fatal au vieil oncle, et dont on avait beaucoup jasé à Paris (6). Toutefois, n'y tenant plus, elle demanda, pour lui tenir compagnie, mademoiselle de Varicourt, fille d'un officier des gardes du corps, ayant douze enfants pour toute fortune. Menacée du couvent, la jeune fille s'était adressée, dit-on, à Voltaire, qui aurait répondu : « Il faut arracher au diable cette âme qu'on

(1) Frédéric à Dalembert, 22 février 1775. — Dalembert répondit, le 22 avril : « Je ne crois pas que nous voyions Voltaire à Paris; je doute que sa santé le lui permette, et encore plus que la cour soit fort empressée de le voir. » — (2) *Mémoire* de Bachaumont du 5 septembre 1776, t. IX, p. 280; *Mémoires* de Wagnière, t. I, p. 396. — (3) *Œuvres de Voltaire*, t. IX, p. 459. — (4) A Cromot, 20 septembre, 10 et 30 octobre; à d'Argental, 18 octobre; à madame de Saint-Julien, 22 octobre 1776. — (5) A d'Argental, 2 juin, 31 août, 20 septembre, 3, 22 et 25 octobre, 17 novembre 1777; à Thibouville, 10 novembre 1777 et 14 janvier 1778. — (6) Grimm, *Correspondance inédite*, p. 347; Wagnière, *Mémoires*, t. I, p. 346; Bachaumont, *Mémoires*, 26 janvier 1773, t. VI, p. 266; Voltaire à Richelieu, 21 décembre 1772.

prétend donner à Dieu. » Et il la donna à madame Denis, qui ne valait pas le *diable* qu'elle eût trouvé au couvent. C'est la jeune fille que Voltaire a baptisée *Belle-et-Bonne*. Ange gardien du patriarche, elle lui prodiguait soins et caresses, et, à défaut de soins, le patriarche lui rendait ses caresses avec une sensualité dont la chronique s'amusait fort. Les plus indulgents disaient : « C'est Anacréon servi par les Grâces. » En 1777, le marquis de Villette, voulant faire une fin après une jeunesse débauchée, demanda à Voltaire, dont il se disait le fils, sa jolie gouvernante; et Voltaire, n'ayant, cette fois, à donner pour dot que quelques diamants à une pupille qui allait épouser cent cinquante mille livres de rentes, s'empressa de la lui accorder (1).

Le nouveau couple n'avait point envie d'enterrer ses jeunes amours entre deux vieillards à Ferney. Secondé par le marquis de Villevieille, un ami de Villette, et surtout par madame Denis, plus que jamais lasse de la campagne, il fit tout ce qu'il put pour entraîner Voltaire à Paris. On lui montrait de prétendues lettres de Paris ou de Versailles, assurant que le comte d'Artois et le comte de Provence, que la reine, que le roi lui-même, avaient la plus grande envie de le voir. On le menaçait de la chute d'*Irène*, qu'il venait d'envoyer à d'Argental, s'il n'allait lui-même mettre la paix entre les comédiens brouillés et diriger leur jeu. On intéressait le vieux malade, qui pourrait consulter Tronchin sur sa santé. On piquait l'amour-propre du banni, qui répondrait par un fait éclatant aux sacristains redisant partout qu'une paperasse, appelée *littera sigilli*, lui interdisait, même à quatre-vingt-quatre ans, d'aller boire l'eau de la Seine (2). Les avocats avaient cause gagnée dans les désirs encore plus vifs de Voltaire, et le voyage fut résolu.

Toutefois, dans la crainte d'être arrêté en route par un ordre de la cour, Voltaire cacha son voyage. Le 3 février, annon-

(1) *Mémoires* de Bachaumont du 18 juin 1777, t. X, p. 153; *Œuvres de Villette*, pp. 114, 127; *Mémoires* de Wagnière, t. I, pp. 114, 117, 413, 414; à M..., 9; à La Harpe, 19 novembre 1777. — Dans le récit du *Voyage et de la mort de Voltaire*, nous suivrons souvent la *Relation* de Wagnière, que nous ne mentionnerons plus que pour la contredire. — (2) A de Vaines, 2 février 1778.

çant à d'Argental le départ de madame Denis et du couple Villette, il se dit au désespoir de ne pouvoir accompagner les voyageurs que jusqu'à la première poste; et le 5, à midi, il partait lui-même entre son copiste et son cuisinier.

En route, à Bourg notamment, il fut reconnu et acclamé par la foule. A Dijon, où il s'arrêta pour voir le rapporteur d'un procès qu'il soutenait au nom de madame Denis (1), il reçut des visites de distinction, et ne put échapper aux curieux, qui pénétrèrent dans son auberge, déguisés en garçons de cabaret, ou introduits, à prix d'argent, par les servantes. Malgré un essieu rompu, il arriva le 10 aux portes de Paris, vers trois heures et demie du soir. A la question d'usage, il répondit aux commis de barrière : « Ma foi, Messieurs, je crois qu'il n'y a ici de contrebande que moi. » Reconnu encore, il fut prié respectueusement de continuer son chemin.

Il descendit à l'ancien hôtel Bernières, devenu hôtel Villette, au coin de la rue de Beaune et du quai des Théatins, qui a pris depuis son nom, et s'y logea dans un cabinet voluptueux, digne de l'auteur de la *Pucelle*.

L'apparition d'un revenant, d'un prophète, d'un apôtre, n'aurait pas causé un tel ébahissement. Tout autre intérêt, de cour, de guerre ou de robe, fut suspendu, même la grande querelle des Gluckistes et des Piccinistes (2). L'orgueil encyclopédique baissa pavillon devant son chef, la Sorbonne frémit, le Parlement fut frappé de stupeur, toute la littérature s'émut, tout Paris vola aux pieds de l'idole. Un mot du roi troubla tout à coup cette ivresse : « L'ordre qui défendait à Voltaire de revenir à Paris a-t-il été levé? » Le marquis de Jaucourt, un encyclopédiste, vint le rapporter mystérieusement à madame Denis, qui ne put le cacher à son oncle. Fort alarmé, Voltaire écrivit à l'intime amie de la reine, madame Jules de

(1) A Maret, 20 février 1778. — (2) Voltaire reçut, à deux heures d'intervalle, la visite de Gluck et celle de Piccini. Gluck lui dit : « J'ai différé mon départ pour Vienne de vingt-quatre heures, afin d'avoir l'honneur et le bonheur de vous voir.— Vous allez voir un grand empereur, répondit Voltaire, vous êtes bien heureux ! » Et il tourna le dos, dépité encore au seul souvenir de l'*affront* que lui avait fait le comte de Falkenstein (*Corresp. secrète*, t. VI, p. 32).

Polignac, qui lui fit une réponse rassurante et vint même le tranquilliser en personne. En réalité, il n'avait rien à craindre, protégé contre le roi par le comte d'Artois, qui l'avait fait assurer de sa bienveillance et du plaisir qu'il aurait de le voir à la comédie, protégé bien plus par la faveur de la reine. Non que Marie-Antoinette, comme on l'a dit, ait demandé à Louis XVI pour Voltaire la permission de rentrer à Paris : après avoir consulté des personnes de confiance, elle déclara même que l'insulteur de la religion et des mœurs ne verrait aucun membre de la famille royale. Toutefois, gagnée par la contagion presque universelle, elle n'aurait pas répugné, Voltaire une fois à Paris, à le recevoir dans ses grands appartements; le roi s'y opposa (1). Elle demanda alors, dit-on, qu'on improvisât à Voltaire, à la Comédie-Française, une loge tapissée comme la sienne, et à côté de la sienne, afin de pouvoir causer avec lui; le roi refusa encore (2). Elle prêtera corps à ces bruits, peut-être mensongers, en se donnant le tort réel de se trouver sur son passage au pavillon de Flore, et d'agréer son salut; le tort plus grand d'assister, dans sa loge parée, à la représentation d'*Irène* (3). Le pauvre roi lui-même, non-seulement n'interdit pas à sa femme et à sa famille de donner par leur présence un éclat royal au triomphe du plus grand ennemi de son trône, mais il permit qu'on jouât *Irène* devant lui. Il fit plus, il laissa dire et imprimer que c'était par ses ordres que le comte d'Angivilliers avait commandé au neveu de Pigalle le buste de Voltaire simultanément avec celui du maréchal de Saxe, et Voltaire remercia le roi et le statuaire d'avoir confondu dans un même honneur le *héros* et le *trompette* (4).

Dès le 10, au débotté, Voltaire était allé à pied, quai d'Orsay, chez son ami d'Argental. Enveloppé d'une vaste pelisse, la tête dans une perruque de laine surmontée d'un bonnet rouge et fourré, il fut pris pour un *chie-en-lit* en ce temps de carnaval,

(1) Madame Campan, *Mémoires*. t. I, pp. 187, 188; Ségur, *Mémoires*, t. I, p. 168; *Mémoires* de Bachaumont, du 19 février 1778, t. XI, p. 109. — (2) *Corresp. secrète*, t. VI, p. 49. — (3) Lafont-d'Aussone, *Mémoires*, p. 46. — (4) Grimm, *Corresp. litt.*, février 1778, t. X, pp. 164-168 ; *Mémoires* de Bachaumont du 23 février 1778, t. XI, p. 116.

et suivi et hué par les enfants (1). D'Argental, qui ne s'était pas trouvé chez lui, arriva rue de Beaune, un moment après, et annonça qu'on venait d'enterrer Le Kain. L'auteur d'*Irène* poussa un cri terrible : tremblait-il pour sa tragédie ou pour lui ? Il se remit, toutefois ; et, dès le lendemain, commença dans son cabinet le défilé de toute la France, qu'il reçut en robe de chambre et en bonnet de nuit. L'Académie lui fit une députation de trois de ses membres, Marmontel, Saint-Lambert et le prince de Beauvau (2). Les comédiens vinrent en corps, Bellecour à leur tête, et il leur dit : « Je ne peux désormais vivre que par vous et pour vous (3). » Dans la soirée, il lut ou plutôt hurla son *Irène*, et passa toute la nuit à en corriger les deux derniers actes. La Vestris étant venue le voir à son lever : « Madame, lui dit-il, j'ai été occupé de vous toute la nuit comme si je n'avais que vingt ans (4). » Et il distribua les rôles, après bien des négociations pour mettre le *tripot* d'accord.

Les visites, faites ou reçues, recommencèrent. On s'étouffait à l'hôtel Villette, où se trouvaient jusqu'à 300 personnes à la fois (5). Voltaire faisait effort pour justifier sa réputation, et y perdait quelque chose de son esprit et de sa grâce. Les visiteurs travaillaient bien davantage à chercher quelque phrase ingénieuse pour l'offrir en tribut à l'idole, et s'en faire un titre d'honneur dans le *Journal de Paris*, qui tenait chaque jour régistre de tous les mots remarquables (6). On voyait surtout les femmes s'agiter, rêver, se tourmenter pour placer un mot fin, et, le mot dit, elles sortaient persuadées qu'elles emportaient une portion de la gloire de Voltaire (7).

Toute l'Encyclopédie était là; tout le Parnasse aussi, du bourbier au sommet, et tout cela coassait en vers et en prose. Les

(1) *Mémoires* de Bachaumont du 12 février 1778, t. XI, p. 97.— (2) La Harpe, *Corresp. litt.*, t. II, p. 202. — (3) Bellecour sorti, quelqu'un ayant observé qu'il avait déclamé son compliment d'un ton fort pathétique : « Oui, dit Voltaire, nous avons bien joué la comédie l'un et l'autre. » — (4) « Au moins ce n'a pas été sans rature, » ajouta Sophie Arnould; — car les courtisanes célèbres étaient admises aux audiences comme les princes et les philosophes.— (5) Madame du Deffand à Walpole, 12 février 1778. — (6) La Harpe, *Corresp. litt.*, t. II, p. 210.— (7) Madame de Genlis, *Mémoires*, t. IX, p. 183.

flatteurs délicats obtenaient un mot spirituel. «Vous avez si fort surpassé tous vos confrères en tout genre, lui dit Mercier, que vous surpasserez encore Fontenelle dans l'art de vivre longtemps. — Ah! Monsieur, lui fut-il répondu, Fontenelle était un Normand: il a trompé la nature. » Saint-Ange, le traducteur d'Ovide, fut moins adroit et moins heureux. « Aujourd'hui, avait-il dit, je ne suis venu voir qu'Homère; un autre jour, je viendrai voir Euripide et Sophocle, et puis Tacite, et puis Lucien, etc. — Monsieur, je suis bien vieux, répondit Voltaire; si vous pouviez faire toutes ces visites en une fois (1)! »

Il y eut les visites de marque, celle, par exemple, de madame du Barry, reine alors disgraciée, qui avait sollicité la faveur de venir saluer le nouveau *roi* (2); celle encore de Franklin, alors à Paris pour pousser la France dans une guerre impolitique. Voltaire lui parla en anglais. «Mon oncle, observa madame Denis, parlez donc français : on serait si heureux de vous entendre. — Ma nièce, répondit Voltaire, j'ai cédé un moment à la vanité de parler la même langue que M. Franklin. » Les deux *patriarches* s'embrassèrent en pleurant. Franklin présenta son fils, âgé de quinze ans, et demanda pour lui la bénédiction de Voltaire. Les mains étendues sur la tête du jeune homme, Voltaire s'écria : « Dieu et la liberté! » Il voulut bien n'être pas jaloux de Franklin, qui partageait pourtant avec lui les acclamations de la foule. Dès qu'ils paraissaient en public l'un ou l'autre, les cris, les battements de mains ne finissaient plus. Les princes paraissaient, point de nouvelles; Voltaire éternuait, Franklin disait : Dieu vous bénisse! et le train recommençait (3).

En dehors des réceptions à grand nombre ou à grand éclat, c'étaient madame Denis et madame de Villette qui tenaient le salon, pendant que le marquis et d'Argental faisaient l'office d'introducteurs des ambassadeurs auprès de sa majesté le roi Voltaire. A chaque arrivant, on avertissait le *roi*, retiré dans son cabinet.

(1) Grimm, *Corresp. litt.*, avril 1778, t. X, p. 205. — (2) *Mémoires* de Bachaumont du 22 février 1778, t. XI, p. 113. — (3) Madame d'Épinay à l'abbé Galiani, 3 mai 1778; *Mémoires*, t. III, p. 430.

Il daignait sortir; on lui présentait les inconnus et les oubliés; il recevait le compliment, répondait un mot, et retournait à *Irène*.

Il y avait des protestations contre cette idolâtrie. Avec les petits vers à sa louange, Voltaire recevait par la poste force satires, lettres anonymes et pamphlets. Les complaisants tâchaient bien de tout arrêter à leur douane; mais plusieurs arrivaient sous les yeux de la divinité et empoisonnaient son encens. Puis le clergé, le monde dévot, nombreux encore, faisait schisme, et cherchait même à renverser ou à renvoyer l'idole. On compulsait les registres de la police et du parlement pour y trouver un titre de proscription. Mais il n'y avait jamais rien eu de formel contre Voltaire; et, quant à ses mauvais livres, comme il les avait toujours désavoués, il aurait fallu une instruction en règle, difficile et odieuse dans la circonstance, pour tourner contre sa personne les arrêts qui les avaient condamnés. L'archevêque de Paris s'était adressé au roi, et le roi, trop faible pour frapper un grand coup, avait répondu qu'on ne pouvait rejeter sur les chemins, en février, un vieillard de quatre-vingt-quatre ans. Louis XVI se contenta de protester par son abstention contre le fatal enthousiasme de sa famille, et il ne mit pas le pied au théâtre. Le clergé, réduit à gémir, s'abstint plus complétement et ne parut plus à l'Académie (1).

Les visites et les hommages reprirent leur cours. Voltaire en rendit quelques-unes, principalement aux femmes, devant qui, même invité à se contenir, il ne pouvait enchaîner sa passion impie, et alors il perdait toute politesse et toute décence. Mais, tout en blessant, il était sûr d'être applaudi par ses fanatiques, prêts, eux aussi, à adorer jusqu'aux excréments du Grand-Lama. Un jour, qu'il visitait madame de Ségur, malade de l'estomac, il lui conseilla de manger des jaunes d'œufs délayés avec de la farine de pomme de terre et de l'eau. A ces mots, *jaunes d'œufs*, *farine de pomme de terre*, un personnage présent

(1) Madame du Deffand à Walpole, 8 mars 1778; *L'Espion anglais : Journal du séjour de M. Voltaire à Paris*, t. VIII, pp. 276 et suiv.; *Mémoires* de Bachaumont du 12 et du 28 février 1778, t. XI, pp. 97 et 123.

s'écria tout transporté : « Quel homme ! quel homme ! pas un mot sans un trait (1) ! »

Toutefois, l'opposition du clergé, les efforts de plusieurs prêtres pour pénétrer jusqu'à Voltaire dans l'espoir de le convertir, tout cela lui donnait à penser. La garde qui veillait aux barrières du Louvre de l'impiété écartait toute visite sacerdotale. Un prêtre pourtant vint à bout, sous un déguisement quelconque, de forcer la consigne, et, arrivé jusqu'au lit de Voltaire, il se jeta à genoux, et le conjura de se confesser. Wagnière, Grimm et les amis en ont fait une scène grotesque (2) ; mais le vieux malade fut frappé. En même temps, il recevait des offres de service de la part d'un abbé Gaultier, ancien jésuite, ancien curé en Normandie, et alors aumônier des Incurables, qui, à ce titre, regardait le vieil impie comme de son domaine (3). Le 20 février, il lui écrivit pour lui rappeler la pensée du souverain juge et lui demander un entretien : Voltaire ayant agréé sa visite, il l'alla voir dès le lendemain. Après avoir accordé deux ou trois minutes seulement à une nombreuse assemblée, Voltaire prit l'abbé par la main, le conduisit dans sa chambre, le fit asseoir auprès de lui, et lui demanda ce qu'il avait à dire. L'aumônier répondit qu'il voulait entreprendre sur lui la même cure qu'il venait d'opérer avec succès sur un impur chansonnier, le vieil abbé de Lattaignant, et qu'il se mettait à sa disposition. Enchanté d'apprendre que l'abbé était venu de lui-même, et non de la part de l'archevêque ou du curé de Saint-Sulpice, Voltaire lui fit, à son tour, ses offres de service ; mais l'abbé réclamant une autre récompense de sa démarche : « J'aime Dieu, » répondit-il — « L'amour qui n'agit point, est-ce un amour sincère ? » répliqua l'abbé à la façon de Joad ; et il fut interrompu par un émissaire de la secte, qui, redoutant une fin chrétienne à ce long entretien,

(1) Ségur, *Mémoires*, t. I, p. 175. — (2) Wagnière, t. I, p. 124 ; Grimm, *Corresp. litt.*, février 1778, t. X, p. 171 ; *Corresp. secrète*, t. VI, p. 61. — (3) *Mémoire de l'abbé Gaultier à l'archevêque de Paris, concernant tout ce qui s'est passé à la mort de Voltaire*, dans le P. Harel, *Recueil des particularités curieuses de la vie et de la mort de Voltaire*, p. 93, ou dans Chaudon, *Mémoires sur Voltaire*, 2e partie, p. 19.

entra et dit : « M. l'abbé, finissez donc! vous voyez que M. de Voltaire vomit le sang, et qu'il n'est pas en état de parler. — Eh ! Monsieur, interrompit Voltaire assez vivement, laissez-moi, je vous prie, avec M. l'abbé Gaultier, mon ami ; il ne me flatte pas. » Madame Denis vint à son tour, et dit avec plus de douceur : « Mon oncle doit être bien fatigué ; je vous prie de remettre la partie à un autre instant. » Et l'abbé se leva, après avoir demandé et obtenu la permission de revenir. En sortant, il dit à Voltaire : « Je ferai tous les jours mémoire de vous au saint sacrifice de la messe. — Merci, » répondit Voltaire avec un attendrissement feint. Et sur le seuil de la porte : « Adieu, Monsieur de Voltaire, comptez que vous n'avez pas de meilleur ami que moi dans ce monde. »

L'abbé parti, Wagnière demanda à son maître : « En avez-vous été content? » Et Voltaire répondit : « C'est un bon imbécile ! »

Le lendemain, il manda chez lui les comédiens, ses vrais aumôniers, et leur fit répéter *Irène*. Mécontent de leur jeu, il s'emporta : « Eh! f.., dit-il à la Vestris, c'est bien la peine de vous faire des vers de six pieds, pour que vous en mangiez trois. » Il les fit recommencer, et, toujours mécontent, il se mit à déclamer, avec effort et colère, sa tragédie, dont il remplit, pour donner le ton à chacun, successivement tous les rôles. Cette séance l'accabla. Le 25, dictant de son lit à Wagnière, il toussa et eut une violente hémorragie. Le médecin et le prêtre furent aussitôt mandés.

Le médecin était Tronchin, que Voltaire avait contribué à faire partir pour Paris, comme s'il eût eu le pressentiment qu'il y aurait un jour besoin de lui. Tronchin s'était longtemps gardé de Voltaire en le tenant en respect par la poltonnerie. En 1766, la rétrocession des Délices, sur laquelle Voltaire, suivant son usage, s'était plaint vivement d'avoir perdu beaucoup, quoiqu'il y eût, dit-on, gagné, avait jeté entre eux un premier refroidissement. Bientôt, le rôle joué par Voltaire, contre la parole donnée à Tronchin, dans les troubles de Genève, avait achevé de les brouiller, et Tronchin, voyant son parti ruiné, avait accepté les propositions du duc d'Orléans, et quitté

Genève pour toujours (1). Après avoir joué *Esculape*, *Apollon* l'avait encore raillé dans sa *Guerre de Genève*, où il le montrait montant en carrosse pour

> aller dans Paris
> Prendre son rang parmi les beaux esprits.

Aussi, arrivant lui-même à Paris, il avait eu grand'peur qu'Esculape ne lui eût gardé rancune et refusât de le voir. Au débotté, il lui avait écrit une lettre parfumée d'encens, dans laquelle il lui jurait une estime et une amitié éternelle. Tronchin l'étant allé voir : « Vous avez été, lui avait-il dit, mon sauveur à Ferney; soyez ici mon ange tutélaire. Je n'ai plus qu'un souffle de vie; je viens le rendre dans vos bras. » Et il avait fondu en larmes.

Tronchin accourut en hâte, le 25 février, et arrêta l'hémorragie; mais, pendant plusieurs jours, Voltaire, ne pouvant s'astreindre à la solitude et au repos qui lui étaient prescrits, continua de cracher du sang.

Dans l'intervalle du 21 au 25, l'abbé Gaultier et lui avaient pris leurs instructions. L'abbé était allé rendre compte de sa visite à l'archevêque et au curé de Saint-Sulpice, Faydit de Tersac, et avait fait régler la conduite qu'il devait tenir dans le cas où le vieux malade aurait recours à son ministère. De son côté, Voltaire avait consulté Dalembert, qui lui avait répondu : « Faites, en cette circonstance, comme tous les philosophes qui vous ont précédé, et qui

> Ont reçu ce que vous savez
> Avec beaucoup de révérence.

— « Je pense de même, avait répliqué Voltaire, car il ne faut pas être jeté à la voirie, comme j'y ai vu jeter la pauvre Lecouvreur. » Il avait beaucoup de répugnance pour cette sorte d'enterrement (2).

C'est pourquoi, le 25, il ordonna aussitôt à son Wagnière

(1) Sayous, *le XVIIIe siècle à l'étranger*, t. II, p. 506; lettres de Voltaire à Damilaville et à Florian du 3 avril 1767. — (2) Dalembert à Frédéric, 1er juillet 1778.

d'écrire à l'abbé Gaultier de le venir voir, ne voulant pas, répéta-t-il, être jeté à la voirie. Wagnière a prétendu qu'il fit semblant d'envoyer la lettre, afin qu'on ne dît pas que son maître avait montré de la faiblesse, et qu'il l'assura qu'on n'avait pu trouver l'abbé; sur quoi le maître aurait dit aux personnes qui l'entouraient : « Au moins, Messieurs, vous serez témoins que j'ai demandé à remplir ce qu'on appelle ici ses devoirs. »

Mais il existe un billet du 26 février, signé Voltaire, invitant l'abbé Gaultier à venir l'entendre suivant sa promesse; et un autre du lendemain matin, signé Denis, pressant la venue de l'abbé, qui n'avait pu se rendre à l'invitation de la veille, reçue seulement à neuf heures du soir. Le 27 au matin, l'abbé se rendit à l'hôtel Villette, et ne put, ce jour-là, parler qu'à madame Denis, qui lui dit que son oncle, pressé par le curé de Saint-Sulpice de ne pas différer sa confession, avait répondu qu'il avait mis toute sa confiance en un ami, l'abbé Gaultier. L'abbé alla encore rendre compte de sa conduite au curé et s'entendre avec lui.

Le lendemain, 28, Voltaire, pressentant bien la rétractation préalable qui lui serait demandée, voulut en détruire l'effet d'avance par cette déclaration, qu'il écrivit et signa de sa main, et qu'il remit à Wagnière : « Je meurs en adorant Dieu, en aimant mes amis, en ne haïssant pas mes ennemis, et en détestant la superstition. »

Le 2 mars, à la nouvelle d'un second vomissement de sang, l'abbé courut chez Voltaire, et fut admis. Le matin, Voltaire avait dit en riant à Dalembert, qui l'invitait à se taire : « Il faut bien que je parle bon gré mal gré; comme mon Henri IV, c'est aujourd'hui que je fais le saut périlleux. » A la vue de l'abbé : « Ne l'effrayez pas, » dirent les uns; « ne le négligez pas, » aurait dit Richelieu, et ce mot honorerait le vieux roué. L'abbé introduit dans la chambre, Voltaire le prit par la main, et le pria de le confesser. « Volontiers, répondit l'abbé, et j'ai pleins pouvoirs, à cet effet, du curé de Saint-Sulpice, dont vous êtes le paroissien ; mais, avant d'en venir là, il faut une rétractation.

— Monsieur l'abbé, je vais vous en écrire une moi-même, dont vous serez content. Qu'on me donne de quoi écrire! » Vagnière, qui avait tout entendu, obéit malgré lui. Comme il restait dans la chambre, avec l'abbé Mignot et le marquis de Villevieille : « Qu'on se retire, ajouta Voltaire, et qu'on me laisse seul avec M. l'abbé Gaultier, mon ami. » On se retira, et il écrivit une rétractation, par laquelle il déclarait que « n'ayant pu se traîner à l'église, et le curé de Saint-Sulpice ayant bien voulu ajouter à ses bonnes œuvres celle de lui envoyer l'abbé Gaultier, il s'était confessé à ce prêtre ; et que si Dieu disposait de lui, il mourait dans la religion catholique où il était né, espérant de la miséricorde divine qu'elle daignerait pardonner toutes ses fautes, et que s'il avait jamais scandalisé l'Église, il en demandait pardon à Dieu et à elle. » Il signa, fit rentrer Mignot et Villevieille, leur lut la déclaration, et la leur fit signer comme témoins. Après quoi, il écrivit encore : « M. l'abbé Gaultier m'ayant averti qu'on disait dans un certain monde que je protesterais contre tout ce que je ferais à la mort, je déclare que je n'ai jamais tenu ce propos, et que c'est une ancienne plaisanterie attribuée très-faussement dès longtemps à plusieurs savants plus éclairés que *Voltaire*. »

Voltaire remit le tout à l'abbé, avec un billet de six cents livres pour les pauvres de Saint-Sulpice, payables seulement après sa mort, et il lui dit : « Vous allez sans doute, Monsieur l'abbé, insérer cette rétractation dans les journaux? Je ne m'y oppose pas. — Rien ne presse, répondit l'abbé. — Au moins, en êtes-vous content? — Elle ne me paraît pas assez explicite. Du reste, j'en conférerai avec qui de droit. » Et l'abbé se retira.

Voilà tout ce qui s'est passé dans cette première phase de la maladie de Voltaire. Quoique tous les historiens aient répété, sur la foi du billet de confession que Voltaire s'était donné lui-même d'avance, qu'il s'était confessé, il ne se confessa pas. L'abbé Gaultier, suivant ses instructions, avait exigé, avant de l'entendre, une rétractation préalable. C'est dans cette pièce que Voltaire se glissa le certificat d'une confession qu'il n'avait point faite encore, bien résolu, après s'être ainsi mis en mesure, à

s'en tenir là. L'abbé Gaultier, trouvant lui-même la déclaration insuffisante, ne la prit que sous réserve du jugement de ses supérieurs, et ne passa pas outre. Il est donc faux ce qu'ont raconté Wagnière et Dalembert (1), que le prêtre offrit au malade de lui donner la communion séance tenante, et que le malade répondit : « Monsieur l'abbé, faites attention que je crache le sang, et que je pourrais bien par malheur cracher celui de Dieu. » Il y a bien assez d'ignominies sur le compte de Voltaire, sans qu'on en augmente le nombre à plaisir. C'était trop des confessions fictives et des communions sacriléges de Colmar et de Ferney, et Dieu ne permit pas que son vieil ennemi chargeât sa conscience du poids de nouvelles profanations. Du 2 mars au 30 mai, aucun prêtre fidèle ne fut admis auprès de Voltaire, et le 30 mai il était trop tard !

L'archevêque et le curé de Saint-Sulpice n'ayant pas approuvé non plus la rétractation du 2 mars, l'abbé Gaultier, le lendemain, retourna à l'hôtel Villette pour en demander une moins équivoque et plus détaillée, mais on lui refusa la porte. Il vit bien d'où partait le coup, car, la veille, Dalembert, Diderot et Marmontel lui avaient assez témoigné le mécontentement que leur causait sa présence. Il se représenta chaque matin, et toujours vainement. Deux fois, le 13 et le 30 mars, il adressa une lettre touchante au malade, qui ne répondit qu'à la première, et il cessa de retourner chez lui.

Dans son billet du 15 mars, Voltaire disait que le maître de la maison avait ordonné à son Suisse de ne laisser entrer aucun ecclésiastique que le curé de Saint-Sulpice. Quoi qu'on en ait dit encore, le curé ne paraît pas avoir pénétré auprès du malade avant le 30 mai. Il demanda bien, lui aussi, à le voir, dans le dessein de lui arracher une rétractation plus complète; mais, pour éluder toute explication, Voltaire lui répondit, le 4 mars, « qu'un subalterne suffisait auprès d'un simple passager; que, regardant le curé comme un homme du premier ordre de l'État, qui soulageait les pauvres en apôtre, et les faisait travailler en ministre; que, considérant ce qu'il devait à sa nais-

(1) Wagnière, t. I, p. 132; Dalembert à Frédéric, 1er juillet 1778.

sance, à son ministère et à son mérite, il n'avait pas osé s'adresser au général, et s'était contenté de lui demander un soldat; qu'il le priait de lui pardonner l'importunité d'une lettre qui n'exigeait pas l'embarras d'une réponse. » Il redoutait une nouvelle démarche du curé de Saint-Sulpice. Le curé, néanmoins, répondit à l'instant, et par le même commissionnaire, que tous ses paroissiens avaient droit à ses soins, mais qu'un homme comme M. de Voltaire était digne de toute sa sollicitude pastorale; et il lui demandait une permission d'aller l'entretenir, qui ne fut pas accordée.

Wagnière et la plupart des nouvellistes du temps ont avancé à cette occasion que tous les prêtres, dans l'espoir de tirer bon parti d'une si riche proie, faisaient la chasse à Voltaire, comme Voltaire avait fait la chasse aux prêtres; qu'entre le curé de Saint-Sulpice et l'aumônier des Incurables, il y eut jalousie de métier, et que le *général*, comme disait Voltaire, chercha à ressaisir le poste d'honneur que le simple *soldat* avait occupé le premier. Non, les prêtres laissaient l'hypocrisie à Voltaire et à ceux qui l'entouraient; pour eux, ils s'inspiraient de leur seule foi, de leur seule charité, et ils s'obstinaient à espérer contre toute espérance. Quant au curé et à l'aumônier, tout le récit précédent prouve qu'il y avait entre eux entente parfaite, et non jalousie, et qu'ils n'agirent que de concert.

Muni du bon billet qu'il s'était signé, Voltaire congédia la *prêtraille;* mais il ne se débarrassa pas aussi aisément des amis qui lui faisaient honte de sa *faiblesse*. Wagnière prétend qu'ils eurent « la lâcheté » d'approuver sa conduite, et il est certain que Dalembert le laissa faire, et que madame du Deffand l'excusa (1); mais il résulte de tous les mémoires du temps qu'il eut un compte sévère à rendre auprès de la plupart des philosophes. D'abord il chercha à faire croire qu'il s'était confessé, et il l'apprenait lui-même à tous ses visiteurs pour que la nouvelle en parvînt à la cour. Ainsi fit-il au docteur Lorry, que les Villette avaient voulu adjoindre à Tronchin; et, comme le

(1) A. Walpole, 8 mars 1778.

docteur, aussi mécréant que le protestant Tronchin était religieux, répondait par un sourire de pitié : « Vous me croyez donc bien impie! » lui dit-il; à quoi le docteur répliqua heureusement :

Vous craignez qu'on l'ignore, et vous en faites gloire!

« Je ne veux pas, continua Voltaire, qu'on jette mon corps à la voirie. » C'était alors son refrain et sa grande terreur; et il disait encore : « Si j'étais sur les bords du Gange, je voudrais mourir une queue de vache à la main. » Tout cela pour se débarrasser des railleries de la secte; mais il s'exprimait avec un peu moins de mépris quand il espérait que ses paroles arriveraient en haut lieu. Le jour même de sa confession prétendue, La Harpe étant allé le voir de la part de l'Académie, et lui dire qu'on avait arrêté et mis sur les registres, que, tant que sa maladie durerait, on enverrait à toutes les séances savoir de ses nouvelles : « Hélas! répondit-il, je n'ai pas cru pouvoir mieux reconnaître les bontés de l'Académie qu'en remplissant tous mes devoirs de chrétien, afin d'être enterré en terre sainte, et d'avoir un service aux Cordeliers, » — qu'il n'aura pas! Mais lorsqu'il vit que la comédie, sans faire aucun effet à la cour, réussissait encore moins à la ville, il prit de l'humeur et se fâcha. Il parla d'aller cacher sa honte à Ferney : « Dès que je pourrai être transporté, dit-il, je m'en vais; cette prêtraille, qui m'assomme ici, ne me poursuivra pas jusque-là (1). »

III

TRIOMPHE DE VOLTAIRE

Mais madame Denis n'était pas femme à le laisser retourner à Ferney, où elle aurait été forcée encore de le suivre. Elle lui

(1) La Harpe, *Corresp. litt.*, t. II, p. 212; Grimm, *Corresp. litt.*, février 1778, t. X. p. 170; l'*Espion anglais*, 2 avril 1778, t. VIII, p. 388; *Mémoires* de Bachaumont, 8, 9 et 11 mars 1778, t. XI, pp. 137, 140, 142.

chercha une maison à Paris; elle l'entoura de nouveaux flatteurs, et tâcha surtout de le distraire, malgré Tronchin, par les préparatifs de la représentation d'*Irène*. Il refusa d'abord de recevoir les comédiens, qui voulaient faire chez lui une représentation générale : « Voulez-vous donc, dit-il, que je les fasse venir pour me jeter de l'eau bénite? » Et il renvoya tout à sa nièce (1). Mais, un autre jour, s'étant aperçu de quelques corrections introduites dans sa pièce par Thibouville, d'Argental, La Harpe et Villette, avec la complicité de madame Denis, il entra en fureur, et repoussa si violemment sa nièce qu'elle alla tomber dans un fauteuil. La mort avait encore à faire pour venir à bout de ce vieillard.

Cependant, il n'était question, dans le public, que d'*Irène*, et c'était à qui se pourvoirait pour assister à la première représentation. On comptait sur la présence de l'auteur, que l'on plaçait tantôt sur le théâtre, pour que tous pussent jouir de sa vue, tantôt parmi les gentilshommes de la chambre, tantôt même dans la loge de la reine (2); on comptait sans la maladie et sans Tronchin.

C'est le 16 mars qu'eut lieu la première représentation. Une circonstance attirait encore la foule. Ce jour-là, le comte d'Artois et le duc de Bourbon, après une aventure d'Opéra, s'étaient battus au bois de Boulogne, et l'on disait que les princes réconciliés devaient se montrer à la comédie. En effet, la duchesse de Bourbon, dont le mari avait vengé l'honneur, parut la première et fut fort applaudie. La reine, qui entra ensuite avec Madame, le fut moins; mais les battements de mains reprirent à l'arrivée du duc de Bourbon et du prince de Condé. Monsieur fit peu de sensation, et le comte d'Artois ne recueillit que des applaudissements de décence ou mendiés.

Toute la cour était donc là, moins les deux *rois* : Louis XVI, laissé seul à Versailles, et Voltaire, cloué dans son lit. L'enthousiasme était tellement épuisé, qu'il en restait peu pour *Irène*, dont le succès fut très-médiocre; et s'il y eut encore beaucoup

(1) *Mémoires* de Bachaumont du 13 mars 1778, t. XI, p. 147.— (2) *Mémoires* de Bachaumont du 14 mars 1778, t. XI, p. 148.

de claquements de mains, surtout aux deux premiers actes, ils s'adressaient plus à Voltaire qu'à sa pièce (1). Quand Monvel annonça la seconde représentation, le parterre lui cria : « Comment se porte M. de Voltaire ? — Pas aussi bien, répondit-il, que nous le voudrions pour nos intérêts et pour vos plaisirs (2). »

Pendant la représentation, des messagers partaient à chaque acte pour porter à Voltaire le bruit grossi des applaudissements. « Cela me console, répondait-il en affectant l'indifférence, mais ne me guérit pas. » Et il demandait quels vers avaient été le plus applaudis. Quand on lui cita une tirade contre le clergé, il battit lui-même des mains, dans la pensée que le bruit du théâtre avait couvert le bruit fâcheux de sa prétendue confession (3). Il se crut revenu aux beaux jours de *Mérope* et de sa jeunesse, et voulut mettre aussitôt *Agathocle* à l'étude. Les flatteurs l'entretenaient dans cet espoir trompeur de gloire et de vie. Il y avait défense aux journalistes de parler de sa pièce, sinon pour en faire l'éloge. Plus de trente cordons bleus, qui vinrent s'inscrire chez lui sur un album de victoire, enflèrent ses illusions, et l'Académie française, qui lui envoya, le 19, une députation pour l'assurer de la part qu'elle prenait à son triomphe, les porta au comble. Il ne parlait plus de partir. Il acheta des chevaux, et, dès le 21, il se promena dans Paris, sous prétexte d'aller voir la place Louis XV. Il avait ordonné de mettre les chevaux au pas, pour permettre aux curieux de lui faire un cortége triomphal. Un charlatan seul eut de l'esprit. Pour achalander de petits livres où il enseignait des tours de cartes : « En voici un, Messieurs, cria-t-il, que j'ai appris à Ferney, de ce grand homme que vous voyez et qui fait tant de bruit ici, de ce fameux Voltaire, notre maître à tous! » Rentré chez lui, Voltaire reçut une députa-

(1) Madame du Deffand à Walpole, 18 mars 1778 ; *Mémoires* de Bachaumont du 17 mars 1778, t. XI, p. 156 ; *Correspondance secrète*, 22 mars 1778, t. VI, p. 115. — (2) La Harpe, *Corresp. litt.*, t. II, p. 220. — (3) Ce sont ces vers mêmes, que la pauvre reine, trompée par leur accent hypocrite, écrivait au crayon, sans doute pour les citer au roi, pour se justifier de son enthousiasme et en faire un titre à son idole; mais le public ne s'y trompa pas comme elle (*Mémoires* de Bachaumont du 20 mars 1778, t. XI, p. 162).

tion de quarante francs-maçons de la loge des Neuf-Sœurs, à laquelle il devait être bientôt initié, et fut harangué par le *vénérable* Lalande. Ragaillardi et fortifié par les flatteries et le grand air, il fut très-aimable et promit de rendre la visite. Mais, dans la soirée, l'humeur lui revint, et il s'emporta contre sa nièce, qui, toujours désireuse de se fixer avec lui à Paris, avait loué un appartement voisin, et il exigea qu'on retirât la parole donnée. La colère ramena la fièvre et la strangurie; mais, dès le 26, il n'y paraissait plus. Ce jour-là, il s'habilla pour la première fois, et fit toilette entière : habit rouge doublé d'hermine, grande perruque noire et sans poudre à la Louis XIV, dans laquelle sa figure décharnée ne laissait voir que deux yeux brillants comme des escarboucles, bonnet carré rouge en forme de couronne, petite canne à bec de corbin; accoutrement bizarre dont le public s'amusa. Cependant, il annonçait chaque jour qu'il irait à la comédie, et il n'y allait pas. Le grand maître charlatan entretenait par là le succès d'*Irène*, qui était courue comme au premier jour. A chaque représentation, ses émissaires se répandaient dans la foule, et semaient adroitement le bruit qu'il pourrait bien, ce jour-là, surprendre l'assemblée. Aussi, au moment du spectacle, les Tuileries étaient pleines de curieux. Les princes eux-mêmes, notamment le comte d'Artois, étaient dupes comme les autres : ils allaient tous les soirs à la comédie, y restaient une demi-heure, et se retiraient dépités (1).

Le grand jour se leva enfin : ce fut le lundi 30 mars. Voltaire monta dans son carrosse couleur d'azur, parsemé d'étoiles d'or, le char de l'Empyrée, et se rendit à l'Académie. A l'exception des abbés de Boismont et Millot, aucun ecclésiastique, prélat ou abbé, n'était là : dans l'universelle folie, le roi et le clergé firent seuls quelque figure de décence et de courage. L'Académie alla au-devant de Voltaire pour le recevoir, honneur qu'elle n'avait jamais fait à aucun de ses membres, pas même aux princes étrangers qui l'étaient venus visiter. On le fit as-

(1) *Mémoires* de Bachaumont, 20, 21, 24, 25, 28 et 31 mars 1778, t. XI, pp. 161, 163, 164, 167, 170 et 175.

scoir au fauteuil du Directeur, surmonté de son portrait. Sans tirer au sort, suivant l'usage, on le nomma par acclamation directeur du trimestre d'avril. Mis en train par ces honneurs, il allait causer beaucoup, lorsque Dalembert, pour le faire taire, lut son *Éloge de Despréaux*, qui était plus encore l'éloge de Voltaire, et remplit la séance.

Après une visite au secrétaire perpétuel, Voltaire se remit en route pour se rendre à la Comédie-Française. La vaste cour du Louvre était couverte de monde. Pas une borne, pas une barrière qui ne portât quelques curieux ; pas une croisée qui n'en fût garnie. Dès que son carrosse parut, le cri « le voilà ! » partit de toutes les bouches, suivi de celui de « Vive Voltaire ! » poussé par toute la canaille du quartier. Sur tout le parcours, la foule était ameutée. On montait sur l'impériale et jusque sur les roues du carrosse pour voir l'idole de plus près. Villette, arrivé d'avance, vint prendre son hôte à la descente du carrosse, et, secondé du procureur Clos, qui occupait un appartement dans son hôtel, il l'arracha à la foule. A son entrée à la comédie, Voltaire fut entouré d'un monde plus élégant. Tout cela trépignait d'enthousiasme. Les femmes surtout, les femmes ! se jetaient sur le passage de l'impur poëte, et l'arrêtaient pour le mieux contempler ; quelques-unes touchaient les vêtements et arrachaient un ou deux poils à la fourrure de l'ennemi de la superstition ! Enfin, l'idole put se montrer aux regards avides de tous dans la loge des gentilshommes de la chambre, où il s'assit derrière madame de Villette et madame Denis, et en face du comte d'Artois. Le parterre entra en convulsion. « Au premier rang ! Auprès des dames ! » cria-t-il ; et le dieu obéit. « La couronne ! la couronne ! » cria-t-il ensuite ; et le comédien Brizard vint lui mettre une couronne sur la tête. « Vous voulez donc me faire mourir sous des roses ! » dit le dieu pleurant de joie et se refusant à l'honneur ; et il ôta la couronne, qu'il présenta à Belle-et-Bonne. Celle-ci hésitait à la recevoir, lorsque le prince de Beauvau la prit à son tour et la remit sur la tête du dieu, qui se résigna à rester couronné.

Cependant toutes les femmes étaient debout. Il y avait plus

de monde encore dans les couloirs que dans les loges. On s'étouffait à l'entrée du parterre, où plusieurs femmes, n'ayant pu se placer ailleurs, s'étaient glissées. La partie du parterre située sous les loges était à genoux, désespérant de voir dans une autre posture. La salle était obscurcie par des flots de poussière, soulevés par ce flux et reflux de spectateurs, et assourdie par des cris déchirants. Toute la Comédie, qui s'était avancée sur le bord du théâtre, ne savait quand elle pourrait commencer. Enfin, après vingt minutes d'un tumulte indescriptible, on commença *Irène*, qui ne fut jamais plus mal jouée, jamais moins écoutée, jamais plus applaudie.

La toile tombée, Voltaire se préparait à remercier, lorsqu'elle se releva et laissa voir son buste, monté sur un piédestal, et entouré de tous les comédiens, ayant en main des palmes et des couronnes. Les cris redoublèrent, mêlés au bruit des fanfares, des tambours et des trompettes. Saisissant un intervalle de silence, la Vestris, en prêtresse du dieu, s'avança un papier à la main, et déclama, avec une emphase proportionnée à l'extravagance de la scène, ces méchants vers de Saint-Marc :

Voltaire, reçois la couronne
Que l'on vient de te présenter;
Il est beau de la mériter,
Quand c'est la France qui la donne!

On cria *bis*, et l'actrice recommença; on demanda les vers, et mille copies aussitôt en coururent. Cependant Brizard, en habit de moine, couronna le premier l'ennemi des moines, et tous les autres suivirent, variant l'uniformité de l'action par la diversité de leurs transports. La demoiselle Fanier, dans une extase fanatique, baisa le buste, et tous les camarades, ne voulant pas demeurer vaincus par elle, baisèrent à leur tour. Cela dura longtemps; il fallut pourtant en finir pour donner *Nanine*, qui fut aussi mal jouée et aussi applaudie qu'*Irène* : le public n'y prenait garde, et toute l'attention se portait de la loge de l'original à la droite du théâtre, où le buste enguirlandé était resté pendant la représentation.

Le triomphe eût été incomplet si la cour n'y eût pris quel-

que part. On avait fait espérer à Voltaire la présence de la reine. Marie-Antoinette vint, en effet, ce jour-là, à Paris; mais, sur l'ordre peut-être de Louis XVI, elle alla à l'Opéra. Elle avait le projet de passer *incognito* à la Comédie-Française, et d'y recevoir sans affectation les hommages de Voltaire. Mais, en route ou dans sa loge, elle reçut un billet du roi, qui, averti du dessein, y mettait son *veto*. Le comte d'Artois, qui l'avait accompagnée à l'Opéra, se détacha au moins en ambassadeur, et assista à *Irène*. Il envoya le prince d'Hénin dans la loge de l'auteur pour le féliciter de son succès. On dit même qu'il saisit le moment d'une certaine sortie de Voltaire pour lui offrir en personne ses compliments. C'est trois jours après, le 2 avril, qu'*Irène* fut jouée à Versailles. Le roi, qui avait eu la faiblesse de permettre cette représentation devant lui, refusa au moins à la reine d'y admettre Voltaire, et il protesta personnellement par un ennui affecté.

Le spectacle fini, ce fut un nouveau brouhaha pour voir la sortie de Voltaire. Les femmes, — toujours les femmes, — se rangèrent dans les corridors et le long de l'escalier sur son passage, et le portèrent, pour ainsi dire, dans leurs bras jusqu'à son carrosse. On ne voulait pas le laisser partir. « Des flambeaux! des flambeaux! criait-on; que tout le monde le puisse voir! » On se jetait sur les chevaux, on les baisait; de jeunes rimailleurs parlaient même de s'atteler au char d'Apollon. Enfin, il fallut lui ouvrir passage. On invita au moins le cocher à aller au pas pour que la foule pût suivre. On se jetait encore sous les roues, au risque d'être écrasé. Un fanatique s'accrocha à la portière, demandant à baiser la main de Voltaire; et, sans attendre la permission, il glissa la sienne dans la voiture, et en saisit une, celle de madame de Villette, qu'il trouva bien potelée pour une main de quatre-vingt-quatre ans. Les cris de « Vive Voltaire! vive le défenseur des Calas! » reprirent et l'accompagnèrent jusqu'à son hôtel, couverts bientôt, comme pour donner le sens de l'impur triomphe, par les cris répétés de « Vive l'auteur de la *Pucelle* (1)! »

(1) Grimm, *Corresp. littér.*, mars 1778, t. X, pp. 176 et suiv.; *Mémoires* de

Rentré chez lui, Voltaire s'affaissa en pleurant sous le poids de tant d'honneurs, auxquels, le lendemain, une procession de complimenteurs vint ajouter encore :

Je t'en avais comblé, je t'en veux accabler !

Marmontel, qui le vit au lit, lui demanda : « Eh bien, êtes-vous rassasié de gloire ? — Ah ! mon ami, répondit le triomphateur, vous me parlez de gloire, et je suis au supplice, et je me meurs dans des tourments affreux (1) ! »

Bossuet mourant, à ce mot de gloire prononcé plus légitimement devant lui, avait répondu : « Gloire ! cessez ces discours ! Demandez plutôt pour moi pardon à Dieu de mes péchés (2) ! »

Voltaire n'était pas rassasié encore. Deux ou trois jours après, il revint à la Comédie, le jour de la clôture, pour y entendre un mauvais compliment de Molé, que seul il trouva excellent (3); il y retourna à la rentrée, après Pâques, et assista, en loge grillée, à une représentation d'*Alzire*. Mais il se trahit par un « Ah ! que c'est bien ! » échappé de ses entrailles paternelles, et il lui fallut se montrer à la foule, qui le couvrit encore d'acclamations. En sortant de sa loge, il reçut du chevalier de Lescure un impromptu, auquel il répondit par deux vers de *Zaïre* à la louange des chevaliers français (4).

L'adulation le poursuivait sous toutes les formes. Tous les artistes demandaient à le dessiner. On le représenta dans son triomphe, debout, les deux mains sur sa canne, le chapeau sous le bras, et une couronne de laurier sur son énorme perruque, avec ces mots au dessous : « L'homme unique à tout âge ! » et on répandit la gravure à profusion (5).

Quand les honneurs ne venaient pas à lui, il allait à eux. Dès le 6 avril, il retourna à l'Académie, et il s'y rendit à pied

Bachaumont, 1er et 6 avril 1778, t. XI, pp. 175 et 183. — (1) Marmontel, *Mémoires*, t. III, p. 208. — (2) L'abbé Le Dieu, *Journal et Mémoires*, t. III, p. 97. — (3) La Harpe, *Corresp. litt.*, t. II, p. 225; *Mémoires* de Bachaumont du 6 avril 1778, t. XI, p. 183. — (4) La Harpe, *Corresp. litt.*, t. II, p. 228 ; *Mémoires* de Bachaumont du 2 mai 1778, t. XI, p. 213. — (5) *Mémoires* de Bachaumont du 7 avril, t. XI, p. 184.

pour faire courir après lui et entendre crier : « Vive le défenseur de Calas! vive l'auteur de la *Pucelle!* »

Le lendemain, il tint la parole qu'il avait donnée, et se rendit à la loge des Neuf-Sœurs, ancien noviciat des Jésuites, rue du Pot-de-Fer, pour s'y faire recevoir franc-maçon. D'après Condorcet (1), il avait déjà reçu la *lumière* en Angleterre pendant son exil de 1728; mais sans doute suivant l'ancien système templier, et il crut devoir sanctionner le système réformé par une nouvelle réception.

F.·. abbé Cordier de Saint-Firmin le présenta comme apprenti maçon, en disant qu'une assemblée aussi littéraire que maçonnique devait être flattée du désir que témoignait l'homme le plus célèbre de la France, et qu'elle aurait infailliblement égard, dans cette réception, au grand âge et à la faible santé de l'illustre néophyte. En effet, les épreuves ne furent que fictives. Voltaire avait fait ses preuves, et les maçons cherchaient plus à s'instruire qu'à instruire le récipiendaire.

Le *vénérable* F.·. Lalande, qui, avec Franklin, avait déterminé Voltaire à cette démarche, recueillit les suffrages, acquis d'avance, nomma les appariteurs et préparateurs, et le candidat fut introduit par le F.·. chevalier de Villars, maître des Cérémonies. Aussitôt une symphonie à grand orchestre fut exécutée par les F.·. des colonnes d'Euterpe, de Terpsichore et d'Érato. On ne banda pas les yeux à Voltaire : à travers deux rideaux, il fut interrogé par le *vénérable;* après réponses, serment de garder le secret, demande réitérée de voir la lumière, les rideaux furent ouverts, et il resta niaisement ébloui, l'homme d'esprit, devant la fantasmagorie maçonnique, et il demeura presque stupide le reste de la séance.

Ayant reçu les signes, paroles et attouchements, F.·. Voltaire fut placé à l'Orient, à côté du *vénérable*. Un des F.·. de la colonne de Melpomène lui mit sur la tête une couronne de laurier. Le *vénérable* lui ceignit le tablier du F.·. Helvétius, envoyé à la loge, avec d'autres insignes maçonniques, par la veuve du

(1) Epoque 9. — Les *Mémoires* de Bachaumont le supposent aussi déjà franc-maçon avant la cérémonie du 7 avril.

philosophe, et F.·. Voltaire baisa le tablier. En recevant des gants de femme, il dit au F.·. Villette : « Puisqu'ils supposent un attachement honnête, tendre et mérité, je vous prie de les présenter à Belle-et-Bonne. » Et la loge désormais prit le nom de la marquise, qui se fit un devoir d'y assister.

Le V.·. F.·. Lalande prononça alors un discours adapté à la circonstance; après quoi, tous les rimailleurs de la loge demandèrent la parole pour lire des vers en l'honneur du nouveau maçon. Un La Dixmerie, espèce de forban littéraire qui avait déjà adressé des vers à Voltaire sur son retour à Paris (1), chanta :

Qu'au seul nom de l'illustre Frère,
Tout maçon triomphe aujourd'hui !
S'il reçoit de nous la lumière,
Le monde la reçoit de lui.

F.·. Voltaire fit un remerciement, pendant lequel F.·. Monet, peintre du roi, dessina son portrait; puis on se transporta dans la salle du banquet, au son de la musique. F.·. Voltaire ne mangea qu'une cuillerée de purée de fèves, régime qu'on lui avait conseillé pour ses crachements de sang, et il demanda la permission de se retirer. Il fut reconduit par un grand nombre de Frères, auxquels se joignit bientôt une multitude de profanes, et toujours au bruit des acclamations de toute la ville (2).

Dans l'après-midi, il se montra encore sur son balcon au peuple assemblé, entre d'Argental et Thibouville. Le soir, il alla au théâtre de madame de Montesson, et y retourna le lendemain. Moins le couronnement, il y reçut presque les mêmes honneurs qu'à la Comédie-Française. Madame de Montesson alla le recevoir dans sa loge avec le duc d'Orléans ; et comme il s'était mis à genoux, elle le releva en l'embrassant, le combla de caresses, et lui dit avec attendrissement : « Voilà le plus beau jour de mon heureuse vie ! » Femmes et seigneurs de la cour d'Orléans l'entourèrent des mêmes hommages. Le duc de Chartres, bientôt citoyen Égalité, lui accorda la permission de

(1) A La Dixmerie, 19 février 1758. — (2) Grimm, *Corresp. litt.*, décembre 1778, t. X, p. 322; *Mémoires* de Bachaumont, 10 et 17 avril, t. XI, pp. 186 et 195.

voir les jeunes princes, et le duc d'Orléans l'invita à passer chez lui. Comme il se tenait debout, l'Altesse le força à s'asseoir, disant qu'elle voulait jouir longtemps de sa conversation. Instruite de sa présence, la duchesse de Chartres, encore au lit, passa vite un peignoir, et, les cheveux épars, elle accourut, transportée, dit-elle, de la joie de voir le grand homme qu'elle désirait depuis longtemps connaître. Le grand homme voulait se jeter aux pieds de la princesse et y rester. On le fit rasseoir encore pour l'entendre. Il se répandit en compliments sur les enfants de Leurs Altesses, et principalement sur le duc de Valois, le futur Louis-Philippe, en qui il retrouvait, dit-il, l'image du Régent, en qui il pressentait le voltairien de la famille.

Le Palais-Royal faisait par là opposition au château de Versailles, dont la chapelle royale, en ce même temps, retentissait de protestations contre le culte prostitué à l'impure idole. Pendant le carême, plusieurs prédicateurs avaient eu le courage de rappeler les fanatiques au respect de Dieu et de soi-même. Le 12 avril, jour des Rameaux, l'ex-jésuite de Beauregard, le même qui, prêchant à Notre-Dame, avait prédit les horreurs révolutionnaires, et montré sur l'autel, d'un doigt prophétique, la déesse Raison, gémit tout haut sur les honneurs prodigués au chef d'une secte impie, au destructeur de la religion et des mœurs, et il osa demander raison du couronnement d'une tête si coupable. Les courtisans, presque tous gagnés à l'idole, murmuraient; le garde des sceaux, Miromesnil, dénoncé pour avoir défendu de laisser passer à l'impression aucune critique du coryphée pendant son séjour à Paris, parlait de Bastille : « Il a fait son devoir, dit le roi, faites le vôtre; » et comme le prince de Beauvau insistait : « Le prédicateur a dit ce qu'il devait dire, ajouta-t-il, et vous, vous devez vous taire et profiter (1). »

Les philosophes tirèrent parti de cet incident même pour fixer Voltaire à Paris. Il avait promis à Tronchin de partir le lende-

(1) Grimm, *Corresp. litt.*, avril 1778, t. X, p. 207 ; *Mémoires* de Bachaumont, 13 et 20 avril 1778, t. XI, pp. 189 et 198; *Journal d'un bourgeois de Paris*, dans la *Nouvelle Revue encyclopédique*, n° de décembre 1847.

main de la folie du couronnement; mais, en acceptant, ce jour-là, la direction trimestrielle de l'Académie, il faussa parole à Esculape, et se rejeta dans le tourbillon. Il en était honteux quand il voyait Tronchin ; il lui demandait pardon, lui serrait les mains : « Ayez pitié de moi, lui disait-il, ne m'abandonnez pas. » — « Partez, répétait Tronchin. Est-ce qu'on transplante un arbre de quatre-vingt-quatre ans, à moins qu'on ne veuille le tuer? Partez dans huit jours. — Suis-je en état de partir? — Oui, j'en réponds sur ma tête. » Et il reprenait les mains de Tronchin, fondait en larmes, et se remettait en disposition de voyage. Mais survenait madame Denis, qui mettait des bâtons dans les roues. « Il faut absolument que je retourne à Ferney,» disait l'oncle. — « Et pourquoi ? » demandait la nièce. — « J'ai des affaires. — Mais voici Wagnière, — Wagnière qu'elle voulait éloigner, — qui les entend aussi bien que vous. — Puis, j'adore la campagne ; elle me fait vivre. Restez à vos plaisirs, vous qui la détestez. — Qui vous a dit cela? — Mon expérience. » Et ils se quittèrent fâchés.

Madame Denis lui chercha alors une maison à Paris, et elle travailla si bien qu'elle lui en fit acheter une à vie dans la rue Richelieu. Comme il parlait encore d'aller passer deux mois à Ferney, elle lui fit différer son départ, sous prétexte qu'il ne convenait pas, pour le moment, d'abandonner Belle-et-Bonne, qui venait de faire une fausse couche (1). Enfin elle se fit écrire par Thibouville un billet, dans lequel il était insinué qu'on dirait à Voltaire, une fois hors de Paris, que l'air de Ferney était meilleur pour sa santé, et qu'il eût à y finir ses jours. En même temps, les jolies femmes redoublaient de cajoleries, et les gens de lettres d'adulations ; tous enlaçaient le vieillard vaniteux de leurs hommages (2). A la lecture du billet de Thibouville, il s'écria :

C'est l'effet que sur moi fit toujours la menace !

et, à l'instant même, il résolut de ne plus quitter Paris.

(1) Événement fâcheux, disaient les plaisants, et qui nous prive de la scène curieuse du philosophe à l'église, parrain de l'enfant, et donnant enfin une âme à Dieu, après en avoir tant donné au diable (*Mémoires* de Bachaumont du 27 avril 1778, t. XI, p. 207). — (2) *Correspondance secrète*, 12 mai 1778, t. VI, p. 210.

Il employa la quinzaine de Pâques, pendant laquelle il n'y avait ni comédie, ni séance académique, à rendre visite aux princes et seigneurs qui étaient venus l'admirer. Il ne dédaigna pas les célèbres courtisanes, et il passa une partie du Samedi-Saint chez Sophie Arnould (1). Après Pâques, il assista à la séance de rentrée de l'Académie des Sciences, où ses amis Dalembert et Condorcet avaient préparé sa gloire. Ce jour-là, la géométrie, l'astronomie et la mécanique avaient cédé leur sanctuaire aux Muses et aux Grâces, cortége qu'il traînait toujours après lui. Ce fut encore une ovation. On lui fit prendre place parmi les membres honoraires (2), aux applaudissements d'une nombreuse assemblée. L'enthousiasme tourna en délire, quand on vit le vieux Voltaire et le vieux Franklin, qui assistait aussi à la séance, tomber dans les bras l'un de l'autre : c'était l'embrassement des deux Mondes. Le silence rétabli à grand'peine, on commença la lecture d'éloges et de mémoires, pendant laquelle le faux Newtonien, malgré les tirades en son honneur dont étaient bourrées toutes les pièces, s'ennuya prodigieusement (3).

Il se trouvait mieux à l'Académie française (4). Il se rendit à la séance particulière du 27 avril, et y entendit une lecture de l'abbé Delille, à l'occasion de laquelle il dit, lui qui émondait la langue de Corneille : « Notre langue est une gueuse fière, il faut lui faire l'aumône malgré elle. » C'est alors que l'idée lui vint d'engager l'Académie à refaire son dictionnaire sur le plan de celui de l'Académie Della Crusca (5), c'est-à-dire avec des exemples à l'appui de chaque précepte. Il espérait bien que le plus grand nombre des exemples recommandés serait tiré de ses ouvrages, et qu'on taxerait de solécismes les exemples em-

(1) *Mémoires* de Bachaumont du 24 avril 1778, t. XI, p. 205. — (2) Condorcet et Dalembert avaient même voulu le faire recevoir membre de l'Académie par acclamation; mais les sages de la Compagnie eurent recours à la ruse, et, sous prétexte d'augmenter le triomphe du candidat, ils demandèrent, suivant la règle, l'agrément préalable de la cour, qui fut naturellement refusé. — (3) La Harpe, *Corresp. litt.*, t. II, p. 230; *Mémoires* de Bachaumont du 29 avril 1778, t. XI, p. 210; l'*Espion anglais*, 16 juillet 1778, t. IX, p. 223. — (4) Voltaire refusa d'aller à l'Académie des inscriptions, qui venait de recevoir Larcher. — (5) Voir ce *Plan*, *Œuvres de Voltaire*, t. L, p. 582.

pruntés à Crébillon ou à Rousseau. En vain la plupart des académiciens firent-ils résistance : avec son humeur impérieuse, il fit passer le projet séance tenante, et le minuta lui-même de sa main sur les registres de l'Académie. Il ne permit pas qu'on se séparât avant de s'être partagé les lettres de l'alphabet. Il prit lui-même la lettre A, comme la plus considérable, et gourmanda Foncemagne qui objectait sa vieillesse pour se dispenser de la tâche. Ce fut avec Foncemagne sa dernière querelle (1). Enchanté d'avoir réussi, il dit, à la fin de la séance : « Je remercie l'Académie au nom de l'alphabet. — Et l'Académie, répondit Chastellux, vous remercie au nom des lettres (2). »

IV

MORT DE VOLTAIRE

Ce travail fut dès lors la grande occupation de Voltaire, et aussi pour lui une source de perpétuelle irritation. La négligence ou la mauvaise grâce de ses confrères le mettait en fureur. « Ce sont des fainéants accoutumés à croupir dans l'oisiveté, s'écriait-il; mais je les ferai bien marcher » Et, pour cela, dans l'intervalle de deux séances, il prit en bonne fortune tant de drogues et fit tant de folies, qu'il hâta sa mort. Le travail, l'agitation, le café dont il abusait, lui ayant ôté le sommeil, il reçut de Richelieu un élixir dans lequel il entrait de l'opium;

(1) Voltaire avait eu avec Foncemagne une longue dispute au sujet du testament de Richelieu, dont il contestait l'authenticité. En 1749, dans ses *Mensonges imprimés* (*Œuvres*, t. XXXIX, p. 307), il avait cherché à établir que cette pièce ne convenait ni au ministre, ni au roi, ni au temps. Foncemagne lui ayant répondu par une *Lettre à un anonyme*, polie et solide, il persista dans ses *Doutes nouveaux sur le Testament attribué au cardinal de Richelieu* (*Œuvres*, t. XLII, p. 26), dont il a reproduit les arguments dans son *Siècle de Louis XIV* et son *Essai sur les mœurs*. Foncemagne, dans une nouvelle édition de la *Lettre à un anonyme*, releva ses bévues. Voltaire ne s'avoua pas vaincu, — jamais ! — et, dans l'*Arbitrage entre M. de Voltaire et M. de Foncemagne* (*Œuvres*, t. XLII, p. 92), il tira tout l'avantage à lui, quoiqu'il eût tort en tout. — (2) *Corresp. secrète*. 23 mai 1778, t. VI, p. 235; Grimm, *Corresp. litt.*, mai 1778, t. X, p. 212.

et, au lieu d'en prendre quelques gouttes, il avala la fiole entière. Dès lors, à la colère contre l'Académie se joignit la colère contre son frère *Caïn* (1). Tout cela augmenta sa strangurie, et il entra, a écrit Tronchin, dans un état affreux de désespoir et de démence.

On ne sait quel parti Tronchin prit dans ce moment critique, mais il eut l'approbation de Dalembert, qui lui écrivit : « Vous avez fait, mon cher et illustre confrère, tout ce que la prudence, les convenances et l'humanité exigeaient, et je ne puis, en vous remerciant d'ailleurs beaucoup, qu'approuver le parti que vous avez pris. Ce que vous avez à présent de plus important à faire, c'est de le tranquilliser, s'il est possible, sur son état (réel ou supposé); je passai hier quelque temps seul avec lui, et il me parut fort effrayé, non-seulement de cet état, mais des suites *désagréables* pour lui qu'il pourrait entraîner; vous m'entendez sans doute; et cette disposition *morale* de notre vieillard a surtout besoin de votre attention et de vos soins (2). »

Quelle attitude Voltaire s'était-il promis de garder devant la mort, et quelle contenance fit-il, le moment venu? Le 9 mai 1764, il avait écrit à madame du Deffand : « Ce n'est pas la mort, c'est l'appareil de la mort qui est horrible, c'est la barbarie de l'extrême-onction... On dit quelquefois d'un homme : Il est mort comme un chien; mais vraiment un chien est très-heureux de mourir sans tout cet attirail dont on persécute le dernier moment de notre vie. » Et à Dalembert, le 26 juin 1766 : « Je mourrai, si je puis, en riant. » Il ne mourra pas en riant, mais en frémissant de rage; ni même comme un chien, mais comme un forcené. De tous ses pronostics, un seul s'accomplira, celui qu'il avait exprimé dans sa lettre à la Clairon du 10 septembre 1764, au sujet du curé de Saint-Sulpice : « Ce qui est sûr, c'est que ce maraud-là ne m'enterrera pas! »

La prophétie de Tronchin se réalisa plus complétement. Le docteur avait écrit à son frère : « Voltaire est très-malade. S'il meurt gaîment, comme il l'a promis, j'en serai bien trompé; il

(1) *Mémoires* de Bachaumont du 24 mai 1778, t. XI, p. 232, — (2) Mss du colonel Tronchin, cité par Sayous, *XVIIIe siècle à l'étranger*, t. II, p. 510.

ne se gênera pas pour ses intimes, il se laissera aller à son humeur, à sa poltronnerie, à la peur qu'il aura de quitter le certain pour l'incertain. Le ciel de la vie à venir n'est pas aussi clair que celui des îles d'Hyères ou de Montauban pour un octogénaire né poltron et tant soit peu brouillé avec l'existence éternelle. Je le crois fort affligé de sa fin prochaine; je parie qu'il n'en plaisante point. La fin sera pour Voltaire un *fichu moment*. S'il conserve sa tête jusqu'au bout, ce sera un plat mourant. »

Tronchin avait signifié au malade son arrêt de mort. « Tirez-moi de là, » avait demandé le malade; à quoi le docteur s'était vu forcé de répondre : « Impossible, il faut mourir! » Le 30 mai, informé de son état, l'abbé Gaultier avait écrit de nouveau à Voltaire; et, le soir, l'abbé Mignot vint le chercher de la part du mourant, qui ne l'avait certainement pas demandé, et n'avait même pas lu son billet. L'abbé était porteur d'une rétractation très-explicite, et avait exigé le curé de Saint-Sulpice pour témoin. La rétractation fut lue et approuvée par l'abbé Mignot, qui s'engagea à la faire signer; lue et approuvée par le marquis de Villette, qui déclara ne s'y opposer pas : l'un et l'autre ils savaient bien que le malade ne voudrait ni ne pourrait signer. Les deux prêtres introduits dans la chambre de Voltaire, le curé parla le premier, mais ne put se faire reconnaître. L'abbé parla à son tour, et, se sentant saisir les mains, il eut un léger espoir, bientôt déçu par cette étrange parole : « M. l'abbé Gaultier, je vous prie de faire mes compliments à M. l'abbé Gaultier. » Et le délire continua. L'abbé sortit, en priant la famille de le rappeler si la connaissance revenait au malade. Quelques heures après, le malade était mort.

Tel est tout le récit du prêtre. Les amis ont amplifié la scène, soit par des circonstances vraies, soit par des détails destinés à montrer leur chef fidèle jusqu'au bout à son impiété. A l'annonce de l'arrivée des deux prêtres, le malade dit : « Assurez-les de mes respects; » au nom du curé, en lui baisant la main : « Honneur à mon curé! » au nom de l'abbé Gaultier, son confesseur : « Faites-lui mes compliments et mes remerci-

ments. » Le curé s'approcha alors et demanda : « Reconnaissez-vous la divinité de Jésus-Christ ? » Et le moribond, la main ouverte et le bras tendu, repoussa le pasteur en lui touchant la tête, et répondit d'une voix haute et ferme, en se tournant brusquement de l'autre côté : « Laissez-moi mourir en paix ! » Le curé revenant à la charge et reposant sa question, Voltaire, après avoir recueilli toutes ses forces et toute sa violence, le repoussa d'un coup de poing en disant : « Au nom de Dieu, ne me parlez pas de cette homme-là (1) ! » — « Vous voyez bien qu'il n'a pas sa tête, » dit alors le curé au confesseur, et ils sortirent l'un et l'autre. La garde s'approcha, et le malade, montrant de la main les deux prêtres qui sortaient, dit d'une voix forte : « Je suis un homme mort (2) ! »

Que se passa-t-il entre la sortie des deux prêtres et le dernier soupir de Voltaire? Les philosophes se sont donné le mot pour dire qu'il s'éteignit doucement ; qu'il mourut comme il avait vécu, sans faiblesse et sans préjugé, avec le calme et la résignation d'un philosophe qui se rejoint au grand Être.

Mais, d'après d'autres récits, beaucoup plus authentiques, il mourut dans la rage et le désespoir, répétant : « Je suis abandonné de Dieu et des hommes ! » Il criait aux faux amis qui assiégeaient son antichambre : « Retirez-vous ! c'est vous qui êtes la cause de l'état où je suis. Retirez-vous ! Je pouvais me passer de tous vous autres ; c'est vous qui ne pouviez vous passer de moi ; et quelle malheureuse gloire m'avez-vous donc value ! » Et au milieu de ses terreurs et de ses agitations, on l'entendait, simultanément ou tour à tour, invoquer et blasphémer le Dieu qu'il avait poursuivi de ses complots et de sa haine. Tantôt d'une voix lamentable, tantôt avec l'accent du remords, plus souvent dans un accès de fureur, il s'écriait : « Jésus-Christ ! Jésus-Christ ! » Richelieu, témoin de ce spectacle, s'enfuit en disant : « En vérité, cela est trop fort, on ne peut y tenir ! »

(1) Cette horrible antithèse, rapportée par Duvernet et Condorcet, est peu vraisemblable dans la circonstance. — (2) Wagnière, opuscule cité, p. 161 ; Duvernet, *Vie de Voltaire*, p. 367; La Harpe, *Corresp. litt.*, t. II, p. 243; Dalembert à Frédéric, 1er juillet 1778.

L'horrible drame continua. Le moribond se tordait sur sa couche, se déchirait avec les ongles. Il demandait l'abbé Gaultier; mais les adeptes, présents dans l'hôtel, empêchèrent qu'un prêtre, recevant les derniers soupirs de leur patriarche, ne gâtât l'œuvre de la philosophie. A l'approche du moment fatal, une nouvelle crise de désespoir s'empara de son âme. « Je sens, criait-il, une main qui me traîne au tribunal de Dieu. » Et tournant vers la ruelle de son lit des regards effarés : « Le diable est là ; il veut me saisir... Je le vois... Je vois l'enfer... Cachez-les-moi. » Enfin, il se condamna lui-même réellement à ce festin auquel son ignorance et sa passion antibiblique avaient fait asseoir si souvent le prophète Ezéchiel ; et, sans moquerie cette fois, dans un accès de soif ardente, il porta à sa bouche son vase de nuit et en vida le contenu. Puis il poussa un dernier cri, et expira au milieu de ses ordures et du sang qui lui sortait par la bouche et les narines (1).

Entre ces deux récits, il n'y a pas d'hésitation possible. Les philosophes étaient intéressés à mentir ou à se taire, et il avait été expressément défendu à tous les gens de la maison de parler. Mais Tronchin avait parlé, lui; et c'est sur les conversations de Tronchin que s'appuyaient tous les narrateurs dont on vient de lire les récits condensés. Non-seulement il avait parlé, mais il avait écrit. Le 20 juin, quelques jours après la mort de Voltaire, il avait adressé à Charles Bonnet cette lettre, conservée en original à Genève : « Si mes principes avaient besoin que j'en resserrasse le nœud, l'homme que j'ai vu dépérir, agoniser et mourir sous mes yeux, en aurait fait un nœud gordien; et en comparant la mort de l'homme de bien, qui n'est que le *soir d'un beau jour*, à celle de Voltaire, j'ai vu bien sensiblement la différence qu'il y a entre un beau jour et une tempête... Je ne me le rappelle pas sans horreur. Dès qu'il

(1) Harel, *Recueil des particularités curieuses de la vie et de la mort de Voltaire*, p. 126; Barruel, *Mémoires sur le Jacobinisme*, t. I, p. 266; lettre de Deluc, du 23 octobre 1797; d'Allonville, *Mémoires*, t. I, p. 71. — D'Allonville tenait son récit du comte de Fusée, qui lui avait dit : « Demandez à Villevieille et à Villette : ils ne le nieront pas devant moi. »

vit que tout ce qu'il avait tenté pour augmenter ses forces avait produit un effet contraire, la mort fut toujours devant ses yeux; dès ce moment, la rage s'est emparée de son âme. Rappelez-vous les fureurs d'Oreste; ainsi est mort Voltaire : *Furiis agitatus obiit.* »

Plus tard, les gens de la maison eurent la langue déliée, et parlèrent à leur tour : « Si le diable pouvait mourir, ont-ils raconté, il ne mourrait pas autrement (1). »

Enfin, Belle-et-Bonne, revenue à de meilleurs sentiments, parla, et, pendant les fréquents séjours que son frère, évêque d'Orléans, faisait chez elle à Paris, le secrétaire de l'évêque, devenu évêque à son tour, recueillit de ses lèvres, dans l'épanchement de l'intimité, tous les détails de la mort de Voltaire. Or, aucune des particularités les plus ignobles relatées par les précédents narrateurs ne manquait à ses récits, pas même les ordures dont se remplit la bouche expirante qui en avait tant vomi (2)!

Ainsi finit, vers onze heures du soir, ce long festin de Balthazar, pendant lequel l'impie avait souillé tous les vases du temple. Mais le sacrilége était mort de terreur en voyant une main vengeresse écrire sur la muraille de la chambre funèbre et lui jeter en défi la formule de ses blasphèmes : « Écrase donc l'*infâme!* »

V

SÉPULTURE ET JUGEMENT

Une telle mort après une telle vie rendait impossible la sépulture chrétienne. La famille le savait bien, et, pendant l'agonie même, elle avait pris ses précautions. L'abbé Mignot, digne neveu du prince des menteurs et des fourbes, avait joué l'É-

(1) *Histoire de M. Vuarin*, par l'abbé Martin, t. I, p. 372. — (2) *Biographie des hommes célèbres du département de l'Ain* (p. 163), par l'abbé Depery, depuis évêque de Gap.

glise. Dès le 27 mai, il avait fait légaliser la profession de foi insuffisante et menteuse du 2 mars pour s'en faire un titre contre elle. Le 30 mai, avant la sortie des deux prêtres de l'hôtel Villette, il se fit donner cet en-cas du curé de Saint-Sulpice : « Je consens que le corps de M. de Voltaire soit emporté sans cérémonie, et je me départs à cet égard de tous droits curiaux; » puis ce certificat de l'abbé Gaultier : « Je certifie à qui il appartiendra que je suis venu à la réquisition de M. de Voltaire, et que je l'ai trouvé hors d'état de l'entendre en confession. »

Tout cela, répétons-le, était un coup monté de l'abbé Mignot, « magistrat respectable, dit cette bonne dupe d'abbé Gaultier, qui mit tout en œuvre pour engager Voltaire à mourir en vrai chrétien. » Muni de ces pièces, Mignot voulait extorquer une sépulture ecclésiastique. Pour se donner le temps de négocier, il cacha soigneusement la mort de son oncle. Le *Journal de Paris*, qui annonçait toutes les morts, n'annonça pas celle-ci, et la *Gazette de France* ne l'enregistra que le 8 de juin. Le 31 mai, madame du Deffand, la *bonne amie* visitée plus d'une fois par Voltaire, écrivait à Horace Walpole : « Vraiment, j'oubliais un fait important, c'est que Voltaire est mort; on ne sait ni l'heure ni le jour; il y en a qui disent que ce fut hier, d'autres avant-hier. L'obscurité qu'il y a sur cet événement vient, à ce qu'on dit, que l'on ne sait ce que l'on fera de son corps. » Pendant plusieurs jours, les nouvellistes les mieux informés ne surent ni ce qu'était devenu, ni ce que deviendrait le cadavre, et il était déjà inhumé qu'on en ignorait encore le détail (1).

Cependant l'abbé Mignot, armé de la profession de foi hypocrite, du billet de confession menteur, de la réquisition menteuse que le mourant avait faite d'un prêtre, sommait le curé de Saint-Sulpice d'enterrer son oncle. Le curé refusa. L'abbé fit intervenir Amelot, ministre de Paris. Au ministre comme au neveu, le curé, appuyé de l'archevêque, répondit qu'il avait tout fait pour pallier et sauver les apparences; mais que, poussé à bout par une incrédulité persévérante, aucune puissance ne le contraindrait à donner la sépulture chrétienne à

(1) *Mémoires* de Bachaumont, 2, 5 et 11 juin 1778, t. XII, pp. 5, 6 et 10.

l'ennemi du christianisme. Le roi, consulté, avait dit : « Il faut laisser faire les prêtres. » Toutefois, il avait ajouté : « Qu'on tâche d'éviter l'éclat et le scandale! » C'est pourquoi Amelot conseilla à Mignot d'éviter le scandale du procès dont il menaçait le curé, procès, disait avec raison le ministre, qui le compromettrait lui-même, et nuirait plus qu'il ne servirait à la mémoire de son oncle. Et il lui délivra un permis de transporter le cadavre pour être inhumé « à Ferney ou *ailleurs.* »

Cet *ailleurs* était encore une précaution nécessaire. Ce qu'avait été Voltaire avec l'évêque d'Annecy, nous le savons, et il était à craindre que la sépulture chrétienne fût refusée à Ferney comme à Paris. De plus, Christophe de Beaumont avait engagé, dit-on, l'évêque d'Annecy, qui n'avait pas besoin du conseil, à faire défense au curé de Ferney d'enterrer Voltaire dans le tombeau qu'il s'était préparé, et de lui célébrer aucun service dans son église.

Pendant ces négociations, dont on ne prévoyait pas le terme, on avait procédé à l'embaumement du cadavre (1). Le chirurgien Try, chargé de l'opération, jeta, disent les uns (2), dans les latrines les entrailles, qui, suivant les autres, furent enfouies obscurément par un fossoyeur de St-Sulpice. Le cervelet fut distrait par l'apothicaire Mitouard, dont le fils, assure-t-on, le conservait encore, plongé dans de l'esprit de vin, il y a quelques années (3). Quant au viscère racorni qu'on a appelé le cœur d'un homme qui n'eut jamais de cœur, Villette s'en empara sur une permission verbale de madame Denis, contre laquelle la famille protesta ensuite vainement (4), et on en sait la curieuse odyssée des mains des Villette aux mains d'un évêque, jusqu'à sa récente arrivée à la Bibliothèque impériale.

Une fois embaumé et assemblé, le cadavre, enveloppé d'une robe de chambre et coiffé d'une perruque, fut porté dans un

(1) Voir le procès-verbal, *Recueil* de 1862, p. 26. — (2) *Journal d'un bourgeois de Paris; Nouvelle Revue encyclopédique*, décembre 1847, p. 645. — (3) *L'Intermédiaire*, avril 1864, p. 62; *Œuvres de Voltaire*, t. I, p. 311. — (4) *Recueil* de 1862, pp. 26, 28.

carrosse, où on l'assujettit, comme vivant, avec des courroies, et dirigé ensuite, cahin-caha, sur la route de Lyon.

C'était dans la nuit du 31 mai au 1er juin. L'abbé Mignot avait pris les devants. Au moment que partait le cadavre, il arrivait en poste à l'abbaye de Scellières, ordre de Cîteaux, diocèse de Troyes, dont il était commendataire. Il dit aux religieux que son oncle, quoique moribond, avait désiré, par une fantaisie de malade, venir dans son abbaye, qu'il n'avait pu refuser, et qu'il allait, avec la crainte que ce fût en vain, lui préparer un appartement. Le lendemain arrivait le carrosse mortuaire, dont le conducteur déclara que M. de Voltaire était mort en route, et même depuis plusieurs heures, puisqu'il sentait déjà mauvais, et qu'il était urgent de l'enterrer. Cette déclaration ayant été confirmée par le médecin et le chirurgien du couvent, sans doute pratiqués d'avance, il ne restait plus qu'à procéder à l'inhumation (1).

Tel est le premier acte de cette comédie funèbre, selon le récit, très-vraisemblable, des nouvellistes. Tel n'est pas le récit de l'abbé Mignot, dans les pièces signées de lui ou dictées par lui que nous allons analyser. A son arrivée à Scellières, a-t-il raconté, et après les premiers compliments, il dit qu'il avait eu le malheur de perdre son oncle; que cet oncle, à sa mort, avait demandé à être porté à Ferney; mais que le corps, non enseveli, ne serait pas en état, quoique embaumé, de faire un aussi long voyage; qu'il désirait donc, ainsi que sa famille, qu'on voulût bien le recevoir en dépôt dans le caveau de l'église du couvent; que le corps était en marche, et ne tarderait pas à arriver.

En effet, le lundi, 1er juin, à midi, entrèrent dans la cour de l'abbaye deux carrosses, dont l'un contenait le cadavre de Voltaire, et l'autre son petit neveu d'Hornoy, et ses cousins Marchant de Varennes, maître d'hôtel du roi, et Marchant de la Houlière, brigadier des armées. Mignot et d'Hornoy montrèrent alors les pièces susmentionnées, et obtinrent aisément tout ce qu'ils demandaient.

(1) *Mémoires* de Bachaumont, 11 juin 1778, t. XII, p. 10.

Le bruit d'un projet d'enlèvement du cadavre avait couru, répandu peut-être à dessein par l'abbé Mignot pour cacher le refus de sépulture et expliquer cette course en poste à la recherche d'un tombeau. Le cadavre à peine arrivé, Mignot le fit transporter, à l'insu de tous les postillons et de tous les domestiques de l'abbaye, dans une salle basse, où il l'enferma sous clef jusqu'au moment de l'ensevelir. La dernière toilette fut faite par un fossoyeur du village de Romilly, paroisse de Scellières, en présence d'un valet de chambre de l'abbé et d'un domestique de madame Denis. A trois heures, Mignot fit la présentation solennelle du cadavre, enfermé dans un cercueil ordinaire, et on chanta les vêpres des morts. Le corps, environné de flambeaux, resta exposé dans le chœur le reste du jour, et fut gardé toute la nuit par un religieux et deux serviteurs de l'abbaye. Pendant cette nuit, a-t-on raconté, éclata un orage épouvantable.

Le lendemain, 2 juin, de cinq heures du matin à onze heures, les prêtres du voisinage, invités par Mignot, célébrèrent des messes basses, après quoi on chanta les vigiles et une messe de *Requiem*. Toutes les cérémonies achevées, le corps fut descendu dans une fosse creusée au milieu de l'église (1).

Suivant une tradition à laquelle donnent quelque vraisemblance des menaces d'enlèvement constatées par Mignot lui-même (2), cet abbé, pour le rendre impossible, fit consumer aussitôt le cadavre par de la chaux vive, en sorte que ce serait, non le corps de Voltaire, mais celui d'un moine, qui, en 1791, aurait été transféré au Panthéon (3). Un moine, recevant les honneurs de l'apothéose en lieu et place du grand ennemi des moines, voilà le vrai dénouement de cette comédie sépulcrale; voilà, pour reprendre une expression de Voltaire, le plus beau cinquième acte qui se soit jamais vu. Mais le pauvre moine au-

(1) Voir le *procès verbal*, Pièces justificatives de la *Vie de Voltaire*, par Condorcet, n° LIV; *Œuvres de Voltaire*, t. I, p. 435. — (2) Ibid., n° LV, p. 439. — (3) *Les véritables auteurs de la Révolution de France de 1789*, à Neufchâtel, chez les libraires associés, et se trouve à Paris chez les libraires marchands de nouveautés (1797). — Voir encore le récit d'un témoin oculaire de la translation de 1791, dans l'*Histoire de Voltaire*, par Paillet-de-Warcy, t. II, p. 427.

rait expié cruellement ces honneurs idolâtriques et usurpés, s'il est vrai qu'en 1814, on l'ait jeté à la voirie, toujours en lieu et place de Voltaire !

De Barral, évêque de Troyes, secrètement informé, après en avoir conféré avec l'archevêque de Paris, intima défense au prieur de l'abbaye, Potherat de Corbierre, de procéder à l'inhumation sans des ordres exprès de sa part. Soit qu'il s'y fût pris trop tardivement, soit qu'il eût attendu à dessein pour protester, sa lettre n'arriva à Scellières que vingt-quatre heures après l'inhumation. Le prieur, sous la dictée de Mignot, adressa à l'évêque une lettre insolente sous des formes respectueuses, et fut destitué par le général (1). Mais Voltaire restait en possession de son tombeau. Entré dans l'Eglise, comme le veulent quelques-uns, par un faux, il y demeurait par des faux multipliés, menteur et faussaire dans la mort comme dans la vie.

Pendant que ces choses se passaient à Scellières, Paris était toujours dans l'ignorance. Le gouvernement avait fait défense à tous les journalistes de faire mention de Voltaire, et aux comédiens de jouer aucune de ses pièces jusqu'à nouvel ordre. L'embargo ne fut levé que le 20 juin. Ce jour-là, les comédiens donnèrent *Nanine*, et, pour bénéficier des circonstances, ils se proposèrent de jouer successivement tout le théâtre de Voltaire. Mais, à deux mois du couronnement, suivant le calendrier, on en était à un siècle au thermomètre de l'enthousiasme. De retour à Paris le 1er juin, Vagnière constate lui-même que le peuple ne prononçait pas plus le nom de Voltaire que s'il n'eût jamais existé (2).

On le prononça encore, mais à sa honte, lorsque se fit l'ouverture de son testament. Fait et refait plusieurs fois pendant sa vie, ce testament olographe avait été fermé le 30 septembre 1776; il avait donc deux ans de date et de confirmation.

(1) *Mémoires* de Bachaumont, 11 et 27 juin 1778, t. XII, p. 10 et 26; Wagnière, *Mémoires*, t. I, p. 502; Dalembert à Frédéric, 1er juillet 1778. — Voir la lettre de l'évêque et la réponse du prieur, Pièces justificatives de la *Vie de Voltaire*, par Condorcet, nos LII et LIII, *Œuvres de Voltaire*, t. I, p. 432. — (2) Wagnière, t. I, p. 165; *Mémoires* de Bachaumont, 11, 13 et 20 juin 1778, t. XII, pp. 10, 15 et 22.

Quoique la pudeur de la famille en ait empêché la publication jusqu'à 1862 (1), les dispositions en étaient connues dès 1778 (2). Pour les amis, les domestiques, et même les parents, excepté pour madame Denis, le jour de l'ouverture fut une vraie *Journée des dupes*. Madame Denis, instituée légataire universelle, recueillait à peu près seule cette immense fortune, qu'elle allait, à 68 ans, porter au sieur François, dit du Vivier. Une somme de cent mille francs seulement était allouée à chacun des deux neveux Mignot et d'Hornoy. Collini, à qui tant de promesses avaient été faites (3), n'eut pas un sou, et, en bon renard, il feignit d'être content et fier de la seule intention (4). Wagnière, pour un service de vingt-cinq ans, à deux cents francs de gages par année, n'eut que 8,000 francs, et le bon imbécile s'attacha longuement à justifier son généreux maître (5). La fidèle Barbara n'obtint qu'un legs de huit cents livres, avec habits de velours et vestes de brocard à partager avec la femme Wagnière. Les autres domestiques, quelle que fût leur ancienneté de service, n'eurent qu'une année de gages. Enfin, aux pauvres de Ferney, trois cents livres, et encore dans le cas qu'il y eût des pauvres ! Vanité du seigneur qui voulut faire croire qu'il avait enrichi tout son village; dureté du bourgeois enrichi, qui, sachant bien qu'il y avait des pauvres ailleurs, ne sentit pas le besoin de réparer par la charité les lésineries de sa vie, de racheter par l'aumône ses injustices et ses fautes, et de purifier en même temps les sources souillées de sa fortune ! Testament très-plat, comme on l'observa dans le temps, qui ne faisait honneur ni à l'esprit ni au cœur de Voltaire !

Les encyclopédistes cherchèrent à ramener à leur chef, par de nouveaux honneurs, l'opinion distraite ou contraire. Par l'organe de Dalembert, les philosophes de l'Académie s'adressèrent aux Cordeliers, en possession de faire le service pour chacun des membres décédés de la Compagnie. Les Cordeliers répondirent

(1) Le voir en *fac-simile* dans le *Recueil de* 1862, p. 2. — (2) La Harpe, *Corresp., litt.*, t. II, p. 247; *Mémoires* de Bachaumont, 12 juin 1778, t. XII, p. 12. — (3) 20 février et 20 octobre 1770, 8 décembre 1773. — (4) *Mon séjour*, etc., p. 320. — (5) *Mémoires*, t. I, pp. 496 et suiv.

qu'ils avaient défense de célébrer celui-ci. Dalembert recourut à Maurepas, et de Maurepas lui-même il n'obtint qu'une exhortation à la patience. Aurait-on ri, dans les banquets philosophiques, d'une messe chantée pour de l'argent par des moines, à la réquisition de Dalembert et en l'honneur de Voltaire (1)! Dalembert fit alors décréter qu'aucun service ne serait célébré pour un académicien avant celui de Voltaire, et il complota une vengeance éclatante. Trois semaines avant la séance solennelle de la Saint-Louis, il réunit une assemblée particulière de douze *frères*, à qui il fit part de son dessein en leur demandant le secret. Secret nécessaire, car si son intention eût été devinée, le gouvernement y eût certainement mis opposition. Le 25 août, le fauteuil du directeur apparut surmonté du buste de Voltaire, par Houdon, donné par Dalembert et décoré de vers de Le Brun-Pindare. Puis Dalembert, comme secrétaire perpétuel, proposa l'éloge de Voltaire pour sujet du prix de poésie, et ajouta six cents livres aux cinq cents d'usage. Il donna en prose la note du chant en vers, en faisant, sous le nom de Crébillon, l'éloge de Voltaire; il adressa une verte leçon au gouvernement, et fit applaudir l'éloge et la satire. Le clergé, absent encore ce jour-là, s'opposa vainement au projet de cette apothéose poétique. Inconséquent, et obéissant à la leçon, ou plutôt à l'injonction donnée, le gouvernement laissa faire (2). La Harpe, qui avait besoin de se bien remettre avec la mémoire de Voltaire, assez maltraitée par lui dans un article du *Mercure*, et avec ses admirateurs, concourut sous le voile de l'anonyme. Il lut lui-même sa pièce avec des entrailles paternelles, et, content d'être couronné, il abandonna le prix, suivant le règlement, à

(1) Ne pouvant obtenir de service à Paris, Dalembert en voulut un à Berlin. Muni de toutes les pièces que nous connaissons, Frédéric, à la réquisition de Dalembert, négocia avec les chapelains de l'église catholique de sa capitale, et y fit célébrer le service. Mais il n'accorda pas à Dalembert d'y dresser un cénotaphe, avec une statue de Voltaire foulant aux pieds le fanatisme et la superstition; il plaça seulement son buste dans l'Académie de Berlin, et y lut son éloge, comme il avait fait pour l'ignoble La Métrie (Dalembert à Frédéric, 29 février, 14 avril et 8 juin 1780). — (2) *Mémoires* de Bachaumont, 25 août 1778, t. XII, p. 88; Grimm, *Corresp. litt.*, août 1778, t. X, p. 284; La Harpe, *Corresp. litt.*, t. II, p. 281; Dalembert à Frédéric, 9 octobre 1778.

celui qui avait eu l'accessit. Presque en même temps, il donna, en gardant encore l'anonyme jusqu'à la quatrième représentation, les *Muses rivales*, un acte en vers libres, à la fin duquel la statue de Voltaire recevait l'apothéose. Il fit enfin son *Éloge* de Voltaire, pièce obligatoire alors pour tout littérateur. L'excellent Ducis lui-même (1), le plus religieux des hommes de lettres du temps, nommé par calcul successeur de Voltaire, fut condamné, le 4 mars 1779, à des louanges que son cœur désavouait; mais il n'avait pas le courage du sifflet, comme l'abbé de Radonvilliers, qui lui répondit, et qui ne craignit pas d'affronter une tempête par des protestations contre des œuvres licencieuses et par la demande d'un Voltaire expurgé. — Enfin, pour complément d'honneurs littéraires, on donna, le jour anniversaire de la mort du poëte, *Agathocle*, qu'il fallut, hélas! retirer après quatre représentations (2).

En fait d'honneurs *religieux* à Paris, Voltaire dut se contenter de la cérémonie funèbre célébrée, le 28 novembre 1778, à la loge des Neuf-Sœurs. On entrait dans la salle par une voûte obscure et tendue de noir, au-dessus de laquelle se tenait l'orchestre, dirigé par Piccini. La salle était également tendue de noir et éclairée par des lampes sépulcrales. La tenture était relevée par des guirlandes or et argent, formant des arcs de distance en distance, et séparées par huit transparents, où se lisaient des devises tirées de Voltaire et relatives à la fête. Au-dessus des grands officiers, se dressait un tombeau, surmonté d'une grande pyramide gardée par vingt-sept frères, l'épée nue à la main. Sur le tombeau, on voyait la Poésie et l'Histoire en larmes. En avant, sur des tronçons de colonne, étaient placés des vases où brûlaient des parfums, les Œuvres de Voltaire

(1) En 1778, au moment que la cour et la ville étaient aux pieds de l'idole, Ducis écrivait : « Je n'ai point vu M. de Voltaire. M. Thomas, que j'ai consulté, m'a dit que, n'ayant pas l'honneur d'être connu de lui, je pouvais, sans lui manquer, ne point me présenter à son hôtel... Bon Dieu! comme je fuirais la capitale, si j'avais la centième partie de la gloire de M. de Voltaire, avec ses 84 ans! Comme je me tiendrais sur mon pré, auprès de mon ruisseau, car j'aurais un ruisseau alors! Cette insatiable soif de gloire au bord du tombeau, cette inquiétude fiévreuse, cette complexion voltairienne, je ne comprends rien de tout cela. » — (2) *Mémoires* de Bachaumont, 1er et 8 juin 1779, t. XIV, pp. 72, 77.

et des couronnes de laurier. Les frères en place, les visiteurs furent introduits au son des instruments, et parmi eux madame Denis et madame de Villette, admises par exception. Commencèrent les discours, entrecoupés de musique. A la voix de La Dixmerie, la pyramide sépulcrale disparut, frappée par le tonnerre; une grande clarté succéda aux ténèbres, une symphonie agréable aux chants lugubres, et, dans un immense tableau, se dessina l'apothéose de Voltaire. Cependant La Dixmerie parlait toujours! C'était une immense farce! Dans la salle du banquet, on avait dressé un arc de triomphe, surmonté du buste de Houdon, donné à la loge par madame Denis. Roucher lut un fragment de son poëme des *Mois* retranché par la censure. Quelques années après, Roucher devait apprendre sur l'échafaud ce qu'il en coûtait d'avoir travaillé au triomphe de Voltaire et de ses doctrines (1)!

Ils étaient venus ces jours dont Condorcet a dit : « Voltaire n'a pas vu tout ce qu'il a fait, mais il a fait tout ce que nous voyons. » A une reprise de *Brutus*, en 1790, le ci-devant marquis de Villette demanda, au nom de la patrie, et au bruit des applaudissements, que le cercueil de Voltaire fût apporté à Paris (2). Au mois de mars de l'année suivante, il renouvela sa demande par une lettre adressée au maire de Paris. L'abbaye de Scellières allait être vendue. Le grand chasseur de moines était chassé à son tour par les moines évincés. Un décret du 8 mai 1791, rendu sur la pétition du citoyen Charron, ordonna que ses restes seraient provisoirement transportés dans l'église paroissiale de Romilly, en attendant que l'Assemblée nationale eût statué sur les honneurs à leur rendre. Un autre décret du 30 mai prononça leur translation au Panthéon. Malgré les réclamations d'hommes sages, adressées tant à lui qu'à l'Assemblée, l'infortuné Louis XVI sanctionna ces décrets : il sanctionnait sa déchéance!

Le dimanche, 10 juillet, vers les dix heures du soir, les res-

(1) Grimm, *Corresp. litt.*, décembre 1778, t. X, p. 327; *Espion anglais* du 30 novembre 1778, t. X, p. 103; *Mémoires* de Bachaumont du 29 novembre 1778, t. XII, p. 173. — (2) Grimm, *Corresp. litt.*, novembre 1790, t. XVI, p. 588.

tes de Voltaire furent déposés sur les décombres de la Bastille, et gardés toute la nuit au bruit d'hymnes en son honneur. Le lendemain matin, on hésitait, à cause du mauvais temps, à procéder à la translation; mais l'agitation du peuple fit donner le signal de la marche triomphale. Le cortége partit de la Bastille à trois heures de l'après-midi. Membres de toutes les Académies et comédiens de tous les théâtres; femmes de toutes les sortes, et surtout de la pire; citoyens honnêtes et clubistes; membres de l'Assemblée et forts de la Halle; gens de justice et gens de sac et de corde; rimailleurs et écrivailleurs de tout papier et de toute encre; garde nationale à pied et à cheval; corps de vieillards et d'enfants sous les armes : tout cela pataugeait dans la boue au son des tambours et des trompettes, et formait une immense mascarade. Au milieu du cortége étaient des brancards portés par des femmes vêtues de blanc ou par des goujats en tunique, et portant, avec devises explicatives, la statue de la liberté, les œuvres de Voltaire, l'image de la Bastille, des pierres et des ferrailles de l'ex-prison, le portrait de Mirabeau, les bustes de Franklin, de Désilles, et même celui de Jean-Jacques, qui eût été tout aussi indigné de se trouver à pareille fête, que Voltaire ravi de le voir comme enchaîné à son char triomphal. Venait enfin ce char, sur lequel était, enfermé dans un cercueil, le je ne sais quoi qu'on appelait les restes de Voltaire, peut-être un squelette de moine, et une statue en cire du dieu, couchée dans l'attitude de sommeil. Le char était traîné par douze chevaux, dont deux fournis par la pauvre Marie-Antoinette, qui ne verra qu'une haridelle attelée à la fatale charrette du 16 octobre. Station à l'Opéra, station à la place Louis XV, à l'endroit même où se dressera l'échafaud du 21 janvier : ramenés naguères de Varennes et captifs aux Tuileries, le roi et la reine avaient pu, grâce à la marche ralentie à dessein, voir passer le deuil de la monarchie. Station encore, et plus solennelle, à l'hôtel du *citoyen* Villette (1). Là, dôme de verdure, au-dessous duquel une cou-

(1) Extrait du *Moniteur* du 7 novembre 1792 : « Le 4 novembre, Charles Villette, député à la Convention nationale, assisté de témoins, a présenté à la munici-

ronne; amphithéâtre couvert de femmes et de jeunes filles vêtues de blanc avec ceinture bleue (couleurs de Voltaire!), une couronne de roses blanches sur la tête et une couronne civique à la main; entre les deux filles Calas, Belle-et-Bonne, en costume de deuil, barriolé de roses blanches, et tenant par la main une petite fille, la sienne; sur la maison, en gros caractères, le mauvais vers :

Son esprit est partout, et son cœur est ici.

Il y eut là un contre-temps : la couronne du dôme fut récalcitrante aux ressorts secrets; il fallut la faire descendre de force pour que Belle-et-Bonne la fixât sur la tête de Voltaire. Avec la couronne, elle déposa ses baisers à la place tiède encore des baisers impurs d'une fille d'Opéra; puis elle prit sa fille dans ses bras, et l'offrit, la consacra au dieu de la *Pucelle*. Elle aurait pu ne le pas faire elle-même : le prêtre convenable à une pareille consécration était là dans la personne de Talleyrand, l'ancien évêque d'Autun.

Le cortége se remit en marche, grossi cette fois de Belle-et-Bonne et de sa fille, des deux filles Calas, de toutes les femmes de l'amphithéâtre, du citoyen La Harpe et du citoyen Villette, qui, à quarante pas plus loin, succomba sous son émotion ou sous une pluie battante. Il était temps d'arriver au théâtre de la Nation, où l'on se sécha au son de la poésie de Chénier et de la musique de Gossec. Hélas! la pluie n'avait pas respecté la statue du dieu, dont la tête détrempée se détacha bientôt et se brisa en éclats sur le pavé. On en ramassa ce qu'on put, et on se précipita vers le Panthéon, où le cortége arriva, à dix heures du soir, avec un enthousiasme bien crotté, bien mouillé, bien harassé! On y déposa bien vite ce qu'on appelait toujours les restes de Voltaire, et on alla se reposer des fatigues d'une si laide journée (1).

palité un garçon (le dernier marquis de Villette!), né la veille de son légitime mariage avec la citoyenne Varicourt. Il l'a nommé *Voltaire* Villette. Le patron choisi par Charles Villette a fait des miracles plus certains, et surtout plus utiles, que les Dominique, les Thomas d'Aquin, et tant d'autres inscrits au martyrologe. » —(1) Voir les récits officiels, *Pièces justificatives de la Vie de Voltaire*, par Con-

Ces restes prétendus restèrent là jusqu'en 1814. Il paraît bien prouvé qu'une nuit, en mai de cette année, on vida les cercueils dits de Voltaire et de Rousseau dans un trou creusé du côté de Bercy (1). Ce seraient donc des cercueils vides qui auraient été déplacés en 1821 et en 1830 (2), et qui seraient encore exposés, dans les souterrains du Panthéon, au boniment des cicéroni et à la curiosité des badauds. Dispensons-nous de discuter cette question. Nous suivons avec respect et amour les reliques des saints, qui répandent toujours le parfum de la vertu et en sont la semence toujours féconde; mais nous laissons à d'autres les reliques de Voltaire, foyer de miasmes malsains, et trop souvent, — dernière punition de cet homme d'esprit, — graine de niais !

Voilà Voltaire dans sa vie et dans ses œuvres, homme et écrivain. Ce que nous avons évité de faire dans tout le cours de ce livre, nous nous garderons de le faire en finissant, et nous ne forcerons point le jugement du lecteur. Résumons seulement quelques traits.

Homme, Voltaire est peu estimable par le caractère et par le cœur. Beaucoup de nos gens de lettres ne valent pas mieux, aucun n'oserait dire tout haut qu'il lui ressemble. Ses meilleurs actes sont entachés de calcul, d'ostentation et d'égoïsme, sans parler de ladreries mesquines et de friponneries notoires. C'est dans sa correspondance qu'il le faut voir, mais dans sa correspondance bien lue et bien comprise. Or, qui la lit aujourd'hui, et surtout qui la sait lire? Nous l'avons dépouillée tout entière, et, en la dépouillant, nous avons mis Voltaire à nu, comme a fait Pigalle. Qu'il est laid et ignoble ! Partout le mensonge, le mépris de l'humanité sont érigés en principe et en système, et les lettres écrites à divers sous la même date montrent combien la pratique était conforme à la théorie. Partout ce n'est que parjure, trahison de conscience. Ici, on désavoue

dorcet, nos LXII et LXIII (*Œuvres de Voltaire*, t. I, pp. 454 et 457), et le récit d'un témoin oculaire, dans l'*Histoire de Voltaire*, par Paillet-de-Warcy, t. II, p. 420. — (1) *L'Intermédiaire*, t. I, pp. 25, 42, 49, 71, 97, 161. — (2) En voir les procès-verbaux, *Pièces justificatives de la Vie de Voltaire*, par Condorcet, nos LXV et LXVI; *Œuvres de Voltaire*, t. I, pp. 464 et 467.

des ouvrages dont ailleurs on se vante ; là, on accable de flatteries et de caresses le même homme que, dans d'autres lettres on couvre de ridicule, ou qu'on déchire en même temps dans des écrits clandestins. Et que dire de cette basse jalousie, de cette vanité blessée, de ces rancunes, de ces haines qui éclatent ensuite en colères furibondes, en personnalités grossières, en vengeances homicides, contre tous ceux dont la gloire l'offusque, dont les écrits le convainquent d'ignorance, d'erreur ou de mensonge ! Et cela, sans aucun égard pour le talent et le caractère, pas même pour le malheur, qui, pour être quelquefois mérité, n'en est pas moins digne de réserve et de commisération ! En présence d'un tel spectacle, ne revient-on pas malgré soi au mot de madame Denis : « Le dernier des hommes par le cœur ; » ou bien aux jugements de Frédéric, et ne répète-t-on pas avec M. Sainte-Beuve : « Jugements d'une précision définitive et terrible ! »

Écrivain, il aspira à la monarchie universelle des lettres, qui était toute la monarchie de son temps. En effet, il n'est pas une région du domaine de l'esprit qu'il n'ait explorée, et où il n'ait voulu laisser un monument de son passage et comme un souvenir de ses conquêtes. Mais il est loin d'avoir partout également réussi ; ou, pour mieux dire, excepté dans les genres secondaires, il n'a réussi nulle part. A les regarder de loin, les cent volumes de Voltaire forment une gigantesque pyramide ; qu'on s'approche, et presque tout cela croule et s'évanouit en poussière. Tranchons tout d'un mot : dans aucun des grands genres littéraires, Voltaire n'a composé un seul ouvrage à la hauteur de ceux qui l'ont précédé ou suivi, aucun ouvrage à la mesure du génie. Si le génie est essentiellement créateur ; si, concentrant ses efforts et sa patience, il tend toujours à s'exprimer tout entier et comme à se personnifier dans un monument vers lequel ensuite l'humanité se retourne pour y reconnaître la trace et le signe d'une de ses glorieuses étapes dans la marche des siècles, disons-le hardiment, Voltaire, malgré toutes ses ressources de son prodigieux esprit, n'est pas un homme de génie. — Nous sourions toujours involontairement quand nous

l'entendons saluer du beau nom de philosophe, et ce nom, si nous le prononçons à notre tour, renferme malgré nous, appliqué à un tel homme, toute l'injure de l'ironie. Voltaire philosophe ! Où trouver chez lui cette puissance de conception, cette rectitude de jugement, cette indépendance de pensée, cette modération et ce respect, ces affirmations et ces croyances, qui sont les conditions essentielles du génie philosophique ? Esprit sans étendue et sans profondeur, toujours emporté par la violence des passions ou la légèreté du caractère, asservi toujours par des préjugés misérables, il n'a su que nier et détruire. Mais nier, ce n'est que le propre de l'orgueil, et surtout de l'ignorance et de la sottise; détruire, ce n'est que l'œuvre de la barbarie ; tandis que le génie, s'il sait douter où il faut, comme dit Pascal, renverser quand il faut, tend surtout à affirmer et à édifier. A quel titre donc introduire Voltaire dans cette race patricienne des Aristote et des Platon, des Cicéron et des Sénèque, des Descartes et des Leibnitz? nous n'osons ajouter des Augustin et des Bossuet; car si, d'un côté, il y a outrage pour ces noms glorieux dans leur rapprochement avec le nom futile de Voltaire, de l'autre, il y aurait une sorte de sacrilége.

Du reste, qu'on examine. Voltaire a énormément écrit sur les matières philosophiques. Mais d'abord notons deux choses: la première, que ses nombreux écrits en ce genre se réduiraient à quelques pages, si l'on en retranchait les continuelles répétitions. Sans doute, ces écrits, publiés chacun à plusieurs années de distance, ne durent pas fatiguer les contemporains comme ils fatiguent aujourd'hui le lecteur qui les parcourt à la suite les uns des autres dans la collection des Œuvres ; sans doute encore, la monotonie du fond est rachetée par l'inépuisable variété de la forme; mais, malgré tout, — et nous en appelons à l'expérience de chacun, — il n'y a guère de lecture moins instructive et plus fastidieuse que la lecture prolongée et suivie des Œuvres philosophiques de Voltaire ; c'est un dédale uniforme et sans issue, où l'on n'a pour guide que le scepticisme; c'est un désert monotone et interminable, où l'on ne rencontre que les mêmes ruines.

Notons, en second lieu, que non-seulement Voltaire n'a aucune œuvre philosophique où soient réunies et traitées toutes les grandes questions que la philosophie agite sur Dieu, sur l'homme et sur le monde, mais que, de toutes ses œuvres, même prises dans leur ensemble, on ne réussirait pas à extraire des réponses précises à ces questions, une synthèse plus ou moins adéquate à la science.

Pour entrer dans quelques détails, ramenons tout à ce que nous pouvons appeler la question religieuse et philosophique, et la question humanitaire.

Comme son siècle, dont il est l'exécuteur et la voix, Voltaire s'attaque non pas à une religion particulière, à un dogme spécial, mais à tout dogme et à toute religion. Ne voulant plus reconnaître d'intermédiaire entre Dieu et l'homme, il détruit dans l'humanité la raison religieuse, comme on détruirait la raison humaine en supprimant toute transmission de langage et d'idées. Peu lui importe que la foi soit une faculté essentielle de l'âme humaine : il tronquera l'âme humaine; peu lui importe que la religion soit nécessaire, comme règle, comme consolation et comme espérance, à la vie des nations, au moins au peuple, c'est-à-dire à l'immense majorité du genre humain : périsse le genre humain, pourvu qu'en même temps périsse l'*infâme!* Dans sa haine à la fois infernale et stupide, cet homme s'en est pris à Dieu, seul adversaire, croit-il, à la hauteur de son orgueil et de sa puissance. Que lui a fait Dieu, nous ne disons pas par lui-même, mais par ceux qui sont ses représentants ici-bas? Nul ne pourrait le dire; ou plutôt, depuis les maîtres qui soignèrent son enfance, jusqu'aux évêques et au Pontife suprême qui accueillirent les productions de son âge mûr, il ne trouva chez tous qu'admiration, tolérance excessive, et il fallut les excès de l'impiété et du sacrilége pour les tourner enfin contre lui. N'importe : sans autre motif qu'une haine satanique, cet homme, ne pouvant détruire Dieu en lui-même, le détruira au cœur des populations. Par quoi le remplacera-t-il? par la philosophie. Mais, encore une fois, a-t-il une philosophie? Il a nié toujours, ou, s'il a affirmé quelquefois, bientôt il

s'est rétracté par des négations nouvelles; de sorte que chez lui tout se détruit l'un par l'autre, et qu'affirmations et négations se résolvent en un scepticisme universel. Croyait-il à l'existence de Dieu? qui le dira? Toujours est-il qu'il aurait bien voulu n'y pas croire, et qu'en tout cas, son théisme n'était que l'affirmation d'un être abstrait, sans providence, sans rapports avec l'homme, ni dans ce monde ni dans l'autre. Voltaire n'a jamais franchement proclamé la spiritualité, la liberté, l'immortalité de l'âme; plus souvent il les a présentées dans un nuage de doutes et de ténèbres; presque toujours il les a attaquées et niées. — Voilà donc l'homme et le monde, jouet du temps, du hasard et des passions, partis d'une origine inconnue pour aboutir à une fin plus inconnue encore, et, en attendant, cheminant dans l'ombre, la douleur, le désespoir, à l'exception de quelques individus qui, *per fas et nefas*, ont été assez habiles pour se faire une prospérité de 160,000 livres de rentes! Voilà ce qu'a détruit, voilà ce qu'a édifié Voltaire! Tout et rien! Ces deux mots résument son œuvre et sa philosophie. Et l'on veut que nous le proclamions philosophe!

Oui, reprend-on, sinon au nom de la religion et des doctrines positives, au moins au nom de son amour pour l'humanité, des principes de tolérance, de liberté de penser, de liberté de conscience, qu'il a introduits, après de longs siècles de fanatisme, de persécution et d'esclavage, dans le monde moderne. — L'amour de l'humanité chez l'homme qui, lors du démembrement de la Pologne, applaudissait à l'assassinat d'une grande nation, et, par ses cajoleries cruelles, s'en faisait, autant qu'il était en lui, le complice! L'amour de l'humanité, et peut-être aussi l'amour de la patrie, chez l'homme qui insultait à la France vaincue, et félicitait, en petits vers plaisants, le vainqueur de Rosbach! L'amour, et l'amour éclairé, sans doute, de l'humanité, chez l'homme qui, en présence des grands problèmes de la législation et de la politique, attribuait aux querelles du quiétisme et du jansénisme les malheurs de la société, aux dîmes et aux biens du clergé les souffrances de l'agriculture, aux couvents de moines et de religieuses la fainéantise générale et

l'amaigrissement de la population! Malgré quelques idées saines répandues çà et là dans ses œuvres sur les diverses questions de la vie sociale, Voltaire ne fut qu'un mauvais citoyen de la France et du monde.

Mais, répète-t-on, la liberté de penser, la liberté de conscience! — Libertés précieuses, répondrons-nous, si on les entend bien; mais qui, dans ce sens vrai et légitime, auraient été détruites, s'il eût été possible, plutôt que fondées par Voltaire. L'une et l'autre, en effet, supposent un objet sur lequel elles s'exercent, pour tourner ensuite au plus grand bien de l'intelligence et de la moralité humaine. Or, encore une fois, en détruisant toute vérité religieuse, philosophique et morale, Voltaire leur a ôté toute arène et tout aliment, en sorte que la liberté de pensée et de conscience, au milieu du scepticisme voltairien, nous semble équivaloir à la liberté de la richesse et de la jouissance proclamée après qu'on aurait fait l'appauvrissement et la misère universelle. C'est la liberté de s'agiter dans le vide, sans rien étreindre ni rien fonder. D'ailleurs, la liberté de penser, la liberté de conscience, vont-elles sans la liberté de croire, qui est la liberté intellectuelle et morale appliquée aux plus grands problèmes de l'esprit et du cœur, qui est la liberté, non plus seulement de quelques prétendus philosophes, mais de l'immense majorité du genre humain? Or, à ce point de vue, quel apôtre de la liberté que l'homme qui a usé sa vie à tuer la foi au sein des populations!

Reste la tolérance, dernier fleuron de la couronne de Voltaire. Mais c'est toujours la même question. Tolérance pour l'erreur sous le nom de philosophie, intolérance pour la vérité sous le nom de fanatisme et de superstition; tolérance pour soi, intolérance pour les autres; liberté des cultes faux, asservissement du culte vrai ou de l'Église dans les mains de l'État : voilà la tolérance qu'il a pratiquée lui-même par la plume, voilà la tolérance que ses disciples et ses successeurs pratiquèrent ensuite par le sabre et par l'échafaud. Quant à ses actes tant vantés de tolérance, nous savons qu'ils cachaient encore la guerre et la

persécution : la guerre contre l'Église, la persécution contre tout ce qui voulait venger ses croyances insultées.

Voilà le philosophe chez Voltaire; arrivons à l'écrivain, soit prosateur, soit poëte.

Voltaire est-il un grand écrivain? Il en a de belles parties, et dans une mesure distinguée, mais non pas toutes, ni jusqu'à ce comble qui fait l'écrivain de génie. En lui prodiguant ses dons, la nature le gâta. Elle lui avait donné une facilité merveilleuse, qui lui devint fatale. Au lieu de cultiver son esprit, de le féconder, de le fortifier par le travail, il se contenta presque toujours de ce que produisait presque spontanément cette terre si heureuse, et aussi il ne porta jamais ces fruits solides et brillants qui demeurent ensuite pour l'aliment et le charme de la postérité. Si, comme l'a dit Buffon, le génie est une longue patience, impatient de la peine et du travail, Voltaire n'eut pas ce don, et c'est autant de dérobé à sa gloire. Homme d'action plutôt qu'artiste, il ne voyait dans ses écrits qu'une campagne, et, dans son impatiente stratégie, il se portait sur mille points à la fois, sans prendre le temps de s'établir solidement nulle part. Il avait simultanément vingt ouvrages sur le métier, passant de l'un à l'autre suivant le caprice du moment, les provocations faites à sa vanité ou les besoins de sa polémique. Avec cela on fait des tours de force, des tragédies en six jours par exemple, mais non des coups de maître, ni de ces compositions auxquelles un lent et patient travail assure la perfection et l'immortalité. Aussi, dans aucun de ses ouvrages, Voltaire n'a atteint la perfection, si ce n'est dans ces ouvrages futiles et légers qui ne l'exigent pas, comme une lettre ou une satire. Rien n'est parfait que ce qui coûte de longs labeurs, rien ne dure que ce qui vient lentement.

De cette facilité à laquelle toujours s'abandonna Voltaire, de sa maturité trop précoce, naquit cette uniformité qui plane sur tous ses écrits. Il a abordé et traité les genres les plus divers, et toujours dans le même style, ce qui, joint au peu de richesse et de variété des idées, contribue encore à rendre peu agréable une longue et habituelle lecture de ses Œuvres. C'est

que si on naît poëte ou orateur, par le travail, et par le travail seulement, on devient penseur, savant et écrivain. Écrire est un art, a dit Chateaubriand, et tout art ne s'acquiert que par de pénibles et persévérants efforts. Aussi, voyez le style de Voltaire : il ne porte pas plus le cachet du génie que le fond et le plan même de sa composition. Son vers est brillant, mais trop souvent flasque et peu solide, chargé d'épithètes et de mots parasites, enflé d'expressions impropres, sans compter les impardonnables négligences du mètre et de la rime. Rien de plus rare qu'une tirade parfaite dans Voltaire : toujours quelque chose y offense la sévérité du goût. Et il devait en être ainsi, puisque, à raison de la contrainte du rhythme, la perfection en vers exige un redoublement de travail. C'est pourquoi la prose, avec l'indépendance et la rapidité de son allure, allait mieux à la paresseuse impatience de Voltaire. En prose, il est un maître. Il a ajouté à la langue française quelque chose de clair et de facile, de leste et de prompt, d'imprévu et de saccadé, d'abondant et d'impétueux, qui est bien dans le caractère du peuple qui la parle ; mais, le dirons-nous? c'est un peu au détriment de la simplicité et de la noblesse, du développement et de l'ampleur, de la grandeur et de l'originalité de l'âge précédent, c'est-à-dire de l'âge du génie. En général, le style de Voltaire, sans saillies, sans hardiesses, sans tours ni mots trouvés, plus timide que le style de Racine et de Boileau lui-même, si riches en alliances de mots, ne respire pas cet esprit créateur qui tressaille dans les vers de Corneille et dans les pages de Pascal et de Bossuet.

Au fond, Voltaire n'a ni élévation, ni émotion, ni grandeur ; ce singe du génie amuse et divertit par la prestesse de ses tours : il n'enlève et ne touche jamais. Par l'incrédulité de son esprit et la haine de son cœur, il s'est fermé les régions de l'idéal et ces sources fécondes d'où descend le sublime, d'où jaillit le grand pathétique. Chez lui, l'âme est toujours froide et stérile ; l'imagination et la tête seules prennent une certaine chaleur, seules elles agissent. Aussi ne réussit-il à répandre sur ses écrits quelque chose qui ressemble à la passion, — sans en avoir tou-

tefois la réalité,—que lorsque, par une illusion calculée et non sentie, il se dépouille lui-même pour revêtir un personnage étranger. Et, encore ici, ce n'est qu'un jeu : il se moque des autres et de lui-même, comme on le voit dans sa correspondance, où il nous fait assister en ricanant à la composition de ses tragédies. Ce n'est qu'un homme d'esprit, ou plutôt un grand railleur, car il n'a le plus souvent qu'un esprit tout en dehors, toujours le même, et presque jamais celui qui naît du fond des idées et des choses ; un esprit de tête, jamais en même temps l'esprit de l'imagination et du cœur, l'esprit de madame de Sévigné, qui dilate l'âme entière qui l'enfante, l'âme entière qui le reçoit. C'est une prestidigitation, ou l'application de certaines recettes qui ne sont qu'à lui. C'est encore de l'insolence qui lui vient de sa supériorité reconnue ; si bien que si quelqu'un capable de lui tenir tête entre en lice avec lui, cet homme d'esprit est aussitôt désarçonné, ou ne peut plus se défendre que par de grossières injures. L'esprit véritable, l'esprit de bon aloi, suppose de la profondeur, du sérieux, et même un peu de tristesse dans l'âme : c'est l'esprit de Pascal et de Molière ; ce n'est pas celui de Voltaire. Encore une fois, Voltaire est toujours tout en dehors, sautillant d'une surface à l'autre, ne discutant, n'approfondissant jamais ; tranchant les plus grandes questions par des bons mots, plus souvent par des injures ; entr'ouvrant quelquefois d'assez vastes horizons ; répandant sur ses plans une certaine régularité ; mais tout cela est extérieur, et manque de grandeur et d'étendue véritables. Aussi, ne craignons-nous pas de dire en conclusion que, parmi les innombrables ouvrages de Voltaire, il n'en est pas un seul qui mérite ce grand nom de chef-d'œuvre, et il en est bien peu qu'on relirait encore, si la passion irréligieuse ne leur assurait une vie factice.

Ces ouvrages, tant en prose qu'en vers, nous les avons tous mentionnés et jugés en détail. Ce que vaut Voltaire, épique, tragique, comique, lyrique, satirique, nous le savons désormais. En somme, sans élan et sans idéal, sans élévation et sans grandeur, en dehors de la poésie légère, où il n'avait qu'à se moquer et à rire, il n'est pas poëte ; il ne l'est ni par le fond, man-

quant toujours d'inspiration et d'enthousiasme, ni par la forme, chez lui si habituellement négligée. Qu'il ne soit pas poëte, la preuve en est dans une des qualités de sa prose, où l'on ne trouverait peut-être pas une phrase poétique.

En prose comme en poésie, il s'est exercé dans tous les genres, et il a réussi dans tous, sans jamais s'élever, ici non plus, au premier rang. Historien, philosophe, romancier, il n'a été qu'un pamphlétaire ; critique, il n'a pas le sens de l'admiration, ni le goût du grand.

Et c'est toujours là qu'il faut en venir quand on parle de Voltaire ; il n'est jamais grand dans ses appréciations ni dans ses œuvres. Aussi n'y a-t-il rien à gagner, tandis qu'il y a beaucoup à perdre dans son commerce. L'esprit et le cœur ne s'y dilateront, ne s'y élèveront jamais, et le plus souvent ils s'y fausseront et s'y corrompront. Du reste, aujourd'hui son nom est plus populaire que ses ouvrages, que tout le monde possède et que presque personne ne lit. Il n'est plus qu'un signe de contradiction et qu'un drapeau. C'est beaucoup déjà pour un homme qui nous a fait, qui pourrait nous faire encore tant de mal. Pour lui ôter ce dernier prestige, sans lui ravir celui qu'il mérite de conserver, nous oserions provoquer à la lecture de sa seule correspondance, la partie, sans contredit, la plus curieuse et la plus utile de ses Œuvres. On y verrait l'écrivain avec toutes les ressources de son esprit, mais aussi l'homme avec toutes les bassesses et toutes les turpitudes de son caractère. De cette façon, si, d'un côté, il gardait l'admiration qui lui est due, de l'autre, il perdrait son autorité. Tout y gagnerait : la philosophie et la religion, l'art et la morale.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE TROISIÈME.

VOLTAIRE EN PRUSSE (1750-1754)

CHAPITRE PREMIER

Un mariage philosophique.

CHAPITRE SECOND

Voltaire et la Beaumelle

CHAPITRE TROISIÈME

Voltaire et Maupertuis.

CHAPITRE QUATRIÈME

Voltaire à Francfort.

CHAPITRE CINQUIÈME

Voltaire à la recherche d'une résidence.

LIVRE QUATRIÈME.

VOLTAIRE A FERNEY

CHAPITRE PREMIER

Voltaire seigneur châtelain et grand manufacturier.

CHAPITRE SECOND

Voltaire et Fréron.

CHAPITRE TROISIÈME

Voltaire apôtre de la tolérance et redresseur de torts.

CHAPITRE QUATRIÈME

Voltaire et l'Infâme.

CHAPITRE CINQUIÈME

Mort de Voltaire.

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND

Coulommiers. — Typ. de A. MOUSSIN.

VOLTAIRE

SA VIE ET SES ŒUVRES

PAR

M. L'ABBÉ MAYNARD

CHANOINE HONORAIRE DE POITIERS

TOME DEUXIÈME

II

PARIS

AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

20, RUE CASSETTE



Paris. — Imprimerie BOURDIER, CAPIOMONT fils aîné et Cie, rue des Poitevins,



